



**HAL**  
open science

# La Grèce et la Communauté européenne : d'une relation dynamique à un divorce ? (1961 – 1992)

Stefano Cattaneo

## ► To cite this version:

Stefano Cattaneo. La Grèce et la Communauté européenne : d'une relation dynamique à un divorce ? (1961 – 1992). Histoire. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2020. Français. NNT : 2020PA030019 . tel-03421414

**HAL Id: tel-03421414**

**<https://theses.hal.science/tel-03421414v1>**

Submitted on 9 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS 3 – SORBONNE NOUVELLE

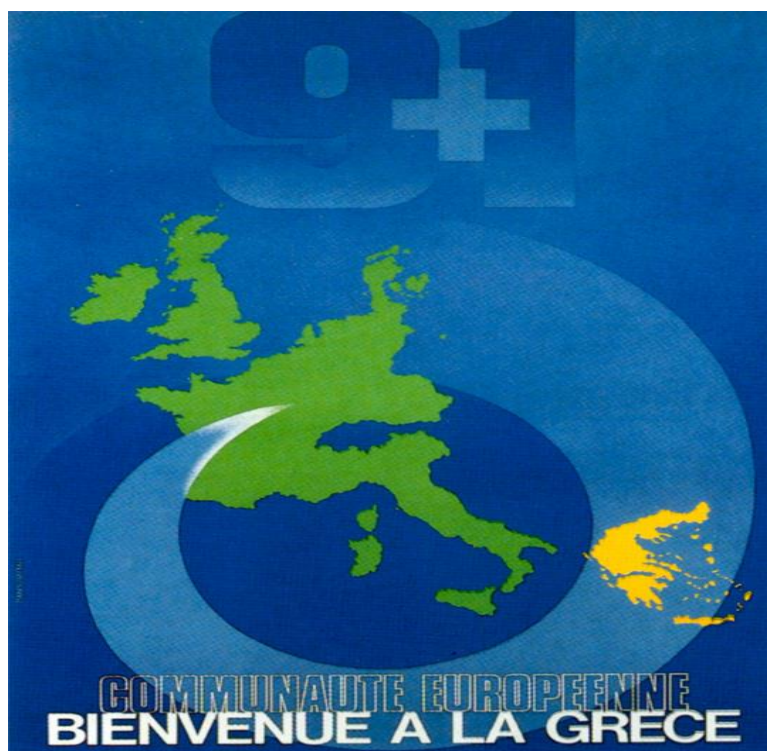
ÉCOLE DOCTORALE 625 MAGIE

ICEE 2291 INTEGRATION ET COOPERATION DANS L'ESPACE EUROPEEN

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE CONTEMPORAINE

STEFANO CATTANEO

## **La Grèce et la Communauté européenne : d'une relation dynamique à un divorce ? (1961 – 1992)**



Sous la direction de Christine Manigand

Professeur à l'Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle

Présentée et soutenue publiquement le .././2020

### Membres du jury

Éric BUSSIERE, Professeur Émérite, Université Paris-Sorbonne

Joëlle DALEGRE, Maître de conférences, INALCO

Christine MANIGAND, Professeur, Paris 3-Sorbonne Nouvelle

Georges PREVELAKIS, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne

Nicolas PROKOVAS, Expert, Paris 3-Sorbonne Nouvelle

## **La Grèce et la Communauté européenne : d'une relation dynamique à un divorce ? (1961 – 1992)**

L'histoire de la Grèce du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début des années 90, offre une situation propice à l'analyse. Cette étude qui porte sur les liens historiques, entre la Grèce et la Communauté européenne, présente des enjeux visibles à l'échelle du bloc occidental, où les États-Unis font planer leur ombre vis-à-vis de la Grèce ainsi que du point de vue des décisions exclusivement intra-européennes, avec l'enjeu d'intégrer la Grèce dans une Communauté plus méditerranéenne. Cette thèse tente alors de présenter plusieurs perspectives, l'étude de l'évolution dans les institutions européennes, au fur et à mesure de l'évolution de la situation pendant la guerre froide, et en même temps l'observation de la participation de la Grèce à ces enjeux internationaux et européens. Elle tente de montrer que ces composantes internationales, dans une époque particulièrement troublée, peuvent expliquer la nature des relations entre la Grèce et les États membres de la CEE. A travers ces composantes, est effectuée une observation historique de la situation politique et économique de la Grèce, à des moments charnières de sa participation à la Communauté européenne, que ce soit en tant qu'associé et en tant que membre intégré. Ces réflexions permettent de comprendre les difficultés de la Grèce au moment de son adhésion et les fragilités inhérentes de son économie, faiblesses qui n'ont cessé d'émailler son histoire contemporaine récente.

Mots clés : Grèce, Communauté européenne, États-Unis, guerre froide, Méditerranée, économie, politique, adhésion, association.

## **Greece and the European Community : from a dynamic relationship to divorce? (1961 – 1992)**

The history of Greece from the mid-twentieth century to the early 1990s presents for the analyst a interesting situation. This study on the historical links between Greece and the European Community highlights the stakes at the level of the Western block, under the shadow of United States make, but also from an intra-european point of view, to build more Mediterranean oriented community. This study thus attempts to present several perspectives, demonstrating an evolution of the European institutions, in the moving context of the cold war, and at the same time to observe the participation of Greece in these international and European issues. To show that these international components, in a troubled time, can explain the nature of the relations between Greece and the EEC Member States. Through these factors, we will also attempt in this study to make an historical observation of the political and economic situation of Greece, at the crucial moments of its participation in the European Community, whether as a partner or as an integrated member. These reflections will allow us to understand the Greek difficulties at the time of its accession and the inherent fragilities of her economy. Weakness which have not ceased to enamel its recent contemporary history.

Key words: Greece, European Community, United States, cold war, mediterranean, economy, politic, integration, partnership.

## Remerciements

L'exercice des remerciements est toujours un travail délicat, surtout pour cette étude où tant de personnes, directement ou indirectement, ont pu m'apporter leur aide. Il est vraisemblable que dans cette volonté à vouloir mettre en avant les personnes qui ont eu une influence positive, j'en oublie, et je m'en excuse par avance.

En premier lieu, mon plus sincère remerciement va en direction de Madame Christine Manigand, sans qui cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour. Je la remercie tout d'abord d'avoir cru en mon projet de thèse dès le départ. Lorsque je l'ai contactée la première fois, celle-ci a fait montre d'un enthousiasme autour de mon sujet qui ne pouvait que me motiver à pousser ma réflexion plus loin que n'avait pu me mener mes deux mémoires de master. Je la remercie également pour sa patience, face à un esprit bouillonnant qui a toujours eu du mal à se concentrer, à devoir se cadrer sur une seule chose. Son écoute et son investissement sans limite auront été pour moi les pierres angulaires qui ont pu me permettre d'espérer pouvoir réussir ce projet.

Je tiens également à remercier Monsieur Éric Bussière, pour m'avoir accepté comme un de ses étudiants en Master 1 et Master 2, à l'université Paris-Sorbonne, et qui est en partie à l'origine de ce sujet, dont les cours passionnant sur l'Histoire de la construction européenne, restent pour moi autant de souvenirs marquants.

Par la même occasion, je veux remercier l'ED 514 (dorénavant ED 625) pour m'avoir accordé une allocation doctorale, sans quoi ce travail n'aurait pas été possible, je les remercie pour avoir fait confiance en ma capacité à pouvoir mettre un terme à cette vaste entreprise. Je remercie également tout le personnel des différentes archives où j'ai pu me rendre. Ils ont toujours été à l'écoute quant à des demandes parfois complexes et ont toujours su faire preuve de patience, même lorsque je faisais d'importantes commandes de cartons. Une pensée pour mes ami/es doctorants/docteurs, pour ceux qui ont soutenu, pour ceux qui vont soutenir, et pour ceux, qui pour des raisons qui leurs sont propres, ont préféré arrêter, vous êtes tous des modèles et des forces qui ont fait la réussite de ce projet.

Je souhaite également remercier ma famille sans qui tout cela n'aurait jamais pu être faisable. A ma mère qui a toujours soutenu, dans les bons comme les mauvais moments, son fils qui

connut une scolarité difficile. Cette thèse se trouve être, en partie, une réponse à ce soutien. A mon père, qui est celui qui m'aura donné le goût de la connaissance et de la curiosité. A ma sœur et à Hélène, qui déjà avaient relu mes deux mémoires de master et qui ont bien voulu prendre de leur temps pour réitérer cet exercice. A Thu, qui aura supporté tant bien que mal cette vaste entreprise, dans laquelle elle fut embarquée malgré elle, et qui aura su me soutenir par son affection, dans les moments difficiles. A José, qui m'aura donné ce coup de pied intellectuel me permettant de comprendre que derrière chaque message, se trouve toujours une contre-vérité.

Je tiens également à formuler une pensée pour mes amis et mes amies, d'avoir eu la délicatesse de ne pas me demander en permanence comment évoluait ce travail et je les en remercie. Je remercie également Suzanne Rodin, Secrétaire du département des Etudes Européennes, qui m'aura toujours aidé pour le moindre problème administratif et dont la bonne humeur, se diffusant allégrement dans les couloirs de Paris Sorbonne Nouvelle, est l'exemple même de ce que la nature humaine a de meilleur.

## Liste des sigles

ADEDY - Anotati Diikisi Enoseon Dimosion Ypallilon - Confédération des syndicats des fonctionnaires publics

AELE - Association Européenne de Libre Echange

AFP – Agence France Presse

AME – Accord Monétaire Européen

AMECO – Annual Macro-Economic Database of the European Commission – Base de Données Macroéconomique de la Commission Européenne

AOC – Appellation d’origine contrôlée

AOP – Appellation d’origine protégée

AP – Assemblée Parlementaire

ASPIDA - Axiomatiki Sosate Patrida Idanika Dimokratia Axiokratia – Les officiers qui sauvent les idéaux de la patrie démocratique et méritocratique

AUE – Acte Unique Européen

BEI – Banque Européenne d’Investissement

BTP – Bâtiment et Travaux Public

CAN – Conseil de l’Atlantique Nord

CDP – Comité Plan de Défense

CECA – Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier

CEDH – Cour Européenne des Droits de l’Homme

CEE – Communauté Economique Européenne

CEEA – Communauté Européenne de l’Energie Atomique

CES – Comité Economique et Social

CIA - Central Intelligence Agency - Agence Centrale du Renseignement

CIG – Conférence Intergouvernementale

CJCE – Cour de justice des Communautés européennes

CNRS – Centre national de la Recherche Scientifique

CPD – Comité des Plans de Défense

CVCE - Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe

DGB - Deutscher Gewerkschaftsbund - Confédération allemande des syndicats

ECU – European Currency Unit – Unité de Compte Européen

EDIK – Enosi Dimokratikou Kentrou – Union du Centre Démocratique

EEC – European Economic Community

EK- Enosi Kentron – Union du Centre

ENA – Ecole Nationale d'Administration

EOK – Evropaiki Oikonomiki Koinotita – Communauté Economique Européenne

ERE - Ethniki Rizospastiki Enosis - Union nationale radicale

ERT – Elliniki Radiofonia Tileorasi – Télévision Nationale Grecque

EURATOM - Communauté européenne de l'énergie atomique

FECOM – Fond Européen de Coopération Monétaire

FEDER – Fond Européen de Développement Régional

FEOGA – Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FSE – Fond Social Européen

FSU – Fédération Syndicale Unitaire

GDP – Gross Domestic Product – Equivalent du PIB

GSEE – Geniki Synomospondia Ergaton Ellados – Confédération Générale des Travailleurs Grecs

INA - Institut national de l'audiovisuel

INALCO – Institut National des Langues et Civilisations Orientales

JO – Jeux Olympiques

JOCE – Journal Officiel des Communautés Européennes

KKE – Kommounistiko Komma Elladas - Parti Communiste de Grèce

MAE – Ministère des Affaires Etrangères

MIT – Massachusetts Institute of Technology

ND - Néa Demokratía – Nouvelle Démocratie

NIE – National Intelligence Estimate

OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Economique

OECE - Organisation Européenne de Coopération Economique

OPEP – Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OSCE – Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN – Organisation du Traité de l’Atlantique Nord

PAC – Politique Agricole Commune

PASOK - Panellínio Sosialistikó Kínima - Mouvement Socialiste Panhellénique

PC – Parti Communiste

PECO – Pays d’Europe Centrale et Orientale

PIB – Produit Intérieur Brut

PIM – Programme Intégré Méditerranéen

PMA – Pays les moins avancés

PNB – Produit National Brut

PRL – Parti Réformateur Libéral

PS – Parti Socialiste



RFA – République Fédérale Allemande

RPR - Rassemblement pour la République

SGCI – Secrétariat Général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (devenue aujourd’hui le SGAE)

SIPRI - Stockholm International Peace Research Institute - Institut international de recherche sur la paix de Stockholm

SME – Système Monétaire Européen

SNCS – Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

TVA – Taxe sur la Valeur Ajoutée

UC - Unité de Compte

UCE – Unité de Compte Européenne

UE – Union Européenne

UEM – Union Economique et Monétaire

URSS – Union des Républiques Socialistes Soviétiques

ZLE – Zone de Libre Echange

# Introduction

*« L'entrée de la Grèce dans la Communauté a des avantages de politique générale évidents, particulièrement pour la France, mais elle ne simplifiera pas le fonctionnement, déjà défectueux, des institutions européennes et ouvrira la porte à des complications ultérieures plus graves encore », Maurice Delarue, Le Monde, 3 janvier 1981*

La Grèce est un pays dont la richesse historique a fasciné des générations d'historiens et fascine toujours autant les professeurs et les étudiants. Elle est le symbole d'une partie de nos origines en tant qu'européens, tel que l'on se plaît régulièrement à le rappeler par le nom de notre continent mais aussi de notre héritage culturel, de notre langue et de nos repères. Tout le monde est plus ou moins au courant des mythes ou de la mythologie grecque, d'une histoire grecque magnifiée par ses chroniqueurs. Parmi ces chroniqueurs, nous pouvons nommer Hérodote , d'aucuns considèrent cet intellectuel comme le premier historien, Thucydide, dont les récits imposent le respect par leur sens du détail, ou Xénophon, dont l'exil de la cité d'Athènes nous a permis d'en apprendre beaucoup plus sur la ville de Sparte. Leurs récits ont fait la renommée de cette terre d'une richesse prodigieuse en son temps. Et ce travail d'histoire fut d'une importance capitale car il révèle en quelque sorte le besoin du récit comme outil pour se remémorer. C'est ce devoir de transmission auquel se soumet le chroniqueur, qui par là même devient un historien. Mais cette tâche ne serait rien sans l'esprit critique qui les a caractérisés tout au long de leur vie. La passation d'un savoir est un phénomène important mais il doit s'accompagner d'une part d'interprétation, ce qui donne

comme richesse supplémentaire d'y inscrire sa propre personnalité. Finalement, l'identité de l'historien transpire à travers son œuvre de transmission, tout au long de son récit. Les histoires racontées par ces historiens sont belles et sont glorifiées, pour un pays qui se voulait l'épicentre du monde antique. La Grèce, par cet exercice, est devenue cet ancêtre que tout le monde connaît et que l'on respecte, pourvu que l'on aime les belles histoires de sa jeunesse. Mais malheureusement, les plus belles années du pays sont révolues. Si ce qui structure le Monde Antique est relativement plus simple à expliquer et les raisons du succès grec visibles pendant l'Antiquité, le XIXe siècle et le XXe siècle ont apporté de nouveaux facteurs de complications pour la terre de Platon. C'est pourquoi ce besoin d'étudier la Grèce non pas dans ses temps antiques mais dans sa période contemporaine paraît être un exercice plus risqué pour les nouveaux historiens.

### **Un objet stimulant**

Ce besoin est d'autant plus partagé qu'il existe une forme de conviction qu'au fond de nous veille un enquêteur, qui se documente, analyse, recherche les problématiques du passé pour mieux les adapter au présent et se projeter sur l'avenir. Ainsi, le concept de concordance des temps, si cher à Jean-Noël Jeanneney<sup>1</sup>, s'applique généralement dans la réflexion historique présente au sein de ce corpus car nous observons peu d'événements historiques qui n'aient pas leur résurgence au fil de l'Histoire mondiale. Il n'y a, pour ainsi dire, pas de dichotomie possible entre le passé et le futur car ils sont, sans aucun doute, imbriqués.

Le « détective » du passé s'est alors lancé dans ce projet passionnant, comprendre pourquoi la Grèce, un pays dont la grandeur culturelle rayonnait à travers le Monde Antique - et que l'on voulut associer à la Communauté européenne pour cela - a pu à ce point échouer dans l'entreprise de faire accéder ce pays à un nouveau rang dans la hiérarchie des puissances internationales. De comprendre aussi comment un pays autant attaché à l'idée de l'union de l'Europe car elle s'en sentait, en quelque sorte, partie prenante de par ses origines a pu dériver à ce point ?

C'est par mes origines grecques et crétoises que l'idée de travailler sur la Grèce s'est naturellement révélée. Un pays que je ne voyais que par le prisme de vacances estivales et

---

<sup>1</sup> Jean-Noël Jeanneney anime une émission de radio tous les samedis matin sur France Culture, s'intitulant « Concordance des temps », dont la volonté est d'offrir un éclairage sur l'actualité récente par le prisme d'événements historiques du passé, qui trouvent selon ses propres mots « des résonances inattendues ».

d'une partie de ma famille me renvoyant en images faussées certaines des problématiques abordées. Je me suis rendu compte au fur et à mesure de cette étude que je ne connaissais finalement rien du pays qui m'a vu naître. En me familiarisant avec les relations internationales et la plupart des concepts qui en ressortent, l'étude du pays m'est apparue comme primordiale mais en gardant conscience que cela ne serait pas suffisant pour mettre en place un travail innovant.

Vient alors le deuxième terme du sujet, si ce n'est peut-être le premier, l'Union européenne. L'Union européenne est un concentré de tout ce qui m'a passionné et me passionne toujours. Bien qu'avec les années l'amour inconditionnel du sujet s'est quelque peu délitée, il reste au fond de moi une irrésistible curiosité pour l'Union européenne (UE). Car j'avais cette impression, ce ressenti puissant, que l'ignorance entre les groupes de populations était à l'origine des plus grandes crispations de notre Histoire. Ainsi, je me suis très tôt senti citoyen européen. Les promesses de l'Union européenne ont eu sur moi les effets escomptés. Le drapeau, l'hymne, la démocratie, la libre circulation, la monnaie unique : je voyais ces symboles avec autant d'étoiles dans les yeux que n'en arbore le drapeau de l'UE.

Mais lorsque nous faisons l'association entre la Grèce et l'Union européenne, le temps n'est plus au rêve mais à la dure réalité. Si je me suis lancé dans un travail associant ces deux thèmes, c'est parce qu'il a été difficile pour tant de Grecs, pour la plupart Européens convaincus, de voir récemment une Grèce privée de son honneur, faire l'objet de plusieurs procès, relayés avec application par la presse européenne. Se sont ajoutés en parallèle, des mouvements de défiance, d'euroscpticisme(s) envers l'Union européenne et ses principes, surgissant partout au sein de la Communauté et que l'on a pu voir apparaître non seulement en Grèce et dans toute l'Europe : des crispations de plus en plus grandes autour de la question de l'UE et de son action. Une question se pose alors : existe-t-il toujours une convergence d'intérêts au sein de l'UE et finalement, cette convergence a-t-elle jamais existé ? Ainsi, l'idée très présente était que la Grèce ferait un excellent exemple de ce qui avait fonctionné, de ce qui n'avait pas fonctionné, pour en faire le symbole des succès et des erreurs de la Communauté européenne. Et de voir, par le prisme de la Grèce, cette lente déperdition du but premier que s'était donné la CEE lors du traité de Rome (1957). D'un mélange entre l'échec d'un pays à s'intégrer, à se transformer et celui d'une institution européenne qui n'aura pas

su comprendre les spécificités nationales grecques, sans s'interroger sur ses propres négligences.

## **Périodisation**

Au sein de cette étude de la Grèce et de la Communauté européenne, de ce chassé-croisé de leur histoire commune de 1961 jusqu'à 1992, et des étranges liens qui ont pu être les leurs, le choix de ce sujet et de ses bornes chronologiques sont autant de questionnements qui devront être justifiés. 1961 est une date importante, elle marque officiellement l'association économique entre la Grèce et la Communauté économique européenne, d'une CEE naissante qui accepte là son premier partenaire économique officiel. 1992 borne la fin de cette étude car c'est l'année du traité de Maastricht qui pose les premiers jalons d'une institution totalement différente de ce qu'elle fut autrefois et avec un rapport différent entre les États-membres. C'est le début d'une nouvelle appellation de la « Communauté européenne » qui se transforme en « Union européenne ». Ainsi, ce sera l'étude d'une histoire contemporaine de l'Europe mais qui se restreindra à analyser le souvenir d'une Communauté que nous ne connaissons plus et qui s'est totalement transformée depuis. Maintenant que la temporalité est posée, peut-être serait-il bon d'expliquer le choix de ces sujets en particulier.

## **Méthode et analyse**

Avant toute chose, il paraît légitime en préambule de cette thèse, d'expliquer l'identité de cette réflexion et dans quel champ de réflexion historique elle se place. Car il est primordial que le lecteur de cette thèse comprenne quels sont les travaux qui ont pu nous influencer et nous motiver durant cette analyse historique. L'exercice est difficile, car tout au long de ce parcours intellectuel, la connaissance d'historiens, sont autant de jalons qui auront posé les fondations. Pour ce qui est de l'approche globale de l'Europe, les études telles que celle de Marie-Thérèse Bitsch<sup>2</sup> et de Gérard Bossuat<sup>3</sup>, ont été d'une grande influence. Pour ce qui est du point de vue plus économique, Éric Bussière<sup>4</sup> reste la référence en la matière, d'autant qu'il

---

<sup>2</sup> BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 2011.

<sup>3</sup> BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne : Fondations, élargissements, avenir*, Paris, Belin, 2009.

<sup>4</sup> BUSSIERE, Éric, DUMOULIN, Michel, et SCHIRMAN, Sylvain, « Le développement de l'intégration économique », dans BOSSUAT, Gérard, BUSSIERE, Eric, DUMOULIN, Michel et al. (dir.), *L'expérience européenne. 50 ans de construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p.56-137.

fut mon professeur deux années durant à la Sorbonne. Ainsi que Stanislas Jeannesson<sup>5</sup>, qui aura apporté cette ouverture pour la multidisciplinarité associée à l'Histoire.

Dans l'ensemble ce qui guide pour mener à bien la réflexion historique, c'est l'idée qu'une pensée doit être globale. C'est-à-dire que sa caractéristique première est sa capacité à pouvoir englober un maximum d'informations pour en produire un tout le plus large possible. Cette idée vient aussi d'une capacité naturelle qui est de concevoir les choses non pas de façon linéaire mais en arborescences ou en ramifications. La pensée linéaire, qui est une pensée unique, va à l'essentiel, c'est une pensée spécialisée mais elle empêche de comprendre les interconnexions entre certains types d'informations. Il est ainsi dommage de se priver de la possibilité de connecter des idées, des concepts, des informations, qui à priori n'auraient rien à voir entre eux et qui par la suite se révèlent dans un ensemble plus large, permettant de découvrir un sens plus profond de certains phénomènes. Ainsi, cette réflexion se doit non seulement d'aller loin mais aussi de ratisser plus large. La faculté de pouvoir penser largement, à embrasser plusieurs matières différentes, pour en former un tout, est considéré à notre époque comme une mauvaise chose car l'assimilant à de la déperdition. C'est d'autant plus regrettable que la pensée majoritaire de notre époque, et la façon dont nous la concevons, a tendance à construire une pensée rectiligne, sans aucun écart, et qui en devient finalement une pensée isolationniste. Mauro Ceruti, un historien philosophe, s'exprime en des termes beaucoup plus travaillés : « l'intelligence qui n'est capable que de séparer, fragmente la complexité du monde en une série d'éléments uniques. C'est une intelligence à la fois myope, daltonienne et borgne, qui finit la plupart du temps par devenir aveugle »<sup>6</sup>. La conscience que parfois la pensée manque de liant, de connexions, de connaissances variées issues de différents domaines est une des causes de cette étude. Ainsi, bien que cela soit davantage en vogue à l'heure actuelle, a toujours été présente l'idée d'étudier l'Histoire en y intégrant de la multidisciplinarité, grâce à la sociologie, la philosophie, la géographie, l'économie et la science politique, pour les références les plus importantes. Ainsi, bien que l'Histoire soit une matière proprement fascinante, il serait fort présomptueux de croire qu'elle se suffit à elle-même.

---

<sup>5</sup> JEANNESSON, Stanislas, *La guerre froide*, Paris, La Découverte, 2014.

<sup>6</sup> MORIN, Edgar, CERUTI, Mauro, *Notre Europe : décomposition ou métamorphose ?* Paris, Fayard, 2014.

## Historiographie

Dans une certaine mesure, le travail qui consiste à étudier la Grèce dans son époque contemporaine est un exercice particulièrement difficile. En effet, si la médiatisation récente de la Grèce, nous a rappelé qu'il était important de l'étudier, eu égard à ses difficultés économiques et institutionnelles, nous rencontrons toujours quelques obstacles lorsqu'il s'agit de réfléchir à son propos. Cela est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la Grèce contemporaine connaît un certain désintérêt de la part des historiens français. Celle-ci n'a suscité que peu de publications françaises analysant la période de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, spécialement sur la période de la guerre froide. C'est une constatation d'autant plus étonnante que plusieurs pays limitrophes de la Grèce, trouvent bien plus grâce aux yeux des historiens français ; la Turquie en étant l'exemple le plus probant. Ainsi, l'étude de la Grèce contemporaine paraît beaucoup moins intéresser les historiens français que l'étude de la Grèce antique. Il est certes tout à fait logique de s'intéresser à la Grèce au temps où elle était la splendeur de son époque et un grand pôle d'influence culturelle, la Grèce occupait alors une place de choix au sein du bassin méditerranéen, mais nous pouvons constater que les historiens français ressentent bien plus de difficultés à s'intéresser à ce pays dans son Histoire la plus récente. L'explication se trouve vraisemblablement dans l'idée qu'à l'inverse de l'époque antique, la Grèce contemporaine n'est plus un acteur majeur des relations internationales et occupe une faible place sur l'échiquier politique mondial<sup>7</sup>. C'est ainsi que l'historiographie française s'intéresse globalement très peu à ce pays majoritairement influencé, tout au long de son histoire, par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il existe toutefois des thèses qui ont été soutenues, et certaines publiées, sur des sujets connexes à celui-ci, et qui ont servi, pour certaines d'entre-elles, à approfondir notre réflexion vis-à-vis de certains thèmes abordés tout au long de cette étude.

Pour commencer, nous pouvons citer en histoire des relations internationales, mais également des relations bilatérales, Lorenz Plassmann, qui a soutenu en 2007 une thèse intitulée « Les relations franco-grecques 1944 – 1981 »<sup>8</sup>, dirigée par Georges-Henri Soutou. C'est une thèse riche en informations, et qui offre une réflexion sur l'évolution des relations

---

<sup>7</sup> A l'exception de sa place hautement stratégique pour les intérêts des Etats-Unis.

<sup>8</sup> PLASSMANN, Lorenz, *Les relations franco-grecques 1944 - 1981*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Georges-Henri Soutou, Université Paris-Sorbonne IV, 2007, 870 pages.

entre la France et la Grèce. Plassmann arrête son étude à 1981, une date qui marque un changement, dans les relations entre la France et la Grèce, en lien avec l'évolution de la place de la Grèce dans la Communauté européenne. Cette thèse a fait l'objet d'une publication en 2012 chez Peter Lang, sous le titre de « Comme dans une nuit de Pâques ? Les relations franco-grecques, 1944 – 1981 ». En parallèle de cette thèse d'Histoire des relations internationales, nous pouvons également citer la thèse d'histoire culturelle de Mathilde Chèze<sup>9</sup>, soutenu en 2013, dirigée par Joëlle Dalègre, dont le titre est « La France en Grèce : étude de la politique culturelle française en territoire hellène du début des années 1930 à 1981 ». Plus récemment une thèse d'histoire culturelle a été soutenue sous la direction d'Éric Bussière, « La politique culturelle extérieure de la Grèce et l'Europe (1944 – 1979) »<sup>10</sup>.

Peu d'historiens français ont franchi l'après 1981 des relations entre la France et la Grèce, qui effectivement marque un changement politique entre les deux pays, mais également un retournement de la politique culturelle française en Grèce. Ce changement, dans les faits, s'opère depuis bien plus longtemps, au moins depuis les années 60, par la démission d'Octave Merlier de l'Institut français d'Athènes, toutefois, les années 80 marquent bien un véritable tournant des relations entre la France et la Grèce. Une autre thèse a également été soutenue en 2009, par Corinne Talon<sup>11</sup>, mais sur la thématique de la dictature des colonels en Grèce, intitulée « L'image de la dictature des colonels, en Grèce, à travers la presse d'opinion française : *Le Monde*, *le Figaro* et *l'Humanité*, 1967 – 1974 ». Une thèse qui analyse les regards de la presse française sur la dictature des colonels, une presse française particulièrement critique mais, également envers le gouvernement français, lorsque celui-ci continua ses relations économiques et diplomatiques avec le gouvernement des colonels.

Pour finir, deux thèses ont plus particulièrement retenu notre attention. L'une soutenue en 1998, par Marie Noémie Marques<sup>12</sup>, dont le titre est « L'intégration européenne et les pays

---

<sup>9</sup> CHEZE, Mathilde, *La France en Grèce : étude de la politique culturelle française en territoire hellène du début des années 1930 à 1981*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Joëlle Dalègre, Paris INALCO, 2013, 513 pages.

<sup>10</sup> POIMENIDOU, Antigoni-Despoina, *La politique culturelle extérieure de la Grèce et l'Europe (1944 – 1979)*, thèse soutenue en 2018, sous la direction d'Éric Bussière, Sorbonne-Université.

<sup>11</sup> TALON, Corinne, *L'image de la dictature des colonels, en Grèce, à travers la presse d'opinion française : Le Monde, Le Figaro, et l'Humanité, 1967 – 1974*, Thèse de doctorat en Etudes néo-helléniques, sous la direction de Constantin Angélopoulos, Montpellier 3, 2009, 1376 pages.

<sup>12</sup> MARQUES, Marie Noémie, *L'intégration européenne et les pays méditerranéens européens : le secteur des fruits et légumes de 1957 à 1986*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de René Girault, Paris 1, 1998, 735 pages.



méditerranéens européens : le secteur des fruits et légumes de 1957 à 1986 ». Une thèse en Histoire économique qui porte sur le secteur des fruits et légumes, secteur très sensible, en proie à une concurrence redoutable en Méditerranée. Souvent, la Grèce est intégrée pour ces questions de l'ensemble méditerranéen, avec l'Espagne et le Portugal. Puis, une thèse soutenue en 1991, par Sven-Volodia Loison<sup>13</sup>, en Géographie, intitulé « La Grèce : son économie et l'intégration européenne », qui passe sous silence l'idéologie libérale promue par l'Europe dans les années 80, tandis qu'il impute les problèmes économiques grecs aux réformes politiques de Papandréou, alors que nous tenterons de démontrer que la situation est beaucoup plus complexe que cela.

Dans son ensemble, la recherche française s'intéresse donc surtout à l'Histoire nationale grecque, à des sujets tels que la dictature de Metaxas, la dictature des colonels ou aux relations bilatérales, mais nous remarquons qu'aucun travail n'a encore réellement été réalisé, pour essayer de comprendre les relations croisées entre la France et la Grèce, sous le regard de l'intégration européenne. Ces problèmes historiographiques sont d'autant plus remarquables à observer, qu'il existe très peu d'ouvrages en français sur la question et que les historiens grecs, ayant produit des travaux sur cette histoire, n'ont pour la plupart que très peu fait traduire leurs travaux en français. Cela est d'autant plus vrai pour la période qui va des années 60 jusqu'aux années 90.

La plupart des travaux observables sur la question du bilan de la Grèce dans l'Union européenne, de son entrée jusqu'à la crise financière de 2008, sont surtout repérables aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Grèce. Nous pouvons citer, dans les travaux les plus récents, un ouvrage d'Eirini Karamouzi, « Greece, the EEC and the Cold War 1974 – 1979 : The Second Elargement »<sup>14</sup>, publié en 2014 chez Palgrave Macmillan. Se fondant sur des archives, sa recherche se rapproche beaucoup de ce que nous voulons analyser pour le cas des relations entre la Grèce et la Communauté européenne, bien que cette recherche s'arrête à 1979. En parallèle, sur un plan plus économique, nous pouvons également citer le travail réalisé à l'occasion d'un colloque international, organisé en 2003, par l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign. Elisabeth Oltheten, George Pinteris et Théodore Sougiannis y ont rendu une étude

---

<sup>13</sup> LOISON, Sven-Volodia, *La Grèce : son économie et l'intégration européenne*, Thèse de doctorat en Géographie, sous la direction de Michel Rochefort, Paris 1, 1991, 501 pages.

<sup>14</sup> KARAMOUZI, Eirini, *Greece, the EEC and the Cold War 1974 – 1979: The Second Elargement*, Palgrave Macmillan UK, 2014.

complète sur la question du bilan des vingt premières années de la Grèce, en tant que membre de la CEE puis de l'Union européenne<sup>15</sup>. Nous pouvons également, dans cette thématique économique, citer un article de Takis Fotopoulos, économiste et membre de l'Université d'Athènes, qui a développé un travail de première importance sur le cas de la dette économique grecque, et qui tente, par le biais de l'histoire économique grecque, de mieux comprendre son problème de stabilité<sup>16</sup>. Enfin, en dernier lieu, une contribution de James Petras, professeur émérite de sociologie à l'Université d'Etat de New York à Binghamton, qui a écrit sur la question des problèmes engendrés par les politiques économiques et sociales d'Andréas Papandréou, lorsqu'il fut Premier ministre de la Grèce, dans les années 80. L'article s'intitule « The contradictions of Greek Socialism »<sup>17</sup>, qui permet de mieux comprendre, selon lui, la dérive de la Grèce et de ses dirigeants au milieu des années 80.

Toutefois, il existe des ouvrages français traitant de l'histoire contemporaine de la Grèce, du milieu du XIXe siècle, jusqu'à la fin du XXe siècle. Il y a tout d'abord un livre publié par Joëlle Dalègre en 2006, intitulé « La Grèce depuis 1940 »<sup>18</sup>, aux éditions L'Harmattan, qui montre une Histoire grecque complexe, dans l'étude de ses spécificités. Tandis qu'Olivier Delorme, dans trois tomes publiés en 2013 intitulés « La Grèce et les Balkans »<sup>19</sup>, offre un travail sur l'Histoire politique grecque, en abordant également le domaine des relations internationales. Et bien que celui-ci se défende, ayant pu m'entretenir avec lui, d'une ambition historique à son œuvre, n'ayant pas voulu totalement respecter la méthodologie historique (il est vrai qu'il a tendance parfois à romancer), ce sont trois tomes d'une très grande richesse au regard des informations qu'ils apportent. Mais aucune de ces publications n'envisage une étude complète sur la construction européenne et sur les relations que la Grèce entretient avec ses partenaires européens, particulièrement la France dans ce contexte.

À la question précise des liens entre la Grèce et les Communautés européennes, qui sera en partie un objectif de cette étude, le travail de recherche est d'autant plus ardu que l'intérêt

---

<sup>15</sup> OLTHETEN, Elisabeth, PINTERIS, George, SOUGIANNIS, Theodore, « Greece in the European Union: policy lessons from two decades of membership », *The Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 43, Issue 5, Winter 2003, p. 774-806.

<sup>16</sup> Voir FOTOPOULOS, Taki, « Economic restructuring and the debt problem: the Greek case », *International Review of Applied Economics*, Volume 6, Issue 1, 1992, p.38-64.

<sup>17</sup> PETRAS, James: « The Contradictions of Greek Socialism », *New Left Review*, 163, 1987, p. 3-25.

<sup>18</sup> DALEGRE, Joëlle, *La Grèce depuis 1940*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>19</sup> DELORME, Olivier, *La Grèce et les Balkans, du Ve Siècle à nos jours, III*, Paris, Gallimard, collection Folio histoire, 2013.

français sur la question semble s'être estompé au fil des années, bien que depuis la crise économique de 2008, ce dernier semble réapparaître. Mais nous voyons que ce qui intéresse majoritairement les chercheurs sur les périodes étudiées, ce sont surtout les difficultés économiques qu'ont posé l'entrée de la Grèce dans les Communautés européennes, ainsi que les politiques économiques.

Fort heureusement, nous avons de nombreuses sources sur le processus de son entrée dans les archives présidentielles et diplomatiques françaises, bien qu'orientées majoritairement autour du problème suscité par son entrée dans le Marché commun : la concurrence agricole et industrielle en tête. De longues consultations ont pu montrer que la plupart des discussions inhérentes au processus ont porté sur ces deux secteurs en particulier<sup>20</sup>.

On n'explique pas réellement ce manque d'intérêt car la France et la Grèce, surtout à partir des années 60, grâce à l'effort mené par le général de Gaulle, ont, à partir de ce moment-là, des échanges diplomatiques, culturels et économiques privilégiés. D'ailleurs ce soutien de la France va se poursuivre ultérieurement puisque c'est encore la France du président Valéry Giscard d'Estaing qui met en place tout le processus des négociations, pour l'entrée de la Grèce dans la CEE, jouant ainsi le rôle de parrain. Et si la sphère d'influence française, en direction de la Grèce, connaît de subtils va-et-vient, la qualité et la portée des échanges diplomatiques entre la France et la Grèce à partir de 1975, atteint une dimension qui ne sera jamais égalée par la suite. La France, en jouant un rôle de parrain, appuyant l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne, se dotait d'une place de choix en tant que sphère d'influence de première importance. Depuis l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing, à la fonction présidentielle, en 1974, vient se greffer, à une dimension exclusivement économique des relations franco-grecques, une dimension politique majeure mais également militaire. De fait, les échanges culturels, universitaires, audiovisuels<sup>21</sup>, ou encore économiques et militaires<sup>22</sup> atteignent des sommets jamais vus auparavant entre les

---

<sup>20</sup> Il est à noter que bien que ce soient ces deux sujets-là qui reviennent en priorité sur les discussions relatives à la Grèce et à son entrée dans la CEE, ils ne sont pas exclusifs, loin de là. Nous avons aussi des discussions sur les problèmes avec la Turquie et les liens culturels entre la Grèce et la France.

<sup>21</sup> AN [Archives Nationales], Archives de la Présidence de la République [APR], sous-série 5AG3/103 - Dossier des conseillers chargés de la presse et de la communication.

<sup>22</sup> La France fournit de tout, majoritairement du matériel militaire de logistique : munitions, rations et pièces de rechanges, mais également des vaisseaux de guerre et des avions militaires.

deux Etats. En 1981, lorsque la Grèce entre dans la Communauté européenne, et devient ainsi le 10<sup>e</sup> membre de la CEE<sup>23</sup>, elle signe là un des moments les plus importants de son histoire et aussi un des moments les plus importants de l'histoire de la CEE ; il était attendu, pour le cas de la Grèce, que le processus d'association à la Communauté poursuive son évolution jusqu'à une adhésion. De son côté, la Communauté européenne attendait depuis 1974, un dixième membre, qui devait être la Norvège mais dont l'issue achoppa sur un refus du pays nordique. Nous pourrions dire que la Grèce signait là, un acte de remplacement. Il est ainsi étonnant, malgré un intérêt à l'époque de la France pour le sort de la Grèce et des échanges de plus en plus importants entre les deux Etats, qu'il n'y ait pas eu un plus grand nombre de publications sur la nature de ces relations.

Il est regrettable que des travaux de recherche ne se soient pas penchés plus tôt sur la question de l'importance de cette entrée et par la même occasion, sur le pourquoi de l'insistance du Président français pour appuyer personnellement la candidature grecque.

### **Etat des sources**

Pourtant, un grand nombre de documents sont accessibles en France : des sources d'archives pour la plupart mais qui sont parfaitement essentielles pour cette approche du sujet. Un grand nombre d'archives font d'ailleurs très bien état de l'enjeu des difficultés de l'entrée de la Grèce dans l'Union européenne.

Une grande partie provient des fonds présidentiels des Archives nationales, de 1959 à 1995. Il a fallu dépouiller tout ce qui avait trait à la Grèce, un partenaire particulièrement proche de la France pendant cette période, malgré une petite parenthèse sous la présidence de Georges Pompidou, où l'on ne trouve pas beaucoup d'informations, la Grèce est régulièrement mentionnée que ce soit sous la présidence du général de Gaulle ou de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand.

Le centre de la Courneuve, du ministère des Affaires étrangères, au sein duquel se trouvent les archives diplomatiques recèle en grande partie les sources utilisées pour cette étude, de 1955 à 1993, ce qui permet d'avoir une vision sur le long terme et de se rendre compte de l'importance de l'évolution des relations entre la France et la Grèce, évolution qui

---

<sup>23</sup> Au départ, le 10<sup>e</sup> entrant dans la Communauté européenne devait être la Norvège, jusqu'à ce qu'elle se rétracte.

aura tendance à aller dans le sens d'un éloignement progressif. Cela permet aussi de voir que sont entremêlées les relations entre la France et la Grèce mais aussi celles vis-à-vis de la Communauté européenne. Il n'est pas rare de voir accolé le nom de la Grèce à celui des enjeux européens, de l'année 1975 jusqu'à l'année 1992, ce qui prouve toute l'importance du sujet aux yeux de l'appareil diplomatique français.

Nous avons également consulté des archives de la Commission européenne à Bruxelles. Il existe plusieurs catégories d'inventaires au sein de la Commission européenne dont la Commission de la CEE, qui traite de toutes informations relatives à l'accord et à l'adhésion de la Grèce, de 1958 à 1968, puis de 1974 à 1979, notamment le versement BAC 50/1982 « Relations entre les Communautés européennes et la Grèce », qui offre une vision générale des relations entre la Commission européenne et la Grèce, de 1956 à 1979, puis le versement BAC 17/1969 sur les conditions de l'accord d'association avec la Grèce, et le versement BAC 6/1966 pour comprendre l'association avec la Grèce et l'aide aux pays en développement.

En parallèle de ces consultations, nous sommes allés voir les archives historiques européennes de Florence, notamment les versements du Comité économique et social (CES), des cotes 7648 à 8327, traitant la question de la Grèce. Cela a servi à observer le cœur du travail autour de l'accord d'association et des négociations autour de la période d'adhésion, ainsi que le travail de la Commission des Communautés européennes (CE), du Parlement européen (PE), de 1967 jusqu'à 1985. Ces archives ont été d'un grand secours puisqu'elles ont permis de mieux comprendre comment la Commission européenne s'est servi d'éléments de langage pour légitimer l'adhésion de la Grèce.

Nous également consulté, des archives américaines en ligne, notamment les FRUS, Foreign Relations of the United States, l'équivalent des archives du ministère des Affaires étrangères<sup>24</sup>. Elles ont été utilisées pour voir des documents en liens avec diverses présidences : l'administration Eisenhower, de 1953 à 1960 puis l'administration Kennedy, de 1961 à 1963, mais également l'administration de Johnson, de 1964 à 1968, pour finir avec celle de Nixon, de 1969 à 1974. On y trouve nombre de télégrammes numérisés, de correspondances, de lettres et de réunions entre plusieurs membres du Département d'Etat américain au sujet de la Grèce.

---

<sup>24</sup> Que l'on peut trouver sur le site internet [www.history.state.gov](http://www.history.state.gov).

Pour ce qui est des sources imprimées de la presse française ou internationale, le travail de revue de presse a été facilité par la lecture des archives. Que ce soit pour les Archives diplomatiques françaises, les Archives présidentielles, ou les Archives de Florence, un énorme travail a été fait par les collaborateurs des cabinets successifs, pour découper, recopier et traduire les articles de journaux qui ont trait à un événement, sur la Grèce par exemple, et le mettre en évidence à l'intérieur des dossiers consultables aux archives. Toutefois un certain nombre de périodiques, français ou grecs, ont été consultés, à des moments clés.

### **La Grèce et ses spécificités**

La Grèce a connu une période moderne et contemporaine difficile, où son indépendance fut régulièrement remise en question. En effet, longtemps dépendante des puissances étrangères, au moins jusqu'à la libération du joug ottoman en 1830, il semble qu'elle peine à se libérer des sphères d'influence, dans la conduite de ses actions sur la scène internationale. Cette libération s'insère dans une nouvelle dynamique de relations internationales conduite par la Grande-Bretagne<sup>25</sup>, cherchant à s'implanter diplomatiquement dans la région et par l'influence croissante des Etats-Unis pendant la guerre froide<sup>26</sup>. Cette libération, malgré tout le travail d'influence anglo-saxon autour de la question ottomane, laisse de grandes traces et des cicatrices, qui n'ont vraisemblablement jamais guéri. Un pays qui se sera construit pendant près de quatre siècles, autour d'une haine viscérale envers une administration grecque corrompue par l'Empire ottoman et une méfiance redoutable envers l'autorité centrale.

Ainsi, après sa libération<sup>27</sup>, elle tente malgré tout lentement de se reconstruire. Depuis la Première Guerre Balkanique<sup>28</sup>, elle est parvenue à récupérer la Macédoine et la Thrace, après le partage du territoire ottoman. Après 1919<sup>29</sup>, l'Empire Ottoman, en pleine décomposition, est forcé par le Royaume-Uni, de céder ses territoires d'Ionie et de Thrace orientale à la Grèce. Mais un mouvement de résistance turque, mené par le leader Mustafa Kemal Atatürk, mobilise la nation turque toute entière et pousse les Grecs hors du territoire.

---

<sup>25</sup> Dont la Crète sous tutelle internationale et plus particulièrement britannique à la fin du XIXe siècle, avant d'être rattachée à la Grèce en 1913.

<sup>26</sup> La Grèce est un centre géostratégique de première importance en Méditerranée. De nombreuses bases militaires américaines sont installées en Grèce, dont celle de Souda, en Crète, non loin de La Canée.

<sup>27</sup> La Grèce fut occupée par l'Empire Ottoman de 1456 à 1830.

<sup>28</sup> Octobre 1912 à Mai 1913.

<sup>29</sup> Traité de Sèvres, 1920.

Le Traité de Lausanne, signé en 1923, arrête alors la guerre gréco-turque et la Grèce rend les territoires obtenus depuis le Traité de Sèvres. Mais la Grèce parvient tout de même à conserver la Macédoine et une partie de la Thrace. Ce traité introduit aussi l'échange de populations grecques habitant en Turquie et les populations turques habitants en Grèce<sup>30</sup>. Ces déplacements vont concourir à créer une Grèce divisée en deux, entre les habitants autour de l'Attique, une population grecque de longue date et une population du Nord, aux origines grecques plus récentes mais dont l'attachement envers l'Hellénisme n'est pas à prouver. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la Grèce s'est distinguée par sa résistance acharnée face à l'envahisseur italien, puis allemand. Elle y a d'ailleurs acquis le respect de la part des autres populations européennes qui avaient résisté à l'Allemagne, ayant prouvé qu'elle avait aussi payé par le sang de sa population, la défense de son territoire. Dans un discours au Parlement britannique, le 20 novembre 1940, le roi Georges VI<sup>31</sup> prononça : « Par sa courageuse résistance la Grèce s'est prouvée qu'elle était à la mesure de son glorieux passé »<sup>32</sup>. C'est alors que la Grèce, pour la deuxième fois, partage son Histoire avec toute l'Europe. La première fois en tant que « berceau » de la civilisation européenne et des mythes grecs qui donnèrent la naissance au nom « Europe » en Grèce<sup>33</sup>.

Il semble primordial, pour mieux comprendre ensuite une partie des enjeux de l'adhésion, de présenter les caractéristiques de la Grèce, par rapport aux autres membres de la Communauté européenne. La Grèce est un pays possédant de fortes singularités, à commencer par sa superficie et sa population. Si nous prenons des données de 1975, fournies par l'OCDE, sa superficie est de 132 000 km<sup>2</sup>, alors qu'un pays comme la France atteint 547 000 km<sup>2</sup>, l'Allemagne 357 168 km<sup>2</sup> mais les Pays-Bas seulement 41 526 km<sup>2</sup>. Elle n'était pas un

---

<sup>30</sup> La Grèce doit échanger une partie de sa population avec celle de la Turquie. Les Grecs installés en Turquie doivent quitter le pays et trouver refuge en Grèce. Plus d'un million et demi de Grecs vont quitter ainsi les bords de l'Ionie, quittant du jour au lendemain leur maison et leur travail. Sans compter que près d'un tiers de ces nouveaux migrants périront sur les routes.

<sup>31</sup> Albert Frederick Arthur George, né le 14 décembre 1895 et mort le 6 février 1952, fut roi du Royaume-Uni sous le nom de Georges VI de 1936 à 1952.

<sup>32</sup> Nous pouvons notamment voir cette citation dans *The Most Gracious Speeches to Parliament 1900 -1974: statements of Government Policy and Achievements*, Basingtoke, Palgrave Macmillan, 1975, pp. 98. Dans sa version originale : «By her courageous resistance Greece is proving herself worthy of her glorious past », dans la cinquième session du 37e Parlement britannique, 1939-1940.

<sup>33</sup> Selon la légende, Europe, fille d'Agénor le roi de Tyr, fut enlevée par Zeus qui prit l'apparence d'un taureau et la transporta sur son dos jusqu'en Grèce. L'étymologie admise est composée de « εὐρύς » ou « evris », qui veut dire « large » et de « ὤψ » ou « ops », qui signifie la vue en grec ancien. Ce qui donne en grec « Ευρώπη » ou « Evrópi ».

grand pays de la Communauté en termes de superficie, mais elle n'était pas non plus le plus petit. Si nous devons faire un classement à l'époque, elle est le 5<sup>e</sup> pays en superficie de la Communauté des dix. En revanche, la densité de population grecque était particulièrement faible. La Grèce possédait une population de 9 millions d'habitants, en comparaison la France avait une population de 52,5 millions d'habitants, l'Allemagne 78,6 millions, les Pays-Bas 13,67 millions et la Belgique 9,8 millions d'habitants. La densité de la population grecque était de 69 habitants au km<sup>2</sup>, celle de la France 96 habitants au km<sup>2</sup>, tandis que les Pays-Bas avaient une densité de population de 404 habitants au km<sup>2</sup>, l'Italie quant à elle près de 188 habitants au km<sup>2</sup>. La moyenne de la CEE en 1975 était de 169 habitants au km<sup>2</sup>. Ainsi, nous pouvons constater que la Grèce possède une des densités de population les plus faibles de la Communauté et même du monde. Ce qui pose déjà comme enjeu, la modernisation de ses structures de communication.

Quant à la structure économique de la Grèce, celle-ci est très différente de celle de ses partenaires. La Grèce possède un secteur agricole très important. Avec 36% de sa population active travaillant dans le secteur agricole, on constate un écart considérable, avec la moyenne de la CEE qui était alors de 9,6% dans ce secteur. A titre d'exemple, l'Italie, que d'aucuns considèrent comme un pays à forte vocation agricole, employait, en 1975, 16% de sa main d'œuvre globale, dans le secteur de l'agriculture. Il semblait nécessaire que la Grèce entame une transition pour se retrouver au même niveau que la plupart des pays membres. Le poids de la Grèce dans le commerce mondial était par ailleurs très faible, de l'ordre de 0,7%, tandis que l'ensemble des membres de la CEE représentaient 35,7% des échanges commerciaux.

Cela peut expliquer en partie pourquoi la Grèce posa peu de problèmes à l'ensemble de la Communauté. Economiquement parlant, elle ne constituait pas une concurrence insurmontable, que ce soit pour les produits fruitiers, les industries du textile ou la marine marchande. De plus, certains débats, qui ont pu apparaître sur les problèmes que la Grèce pouvait amener par la faiblesse de ses structures économiques<sup>34</sup>, ont été mis de côté dans l'ensemble des négociations, sans oublier toutefois qu'une partie de cette Communauté,

---

<sup>34</sup> La Grèce était un pays très pauvre, en comparaison des autres membres de la CEE. Par exemple, le PIB de la Grèce en 1975 était de 37 milliards de dollars, tandis que celui de la France était de 362 milliards de dollars, celui de la Belgique 67 milliards de dollars et celui des Pays-Bas, 98 milliards de dollars.



subissait une forte influence de la part de la France et de l'Allemagne<sup>35</sup>, deux partenaires économiques particulièrement privilégiés pour la Grèce. C'est alors, que ce qui pouvait être perçu comme la base d'un futur problème, l'énorme retard économique et structurel qu'avait la Grèce vis-à-vis de ses futurs partenaires, ne semblait pas alarmer outre mesure les membres favorables à l'adhésion de la Grèce. Dans leurs prévisions, ces difficultés seraient réduites par des prêts économiques que la Grèce n'aurait pas, ou très peu, à rembourser<sup>36</sup>. Dans son ensemble, la candidature grecque inquiète beaucoup moins que celle de l'Espagne<sup>37</sup>. Et cela explique vraisemblablement pourquoi la Grèce, en tant que candidature, a suscité beaucoup moins d'études ou d'analyses économiques que l'Espagne<sup>38</sup>. Ce qui reste étonnant dans la mesure où malgré toute la confiance et l'enthousiasme de la majorité des acteurs de la période, pour qui connaissait un tant soit peu la réalité politique de la Grèce, elle se trouvait régulièrement dans de grandes difficultés politiques, où l'on pouvait raisonnablement douter de sa capacité à pouvoir conduire une politique stable.

Ceci étant, des membres de la Commission européenne aux ministres des Etats membres, des peuples européens jusqu'aux commissaires eux-mêmes, un leitmotiv devenait incessant : la candidature de la Grèce est une candidature qui tombait sous le sens, que ce soit lors de son association ou de son adhésion.

### **Une histoire politique difficile**

Tout au long de son exercice démocratique, la Grèce eut à subir une instabilité politique assez particulière. Mais elle en avait fait, en partie, sa spécificité et s'en accommodait tant bien que mal. La politique grecque est assez particulière, et peut-être, faut-il s'y attarder pour en comprendre les rouages. Le problème de la conduite politique grecque, au cours de la fin des années quarante jusqu'aux années soixante, est une sorte de mélange entre une stabilité de façade, presque paternelle, empêchant tout dialogue politique entre les différents partis et une forme de marasme institutionnel qui voit les Premiers ministres et les gouvernements s'enchaîner. On ne peut compter le nombre d'alliances entre les partis pour permettre de

---

<sup>35</sup> Il y eut certes des formes de pression mais nous noterons aussi un manque surprenant de réaction ou même d'intérêt de la part des Etats membres pour la question.

<sup>36</sup> Mais en retour devrait se conformer aux lois et aux directives de la Communauté.

<sup>37</sup> L'Espagne adhère en 1986 à la CEE, en même temps que le Portugal.

<sup>38</sup> L'Espagne, en 1975, c'est 115 milliards de dollars de PIB et un pays qui organise déjà sa transition économique, une toute autre stature que celle de la Grèce et une menace bien plus grande en termes de concurrence économique.

former des coalitions majoritaires à l'Assemblée, qui se sont démantelées pendant leur exercice. On ne s'étonnera alors certainement pas qu'Olivier Delorme parle d'une « lente démocratisation de la Grèce »<sup>39</sup> du milieu des années 50 jusqu'à la fin des années 60.

Tout d'abord, nous pouvons parler de l'immense inventivité dont ont su faire preuve les hommes politiques grecs. Si nous prenons le cas de Constantin Caramanlis, lorsqu'il arriva au poste de Premier ministre le 6 octobre 1955, il organise une modification du mode de scrutin. Sûr de la force de son parti politique, le Ethniki Rizospastiki Enosis<sup>40</sup> (ERE), dans les campagnes, le scrutin majoritaire resta la valeur normative dans le milieu rural<sup>41</sup>, en revanche, il fit modifier la loi électorale pour que le scrutin soit à la proportionnelle dans les villes car son parti y était beaucoup moins populaire. De plus, en Grèce, la répartition des sièges se faisait sur la base du recensement : plus une région était peuplée et plus elle offrait de sièges au Parlement. Ainsi, le recensement utilisé fut celui de l'année 1941 et non pas le plus récent, ce qui profitait clairement au parti de Caramanlis. On ne prit pas en compte les déplacements de populations qu'occasionna la Seconde Guerre mondiale mais aussi la guerre civile<sup>42</sup>. Les habitants des campagnes ayant, dans une large majorité, émigré vers la ville, dans un grand exode rural, font que les villes étaient dans l'ensemble largement sous représentées par rapport à la campagne. Et des petites combinaisons comme celles-ci émaillent toute l'histoire de la vie politique grecque.

Nous mettrons de côté les témoignages avérés de pressions dans les bureaux de votes et les fraudes : et même si ces méthodes tendent à se faire plus discrètes au fur et à mesure des années, elles n'en restent pas moins bien présentes dans les campagnes et les régions les plus éloignées. L'année 1961 est un cas d'école, avec la constatation d'un nombre d'irrégularités tellement élevées dans le scrutin, que tout autre pays qui se serait considéré comme « démocratique » aurait fait cesser ce qui peut être considéré comme une mascarade. Nous avons le cas évident de fraudes, qui pourraient prêter à rire, si cela n'attaquait pas directement les principes de la démocratie tels que : les morts qui continuent à voter, les

---

<sup>39</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1497.

<sup>40</sup> Union nationale radicale ou *Εθνική Ριζοσπαστική Ένωση* (Ethniki Rizospastiki Enosis), parti politique conservateur grec formé en 1955 par Constantin Caramanlis.

<sup>41</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1497.

<sup>42</sup> La guerre civile, qui dura du 12 février 1946 au 16 octobre 1949, fut la résultante d'une insurrection communiste qui refusa de dissoudre son mouvement après la guerre et combattit les troupes royalistes grecques, qui voulaient réduire à néant ce qu'il considérait à l'époque comme un mouvement dangereux.

électeurs qui sont inscrits sur deux listes électorales et peuvent ainsi voter deux fois, les médias ou tout autre moyen de diffusion de l'information, largement influencées par le gouvernement<sup>43</sup>. A cela, s'ajoutent aussi les absences de bulletins des partis concurrents au gouvernement en place, dans certains bureaux de votes, et les menaces à peine voilées des corps de polices surveillant les bureaux de vote, envers qui oserait voter à gauche ou au centre. Sans oublier tout un tas de récompenses pouvant s'apparenter à de la corruption. Par exemple, certains émissaires du parti au pouvoir transportaient avec eux des bulletins marqués d'une petite croix qu'ils distribuaient allégrement aux potentiels électeurs, en leur promettant des récompenses si ledit bulletin marqué se retrouvait bien dans l'urne. Nous pouvons ainsi à la suite de Joëlle Dalègre et d'Olivier Delorme, estimer, qu'aucune élection en Grèce jusqu'au retour de la démocratie en 1975 ne se fit dans la régularité.

Cela eut pour conséquence non seulement de grandes désillusions, mais aussi un manque criant de stabilité pour l'exercice du pouvoir. Ainsi, de la fin des années quarante jusqu'aux années soixante, aucune majorité parlementaire n'est allée jusqu'au terme de son mandat, ce qui paraît assez incroyable. Surtout connaissant la nature des régimes qui se sont succédés au pouvoir<sup>44</sup>, considérant, dans la plupart des cas, qu'ils étaient les seuls légitimes à pouvoir conduire le pays, et ainsi vouloir conserver le pouvoir à tout prix. Pour la plupart ce furent des gouvernements sévères et conservateurs, très paternalistes, qui ne prirent pas la mesure de la gravité de la situation politique. La population grecque, quant à elle, était en décalage avec la classe politique, et souhaitait suivre le vent du progrès qui s'empara du monde occidental, qu'il soit économique, social ou institutionnel.

Ce souhait de changement se traduit dans les urnes puisqu'en 1963, les citoyens grecs élisent un parti centriste, l'Union du Centre (EK)<sup>45</sup>, le parti de Georges Papandréou, qui se voulait progressiste. Il y eut vraisemblablement une prise de conscience de la part des milieux politiques de droite, qu'un changement politique allait sans doute s'opérer et qu'ils n'en feraient pas partie. Ils se mirent alors à lancer des rumeurs sur la montée de plus en plus importante du communisme en Grèce. Des rumeurs qui coururent et se firent de plus en plus importante. Elles jouaient sur une peur latente, présente au sein de la population grecque,

---

<sup>43</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1499.

<sup>44</sup> Un régime inclinant vers la droite de l'échiquier politique et très autoritaire.

<sup>45</sup> Enosi Kentron – Union du Centre

qu'il ne fallait absolument pas négliger, et que les milieux de droite et d'extrême droite ont volontiers utilisé dans leur lutte politique pour empêcher tout changement. Ils se sont pour cela appuyés sur la paranoïa présente pendant la guerre froide, où tous les gouvernements occidentaux, *a fortiori* les Etats-Unis, redoutaient que son pays ou un allié occidental soient « infestés » de l'intérieur puis convertis à la « cause rouge ».

Georges Papandréou, le Premier ministre du parti de l'Union du centre, alors au pouvoir depuis 1963, voulut ménager les susceptibilités politiques de chacun pour faire taire ses détracteurs. Il tenta, tant bien que mal, d'éradiquer les mécanismes répressifs policiers, qu'avaient installés ses prédécesseurs, mais décida finalement de ne rien en faire ; il mit juste en place une charte qui punissait les forces de l'ordre ayant tendance à faire montre d'un peu trop de zèle dans leurs interventions, surtout lorsqu'il s'agissait de militants de gauche. La gauche put toutefois exercer librement ses droits de réunion et d'association, ce qui n'était pas le cas auparavant. Comme l'a dit, dans un livre, un intellectuel grec dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom<sup>46</sup>, « Pour la première fois après vingt-huit ans, tous les Grecs purent respirer et parler librement. ». Mais cette prudence à vouloir s'engager dans un camp politique, ne voulant pas risquer de s'attirer les foudres de l'autre, est à l'origine de bien des maux pour le leader du parti centriste. Car la politique de Papandréou, considérée comme frileuse, a fait du parti la cible de reproches autant du côté droit de l'échiquier politique grec, que du côté gauche.

Toutefois, la droite fut la plus virulente, elle n'eut de cesse de dénoncer ce qu'elle appelait « la mainmise communiste sur l'Etat », qui lui semblait imminente. Un tel raisonnement s'explique surtout parce que la droite, habituée pendant près de vingt ans à ce que la gauche soit tenue sous contrôle par la répression policière, ne peut se faire à l'idée que des partisans de gauche, *a fortiori* des communistes, puissent être des citoyens comme les autres et jouir ainsi des mêmes droits. Et cette vision, présente dans une grande partie de cette classe politique, engoncée dans ses propres archaïsmes, est également partagée par la cour royale grecque. C'est dans ce climat, on ne peut plus tendu, qu'éclate, en mai 1965,

---

<sup>46</sup> Ecrit anonymement, *Verité sur la Grèce*, La Cité, Athènes, 1970.

l'affaire ASPIDA<sup>47</sup>. ASPIDA est un groupe politique clandestin<sup>48</sup> créé en Grèce. L'Etat-major grec, majoritairement à droite (voire d'extrême droite) de l'échiquier politique, affirme avoir trouvé des membres de ce réseau clandestin au sein de l'armée. C'était ainsi une victoire pour la droite, qui soulignait qu'une partie de ses pires craintes étaient justifiées. Ainsi a-t-on conclu que des partisans du gouvernement et des communistes s'étaient ligués pour détruire l'armée grecque. Dans l'autre camp, on considérait plutôt qu'il s'agissait d'une forme de machination ou, tout du moins, d'un calcul politique visant à masquer les projets de coup d'Etat d'une partie de l'Etat major militaire. Ainsi, l'affaire servit d'excuse à la junte militaire, pour placer ses pions et détourner une partie de l'opinion publique à son avantage. Lorsque les ramifications furent suffisamment bien installées, ils purent se lancer dans leur entreprise de prise du pouvoir. Vers Noël 1966, voyant que la politique grecque allait au bord du gouffre, le leader de l'ERE, Panagiotis Kanellopoulos, s'entendit avec Georges Papandréou, pour que les deux grands partis organisent des élections au printemps 1967.

Mais c'était sans compter sur la partie la plus extrême du courant politique grec, qui voyait de plus en plus le pouvoir lui échapper. Les conspirateurs militaires, dont les services de renseignement étaient en lien avec la royauté, faisaient régulièrement parvenir au Palais des rapports de manifestations étudiantes, de grèves d'ouvriers, pour la plupart grossièrement exagérées, qui ont fait croire au Roi Constantin que le pays courait à la catastrophe. La plupart des responsables politiques ne furent pas impressionnés par ces tentatives de déstabilisation mais cela n'a pas empêché de concevoir que l'on pouvait peut-être, pour apporter de la stabilité au pays, aller pour un temps vers la dictature. Ainsi, même dans le camp de Georges Papandréou, cette possibilité a germé. Mais celui-ci refusa totalement que l'on puisse sortir des voies constitutionnelles du pays. Pour lui, seule la force démocratique pouvait ramener le pays sur les bons rails. Les généraux, de leurs côtés, promirent de respecter ces ordres que le roi approuvait et ils s'engagèrent à ne pas prendre d'initiative.

A deux heures du matin, le 21 avril 1967, les colonels lancèrent la machine de la prise du pouvoir. Ce qu'on appela à l'époque, en un trait d'humour forcé, « la dictature la plus bête

---

<sup>47</sup> Αξιωματικοί Σώσατε Πατρίδα Ιδανικά Δημοκρατία Αξιοκρατία ou Axiomatiki Sosate Patrida Idanika Dimokratia Axiokratia, ce qui veut dire : « Les officiers qui sauvent les idéaux de la patrie démocratique et méritocratique », qui forment le mot ASPIDA, ce qui veut dire « Bouclier » en grec.

<sup>48</sup> Réseau clandestin de tendance centre-gauche.

du monde », fut une période troublée pour la Grèce et vraisemblablement une destruction totale de tous les efforts antérieurs, pour s'assurer de liens diplomatiques de première importance, dans sa quête de rapprochement avec la Communauté européenne.

Cette période fut particulièrement déstabilisante pour la Communauté économique européenne (CEE) et le Conseil de l'Europe qui ne surent comment réagir face à une telle évolution. Les pays nordiques, ceux qui ont vraisemblablement le plus assumé leurs convictions politiques, ont été particulièrement engagés dans la lutte contre la dictature en Grèce<sup>49</sup>. Principalement pour qu'à aucun moment, celle-ci ne soit associée à l'image que pouvait renvoyer la Communauté européenne. Ce combat de la part du Danemark ou de la Suède, fut au cœur de désaccords au sein de la Communauté sur la façon dont cette affaire devait être gérée. L'affaire grecque fut vraisemblablement le révélateur de la nécessité d'une politique extérieure commune ; pour que ce principe ne finisse pas par devenir une illusion parmi tant d'autres. Et force est d'admettre qu'il n'existait alors pas du tout d'union politique entre les pays membres de la CEE et du Conseil de l'Europe. Chaque pays, de son côté, normalisa ou non ses relations<sup>50</sup> avec la Grèce, accepta ou non que le pays puisse devenir une dictature et chacun se fit sa propre opinion – ajoutant encore plus de doute sur le projet européen. Dès le 31 janvier 1968, Il y eut un fort lobby scandinave pour exclure la Grèce du Conseil de l'Europe mais celui-ci n'eut pas les effets escomptés. C'est la Grèce, par l'entremise de son gouvernement, qui prit l'initiative de partir d'elle-même du Conseil de l'Europe, départ qui fut effectif le 31 décembre 1970 (trois ans après le début de la dictature). Quelques années après, la dictature en Grèce se saborda par sa propre politique destructrice, qui l'amena à s'attirer les foudres de son voisin turc et l'embarqua dans une crise politique sans précédent. Le rappel des anciens hommes politiques, comme Constantin Caramanlis, marqua un nouveau tournant dans l'histoire du pays et un des premiers actes du nouveau rapprochement entre la Grèce et la CEE.

---

<sup>49</sup> La Suède, la Norvège et le Danemark ont eu des propos très durs envers la politique menée par le Conseil de l'Europe autour de la question grecque. Pour ces pays, la question ne se posait même pas : il fallait cesser toutes communications avec la Grèce, tant qu'elle ne retrouverait pas la démocratie. Il en allait de l'identité même de l'Europe et de sa symbolique.

<sup>50</sup> Les Etats-Unis furent les premiers, les Français les derniers.

## **Les racines profondes d'une adhésion qui prit son temps**

On peut constater l'élan qui amena la Grèce à adhérer au projet d'être un membre à part entière de la CEE. Le processus fut relativement long et la Grèce est un pays qui très tôt, s'est rapprochée de la Communauté économique européenne. Avec la Turquie, elles s'associèrent rapidement à ce qui paraissait être un projet très ambitieux et qui faisait rêver les pays les plus en difficulté économiquement. Dans le cas de la Grèce, le pays négocie avec Bruxelles pour s'associer économiquement à la Communauté qui vient à peine de naître.

Ce qui frappe dans ces négociations, c'est l'observation d'enjeux qui sont, dans les faits, très similaires à ceux que nous pourrions observer pour l'adhésion. On parle du régime de l'union douanière, de l'agriculture, de la libre circulation des personnes et des biens, de la politique économique et des institutions. Et, chose étonnante pour l'époque, la Grèce propose déjà que soit réalisé un examen tous les cinq ans de l'application de l'accord, pour savoir si les deux camps respectent correctement leur position. C'est une position très innovante mais qui n'aura pas de suite. Dans le cadre général de l'accord, ce qui nous intéresse ce sont les conséquences induites par l'accord. Tout est quasiment déjà là. Les recherches montrent que la Grèce sera plus ou moins introduite économiquement dans le Marché Commun, à la seule différence, qu'elle choisit les secteurs ouverts à la libre circulation et à la disparition des barrières douanières. Ce qui explique pourquoi cela représente un accord d'association et non pas une introduction pleine et entière. Aucun aspect politique ne semble être inséré ni interprété dans ces négociations, ce qui est étonnant puisque nous tâcherons de montrer que le but recherché de l'association avec la Grèce n'avait rien d'économique. Mais l'accord va bien plus loin qu'un simple accord d'échange économique : la Banque européenne d'investissement (BEI), conjointement avec les négociations de l'Accord, met en place une réflexion générale autour de l'économie grecque et formule un plan d'aide pour le développement de celle-ci<sup>51</sup>. L'Accord prévoyait ainsi plus qu'une simple association économique mais prenait également la forme de « conseils économiques » sur la façon pour la Grèce de rendre son économie plus performante pour les années à venir.

D'ailleurs, les prévisions sont extrêmement optimistes de la part de la BEI : à tel point qu'elle considère que la Grèce pourrait presque doubler ses exportations agricoles, de 1964 à

---

<sup>51</sup> Banque européenne d'investissement, direction des Etudes, Bruxelles, 18 juillet 1966.

1970 et qu'elle pourrait réduire ses importations d'un tiers, sur la même période, en suivant les conseils de la banque d'investissement. L'avenir semblait alors particulièrement radieux et rien ne paraissait pouvoir freiner les espoirs de tout un peuple, qui n'aspirait qu'à une seule chose, reprendre la place qui était la sienne dans des temps plus anciens.

Une joie de courte durée, puisque la Grèce connaît en 1967 une dictature, qui n'était pas une chose nouvelle pour le pays, puisque déjà antérieurement, de 1936 à 1941, la Grèce connut sous l'égide de Ioannis Metaxas<sup>52</sup>, une dictature virulente. Aspirant à des jours meilleurs, c'est le 15 juillet 1974, après des élections législatives, mises en place après la libération, que Constantin Caramanlis redevient Premier ministre de la Grèce<sup>53</sup>. Par son action en tant que Premier ministre, il va essayer de faire adhérer la Grèce à la Communauté économique européenne.

Lorsque la Grèce pose sa candidature en 1975, pour accéder aux Communautés européennes, elle n'a qu'une seule ambition : faire partie de la CEE. Pourquoi ? Car c'est en partie l'issue logique d'un processus qui était déjà mis en place depuis l'association. De plus, le pays était conscient que la Communauté européenne s'était construite en partie par l'histoire commune de ses membres et qui faisait l'unicité du processus. Ainsi, on comprend que le seul moyen pour la Grèce de sortir de sa relative misère, était de faire partie de cette nouvelle histoire. De voir les fils de son propre destin rejoindre ceux de l'association, dont le fil, beaucoup plus large et plus solide, semblait à même de pouvoir supporter les difficultés grecques.

Les négociations, qui commencent officiellement en 1976, imposent certaines conditions à la Grèce pour son entrée dans la Communauté. Celles-ci prennent plusieurs formes avec des caractéristiques économiques omniprésentes. En tout premier lieu, le pays doit posséder un régime démocratique, important à souligner quand on sait que la Grèce sort d'une dictature qui aura duré environ sept ans. De plus, depuis la conférence de Copenhague, le 14 décembre 1973, où tous les membres de la CEE se sont réunis pour discuter de l'identité européenne, un consensus s'est créé autour de la notion de promotion et de défense de la

---

<sup>52</sup> Contrairement à la dictature des colonels, ce ne fut pas un coup d'état militaire mais une appropriation des pleins pouvoirs par celui qui était alors Premier ministre.

<sup>53</sup> Il a été Premier ministre de Grèce du 6 octobre 1955 au 5 mars 1958, puis du 17 mai 1958 au 20 septembre 1961 et finalement du 4 novembre 1961 au 17 juin 1963.



démocratie au sein de la Communauté. Donc quoi de plus naturel que d'imposer celle-ci à ses futurs membres.

Pour les autres conditions, la Commission européenne et les pays membres insistent particulièrement sur la restructuration et la réforme de l'économie de la Grèce. Le secteur industriel, surtout dans le textile, est considéré comme beaucoup trop concurrentiel eu égard à ses prix trop bas par rapport au marché. Le secteur agricole, dont le coût faible permet de faire vendre des produits à des prix relativement bas en Grèce, fait craindre aux agriculteurs européens<sup>54</sup> une possible invasion de produits grecs dans le Marché commun<sup>55</sup>. Il faut ainsi que la Grèce transforme non seulement son agriculture pour la rendre plus performante et en adéquation avec les normes européennes, mais qu'elle rehausse ses prix par la même occasion. Une grande partie du travail de la Commission européenne s'organise pour empêcher une trop grande exportation de certains produits fruitiers, au sein de la zone agricole commune, comme l'avait demandé la plupart des acteurs agricoles européens. En dernier lieu, le secteur qui a besoin, selon la Commission européenne d'être réformé était celui de la marine marchande<sup>56</sup>, qui est, selon la Communauté européenne (CE), trop concurrentiel pour les pays membres méditerranéens. Au-delà des enjeux économiques, la condition majeure est cette fois-ci de mettre la Grèce aux normes de la Communauté européenne dans le domaine institutionnel.

Mettre la Grèce aux normes, cela veut dire réformer tous les pans et toutes les zones de son pays, afin de répondre aux besoins de modernisation de la société. Pour que la Grèce devienne non seulement un pays développé économiquement mais aussi développé au point de vue de ses institutions. La liste est longue : de ses administrations vieillissantes peuplées de fonctionnaires, de sa structure étatique ayant du mal à collecter les impôts auprès des contribuables, d'une fraude massive de la plupart des employeurs ne payant pas de cotisations pour leurs employés, etc. C'est toute une économie souterraine que le gouvernement grec a du mal à combattre. D'autres secteurs nécessitent également des transformations importantes : que ce soit les transports, les hôpitaux, la police ou les pompiers. Il fallait alors que la Grèce fasse un effort consenti pour cibler en priorité la recherche, l'éducation et la

---

<sup>54</sup> Les agriculteurs français et les italiens en tête.

<sup>55</sup> Une peur qui à l'époque peut paraître totalement hors de propos car la Grèce n'a ni les moyens ni les capacités de pouvoir projeter ses produits à l'international.

<sup>56</sup> La plus grande marine marchande du monde à cette période.

santé. Certaines de ces conditions étaient directement inscrites au sein du traité d'adhésion. Autrement dit, la Grèce était officiellement obligée de respecter certaines de ces conditions, telle que la suppression des douanes et des frontières économiques. Abandonner la plupart des politiques protectionnistes économiques, surtout dans le secteur bancaire et des entreprises. Puis à terme, privatiser en grande partie la plupart des secteurs de son économie, pour promouvoir en partie le libéralisme économique et le principe de la libre concurrence encouragé par le Marché commun.

Si la Grèce adhère à la Communauté européenne par les intérêts croisés de la France, de l'Allemagne et dans une moindre mesure de l'Italie, la Commission européenne, dans la toute première année de la demande grecque, est quelque peu réticente à accorder son blanc-seing. Mais cette différence de point de vue change dès 1976<sup>57</sup>, dans un rapport rendu au Conseil des Ministres de l'Europe. Si ce changement peut être observé au regard de plusieurs facteurs, expliquant ce revirement soudain de la Commission, une de ces raisons tient au statut de la Grèce, en tant qu'elle incarne à elle seule cette nouvelle motivation à intégrer des pays méditerranéens. La Grèce défend également les relations importantes qu'elle possédait avec des pays producteurs de gaz et de pétrole<sup>58</sup>, ce qui dans le contexte des années 70 était tout sauf négligeable, et a dû vraisemblablement faire pencher la balance en sa faveur<sup>59</sup>.

La Communauté européenne, dans le contexte de la guerre froide, redoute sa dépendance énergétique et les possibles pressions de Moscou. Pour le cas du pétrole, depuis 1971, un pic de production de pétrole aux Etats-Unis et l'abandon du système de Bretton Woods ont posé les premiers jalons de la crise. En 1973, le 16 octobre et 17 octobre, la guerre du Kippour éclate. Les pays arabes membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) annoncent en conséquence qu'ils organisent un embargo sur les livraisons de pétrole aux pays qui soutiennent Israël. En réaction à l'aide américaine, par la livraison d'armes à Israël, pour l'appuyer dans le conflit, le prix du baril de brut passe de 3 dollars le baril à 12 dollars. Quelques années plus tard, en 1979, une seconde crise du pétrole débute.

---

<sup>57</sup> Rapport du 29 janvier 1976, qui souligne l'importance des relations entre la Grèce et la Communauté européenne et les liens historiques qu'ils entretiennent. Puis le 9 février, le Conseil se prononce en faveur de la demande d'adhésion de la Grèce à la Communauté.

<sup>58</sup> La Grèce fait valoir à plusieurs reprises lors des négociations autour de son adhésion, les liens historiques qu'elle possède avec l'Egypte, grand producteur de gaz et de pétrole, puis la Libye, grand producteur de pétrole et de gaz également

<sup>59</sup> L'URSS, profitant de la période de la détente, construit trois gazoducs vers l'Ouest de l'Europe et devient un grand fournisseur de gaz à l'Europe, ce qui n'est pas sans risque d'un point de vue géostratégique.

Le prix du pétrole est en conséquence multiplié par trois. Si en 1978, le prix du baril de brut atteignait les 13 dollars, il est de 40 dollars en 1979. Une augmentation importante, qui oblige les Etats de la Communauté à trouver des énergies de substitution mais aussi des pays producteurs fiables. C'est dans ce contexte de difficultés conjoncturelles économiques mondiales que la Grèce entre dans la CEE.

Nous l'avons observé de façon succincte mais il faut insister sur ce fait, la candidature de la Grèce s'inscrit dans un projet plus large d'intégration des pays de la Méditerranée. C'est ainsi qu'après l'espoir de l'adhésion de la Grèce en 1981, arrivent les demandes d'adhésion du Portugal et de l'Espagne. En 1973, la Communauté européenne s'agrandit par la venue de trois nouveaux membres : la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande, qui recadre d'avantage la CE au nord de l'Europe. Il y eut même de nouvelles négociations pour que le dixième entrant soit la Norvège - ce qui aurait participé à déséquilibrer encore plus la Communauté sur un axe dont le centre aurait été l'Allemagne. Très vite, les négociations s'arrêtent à l'initiative de la Norvège et à la suite d'un référendum négatif. Cela a permis à la France et à l'Italie de promouvoir l'entrée de la Grèce, pour mieux défendre leurs intérêts. Par un souci de rééquilibrage géographique de la Communauté, la Grèce est donc entrée dans la Communauté européenne en tant que dixième membre de la CEE à la place de la Norvège.

### **Problématique**

L'exposé de ces thématiques nous fait bien comprendre que la Grèce est un pays complexe et d'un intérêt majeur pour quiconque s'intéresse à l'Union européenne. Elle illustre parfaitement les problèmes de la politique intégratrice européenne. L'étude de l'évolution des relations entre la Grèce et la Communauté européenne, est un projet riche et novateur, qui permet de couvrir, par l'analyse des attentes de la Grèce et de son comportement, le fonctionnement de la CEE et de quelques dysfonctionnements dans son acceptation de la candidature grecque, que ce soit en 1961 qu'en 1975. Surtout, la Grèce permet également de mieux comprendre l'influence américaine sur certains points de la construction européenne, grâce à la nature de l'accord d'association qu'elle a contracté avec la CEE, qui est un accord moins axé sur l'économie, qu'un accord stratégique qui ne disait pas son nom. De plus, il s'agit également à travers ce travail, de comprendre dans quel contexte la Grèce s'est associée à la CEE et a également adhéré à la Communauté européenne. De voir, si la solidarité affichée très tôt par les membres de la Communauté européenne à son encontre était une solidarité

sincère ou de façade ? Qui serait compréhensible par le caractère hautement stratégique du rapprochement avec la Grèce, et qui expliquerait aujourd'hui pourquoi la Grèce s'éloigne de plus en plus de la Communauté européenne, car son importance stratégique paraît de moins en moins importante aux yeux de celle-ci.

La Grèce a toujours défendu son caractère de pays europhile convaincu pendant une grande période de son existence, il est surprenant de voir qu'elle s'est, depuis, grandement éloignée des idées du projet européen. Or une des questions est également de se demander si c'est la Grèce qui s'est éloignée de ce projet ou si ce n'est pas le projet européen qui a changé entre temps ?

L'entrée de la Grèce marque la fin d'une Communauté dont le cercle s'agrandissait depuis la base, intégrant tour à tour les pays les plus proches des Etats fondateurs du traité de Rome. Ce détail a son importance, puisqu'il pose comme enjeu la possibilité pour la Communauté européenne d'aller au-delà des différences culturelles et géographiques tandis que beaucoup de détracteurs militent pour un ralentissement de l'intégration accélérée de nouveaux Etats membres. Mais ces questionnements sur la valeur de l'entrée de la Grèce et sur la viabilité de celle-ci, dans le contexte de l'époque, ont rapidement été balayés d'un revers de la main par les Etats membres influents<sup>60</sup>. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de remettre en question l'entrée de la Grèce ou de juger de sa pertinence, mais nous pouvons tout de même remarquer que cela aurait permis de mieux comprendre son entrée et de ne pas s'étonner désormais du caractère si original qu'elle possède. Cela aurait pu permettre une étude plus poussée de la question, de pouvoir profiter de travaux possédant la perspective de leur époque et ainsi, d'observer des réflexions prises sur le vif.

## **Plan**

Pour mieux étudier ces problématiques, nous organiserons cette étude en trois parties, elles-mêmes subdivisées en six chapitres.

La première partie traitera de l'accord d'association entre la Grèce et la Communauté européenne. De la période difficile des négociations de l'accord et de l'influence américaine prépondérante sur les nécessités de rapprocher la Grèce de la CEE. Puis nous envisagerons,

---

<sup>60</sup> La France et l'Allemagne en particulier.

les changements inhérents au contexte de la dictature et de la réaction occidentale face à celle-ci.

En deuxième partie, nous analyserons le retour à la démocratie de la Grèce et sa demande d'adhésion à la Communauté économique européenne : tout le processus d'acceptation des nouvelles règles européennes et les débats qui ont suivi, jusqu'à la signature du traité d'adhésion à Athènes, le 28 mai 1979.

Dans la troisième partie, nous observerons le comportement de la Grèce, une fois celle-ci devenue un membre à part entière. Nous verrons que les difficultés se sont déclarées très rapidement et qu'une forme d'exaspération est rapidement montée de la part des autres Etats membres. Puis en faisant un bilan économique et politique des changements apportés dans son économie par l'adhésion de la Grèce et de son respect des règles communautaires. Nous tenterons un bilan à l'heure de Maastricht.

## **Première Partie**

-

**De l'enthousiasme au pragmatisme. D'un  
mariage arrangé aux vicissitudes de l'accord.  
(1961 – 1975)**

## Chapitre I. 1961. Accord d'association : symbolique, politique ou stratégique ?

L'accord d'association entre la Grèce et la CEE reste entouré de mystères, et nous sommes relativement surpris que celui-ci ne fasse pas plus l'objet d'études. Tout juste accède-t-on à une chronologie des faits, de la date de la signature de l'accord (9 juillet 1961) à son entrée en vigueur (1<sup>er</sup> novembre 1962) mais aucun commentaire substantiel ne permet de comprendre son utilité, sa portée, et surtout la façon dont ces négociations se sont déroulées. Le CVCE<sup>61</sup>, qui pourtant réalise un travail de premier plan sur la question de la construction européenne et de son histoire, corrobore cette impression. Les chercheurs français se sont, globalement, désintéressés de la question et il n'est pas aisé de trouver de nouveaux travaux sur l'accord.

Nous pouvons tout de même citer un article récent de Victor Fernandez Soriano<sup>62</sup>. Bien que n'étant pas un spécialiste *stricto sensu* de la Grèce<sup>63</sup>, il essaye, à travers la question de la place de la Grèce dans l'histoire de la construction européenne, d'évoquer l'accord d'association entre la Grèce et la CEE, intégré dans le contexte géopolitique de l'époque. Cela dit, il est évident qu'allant des années 60 jusqu'à l'après Maastricht, il élude de ce fait quelques questions et manque de précisions sur certains aspects de la signature de l'accord et des négociations. Mais nous suivons tout à fait Victor Fernandez Soriano dans la déconstruction de certains mythes de l'élargissement européen fondés sur la Grèce berceau de la civilisation et de la démocratisation qui ont encore cours dans l'imaginaire collectif.

On peut également évoquer les travaux d'Eirini Karamouzi, sur la question de la Grèce et de sa place dans la Communauté européenne, au regard des enjeux de la guerre froide. La Grèce est analysée pendant toute la période de 1974 à 1979. Toutefois, Karamouzi évoque succinctement<sup>64</sup> la question de l'accord entre la Grèce et la CEE. Ainsi, si nous adhérons

---

<sup>61</sup>cvce.eu, est un site de recherche de l'Université du Luxembourg qui donne accès à des milliers de documents sur la construction européenne, au format numérique.

<sup>62</sup> FERNANDEZ SORIANO, Víctor. « « Quel pays plus que la Grèce ? » La place de la Grèce dans la construction de l'Europe : une mise en perspective historique », *Histoire@Politique*, vol. 29, no. 2, 2016, p.141-157.

<sup>63</sup> Victor Fernandez Soriano est un spécialiste de l'ensemble méditerranéen au temps des dictatures, comprenant l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Mais il a surtout consacré ses premières études à l'Espagne et au Portugal. Il a notamment publié, en 2015, sa thèse aux Editions Université de Bruxelles, sous le titre « Le fusil et l'olivier, les droits de l'homme en Europe face aux dictatures méditerranéennes, 1949-1977 ».

<sup>64</sup> KARAMOUZI, Eirini, *op.cit.*, p. 14 à 15.

volontiers aux thèses de Soriano et de Karamouzi, à savoir que le rapprochement entre la Communauté européenne et la Grèce se trouve non pas dans des considérations symboliques, ni même dû à l'attachement de la Grèce à l'idée européenne, mais qu'il est lié au contexte géopolitique de la guerre froide, en tentant de rappeler l'enjeu géostratégique particulièrement important de la Grèce. Il va s'agir ici de compléter leurs études, de les confirmer, ou de remettre en question certaines analyses.

Car nous voulons, certes comme eux, remettre en question certains mythes qui ont servi pour légitimer la signature de cet accord entre la Grèce et la CEE en commençant par le plus évident, qui est la mise au premier plan, de la part des fonctionnaires européens, de la dimension symbolique de ce rapprochement en soulignant le caractère hautement démocratique du passé de la Grèce. Cela dit, bien que nous ne nions pas cette analyse, car il est certain que la CEE fut grandement influencée par les Etats-Unis pour se rapprocher de la Grèce dans le cadre d'un rapprochement plus global du bloc occidental, il nous semble toutefois que Soriano et Karamouzi minimisent les motivations d'ordre symbolique. Suivant ce qui semble être un mouvement actuel chez les historiens traitant de la Grèce et de sa relation avec la CEE, Soriano et Karamouzi sous-entendent en effet que le caractère symbolique n'a finalement servi que de paravent à des enjeux plus importants, étant ceux de la guerre froide. Insinuant par-là que la plupart des fonctionnaires européens n'y croyaient pas eux-mêmes. Si effectivement il a pu exister une volonté de mettre en arrière-plan l'importance stratégique de la Grèce et de mettre en avant ses origines prestigieuses, de la part des différents acteurs de l'époque, que ce soit dans leurs discours ou dans leurs présentations du projet de l'accord, il ne faut pas non plus réduire cet aspect symbolique à un vulgaire paravent.

Par comparaison, le rapprochement de la Communauté européenne avec la Turquie<sup>65</sup>, a plus tenu d'une demande américaine d'accepter la demande d'accord d'association formulée par Ankara, que d'une initiative de la CEE ; or la demande grecque et son acceptation ne se situaient pas sur le même plan. Car bien que les Etats-Unis se soient inquiétés à plusieurs

---

<sup>65</sup> SOUTOU, Georges-Henri. « L'identité de l'Europe du point de vue de l'historien », *Outre-Terre*, vol. n° 7, no. 2, 2004, p.31-42. Dans cet article, Georges-Henri Soutou évoque le fait que la Turquie n'est pas européenne dans sa nature mais qu'elle fait partie d'un ensemble occidental. Par ailleurs, il rappelle que même les Etats-Unis se sentent proche des idées européennes. « Les responsables américains rappellent volontiers que "les Etats-Unis sont une puissance européenne" ».



reprises des lenteurs de l'accord d'association entre la Grèce et la CEE et aient participé discrètement aux négociations, comme nous le verrons un peu plus tard au cours de ce chapitre<sup>66</sup>, il est certain qu'il y eu une véritable volonté de la part des commissaires européens de vouloir associer la Grèce à la CEE. Il est évident que cet empressement peut s'expliquer par une probable pression américaine qui voulait stabiliser son alliance avec la Grèce, mais ce serait oublier que la plupart des fonctionnaires européens étaient réellement attirés par la Grèce et sa culture. Pour certains, il s'agissait vraisemblablement d'une attraction qui venait de l'image d'une Grèce issue directement des récits d'Homère, mais l'on ne peut remettre en question l'aspect sincère de cet attachement à la culture grecque. C'est d'ailleurs la conclusion d'une thèse soutenue en 2018, par Antigoni-Despoina Poimenidou<sup>67</sup>, où celle-ci parle d'une véritable attirance pour la Grèce de la part des fonctionnaires européens et globalement des dirigeants en Europe à cette période.

Bien qu'il soit important de remettre en question une certaine forme de doxa sur les raisons de cet accord d'association, il ne faut pas non plus tout réfuter. Car il est vraisemblable que la partie symbolique de l'accord d'association avec la Grèce joua un rôle concret pour les négociateurs de la Commission.

### A. L'accord d'association entre la CEE et la Grèce. Un caractère géostratégique omniprésent.

L'accord d'association signé entre la Grèce et la CEE en 1961, pose naturellement la question de l'importance d'une certaine identité européenne chez les Grecs. Une autre question demeure, celle des Etats-Unis ; *quid* de leur influence sur la construction européenne<sup>68</sup>, mais

---

<sup>66</sup> Voir notamment la partie de cette étude « Les difficiles négociations de l'accord d'association », réunion entre la Commission européenne et les Etats-Unis, du 10 décembre 1959.

<sup>67</sup> POIMENIDOU, Antigoni-Despoina, *La politique culturelle extérieure de la Grèce et l'Europe (1944 – 1979)*, thèse soutenue en 2018 sous la direction d'Éric Bussière, Sorbonne-Université.

<sup>68</sup> Voir notamment l'ouvrage collectif de BOSSUAT, Gérard, and VAICBOURDT, Nicolas, *Etats-Unis, Europe et Union européenne / The United States, Europe and the European Union*. Bern, Suisse : Peter Lang B, 2001. <<https://www.peterlang.com/view/title/11953>>. Web. 6 Mar. 2019.

Mais aussi un article d'HUBER, Sophie. « Quels Etats-Unis d'Europe face aux Etats-Unis d'Amérique ? », *Polyphonie sur l'identité de l'Europe communautaire : Aux origines d'un discours (1962-1973)*, Genève, Graduate Institute Publications, 2013. Web. <http://books.openedition.org/iheid/765>.

Puis, un ouvrage de LUNDESTAD, Geir, *Europamérique: Etats-Unis et Europe de l'Ouest de 1945 à nos jours*, Paris, France, Eyrolles, 2013 (2003). Traduit d'un ouvrage en anglais « The United States and Western Europe Since 1945: from empire by invitation to transatlantic drift ». Cette étude tente de montrer les relations historiques entre les Etats-Unis et la construction européenne.

également sur la détermination grecque à aller plus loin dans sa participation à la construction européenne ? Nous observons que la présence américaine est particulièrement importante pour surveiller le bon déroulement des négociations entre la Grèce et la CEE.

Il est alors bien difficile de réfléchir à la question du projet européen sans prendre en considération l'ombre portée des Etats-Unis, quand les décisions intra-européennes se mêlent allégrement à celles de la Communauté occidentale<sup>69</sup>. Il n'est alors pas très étonnant que nous puissions apercevoir un parallèle entre la signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, puis 8 ans plus tard de celle du Traité de Rome, la signature par la Grèce et la Turquie de leurs entrées effectives dans l'OTAN, le 18 février 1952, et 9 ans plus tard, la signature d'un accord d'association avec la CEE. Une coïncidence chronologique qui a de quoi troubler. Une concordance qui s'explique vraisemblablement par le caractère particulier de ces rapprochements.

### 1. Une influence américaine qui expliquerait à elle seule la concrétisation de cet accord ?

Il est certain que la Grèce s'est, dès le début de la Guerre froide, rapprochée de l'Europe de l'Ouest et de sa volonté à plus d'unité. La réalité des relations entre la Grèce et l'Europe de l'Ouest, à l'aune des accords signés, démontre un attachement particulier pour le pays des Hellènes de la part de l'Europe occidentale et de l'Europe des Six. Cela commence par la participation à l'OECE<sup>70</sup>, fondée le 16 avril 1948, la Grèce faisant partie des 18 membres<sup>71</sup> qui la constituent. Ensuite, c'est l'adhésion au Conseil de l'Europe le 9 août 1949, soit quelques mois seulement après sa création<sup>72</sup>. Puis, cela s'enchaîne avec la signature à Paris des accords

---

<sup>69</sup> C'est d'ailleurs ce que dit Georges Henri Soutou dans SOUTOU, Georges-Henri. « L'identité de l'Europe du point de vue de l'historien », *Outre-Terre*, vol. n° 7, no. 2, 2004, pp. 31-42. Celui-ci considère que l'espace géopolitique européen dépasse son espace culturel *stricto sensu* et l'on doit volontiers y intégrer les Etats-Unis, qui, depuis 1917, se sentent partie intégrante de l'espace communautaire européen.

<sup>70</sup> Organisation européenne de coopération économique. Elle eut la responsabilité de faire la répartition des crédits alloués par les Etats-Unis, dans le cadre du Plan Marshall, aux pays qui le souhaitaient.

<sup>71</sup> Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie, mais également la RFA (République Fédérale d'Allemagne) alors encore divisée en trois zones.

<sup>72</sup> 5 mai 1949.

monétaires européens<sup>73</sup> (AME), le 5 août 1955. Puis, pour finir, la signature de l'accord d'association avec la Communauté économique européenne, le 9 juillet 1961. La Grèce démontre alors ainsi, qu'elle a très tôt porté son engagement européen, avec beaucoup d'allant, de convictions, faisant partie des premiers pays participant à l'Histoire de la construction européenne et auparavant des organisations européennes.

Cet engagement n'est pas feint, la Grèce mettant beaucoup d'espoir dans la vision qu'elle ressent depuis un certain temps d'appartenance naturelle au groupe européen, d'un point de vue politique, culturel et stratégique. En témoigne la famille régnante grecque, qui réalise concrètement en son sein un brassage et un croisement particulièrement complet de plusieurs nations, de l'Allemagne jusqu'aux confins du Danemark en passant par la couronne d'Angleterre<sup>74</sup>. Il existe alors une volonté politique de la part de la Grèce qui, dans cette période troublée de la guerre froide, semble vouloir mêler son destin à celui des grands et du bloc de l'Ouest.

La question qui se pose alors est de savoir si le choix du rapprochement de la Grèce et de l'Europe des Six était une volonté de la nation des Hellènes où s'il y a lieu de prétendre qu'une certaine influence extérieure ait pu exister ? En parallèle de ce questionnement, nous pouvons également nous demander si ce rapprochement avec la Grèce était également une volonté du bloc occidental ?

La réalité de la confrontation avec l'URSS, depuis 1947, a fait prendre conscience aux Etats-Unis du besoin d'une forme d'unité européenne pour contrer l'avancée soviétique sur le continent et d'une unification sous le regard bienveillant et éclairé des Etats-Unis. D'autant plus qu'en Grèce, la situation est pour le moins délicate et l'histoire d'après-guerre du pays démontre que l'influence soviétique en Grèce pouvait légitimement inquiéter les Etats-Unis d'un possible passage du pays dans le giron de Moscou. L'épisode est connu, mais il est bon de rappeler l'existence d'une période difficile de l'histoire grecque, celle de la guerre civile

---

<sup>73</sup> L'AME ou Accord monétaire européen est signé le 5 août 1955 par les dix-sept membres de l'Organisation européenne de coopération économique. Il met en place un Fonds européen et un système de règlements multilatéraux. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Pour plus d'explications voir « L'accord monétaire européen » sur CVCE, disponible sur : <https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/7124614a-42f3-4ced-add8-a5fb3428f21c/c0b83e6f-a33a-4938-92ec-94d5f1d73782>

<sup>74</sup>D'ailleurs, le titre exact des princes en Grèce est « Princes de Grèce et du Danemark ». L'origine de la famille régnante en Grèce est germano-danoise et la plupart des princes de Grèce sont des descendants de la reine Victoria du Royaume-Uni.

qu'elle connut de 1944 à 1949 et qui peut être perçue comme la première insurrection communiste de l'histoire de la Grèce mais également comme le premier exemple d'une révolte communiste après la Seconde Guerre mondiale. Encore loin de ressembler à celles que l'on percevra plus tard pour le cas de la Corée du Nord ou de la guerre du Vietnam, que nous considérons comme de véritables guerres indirectes : car au moins un des deux belligérants (les Etats-Unis et l'URSS) est directement impliqué ; Dans le cas de la Grèce, il s'est agi d'un soutien matériel puissant de la part des deux camps. Nous ne ferons pas ici un long exposé de la période mais il est possible d'en apprendre plus sur cet événement grâce à Joëlle Dalègre dans, notamment, son chapitre intitulé « la Grèce déchirée 1944-1949 »<sup>75</sup> ou à Nikos Papadatos qui explique l'influence effective de Moscou sur la résistance communiste grecque<sup>76</sup>. L'insurrection grecque commence avant même que soit considéré officiellement (en 1947) le départ de la guerre froide<sup>77</sup>.

C'est pour cela qu'il est délicat de parler de réalisation uniquement européenne en cette période, car la volonté de favoriser plus de construction européenne et une plus grande coopération entre les pays de l'Ouest, est à mettre autant au crédit des Etats-Unis, de Truman et d'Eisenhower, que des pères de l'Europe. Nous irons même plus loin en exprimant qu'il s'agissait d'une volonté de la Communauté occidentale et du bloc occidental. Ainsi, nous pouvons constater qu'il existe une concordance des temps entre les créations à l'échelle du bloc occidental et les créations à l'échelle européenne. Il est vraisemblable que les membres fondateurs des différentes institutions européennes se sont appuyé sur les dynamiques de mise en place de certaines organisations internationales occidentales, comme l'OTAN, fondé le 4 avril 1949, ou le Conseil de l'Europe, le 5 mai 1949. D'ailleurs, les membres qui en font partie sont peu ou prou les mêmes. Du côté de l'OTAN, nous observons : la Belgique, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et

---

<sup>75</sup> Voir DALEGRE, *op.cit.*, page 57 à 92.

<sup>76</sup> Voir PAPANATOS, Nikos, *Les communistes grecs et l'Union soviétique, Histoire de la scission du Parti communiste de Grèce (1949-1968)*, Paris, L'Harmattan, 2016. Dans son livre, Papadatos fait en introduction, un résumé de la période de la guerre civile grecque, de la page 16 à la page 28. Il y explique notamment les origines historiques qui ont amené à la formation de cette ligue de résistance communiste à l'intérieur de la Grèce.

<sup>77</sup> Il existe un fort débat chez les historiens des relations internationales pour savoir en quelle année démarre la période de la guerre froide. Le consensus porte sur 1947, car c'est le début de la doctrine Truman et du containment. Cela dit, bien qu'il ne faille pas non plus trop anticiper la période, Georges-Henri Soutou commence son livre *La guerre de cinquante ans : le conflit Est-Ouest* en 1943. Mais il précise tout de même à la page 149 de son ouvrage : « Néanmoins il ne faut pas anticiper : la guerre froide, même si avec le recul ses prolégomènes sont visibles dès 1945 et en fait dès 1943, dès l'armistice italien, ne se mit vraiment en place qu'en 1947-1948. ».

le Royaume-Uni, pour ce qui est des membres européens, tandis que pour le cas du Conseil de l'Europe, nous notons : la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Les Etats-Unis ont appuyé la mise en place des premières organisations européennes. Cela s'observe également lors de la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier<sup>78</sup> (CECA). Bien que les Etats-Unis aient été un peu méfiants, car ils estimaient qu'il y avait là peut-être une concurrence à ses ventes d'acier exporté en Europe, ils soutiennent en partie le projet. Les Etats-Unis appuient majoritairement toute action ou initiative qui marque une plus grande collaboration entre les membres européens. Cet aspect est prouvé également, en 1957, lorsque l'on observe qu'un des intitulés d'un volume des archives administratives américaines de la période d'Eisenhower évoque :

Les efforts des États-Unis pour aider à promouvoir l'intégration politique et économique de l'Europe occidentale ; Les États-Unis appuient la proposition de création de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et de la Communauté économique européenne (marché commun) ; Soutien des États-Unis au projet d'association européenne de libre-échange.<sup>79</sup>

Il semblerait donc que le rapprochement de la Grèce depuis les années 50 jusqu'aux années 60, soit la conséquence logique de l'importance géostratégique de la Grèce pour la lutte contre le communisme, dans une région en proie aux doutes.

D'ailleurs, il n'est pas surprenant de voir que la Grèce intègre l'OTAN<sup>80</sup> quelques jours seulement après l'envoi d'un mémorandum du directeur du bureau des Affaires grecques des Etats-Unis, au secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires du Proche-Orient, pour lui expliquer la situation dans les Balkans, qui est particulièrement inquiétante, où la Grèce est particulièrement menacée<sup>81</sup>. Cela ne signifie pas que la Grèce fut intégrée dans l'urgence, ce ne fut pas le cas, c'était la une réflexion menée depuis un certain temps déjà ; mais il est

---

<sup>78</sup> Entrée en vigueur le 23 juillet 1952.

<sup>79</sup> *Office of the Historian* [en ligne]. Department of State, 2018 [consulté le 18 octobre 2018]. Disponible sur : <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1958-60v07p1/ch1>

<sup>80</sup> La Grèce intègre l'OTAN le 22 octobre 1951, tandis que le mémorandum américain est écrit le 19 octobre 1951.

<sup>81</sup> FRUS [Foreign of the United States], Washington DC, United States Government, Printing Office, 357.AE/10 – 1951, Washington, October 19, 1951, Memorandum by the Director of the Office of Greek, Turkish, and Iranian Affairs (Rountree) to the Assistant Secretary of State for Near Eastern, South Asian, and African Affairs.

intéressant de constater que le gouvernement des Etats-Unis y voyait là une nécessité pour la Grèce, menacée par l'avancée soviétique dans les Balkans.

La menace pour la Grèce, bien que modifiée, est néanmoins réelle. Avant l'été 1950, le potentiel militaire des satellites avait considérablement augmenté. Cette montée en puissance militaire a régulièrement augmenté à l'automne 1950 et s'est considérablement accélérée, particulièrement en Bulgarie au printemps et à l'été 1950. [...] Il s'ensuit que la menace inhérente à la construction de satellites militaires semblerait être dirigée vers la Grèce [...].<sup>82</sup>

La thèse ici défendue est alors celle d'un rapprochement de la Grèce avec les institutions européennes dû, en partie, à l'influence américaine ; les relations entretenues avec la Grèce revêtant une importance stratégique majeure et finalement l'esprit économique de la nature des échanges semble relégué au second plan.

Nous ne pouvons également réfléchir au rapprochement de la Grèce, vis-à-vis de la construction européenne, sans tenir compte de la Turquie, qui suit de très près le cheminement de la Grèce : que ce soit du point de vue de la signature des traités, dont nous avons déjà parlé, mais aussi dans la participation aux premières institutions européennes. Si elle n'intègre pas en même temps que la Grèce le Conseil de l'Europe, elle le fait un an plus tard, le 13 avril 1950. Mais les deux pays intègrent en même temps l'OTAN, le 18 février 1952. Puis, l'accord d'association est signé, entre la CEE et la Turquie, le 12 septembre 1963, soit deux ans après l'accord signé par la Grèce, ce qui fait de la Turquie le deuxième pays, après la Grèce, à s'associer avec la CEE. Démontrant alors que la Grèce et la Turquie présentaient une importance particulière aux yeux de l'Europe de l'Ouest. Mais cette importance, il faut la replacer sous l'influence des Etats-Unis, qui demande un rapprochement explicite entre la CEE, la Grèce et la Turquie, pour la stabilité de la région.

Les paroles rapportées par Edmund Wellestein, ancien directeur général du Commerce extérieur à la Commission européenne, entre 1967 et 1970, sont d'ailleurs particulièrement éclairantes pour expliquer le contexte et la réalité de ce rapprochement.

La nouvelle Communauté économique a été un moment très important pour la politique occidentale à l'égard de ces pays<sup>83</sup>. Tout de suite après la guerre, cette région, qui était sous la responsabilité des britanniques [...] y compris le Moyen-

---

<sup>82</sup> FRUS [Foreign of the United States], Washington DC, United States Government, Printing Office, 357.AE/10 – 1951, Washington, October 19, 1951, Memorandum by the Director of the Office of Greek, Turkish, and Iranian Affairs (Rountree) to the Assistant Secretary of State for Near Eastern, South Asian, and African Affairs.

<sup>83</sup> En parlant de la Grèce et de la Turquie.

Orient, tout ça devenait beaucoup trop lourd pour eux. [...] Truman avec la Doctrine [a dit] « moi je prends la responsabilité pour la stabilité de la Grèce et de la Turquie.

[...]

Donc, les américains, lorsqu'ils ont vu que cette nouvelle Communauté, qui avait une certaine attraction pour ces Grecs difficiles et ces Turcs, on dit : " mais ça nous aide, nous avons cette responsabilité, mais ces gens-là, avec leur Communauté, peuvent aider à stabiliser les relations avec ces pays mêmes. ". Donc, ils étaient ravis que la Communauté [existe].<sup>84</sup>

Il ajoute, un peu plus loin, que la Communauté européenne était d'ailleurs surprise que les Américains les aient poussés à améliorer leur contact avec la Grèce et la Turquie, ce qui n'était pas le cœur de leurs objectifs après les traités de Rome.

Qui en 58 aurait pu penser que les relations avec la Turquie [et la Grèce] seraient aussi importantes en quelques années ? On pensait à nos problèmes intérieurs et non pas à ces problèmes extérieurs. Donc Grèce-Turquie faisait partie, disons, d'un dossier du monde occidental dans son entièreté, et c'était donc une responsabilité, ce n'était pas seulement de demander ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas, est-ce que c'est intéressant. Non. C'était une responsabilité qui nous était rappelée régulièrement par les américains, en nous disant " *nous les garantissons, nous avons pris la Turquie [et la Grèce dans l'OTAN], mais vous faites aussi votre jeu dans ce contexte.*"<sup>85</sup>

Ce témoignage nous permet de mieux comprendre une des raisons qui ont pu pousser le rapprochement entre la Grèce et la CEE, en signant l'accord d'association de 1961. Il est vraisemblable que la Grèce, dans sa position, y voyait un grand intérêt, mais les membres de la CEE, un intérêt moindre, et que cette signature ne fut, finalement, qu'une forme d'intégration stratégique qui ne disait pas son nom. Que la portée économique de l'accord, n'était là que pour pallier les difficultés intrinsèques de l'économie grecque, sans quoi elle n'aurait pas pu assurer son rôle dans sa lutte contre le communisme

Une note diplomatique américaine, un télégramme écrit et envoyé le 21 novembre 1959 résume une rencontre entre Caramanlis et l'ambassadeur des Etats-Unis Ellis Briggs. Celui-ci explique au Département d'Etat que le Premier ministre grec se plaint de la situation économique difficile de la Grèce, qui n'arrange pas les affaires des Etats-Unis, car Constantin Caramanlis insiste sur l'impossibilité de la Grèce à pouvoir assurer son rôle contre le

---

<sup>84</sup> Interview d'Edmund Wellenstein / EDMUND WELLENSTEIN, Étienne Deschamps, La Haye : CVCE [Prod.], 27.08.2009. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:03:33, Couleur, Son original).

<sup>85</sup> *Ibid.*

communisme. Le Premier ministre est d'ailleurs encore plus alarmiste, auprès de l'ambassadeur américain, puisqu'il lui fait observer que l'URSS propose à la Grèce de faire du commerce avec elle et de lui offrir une aide financière, tandis que de leur côté, aucun membre de la CEE ne veut les aider.

Le Premier ministre a conclu en décrivant la vulnérabilité de la Grèce aux pressions soviétiques [...]

Bien que lui ne traitera jamais avec l'URSS, a-t-il déclaré, les offres soviétiques ne peuvent, selon lui, qu'apparaître attractives lorsque le pays est en si grande difficulté.

Selon lui, le but de l'URSS est de détacher la Grèce de l'OTAN et la Grèce est actuellement une cible largement ouverte.<sup>86</sup>

Face à ce tableau, qui dépeint une situation complexe pour la Grèce et pour l'équilibre du bloc occidental, les Etats-Unis réfléchissent à une solution. En premier lieu, l'ambassadeur suggère d'envoyer immédiatement une aide financière de plusieurs millions de dollars à la Grèce, officiellement pour l'aider d'un point de vue militaire. En deuxième point, l'ambassadeur propose que la demande d'association, formulée par la Grèce, soit utilisée pour pallier les problèmes économiques et stratégiques.

Nous allons devoir suivre attentivement ces problèmes sous-jacents, en particulier ceux de la politique agricole de la Grèce et de ses excédents de productions invendus. Pour apporter une solution efficace à ce problème, cela requiert plusieurs étapes correctives de la part de la Grèce [et] une action du Marché commun sur l'association de la Grèce.<sup>87</sup>

Ce qui est proposé par l'ambassadeur américain dans ce télégramme fait partie d'un plan d'ensemble américain, dont Ellis Briggs se fait le messager. Nous pouvons voir que cette proposition, fait partie d'une logique de voir la Grèce faire partie du Marché commun et que ce soit la CEE qui aide la Grèce, en même temps que les Etats-Unis. La volonté américaine de voir la Grèce se rapprocher de la CEE est bien réelle, et l'initiative est non seulement attendue mais perçue comme une avancée positive du renforcement de la Communauté occidentale. La Grèce était alors un enjeu international, qu'il s'agit ici de souligner, en lieu et place d'un enjeu uniquement européen.

---

<sup>86</sup> FRUS, Washington DC, Department of State, Central Files, 781.00/11-2159. Secret; Limited Distribution. Transmitted in two sections. Athens, november 21, 1959.

<sup>87</sup> *Ibid.*



## 2. Regards communautaires : la Grèce, le « défenseur de l'Occident » ?

Toutefois, on ne peut résumer cette situation à l'unique enjeu de Guerre froide. L'argument principal de l'engagement de la Grèce, en direction de l'Europe et de l'acceptation de sa candidature, était que celle-ci, de par son origine, son engagement s'inscrivait déjà dans les racines de l'identité européenne. Ainsi, 1961 n'est que la conséquence logique de l'histoire grecque et de la reconnaissance des Six pour cette origine prestigieuse. Nous ne sommes jamais très loin, lorsque l'on parle de l'association de la Grèce à la CEE, de la volonté d'utilisation d'une symbolique. La Grèce, à elle seule, offre tout un champ de possibles et de comparaisons, autant d'outils qui permettent d'assurer la légitimité de la Communauté européenne en tant que projet. Il ne faut pas sous-estimer la puissance que peut apporter culturellement un pays que l'on associe immédiatement à la démocratie ou à la liberté.

Si les motivations de la Grèce paraissent assez claires, il n'en est pas de même pour celles des Six. Il faut, dans le cas de l'accord d'association, régulièrement se méfier des raisons évoquées pour l'acceptation de la Grèce par les Etats membres et les commissaires européens. À la question de connaître le réel but ou pourquoi la CEE s'est associée avec la Grèce, les réponses sont difficiles. Car même lorsque les acteurs de l'époque montrent un enthousiasme débordant quant à s'associer avec la Grèce, ils n'expliquent pas très clairement, dans leurs témoignages, le fond de cette motivation.

C'est le cas d'Hans-August Lücker<sup>88</sup>, qui répond lors d'une interview à la question « Pourquoi la CEE avait-elle signé un accord d'association avec la Grèce, quel en était le but ? »

C'était le premier Etat à vouloir rejoindre la Communauté. Cela nous emplissait d'ivresse ! Nous avons en fait du mal à ne pas trop montrer notre joie, parce que les négociations s'annonçaient difficiles.<sup>89</sup>

Nous comprenons alors que la possibilité d'un accord d'association avec la Grèce fut accueillie avec joie mais tout au long de son interview, il ne répond pas à la question du but ni même de

---

<sup>88</sup> Né le 21 février 1915, décédé le 28 décembre 2007, de nationalité allemande, il fut membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale de 1953 à 1961, membre de l'Assemblée parlementaire européenne puis du Parlement européen, de 1958 à 1984. Il fut également Président du groupe démocrate-chrétien à l'Assemblée parlementaire européenne, de 1969 à 1975.

<sup>89</sup> *Interview de Hans-August Lücker* / HANS-AUGUST LÜCKER, François Klein, Bonn: CVCE [Prod.], 15.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:45, Couleur, Son original).

Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_hans\\_august\\_lucker\\_l\\_accord\\_d\\_association\\_de\\_la\\_grece\\_avec\\_la\\_ce\\_e\\_bonn\\_le\\_15\\_mai\\_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html](https://www.cvce.eu/obj/interview_de_hans_august_lucker_l_accord_d_association_de_la_grece_avec_la_ce_e_bonn_le_15_mai_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html)

l'objectif de la CEE. En revanche, il insiste sur le fait que Walter Hallstein<sup>90</sup> était le plus motivé par la perspective d'une association avec la Grèce, surtout en raison du symbole que cela représentait pour la CEE, car il pensait que l'esprit grec de cette très ancienne démocratie avait fait la grandeur de l'Europe. A la question lui demandant de préciser cet objectif, Hans-August Lückner reste assez évasif, se limitant à surtout parler des difficultés agricoles avec la Grèce<sup>91</sup>. Il est vrai que beaucoup d'hommes politiques européens avaient pris pour habitude de chanter les louanges de la Grèce, c'était surtout celle d'Homère, du mythe et des légendes. Ces hommes politiques qui ont eu, pour la plupart, une éducation philhellène, se passionnant pour la Grèce antique, rappelaient sans cesse l'image d'une Grèce magnifiée.

Jean Rey<sup>92</sup>, dans un discours du 9 juillet 1961, le jour de la signature de l'accord d'association à Athènes, où il était présent, rappelle cette symbolique :

Quel pays plus que la Grèce, quel peuple hellénique était digne de devenir le premier associé de la Communauté ? [...]

Vous nous avez aussi enseigné la démocratie, la liberté politique, les règles d'un régime fondé sur la libre discussion [...].<sup>93</sup>

Jean Rey ne s'éloigne pas de la rhétorique partagée par les hauts fonctionnaires européens, qui ont pris pour habitude d'afficher la Grèce comme étant aux origines du projet européen et des valeurs défendues.

Ainsi, les raisons qui ont poussé à associer la Grèce à la CEE ne seraient-elle que symboliques ? Le projet de loi français, pour ratifier l'accord l'association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, corrobore cette volonté de se servir de l'image antique de la Grèce pour assurer une légitimité au récit de la construction européenne.

---

<sup>90</sup> Né le 17 novembre 1902 et mort le 29 mars 1982, homme politique allemand, Walter Hallstein fut le premier président de la Commission européenne, de 1958 à 1967. Il est également considéré comme un des pères fondateurs de la Communauté européenne.

<sup>91</sup> *Interview de Hans-August Lückner* / HANS-AUGUST LÜCKER, François Klein, Bonn: CVCE [Prod.], 15.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:45, Couleur, Son original). Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_hans\\_august\\_lucker\\_l\\_accord\\_d\\_association\\_de\\_la\\_grece\\_avec\\_la\\_ce\\_e\\_bonn\\_le\\_15\\_mai\\_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html](https://www.cvce.eu/obj/interview_de_hans_august_lucker_l_accord_d_association_de_la_grece_avec_la_ce_e_bonn_le_15_mai_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html)

<sup>92</sup> Né le 15 juillet 1902 et mort le 19 mai 1983, Jean Rey était un homme politique belge du PRL (Parti Réformateur Libéral). Il fut notamment à l'échelle européenne, le deuxième président de la Commission européenne, succédant à Walter Hallstein, de 1967 à 1970.

<sup>93</sup> *Bulletin de la Communauté économique européenne*. Juin/Juillet 1961, n° 7/8. Luxembourg : Office des publications des Communautés européennes. "Allocution de Jean Rey (9 juillet 1961)", p. 35-36.

A la session ordinaire du 21 novembre 1961 de l'Assemblée nationale, c'est l'occasion pour Michel Debré, Premier ministre du gouvernement et Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, de défendre cette ratification au nom du gouvernement français. Si, en préambule, le projet de loi français défend la valeur symbolique de l'association avec la Grèce, il ne faut pas oublier que le projet revêt également un aspect économique et politique. Une analyse de la situation est formulée, qui est vraisemblablement celle de la version officielle proposée à tous les autres parlements des membres de la CEE<sup>94</sup>, pour expliquer pourquoi il est légitime d'accepter la demande d'association de la Grèce. La Grèce partageant déjà une grande partie de ses échanges économiques avec les six membres, près de la moitié, il est aisé de montrer l'avantage économique que cela pouvait apporter à la CEE. Il est alors certain, que de son côté, la Grèce a cherché à se rapprocher d'un groupe de pays qui, par leur dynamisme économique retrouvé, ont pu faire espérer au gouvernement grec de Constantin Caramanlis, de partager plus étroitement cette forme de succès. La vision économique est alors claire : il s'agissait également d'ouvrir le pays aux investissements étrangers européens.

C'est à proprement parler le discours du Premier ministre grec, lors de la signature de l'accord avec la CEE, le 9 juillet 1961, lorsqu'il tient ces propos :

Par l'association de la Grèce à la Communauté économique européenne, l'économie hellénique entre dans une phase nouvelle et décisive de son évolution.<sup>95</sup>

Mais la deuxième raison évoquée est l'aspect politique, aspect politique que nous définirions plutôt comme géopolitique : surtout présent pour témoigner de la volonté de la Grèce de se rapprocher de l'Occident et du bloc de l'Ouest. L'association grecque étant perçue comme un acte symbolique fort de la part de la Grèce de vouloir s'éloigner de ses voisins balkaniques communistes.

La personne qui est la plus précise sur ce point est Jean Rey lui-même, car dans la suite de son discours du 9 juillet 1961, à Athènes, il explique :

Il y a vingt-cinq siècles, là-bas dans la plaine au-delà de la montagne ou tout près d'ici dans les îles, vous avez repoussé un envahisseur venu de l'Est. Aujourd'hui

---

<sup>94</sup> Cela reste une hypothèse.

<sup>95</sup> *Bulletin de la Communauté économique européenne*. Juin/Juillet 1961, n° 7/8. Luxembourg : Office des publications des Communautés européennes. p. 35-36.

encore, avec nous, vous êtes prêts à maintenir et au besoin défendre l'Occident et sa conception de la liberté de l'homme.<sup>96</sup>

Jean Rey fait référence aux deux guerres médiques, qui ont vu une coalition de plusieurs cités-Etats de la Grèce antique repousser par deux fois l'envahisseur perse venu de l'Orient, et assimile à un « envahisseur venu de l'Est », l'URSS et la menace soviétique. Dans un langage propre au contexte de la guerre froide, Jean Rey démontre que la fonction voulue pour la Grèce était que celle-ci fasse tampon contre l'avancée soviétique dans les Balkans et qu'elle serve de point d'ancrage fiable pour l'allié américain.

D'ailleurs, le Conseil des Communautés européennes, le 24 août 1962, dans une note officielle explique que si la CEE a accepté la demande de la Grèce, c'est parce que l'accord d'association avait pour objectif de :

Renforcer les liens politiques et spirituels qui unissent traditionnellement la Grèce et les six Etats membres de la Communauté par de nouveaux liens économiques destinés à parfaire leur union.<sup>97</sup>

Ce qui est dans la droite ligne de ce que nous avons déjà pu évoquer, mais un peu plus loin la note ajoute :

Il constitue également une reconnaissance de l'importance politique et géographique qu'occupe la Grèce dans le monde libre et des progrès accomplis par elle pour la stabilisation [...].<sup>98</sup>

Et c'est là le cœur du sujet et du débat qui nous occupe, car il est vraisemblable que la Grèce a été acceptée car elle avait une importance capitale, de par sa situation géographique, pour la stabilité de la région, en Méditerranée, dans le contexte de la guerre froide. Cette note explique donc très clairement que l'accord d'association résulte surtout d'une volonté de la part de la CEE de vouloir conserver une grande influence sur la Grèce, afin que celle-ci reste dans la Communauté occidentale. Si des pays plus riches et plus industriels, membres d'une communauté présentée volontiers comme « égoïste » et « fermée »<sup>99</sup>, ont pu accepter de s'associer économiquement avec un pays qui était très en retard et qui n'avait pas beaucoup

---

<sup>96</sup> *Bulletin de la Communauté économique européenne*. Juin/Juillet 1961, n° 7/8. Luxembourg : Office des publications des Communautés européennes. p. 35-36.

<sup>97</sup> *Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales : L'année politique en Europe Rétrospective 1962*. Mars 1963. Paris, Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Bulletin de la Communauté économique européenne*. Juin/Juillet 1961, n° 7/8. Luxembourg : Office des publications des Communautés européennes. Allocution de Jean Rey (9 juillet 1961), p. 35-36.

de poids dans la stratégie économique financière du Marché Commun, c'est par la nécessité d'obéir aux enjeux géostratégiques de l'époque en renforçant ses liens stratégiques avec la Grèce.

Le témoignage d'Edmund Wellenstein abonde dans ce sens, et explique que c'était effectivement pour répondre à la demande de la nation grecque, mais en partie sous l'influence des Américains qui voulaient s'assurer que la Grèce reste dans le bloc occidental. Il est vraisemblable que lorsque la Grèce a formulé sa demande d'association auprès de la CEE, le 8 juin 1959, les Etats membres de la CEE ne voyaient certainement pas grand intérêt à répondre favorablement à sa demande. Selon Wellenstein, le gouvernement d'Eisenhower, voyant que la CEE pouvait avoir une influence positive sur la Grèce, a pesé sur cette dernière pour répondre positivement à la demande grecque, pour les associer le plus rapidement possible. La Commission européenne était vraisemblablement intéressée par la perspective d'une association avec la Grèce mais certainement pas seulement d'un point de vue économique. Nous avons vu que l'influence américaine a été vraisemblablement très importante pour comprendre l'acceptation de cette association avec la Grèce. Aussi, lorsque la Commission européenne a cherché les moyens d'être gagnante, elle s'est servie de la symbolique comme un de ses atouts majeurs.

## B. Les difficiles négociations de l'accord, chassé-croisé entre l'influence américaine et française.

Lorsque la Grèce formule sa demande d'association avec la CEE, le 8 juin 1959, celle-ci peut paraître curieuse au vu du statut économique de la Grèce. À sa naissance, la Communauté économique européenne pouvait être perçue comme la Communauté d'un club de pays riches, et la Grèce, dont les difficultés économiques à cette période étaient importantes<sup>100</sup>, ne semblait pas être le pays auquel on aurait immédiatement pensé pour s'associer économiquement avec la CEE. Il semble alors que cette demande a été un peu prématurée. Pourtant, cette demande n'est pas rejetée par la Communauté européenne ; elle est même rapidement acceptée.

---

<sup>100</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 781.00/11-2159. Secret; Limited Distribution. Transmitted in two sections.

Avant toute demande auprès de la Commission européenne, une rencontre est organisée entre Philon A. Philon<sup>101</sup>, ambassadeur de Grèce en France et Charles de Gaulle, président de la République française. Le plénipotentiaire veut, au nom du gouvernement hellénique, connaître l'avis du Président français sur la question de l'association et savoir si la France est prête à appuyer la candidature grecque. On évoque même une aide financière de la France auprès de la Grèce, aide financière qui doit être jointe à celles d'autres membres de la Communauté européenne, que réclame la Grèce depuis plusieurs mois déjà<sup>102</sup>. Succède à cet entretien, un autre, plus important, le mardi 12 juillet 1960. Constantin Caramanlis, Premier ministre de Grèce, rencontre Charles de Gaulle, lors d'une réunion personnelle de plusieurs heures, où est présent Michel Debré<sup>103</sup>. Cela démontre que la Grèce cherche un appui et un soutien de la France, c'est d'ailleurs ce que révèle le ministre de l'Information français, Louis Terrenoire<sup>104</sup>, lors d'un voyage en Grèce, le 29 août 1960. Dans le compte rendu de son voyage, il écrit ceci :

En résumé, je rapporte de mon court séjour à Athènes la conviction que la Grèce tient énormément à se rapprocher de l'Occident, en quelque sorte sous le « parrainage » de la France. Cette tendance a notamment pour origine les craintes qu'on éprouve, à Athènes, du fait de la proximité des pays communistes et des cruels souvenirs qu'a laissés la guerre civile. [...] Le concours de la France est donc recherché dans tous les domaines.<sup>105</sup>

Ce besoin d'aide financière et les multiples demandes de la Grèce, sont confirmés par la rencontre du 10 novembre 1959. Caramanlis est en voyage à Rome, avec son ministre des Affaires étrangères, Evangelos Averoff, pour entamer les premières négociations autour de l'accord. Caramanlis s'empresse de demander une aide financière à la Communauté européenne, ainsi qu'une aide accrue de l'Italie pour son développement économique<sup>106</sup>.

---

<sup>101</sup> Philon A. Philon, ambassadeur de Grèce en France, occupa ce poste du 8 novembre 1957 au 26 janvier 1965.

<sup>102</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Entretien entre Philon A. Philon, ambassadeur de Grèce en France et le Général de Gaulle, 28 février 1959.

<sup>103</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Entretien du Général de Gaulle et de M. Caramanlis, à l'Élysée, le mardi 12 juillet 1960.

<sup>104</sup> Né le 10 novembre 1908, puis décédé le 9 janvier 1992, Louis Terrenoire fut un journaliste et homme politique français. Il fut Président du groupe parlementaire UNR de mai 1959 à février 1960, puis ministre de l'Information, du 5 février 1960 au 24 août 1961 et ministre délégué des relations avec le Parlement auprès du Premier ministre, du 24 août 1961 au 14 avril 1962. Une thèse d'Hélène Boivin a été soutenue sur lui sous la direction d'Olivier Dard à Sorbonne-Université en novembre 2019. *Louis Terrenoire, un fidèle dans l'ombre du général de Gaulle*.

<sup>105</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Note sur le voyage en Grèce du ministre français Louis Terrenoire. Non daté.

<sup>106</sup> *Le Monde*, 10/11/1959.

La Grèce demande :  
L'appui italien dans l'association avec le Marché commun ;  
[...]  
L'augmentation sensible des exportations de tabac grec en Italie  
Une aide économique technique italienne.<sup>107</sup>

Cette condition, apparaît comme étant le prérequis pour la Grèce pour commencer les négociations de certaines conditions du Marché commun, qui ne sont pas mentionnées dans les prémisses de l'accord. L'Italie refuse d'être la seule à fournir une aide à la Grèce, et de pousser plus en avant des négociations, si on ne lui garantit pas que les autres membres de la CEE feront autant d'efforts.

Mais tout demeure conditionné par la contrepartie que demandent les Italiens, qui doivent compter avec les prétentions des autres pays à participer également au développement de la Grèce.<sup>108</sup>

De leur côté, pour les commissaires européens<sup>109</sup>, l'adhésion de la Grèce représente une opportunité de pouvoir associer à une jeune Communauté européenne, qui cherche encore à prouver sa légitimité, un pays-symbole particulièrement important. Il existe alors une volonté d'entamer des négociations : mais celles-ci vont s'avérer difficiles car l'allié grec est particulièrement pugnace sur les questions agricoles, voulant protéger une partie de ce qui faisait sa force, notamment sur la question du tabac.

Ce sont ces difficultés qui vont la pousser à chercher, en plus de l'influence de la France, celle des Etats-Unis, qui vont accélérer de façon flagrante les négociations entre la Grèce et les membres de la Communauté européenne. Louis Terrenoire sous-évalue la motivation grecque car la Grèce ne cherche pas uniquement l'influence et le soutien de la France dans ce projet d'accord d'association, mais joue ses cartes sur plusieurs tableaux. Constantin Caramanlis rencontre, le 21 novembre 1959, l'ambassadeur américain en poste à Athènes, Ellis Briggs, pour lui parler de ses difficultés dans ses relations avec la Communauté européenne. Après cette rencontre, les choses vont s'organiser plus clairement autour de la question de l'accord d'association car les Etats-Unis rencontreront directement les membres de la Commission

---

<sup>107</sup> *Le Monde*, 10/11/1959.

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Interview de Hans-August Lückner / HANS-AUGUST LÜCKER*, François Klein, prise de vue : François Fabert.- Bonn: CVCE [Prod.], 15.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:45, Couleur, Son original). Disponible sur : [https://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_hans\\_august\\_lucker\\_l\\_accord\\_d\\_association\\_de\\_la\\_grece\\_avec\\_la\\_ce\\_e\\_bonn\\_le\\_15\\_mai\\_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html](https://www.cvce.eu/obj/interview_de_hans_august_lucker_l_accord_d_association_de_la_grece_avec_la_ce_e_bonn_le_15_mai_2006-fr-c6a2196d-8434-4ae1-92ae-77db0bfff55d.html)

européenne, pour parler des difficultés et de la lenteur des négociations entamées quelques mois plus tôt.

Malgré cet appui, jusqu'au dernier moment de la signature du projet d'accord, le 30 mars 1961, la Grèce, la Commission et les représentants de chaque pays membre ne seront toujours pas d'accord sur la finalité de l'accord. La Commission européenne mettra fin aux négociations avec la Grèce pour imposer un accord aux membres de la CEE et la Grèce sera associée, sans vraiment avoir réglé la question de certains problèmes dans le secteur agricole. Ce qui aura pour conséquence d'associer la Grèce, sans parvenir à contenter les membres, au premier rang desquels se trouve la France. La France, qui entretemps, montre qu'elle semble jouer un jeu étrange. Lors des rencontres entre dirigeants, elle fait étalage de tout son soutien auprès de la Grèce, mais son représentant permanent auprès de la Communauté européenne, qui s'était à l'origine montré solidaire envers la Grèce manifeste dès 1961, une pugnacité dans les négociations, s'acharnant à revoir absolument toutes les lignes de l'accord, retardant alors l'association de la Grèce et l'attribution de l'aide financière. La France, ne profiterait-elle pas de cet événement pour imposer, par l'entremise de son représentant, sa vision à la Commission européenne ?

#### 1. Les négociations avec la Commission européenne, la Grèce en quête de partenaires.

La première démarche de la Grèce fut donc de demander une aide financière à la CEE, avant d'accepter les conditions de l'association. Mais, après son voyage à Rome, Caramanlis, semble quelque peu surpris par le manque de concrétisation de la solidarité financière promise par les Six. Et il s'empresse d'en faire part aux Etats-Unis, puisque dans le télégramme du 21 novembre 1959, déjà cité, quelques semaines après la rencontre à Rome, l'ambassadeur américain, Ellis O. Briggs, en poste à Athènes rapporte une conversation qui s'est déroulée, un jour plus tôt, entre lui et Constantin Caramanlis. L'ambassadeur lui aurait demandé comment s'était déroulée la rencontre avec les membres de la CEE et leurs représentants, et Caramanlis lui aurait répondu que la situation économique compliquée de la Grèce, rend les négociations plus difficiles qu'il ne l'espérait.



Dans ces circonstances, les alliés de la Grèce n'ont pas été utiles. Il a évoqué le rapport décourageant des négociateurs du marché commun grec à Bruxelles [...].<sup>110</sup>

Et Caramanlis de poursuivre par sa surprise de ne pas voir plus d'enthousiasme chez les alliés européens, pour aider la Grèce au développement de son économie.

Il lui a semblé incompréhensible que les alliés de l'Europe occidentale, dont les importations en provenance de Grèce étaient presque microscopiques par rapport à leurs importations totales, ne soient pas disposés à venir au secours en cette période critique.<sup>111</sup>

Il est assez ingénieux de la part de Caramanlis d'en référer ainsi à l'ambassadeur, car il est certainement conscient de l'importance que revêt le sort de la Grèce aux Etats-Unis. Caramanlis sait sans doute que les Etats-Unis poussent la Communauté européenne à faire montre d'un peu plus de souplesse vis-à-vis de la Grèce. De plus, il rappelle par-là l'apport de la Grèce qui était tout de même une grande importatrice de produits occidentaux européens et participait en tant que telle à l'économie des pays membres de la CEE. Donc, pour elle, quoi de plus normal que les pays membres de la CEE lui renvoient en quelque sorte la pareille.

Le 10 décembre 1959<sup>112</sup>, trois semaines après l'entretien entre Caramanlis et l'ambassadeur américain à Athènes, une réunion est organisée entre la Commission européenne et des représentants des Etats-Unis, qui se rencontrent à Bruxelles. Cette réunion était prévue depuis quelques mois et la Grèce n'étant qu'un sujet parmi tant d'autres, d'ailleurs intégré à celui de la Turquie. Sont présents lors de cette réunion, du côté de la Commission européenne, des membres importants : Walter Hallstein, Robert Marjolin<sup>113</sup>, Jean Rey, Hans Von der Groeben<sup>114</sup>, Giuseppe Petrilli<sup>115</sup> et Swidbert Schnippenkötter, qui n'était pas un commissaire,

---

<sup>110</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 781.00/11-2159. Secret; Limited Distribution. Transmitted in two sections. Athens, 21 novembre 1959.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 840.00/12-1859. Confidential. Drafted by Corse and Norwood on December 18 and cleared in U on December 17. The source text is incorrectly dated December 18. Brussels, 10 December 1959.

<sup>113</sup> Né le 27 juillet 1911, décédé le 15 avril 1986, Robert Marjolin fut un homme politique français, haut fonctionnaire européen mais également un universitaire. Vice-président de la Commission européenne, de 1958 à 1967, il participa pleinement en tant qu'expert économique, à la construction européenne. Il est une figure majeure de celle-ci.

<sup>114</sup> Né le 14 mars 1907 et mort le 6 mars 2005. Homme politique allemand, Hans von der Groeben fut un membre important de la première commission européenne, sous la présidence de Walter Hallstein. Il y occupa notamment le poste de Commissaire de la Concurrence.

<sup>115</sup> Né le 24 mars 1913 et mort le 13 mai 1999. Giuseppe Petrilli fut un intellectuel italien. Ne commençant pas par une carrière politique, au contraire de la plupart de ses homologues, Petrilli devient le premier commissaire

mais un diplomate, qui travaillait aux Etats-Unis pour le compte de la Commission européenne, en tant que représentant officiel. Du côté des Etats-Unis, étaient présents, le sous-secrétaire d'Etat, Clarence Douglas Dillon<sup>116</sup>, l'ambassadeur William Walton Butterworth<sup>117</sup>, et deux autres représentants, sur lesquels nous n'avons pas plus d'information.

Au cours de cette réunion, qui a pour objectif principal de discuter de certaines questions stratégiques, Clarence Dillon, le sous-secrétaire d'Etat, en vient à aborder la question de la Grèce et de la Turquie ; il demande où en sont les négociations sur l'accord d'association. Jean Rey lui répond que les négociations avancent plus vite pour la Grèce que pour la Turquie, même si le cas de l'agriculture reste compliqué et complexe. Mais Jean Rey reste optimiste quant au bon déroulement de la situation.

Il a estimé que la Commission serait prête à soumettre un projet d'accord d'association aux ministres des Six d'ici à Pâques.<sup>118</sup>

Le commissaire aux Relations extérieures, affirme donc aux représentants américains, que pour la Grèce, la situation évolue dans le bon sens et promet donc que le projet d'accord sera réalisé dans cinq mois, ce qui contente le sous-secrétaire d'Etat américain. Il est vraisemblable que les Etats-Unis aient tenu compte de la conversation qui s'était déroulée quelques semaines auparavant car, au cours de la réunion, Clarence Dillon aborde également la question des aides au développement pour la Grèce. Si les commissaires semblent plutôt partisans de ces aides, ils demandent toutefois comment celles-ci doivent s'articuler :

---

européen italien. Il occupa notamment, lors de la première commission Hallstein, le poste de commissaire aux Affaires sociales, de 1958 à 1960.

<sup>116</sup> Né en 1909 et mort en 2003, était un diplomate américain, et membre du parti Républicain, qui a longtemps occupé le poste d'ambassadeur de France aux Etats-Unis (de 1953 à 1957). Il a également occupé diverses positions au sein de l'administration américaine, dont celle de Sous-secrétaire d'Etat, du 12 juin 1959 au 4 janvier 1961.

<sup>117</sup> Né en 1903 et mort en 1975, William Butterworth était un diplomate américain. Il a occupé la fonction de représentant permanent auprès de la Communauté économique européenne.

<sup>118</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 840.00/12-1859. Confidential. Drafted by Corse and Norwood on December 18 and cleared in U on December 17. The source text is incorrectly dated December 18. Brussels, 10 December 1959.

M. Marjolin s'est demandé quelle forme devaient prendre les efforts déployés par les Six en faveur des pays sous-développés<sup>119</sup>. Les Six avaient déjà fait pour l'Afrique et ils feraient probablement de même pour la Grèce et la Turquie.<sup>120</sup>

Il semblerait que les Américains insistent pour que ce soit directement les Six, de façon conjointe ou non, qui prennent l'initiative d'aider financièrement la Grèce. Là où la situation est intéressante, c'est que Clarence Dillon enjoint directement la Commission européenne à user de son influence auprès des Six, pour les convaincre d'aider la Grèce, alors même qu'ils y étaient encore réticents.

M. Dillon a déclaré qu'il serait vraiment intéressé de savoir si la Commission ou la Communauté serait en mesure d'influencer les Etats membres sur cette question ou si les Etats-Unis devaient continuer à compter sur les efforts bilatéraux pour obtenir une augmentation de l'aide aux [pays les moins avancés].<sup>121</sup>

Si l'Italie, en effet, aidait la Grèce depuis plusieurs années dans son développement économique, et que la France restait un partenaire économique particulièrement proche de la Grèce<sup>122</sup>, les autres membres de la Communauté économique européenne ne faisaient pas les mêmes efforts. D'ailleurs, Clarence Dillon reproche très précisément à l'Allemagne d'octroyer des crédits à court terme à la Grèce, qui sont beaucoup plus rentables financièrement pour les Allemands, et leur conseille de plutôt commencer à fournir des crédits sur le long terme, moins douloureux pour la Grèce en termes d'intérêts de remboursement et leur permettant de démarrer des projets plus ambitieux<sup>123</sup>. Finalement, dans cette discussion, les commissaires sont d'accord pour « faire quelque chose » auprès des Six, mais ils réclament que les Etats-Unis continuent à mettre la pression sur les Etats membres de la Communauté. Ainsi, les représentants américains repartent relativement optimistes de cette rencontre et il

---

<sup>119</sup> Ici, il peut exister deux interprétations possibles à cette expression, qui peut paraître un peu exagérée pour le cas de la Grèce et de la Turquie, car nous sommes tout de même loin du tiers-monde pour le cas grec. Soit ce sont les diplomates américains qui utilisent cette expression, désignant la Grèce et la Turquie, lorsqu'ils font leur compte rendu de l'intervention de Robert Marjolin, soit c'est réellement le commissaire qui s'est exprimé en ces termes. Partant de ces deux interprétations, l'enjeu peut être de se demander si les commissaires européens considéraient la Grèce de cette période comme un pays sous-développé. Pour plus de compréhension, nous laissons ici la phrase originale : « Mr. Marjolin wondered what form the effort by the Six in favor of **underdeveloped countries** should take. The Six had already done something for Africa and would probably do something for Greece and Turkey. ».

<sup>120</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 840.00/12-1859. Confidential. Drafted by Corse and Norwood on December 18 and cleared in U on December 17. The source text is incorrectly dated December 18. Brussels, 10 December 1959.

<sup>121</sup> PMA.

<sup>122</sup> *Le Monde*, 31/12/1959.

<sup>123</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 840.00/12-1859. Confidential. Drafted by Corse and Norwood on December 18 and cleared in U on December 17. The source text is incorrectly dated December 18. Brussels, 10 December 1959.

leur semble acquis, comme le leur a promis Jean Rey, que la situation va se décanter face aux difficultés éprouvées par les différents camps pour s'entendre.

Le 14 décembre 1960, l'ambassadeur Ellis Briggs rencontre Constantin Caramanlis et son épouse, lors d'un repas qui se veut informel mais qui est en réalité une séance de travail ou, tout du moins, une façon pour l'ambassadeur de prendre la température de la Grèce quant à son rapprochement avec la CEE. À cette rencontre, l'ambassadeur déclare qu'il s'est senti quelque peu ébranlé par l'accueil que lui aurait fait le Premier ministre grec.

Le Premier ministre est apparu, au début de notre conversation, tendu et distrait.<sup>124</sup>

Quelques jours auparavant, l'ambassadeur américain lui aurait posé la question de savoir ce que Constantin Caramanlis comptait faire sur la question du tabac, sujet qui restait épineux car la Grèce devait écouler de grosses quantités de production. Il semblerait alors que les Etats-Unis aient demandé à la Grèce de profiter des négociations de l'accord pour en toucher un mot aux commissaires européens et aux Etats membres. C'était là une manœuvre habile de la part des Etats-Unis, de s'appuyer sur les revendications de la Grèce, car les Etats-Unis, gros producteur de tabac, voulaient sûrement se servir de cette ouverture pour y intégrer la question de leur propre production. Mais Caramanlis a semblé être excédé par la pression des Américains sur cette question. Lorsque l'ambassadeur la lui rappelle, Caramanlis réagit comme suit :

Le Premier ministre n'a montré (à notre grande surprise) aucune excitation ou sensibilité à l'égard de la question délicate du tarif de la CEE pour le tabac qui a été posée au gouvernement grec par l'ambassadeur il y a quelques jours. Il a souligné de manière générale la grande importance de parvenir à une association grecque avec le marché commun, convenant que l'alternative consisterait à renforcer les relations économiques avec les pays communistes, ce qui entraînerait une plus grande dépendance de la Grèce à leur égard.<sup>125</sup>

La réponse de Constantin Caramanlis apparaît assez claire et menaçante pour les Etats-Unis. Le tabac est une question importante, mais la Grèce ne veut pas risquer de trop froisser les Etats membres de la Communauté européenne et ainsi compromettre son association

---

<sup>124</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, 781.00/12-1560. Confidential. Drafted by Calhoun on December 15. Envoyé au Département d'Etat par courrier à Briggs pour G. Lewis Jones, le 15 décembre. Briggs a noté que la conversation prit place lors d'un déjeuner informel que lui et Mrs. Briggs ont eu avec le Premier Ministre et sa femme à l'ambassade des Etats-Unis. Athens, December 14 1960.

<sup>125</sup> *Ibid.*

économique avec eux. Et si jamais, un accord ou un rapprochement économique avantageux avec les Six n'est pas trouvé, alors elle ira voir les voisins communistes.

Cette réaction soudainement détachée de Caramanlis, peut s'expliquer par le fait que quelques mois plus tôt, le 12 juillet 1960, il avait rencontré Charles de Gaulle et que ce dernier l'avait assuré de l'aide et du soutien de la France. Cela peut peut-être expliquer pourquoi Constantin Caramanlis semble moins pressé de répondre aux *desiderata* des Etats-Unis. Lors de cette rencontre, qui dura plusieurs heures, le Premier ministre grec put s'entretenir avec Michel Debré et Charles de Gaulle sur le cas de la Grèce et de ses difficultés financières.

Monsieur Caramanlis répond qu'en plus des difficultés d'ordre politique, son pays rencontre des difficultés considérables d'ordre économiques.<sup>126</sup>

Ce que ne sait pas le représentant américain, c'est que la question du tabac, du vin et de la production en fruits de la Grèce, que les Hellènes produisaient en trop grande quantité, fut plus ou moins traitée avec la France et de Gaulle montra qu'il était ouvert à la question, rassurant sans doute, Caramanlis sur le soutien de la France.

Le Général de Gaulle exprime toute sa compréhension pour les problèmes exposés et indique qu'il lui paraît tout à fait naturel que la Grèce, qui est un pays essentiellement agricole avec toutefois une très importante marine marchande, ayant des excédents en tabac, en vin et en fruits, désire vendre ces produits. [...] Le Général répète, qu'en ce qui concerne la France, elle est disposée à aider la Grèce dans la mesure de ses moyens. Il sait que la question a déjà été évoquée avec M. Debré, mais en ce qui concerne d'une part les excédents agricoles et notamment le tabac [...] quels sont les désirs précis du gouvernement grec ?<sup>127</sup>

Ce faisant, Caramanlis explique que sa demande tient surtout à pouvoir assurer l'association au Marché commun, objectif qu'il vise depuis plusieurs années pour la Grèce. Certes, une aide financière de la France est la bienvenue, mais il veut surtout que la France facilite les négociations auprès de la Commission européenne, afin que la Grèce puisse faire partie du Marché commun. Condition *sine qua non* pour que la Grèce puisse sortir de sa misère et ainsi pouvoir rattraper économiquement ses partenaires occidentaux. Cela pourrait, d'une part, lui permettre d'être moins sujette aux pressions de Moscou et des opposants en Grèce, qui poussent Caramanlis à accepter les conditions soviétiques, et d'écouler les surplus de productions agricoles. Cela dit, Constantin Caramanlis précise, lors de son entretien avec

---

<sup>126</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Entretien du Général de Gaulle et de M. Caramanlis, à l'Elysée, le mardi 12 juillet 1960.

<sup>127</sup> *Ibid.*

Charles de Gaulle, qu'il voit l'accord d'association comme un accord autant économique que politique.

Il précise que le désir de son pays de s'associer au Marché commun ne résulte pas seulement de nécessités économiques, mais également de nécessités politiques.<sup>128</sup>

Mais Constantin Caramanlis n'est pas dupe de la situation. Il a bien compris le rôle que joue la Grèce et la place centrale qu'elle occupe dans une période aussi troublée que la Guerre froide. Il lui semble qu'il peut jouer cette carte pour ainsi pouvoir tirer des avantages économiques auprès des partenaires européens. Sachant que les Etats-Unis poussent à ce que la Grèce s'associe à la Communauté économique européenne, il s'agissait de la part de la Grèce de pouvoir retirer le plus possible d'avantages commerciaux que cette influence salutaire pouvait lui permettre. Alors, le Premier ministre grec explique au Président français, que si la Grèce est prête à acheter des produits d'équipements industriels, cela ne doit pas se faire au détriment de son économie.

Nul ne peut préjuger de l'avenir mais la Grèce faisant partie du monde occidental doit veiller à ce que certaines bases soient établies. En exportant ses produits agricoles, le pays a la possibilité d'importer les biens d'équipements qui lui sont nécessaires pour son industrialisation. Or, si l'association de la Grèce au Marché commun permet aux six pays membres d'exporter des biens d'équipements vers la Grèce, il faut que ceci soit compensé par une absorption plus large des produits agricoles de la Grèce par les six pays de la Communauté européenne.<sup>129</sup>

Charles de Gaulle promet à la Grèce qu'il est disposé à ce que la France augmente ses importations de tabac en provenance de la Grèce, mais il élude la question du volume de cette augmentation. Cependant, la question primordiale concerne la possibilité pour la Grèce de contracter un prêt auprès des pays membres de la CEE, dont le montant s'élèverait à environ 250 millions de dollars<sup>130</sup>. Une somme très importante pour l'époque<sup>131</sup>. Le président français s'empresse de demander à Constantin Caramanlis quelle est la position de l'Allemagne face à cette initiative. Le Premier ministre grec lui répond que l'Allemagne ne montre pas un grand enthousiasme quant à la possibilité de prêter de l'argent à la Grèce (il faut préciser, qu'à cette

---

<sup>128</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Entretien du Général de Gaulle et de M. Caramanlis, à l'Élysée, le mardi 12 juillet 1960.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> La Grèce demande un prêt sur 20 ans et à un taux de 2.5% d'intérêt.

<sup>131</sup> Si nous faisons une conversion au taux actuel, cela correspond, environ, à 2.2 milliards de dollars.

époque, la Grèce est déjà percluse de dettes<sup>132</sup>, dont la plupart sont contractées auprès des membres de la Communauté européenne, ce qui explique ce manque de considération de la part de l'Allemagne). De plus, Constantin Caramanlis reproche aux Allemands d'être procéduriers et de ne voir que l'aspect « technique » de l'association et non la portée politique de celle-ci. Face à ces inquiétudes, Charles de Gaulle exprime sa solidarité, puis rassure Constantin Caramanlis sur le soutien de la France mais également de l'Allemagne. Il lui explique que si l'Allemagne semble officiellement peu encline à suivre la question de l'association de la Grèce et à répondre favorablement à l'emprunt que demande la Grèce, c'est parce que Konrad Adenauer, le chancelier allemand, doit préparer les prochaines élections fédérales allemandes<sup>133</sup> et la question de la Grèce est un sujet épineux pour lui.

S'ajoute à cette difficulté, le fait que l'Italie veuille introduire, dans le cadre de l'accord d'association avec la Grèce, une clause de sauvegarde sur les produits grecs, c'est-à-dire que l'Italie veut pouvoir empêcher, quand elle le décide, par l'augmentation des tarifications douanières, la venue de certains produits grecs sur son territoire, ce que la Grèce ne manque pas d'exprimer comme étant inadmissible et totalement contraire aux principes du Marché commun<sup>134</sup>. Dans l'ensemble, nous pouvons observer que les inquiétudes de la Grèce, exprimée par Caramanlis auprès de Charles de Gaulle, sont exagérées, dans la mesure où lors d'une réunion entre Jean Rey et Couve de Murville, le 1<sup>er</sup> juillet 1960<sup>135</sup>, le commissaire européen assure qu'il n'est pas du tout en accord avec les souhaits italiens et qu'il estime cette demande inappropriée<sup>136</sup>. Mais, globalement, Caramanlis rentre en Grèce satisfait de sa rencontre avec le Général De Gaulle, ce qui explique alors, pourquoi il semble tout à coup, devenu beaucoup plus froid avec l'ambassadeur Ellis.

---

<sup>132</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Telex de Georges Gorse, représentant permanent français auprès de la Communauté européenne, envoyé le 9 mars 1961, au secrétariat du Général de Gaulle.

<sup>133</sup> Celles-ci se déroulent le 17 septembre 1961, donc plus d'un an après la rencontre entre Constantin Caramanlis et Charles de Gaulle.

<sup>134</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Entretien du Général de Gaulle et de M. Caramanlis, à l'Élysée, le mardi 12 juillet 1960.

<sup>135</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Note pour le ministre, visite de M. Rey, Commissaire de la Communauté économique européenne, négociation d'une convention d'association avec la Grèce. 5 juillet 1960.

<sup>136</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Aide-mémoire sur l'accord d'association, 1<sup>er</sup> juillet 1960, Paris.

Toutefois, malgré le soutien apporté par la France, au mois d'octobre, la situation n'est toujours pas claire et aucun projet d'accord n'a pu être mis au point. C'est le témoignage d'Evangelos Averoff, le ministre des Affaires étrangères grec, qui nous permet de le savoir. Il rencontre à New-York, le secrétaire d'Etat américain, Christian Herter<sup>137</sup>, dans le cadre de la 15<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Auparavant, ils s'étaient donné rendez-vous dans un hôtel de luxe, le Waldorf Astoria, et au détour d'une conversation qui se voulait assez banale, le ministre Averoff en vient à parler des négociations particulièrement difficiles, entre la Grèce et les membres de la Communauté européenne.

Il a dû se rendre à Paris pour tenter de contribuer aux discussions du Marché commun, qui ne se déroulaient pas très bien.<sup>138</sup>

## 2. Le non-respect des règles communautaires. Il faut vite associer la Grèce à la CEE.

La situation reste tout de même complexe, car nombre de points sont encore en suspens. Points sur lesquels la Grèce, la Commission et les pays membres, ne sont pas d'accord. La question des emprunts à octroyer à la Grèce est une des raisons centrales du désaccord entre la Grèce et la Commission, puisque la Grèce veut que cette contribution financière soit versée dans un « Fonds spécial », géré par la Banque européenne, dans lequel la Grèce pourrait piocher, pour financer ses investissements dans de nouvelles infrastructures. Seulement, les autres représentants veulent poser une limite à 50 millions de dollars pour ce type de financement, ce que même un fonctionnaire français<sup>139</sup>, travaillant sur le dossier grec, trouve inadmissible.

La formule proposée pour un financement par la Banque européenne d'Investissements de l'Infrastructure aussi bien que des investissements

---

<sup>137</sup> Né en 1895 et mort en 1966, Christian Herter fut un homme politique américain du parti Républicain, où il se distingua notamment en occupant le poste de gouverneur du Massachusetts de 1953 à 1957, et celui de secrétaire d'Etat des Etats-Unis, de 1959 à 1961.

<sup>138</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Greek Desk Files: Lot 61 D 456, United Nations. Confidential. Drafted by Hope on October 5. The meeting was held at the Waldorf Towers. New-York, October 4 1960.

<sup>139</sup> Nous n'avons malheureusement pas de traces de nom ou d'identification de la personne ayant écrit ce texte adressé au secrétariat du Général de Gaulle. Mais nous soupçonnons fortement que ce puisse être Georges Gorse, le représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.



directement rentables jusqu'à une somme limite de 50 millions de dollars pour une période de trois ans est inacceptable.<sup>140</sup>

D'ailleurs, l'auteur de ce texte, un aide-mémoire à l'attention du Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), en profite pour exprimer au gouvernement français qu'il doit conseiller à la Grèce de ne pas se laisser faire sur cette question et de réclamer la garantie des 250 millions de dollars qu'ils ont demandés, auprès de la Commission européenne.

Le gouvernement Hellénique se doit d'insister sur la nécessité pour la Grèce d'avoir une garantie ferme de financement d'un ordre de grandeur de 250 millions de dollars pour une période de 5 à 6 ans.<sup>141</sup>

Ce qui démontre que la France était décidée à aider la Grèce dans ses négociations avec la Commission européenne, dans un contexte où la Grèce n'était pas encore formée aux lourdes négociations juridiques que demandait l'accord d'association. Le haut fonctionnaire français, va jusqu'à qualifier certaines demandes exprimées par la Commission européenne d'inenvisageables et à conseiller à la Grèce de tout bonnement les refuser.

Par exemple, dans le cadre des négociations autour de l'accord d'association, au mois de juillet 1960, la Grèce accepte d'incorporer près de 60% du total de ses importations de produits industriels dans la démobilitation tarifaire, c'est-à-dire qu'elle accepte que ces 60% ne soient plus soumis aux frais de douanes, tel qu'inclus dans les règles du Marché commun. La règle qui était appliquée, était celle d'un changement au bout de 12 ans. Cela dit, la Grèce demande pour certains produits, dont la balance commerciale est trop déficitaire, que la période de réduction douanière se fasse sur 22 ans et qu'au bout de 22 ans, que ces produits-là ne soient plus soumis aux droits de douanes. La Commission européenne accepte cette période de 22 ans, mais elle impose en retour à la Grèce que ces produits « déficitaires » ne représentent pas plus de 25% des importations industrielles de la Grèce, ce qui veut dire que la Grèce est obligée de libérer ses frais de douanes sur un nombre très conséquent de produits industriels. Nous comprenons bien la démarche, étant donné que la Grèce devait s'industrialiser et que la plupart des pays membres, surtout l'Allemagne, voyaient les achats grecs d'un bon œil, il était cohérent que la Commission européenne impose cette limite, cela permettait d'assurer

---

<sup>140</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Aide-mémoire sur l'accord d'association, 1<sup>er</sup> juillet 1960, Paris.

<sup>141</sup> *Ibid.*

les ventes de produits industriels. Cela dit, l'aide-mémoire du 1<sup>er</sup> juillet, explique au gouvernement français qu'il faut conseiller à la Grèce de ne pas accepter cette décision.

L'Acceptation de cette proposition de la part de la Grèce ne pourrait pas être envisagée car elle mettrait en péril tout l'effort de l'industrialisation de la Grèce et détruirait les industries déjà existantes. Le pourcentage de 60% de ses importations totales de produits industriels que la Grèce a accepté de soumettre au rythme de douze ans représente donc un effort poussé à l'extrême des possibilités actuelles du pays.<sup>142</sup>

Dès l'été, en 1960, nous repérons déjà une véritable animosité entre les fonctionnaires français travaillant sur le dossier grec et les fonctionnaires de Bruxelles. Le paroxysme étant atteint dans la relation qu'entretiennent Georges Gorse<sup>143</sup> et Jean Rey.

Lors d'une réunion du Comité des représentants permanents, le 26 juillet 1960, soit une semaine après la visite de Constantin Caramanlis, Gorse accuse Jean Rey de ne pas être très clair sur la motivation de la Commission européenne à vouloir ou non aller au bout de l'accord d'association avec la Grèce. Il accuse Jean Rey de sciemment ralentir l'accord et de prendre les inquiétudes de chaque État membre comme autant d'excuses pour repousser la conclusion de l'accord. L'accusation est grave. Á tel point que Jean Rey écrit, 2 jours plus tard, directement une lettre au Président du Comité des représentants permanents, Linthorst Homan<sup>144</sup>, pour lui expliquer la situation et en quelque sorte recadrer son collaborateur.<sup>145</sup>

J'ai été informé par M. NOEL, Secrétaire exécutif de notre Commission, de la déclaration qui a été faite par M. l'Ambassadeur GORSE lors de la réunion de votre comité du 26 juillet au sujet des négociations relatives à l'Association de la Grèce à la Communauté.

Je suis très attentif à la déclaration qui a été faite par le Représentant Permanent de la France.

Je ne puis par contre pas accepter le passage de la déclaration selon laquelle le Gouvernement français aurait été surpris de l'attitude « équivoque » prise par la Commission au sujet de ce point particulier.<sup>146</sup>

---

<sup>142</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Aide-mémoire sur l'accord d'association, 1<sup>er</sup> juillet 1960, Paris.

<sup>143</sup> Né en 1915 et mort en 2002, Georges Gorse fut représentant permanent français auprès de la Communauté économique européenne.

<sup>144</sup> Johannes Linthorst Homan, né en 1903 et mort en 1986, était un homme politique et diplomate néerlandais. Il fut entre autres, représentant permanent auprès de la CEE du 1<sup>er</sup> février 1958 au 1<sup>er</sup> janvier 1963.

<sup>145</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Lettre de M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne. 28 juillet 1960.

<sup>146</sup> *Ibid.*

Nous trouvons cette accusation particulièrement paradoxale ; elle peut être interprétée de plusieurs façons. Soit Gorse et, par extension, le gouvernement français et le Président de la France, sont au courant des intentions américaines par rapport à la Grèce et de la pression qui est mise sur la Commission pour faire entrer la Grèce dans la sphère d'influence occidentale, et que Georges Gorse accuse la Commission de ne pas être totalement claire sur cette influence américaine qui leur est imposée. Soit, la France n'était pas au courant de ce que les Etats-Unis avaient décidé pour la Grèce, tout du moins de l'ampleur de leur investissement personnel auprès de la Commission européenne et finalement, Georges Gorse, à tort, accuse la Commission européenne de ne pas vouloir associer la Grèce à la Communauté européenne, ignorant ce qui se déroulait en arrière-plan.

Jean Rey se défend d'une telle accusation, il en explique la raison par le fait qu'il préfère prendre plus de temps mais prendre en considération les réserves de chaque Etat membre avant d'aboutir à un accord avec la Grèce. Pour George Gorse, il semble que chaque frein formulé par un Etat sur la question de l'association de la Grèce devrait être rejeté de la négociation. Il exprime cette volonté vraisemblablement parce que la France s'est engagée personnellement auprès de la Grèce à ce que celle-ci puisse faire partie du Marché commun et parce que la plupart des points d'achoppements ne concerne pas la France. Rey y répond dans sa lettre :

J'ai toujours eu le sentiment que les réserves formulées par les Gouvernements des Etats membres avaient cette signification qu'ils n'entendaient pas que l'on préjuge de leur accord final, ce qui me paraît à tous égards légitimes.

S'il y avait lieu, par contre, de considérer tout point qui fait l'objet d'une réserve de l'un des Gouvernements devait être considérés dès à présent comme écarté de la négociation, il est clair que celle-ci deviendrait totalement impossible.<sup>147</sup>

Et de rajouter plus loin :

Je ne puis dès lors accepter que l'on qualifie d'équivoque l'attitude de la Commission au moment où elle s'efforce avec patience de dégager une position qui soit commune à tous les Etats membres et qui contienne en même temps quelque chance d'aboutir à un accord avec le partenaire de la Communauté.<sup>148</sup>

---

<sup>147</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Lettre de M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne. 28 juillet 1960.

<sup>148</sup> *Ibid.*

Entre temps, la situation s'adoucit entre le représentant permanent français et Jean Rey. Georges Gorse, un an plus tard, envoie un Telex au SGCI, le 1<sup>er</sup> février 1961, dans lequel il explique que les négociations sont presque finies et qu'il ne reste plus qu'un nombre limité d'articles qui posent problème. Il propose même d'envoyer plusieurs exemplaires au SGCI, considérant que le texte en l'état est presque le texte définitif et que la négociation finale n'est pas loin.

Dans la mesure où les problèmes encore en suspens ne portent plus que sur un nombre limité d'articles, il pourrait être utile que ce texte soit d'ores et déjà communiqué dans sa forme actuelle, aux différentes administrations centrales intéressées [...] ainsi qu'à différents services du département [...]. Nous serions ainsi en mesure de vérifier que ce document correspond bien aux conclusions auxquelles le Comité Spécial et le Conseil sont parvenus lors de leurs précédentes délibérations et le cas échéant de présenter avant que la négociation n'en arrive à sa phase purement rédactionnelle, les amendements de fond ou de forme souhaitable.<sup>149</sup>

Cela dit, nous remarquons que la confiance ne règne pas entre le représentant français et la Commission européenne, puisque celui-ci décide d'obtenir une dernière expertise et de bien vérifier que rien n'ait été changé entre temps. On ne peut lui donner tort, dans la mesure où la plupart des documents d'archives, relatant les négociations opérées entre le Comité des représentants permanents et la Commission européenne, montrent régulièrement la surprise de Gorse par rapport aux changements soudains de rédaction de certains paragraphes de l'accord sans qu'on ne lui en ait rien dit au préalable.<sup>150</sup> Il se surprend à devoir raturer des pans entiers de texte, car ceux-ci n'ont pas été validés lors des Comités ou du Conseil des Ministres. Cela dépeint une situation où nous comprenons que la Commission a parfois pris l'habitude de modifier des parties du texte sans prévenir les parties concernées. Malgré tout, la situation semble alors pour le moins positive.

Toutefois, Georges Gorse le 16 avril 1961, écrit une lettre à Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, pour lui faire part de son témoignage quant à une situation qu'il juge très étonnante, autour des négociations entre la Grèce et la Commission européenne. Il décrit une réalité pour le moins singulière : la Commission européenne accepte

---

<sup>149</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Association de la Grèce à la CEE. Telex de Georges Gorse au SGCI, envoyé le 1<sup>er</sup> février 1961.

<sup>150</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Telex envoyé par Georges Gorse au SGCI, 9 mars 1961.

en toute hâte de proposer un projet d'accord, alors même que la Grèce et la Commission ne s'entendent pas sur plusieurs points ; omettant de préciser lesquels mais dont nous pouvons être sûrs que cela concerne, au moins, le tabac, les raisins secs et les aides financières<sup>151</sup>. Le 30 mars 1961, après plusieurs heures de négociations infructueuses, la Commission européenne abandonne et propose, en l'état, un projet d'accord qui semble incomplet et n'apporte pas de réponses à la plupart des désaccords qui subsistent entre la Grèce et les Six. Le 12 avril 1961, Jean Rey convoque alors les représentants permanents de chaque pays membre, pour leur parler de cette situation :

Le commissaire a déclaré que la dernière phase des discussions avait été extrêmement laborieuse et mouvementée et qu'à plusieurs reprises, les deux délégations s'étaient trouvées au bord de la rupture.<sup>152</sup>

Faisant, bien sûr, référence aux délégations grecques et aux experts européens venus participer aux négociations. Georges Gorse est, en premier lieu, surpris d'entendre de la part de Jean Rey que la Commission a tout de même décidé d'arrêter, le 30 mars 1961, un projet d'accord avec la Grèce, bien que les discussions aient été un échec. Mais ce qui le surprend d'avantage, c'est l'instruction de Jean Rey aux représentants permanents auxquels il demande de ne pas être présents lors de la signature du projet « pour ne pas les placer dans une situation embarrassante »<sup>153</sup> ; sachant parfaitement que la situation est pour le moins anormale. Dans les faits, les négociations ont duré beaucoup plus longtemps que prévu : au départ espéré pour le mois d'avril 1960, un an après cette échéance un projet d'accord n'était toujours pas totalement défini, ce qui n'était plus tenable pour la Commission. En parallèle, Jean Rey avoue à Georges Gorse qu'il est pressé par Emilio Battista<sup>154</sup> pour finaliser le projet d'accord quoi qu'il en coûte<sup>155</sup>. Emilio Battista est alors président de la Commission spéciale constituée au sein de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg, pour examiner le projet d'accord avec la Grèce. Battista avait donc tout intérêt à ce que le projet ne traîne pas trop

---

<sup>151</sup> Lettre de Georges Gorse à Maurice Couve de Murville, Bruxelles, 13 avril 1961.

*cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 30.05.2018]. Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_georges\\_gorse\\_a\\_maurice\\_couve\\_de\\_murville\\_bruelles\\_13\\_avril\\_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html](https://www.cvce.eu/obj/lettre_de_georges_gorse_a_maurice_couve_de_murville_bruelles_13_avril_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html)

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> Né en 1903 et mort en 1976, Emilio Battista était un homme politique italien du parti Démocrate-Chrétien. Il occupa plusieurs postes européens dont celui de président de la Commission des Affaires politiques, au sein de l'Assemblée parlementaire européenne.

<sup>155</sup> *Ibid.*

car il était chargé de transmettre le texte à l'Assemblée européenne, pour que celui-ci soit « officiellement » débattu, alors qu'il était acquis que seul le Conseil des ministres pourrait décider du texte final. Mais on comprend, en parallèle, que Jean Rey essaye également de passer outre l'avis des représentants des Six.

Ainsi, Jean Rey explique aux représentants qu'il est préférable, même si les Six ont la possibilité de faire appel, d'appuyer le projet d'accord décidé depuis le 30 mars, afin que le texte puisse passer le plus rapidement possible devant les Assemblées parlementaires de chaque membre de la CEE. Gorse est pour le moins surpris par cette démarche :

J'ai exprimé avec beaucoup de netteté et dans les termes qui m'avaient été prescrits par le Département<sup>156</sup> la surprise du gouvernement français devant la procédure suivie par la Commission.<sup>157</sup>

Le gouvernement français, et par extension, ceux de tous les Etats membres de la CEE sont au courant, depuis le 30 mars, de la situation inédite dans laquelle ils sont englués. Gorse, au nom du gouvernement français, prend alors la parole et dénonce une prise de décision qu'il considère comme inique de la part de la Commission européenne. Au nom du gouvernement français, le représentant accuse Jean Rey et, par extension, la Commission européenne, de ne pas respecter les traités européens. Et celui-ci de souligner dans sa lettre la proposition de Jean Rey que soit ratifié le projet d'accord devant les Assemblées parlementaires de chaque pays membre, avant d'être débattu par les Six, au Conseil des ministres de la CEE. Situation absurde pour Georges Gorse, qui rappelle que le texte est loin de faire l'unanimité :

Les textes paraphés nous paraissent contenir de nombreuses dispositions contraires aux instructions arrêtés par le Conseil ou sur lesquelles il n'avait pas eu l'occasion de se prononcer.<sup>158</sup>

Mais Jean Rey précise que les textes paraphés ne sont pas forcément définitifs et qu'ils doivent encore être « soumis aux autorités compétentes » des parties contractantes en vue de leur approbation ; ce qui reste flou. En ce qui concerne les représentants permanents, l'argument ne tient pas : ils ne voient pas comment un texte qui a mis déjà autant de temps à être finalisé ne saurait être définitif. Georges Gorse a l'impression que l'on se joue de lui, mais Jean Rey lui

---

<sup>156</sup> Il fait référence ici au ministère des Affaires étrangères.

<sup>157</sup> Lettre de Georges Gorse à Maurice Couve de Murville, Bruxelles, 13 avril 1961.

*cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 30.05.2018]. Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_georges\\_gorse\\_a\\_maurice\\_couve\\_de\\_murville\\_bruelles\\_13\\_avril\\_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html](https://www.cvce.eu/obj/lettre_de_georges_gorse_a_maurice_couve_de_murville_bruelles_13_avril_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html)

<sup>158</sup> *Ibid.*

oppose un nouvel argument qui convainc les autres représentants permanents et l'isole dans sa demande de révision du texte. Ainsi, Jean Rey affirme que la demande de réouverture des négociations avec la Grèce n'est pas possible, et souligne :

Les graves inconvénients d'ordre politique que comporterait une réouverture de la négociation.<sup>159</sup>

Plusieurs interprétations à ce frein sont possibles, mais c'est probablement dans l'intérêt de la Communauté européenne que de mettre sciemment de côté les dissensions économiques et ne pas rouvrir les négociations, dans l'objectif d'assurer une stabilité stratégique. Nous pouvons vraisemblablement y voir l'ombre portée des Etats-Unis sur la finalité de ces négociations qui ne satisfont personne et nous voyons que les enjeux géopolitiques sont omniprésents lors de ces négociations.

La France, qui pourtant, au début des négociations, a tout fait pour faire entrer la Grèce, paradoxalement, ne l'entend pas de cette oreille mais se retrouve isolée dans sa volonté de vouloir revoir le texte de l'accord. La France tente de se faire entendre, en proposant, le 14 avril 1961, des révisions de certains passages, mais en vain.<sup>160</sup> C'est ainsi que, le 9 juillet 1961, l'accord d'association est signé entre la Grèce et la CEE. C'est une phase importante de l'histoire de la Grèce dans ses relations avec la CEE, puisqu'il était clairement explicité au sein de cet accord, à l'article 72, que l'accord d'association impliquait l'adhésion à plus ou moins long terme, ce qui était une grande marque de confiance dans la capacité de la Grèce à pouvoir adhérer.

## Article 72

Lorsque le fonctionnement de l'accord d'Association aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Grèce des obligations découlant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, les Parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Grèce à la Communauté.<sup>161</sup>

---

<sup>159</sup> Lettre de Georges Gorse à Maurice Couve de Murville, Bruxelles, 13 avril 1961.

*cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 30.05.2018]. Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_georges\\_gorse\\_a\\_maurice\\_couve\\_de\\_murville\\_bruelles\\_13\\_avril\\_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html](https://www.cvce.eu/obj/lettre_de_georges_gorse_a_maurice_couve_de_murville_bruelles_13_avril_1961-fr-59810e99-6b0e-49a7-b6a7-639d9413dbd7.html)

<sup>160</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/693 – Secrétariat du Général de Gaulle. Texte de l'accord d'association de la Grèce à la Communauté économique européenne dans la rédaction arrêtée par la Commission avant la transmission au Conseil des Ministres. Relevé sommaire des points sur lesquels des éclaircissements sont à demander. 14 avril 1961.

<sup>161</sup> AN, APR, sous-série 5AG1/2515 – Grèce, association à la Communauté économique européenne [CEE] : projet d'accord, texte de l'accord, notes et correspondance. Texte définitif de l'accord d'association.

## Chapitre II. La dictature en Grèce entre reconnaissance et exclusion

L'histoire de la dictature en Grèce, au cours des années 60, nous permet d'appréhender la nature des relations mises en place avec les partenaires européens, et voir si l'identité démocratique de la Communauté européenne est déjà bien installée au temps des colonels. Ces interrogations font partie des thématiques sur lesquelles s'appuient déjà bon nombre d'historiens des relations internationales, dont Eirini Karamouzi<sup>162</sup> et Antonio Varsori<sup>163</sup>. Elles permettent de comprendre la nature du processus européen, à savoir comment l'institution agit lorsque ses préceptes sont remis en question par un Etat membre ou, en l'occurrence, pour ce cas précis, par un Etat associé mais dont le but, il ne faut pas l'oublier, est d'adhérer, à plus ou moins long terme. Ces réflexions sur la conditionnalité démocratique sont également utiles à une échelle plus globale et à multiniveaux: au niveau du bloc occidental, au temps de la guerre froide, par l'analyse des relations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN<sup>164</sup>), puis du Conseil de l'Europe, par l'avis de la Commission européenne et à l'échelle bilatérale, pour connaître les actions de quelques pays, et savoir si le principe démocratique était une valeur universellement défendue par le monde occidental<sup>165</sup>.

Il semblerait, au vu de ces études, que la Grèce soit un sujet particulièrement intéressant pour justement comprendre toute la complexité des rapports bilatéraux entre les Etats, mais aussi pour comprendre les rapports multilatéraux entretenus au sein d'un ou plusieurs organismes interétatiques, rapports non exempts de considérations économiques, militaires ou stratégiques, dans une période au contexte géostratégique de guerre froide. Dans ce contexte de début de dictature en Grèce, le 21 avril 1967, nous assistons à une véritable mise à l'épreuve des convictions démocratiques des Etats occidentaux.

---

<sup>162</sup> DE ANGELIS, Emma, KARAMOUZI, Eirini, « Enlargement and the Historical Origins of the European Community's Democratic Identity, 1961 – 1978 ». *Contemporary European History*, 2016, 24 p.

<sup>163</sup> VARSORI, Antonio, « The EEC and Greece from the military coup to the transition to Democracy (1967-1975) », in SVOLOPOULOS, Konstantinos, BOTSIOU, Konstantina, and HATZIVASSILIOU, Evanths eds., *Karamanlis in the Twentieth Century*, Athens, Karamanlis Foundation, 2008, p.317 – 338.

<sup>164</sup> Ou Nato en anglais

<sup>165</sup> DE ANGELIS, Emma, *The political discourse of the European Parliament, enlargement, and the construction of a European identity, 1962 – 2004*, Thèse de doctorat, The London School of Economics and Political Science, 2011.



Ainsi, le Conseil de l'Europe met plus de deux ans à organiser un vote de suspension : ce n'est que le 12 décembre 1969, qu'une partie du Comité des ministres propose une résolution pour suspendre la Grèce du Conseil de l'Europe. Action tardive qui, dans les faits, n'a pas eu la portée espérée. Car, d'un point de vue économique, ni le départ de la Grèce du Conseil ni le gel de l'accord d'association n'ont stoppé les relations économiques entre les Etats membres de la CEE et la Grèce des colonels. D'ailleurs aucune sanction économique n'est prise contre le régime dictatorial et la Grèce *a contrario* voit ses échanges économiques avec les autres pays européens augmenter dans cette période.

En croisant des sources américaines et françaises, nous pouvons faire l'hypothèse que l'acceptation du régime des colonels par les Etats-Unis est le résultat d'une manipulation des colonels<sup>166</sup>, qui se servent de la France pour s'assurer du soutien américain - condition *sine qua non* pour légitimer leur prise de pouvoir - ce qui jusqu'ici n'a jamais été analysé de ce point de vue-là.

## A. Les divisions européennes : de l'action scandinave aux hésitations du Conseil de l'Europe.

Depuis la dissolution en avril 1967, du parlement grec, il n'y a pas eu de délégation hellénique à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. L'Assemblée a maintes fois demandé le retour de la Grèce à un régime démocratique et parlementaire. M. Van der Stoel, parlementaire travailliste néerlandais, désigné comme rapporteur pour cette question, prépare un rapport qui exprime les alarmes de l'Assemblée devant ce qui se passe en Grèce. Ce rapport sera examiné par la Commission politique de l'Assemblée et discuté par l'Assemblée elle-même le mardi 24 septembre 1968 dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

La Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe est saisie du problème grec en ce qui concerne la Convention européenne des Droits de l'Homme. Les conclusions de cette commission seront également débattues par l'Assemblée.<sup>167</sup>

---

<sup>166</sup> MAE [Archives Diplomatiques, Ministère des Affaires étrangères], Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°194/EU, analyse par Jacques Baeyens des rumeurs qui circulent autour des relations entre Athènes et la France, 29 février 1968.

<sup>167</sup> ACE [Archives du Conseil de l'Europe] – APCE [Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe], Commissions, Direction de l'information du Conseil de l'Europe, déclaration du Président de l'Assemblée sur la Grèce, 9 juillet 1968.

Le discours ci-dessus est prononcé par Sir Geoffrey de Freitas, alors président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le cas de « l'Affaire grecque », désignée dans ces termes dans les résolutions du Conseil de l'Europe. L'Affaire grecque éveille dans la Communauté européenne, et à l'échelle du Conseil de l'Europe, un embarras qui transparait, malgré des efforts de dissimulation. C'est peu de dire que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne mirent un certain temps avant de se lancer dans des actions concrètes envers le gouvernement des colonels. Quant aux relations bilatérales avec la Grèce, une grande majorité de pays ne firent pas grand cas de cet événement, et durent s'adonner à des numéros d'équilibristes pour, d'un côté, s'afficher comme défenseurs de la démocratie aux différentes tribunes des organes européens et, de l'autre, conserver coûte que coûte des liens économiques ou géostratégiques importants avec la Grèce et ce malgré le changement de régime.

Cette double réalité, que l'on peut observer dans ce contexte, permet de bien analyser la complexité des relations diplomatiques et des relations internationales dans leur ensemble. Dans le cas du Conseil de l'Europe, celui-ci s'est rapidement mis à discuter de la question. Il lui aurait été difficile de faire autrement, quand on sait que, quatre jours après le coup d'Etat militaire des colonels, lors de la dix-neuvième session du Conseil, aucun membre représentant la Grèce n'est présent. Ainsi, l'assemblée est directement témoin du changement que le coup d'Etat pouvait avoir pour l'exercice du pouvoir en Grèce. Le Conseil lance alors une directive, le 26 avril 1967, soulevant le problème de la démocratie en Grèce. Mais le Conseil de l'Europe, malgré les débats, refuse de juger de l'action du gouvernement, considérant qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions et attend l'avis des experts sur la situation en Grèce. Les pays scandinaves, de leur côté, émettent des interrogations quant à l'avenir de la Grèce dans le Conseil de l'Europe et, à une échelle plus large, dans celui de l'OTAN si la nature du régime reste le même.

### 1. « L'affaire grecque » et les pays scandinaves. Une lutte acharnée pour exclure la Grèce.

Les pays scandinaves, la Norvège, la Suède et le Danemark, ont été à l'initiative d'un combat pour l'exclusion du gouvernement des colonels, des différents organes européens et internationaux. Les frondeurs se situent au nord de l'Europe et ne font pas encore partie de

la Communauté économique européenne mais du Conseil de l'Europe. S'ajoutent à ces pays scandinaves, les Pays-Bas, qui rejoignent ce groupe formé au cours des sessions de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ils se lancent, dès le 26 avril 1967 (quelques jours après le coup d'Etat en Grèce) dans une lutte politique, où se met en place une véritable « tolérance zéro » envers la dictature grecque, n'admettant aucun compromis apparent dans la défense de la démocratie. Et c'est donc lors de cette première session organisée par le Conseil de l'Europe, sur le cas de la Grèce et de son nouveau régime politique, que ce groupe, conduit par le Danemark, remet en question l'appartenance de la Grèce au Conseil de l'Europe. Mais cette action n'est pas suivie par la majorité des membres du Conseil de l'Europe, ni par les « grands », à savoir la France et l'Allemagne. Si d'autres membres, comme l'Islande et la Belgique, sont poliment prêts à appuyer la demande scandinave, ils ne sont pas décidés non plus à s'engager personnellement dans une remise en cause du statut de la Grèce dans le Conseil de l'Europe. Dans les faits, les membres du Conseil de l'Europe ne sont pas défavorables aux *desiderata* des pays nordiques et des Pays-Bas, mais ils renvoient à l'argument selon lequel le Conseil de l'Europe n'est pas compétent à juger de la validité ou non du régime grec, de sa valeur démocratique et de son respect des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe, pour sa part, renvoie la balle à la Commission européenne, qui seule peut prendre une décision envers le régime dictatorial grec. Le Conseil de l'Europe conclut, après les demandes scandinaves, qu'il ne peut qu'à titre d'observateur, juger ou non du caractère démocratique du régime grec, mais ne peut en aucun cas approuver ou désapprouver le changement du régime. La thèse défendue est celle de la non-ingérence et il affirme qu'il n'est pas de son devoir d'émettre un avis définitif sur la question. Le groupe des frondeurs se présente alors à la Commission européenne des Droits de l'homme, pour porter l'affaire sur le plan de la justice européenne, une première dans l'histoire de la Communauté.

Nous avons le témoignage de Jacques Baeyens, alors ambassadeur de France à Athènes, qui dans un télégramme envoyé à Maurice Couve de Murville parle justement de cette initiative scandinave.

Ma dépêche 858/EU du 21 septembre 1967 avait fait part au département des réactions suscitées ici à la suite du dépôt, à l'initiative de la Suède, par les trois

pays scandinaves et les Pays-Bas, de la plainte contre la Grèce à la Commission européenne des Droits de l'homme.<sup>168</sup>

Le 20 septembre 1967, les gouvernements danois, norvégien et suédois saisissent la Commission européenne des Droits de l'Homme, formulant chacun trois requêtes, plus ou moins identiques, dirigées contre la Grèce. Ces requêtes, qui portent les numéros : 3321/67 pour la requête du Danemark, 3322/67 pour la requête de la Norvège, 3323/67, pour la requête de la Suède et 3344/67, pour la requête des Pays-Bas, forment un rapport en plusieurs volumes, de plus de 170 pages<sup>169</sup>. Le rapport est organisé en deux parties : la partie A se réfère aux points de litige entre les pays scandinaves et la Grèce. Dans cette partie, il est fait mention du fait que le Danemark et ses partenaires nordiques, ont constaté le non-respect par le nouveau gouvernement grec de certains articles de la Convention européenne des Droits de l'Homme. La demande est alors examinée par une sous-commission, celle-ci est indiquée en préambule de la partie A. La partie B, quant à elle, parle de l'établissement des faits et de l'opinion de la sous-commission. Beaucoup plus longue (150 pages), elle analyse tous les faits concordants et amenant effectivement à penser que le gouvernement des colonels violait plusieurs articles de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Dans la partie A de ce rapport, en introduction, sont mentionnés les éléments évoqués par le Danemark, la Suède et la Norvège qui observent que certains articles de la Constitution grecque ont été suspendus lors du changement du régime. Lesdits articles sont numérotés et mis en parallèle avec certains articles de la Convention. Il est alors constaté que la suspension de ces articles de la Constitution grecque (articles 5, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 20, 95 et 97), engendre automatiquement un non-respect, par le gouvernement grec, de certains articles de la Convention européenne des Droits de l'Homme, à savoir les articles 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13 et 14. Il est peut-être judicieux de présenter de façon succincte ces articles et les définitions que l'on retrouve au sein de la Convention européenne des droits de l'homme<sup>170</sup> :

---

<sup>168</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-11-4, Politique étrangère, Dépêche n°117/EU, Jacques Baeyens, ambassadeur de France à Athènes, écrit à Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, 8 février 1968.

<sup>169</sup> *The Greek Case ; report of the Commission : application n° 3321/67-Denmark v. Greece ; application n°3322/67-Norway v. Greece ; application n°3323/67-Sweden v. Greece ; application n°3344/67 – Netherlands v. Greece.*, Volume I, part I, Council of Europe – European Commission of Human Rights, European Commission of Human Rights, Strasbourg, 1970.

<sup>170</sup> *Convention européenne des droits de l'homme*, European court of Human rights, Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg, version telle qu'amendée au 1<sup>er</sup> juin 2010.

-L'article 5 est celui qui traite du droit à la liberté et à la sûreté :

« Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté. »

-L'article 6 aborde le thème du droit à un procès équitable :

« Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des constatations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »

-L'article 8 se résume par le droit au respect de la vie privée et familiale :

« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. »

-L'article 10 concerne celui de la liberté d'expression :

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considérations de frontière. »

-L'article 11 se rapporte à la liberté de réunion et d'association :

« Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

-L'article 13 est celui qui traite du sujet du droit au recours effectif :

« Toute personne dont les droits et libertés reconnus dans la présente Convention ont été violés, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles. »

-L'article 14 appuie l'interdiction de discrimination :

« La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

Nous pouvons noter que l'article 3<sup>171</sup> n'est pas mentionné par les pays scandinaves, ce qui démontre que les gouvernements nordiques s'en sont tenus exclusivement à la suspension de

---

<sup>171</sup> L'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme est relatif à l'interdiction de l'utilisation de la torture. « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ». Pour plus de renseignements, voir *Convention européenne des droits de l'homme*, European court of Human rights, Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg, version telle qu'amendée au 1<sup>er</sup> juin 2010.

certaines articles de la Constitution grecque. Ainsi, il n’y pas d’accusation allant au-delà des observations faites au cours de l’année qui a suivi le changement de régime. Et, malgré un emballement émotionnel intense, inédit jusqu’ici en Europe, pour ce combat démocratique, ils sont restés très rationnels et prudents.

Suite à cette initiative, la presse grecque, dans l’ensemble plutôt de droite conservatrice, fait état d’une irritation non dissimulée envers ce qu’elle considère être comme une intrusion dans la politique intérieure. Jacques Baeyens décrit ce qu’il appelle « la tradition grecque, dans un sens nationaliste et hostile à l’intervention de l’étranger dans les affaires du pays »<sup>172</sup>. Plusieurs journaux sont cités, dont les quotidiens *Vradyni*<sup>173</sup>, *Estia*<sup>174</sup>, mais celui qui retient notre attention est *Acropolis*<sup>175</sup>, dont un passage entier est cité dans la même dépêche :

Il est temps de donner une leçon aux désœuvrés de gauche du Café de l’Europe, à la suite de leur tentative inadmissible de s’immiscer dans les affaires intérieures d’un pays indépendant. La participation de la Grèce à cette parlotte dont nous avons tiré aucun profit a été une grande erreur...La Grèce devrait retirer sa délégation de Strasbourg.<sup>176</sup>

Cette citation vise clairement les pays scandinaves, mais également le Conseil de l’Europe, et démontre que l’ambiance était particulièrement mauvaise au sein du Conseil de l’Europe et les relations très tendues entre la Grèce et l’organisation européenne. En conséquence, les relations entre les colonels et les pays nordiques deviennent exécrables à partir de l’automne 1967. A la suite de cette remise en question de l’appartenance de la Grèce au Conseil de l’Europe, Constantin Collias<sup>177</sup>, Premier ministre grec, menace de rompre totalement les échanges commerciaux entre la Grèce et les pays frondeurs<sup>178</sup>. La Norvège et la Suède, rappellent leurs ambassadeurs respectifs, puis finissent par officiellement déposer plainte, le

---

<sup>172</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-11-4, Politique étrangère, Dépêche n°117/EU, Jacques Baeyens, ambassadeur de France à Athènes, écrit à Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, 8 février 1968.

<sup>173</sup> Ce quotidien est un ancien organe de presse plutôt pro-Caramanlis, qui représente une droite conservatrice bien-pensante.

<sup>174</sup> Journal conservateur, quotidien aux tendances d’extrême droite, lu par une petite minorité de Grecs de l’époque, petit tirage, moins de 6000 exemplaires par jour.

<sup>175</sup> Un grand quotidien de l’époque, tiré à plus de 78.000 exemplaires par jour, représentant une droite conservatrice volontiers nationaliste.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Avocat de formation, il devient Premier ministre en Grèce dans le gouvernement des colonels, il est remplacé par le Colonel Papadopoulos, après le coup d’Etat manqué du roi, le 13 décembre 1967.

<sup>178</sup> VILLAUME, Paul., MARIAGER, Rasmus., PORSDMAM, Helle., *The ‘Long 1970’ : Human Rights, East-West détente and transnational relations*, Oxford, Routledge, 2016.

24 janvier 1968, pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme, auprès du Conseil de l'Europe.<sup>179</sup>

Une résolution est alors adoptée à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 31 janvier 1968.

Considérant qu'à la suite des requêtes déposées par les gouvernements danois, norvégien, suédois et néerlandais, il appartient à la Commission européenne des Droits de l'Homme<sup>180</sup> de formuler un avis.<sup>181</sup>

Quelques jours plus tard, la Commission européenne émet un avis positif vis-à-vis des requêtes émises par les pays nordiques, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont d'accord sur le fond des accusations, mais qu'ils acceptent d'enquêter.

Le 25 mars 1968, les trois gouvernements scandinaves, étendent leurs accusations aux articles 3 et 7 de la Convention européenne des Droits de l'homme. L'article 3 est en rapport avec l'interdiction de la torture, ce qui nous montre qu'entre-temps, les gouvernements scandinaves ont pris connaissance d'actes de tortures perpétrés par le gouvernement des colonels en Grèce, tandis que l'article 7 de la Convention est l'article relatant l'interdiction de peine sans loi :

Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou international. De même il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise.<sup>182</sup>

Et dans un nouveau rapport, le Conseil de l'Europe, notifie que la Commission européenne a également pris en compte et accepté d'enquêter sur de nouvelles accusations scandinaves<sup>183</sup>. Cette situation est intéressante à plus d'un titre car elle est nouvelle. Malgré elle, la dictature grecque a posé des questionnements très importants qui ont constitué autant de jalons pour affiner et mieux définir juridiquement certains statuts et règles au sein des différents organes

---

<sup>179</sup>

*Ibid.*

<sup>180</sup> La Commission européenne des droits de l'homme, était une annexe du Conseil de l'Europe, et elle faisait partie, avec la Cour européenne des droits de l'homme, du système juridique pour défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, au sein du Conseil.

<sup>181</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-11-4, Politique étrangère, Dépêche n°117/EU, Jacques Baeyens, ambassadeur de France à Athènes, écrit à Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, 8 février 1968.

<sup>182</sup> Convention européenne des droits de l'homme, *op cit.*

<sup>183</sup> KISS, Alexandre-Charles, VEGLERIS, Phédon, « L'affaire grecque devant le Conseil de l'Europe et la Commission européenne des Droits de l'homme », *Annuaire français de droit international*, volume 17, 1971, p.889-931.

européens. Et au-delà du caractère hautement juridique de l'affaire, qui a souvent supplanté la composante politique et humaine, l'affaire grecque, par l'intervention scandinave, a démontré que l'esprit européen était finalement bien présent dans le cœur de certains Etats membres du Conseil de l'Europe.

D'après le professeur Max Sorensen, qui est alors président de la Commission des Droits de l'Homme en 1968 :

C'était la première fois que le mécanisme de la Convention des Droits de l'Homme était mis en marche par des Etats qui n'avaient aucun intérêt national à déposer plainte et qu'apparemment ils étaient uniquement inspirés par le désir de garder intact l'héritage européen. Cette démarche était en parfait accord avec l'esprit de la garantie européenne collective pour la liberté individuelle. Il a été clairement admis par tous que cette initiative pouvait sauver de nombreuses victimes en Grèce, mais aussi qu'une page nouvelle, et qui ferait date pouvait être tournée dans l'histoire des droits de l'homme [...].<sup>184</sup>

Sans aller jusqu'à cette présentation dithyrambique de l'initiative scandinave, où l'on peut imaginer que le président de la Commission des Droits de l'Homme tente un plaidoyer *pro domo*, force est d'admettre que les pays nordiques, par leur action, ont su prouver qu'il existait un fond d'esprit européen et communautaire. Chose encore plus marquante, cette initiative est conduite par des Etats non-membres de la Communauté européenne, qui n'avaient donc « officiellement » aucun intérêt dans l'affaire. C'est ici que cette citation prend tout son sens car Max Sorensen parle d'absence « d'intérêt national », mais nous pouvons aller encore plus loin dans la réflexion et envisager l'absence totale d'intérêt des pays scandinaves dans leur intervention contre le gouvernement dictatorial grec, si ce n'est juste de défendre, d'un point de vue moral, les valeurs du Conseil de l'Europe. Il est alors légitime de penser que dans cette affaire, les intérêts économiques et stratégiques, qui liaient beaucoup d'acteurs avec la Grèce ont rendu impossible toute initiative de la part de pays tels que la France, l'Allemagne ou même la Grande-Bretagne. Il est vraisemblable de penser que c'est justement parce que le Danemark et la Suède ne possédaient que très peu d'intérêts autre que la défense de leurs valeurs, que leur action fut possible.

L'absence de toute initiative par les membres de la CEE, peut effectivement nous interroger. A cette question ces pays expliquent qu'ils ne sont pas sentis légitimes à intervenir

---

<sup>184</sup> *Politiken*, 5/1/1970. (Traduit du danois).



directement dans les affaires internes de la Grèce. Il faut bien prendre en compte, qu'à cette période, les réflexions sur ce que l'on appelle le « droit d'ingérence<sup>185</sup> » en sont à peine à leur prémices. Tout juste note-t-on à cette période, que l'on débat, dans le cadre de la politique internationale, de l'idée de l'ingérence humanitaire dans l'affaire de la guerre du Biafra<sup>186</sup>, qui s'est déroulée de 1967 à 1970. Nous sommes alors en pleine réflexion internationale sur la constitution d'un droit de regard sur la politique interne d'un Etat par d'autres Etats. Il attendra 1979, pour que le philosophe Jean-François Revel<sup>187</sup>, soit un des premiers à proposer une définition du « droit à l'ingérence ».

Dans le cadre de l'affaire grecque, la plupart des Etats membres se montrent frileux pour aborder la question car ils ne savent pas précisément quelle est leur marge de manoeuvre vis-à-vis du droit international. L'argument majoritairement invoqué, pour éviter de s'en mêler, est celui de la non-possibilité à pouvoir juger de l'action d'un gouvernement lorsque celui-ci est révolutionnaire. C'est là un des arguments défensifs de la junte, pour légitimer sa prise de pouvoir auprès des instances européennes. Pour les juristes européens, malgré un scepticisme de leur part quant à la validité de ces arguments, ils sont bon gré mal gré obligés d'en tenir compte et cela remet en cause la capacité des Etats membres à pouvoir juger du bien-fondé des actions gouvernementales grecques dans son propre pays.

Nous pouvons voir, par le caractère clairement inédit de l'intervention scandinave, que les réflexions qui tournent autour de l'affaire grecque, sont loin d'être consensuelles. La demande scandinave auprès de la Convention européenne des Droits de l'Homme est intéressante car elle place la Commission européenne face à ses propres contradictions. Si au départ, les pays nordiques ont été les premiers à dénoncer le nouveau gouvernement grec d'un point de vue moral, la Commission a renvoyé le sujet en expliquant que la morale ne peut être invoquée pour le cas d'une révolution politique et d'un changement de régime. La Commission a ainsi changé son fusil d'épaule, allant sur le terrain juridique, qui était effectivement celui derrière lequel s'était retranché le Conseil de l'Europe pour éviter de donner leur avis. Les pays

---

<sup>185</sup> Le droit d'ingérence est souvent utilisé bien au-delà de sa dimension juridique dans le domaine de l'action humanitaire.

<sup>186</sup> Guerre civile au Nigéria, ce fut un conflit qui eut lieu du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970. Conflit particulièrement féroce et mortel, près de deux millions d'habitants du territoire seraient décédés suite au conflit. Cet incident est à l'origine de la création de l'ONG Médecins Sans Frontières en 1971.

<sup>187</sup> Jean-François Revel, né en 1924 et mort en 2006, fut un philosophe, écrivain et journaliste français. Il est devenu membre de l'Académie française au fauteuil 24.

scandinaves ont clairement forcé le Conseil de l'Europe et leurs membres à prendre une décision, et ont montré également que la Commission européenne était très frileuse pour engager des sanctions envers la Grèce.

## 2. Une action tardive prise par le Conseil de l'Europe.

On ne peut accuser le Conseil de l'Europe d'avoir totalement manqué à son devoir d'action, vis-à-vis du problème grec. Ceci dit, la Commission des questions politiques et de la démocratie<sup>188</sup> du Conseil de l'Europe s'est bornée à envisager le problème du point de vue juridique, et n'a finalement pris que très tardivement ses responsabilités. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'est rapidement fait entendre pour se solidariser avec le peuple grec et quelques critiques acerbes, sont venues des opposants au nouveau gouvernement. Le 26 avril 1967, l'Assemblée prend une directive, appelée « directive 256 », adoptée à l'unanimité, qui pointe du doigt la suspension par le nouveau gouvernement grec de la constitution de son pays. Mais nous pouvons remarquer que malgré des réunions organisées au sein de la Commission politique, de la rédaction de rapports et d'observations, et de débats parlementaires, qui font observer régulièrement au gouvernement des colonels qu'il fallait revenir à la démocratie, il n'y a pas eu, avant 1969, d'action concrète de la part des membres du Conseil de l'Europe.

Aucune sanction n'est envisagée par l'Assemblée : tout juste des rappels à l'ordre successifs pour un retour à la démocratie et des rapports issus de plusieurs voyages, appelés « missions d'information », de la part de deux rapporteurs qui se sont succédés : Willem E. Siegmann, ancien sénateur néerlandais, qui a voyagé en Grèce du 16 au 24 décembre 1967<sup>189</sup>, et Maximilianus van der Stoel<sup>190</sup>, qui prend la relève de ce travail, au cours de l'année 1968<sup>191</sup>.

---

<sup>188</sup> Il existe plusieurs commissions, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Celles-ci étudient plusieurs thèmes, et parfois, peuvent créer des commissions *ad hoc* pour des activités particulières.

<sup>189</sup> ACE, APCE, 1967-19<sup>e</sup> session-troisième partie, doc 2322, Rapport sur la situation en Grèce, présenté par M. Siegmann, Rapporteur, 12 janvier 1968.

<sup>190</sup> Homme politique néerlandais, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et ancien membre du Parlement européen.

<sup>191</sup> ACE, APCE, (Ancienne) Commission des questions politiques/ Commission des Affaires générales, 1968 – 20<sup>e</sup> session – Première partie, doc.2384, Rapport sur la situation en Grèce, présenté par M. Van der Stoel, Rapporteur, 7 mai 1968.

Ce que nous pouvons également comprendre de l'attitude du Conseil de l'Europe, c'est que celui-ci manque d'unité en cas d'action concrète commune à mener. On ne sait si c'est par manque d'investissement ou par non volonté de prendre parti, que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont pris du temps avant de s'entendre. Finalement, il est vraisemblable que chacun a attendu que l'un d'entre eux prenne une initiative.

Le 23 juin 1967, la Commission permanente à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe fait adopter la résolution 346, celle-ci commence par l'un des articles du Traité fondateur :

Tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du Droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales.<sup>192</sup>

Sur cette base, cette Commission exprime ses inquiétudes quant à la situation politique en Grèce, et allant même jusqu'à accuser le gouvernement de « violations graves » des droits de l'homme. Il faut noter également que le gouvernement des colonels, le 3 mai 1967, avait demandé au Secrétariat général du Conseil de l'Europe, que le nouveau gouvernement puisse, selon l'article 15 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, déroger aux obligations de la Convention. La Commission politique du Conseil répond que le gouvernement grec n'a pas prouvé que les conditions étaient réunies pour que cette exception s'applique à sa situation. Enfin, à la fin de cette session, est demandé au bureau de l'Assemblée de nommer un rapporteur, pour qu'il puisse présenter à la prochaine session, celle de janvier 1968, un rapport sur la violation des droits de l'homme commise par le gouvernement des colonels.

Le 25 septembre 1967, Maurice Edelman<sup>193</sup>, au nom de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, prononce un discours sur les relations que les membres du Conseil de l'Europe entretiennent avec les autres régions du globe et en profite également, pour parler du cas de la Grèce. Le rapporteur de la Commission politique déplore que la Grèce n'ait, selon lui, fait preuve d'aucune amélioration substantielle quant aux efforts à aller vers plus de démocratie, depuis la dernière réunion et les recommandations qui en avaient résulté<sup>194</sup>. Se faisant toujours la voix de l'Assemblée, il indique que la situation grecque actuelle est incompatible

---

<sup>192</sup> ACE, APCE, 1967-19<sup>e</sup> session-Deuxième partie, Résolution N°346, Situation en Grèce, 23 juin 1967.

<sup>193</sup> Israel Maurice Edelman, était un ancien député travailliste britannique, membre du Parlement britannique pendant près de 30 ans.

<sup>194</sup> ACE, APCE, Commission des questions politiques / Commission des Affaires générales, 1967 – 19<sup>e</sup> session – Deuxième partie, Aspect politique de l'élargissement des Communautés européennes, Discours prononcé devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe par Maurice Edelman, 25 septembre 1967.

avec l'appartenance du pays au Conseil de l'Europe. Là où son rapport est intéressant, c'est qu'il indique que, suite à la résolution 346, adoptée par la Commission politique, aucun gouvernement n'a saisi la Commission européenne des Droits de l'Homme. Alors qu'il semblerait que c'était une attente de la Commission politique : « Conformément au vœu exprimé dans ladite résolution »<sup>195</sup>.

Ainsi, ce document nous renseigne sur la volonté d'entreprendre une enquête en Grèce, visant à impliquer les Etats et à accélérer le processus du retour à la démocratie ; cette enquête devait donner lieu à la publication d'un « livre blanc ». De plus, il est enjoint aux délégués de se mettre en lien avec les autorités grecques sur place, pour mener leur enquête sur le territoire. Nous voyons ici très clairement que la Commission politique et le rapporteur Edelman ne sont pas dupes de la situation en Grèce. Bien que le gouvernement grec communique sur ses bonnes intentions, le rapporteur souligne qu'« il semble établi que depuis avril, les annonces faites par les autorités grecques sont des assurances verbales qui n'ont guère trouvé de traduction dans les faits, justifiant et laissant intacte l'inquiétude qu'exprimait notre Assemblée dès le début de la crise »<sup>196</sup>. Il conclut, tout en laissant un message à la Commission européenne et en appelant à sa responsabilité, puisque le nouveau statut de la Grèce compromettrait également son avenir dans le cadre de son association avec la CEE.

Ce passage est important car il montre, contrairement à certaines publications, dont *l'Affaire grecque au Conseil de l'Europe et la Commission européenne des Droits de l'homme*<sup>197</sup>, que si la résolution 346 fut une initiative inédite, elle n'a pas été suivie immédiatement par les gouvernements et qu'elle n'a peut-être pas l'importance qu'on semble lui accorder. Il est noté dans un passage de la publication que cette résolution a été suivie par les gouvernements scandinaves mais, le rapporteur Edelman notifie<sup>198</sup>, quelques semaines avant la décision scandinave, qu'il déplore justement le manque d'initiative du reste des gouvernements membres du Conseil de l'Europe, à saisir la Commission européenne des Droits de l'Homme.

---

<sup>195</sup> ACE, APCE, Commission des questions politiques / Commission des Affaires générales, 1967 – 19<sup>e</sup> session – Deuxième partie, Aspect politique de l'élargissement des Communautés européennes, Discours prononcé devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe par Maurice Edelman, 25 septembre 1967.

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> KISS, Alexandre-Charles et VEGLERIS, Phédon, *op cit.*

<sup>198</sup> *Ibid.*

Les trois gouvernements scandinaves ont saisi la Commission européenne le 20 septembre 1967, soit quelques mois après la résolution, alors qu'ils auraient pu le faire immédiatement après, sachant qu'ils avaient déjà suffisamment d'informations pour le faire, ce qui nous laisse penser que l'on accorde trop d'importance à la résolution 346 et à son influence sur la décision scandinave. Il est légitime de penser que la volonté de présenter la résolution par le Conseil de l'Europe comme le moteur de l'intervention des pays scandinaves auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme, permet au Conseil de se défendre d'avoir attendu plus de deux années avant d'intervenir concrètement. Cela lui permet de conclure qu'il est à l'origine de l'action scandinave, alors qu'il est vraisemblable que l'initiative scandinave soit décorrélée de l'intervention du Conseil de l'Europe. Les relations diplomatiques entre le Danemark, la Norvège, la Suède et la Grèce, étaient déjà très affaiblies, et leur volonté morale à défendre l'identité européenne, très présente dès le départ. Les relations entre les pays scandinaves et la Grèce sont déjà exécrables dès le printemps 1967.

La Commission politique du Conseil peut d'ailleurs remercier les pays scandinaves d'avoir saisi la Commission européenne des Droits de l'Homme, puisque cela légitime leur appel à intervenir, mais cela prouve également que le Conseil a pris le risque que la situation reste telle quelle pendant longtemps. Dans un discours prononcé le 25 septembre 1967, à Strasbourg, devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe, Maurice Edelman indique qu'il appuie, au nom de la Commission politique, l'initiative scandinave. Et d'ajouter « Les gouvernements suédois, norvégien et danois auront, j'en suis sûr, droit non seulement à la profonde gratitude de la grande majorité des citoyens grecs, mais encore à celle de la grande majorité des honnêtes gens de l'Europe entière. »<sup>199</sup>. Ce discours constitue un aveu de semi-échec pour la Commission politique quant aux décisions qui ont été prises par le Conseil de l'Europe, puisque sans les pays scandinaves, il est vraisemblable qu'aucune véritable initiative n'aurait été prise. Cela montre que dans les faits, soit ils ne pouvaient pas prendre de décisions, soit ils ne voulaient pas en prendre, tout du moins pas avant d'être sûrs et certains de leur fait. Car finalement, si l'on analyse la situation entre le moment où survient le coup d'Etat en Grèce, la première résolution et la saisine de la Commission européenne des Droits de l'Homme, plusieurs mois s'écoulent, plusieurs mois où le Conseil de l'Europe, à travers sa Commission

---

<sup>199</sup> SIOTIS, Jean, « 'La révolution nationale' en Grèce et les institutions internationales », *Revue belge de droit international*, Numéro 1, 1968, p.207 à 239.

avoue qu'il remet le sujet aux mains d'une autre juridiction, qu'il juge plus apte à définir le caractère véridique ou non de la violation des statuts du Conseil de l'Europe par la Grèce.

Pourtant, les différents organes du Conseil de l'Europe étaient remplis de juristes ou de membres ayant fait de longues études de droit, donc parfaitement légitimes à juger de la violation des articles de la Convention des droits de l'Homme. De plus, la Commission politique, au nom du Conseil de l'Europe, a déjà une idée très claire de la situation, telle qu'exprimée : « Le régime a formellement violé la Convention des Droits de l'Homme. ». Ainsi, laisser la Commission européenne des Droits de l'Homme juger du dossier grec était une manière de donner plus de poids à une décision émanant du Conseil de l'Europe. La Commission politique avait l'impression, qu'en laissant la primauté du jugement de l'affaire grecque à la Commission européenne des Droits de l'Homme, qui faisait partie du Conseil de l'Europe, elle laissait le soin de la décision à une juridiction dont le caractère impartial ne pouvait être remis en doute. L'argument était ici de créer une légitimité forte. Mais, quelles que soient les décisions, d'où qu'elles proviennent, il est vraisemblable que le gouvernement des colonels allait tout simplement ne pas en tenir compte. Donc nous pouvons nous demander si c'était de la naïveté, ou bien tout simplement une volonté de ne pas agir avec précipitation, peut-être d'attendre qu'un autre acteur fasse bouger les lignes ?

Spyros Mercouris, le leader du Comité grec contre la dictature, installé à Londres, envoie le 22 août 1967 une lettre au Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, pour lui intimier de prendre des sanctions contre le régime des colonels. Dans cette lettre, il est intéressant de noter que Spyros Mercouris<sup>200</sup>, constate que le Conseil de l'Europe ne prend pas en considération la nouvelle réalité politique en Grèce :

Estimons qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur la situation tragique qui règne dans notre pays.<sup>201</sup>

Il est fort troublant que le Comité grec soit obligé de rappeler la situation qui sévit en Grèce au Conseil de l'Europe, alors que celui-ci est courant depuis au moins le 26 avril 1967, puisque

---

<sup>200</sup> Né à Athènes en 1926, il a étudié le droit à l'université d'Athènes. Très actif dans la résistance, pendant la Seconde Guerre mondiale, durant l'occupation allemande. Lorsque la dictature des colonels s'est installée en Grèce, il fut un membre très actif de la résistance, puis parti à Londres pour mettre en place une organisation pour la défense de la démocratie en Grèce.

<sup>201</sup> *publicsearch.coe.int* [en ligne]. [Consulté le 30/5/2018]. Disponible sur : <https://rm.coe.int/090000168079c899>

déjà à cette période, l'Assemblée consultative du Conseil prend une directive pour constater que les colonels ont suspendu la Constitution grecque.

La junte grecque, qui a pris le pouvoir par le coup d'Etat militaire du 21 avril, a supprimé toutes les libertés garanties par la constitution grecque, violant ainsi les principes fondamentaux de la Convention de Rome.<sup>202</sup>

Cette constatation, en partie déjà faite par les pays scandinaves, ne peut être une surprise pour le président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, au moment où cette lettre lui est transmise. Il est donc particulièrement étrange, que Spyros Mercouris doive faire tout ce préambule, avant de préciser sa requête. D'ailleurs, il ajoute à ses propos :

Une condition fondamentale de l'appartenance au Conseil de l'Europe est le maintien en permanence de la démocratie et la sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales.<sup>203</sup>

Pour le Comité grec installé à Londres, le gouvernement des colonels ne peut demeurer au sein du Conseil de l'Europe. Cet avertissement, inutile dans la mesure où le Conseil était parfaitement au courant de ce qui se passait en Grèce, rappelle toutefois que les informations circulent difficilement en dehors du Conseil. Nous pouvons alors essayer d'interpréter cette lettre du Comité grec de plusieurs manières.

Tout d'abord, toute la présentation que fait Spyros Mercouris des événements survenus dans son pays, sonne comme une alerte ; il affirme que le problème est présent, et qu'il est urgent que le Conseil de l'Europe intervienne. Il est probable que le Comité grec de Londres, installé depuis la dictature, ne soit pas au courant des décisions et des discussions prises par le Conseil de l'Europe, qui, il est vrai, reste bien discret sur ses choix et réflexions. Ajoutons à cette constatation le fait, qu'aucune véritable publicité n'en est faite par la presse européenne, qui analyse volontiers la situation par le prisme de ses journalistes et de ses correspondants, mais ne relaye que très rarement ce qui s'est dit au sein du Conseil de l'Europe. Pour cela, à l'époque, il est fort probable que l'on doive consulter les rapports des Assemblées consultatives du Conseil de l'Europe, disponibles uniquement à Strasbourg, qui font un résumé global de toutes les journées de travail.

---

<sup>202</sup> *publicsearch.coe.int [en ligne]*. [Consulté le 30/5/2018]. Disponible sur :

<https://rm.coe.int/090000168079c899>

<sup>203</sup> *Ibid.*

Si l'action scandinave a été fortement relayée par la presse occidentale, comme le *New-York Times*<sup>204</sup>, et par la presse française, ces journaux n'ont montré que très peu d'intérêt, au début, pour le Conseil de l'Europe. C'est ainsi que *Le Figaro*<sup>205</sup>, *Le Monde*<sup>206</sup>, *L'Humanité*<sup>207</sup> ou *Combat*<sup>208</sup>, se font l'écho de l'installation de la dictature en Grèce et de son action dans le pays. Ce qui explique, peut-être, pourquoi le Comité grec contre la dictature, se doit de rappeler toutes les informations sur la dictature grecque. Nous avons alors l'impression, dans cette lettre, rédigée en août, que le Conseil de l'Europe ne fait rien pour le cas de la Grèce, une sensation renforcée par le dernier paragraphe qui traite de l'action que propose Spyros Mercouris.

En conséquence, nous pensons que le Conseil de l'Europe doit prendre des mesures nécessaires pour condamner le régime militaire grec coupable d'avoir violé la Convention de Rome<sup>209</sup> et suspendre la Grèce du Conseil de l'Europe jusqu'au rétablissement de la démocratie.<sup>210</sup>

Cette fin est intéressante, car elle sonne comme une exigence vis-à-vis du Conseil de l'Europe, qui en tant qu'organisation européenne, doit prendre les mesures qui s'imposent dans le cas de la Grèce. Nous avons montré que le Conseil de l'Europe, au début de la dictature grecque, reste discret sur le sujet. Nous comprenons ultérieurement que le Conseil est réticent à intervenir et prétend en savoir trop peu pour agir. La lettre de Spyros Mercouris démontre que le Conseil de l'Europe, malgré les différentes injonctions à intervenir, ne voulait pas prendre de décision. Nous n'avons pas trace de réponse à cette lettre, il eut été intéressant de connaître l'avis du Conseil de l'Europe face à cette demande.

---

<sup>204</sup> *The New York Times*, 3/5/1970.

<sup>205</sup> *Le Figaro*, 28/9/1967.

<sup>206</sup> *Le Monde*, 29/8/1967.

<sup>207</sup> *L'Humanité*, 21/4/1967.

<sup>208</sup> *Combat*, 29/9/1967.

<sup>209</sup> Convention signée le 4 novembre 1950 à Rome. C'est la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, entrée en vigueur le 3 septembre 1953. Elle crée d'ailleurs, en 1959, une juridiction supranationale, la Cour européenne des Droits de l'Homme. Tout Etat devait ratifier cette Convention, pour ainsi pouvoir adhérer au Conseil de l'Europe. Pour plus de renseignements, voir <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-convention/the-convention-in-1950>

<sup>210</sup> *publicsearch.coe.int* [en ligne]. [Consulté le 30/05/2018]. Disponible sur : <https://rm.coe.int/090000168079c899>



Finalement, jusqu'au mois de janvier 1969, le Conseil de l'Europe ne s'est toujours pas mis d'accord sur la démarche à adopter pour lutter contre la dictature en Grèce. Dans la recommandation 547, du 30 janvier 1969<sup>211</sup>, le Conseil de l'Europe :

Recommande en outre au Comité des ministres de prendre, dans un délai à déterminer, les mesures appropriées.

Le délai à déterminer étant assez vague.

Entre le moment où la dictature est apparue en Grèce et la décision du Conseil de l'Europe de suspendre la Grèce en tant que membre, plus de deux ans se sont écoulés. Délai qui s'explique par le manque d'uniformisation des réactions et le déficit de consensus des Etats membres du Conseil. Car plusieurs pays, la France notamment, militent pour la continuité des liens avec la Grèce, partisans de trouver une solution autre que la suspension<sup>212</sup>. Ils défendent le principe de continuer à plaider auprès du gouvernement des colonels, en faveur de l'organisation d'élections démocratiques ; il faut rappeler que c'était déjà ce qui avait été fait de la part du Conseil de l'Europe, sans aucun résultat probant, au-delà de réactions de mépris non dissimulé de la part des colonels. On peut alors percevoir cette décision française comme dilatoire, car ayant prouvé depuis plusieurs années que cette démarche auprès de la junte était inutile. Au mois de décembre 1969, arrivé au bout de la bataille médiatique<sup>213</sup> entre les colonels et les pays scandinaves, penchant finalement en faveur de ces derniers, est adopté en séance du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le 12 décembre 1969, le principe qu'un vote pour la suspension de la Grèce sera proposé ; la date reste encore à déterminer.

Dans une note envoyée à Edoardo Martino, nous apprenons que le 12 décembre 1969, 12 membres du Comité des ministres de l'Europe, sur 18 au total, présentent une résolution, la résolution (69) 51, pour suspendre la Grèce du Conseil de l'Europe<sup>214</sup>. Une belle progression, lorsque l'on pense qu'au lendemain de la plainte déposée par la Norvège, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas, le 24 janvier 1968, auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme, seuls l'Islande, la Belgique et le Luxembourg s'étaient joints à la plainte, sans

---

<sup>211</sup> *cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 30.05.2018]. Disponible sur : [https://www.cvce.eu/obj/recommandation\\_547\\_1969\\_de\\_l\\_assemblee\\_consultative\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_30\\_janvier\\_1969-fr-0f6b8a5e-a1a5-4c46-9531-d3ce415dc860.html](https://www.cvce.eu/obj/recommandation_547_1969_de_l_assemblee_consultative_du_conseil_de_l_europe_30_janvier_1969-fr-0f6b8a5e-a1a5-4c46-9531-d3ce415dc860.html)

<sup>212</sup> *Le Monde*, 15/12/1969.

<sup>213</sup> *Le Monde*, 15/12/1969. (Ce n'est pas le même article).

<sup>214</sup> AHUEF [Archives Historiques de l'Union Européenne de Florence], EM 82 (Eduardo Martino Files), Note à l'attention de M. Martino, 19 décembre 1969.

toutefois officiellement soutenir l'initiative<sup>215</sup>. Dans la note, il est clairement expliqué quels sont les douze pays qui avaient organisé ce vote en faveur de la suspension :

Le gouvernement grec, ayant constaté que 11 voix (les trois pays scandinaves, 5 pays de la CEE, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Islande), étaient déjà acquises en faveur de sa suspension et qu'une douzième voix (celle de la Suisse) se serait probablement jointe à ces onze.<sup>216</sup>

En complément de cette note, nous pouvons ajouter que pour une décision comme la suspension de la Grèce, il fallait recueillir la majorité des deux tiers des voix exprimées, ce qui pour un total de 18 membres, représentait 12 membres<sup>217</sup>. Ainsi, la décision de suspendre la Grèce paraissait inéluctable. Le représentant permanent de la Grèce des colonels, Basile Vitsaxis, qui était présent lors de la réunion, et qui a pris connaissance du vote organisé en sa défaveur, dénonce le même jour, le 12 décembre 1969, le Statut du Conseil de l'Europe, mais également la Convention des Droits de l'Homme. Le représentant permanent de la Grèce au Conseil de l'Europe, se lance dans une charge contre le Conseil de l'Europe, exposant la vision du gouvernement de la junte :

CONSIDERANT que depuis deux ans et demi la Grèce est victime d'une campagne de calomnies [...].

CONSIDERANT que [...] le Conseil de l'Europe est devenu de plus en plus le foyer d'une propagande haineuse dirigée contre la Grèce [...].

CONSIDERANT que les principes de non-intervention, d'égalité et de souveraineté des Etats membres, constituant la pierre angulaire de la Communauté internationale ont été ignorés de façon flagrante [...].

DENONCE le Statut du Conseil de l'Europe et, SE RETIRE de cette organisation [...].<sup>218</sup>

A la suite de cette diatribe à l'encontre du Conseil de l'Europe, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe prend acte de la décision grecque, et confirme son retrait, tout en continuant à lui demander d'organiser des élections démocratiques. La Grèce quitte alors le Conseil de l'Europe, le 31 décembre 1970, retrait qui devient effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

---

<sup>215</sup> KISS, Alexandre Charles, VEGLERIS, Phédon, *op.cit.*, p. 902.

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> Pour plus de renseignements sur le système de vote, voir WASSENBERG, Birte *Histoire du Conseil de l'Europe*, éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2013.

<sup>218</sup> ACE, APCE, Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, Note verbale retransmise au Secrétariat de la part du représentant permanent grec au Conseil de l'Europe, 12 décembre 1969.

## B. Deux visions et deux enjeux différents : entre Commission européenne et Etats-Unis.

Dans cette partie, nous chercherons à savoir quel pays fut le premier à normaliser ses relations avec la Grèce des colonels, ce qui induit plusieurs débats : peut-on parler d'une influence américaine sur les décisions européennes vis-à-vis de cette dictature, quels sont les Etats occidentaux qui n'ont pas coupé tous leurs liens diplomatiques avec la Grèce et au contraire, ceux qui s'en sont détachés ? Mais aussi, quelle est la part de la responsabilité américaine dans la normalisation des rapports avec la dictature grecque, ce qui est devenu, par ricochet, un argument de la possible responsabilité américaine dans ce coup d'Etat grec<sup>219</sup> ? Nous pouvons observer dans ce cas le degré d'autonomie des pays de la Communauté européenne, au sein de l'OTAN, face à la pression américaine. Cette dernière est forte dès qu'il s'agit des intérêts américains directs au sein de l'Alliance atlantique et de la place hautement stratégique qu'occupe la Grèce en méditerranée<sup>220</sup>. Si l'idée d'un appui indéfectible des Etats-Unis envers la Grèce a fait flores dans les réflexions intellectuelles - dont le représentant le plus emblématique est cette publication d'Andréas Papandréou en 1970, où il y écrit que les Etats-Unis sont directement responsables de l'avènement des colonels en Grèce<sup>221</sup> - une historiographie plus récente, a décidé de revisiter ces idées<sup>222</sup>, pour contrebalancer un point de vue qui s'en était globalement tenu à rejeter la faute sur les Etats-Unis et à écarter le fait que la Grèce était seule responsable de son fiasco institutionnel.

La Commission européenne quant à elle, eut du mal à clairement assumer une position définie envers le changement du régime grec, et malgré le « gel » de l'accord d'association<sup>223</sup>, ne voulut pas donner de position politique très claire, et se réfugia derrière un langage technocratique pour éviter de prendre publiquement partie. Elle se borna à ne discuter avec

---

<sup>219</sup> MILLER, James Edward, *The United States and the Making of Modern Greece History and Power, 1950 – 1974*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2009.

<sup>220</sup> Les Etats-Unis possédaient plusieurs accords de passage sur le territoire grec : la possibilité de pouvoir utiliser ses bases aériennes pour se ravitailler, des bases navales, et même la construction de quelques bases américaines sur le sol grec. Actuellement, il ne reste plus que la base navale de Souda, en Crète.

<sup>221</sup> PAPANDEOU, Andréas, *Democracy at Gunpoint: The Greek Front*, London, Penguin, 1973.

<sup>222</sup> Voir YANNARIS, Costas, *From the East: Conflict and Partition in Cyprus*, London, Elliot et Thompson, 2003, 280 pages et Christopher Hitchens, *The Trial of Harvey Kissinger*, London et New-York, Verso, 2001.

<sup>223</sup> COFOUDAKIS, Van, « The European Economic Community and the Freezing of the Association », *Journal of Common Market Studies*, 16, 2, 1978, p.114 – 131.

le Parlement européen que du point de vue juridique et économique du traité d'association. Dans les nombreuses communications et échanges qu'elle a pu avoir avec son service juridique, elle n'a cherché qu'à savoir si dans les règlements de la Communauté européenne, il était légal d'exclure la Grèce ou de dénoncer l'accord d'association<sup>224</sup>.

### 1. La Commission européenne se réfugie derrière un discours juridique.

Ainsi, dans une note, envoyée le 9 octobre 1969, par le Directeur général des relations extérieures de la Commission européenne, au service juridique de la Commission européenne, ce dernier demande une réponse sur la possibilité, de pouvoir annuler l'accord d'Athènes, ou de pouvoir le dénoncer<sup>225</sup>. Le Service juridique de la Commission des Communautés européennes, lui répond, le 22 octobre 1969.

En préambule, le service répond :

Dans la note citée en référence, la Direction Générale des Relations extérieures demande l'avis du Service juridique sur la possibilité pour la Communauté, d'un point de vue strictement juridique<sup>226</sup> de procéder à une suspension ou à la dénonciation de l'accord d'Athènes. [...].<sup>227</sup>

Le service juridique confirme, que d'un point de vue juridique, la Commission ne peut en aucun cas suspendre l'accord ni même le dénoncer, ce serait là une rupture d'un accord légal.

Le service juridique n'est pas en mesure de partager cette position. En effet, la suspension ou la dénonciation unilatérale d'un accord ne sont normalement pas reconnues en droit international ; elles sont considérées comme une rupture dans la règle du droit. [...]

En conclusion, le Service juridique considère qu'une suspension ou une dénonciation de l'Accord d'Athènes, fondées exclusivement sur la désapprobation du régime politique grec, comporterait le risque d'être qualifiées de violation du droit international.<sup>228</sup>

Ainsi, pour le service juridique de la Commission, dénoncer ou suspendre l'accord d'Athènes, comporterait le risque d'être qualifié « *de violation du droit international* »<sup>229</sup>. Nous pourrions

---

<sup>224</sup> AHUEF, CES-7657, Direction Générale des Relations extérieures, note de la Direction Générale des Relations extérieures, 9 octobre 1969.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> « d'un point de vue strictement juridique » est doublement souligné dans la note diplomatique.

<sup>227</sup> AHUEF, CES-7657, Service juridique de la Commission des Communautés européennes, une note à l'attention de Sigrist, Directeur général des Relations extérieures de la Commission, 22 octobre 1969.

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> *Ibid.*

d'ailleurs nous poser la question de savoir quelle institution aurait pu être légitime à juger d'un éventuel conflit entre la Grèce des colonels et la Commission européenne, en cas de suspension de l'accord. Aucune précision n'est donnée dans ces télégrammes, mais nous pouvons faire l'hypothèse que cela pourrait être la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE). Dans ses prérogatives, celle-ci peut « *sanctionner les institutions de [la CEE]* »<sup>230</sup>, et également « *veiller à la bonne application de la législation de [la CEE]* »<sup>231</sup>, et tout Etat membre peut y faire appel. Cela dit, il n'existe pas de précision sur le cas d'un Etat associé.

La Commission laissa finalement la primauté des débats au Parlement européen, qui profita pleinement de l'élan enclenché par les pays scandinaves, pour se positionner de façon très tranchée contre la dictature des colonels<sup>232</sup>. Ceci corrobore le manque de discernement des services de la Commission européenne, qui ne semblent pas totalement mesurer l'impact du changement de régime en Grèce. Dans une note du 30 mai 1967<sup>233</sup>, envoyée à Jean Rey, ancien ministre des Affaires économiques de Belgique [1954 - 1958] et président de la Commission européenne [1967 - 1970], par les services des relations extérieures de la Commission, l'évolution de la situation politique en Grèce était ainsi décrite :

Il est peut-être exagéré de parler de régime militaire, qui au surplus ne semble pas être pris très au sérieux par l'opinion publique hellénique elle-même.

Il n'est que très rarement mentionné le terme de dictature au sein des notes internes ou de « *régime dictatorial* » ; les colonels ne sont, semble-t-il, jamais mentionnés directement, ce qui permet en quelque sorte, de recouvrir la réalité d'un voile pudique. Il existe une forme de distanciation face à la violation de la démocratie en Grèce, de la part de la Commission européenne, qui est très surprenant, alors que le Parlement et le Conseil européen n'hésitent pas à employer un vocabulaire sans équivoque. Par exemple, le Président Schuijt, alors président de la Commission de l'association avec la Grèce, lors d'une séance au Parlement le 8 mai 1967, emploie les mots de « *putsch militaire* », en désignant le coup d'Etat des colonels,

---

<sup>230</sup> *Europa.eu [en ligne]*. [Consulté le 01/05/2018]. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice_fr)

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> AHUEF, CES-7657, Séance au Parlement Européen, Résolution sur l'association entre la CEE et la Grèce, 11 mai 1967.

<sup>233</sup> AHUEF, CES-7657, Direction générale des Relations extérieures, Note pour M. le Ministre Rey, Rapport sur l'évolution de la situation politique et état de l'application de l'Accord d'Athènes, 29 mai 1967.

et « *d'acte anticonstitutionnel* », ce qu'Edoardo Martino, lors de cette même séance<sup>234</sup>, s'était refusé à faire, de même que Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE<sup>235</sup>.

De leur côté, les parlementaires européens commencent, dès 1967, à s'interroger sur le bon fonctionnement de l'accord, voulant connaître l'avis de la Commission et son positionnement politique. Plusieurs députés vont poser à intervalles réguliers, des questions à la Commission européenne.

Marinus van der Goes Van Naters est l'un d'entre eux, et il interroge le 2 mai 1967<sup>236</sup> la Commission :

Vu l'état actuel des choses, la Commission est-elle disposée à suspendre l'exécution de la convention en vigueur avec la Grèce ?.

Il reçoit comme réponse de la part de la Commission européenne, le 22 juin 1967 :

Aucune décision concernant l'application de l'accord d'Athènes ne saurait [...] être prise par la Commission seule.

Le député Faller, pose deux questions le 9 mai 1967 à la Commission ; la deuxième est la plus intéressante :

Etant donné les récents événements politiques qui se sont déroulés en Grèce, le Conseil et la Commission peuvent-ils dire : Si l'exécution normale de l'accord d'association est toujours assurée après la prise de pouvoir par un gouvernement militaire ?<sup>237</sup>

Il reçoit une réponse légèrement différente de celle adressée à son homologue :

La Communauté examine avec la plus grande attention les répercussions que la situation en Grèce est susceptible d'avoir sur le fonctionnement de l'association. Jusqu'à présent, l'application courante de l'accord d'Athènes a été assurée.<sup>238</sup>

Puis, pour finir, le député Seifriz, pose également deux questions, le 14 juillet 1967 ; c'est surtout la première qui retient notre attention :

---

<sup>234</sup> AHUEF, CES-7657, compte rendu d'une séance au Parlement Européen, Intervention d'Edoardo Martino (en page 11 et 12 du compte rendu), 8 mai 1967.

<sup>235</sup> AHUEF, CES-7657, compte rendu d'une séance au Parlement Européen, Intervention de Levi Sandri (en page 14 et 15 du compte rendu), 8 mai 1967.

<sup>236</sup> AHUEF, CES-7657, Journal officiel des Communautés européennes, N° 169/7, Question écrite N°53 de Van der Goes van Naters à la Commission de la Communauté économique européenne formulé le 2 mai 1967, réponse le 26 juillet 1967 de la Commission européenne, 26 juillet 1967.

<sup>237</sup> AHUEF, 7648, Journal Officiel des Communautés européennes, 26 juillet 1967, N°169/7. Question écrite N°59 de M. Faller au Conseil et à la Commission de la Communauté économique européenne.

<sup>238</sup> *Ibid.*

Eu égard à l'établissement d'un régime totalitaire en Grèce, quels sont les articles de l'accord d'association entre la Communauté économique européenne et la Grèce qui sont appliqués [...] ?<sup>239</sup>

Et la Commission lui répond, qu'elle doit continuer à respecter l'accord d'association.

Globalement, la Commission européenne répond à tous les députés qu'elle est tenue, par obligation, à respecter la teneur de l'accord déjà opéré entre la Grèce et la Communauté, mais qu'elle a arrêté toute nouvelle avancée de ce même accord.

De son côté, la Commission d'Association avec la Grèce, créée au lendemain de la signature de l'accord d'association économique entre la CEE et la Grèce, prend en 1969 ses distances face au nouveau gouvernement grec. Le 7 mai 1969, le rapporteur, Scarascia Mugnozza<sup>240</sup> (rapporteur de la Commission d'association Grèce-CEE et membre du Parlement européen) prononce un discours très fort quant à la volonté de dénoncer l'accord. Après son discours, une résolution doit être votée par le Parlement européen, pour la suspension de l'accord d'association.

Pour commencer, je tiens à préciser que cette proposition de résolution repose sur la constatation de fait [...] que l'accord d'association avec la Grèce ne peut être considéré comme un simple accord économique : nous avons voulu lui donner une portée politique [...].<sup>241</sup>

Et d'ajouter un peu plus loin.

Cette résolution est d'autant moins injustifiée ou déplacée que l'accord, de caractère non pas économique, mais politique, comprend dans son préambule un passage au terme duquel les parties contractantes ont pris l'engagement d'« affirmer la sauvegarde de la paix et la liberté ».<sup>242</sup>

Ce passage révèle qu'un fonctionnaire européen de la Commission d'Association prend position au Parlement européen contre la dictature grecque. Il est également intéressant de voir que Magnazza ne récusé absolument pas la portée politique de l'accord d'association avec la Grèce, bien au contraire, il la promeut et démontre que ce n'est pas qu'un accord économique. Ce qui est jusque-là totalement inédit, puisque tel que nous l'avons vu, la

---

<sup>239</sup> AHUEF, 7648, Journal Officiel des Communautés européennes, 7 octobre 1969, N°243/3. Question écrite N°108 de M. Seifriz à la Commission des Communautés européennes.

<sup>240</sup> AHUEF, CES-7657, Journal officiel des Communautés européennes-annexes, Parlement européen – séance du mercredi 7 mai 1969, prise de parole du rapporteur Scarascia Mugnozza (page 110 à 112), 7 mai 1969.

<sup>241</sup> AHUEF, 7657, Journal Officiel des Communautés européennes – annexes, Mai 1969, « 7. Incidences de la situation politique en Grèce sur l'association CEE – Grèce », pages 110 à 112.

<sup>242</sup> *Ibid.*

Commission européenne ne s'en tenait qu'au point de vue juridique et économique de l'accord. Il existait vraisemblablement une divergence de points de vue, au sein de la Commission européenne, sur les initiatives à prendre, que les archives ne dévoilent pas.

Cela dit, la Commission prenait en compte la situation difficile de la Grèce, qui connaissait depuis 1968, des troubles de plus en plus importants. A cet égard, les rapports fournis à Jean Rey et à Edoardo Martino attestent qu'ils étaient au courant de la plupart des dérives du gouvernement militaire grec, dont l'utilisation de la torture<sup>243</sup>. Malgré tout, il y eut donc une forme d'arrêt depuis septembre 1967, d'une partie de l'accord d'association, ce qui nous fait penser que la Commission n'était pas totalement insensible à ce qu'il se passait en Grèce. C'est par un exemple de demande à la Banque européenne d'investissement (BEI), que l'on peut étayer cette hypothèse. Dans une lettre envoyée directement par le nouveau gouvernement grec au Président de la BEI, le 26 avril 1967, une demande de prêt est lancée<sup>244</sup>, pour financer une autoroute en Crète, reliant la ville d'Agios Nikolaos à celle de Chania. Dans une autre note<sup>245</sup>, cette fois-ci longue de plusieurs pages, écrite par la Direction générale des affaires économiques et financières, il est répondu qu'au départ, la Commission européenne accepte la demande, comme en atteste la formule « *il est proposé que la Commission émette un avis favorable* », mentionné en fin de page. Mais quelques semaines plus tard, une note envoyée le 26 septembre 1967 à Edoardo Martino, par la Direction générale des relations extérieures, explique que la Commission « *sera saisie d'une demande officielle* » pour le cas d'un prêt à la BEI. La note stipule qu'une acceptation, comme on le souhaitait au départ,

risquerait d'être interprétée aussi bien par les autorités grecques que par l'opinion démocratique en Europe comme un appui donné par la Communauté au régime militaire d'Athènes.

---

<sup>243</sup> AHUEF, CES-7657, un rapport sur l'abolition de la démocratie en Grèce, écrit par Jean Meynaud, au mois d'octobre 1967, est trouvable dans le fonds, puis toute une revue de presse sur les cas de torture en Grèce est également disponible au sein du fonds du Comité Economique et Social, datant du mois de janvier 1968. Un article attire notre attention, intitulé « Nouveaux cas de tortures », 13 janvier 1968.

<sup>244</sup> AHUEF, CES-7657, copie d'une lettre envoyée par le ministère des Travaux publics grecs, au Président de la Banque européenne d'investissement, 26 avril 1967.

<sup>245</sup> AHUEF, CES-7657, Commission des Communautés européennes, Direction générale des affaires économiques et financières, Note – Demande de crédit présentée par l'Etat hellénique auprès de la Banque européenne d'Investissement concernant la construction d'une nouvelle route en Crète, de Chania à Aghios Nikolaos, non daté.



En parallèle de ces discussions, le Président de la Banque européenne d'investissement, Paride Formentini, envoie le 4 septembre 1967<sup>246</sup>, une note au Secrétaire général du Conseil de la Communauté économique européenne, Christian Calmes, où il explique qu'il accepte de prêter à la Grèce 10 millions de dollars, pour une durée de vingt ans, dans le cadre du projet d'autoroute. Le 28 septembre 1967<sup>247</sup>, Jean Rey écrit directement une lettre au président de la BEI, pour lui signifier que la Commission « a décidé d'émettre un avis négatif à l'encontre du projet en cause ». On peut se demander comment se fait-il que la BEI et le service financier de la Commission aient pu, au départ, accepter le prêt ? Il faut savoir qu'au sein des règlements de la BEI, il n'existe pas d'articles qui stipulent que la BEI puisse refuser un prêt en fonction de la nature du régime politique de l'Etat demandeur<sup>248</sup>. Donc, la BEI, en tant que banque d'investissement ne peut pas et ne doit pas juger d'une demande de prêt sur des motifs politiques.

Mais à y regarder de plus près, là où les choses sont plus complexes, c'est que plus que de refuser un prêt à la junte, la Commission remet en question un accord signé avec la Grèce. L'accord d'association prévoyait que soit débloqué un crédit de 125 millions de dollars, à pouvoir utiliser pendant cinq ans, de 1962 à 1967. Ces crédits sont alors confiés à la BEI, à laquelle la Grèce peut faire appel pour financer certains de ses projets. Mais alors que des négociations débutent pour prolonger les années de disponibilité du crédit, car le 30 septembre 1967 la date limite expirait, et il restait encore une somme importante de 55 millions de dollars<sup>249</sup> qui n'avait pas encore été utilisée, le coup d'Etat était intervenu. Ainsi, plus que de refuser une simple demande de prêt, la Commission va beaucoup plus loin, elle remet en question cet accord. Techniquement et juridiquement, le gouvernement des colonels pouvait utiliser cette somme, seul un argument de nature économique aurait pu retirer ce prêt de la part de la BEI. Or ce ne fut pas le cas.

---

<sup>246</sup> AHUEF, CES-7657, Copie d'une lettre envoyée par le Président de la Banque européenne d'investissement au Secrétaire général de la Communauté économique européenne, 4 septembre 1967.

<sup>247</sup> AHUEF, CES-7657, Message envoyé par Jean Rey au Président de la Banque européenne d'investissement, 28 septembre 1967.

<sup>248</sup> BUSSIERE, Eric, DUMOULIN, Michel, WILLAERT, Emilie (dir.), *La banque de l'Union européenne – la BEI, 1958 – 2008*, en collaboration avec BARTHEL, Charles, ELVERT, Jürgen, TEDESCHI, Paolo, et VAN LAER, Arthe, Imprimerie centrale, Luxembourg, 2008.

<sup>249</sup> AHUEF, CES-7657, Direction générale des Relations extérieures, Note à Edoardo Martino, rapport de plusieurs pages sur la mise en œuvre de l'accord d'Association avec la Grèce, 17 octobre 1967.

C'est ainsi qu'à la question de savoir si c'était une première, on peut répondre oui, ça l'était, puisqu'il n'y avait eu aucune preuve de refus de crédit jusque-là dans l'histoire de la BEI. Et à savoir si une situation analogue s'était présentée pour un autre Etat membre ? Dans les faits, la réponse est négative. Car la BEI paraissait, pour des exemples de prêt en Italie, être très compréhensive sur la viabilité des projets financiers. C'était, rappelons-le, un instrument de financement de politique régionale<sup>250</sup>. Donc, la suspension des prêts pour la Grèce ne peut être perçue que comme un acte politique qui ne trompe personne. La Commission européenne a tout de même pris un risque, puisqu'elle se mettait directement en porte à faux, vis-à-vis du règlement de l'accord d'association signé avec la Grèce. Le nouveau gouvernement grec dénonça cette décision, lors d'une réunion au conseil d'association entre la CEE et la Grèce, organisée le 18 octobre 1967<sup>251</sup>. L'ambassadeur grec permanent auprès de la Communauté, M. Roussos, rappelle que la BEI avait approuvé le prêt routier pour la Crète, et qu'il avait même paraphé deux documents officiels, mais que fin septembre, le prêt a été refusé par la Commission. L'ambassadeur grec accuse ouvertement la Commission de l'avoir fait pour des critères politiques.

Ainsi, par-delà cet exemple, il existe au sein des institutions de la Communauté européenne, une division de pensée et de conception, entre la volonté d'aller au-delà du simple aspect juridique et économique de la CEE comme ont pu le faire le Parlement européen et la Commission d'association, et celle de rester davantage sur le respect des règles communautaires, à l'instar de la Commission européenne, tout en refusant le prêt de la BEI. Ce qui est en contradiction avec la volonté d'alors, puisque Jean Rey, lors de son mandat de commissaire, voulait que la Commission européenne joue un rôle de guide de l'opinion européenne<sup>252</sup>. Rôle qui n'est pas tenu par la Commission européenne : elle laisse finalement les Etats européens décider de leur volonté ou non, de continuer leurs échanges avec la Grèce des colonels. Volontés, qui à l'échelle des relations bilatérales, sont clairement influencées par les Etats-Unis, dans le contexte de la guerre froide.

---

<sup>250</sup> Voir ROMUS, Paul, *L'Europe régionale*, Labor, Bruxelles, 1990.

<sup>251</sup> AHUEF, CES-7657, Commission des Communautés européenne, Secrétariat Exécutif (CEE), rapport sur la 27<sup>e</sup> session du Conseil d'Association CEE-Grèce, 18 octobre 1967.

<sup>252</sup> DUMOULIN, Michel. (dir.), *La Commission européenne, 1958 -1972. Histoire et mémoires d'une institution*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2007.

## 2. La reconnaissance du gouvernement des colonels par les Etats-Unis : le moteur de la reconnaissance globale ?

L'appui américain envers le régime des colonels est semble-t-il beaucoup plus indécis qu'on ne le pense, c'est d'ailleurs l'argumentaire que l'on peut retrouver dans un article de Louis Klarevas<sup>253</sup>, qui infirme toute la recherche qui a pu être menée sur cette collusion américano-grecque. Ce point de vue est légitimé par l'utilisation nouvelle, dans cette étude, des archives diplomatiques françaises, qui démontrent effectivement, l'absence de concertation entre le gouvernement américain de l'époque et les colonels, avant le coup d'Etat du 21 avril 1967. Les télégrammes et échanges diplomatiques explicitent parfaitement que les Etats-Unis n'ont normalisé, de façon officielle, leurs rapports avec le nouveau gouvernement grec qu'un an plus tard, et le retour officiel à l'aide militaire suspendue n'est effectif que trois années plus tard<sup>254</sup>. Ce contexte est donc intéressant, car il offre une nouvelle vision sur la réflexion qui a conduit à croire que les Etats-Unis auraient été à l'origine du coup d'Etat en Grèce, et que les services secrets américains, dont la Central Intelligence Agency (CIA), possédaient des contacts<sup>255</sup> avec la dictature avant le putsch. En réalité, les Etats-Unis ne voulaient surtout pas d'une instabilité dans cette zone géographique grecque, qu'aurait pu occasionner ce coup d'Etat. Cette étude permet de remettre en question la responsabilité américaine dans le coup d'Etat, puisque les Etats-Unis n'y avaient aucun gain immédiat. De même, les archives diplomatiques françaises font état d'une réserve du gouvernement américain<sup>256</sup> sur le cas de la dictature des colonels et montrent que les Américains ont d'abord tenté de s'adapter à la situation, plutôt que d'en avoir été les instigateurs. Situation, qui certes ne leur était pas si défavorable, puisque les militaires grecs se présentaient volontiers comme des anti-communistes notoires<sup>257</sup>.

Du côté des relations bilatérales avec chacun des Etats européens et à une échelle plus large, du côté des pays de l'Alliance atlantique, les relations avec la Grèce sont confuses puis

---

<sup>253</sup> KLAREVAS, Louis, « Were the Eagle and the Phoenix Birds of a Feather? The United States and The Greek of 1967 », *Diplomatic History*, 30, 3, Juin 2006, 471 – 508.

<sup>254</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°196/EU, analyse de l'évolution des relations gréco-américaines, 1 mars 1968.

<sup>255</sup> Brendan O'Malley, Ian Craig, *The Cyprus conspiracy: America, Espionage, and the Turkish invasion*, New York, I.B, Tauris, 1999.

<sup>256</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Télégramme envoyé de Washington par l'ambassadeur français, 6 octobre 1967.

<sup>257</sup> Anonyme, *op.cit.*

ambiguës, et une chose est certaine, tous les gouvernements européens occidentaux, à l'exception bien sur des pays scandinaves, font acte de réserve, sans toutefois condamner le nouveau gouvernement grec. Il semblerait que les pays membres du bloc occidental aient attendu de voir la réaction des Etats-Unis, avant de s'aligner sur la ligne diplomatique américaine, les Etats-Unis ayant depuis les années 50, une grande influence sur la Grèce<sup>258</sup>. C'est pour cela qu'il est important d'analyser la réaction des Etats-Unis pour comprendre celle des Etats occidentaux en Europe.

Au lendemain du putsch, Washington est mis devant le fait accompli ; les Etats-Unis, selon toute vraisemblance, n'étaient pas au courant de la préparation du coup d'Etat survenu en Grèce et s'ils étaient au courant, n'étaient certainement pas à l'origine de celui-ci. C'est tout du moins, en partie, le témoignage de Louis D. Battle, alors sous-secrétaire d'Etat aux Affaires de l'Est, qui lors d'une interview, le 14 octobre 1968, exprime sa vision du problème et ce que les Etats-Unis pensaient de la situation en Grèce et de la relation avec les colonels, au début de la dictature<sup>259</sup>. Il commence ainsi :

[...] Le groupe qui a pris le pouvoir n'était certainement pas de notre goût ; ils étaient une bande de voyous de second ordre, à tout point de vue. Certains à ce moment-là semblaient être plus des crapules que d'autres, mais ils étaient tous des vauriens.<sup>260</sup>

Ce à quoi le journaliste lui répond :

Les différences qui les distinguaient étaient plutôt minces.

Et à Louis D. Battle de reprendre en complétant :

Très. Certainement personne qui aurait eu toutes ses facultés mentales aurait choisi ce groupe là pour gouverner la Grèce. [...] Des accusations ont immédiatement été faites sur le fait que nous avons provoqué le coup d'Etat, ce qui était entièrement faux ; que nous avons su à propos du coup d'Etat. Ce qui était également faux, bien qu'il y ait eu cette semaine-là, beaucoup de rumeurs de coup d'Etats, dans Athènes, et de nombreux rapports sur un éventuel coup d'Etat. [...] Curieusement, par certains, nous étions critiqués d'avoir su à propos du coup d'Etat, et par d'autres, nous étions critiqués pour ne pas avoir eu connaissance du coup d'Etat.<sup>261</sup>

---

<sup>258</sup> MILLER, James Edward, *op.cit.* p. 158.

<sup>259</sup> LBJ Presidential Library, LBJ Library Oral Histories, Oral history transcript, Lucius D. Battle, interview 1 (I), 11/14/1968, by Paige E. Mulhollan.

<sup>260</sup> *Ibid.*

<sup>261</sup> *Ibid.*

Une formulation amusante de la part du Sous-Secrétaire, qui démontre que les Etats-Unis étaient finalement prisonniers de leur posture habituelle de pays interventionniste. Il est particulièrement paradoxal de se dire qu'alors que les Etats-Unis n'ont été responsables de rien, on le leur a reproché. Par ailleurs, Louis D. Battle souligne ces ambiguïtés.

Je me souviens d'avoir témoigné, devant l'un des comités du Sénat, sur ce qui était arrivé en Grèce, et un sénateur a dit, '*Vous n'étiez pas au courant à propos du coup d'Etat ?*'

J'ai dit : '*Non, nous ne savions pas à propos du coup d'Etat*'.

Alors que certains ont poussé un soupir de soulagement, il est parti dans une tirade parce qu'il estimait que la CIA avait de nouveau échoué.

Donc, peu importe ce que vous faites, c'est mauvais.<sup>262</sup>

C'est ici un témoignage important de la part de cet ancien homme politique américain, qui nous offre ici une vision claire du rôle des Etats-Unis dans le coup d'Etat survenu en Grèce, et qui rejoint les dernières réflexions sur leur absence de responsabilité, due en partie au fait qu'ils n'y avaient aucun intérêt. Ce qui a pu tromper l'opinion, c'est que les Etats-Unis rechignent à exprimer un désaveu catégorique envers le nouveau gouvernement militaire en Grèce.

A cet égard, l'ambassadeur américain Phillips Talbot<sup>263</sup>, en poste à Athènes, envoie plusieurs télégrammes, du 21 avril au 8 mai 1967, faisant état des changements survenus en Grèce et sur la façon dont le gouvernement américain pourrait s'y adapter. Il est le premier, selon la diplomatie française, avec l'ambassadeur d'Espagne, à rencontrer un membre du nouveau gouvernement grec, le 25 avril 1967, mais il s'agissait du Premier ministre Collias, un ancien avocat qui n'était pas affilié aux colonels, et très fidèle au roi Constantin<sup>264</sup>. Ceci est expliqué dans un télégramme de Jacques Baeyens, envoyé le 25 avril 1967<sup>265</sup>:

---

<sup>262</sup> LBJ Presidential Library, LBJ Library Oral Histories, Oral history transcript, Lucius D. Battle, interview 1 (I), 11/14/1968, by Paige E. Mulhollan.

<sup>263</sup> William Phillips Talbot, né en 1915 puis mort en 2010, était un ambassadeur américain en poste à Athènes, de 1965 à 1969, pendant la présidence de Lyndon Johnson. Il fut également Secrétaire adjoint au Département d'Etat des affaires de l'Est et de l'Asie du Sud Est, de 1961 à 1964.

<sup>264</sup> Le Premier ministre Collias a personnellement participé au contrecoup d'Etat raté du roi Constantin, en tant que chef de ses armées, voir Chauvel, Jean-François, *La Grèce à l'ombre des épées*, Laffont, Paris, 1968.

<sup>265</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Volume 254, télégramme n°334-335, Jacques Baeyens écrit au ministère des Affaires étrangères quant à la conduite qu'il doit tenir vis-à-vis de la dictature des colonels, 25 mars 1967.

L'Ambassadeur des Etats-Unis (mon télégramme N°324) et l'ambassadeur d'Espagne (mon télégramme n°313) sont les seuls à ma connaissance parmi mes collègues qui ont rendu visite au Premier ministre.

Mais chose étrange, dans un télégramme que Talbot envoie le même jour (mais à 23h00, alors que Baeyens envoie le sien à 19h00), il explique le contraire, au onzième paragraphe de son télégramme :

J'ai noté que depuis la première nuit du coup d'Etat, je n'ai pas encore été en contact avec les ministres du nouveau gouvernement, mais que le Premier ministre Collias, m'a convoqué pour mercredi matin. J'ai dit que je demandais des instructions.<sup>266</sup>

C'est là une différence de point de vue particulièrement étonnante, et l'on peut se poser la question de savoir pourquoi Jacques Baeyens dit-il que Philips Talbot a rencontré le ministre Collias, alors que lui-même affirme que ce n'est pas le cas ? En fait, on peut hypothétiquement répondre à cette question, en prenant en compte le fait que Philips Talbot, depuis le coup d'Etat, n'a jamais cessé de rencontrer le roi Constantin II, dans sa résidence royale, à Tatoï. Ces rencontres qui sont amplement décrites dans ses correspondances avec l'administration américaine, montrent effectivement que les Etats-Unis semblaient placer leurs espoirs dans la capacité du roi grec à reprendre le pouvoir aux colonels. Justement, lors de l'envoi de son télégramme du 25 avril 1967, Philips Talbot note qu'il n'a pas rencontré les membres du gouvernement des colonels, mais explique qu'il a rencontré le roi Constantin II, pendant 75 minutes, dans sa résidence<sup>267</sup>, et que le ministre Collias, au contraire des autres membres du gouvernement, semble être un partisan du Roi. Il décrit d'ailleurs, à ce propos, une requête du roi grec :

Il a exprimé l'espoir que je puisse parler avec le Premier ministre pour renforcer [son pouvoir] avant une réunion avec le [gouvernement].<sup>268</sup>

Donc, nous avons l'illustration, ici même, par ce télégramme, envoyé par Talbot à son administration, du fait que le ministre Collias et le roi Constantin II sont très proches. Nous pouvons alors, après cette analyse, supposer que Jacques Baeyens, bien au courant de la

---

<sup>266</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL 23-9 GREECE. Secret. Athens, April 25, 1967, 2300Z.

<sup>267</sup> *Ibid.*

<sup>268</sup> *Ibid.*

relation entre le roi Constantin II et le ministre Collias, fait la confusion entre les rencontres entre Talbot et le Roi et une hypothétique rencontre avec le Premier ministre grec.

Talbot, quelques jours plus tard, le 28 avril 1967, adresse un nouveau télégramme, pour y expliquer cette fois-ci qu'il a rencontré le brigadier Stylianos Pattakos, ministre de l'Intérieur, ce que l'on peut admettre comme étant la première rencontre officieuse entre la Grèce des colonels et les Etats-Unis.

A suite de cette rencontre, Louis D. Battle, alors responsable du département, envoie un message à l'ambassadeur américain, approuvé par Dean Rusk<sup>269</sup>, pour lui donner son approbation quant aux messages que Talbot lui a fait parvenir, depuis le début de la dictature :

Nous sommes d'accord que notre approche du nouveau gouvernement grec, doit être de marcher sur une corde raide, et ce problème est essentiellement de montrer aux gens comment, en Grèce et ailleurs, les Etats-Unis ne sont pas attachés au nouveau gouvernement, tout en travaillant avec le gouvernement de Grèce sur le chemin de la Constitution.<sup>270</sup>

Quelques semaines plus tard, l'ambassadeur américain Talbot explique dans un des télégrammes qu'il envoie au Département d'Etat, le 14 mai 1967, qu'il ne pense pas que le gouvernement américain puisse s'entendre sur le long terme avec un gouvernement grec où l'influence du Colonel Papadopoulos serait trop importante.

A long terme, je doute que nous puissions coopérer efficacement avec un [Gouvernement de Grèce] dominé par Papadopoulos. L'effort frontal pour le briser maintenant serait, cependant, sans garantie de succès et s'il réussit pourrait bien découper la Grèce. [...] En attendant, je crois que nous devrions continuer à soutenir le roi et rester le plus possible dans la posture de ne pas donner aux Grecs ce qu'ils désirent le plus – une raide et une reconnaissance complète – ni parvenir à une rupture définitive.<sup>271</sup>

On peut ainsi observer que les Américains se montrent encore très réservés vis-à-vis des colonels : ils ne leur font pas confiance, et encore moins si le Colonel Papadopoulos en venait

---

<sup>269</sup> David Dean Rusk, était le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, de 1961 à 1969. Il s'est notamment distingué, sous la présidence de John Kennedy et par la suite, celle de Lyndon B. Johnson, par son action durant la crise des missiles de Cuba, et par son doute quant au rôle grandissant des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam.

<sup>270</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL 15-1 GREECE. Secret. Washington, May 10, 1967, 3:35 pm.

<sup>271</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL 23-9 GREECE. Secret. Athens, May 14, 1967, 1434Z.

à prendre tout le pouvoir. Louis D. Battle, dans une interview aborde également cette question, il est peu ou prou dans la même interprétation :

Les colonels en Grèce étaient surpris que nous leurs étions opposés. Il leur semblait qu'ils étaient prêts à faire tout ce que nous voulions qu'ils fassent. Ils étaient pro-roi ; ils étaient pro-OTAN ; ils étaient pro-américains ; ils étaient pro-occidentaux ; ils étaient anti-communistes. Comme le répétaient les colonels '*Que voulez-vous de plus ?*'.<sup>272</sup>

Ceci est corroboré par le témoignage de l'ambassadeur français à Washington, qui a rencontré son homologue grec, le 5 octobre 1967 et qui évoque cette situation :

J'ai reçu la visite le 5 octobre de M. Palamas, nouvel ambassadeur de Grèce à Washington [...] M. Palamas a d'ailleurs été reçu à Washington avec froideur. A l'heure actuelle le gouvernement des Etats-Unis a mis un terme à l'aide militaire qu'il apportait à son pays.<sup>273</sup>

Les Américains continuent de se méfier du gouvernement des colonels, et un aspect assez intéressant qu'il faut prendre en compte, c'est que l'entourage du président Johnson, se méfiait globalement de la Grèce. Il est intéressant de noter que pour eux, l'apparition des colonels ne changeait rien à la vision qu'ils avaient du pays, et au respect de la démocratie dans ce pays. Louis D. Battle rebondit sur cette représentation, en expliquant sa vision :

L'idée que la Grèce est le berceau de la démocratie est tellement stupide. C'est peut-être le berceau de la démocratie, mais la démocratie est partie de là-bas, bien avant qu'elle n'atteigne la puberté [...] Elle est rarement revenue, et l'idée que la Grèce a été dirigé comme un modèle démocratique au fil des années est juste<sup>274</sup> - - ceux qui disent ça n'ont simplement jamais lu de [livres] d'histoire. [L'Etat] a été corrompu et à plusieurs égards anticonstitutionnel, antidémocratique, sur une longue période de temps.<sup>275</sup>

C'est là une vision qui détonne complètement avec la vision européenne du pays, qui rappelons-le, était considéré par la plupart des intellectuels européens, comme étant le berceau de la démocratie. Les Américains, par ce témoignage d'un membre important du cabinet de Lyndon Johnson, démontrent toute la différence d'opinion qu'il pouvait avoir et

---

<sup>272</sup> LBJ Library Oral Histories, LBJ Presidential Library, Oral history transcript, Lucius D. Battle, interview 2 (II), 12/5/1968, by Paige E. Mulhollan, accessed May 31, 2018, <https://www.discoverlbj.org/item/oh-battlel-19681205-2-74-168-b>.

<sup>273</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, N°5047-50, Télégramme envoyé par l'ambassadeur de France à Washington pour le ministère des Affaires étrangères, 6 octobre 1967.

<sup>274</sup> Il est vraisemblable que le Secrétaire Battle n'ait jamais fini sa phrase ici, et qu'il ait pris une pause avant de recommencer à parler.

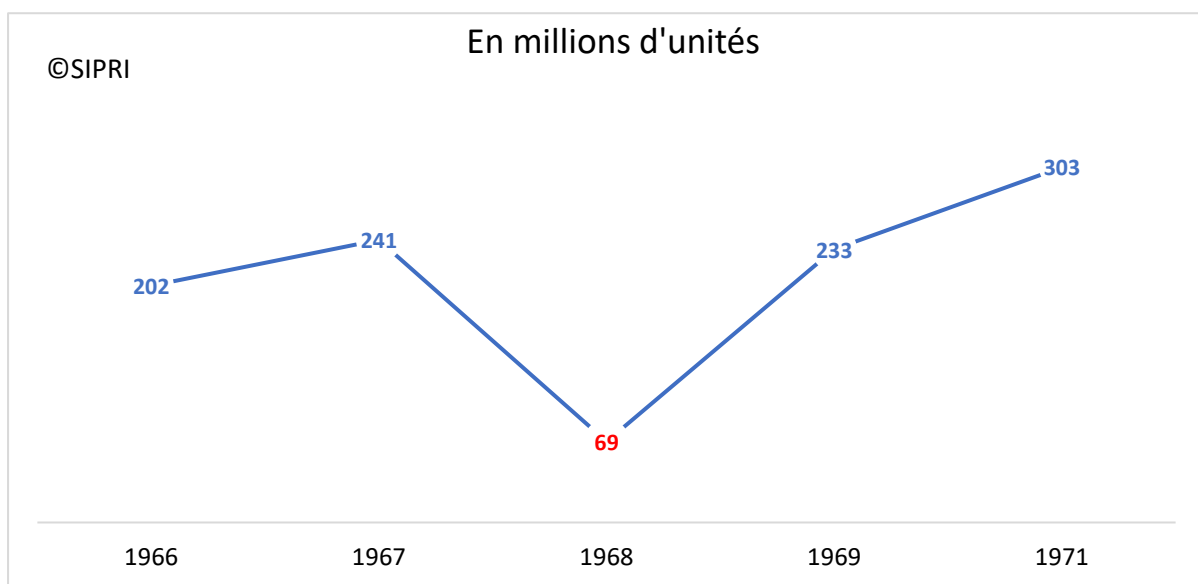
<sup>275</sup> *Ibid.*



que finalement pour eux, dictature ou pas, cela ne changeait rien par rapport aux gouvernements grecs précédents. Cela s'explique vraisemblablement en partie, par le fait que les Etats-Unis étant un pays relativement récent à l'échelle de l'Histoire, ceux-ci se préoccupent moins des « glorieux passés historiques » que l'on associe à certains pays, dont la Grèce.

Les Etats-Unis mettent un terme à leur aide militaire en Grèce, au cours de l'année 1967, même si des études<sup>276</sup> doutent de l'arrêt complet de cette aide. L'utilisation de données comme celle de la Stockholm International Peace Research Institute<sup>277</sup> (SIPRI), nous permet d'avoir connaissance des exportations militaires vers la Grèce, et nous montre tout de même une importante diminution du volume de ces exportations d'armes, à partir de 1967. Même si ce volume, il est vrai, augmente à nouveau, dès l'année 1969.

**Figure 1 - Exportations d'armes par les Etats-Unis à la Grèce 1966 – 1971**



278

Pourtant, le 6 janvier 1968, celui qui entre-temps est devenu Premier ministre de Grèce, le Colonel Papadopoulos, adresse une lettre au président des Etats-Unis, pour lui expliquer la situation en Grèce et pour rappeler l'action de son gouvernement en faveur de la stabilité de

<sup>276</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1538-1539.

<sup>277</sup> *sipri.org* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://www.sipri.org/databases/milex>

<sup>278</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://www.sipri.org/databases/milex>.

la région<sup>279</sup> et le combat contre les communistes<sup>280</sup>. Cette lettre signe là le premier appel officiel du gouvernement de la junte pour être reconnu et légitimé par les Etats-Unis. Le 23 janvier, Philipps Talbot rencontre officiellement Panaghiotis Pipinellis, le ministre des Affaires étrangères grec, et marque ainsi la reconnaissance officielle du gouvernement des colonels par les Etats-Unis. Le gouvernement britannique emboîte le pas à celui des Etats-Unis, et reconnaît de façon officielle le nouveau gouvernement grec. Il emploie cette formulation pour légitimer son acte :

Le gouvernement hellénique remplit tous les critères que le gouvernement britannique exige pour reconnaître un gouvernement : il exerce le contrôle effectif du pays.<sup>281</sup>

Les normalisations se font toutes au cours du mois de janvier 1968 : l'Allemagne (RFA), la Turquie et l'Italie. Ainsi, on comprend que les Etats-Unis ont eu vraisemblablement une influence quant à la normalisation des relations avec les colonels.

Cela dit, il est intéressant de noter que, si les Etats-Unis ont reconnu le nouveau gouvernement grec, la manœuvre viendrait du régime des colonels lui-même, qui a intelligemment œuvré pour légitimer son pouvoir auprès des Etats-Unis. Le gouvernement grec a joué, en effet, sur la rivalité diplomatique entre la France et les Etats-Unis<sup>282</sup>, pour forcer la main des Etats-Unis à le reconnaître.

Les Etats-Unis soupçonnent la France de vouloir se rapprocher du gouvernement de Papadopoulos dès 1968<sup>283</sup>. Ainsi, les colonels tentent-ils de faire croire aux Etats-Unis qu'ils jouent sur plusieurs tableaux. Pour ce faire, le gouvernement des colonels s'inventent des relations privilégiées avec le général de Gaulle et le gouvernement français. Dans un télégramme envoyé par Jacques Baeyens, le 29 février 1968 :

---

<sup>279</sup> Le Colonel Papadopoulos joue sur la recherche permanente des Etats-Unis à devoir garder la région méditerranéenne stable pour leurs intérêts, voir DAGUZAN, Jean-François, *les Etats-Unis et la Méditerranée*, Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, Toulon, 2002.

<sup>280</sup> Cette vision est particulièrement claire dans le dossier sur la Grèce des archives du président Lyndon Johnson disponible au LBJ Presidential Library, National Security File, Country File, Greece, Vol. 3.

<sup>281</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations bilatérales, EU 17-23-6, Relations avec la Grande-Bretagne, analyse de l'évolution des relations entre la Grèce et la Grande-Bretagne, non daté.

<sup>282</sup> BOZO, Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Paris, Plon et Fondation Charles de Gaulle, 1996.

<sup>283</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL 1 GREECE-US. Secret. Document 365.

Dès avant le 13 décembre, de curieuses rumeurs qui ont circulé ici, concernent les relations du gouvernement d'Athènes avec la France.

Pour les uns, tels membres de l'équipe au pouvoir, parmi lesquels le colonel Papadopoulos, séduits par les orientations de la diplomatie française, étaient déterminés à nous approcher afin d'examiner la possibilité d'établir des liens très étroits entre les deux pays.

D'autres, très peu de temps après la tentative manquée du roi Constantin le 13 décembre, s'en allèrent, déclarant « savoir » que la France allait être la première puissance à normaliser ses rapports avec le gouvernement, dans le double but d'enlever d'importants contrats et de soustraire la Grèce à l'influence américaine pour l'attirer dans notre sillage. Nombre de nos collègues nous interrogèrent alors sur le sujet, et certains parurent même douter de la sincérité de nos étonnements.<sup>284</sup>

Les rumeurs relatées par Jacques Baeyens émanent, semble-t-il, des membres du gouvernement des colonels, qui veulent montrer en l'occurrence, que la Grèce est fortement intéressée par un partenariat avec la France.

Jacques Baeyens poursuit :

Le 11 janvier, à ma grande surprise, mon collègue américain, qui dînait à cette ambassade, fit état auprès de moi d'un « *message du général de Gaulle à M. Papadopoulos* ». Il doutait si peu de la réalité de son information qu'il l'avait rapportée télégraphiquement à Washington sans avoir cherché à la vérifier auprès de moi.<sup>285</sup>

Message bien entendu faux, ce que Baeyens s'empresse d'expliquer à son confrère, mais celui-ci l'a déjà communiqué. En s'inventant une relation que les colonels n'avaient manifestement pas, puisque la France joue un jeu différent à l'écart de la politique des deux blocs et qu'à cette période elle est encore très mesurée vis-à-vis du gouvernement des colonels, on en conclut qu'il s'agit là d'une campagne de désinformation rondement menée par la junte, visant à inquiéter les Etats-Unis. D'ailleurs, pour Baeyens, la manœuvre est réussie, et il impute directement ces tentatives aux colonels, afin d'accélérer la normalisation des relations entre la Grèce et les Etats-Unis :

Il ne fait pas de doute à mes yeux, que la campagne de rumeurs sur l'ouverture vers la France », ait été le résultat d'une manœuvre gouvernementale destinée à

---

<sup>284</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°194/EU, analyse par Jacques Baeyens des rumeurs qui circulent autour des relations entre Athènes et la France, 29 février 1968.

<sup>285</sup> *Ibid.*

impressionner et à inquiéter les Etats-Unis. Le colonel Papadopoulos est un remarquable manœuvrier.

La suite des événements est venue montrer que la manœuvre a réussi, et la presse américaine elle-même en a été consciente.<sup>286</sup>

A ce propos, l'ambassadeur français fait une allusion à un article du *New York Times*, qui relate les relations entre les Etats-Unis et la Grèce, en justifiant la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, par la crainte des Etats-Unis, de voir le gouvernement hellénique s'orienter vers une politique, inspiré du nassérisme, ou alors se tourner vers Paris<sup>287</sup>. Ce qui rejoint les hypothèses américaines sur la peur de voir le gouvernement dirigé par Papadopoulos devenir plus autonome.

Ce qui est troublant, dans ce témoignage fourni par Jacques Baeyens, c'est que cette supposée lettre Philips Talbot n'en parle à aucun moment, tout du moins, pas dans les télégrammes auxquels nous avons eu accès. Mais la date où Baeyens en parle, c'est-à-dire le 11 janvier 1968, coïncide de façon très surprenante avec le changement des relations entre les Etats-Unis et le gouvernement grec.

Ce télégramme de Jacques Baeyens, contient beaucoup d'informations sur cette manipulation des colonels, mais si Baeyens évoque le fait que son collègue américain à Athènes lui a fait part d'une lettre soi-disant envoyée par Papadopoulos à l'attention du général de Gaulle, il ne mentionne pas une lettre, cette fois-ci bien réelle, du colonel Papadopoulos, envoyée directement au président des Etats-Unis. En effet, le président américain reçoit une lettre du Premier ministre grec, écrite le 6 janvier 1968 :

Cher Monsieur le Président,

J'estime qu'il est impératif aujourd'hui de vous exposer officiellement et avec toute la responsabilité voulue les causes, les objectifs et les perspectives de la Révolution du 21 avril 1967. Je prends cette mesure motivée par l'espoir que certains malentendus quant à la nature des changements intervenus en Grèce seront ainsi effacés. Je considère que cela est préjudiciable aux intérêts de nos deux nations concernées, ainsi qu'au monde libre [...].<sup>288</sup>

---

<sup>286</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°194/EU, analyse par Jacques Baeyens des rumeurs qui circulent autour des relations entre Athènes et la France, 29 février 1968.

<sup>287</sup> *The New York Times*, 24/2/1968.

<sup>288</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Greek Desk Files: Lot 71 D 6, POL US. No classification marking, Athens, January 6, 1968.

La lettre est vraisemblablement parvenue quelques jours plus tard, mais elle est arrivée avant le 10 janvier, puisque dans un mémorandum pour le président des Etats-Unis, rédigée par Walt Rostow<sup>289</sup>, il est indiqué que la lettre est un plaidoyer pour la reconnaissance du gouvernement grec, mais que le président devrait retarder sa réponse jusqu'à une période non déclarée. Cette longue lettre, apportée directement à la Maison Blanche par un citoyen grec, Tom Pappas<sup>290</sup>, proche des Américains, véhicule continuellement, ligne par ligne, la paranoïa du communisme, et veut démontrer que sans l'intervention des colonels, celui-ci aurait investi le pays jusque dans ses derniers recoins. Nous ne savons pas, par ailleurs, si le président des Etats-Unis a répondu à cette lettre.

Or la lettre de Papadopoulos n'a pas été transmise aux autres ambassades américaines<sup>291</sup>, au contraire de la majorité des télégrammes provenant de Grèce. Sachant également que la fausse lettre adressée au général de Gaulle, a été communiquée à toutes les ambassades présentes à Athènes :

Mais il l'avait communiquée à d'autres missions étrangères, puisque nombre de diplomates occidentaux interrogèrent mes collaborateurs à ce sujet.<sup>292</sup>

Ce qui démontre, que les Etats-Unis voulaient non seulement cacher qu'ils avaient un probable contact direct avec le Colonel Papadopoulos avant l'officialisation de leurs relations, mais que de plus, ils diffusaient largement à qui voulait l'entendre, que la France faisait exactement la même chose, alors que, pour le cas français, c'était parfaitement faux. Soit, c'est la version de Jacques Baeyens qui est correcte, et nous pouvons légitimement adhérer au fait que ce soit une démarche du gouvernement grec des colonels, qui ont manipulé les Etats-Unis, et l'ont amené à normaliser leurs relations avec les colonels, et ainsi faire accepter le régime à l'occident. Soit, et c'est là une réflexion nouvelle, il est possible que les Etats-Unis, lorsque le Colonel Papadopoulos les a contactés, aient été obligés de propager ces rumeurs,

---

<sup>289</sup> Assistant spécial du Président Johnson.

<sup>290</sup> Tom Pappas, où Thomas Papadopoulos, était un entrepreneur grec, ayant la nationalité américaine, propriétaire entre autres, de la compagnie pétrolière Esso Pappas, et qui a participé, dans les coulisses de la scène politique grecque et américaine des années 1960 et 1970, à un rôle de conciliation entre les deux pays. Il est considéré comme ayant joué un rôle particulièrement important dans les événements de la dictature, jouant volontiers le rôle de médiateur, entre Richard Nixon et Papadopoulos. Son nom a même été cité dans l'affaire du Watergate.

<sup>291</sup> Notamment celles de Londres, Nicosie, Ankara et Paris.

<sup>292</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°194/EU, analyse par Jacques Baeyens des rumeurs qui circulent autour des relations entre Athènes et la France, 29 février 1968.

comme quoi la France était de plus en plus proche du gouvernement de Papadopoulos, afin de se créer une légitimité pour normaliser les relations avec la dictature.

En tout cas, quelle que soit la version à laquelle on se rallie, la démarche est une réussite, puisque le 13 janvier 1968, Nicholas Katzenbach, secrétaire d'Etat américain, envoie un télégramme à Talbot pour lui dire que le gouvernement américain a décidé dans un futur proche d'approfondir ses liens diplomatiques avec le nouveau gouvernement grec<sup>293</sup>. Puis, d'autoriser ensuite Talbot à préparer une rencontre officielle avec le ministre des Affaires étrangères grec, ce qui marque, en quelque sorte, le début réel du retour à la normale entre le nouveau régime grec et le gouvernement américain.

Ainsi, nous avons pu montrer que, pour ce qui est de la Commission européenne, celle-ci n'a pas pris de décision tranchée sur la question de la dictature des colonels, laissant volontiers la primauté de la décision aux membres de la Communauté, tandis que le Parlement européen, bien que dans l'impossibilité de prendre une réelle décision, prit le parti d'ouvertement refuser le nouveau régime en Grèce. Pour les Etats-Unis, les enjeux étant beaucoup trop importants, l'acceptation du régime fut relativement rapide, et cette acceptation entraîna un mouvement, qui explique sans doute l'acceptation du régime des colonels par le monde occidental.

### C. Des enjeux géopolitiques aux intérêts financiers : une lutte d'influence entre la France et les Etats-Unis autour de la Grèce.

Il semble pertinent dans cette étude, de faire la présentation chronologique des actions qui ont pu être menées à l'égard de la Grèce des colonels de la part de l'Alliance atlantique. Ceci relève d'un jeu diplomatique très particulier où les Etats-Unis, pendant tout le long de la période des colonels en Grèce, vont tenter d'empêcher que le sujet des droits de l'Homme ou

---

<sup>293</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL GREECE–US. Secret; Exdis. Drafted by Rockwell, cleared in substance by Katzenbach, and approved by Battle. Document 356.

de la démocratie soit avancé, lors des réunions du Comité Plan de Défense<sup>294</sup> (CPD) ou lors du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) par les Etats alliés européens.

Depuis son départ du commandement intégré de l'OTAN, le 21 février 1966, la France voit sa position internationale incarnée par la vision gaullienne d'un pays qui tente d'être indépendant des blocs<sup>295</sup>. Dans la course à la normalisation, et à savoir qui sera le premier à officialiser ses relations avec le gouvernement grec des colonels, la France joue quant à elle un jeu différent. Elle offre ainsi une approche assez intéressante, après avoir vu le comportement de l'OTAN, car la France fait preuve au cours de cette période d'une certaine vision de sa politique étrangère fondée sur la grandeur. La France, qui est la dernière à normaliser ses relations avec le Gouvernement des colonels, compense toutefois ce retard en invitant un membre du gouvernement grec sur son territoire<sup>296</sup>, dans l'optique de lui vendre des avions militaires et des armes à feu<sup>297</sup>. Bien que les Etats-Unis soient, en quelque sorte, les arbitres de cette normalisation, la France tente de sortir son épingle du jeu diplomatique, et cet événement grec est emblématique de la lutte d'influence, qui régna entre la France et les Etats-Unis pendant la période gaullienne.

### 1. L'OTAN et les intérêts géopolitiques en Grèce : refus de contester les colonels.

L'OTAN, se lance au début de la dictature des colonels dans une phase d'observation appuyée, bien que l'aide militaire américaine, et de fait, celle de l'OTAN, soit également suspendue. Durant la période de l'après coup d'Etat, jusqu'à la fin de l'année 1967, les Etats-Unis, au nom de l'Alliance atlantique, cherchent à savoir quels sont leurs intérêts, et tentent de se forger une opinion quant aux intentions des colonels sur leur politique étrangère. Nous pouvons constater<sup>298</sup> que l'OTAN, est divisé en plusieurs tendances par rapport à la Grèce :

---

<sup>294</sup> Le Comité des Plans de Défense, fut une des plus hautes instances décisionnelles sur les questions relatives à la structure militaire de l'Alliance. Tous les membres de l'Alliance faisaient partie du CPD. L'instance fut dissoute en 2010, absorbée par le Conseil de l'Atlantique Nord.

<sup>295</sup> VAISSE, Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS, BIBLIS, 2013.

<sup>296</sup> *Le Monde*, 9/6/1969.

<sup>297</sup> *Le Monde*, 31/5/1969.

<sup>298</sup> Voir notamment dans la publication de KARAKATSANIS, Neovi M., SWARTS, Jonathan, *American Foreign Policy Towards the Colonel's Greece, Uncertain Allies and the 1967 coup d'Etat*, New-York, Palgrave Macmillan US, 2018.

-d'un côté les pays anglo-saxons, dont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui sont partisans de laisser au gouvernement des colonels une certaine latitude, et de ne pas exercer sur eux une pression politique trop intense.

-un deuxième groupe qui est celui des pays scandinaves, qui à l'instar de ce qu'ils ont fait au Conseil de l'Europe, veulent réitérer au sein de l'OTAN, leurs démarches d'exclusion de la Grèce de l'Alliance atlantique. A la différence, que seuls sont membres le Danemark et la Norvège, mais sont alliés à leur cause, de façon tout à fait identifiable, la Belgique, le Canada, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas et l'Islande.

-Et un troisième groupe, que l'on peut appeler, celui des indécis, ou qui ne se prononcent pas encore totalement sur la question, comme la France<sup>299</sup>, l'Allemagne de l'Ouest ou le Portugal.

Les premières interrogations portent sur les raisons du coup d'Etat. Dans un télégramme, Robert McNamara, secrétaire à la Défense des Etats-Unis reçoit le 9 mai 1967, un appel de la part du général Spantidakis, après que l'administration américaine a avisé l'ambassadeur américain à Athènes Philips Talbott, qu'elle souhaitait avoir un entretien avec un membre du nouveau gouvernement<sup>300</sup>. Ce télégramme, a été envoyé depuis la mission de l'OTAN à Paris.

L'argument principal est que le coup d'Etat a été organisé pour contrer une menace communiste, qui reste encore, après tant d'années, à prouver.

Il dit que depuis 1964 les choses se sont détériorées en Grèce, que les partis politiques ont été corrompus, qu'un certain nombre d'entre eux avaient des liens avec les Communistes, et qu'il y avait une accumulation de Communistes partout, y compris dans l'armée. Il était clair que le pays allait tomber entre les mains des Communistes, donc l'armée, pour empêcher cela, a pris le pouvoir le 21 avril malgré la Constitution. Spantidakis a évoqué à ce stade la nécessité d'empêcher le retour à la guérilla (« un autre Vietnam ») en Grèce.<sup>301</sup>

C'était une façon plutôt manichéenne de présenter la Grèce comme pouvant évoluer à l'instar d'un nouveau Vietnam, mais il est certainement probable que les Etats-Unis, *a fortiori* l'OTAN, ne se sont pas laissés bernier par de tels arguments. La situation grecque ne pouvait évidemment pas se comparer à la situation vietnamienne.

---

<sup>299</sup> Cela dit, la France ne fait plus partie de la structure militaire intégré depuis 1966, donc elle n'a pas participé aux débats sur l'appartenance de la Grèce au Conseil de l'OTAN.

<sup>300</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL GREECE-US, Paris, 9 mai 1967, 2018Z.

<sup>301</sup> *Ibid.*



Ce qui est le plus intéressant dans ce télégramme, c'est au dernier paragraphe, le moment où le général Spantidakis et McNamara ont parlé de l'OTAN et de son rôle auprès de la Grèce.

La conversation se termina à 17h20 avec un court échange sur la fiabilité de l'OTAN en tant qu'alliée de la Grèce en difficulté – Spantidakis et Palamas suggérant que l'OTAN était dans un tel désarroi qu'on ne pouvait compter sur elle pour venir en aide à la Grèce. McNamara a déclaré que, selon lui, l'OTAN est dans une bien meilleure situation aujourd'hui qu'il y'a un an, [...] soulignant la façon dont les Alliés ont survécu avec succès au retrait des Français.<sup>302</sup>

Pour les Etats-Unis, l'événement grec est moins important que le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN, tandis que les colonels font remarquer plus loin que les membres de l'OTAN sont divisés sur la question du nouveau gouvernement. Ainsi, Robert McNamara tient à rassurer le gouvernement grec des colonels, au nom de l'OTAN, que l'alliance ne les abandonnera pas.

A partir de là les Etats-Unis tentent, avec l'aide du Royaume-Uni, d'étouffer toute critique venant d'un membre de l'OTAN, à propos de la présence continue de la Grèce dans le commandement intégré de l'OTAN ou de sa présence au Conseil. Un exemple flagrant de cette nouvelle politique américaine est qu'en janvier 1968, une initiative conjointe des Etats-Unis et du Royaume-Uni empêche une action italienne au sein du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN), qui voulait aborder le cas de la Grèce et de la dictature des colonels<sup>303</sup>. Apprenant que le ministre italien des Affaires étrangères, Amintore Fanfani<sup>304</sup>, voulait mettre le sujet de la démocratie au prochain agenda de la rencontre entre les membres du CAN, les Etats-Unis ont tenté de le convaincre de ne pas aller plus loin. L'argument principal des pays anglo-saxons était qu'une telle démarche serait perçue par le gouvernement grec comme une provocation, qui n'allait pas manquer provoquer une ambiance délétère au sein de l'alliance militaire, ce qui allait faire le jeu des Soviétiques. Le Royaume-Uni appuie en complément qu'aborder la question de la démocratie au sein des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord pourrait transformer la discussion en échanges improductifs de polémiques entre les pays membres. Les Américains, en outre, craignaient très fortement que la réaction du nouveau régime grec,

---

<sup>302</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State, Central Files, POL GREECE–US, Paris, 9 mai 1967, 2018Z.

<sup>303</sup> KARAKATSANIS, Neovi M., SWARTS, Jonathan, *op.cit.*, p. 164.

<sup>304</sup> Né le 6 février 1908 et mort le 20 novembre 1999, Amintore Fanfani est une figure très importante du paysage politique italien. Membre de la démocratie chrétienne, il est l'une des figures les plus emblématiques de l'histoire politique italienne.

s'il se sentait offensé, retarde toute initiative de réforme démocratique et, même pire, que ce régime se lance dans des « actes irrationnels »<sup>305</sup>, sans donner plus de détails quant à la nature de ces possibles actes. Il est clair que les Etats-Unis pensaient que parler publiquement des questions de politique intérieure au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, en sous-entendant, parler du problème de la dictature grecque, n'était pas dans l'intérêt de l'OTAN. Ainsi, pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni, l'initiative italienne faisait courir le risque de diviser l'OTAN. Mais si cette action porte ses fruits pour ce qui est des réunions ministérielles, comme les CAN, les Etats-Unis ne parviennent pas à réguler les initiatives prises lors des Assemblées parlementaires<sup>306</sup> de l'OTAN (AP-OTAN). Ainsi, lors de la 14<sup>e</sup> session annuelle, se déroulant à Bruxelles, du 11 au 15 novembre 1968, les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN adoptent la « recommandation IV », qui explique notamment :

*Déplorant* que les droits humains et civils fondamentaux n'aient toujours pas été rétablis dans ce pays.

[...]

*Recommande* que les Gouvernements membres de l'Alliance exhortent le gouvernement grec à accepter un rétablissement rapide des libertés civiles et des élections parlementaires véritablement démocratiques permettant à une délégation parlementaire dûment élue de retrouver sa place légitime dans l'Assemblée de l'Atlantique Nord à la session de 1969.<sup>307</sup>

Nous sommes témoin d'une différence notable de point de vue entre le Conseil et ses efforts pour ne pas critiquer la Grèce des colonels, puis de l'autre côté, l'Assemblée parlementaire, qui fait consensus contre le nouveau régime et appelle à des réformes démocratiques en Grèce. Différence qui n'est pas sans rappeler celle que nous avons déjà perçue pour le cas du Parlement européen et de la Commission européenne.

Bien entendu, cette recommandation reste sans suite, et aucune initiative n'est prise par les Etats membres de l'OTAN pour régler la situation selon les désirs de l'AP, ainsi, l'AP-OTAN se voit obligée de voter une résolution, lors de la quinzième session annuelle, se déroulant à Bruxelles, du 18 octobre au 21 octobre 1969. Celle-ci rappelle l'ancienne recommandation,

---

<sup>305</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Department of State to Rome, Central Files, Confidential, POL 23-9 GREECE, 16 Janvier 1968.

<sup>306</sup> L'Assemblée parlementaire de l'OTAN réunit des délégations de parlementaires des pays membres de l'Alliance atlantique et comprend 266 parlementaires. Elle organise des débats qui sont suivis de l'examen de résolutions, discutées en séances plénières et transmises en cas d'adoption au Conseil de l'Atlantique Nord.

<sup>307</sup> *Nato-pa.int [en ligne]*. [Consulté le 12/06/2018]. Disponible sur : <https://www.nato-pa.int/document/1968-nato-pa-policy-recommendations-belgium>, « Recommandation IV on Greece » p. 9.

adoptée à la session précédente, et regrette qu'aucun progrès n'ait été réalisé depuis. L'aspect intéressant de cette résolution est qu'elle souligne les actions menées par le Conseil de l'Europe et le Parlement européen la même année, comme si l'Assemblée parlementaire de l'OTAN voulait également épouser le mouvement. Elle conclut par cette formulation :

*Exhorte* les quatorze autres gouvernements membres de l'Alliance atlantique d'utiliser tous les moyens appropriés pour parvenir rapidement à un retour de la Grèce à [organiser] des élections libres, à la démocratie parlementaire et à la primauté du droit, afin de coordonner leurs actions à cet égard.<sup>308</sup>

De leur côté, les Etats-Unis continuent d'empêcher toute critique directe de la Grèce de la part d'un gouvernement d'un pays membre de l'OTAN. Les Etats-Unis ne veulent surtout pas que lors d'une réunion décisionnelle, où tous les membres sont réunis, la question de la Grèce et la dictature soit abordée. A la suite de cette session, un diplomate américain, dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom, contacte le ministre des Affaires étrangères belge, Pierre Harmel<sup>309</sup>, et ce dernier le rassure en lui disant que malgré toute la détestation qu'il peut avoir pour le nouveau régime, il promet de ne pas soulever le cas de la dictature des colonels lors de la réunion ; mieux, il assure au diplomate américain qu'il va également tenter de convaincre les autres pays de réfréner leurs envies de se liguier contre la Grèce, car, pour la Belgique, l'OTAN n'est pas le meilleur endroit pour le faire<sup>310</sup>. Selon les propos du ministre belge, les Pays-Bas ne poseront pas de problème, les seuls qui risqueraient de se lancer dans une action, sont la Norvège et le Danemark<sup>311</sup>. Harmel est d'accord avec la vision américaine, pour dire que le ministre des Affaires étrangères danois est « dangereux » car il risque d'essayer d'utiliser les problèmes récents en Grèce pour gagner de l'influence auprès des autres membres européens de l'OTAN. En complément de toutes ces initiatives, la diplomatie américaine tente également de régler la situation, en proposant de contacter, tour à tour, tous les Etats membres qui auraient un tant soit peu de velléité contre le nouveau régime en Grèce. C'est ainsi que l'ambassadeur américain, Henry J. Tasca<sup>312</sup>, en poste à Athènes, essaye de convaincre le Département d'Etat américain de se lancer dans une approche directe auprès

---

<sup>308</sup> *Nato-pa.int [en ligne]*. [Consulté le 12/06/2018]. Disponible sur : <https://www.nato-pa.int/document/1969-nato-pa-policy-recommendations-belgium>, « Resolution I on Greece », p. 212.

<sup>309</sup> Pierre Harmel, né le 16 mars 1911 et décédé le 15 novembre 2009, est un homme d'Etat belge, de tendance social-chrétienne. Il a été Premier ministre de la Belgique, du 28 juillet 1965 au 19 mars 1966.

<sup>310</sup> KARAKATSANIS, Jonathan, *op cit.*, p.155.

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> Henry Joseph Tasca, né en 1912 et mort en 1979, était un diplomate américain durant les années 60 et 70. Il fut notamment ambassadeur au Maroc de 1965 à 1969, puis ambassadeur en Grèce, de 1969 à 1974.

des autres gouvernements de l'OTAN, pour leur rappeler que la Grèce est importante pour l'équilibre sécuritaire de l'Alliance, un rappel qui cache à peine qu'il vise plus précisément le cas des pays scandinaves.

Je suis d'avis que le moment est venu de parler franchement et sérieusement, au plus haut niveau, à ces gouvernements, et de les enjoindre à passer outre certaines difficultés et de leur expliquer par quels choix raisonnables nous sommes passés pour en arriver à notre politique actuelle vis-à-vis de la Grèce. Personnellement, je trouve qu'ils sont fortement impliqués, par leur attitude, [dans le message] que le GEU<sup>313</sup> est totalement indifférent à l'opportunité d'établir un gouvernement démocratique en Grèce.<sup>314</sup>

Sans totalement préciser qui il désigne par « ces gouvernements », dans cet extrait de son télégramme, il est clair qu'il s'agit plus précisément des pays scandinaves, car, par la suite, il enjoint le gouvernement américain à rappeler aux pays scandinaves la contribution de la Grèce, d'un point de vue militaire et budgétaire, à l'OTAN. Il renchérit en expliquant qu'il faut dire à ces pays-là que leurs critiques envers la Grèce et son régime, constituent une ingérence dans les affaires intérieures d'un membre loyal de l'OTAN. Il ajoute ultérieurement que les critiques formulées contre la Grèce constituent un énorme préjudice pour la contribution grecque quant à son rôle dans la stabilisation de la région du Moyen-Orient.

Les diplomates américains avaient effectivement peur que le Danemark et la Norvège, dans leurs contentieux avec la Grèce, ne se servent de la réunion ministérielle de l'OTAN, organisée à Rome au mois de mai 1970, pour influencer les autres Etats européens. Les membres de la mission américaine de l'OTAN à Bruxelles écrivent alors au Département d'Etat, pour lui proposer d'étouffer dans l'œuf toute volonté scandinave :

En fin de compte, le message le plus efficace pourrait être donné par les membres les plus importants de notre gouvernement à la Norvège et au Danemark, donnant notre point de vue sur la situation grecque, soulignant la grande importance que nous accordons au maintien de l'Alliance, et la grave considération que nous prendrions si la question grecque venait à être soulevée à Rome.<sup>315</sup>

Lors d'une réunion avec le secrétaire d'Etat américain, William P. Rogers, le Premier ministre du Danemark, Hilmar Baunsgaard, lui a pourtant présenté à quel point la situation était compliquée pour les Européens de l'Ouest, face à la dictature en Grèce. Il a continué, en

---

<sup>313</sup> Gouvernement des Etats-Unis.

<sup>314</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Athens to State, Central Files, Confidential, Pol 23-9 GREECE, 14 Mai 1970.

<sup>315</sup> *Ibid.*

expliquant que l'opinion publique danoise était profondément troublée par la présence d'une dictature militaire en Grèce. Le Premier ministre danois comprenait parfaitement que les Américains étaient liés à la Grèce par des intérêts militaires avec la Grèce, mais pour lui, la question devait également être considérée sous un angle politique. A la fin de la réunion, William Rogers, explique qu'il espérait que le Danemark ne se permettrait pas un coup d'éclat à la prochaine réunion de l'OTAN à Rome, et Hilmar Baunsgaard de le rassurer quant à la volonté du gouvernement danois de ne pas poser de problèmes à l'Alliance. Cependant, il a ajouté que si des mesures immédiates n'étaient pas prises par le gouvernement des colonels, alors le gouvernement danois réfléchirait aux démarches à entreprendre.

Le gouvernement américain tente d'empêcher par-dessus tout, que la Grèce puisse sortir de l'OTAN ; il estime que le plus grand danger serait de se retrouver avec un scénario du même type que celui du Conseil de l'Europe. D'ailleurs Panagiotis Pipinellis, dit sans équivoque à l'ambassadeur Tasca, le 13 mai 1970, que si la question des problèmes internes en Grèce étaient évoquée lors du prochain Conseil de l'OTAN, il retirerait toute sa délégation et que le retrait d'un seul membre d'une délégation membre de l'OTAN, pouvait conduire à bloquer toute nouvelle séance, et de fait l'exercice complet de l'Alliance<sup>316</sup>. Une menace qui ne passe pas inaperçue pour l'ambassadeur américain, qui s'empresse de faire parvenir le message à son Département, expliquant que le ministre grec ne semble pas bluffer :

La menace de Pipinellis n'était pas des paroles en l'air.<sup>317</sup>

Comprenant l'importance d'un tel événement, Tasca rend visite à Georges Papadopoulos, à sa résidence personnelle, pour discuter de la réunion de Rome. Lors de cette rencontre, l'ambassadeur américain a tenu à avertir le gouvernement grec que celui-ci devait garder son sang-froid quoi qu'il advienne, même si la Grèce venait à être critiqué par les pays européens. D'ailleurs, dans son télégramme, envoyé le 25 mai 1970, il assure avoir dit au Premier ministre grec que le membre le plus important de l'Alliance (sous-entendu les Etats-Unis) était derrière eux, et que le secrétaire général de l'OTAN, Manlio Brosio<sup>318</sup>, était également prévenu que

---

<sup>316</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Athens to US Mission NATO, Central Files, Confidential, POL GREECE, Athens, 13 Mai 1970.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> Né en 1897 et mort en 1980, Manlio Brosio était un diplomate italien ayant suivi une formation d'avocat. Il a été le quatrième Secrétaire Général de l'OTAN, de 1964 à 1971.

toute action intentée contre la Grèce serait stoppée avant que les débats ne dégénèrent<sup>319</sup>. Il s'agissait pour les Américains de rassurer le gouvernement grec.

En tout état de cause, conscient que les Etats-Unis semblaient accorder un rôle prépondérant à la Grèce au sein de l'OTAN, Papadopoulos aborde la question du retour à l'aide militaire fournie par l'OTAN à la Grèce. L'ambassadeur Tasca, pris au dépourvu, en fait la demande à son département. Un rapport de l'OTAN, commandé par les Etats-Unis quelques jours plus tard, conclut à la nécessité du retour de l'aide militaire à la Grèce. Au regard de cette demande, le sous-secrétaire d'Etat des Affaires de l'Est et de l'Asie du Sud des Etats-Unis, Joseph Sisco<sup>320</sup>, recommande personnellement au président Nixon, le 5 juin 1970, de reporter le retour à l'aide militaire en Grèce, convaincu que tant que le gouvernement des colonels n'aura pas montré plus de garanties quant au retour à la démocratie en Grèce, on ne peut se lancer dans une levée de la suspension. Pour le sous-secrétaire, attendre permettrait d'éviter une crise dommageable pour l'OTAN, car les Européens sont convaincus que la Grèce manipule les Américains pour obtenir le retour de l'aide militaire.

Les européens croient, en effet, que les Etats-Unis sont manœuvrés par la Grèce pour un retour rapide à l'aide militaire sans rien donner en retour. Ils craignent qu'après une telle décision de la part des Etats-Unis, il y ait des répercussions graves et durables dans tout l'OTAN, que cela laisse une profonde cicatrice sur l'image américaine [dans le monde] et de celle de l'OTAN, puis un sérieux revers pour la politique européenne dans son ensemble.<sup>321</sup>

Toutefois, Joseph Sisco semble craindre que la question grecque ne puisse être éternellement évitée lors des réunions du CAN.

Nous avons travaillé dur pour étouffer l'éventuelle question de la Grèce lors du Conseil à Rome, la réunion de l'OTAN n'a pas été sérieusement perturbée. Je ne sais pas à quelle fréquence nous pouvons faire ça...Nous devons faire face à la perspective d'avoir une à deux réunions par an pour l'OTAN, tout en voyant planer l'ombre menaçante d'une querelle sur le sujet de la Grèce.<sup>322</sup>

---

<sup>319</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Athens to State, Central Files, Confidential, POL GREECE, 25 Mai 1970.

<sup>320</sup> Né en 1919 et mort en 2004, Joseph J. Sisco, était un diplomate américain ayant joué un grand rôle pendant la guerre froide avec Henry Kissinger. Il fut notamment, sous-secrétaire d'Etat des Organisations et des Affaires internationales de 1965 à 1969, puis sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires de l'Est et de l'Asie du Sud, de 1969 à 1974.

<sup>321</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Sisco to the Secretary and Under Secretary, Central Files, Secret/Confidential, Memorandum 8224, US-GREECE, 6 mai 1970.

<sup>322</sup> *Ibid.*

Malgré cette peur, le message de prévention du sous-secrétaire, qui indique la démarche à suivre, le conseil de Sisco n'est pas suivi par l'administration américaine, car au mois de septembre 1970, la Maison Blanche décide d'adopter le retour de l'aide militaire en Grèce.

Cela dit, au cours de cette année, le gouvernement américain savait qu'il prenait des risques : l'administration de Nixon était parfaitement consciente que le retour à l'aide militaire en Grèce devait être concomitant d'une amélioration de la situation démocratique, car dans le cas contraire, une telle décision serait précédée d'une forte réaction publique qui mènerait à des interrogations négatives voire à des contestations des décisions américaines. Les Etats-Unis étaient conscients que l'annonce d'un tel événement, ne manquerait pas de provoquer une certaine consternation dans les rangs des alliés européens de l'OTAN. Ils s'attendaient globalement à de fortes réactions venant à la fois de Norvège, du Danemark, de l'Italie, mais également des Pays-Bas et de la Belgique. Pour ce qui est du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France, il leur apparaissait que les retours seraient modérés. Tandis que l'avis du Portugal était jugé moins important<sup>323</sup>. Ainsi, la réflexion porta sur la façon d'informer ses partenaires européens du retour à l'aide militaire grecque et de les y préparer. Après réflexion, il fut décidé par le Département d'Etat qu'on attendrait la reprise de l'assistance militaire trois jours après la réunion du Comité des Plans de Défense, devant se dérouler en septembre ; le gouvernement américain a même envisagé de publier un rapport appelant à une assistance militaire accrue des pays de l'OTAN à la Grèce, pour se créer une légitimité<sup>324</sup>. La Mission américaine de l'OTAN, basée à Bruxelles, répond que l'annonce devrait être repoussée encore de quelques semaines supplémentaires, au-delà du 22 septembre. Elle maintient que de l'annoncer seulement trois jours après la réunion du CPD « serait pris comme une claque » par de nombreux alliés de l'OTAN, surtout les Norvégiens, les Néerlandais, et les Danois<sup>325</sup>.

Retarder d'une semaine notre annonce fera au moins apparaitre notre décision comme n'étant pas directement reliée au verdict du CPD.<sup>326</sup>

Mais la question du délai n'était pas l'unique problème au sein de l'OTAN, il était aussi question du fameux rapport, qui allait conclure à l'augmentation de l'assistance militaire que

---

<sup>323</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, Sisco to the Secretary and Under Secretary, Central Files, Secret/Confidential, Memorandum 8224, US-GREECE, 6 mai 1970.

<sup>324</sup> FRUS, Washington DC, United States Government, US Mission NATO to State, Central Files, Secret/Confidential, Telegram 1881, POL GREECE, 15 Mai 1970.

<sup>325</sup> *Ibid.*

<sup>326</sup> *Ibid.*

chaque membre allié de l'OTAN devait fournir à la Grèce. Un rapport qui était déjà considéré comme potentiellement explosif, car les Américains étaient partiellement convaincus que, ni les Norvégiens ni les Néerlandais, ne l'accepteraient. La situation était particulièrement difficile pour la Norvège qui avait fait voter au Parlement quelques mois plus tôt, une résolution appelant à totalement couper toute aide militaire envers la Grèce. Et la position de la Norvège rejoignait celle du Danemark et des Pays-Bas. Le Premier ministre danois se permettant même de contacter Richard Nixon personnellement, pour le convaincre d'arrêter définitivement toute aide militaire à la Grèce, mais c'était là entreprise qui n'avait pas le moins du monde la chance d'aboutir, au regard des intérêts américains. Pour se sortir d'une situation aussi difficile pour l'équilibre de l'OTAN, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis, envoient des messages diplomatiques, afin de convaincre Oslo et Copenhague d'accepter le rapport dans l'intérêt de l'OTAN<sup>327</sup>, mais les pays scandinaves refusent. De l'autre côté, le gouvernement des colonels par l'entremise de Papadopoulos, avertit Tasca, qu'il ne fera aucun effort de démocratisation de son pays, si le rapport favorable à la Grèce n'est pas approuvé lors de la prochaine réunion du Comité des Plans de Défense. Dans la précipitation et après avoir longuement négocié avec les pays scandinaves, les Etats-Unis parviennent à un accord qui permet de contenter tout le monde. Ils conviennent, que dans le rapport qui doit être adopté lors de la prochaine réunion du CPD, marquant officiellement le retour à l'assistance militaire de la Grèce par l'OTAN, il soit mis en bas de page, que la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas, seraient dispensés de toute obligation d'aide militaire envers la Grèce. Cette entorse au règlement de l'OTAN porte ses fruits, puisque le rapport est approuvé et le retrait de la Grèce de l'OTAN évité.

## 2. La France : un acteur qui joue un jeu différent.

Dans les premiers jours qui suivent le changement de régime en Grèce, le gouvernement français entre dans une phase d'observation et de distance diplomatique assez marquée, ainsi que l'atteste la correspondance diplomatique entre Athènes et Paris. Dès le 25 avril 1967, soit quatre jours après le coup d'Etat réussi des colonels pour prendre le pouvoir en Grèce, Jacques Baeyens envoie un télégramme pour y expliquer quels sont les premiers ambassadeurs à avoir rencontré des membres du nouveau gouvernement grec ; il explique sa vision et son point de

---

<sup>327</sup> KARAKATSANIS, Jonathan, *op cit.*, p. 164.



vue, quant à l'orientation que la France doit avoir dans ses relations diplomatiques avec la Grèce des colonels. Au quatrième paragraphe :

J'estime, en effet, qu'il convient d'attendre une prise non-équivoque de position de la part du souverain à l'égard du gouvernement de coup d'Etat et que, de plus, il serait inopportun de donner par une visite précipitée un signe quelconque d'approbation, ce d'autant plus qu'un journal d'extrême droite a déjà annoncé que j'avais sollicité une audience./.<sup>328</sup>

Dans le cadre du travail de désinformation opéré par le gouvernement des colonels, et, on l'imagine, par une partie de la presse grecque qui lui est favorable, le travail d'intoxication pour brouiller les pistes commence très tôt. Ainsi, Jacques Baeyens présente dès le début de la dictature, des rumeurs et les premières fausses nouvelles concernant la France et son action diplomatique en Grèce. Sans plus de précisions, malheureusement, sur le journal en question, il nous est difficile d'en savoir davantage. Il ne fait mention ni de la date ni du nom du journal grec qui aurait lancé la rumeur ; il aurait été intéressant d'en savoir plus sur l'article en question. Nous voyons également que les démarches de la France pour savoir quel est l'avis du roi Constantin sur la question du nouveau gouvernement, ne sont pas originales, puisque ce sont les mêmes que celles des Etats-Unis. A la différence, toutefois, que la France, dans ses correspondances diplomatiques, n'a pas cherché à opérer de double jeu, comme ont pu le faire les Etats-Unis à la même période.

Ainsi, la France définit très rapidement sa position sur le ton de la neutralité, en cherchant au maximum à éviter tout contact avec le nouveau régime et refusant de commenter la nature de celui-ci. En atteste la réponse du Quai d'Orsay, le 29 avril 1967, qui envoie une note à l'ambassadeur Baeyens :

Veillez, dans les circonstances actuelles et jusqu'à nouvel ordre, conserver à l'égard du nouveau régime une attitude de réserve et en particulier [de] s'abstenir de solliciter toute audience d'un membre du gouvernement. Vous vous abstiendrez également de répondre, pour le moment, à la note que le nouveau ministre des Affaires étrangères a dû vous adresser

Dans le cas où vous seriez invité à rencontrer le Premier ministre, je vous serais obligé de consulter aussitôt le département.<sup>329</sup>

---

<sup>328</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, télégramme N°334-335, message envoyé par Jacques Baeyens à Paris, 25 mars 1967.

<sup>329</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Télégramme du Secrétariat Général des Affaires étrangères française pour l'ambassade de France à Athènes, 29 mars 1967.

La France est alors plutôt réservée, et reste ancrée dans la logique diplomatique d'attendre plus d'informations et de détails, se rapprochant en quelque sorte de la logique de la Commission européenne. Les communications entre l'ambassade de France et les membres du gouvernement grec ne se font qu'à distance, en général par télégrammes ou par téléphone.

A défaut de rencontrer des membres du gouvernement des colonels, Jacques Baeyens rencontre le roi Constantin II, dans sa résidence à Tatoï. Dans une longue lettre de plusieurs pages, malheureusement non datée, envoyée au ministre des Affaires étrangères français, il y fait un long descriptif de la situation en Grèce, un résumé du coup d'Etat et de la manière dont il s'est organisé, et de l'entretien qu'il a eu avec le roi. Ce qui nous intéresse est un passage en particulier où Baeyens explique que le roi lui a demandé s'il avait déjà rencontré les nouveaux ministres grecs :

Il m'a enfin questionné sur mes rapports avec les « nouveaux messieurs » : je lui ai dit que je n'en avais pas et que d'ailleurs j'en connaissais que très peu : trois au maximum. Il m'a répondu en riant qu'il en était à cet égard au même point que moi ou à peu près.<sup>330</sup>

Cela démontre à quel point le coup d'Etat fut une surprise pour la majorité des acteurs de l'époque, en Grèce et ailleurs. Une surprise liée à l'ignorance ou la méconnaissance de l'identité des putschistes. Alors que les services français sont très bien renseignés en général, ils ont eu du mal à connaître concrètement l'identité de ces « colonels », au début de la dictature. Tout juste Jacques Baeyens les présentait-il comme proches de l'extrême droite et anti-communistes. Leurs liens avec la CIA n'ont été connus que bien plus tard<sup>331</sup>. Jacques Baeyens quitte la résidence du roi, non sans promettre qu'il reviendra plus tard pour tenir au courant le souverain, car Constantin II semble très mal informé de la situation en Grèce.

Dans une autre lettre, également longue de plusieurs pages, cette fois-ci datée du 9 août 1967, mais reçue au ministère des Affaires étrangères le 16 août 1967, Jacques Bayens y fait mention de plusieurs anecdotes, dont sa rencontre totalement involontaire avec tous les membres du nouveau gouvernement grec<sup>332</sup>. Invité par le ministre grec de l'Education nationale, Il se rend

---

<sup>330</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Lettre de Baeyens au ministre des Affaires étrangères : « le récit du roi », non daté.

<sup>331</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, dépêche d'Athènes n°194/EU, analyse par Jacques Baeyens des rumeurs qui circulent autour des relations entre Athènes et la France, 29 février 1968.

<sup>332</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Lettre de Jacques Baeyens au ministre des Affaires étrangères : « contacts avec le gouvernement », 09 août 1967.

le 4 août 1967, à l'hôtel King George, pour officiellement assister à une réception en l'honneur de Thierry Maulnier, écrivain et essayiste français<sup>333</sup>. Jusque-là, il semblerait que l'ambassadeur français n'ait rencontré aucun membre du gouvernement grec, mais le gouvernement des colonels, qui joue, rappelons-le, sur plusieurs tableaux, tente de piéger littéralement Jacques Baeyens : lors de cette réception, somme toute anodine, ce dernier n'avait pas été prévenu que se trouveraient présents tous les membres du gouvernement des colonels et le Président du Conseil, le général Spantidakis.

Une surprise m'y attendait : la réunion était à l'échelon gouvernemental. Le Président du Conseil, 10 ministres, un sous-secrétaire d'Etat, le nouvel archevêque d'Athènes circulaient dans les salons et l'irrépressible général Patakos avait prié un fonctionnaire du ministère royal des Affaires étrangères de lui signaler sans retard mon arrivée.<sup>334</sup>

Jacques Baeyens, jusqu'alors, avait tout juste communiqué par fax avec Makarezos, le ministre de l'Economie, pour un contrat de vente de locomotives<sup>335</sup>. Il se retrouve alors dans un véritable « traquenard diplomatique », où le voici forcé de s'entretenir avec la plupart des ministres grecs.

Et c'est ainsi que, bon grè mal gré, j'ai été amené à m'entretenir pendant quelques instants avec le responsable de l'intérieur, le pain béni des journalistes, le personnage le plus truculent et le plus haut en couleur de cette pâle équipe.

Le ministre de l'Intérieur dont parle l'ambassadeur français n'est autre que Georges Papadopoulos, qui à cette période, n'est pas encore Premier ministre. Baeyens en fait par ailleurs, dans sa lettre, une description ironique, qui démontre toute la méfiance et le dédain qu'il pouvait ressentir pour le régime des colonels :

Mon interlocuteur est un petit homme, chauve comme une bille de billard, aux yeux noir vif mais en tirelire, à vrai dire il rappelle sur plus d'un point le visage du comique du cinéma : Louis de Funès. Son veston le moulait comme un uniforme trop ajusté et sa profession était facile à détecter au premier regard.<sup>336</sup>

---

<sup>333</sup> Thierry Maulnier, de son vrai nom Jacques Talagrand, est né en 1909 et mort en 1988. Ecrivain français et éditorialiste engagé, il a écrit notamment dans *L'Action française* et le *Figaro*. Il est réputé pour faire partie d'un courant intellectuel de droite très conservateur, aux limites de l'extrême droite. En 1964, il écrit *Cette Grèce où nous sommes nés*, et est élu à l'Académie française la même année.

<sup>334</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Lettre de Jacques Baeyens au ministre des Affaires étrangères : « contacts avec le gouvernement », 09 août 1967.

<sup>335</sup> *Ibid.*

<sup>336</sup> *Ibid.*

Après cette brève description de Papadopoulos, Baeyens, quelques pages plus loin, donne son avis sur la raison de son invitation, et il lui semble, que l'écrivain Thierry Maulnier ne soit finalement qu'un prétexte pour l'inciter à venir à la réception et ainsi rencontrer par surprise les membres du gouvernement des colonels. Il rapporte également les propos du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères grec, qui lui aurait lancé à la volée, après sa brève rencontre avec le ministre de l'Intérieur : « Maintenant la glace est rompue »<sup>337</sup>.

Cette rencontre informelle entre Jacques Baeyens et les membres du gouvernement des colonels, permet de mesurer que la France est finalement l'un des premiers pays, avec les Etats-Unis, à rencontrer par le biais de son ambassadeur, le gouvernement des colonels dans son entier, mais par un procédé que d'aucuns considéreront comme un piège diplomatique élaboré ; le gouvernement français ne fait pas acte de rencontre officielle<sup>338</sup>, ce qui n'est sûrement pas le cas des colonels. Jacques Baeyens, qui considère que cette rencontre a été organisée pour « provoquer le face à face »<sup>339</sup> entre un membre plénipotentiaire français et les colonels, constate à quel point la junte était spécialisée dans la manipulation et le mensonge.

Cet événement permet de comprendre pourquoi les relations franco-grecques pendant cette période sont particulièrement complexes car il faut naviguer entre les fausses rumeurs, les rencontres non préparées et les communications à distance. Ainsi, la question de la normalisation effective des relations entre la France et la Grèce est difficile à clarifier, mais si l'on s'en tient à la parole officielle française, inscrite dans les dépêches diplomatiques, ce n'est qu'à partir du 5 mars 1968<sup>340</sup>, que la normalisation est effective, lors d'une première rencontre officielle entre Jacques Baeyens et le ministre des Affaires étrangères grec, Panaghiotis Pipinellis. Dans son édition du 7 mars 1968<sup>341</sup>, *Le Monde* évoque cette rencontre comme un premier pas vers la normalisation des relations entre les deux pays et explique qu'il s'agit là d'un premier signe réel de rapprochement.

---

<sup>337</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Lettre de Jacques Baeyens au ministre des Affaires étrangères : « contacts avec le gouvernement », 09 août 1967.

<sup>338</sup> Cela n'est en tout cas écrit dans aucun acte officiel ni référencé nulle part en tant que rencontre officielle dans les comptes-rendus diplomatiques du Quai d'Orsay.

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Baeyens rencontre avec Pipinellis, 5 mars 1968.

<sup>341</sup> *Le Monde*, 7/3/1968.

Mais, si la France a pris du temps pour normaliser ses relations vis-à-vis du régime grec, ne reconnaissant celui-ci que quelques mois après la plupart de ses alliés occidentaux, elle adopte une conduite qu'aucun Etat, pas même les Etats-Unis, n'ose endosser. La France est le seul pays à accueillir un membre de la junte militaire dans son pays, et à fortiori pour vendre des armes au nouveau régime militaire grec. Si l'on s'en tient à la lettre, qu'écrit Jacques Baeyens, le 9 août 1967, à la fin de celle-ci, il explique :

Quant à moi, je pense utiliser cette carte forcée au mieux de nos intérêts et revoir notamment les ministres du Travail, de l'Industrie et des Télécommunications pour des questions qui intéressent présentement plusieurs de nos grandes sociétés, en particulier Air-France Alstom et Pechiney.<sup>342</sup>

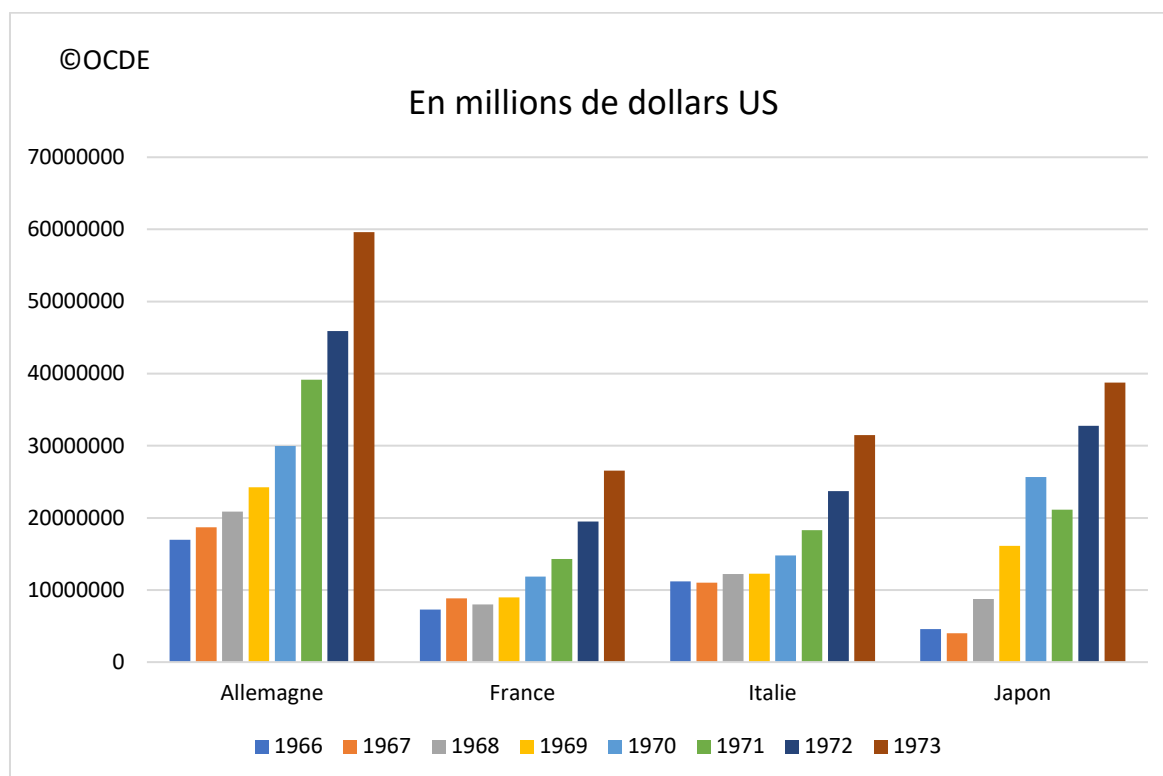
Nous constatons alors que, dès la rencontre forcée entre l'ambassadeur français et les colonels, Jacques Baeyens explicite, dès le mois d'août, la nouvelle approche française. Ainsi, pour lui, puisque par la voie des faits, il y eut rencontre, certes officieuse, entre lui et les membres du nouveau gouvernement, autant en profiter pour faire des affaires. Et ce pragmatisme français, se développe au fur et à mesure des années. Il n'est pas innocent que l'ambassadeur Baeyens s'applique à favoriser la place de la France dans les échanges économiques avec la Grèce, malgré le nouveau régime dictatorial.

On perçoit une double vision : celle de celui qui méprise de façon ouverte le nouveau gouvernement et ses membres, mais également celle des intérêts économiques, qui rappelle que même si on réprovoque un gouvernement, il en va des intérêts de la nation que de continuer à vouloir y développer des liens économiques plus affirmés. Et ces liens représentaient à l'époque, pour la France, un très gros potentiel.

---

<sup>342</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1961-1970, Relations franco-grecques, EU 17-24-1, Relations politiques, Baeyens rencontre avec Pipinellis, 5 mars 1968.

Figure 2 - Exportations en Grèce 1966 - 1973



343

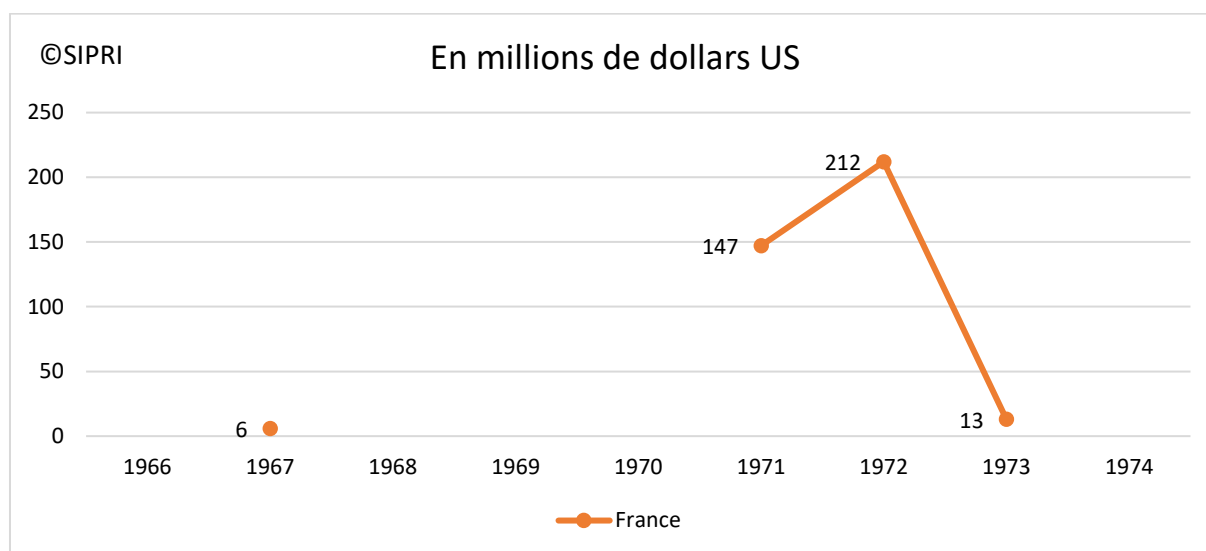
La France, qui au fil du XX<sup>e</sup> siècle, a toujours profité de liens économiques particulièrement resserrés avec la Grèce, était, toujours en deçà de l'Allemagne, de l'Italie et se faisait dangereusement menacer par le Japon. Au cours de l'année 1967, la France était plutôt bien placée en termes d'exportation en Grèce, au rang très honorable de 4<sup>e</sup> des plus gros exportateurs mondiaux dans le pays, juste derrière l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis<sup>344</sup>. A partir de 1968, la situation évolue dans le mauvais sens pour la France, qui finit à la sixième place, alors que ses exportations n'ont pas bougé, mais ce sont celles de ses concurrents qui ont énormément augmenté. C'est ainsi que la France, voyant son modèle économique concurrencé en Grèce par d'autres pays, tel que le Japon, se voit peut-être obligée de mettre de côté sa réprobation face à la dictature. D'ailleurs le Japon connaît à cette période une poussée spectaculaire de ses exportations en Grèce. En 1967, elle exportait pour 4 millions de

<sup>343</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>.

<sup>344</sup> [stats.oecd.org](https://stats.oecd.org) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#> (pour accéder aux données : à « Partner country » choisir Greece, ensuite à « flow » choisir export, et à « time period », choisir « annual », de 1966 à 1973).

dollars en Grèce, en 1968, 9 millions, puis en 1969, 16 millions de dollars. Sur trois ans, il a quadruplé ses exportations<sup>345</sup>. Il est vraisemblable que le gouvernement français se soit rendu compte qu'il se faisait dépasser sur le terrain économique en Grèce, et qu'il ait commencé à devenir plus pragmatique, surtout pour ses industries dominantes.

**Figure 3 - Fourniture de matériel militaire à la Grèce par la France  
1966 - 1974**



346

Nous remarquons, grâce à ces données graphiques, que la France, en 1967, vend très peu de matériel militaire à la Grèce, alors qu'en 1971 et en 1972, les ventes sont particulièrement nombreuses. Malheureusement, nous n'avons pas d'informations pour les années 1968, 1969 et 1970, mais nous pouvons faire l'hypothèse que les ventes ont commencé à augmenter à partir de l'année 1969. Car c'est au cours de l'année 1969 que la France vend quatre vedettes équipées du dernier modèle de missile français au gouvernement grec, alors que, depuis quelques mois, la nature de leur régime ne fait plus aucun mystère pour la communauté internationale. Ce qui corrobore en quelque sorte la nouvelle approche française, qui est de favoriser son industrie militaire auprès du gouvernement des colonels.

Cette orientation amène à une polémique où le gouvernement français de Maurice Couve de Murville est impliqué, puisque Pierre Messmer, ministre des Armées décide d'inviter Nikolaos

<sup>345</sup> *stats.oecd.org* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur

<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>.

<sup>346</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://www.sipri.org/databases/milex>.

Makarezos, l'un des principaux ordonnateurs du coup d'Etat en Grèce et numéro deux du gouvernement de Papadopoulos, au salon du Bourget<sup>347</sup>, qui se déroule durant le mois de juin. Le Colonel accepte, et décide de venir en France du 4 au 6 juin 1969, en pleine élection présidentielle<sup>348</sup>. Une visite dont la finalité n'est un mystère pour personne, et on en profite pour lui présenter les tous derniers modèles militaires de l'aviation française, certainement dans le but de signer des contrats avec le gouvernement des colonels.

Cette visite suscite toutefois des protestations, surtout de la part des associations défendant les droits de l'Homme en France, mais aussi de la part de la plupart des syndicats. Le syndicat national des chercheurs scientifiques<sup>349</sup> (SNCS), dans une lettre adressée à Maurice Couve de Murville, Premier ministre français, s'oppose totalement à la venue du Colonel :

Le Gouvernement français, prend ainsi la lourde responsabilité de faire de la France le premier pays à accueillir officiellement un représentant de ceux qui ont aboli toutes les libertés en Grèce, à donner un appui scandaleux à une dictature dont les exactions soulèvent une réprobation générale.<sup>350</sup>

Si le gouvernement français a attendu aussi longtemps, pour la normalisation des relations, ce n'est sans doute pas par militantisme forcé ou par défiance du régime. Cette forme d'attentisme permet alors à la France de se frayer une voie diplomatique qui lui est propre, et qui est tournée vers l'idée de vouloir lutter contre une influence américaine et soviétique beaucoup trop importante, de se donner une forme d'indépendance d'action. C'est ce qui explique vraisemblablement, les raisons pour lesquelles la France fut le dernier pays à normaliser ses relations avec la Grèce, ce qui peut être vu comme une sorte de pied de nez aux rumeurs qui la voyait absolument comme la première, alors qu'elle ne voulait surtout pas suivre le mouvement lancé par les Etats-Unis.

Pour comprendre cette attitude, il est primordial de se reporter aux principes directeurs de la politique étrangère du général de Gaulle, qu'il applique à la Grèce mais qu'il applique aussi à

---

<sup>347</sup> Le salon du Bourget est un salon international d'essai aéronautique, une des plus importantes manifestations de présentation de matériels aéronautique et spatiaux. Il est un des plus grands rendez-vous de l'industrie aéronautique mondiale, où l'on présente des avions destinés à une utilisation dans le secteur civil, mais également, dans des démonstrations réservées dans un cadre privé, à des essais d'avions destinés à une utilisation militaire.

<sup>348</sup> Depuis la démission de Charles de Gaulle, le 28 avril 1969, de son poste de président de la République française, le Président du Sénat, Alain Poher, assure la transition, jusqu'aux nouvelles élections, prévues pour le début du mois de juin (1<sup>er</sup> juin, pour le premier tour et 15 juin pour le deuxième tour).

<sup>349</sup> Affilié à la Fédération syndicale unitaire (FSU), il défend les intérêts économiques et professionnels du développement de la recherche scientifique et de l'Université en tant que services publics.

<sup>350</sup> *Le Monde*, 6/2/1969.



d'autres pays<sup>351</sup>. Il se situe dans un concept de lutte face à l'hégémonie des deux blocs ; c'était une façon pour le Président de la France de lutter contre ce qu'il appelait « l'impérialisme » des grandes puissances et leur capacité à s'immiscer dans les problèmes internes d'autres pays.

En réalité, le véritable changement dans le comportement de la France face à la dictature en Grèce se fait au moment où Georges Pompidou devient président de la République française<sup>352</sup>. Si des efforts ont été déployés au temps du général de Gaulle pour promouvoir l'industrie française et plus spécifiquement l'industrie militaire française auprès de la junte, la politique de Georges Pompidou, directement inspirée du gaullisme, n'était pas foncièrement novatrice ni originale, mais teintée d'une forme de pragmatisme encore plus grand de la part de la France. L'événement qui symbolise le mieux cette vision est une conférence de presse donnée par le président de la République française, à l'Élysée, le 28 octobre 1969, où il s'exprime sur le cas de la Grèce<sup>353</sup>. Il y déclare l'intention de la France de laisser la Grèce régler ses propres difficultés internes, mais que la France peut l'assister pour ce qui est des liens économiques :

La France estime qu'il appartient à chaque peuple de résoudre ses problèmes et d'assumer son avenir [...]. Elle suit avec sympathie les efforts de développement économique et technique de la Grèce. Elle espère que l'évolution politique de votre pays, jointe à ces efforts de développement, lui permettra d'assumer pleinement le rôle qui lui revient parmi ses alliés et notamment ses partenaires européens. C'est dans cet esprit qu'elle est disposée à entretenir et à développer ses relations amicales avec la Grèce.<sup>354</sup>

Nous sommes alors effectivement témoins ici même d'un changement de tonalité par rapport aux débuts de la dictature des colonels. Si nous devons interpréter le message quelque peu équivoque du président français : exprimer qu'il suit avec « sympathie » les efforts de la Grèce, dans le domaine économique, veut dire en clair qu'il attend de la Grèce que les échanges entre les deux pays soient fructueux, sans en dire plus quant à la nature de ces échanges.

Quant à l'évolution politique en Grèce, au moment où les cas de torture sont de plus en plus cités, il est alors particulièrement visible, dans l'esprit de Georges Pompidou, que la France

---

<sup>351</sup> VAISSE, Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS, BIBLIS, 2013.

<sup>352</sup> Georges Pompidou devient le deuxième président de la Ve République française, le 15 juin 1969, entrant en fonction le 20 juin 1969.

<sup>353</sup> *Le Monde*, 29/10/1969.

<sup>354</sup> *Ibid.*

doit rattraper son retard économique en Grèce, et ce quel que soit le régime ou la nature de celui-ci, mais de façon contournée, il évoque son souhait de voir la Grèce épouser les principes européens.

Or, au moment où la Grèce vient de quitter le Conseil de l'Europe, acculée de toutes parts, on apprend dans les journaux que la France offre de vendre toute une gamme d'armement au gouvernement des colonels. Un article du *Monde*, intitulé « *M. Pompidou évoque l'éventualité d'une livraison d'avions militaires à la Grèce* »<sup>355</sup>, explique qu'après la visite tant décriée du colonel Makarezos, celui-ci a décidé de prendre en considération l'offre d'acheter de l'armement militaire français, dont les derniers Mirage-III.

Après la visite à Paris, en juin 1969, du colonel Makarezos, à l'invitation du ministre français des armées, les forces armées grecques ont décidé d'évaluer les performances et les conditions de livraisons de Mirage-III [...].<sup>356</sup>

Puis quelques mois plus tard, dans un article du 18 août 1970, intitulé « *La France offrirait de vendre à la Grèce d'importants matériels militaires* »<sup>357</sup>, on comprend que la France cherche à concurrencer les Etats-Unis, quitte à passer outre les critiques de l'opinion publique quant à cette politique.

On s'abstient encore de commenter, dans les milieux français autorisés, l'information [...] selon laquelle la France aurait offert de fournir au régime grec, à des conditions avantageuses, l'ensemble des fournitures militaires que celui-ci a demandées aux Etats-Unis. [...].<sup>358</sup>

Puis de citer un peu plus loin, les propres propos de Georges Pompidou, explicitant d'autant mieux, le rapport décomplexé de la France, face au régime des colonels.

Si la Grèce, avait dit le chef de l'Etat, désirait acheter des avions français, et si nous étions en mesure de les lui fournir, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas. Mais je crains qu'il n'y ait de la concurrence.<sup>359</sup>

Finalement, si la France au départ, semble jouer un jeu différent par rapport aux Etats-Unis, c'est pour mieux observer la situation politique en Grèce et essayer de combler le vide laissé en Grèce par les Américains. Elle tente de se poser comme un soutien alternatif des Etats-Unis, quitte à passer pour un pays opportuniste et peu regardant sur la nature des régimes

---

<sup>355</sup> *Le Monde*, 17/2/1970.

<sup>356</sup> *Ibid.*

<sup>357</sup> *Le Monde*, 18/7/1970.

<sup>358</sup> *Ibid.*

<sup>359</sup> *Ibid.*

avec qui elle fait commerce ; d'autant plus renforcée qu'elle profite de la suspension de l'aide militaire américaine pour amener le gouvernement des colonels à faire des affaires avec elle. Ainsi la France, sous une partie de la Présidence du général de Gaulle, et de celle de Georges Pompidou, sous des airs de non-ingérence, démontre un pragmatisme particulièrement appuyé.

Nous pouvons voir à travers ces constatations, que la reconnaissance de la Grèce par la Communauté atlantique ne fut pas chose aisée, et qu'elle fut en partie le jeu d'une manipulation des colonels et d'une influence directe des Etats-Unis. La France offre également un cas particulier d'un pays qui tenta de créer sa propre voie, et qui à l'égard de la Grèce, fit preuve d'un pragmatisme important. Le cadre de l'OTAN montre, à l'instar de ce que nous avons pu voir pour le cas de la Communauté européenne, qu'il existait des divergences au sein de l'Alliance atlantique, surtout entre l'Assemblée parlementaire et le Conseil de l'Atlantique Nord.

## Chapitre III. La lutte symbolique contre les colonels. La lente agonie d'un régime qui s'est essoufflé de lui-même.

L'Europe occidentale et l'OTAN n'avaient pas anticipé le coup d'Etat des colonels grecs, ce qui explique pourquoi la plupart des organisations européennes et autres organisations internationales ont mis un certain temps avant de réagir. Ce changement politique met dans l'embarras les Etats membres du Conseil de l'Europe<sup>360</sup>, hormis les pays scandinaves, qui ont toujours eu une forte exigence morale dans leur combat pour faire exclure la Grèce du Conseil de l'Europe et de l'OTAN<sup>361</sup>, même si, nous allons le voir, dans les faits leurs actions ont été beaucoup plus subtiles qu'il n'y paraît. Ces pays ont continué à faire du commerce avec la Grèce, à l'instar de tous les autres pays du Conseil de l'Europe...

Paradoxalement, de son côté, le régime des colonels, pendant les années du leadership de Georges Papadopoulos, entretient des relations étroites avec les pays frontaliers, qui rappelons-le, étaient pour la plupart communistes. Cela dépeint le pragmatisme des colonels qui ne s'embarrassent pas de notions idéologiques. Attitude pour le moins paradoxale, car les colonels s'étaient volontiers employés à se présenter comme des idéologues particulièrement marqués envers tout ce qui s'apparentait de près ou de loin au communisme ; ceci était l'argument majeur de la continuité de leur pouvoir en Grèce.

Ce gouvernement, qui aura régulièrement changé de forme, soutient également un coup d'Etat, fomenté en secret à Chypre, prévu pour le 15 juillet 1974, destiné à ramener l'île sous l'influence de l'hellénisme. Cette décision de soutenir cette tentative de renversement du gouvernement de l'Archevêque Makarios, à Chypre, est catastrophique pour la Grèce, et signe le chant du cygne pour les colonels en Grèce. En réaction à cette tentative, la Turquie envahit, le 20 juillet 1974, le Nord de Chypre, conduisant à la partition de l'île en deux Etats, introduisant une tension très importante entre les deux pays, et un déséquilibre dans la région, préjudiciable aux intérêts de l'Occident.

---

<sup>360</sup> AHUEF, CES-7657, Comité Economique et Social, Etude sur la Grèce - avis sur la demande d'adhésion de la Grèce (COM (76) 30 final), Assemblée consultative, Strasbourg, 1 septembre 1969.

<sup>361</sup> AHUEF, CES-7657, Comité Economique et Social, Etude sur la Grèce - avis sur la demande d'adhésion de la Grèce (COM (76) 30 final), télégramme écrit à Stockholm, expliquant la demande suédoise, pour l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe, 30 septembre 1967.

## A. La lutte contre le régime des colonels : une lutte qui n'a eu aucune portée concrète ?

A la Commission européenne, il ne semble pas exister de débats internes entre les commissaires ; un consensus se crée pour attendre des évolutions ultérieures avant de prendre leurs premières décisions. S'il en existe, c'est du côté du Parlement européen qu'il faut chercher. Les parlementaires sont régulièrement intervenus pour provoquer un débat sur les décisions à prendre par la Commission européenne et les actions à entreprendre pour lutter contre la dictature. Toutefois, la Commission européenne distille le doute quant à ses actions et reste opaque sur ses propres débats. Ainsi, elle ne dévoile jamais clairement ses intentions et ce qu'elle compte faire à propos de l'accord d'association contracté avec la Grèce. Si des actions ont pu être menées de la part de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, elles sont en fait des actions symboliques pour ne pas perdre la face, mais dans les faits, aucune d'entre elles n'a eu de véritable portée concrète pour remettre en cause la dictature grecque.

Du côté des relations interétatiques, entre la Grèce et les membres du Conseil de l'Europe ou de l'OTAN, la conclusion est peu ou prou la même. Si des pays ont pu mener des actions juridiques concrètes pour chercher à exclure la Grèce du Conseil de l'Europe, certains de ces pays frondeurs ont très bien su dissocier leur action politique de leurs échanges économiques avec la Grèce. Nous observons également, au sein de l'OTAN, une conclusion similaire, notamment avec le cas particulier des Pays-Bas, dont nous allons traiter plus amplement dans cette partie. A travers ces visions croisées, tentant d'appréhender les réactions à l'avènement des colonels en Grèce, il est intéressant de faire un bilan de la portée des actions qui ont pu être menées contre le régime militaire en Grèce, et de savoir si cela eut une incidence sur la conduite des relations avec la Grèce. On constate, que dans les faits, les actions menées n'ont eu que des effets symboliques mais n'ont rien changé aux échanges de toute nature avec la Grèce.

## 1. Des actions symboliques, entre intérêts militaires et financiers : l'ambivalence du monde occidental.

Le cas du Conseil de l'Europe est particulièrement intéressant, pour comprendre que malgré toute l'importance de l'événement, tel qu'il a été saisi à l'époque, et le caractère presque mythifié qui en est ressorti, on oublie volontiers que d'une part la Grèce est partie avant qu'on ne l'exclue, et que d'autre part, beaucoup de pays ont voté oui, tout en considérant que cela ne changerait rien à leurs échanges bilatéraux avec la Grèce. L'action du 12 décembre 1969, soit la résolution approuvée par le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe pour l'organisation prochaine d'un vote de suspension de la Grèce, a été très surestimée ; il convient de défendre sa valeur symbolique, plus que sa véritable portée concrète.

Nous pouvons déjà préciser que la France ne participa pas à la résolution du 12 décembre 1969 ; c'est ce qu'affirme une note à Edoardo Martino : la France « *ne s'est pas jointe à ses partenaires de la Communauté* »<sup>362</sup>, ce qui explique pourquoi il n'y a que 5 pays de la CEE qui participent au vote de la résolution de suspension de la Grèce, et non pas 6. Ainsi, la France est le seul pays membre de la CEE à ne pas vouloir participer à ce vote de la suspension, mais le cas le plus intéressant ici, est celui de l'Allemagne, qui bien que participant à ce vote de suspension, explique tout de même que ce vote n'inclut absolument pas l'arrêt de ses relations économiques et culturelles avec la Grèce, dictature ou pas :

De son côté l'Allemagne, tout en demandant la suspension de la Grèce « jusqu'au retour du droit » avait tenu à déclarer que cette suspension n'impliquait pas une rupture des relations économiques et culturelles normales avec la Grèce.<sup>363</sup>

Il est somme toute vraisemblable que la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe, qui allaient se prononcer pour la suspension de la Grèce, étaient dans le même état d'esprit que l'Allemagne ; ainsi, la décision de suspendre la Grèce n'est finalement qu'un moyen médiatique parfait pour se donner une posture démocratique<sup>364</sup> de lutte contre un gouvernement dictatorial, mais dans les faits, cela n'a fait évoluer en aucune façon les liens de ces pays avec la Grèce. Le Conseil de l'Europe, très vite, eut très clairement pour objectif

---

<sup>362</sup> AHUEF, EM 82 (Eduardo Martino Files), Note à l'attention de M. Martino, 19 décembre 1969.

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> La Communauté économique européenne était en recherche de posture démocratique, sans jamais l'avoir instauré dans ses textes, voir THOMAS, Daniel C., « Constitutionalization Through Enlargement : The Contested Origins of the EU's Democratic Identity », *Journal of European Public Policy*, 13, 8, 2006, p. 1190–210.

de défendre assidument les Droits de l'Homme<sup>365</sup>, ce qui explique en partie cette action, mais nous voyons que cette décision fut symbolique et souffre du fait que le Conseil de l'Europe n'a jamais vraiment été un organisme influent, et dont le périmètre d'action était clairement limité.

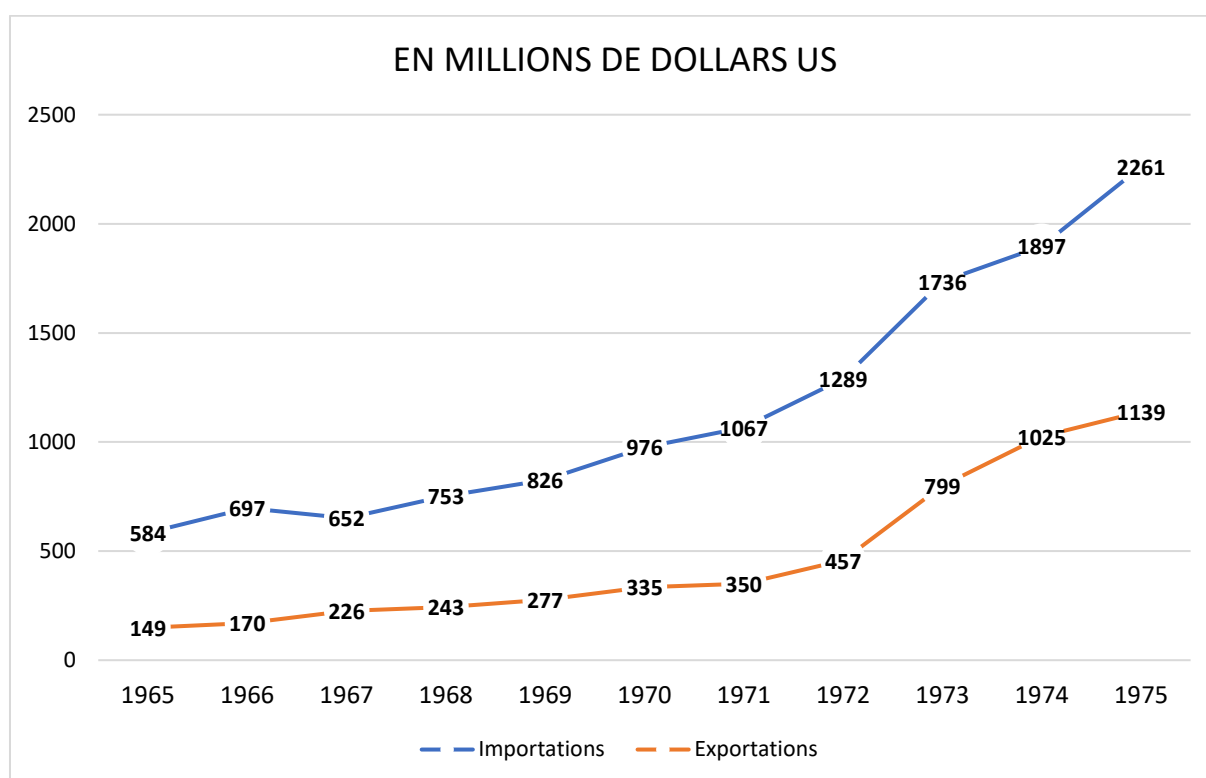
De plus, il est certain que ce revirement de la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ne soit jamais qu'un mouvement dans l'air du temps, et que la constatation qui est faite de la différence entre le nombre de pays se déclarant partisan de la revendication scandinave contre la Grèce, au début et à la fin du processus, est troublante, et nous fait penser que la plupart des pays se déclarant favorable à la fin de l'année 1969, sont des pays qui profitent vraisemblablement du fait que la Grèce est devenu médiatiquement *persona non grata* en Europe. Ils n'ont alors pas pris beaucoup de risques, et en dehors de la France qui semble, par son abstention, dénoncer le caractère très superficiel de la prochaine décision, la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe n'ont fait que suivre la dégradation de l'image grecque, sans chercher à réellement analyser les problèmes concrets du pays et n'ont fait que suivre le jugement mis en place autour de la question.

Du côté de la Commission européenne, le constat est peu ou prou le même, la suspension de l'accord d'association est renvoyée à un futur non dévoilé, et nous savons que celle-ci ne le voulait pas, sous risque d'être vue comme coupable de la rupture de cet accord. Les membres de la CEE ont-ils toujours continué à avoir des échanges économiques avec la Grèce des colonels ? Nous pouvons dire que oui, puisque les chiffres des importations et des exportations, avec les partenaires de la CEE, montrent que les échanges ne ralentissent pas, mais au contraire augmentent. Ce qui nous démontre que non seulement la CEE a continué à faire du commerce avec le gouvernement des colonels, mais qu'en plus, de la période de 1967 à 1973, ces échanges augmentent très fortement.

---

<sup>365</sup> La toute première convention signée au sein du Conseil de l'Europe est la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme, voir BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Editions Complexe, Bruxelles, 2003, p. 57 à 59.

**Figure 4- Exportations et importations grecques avec la CEE 1965 - 1975**



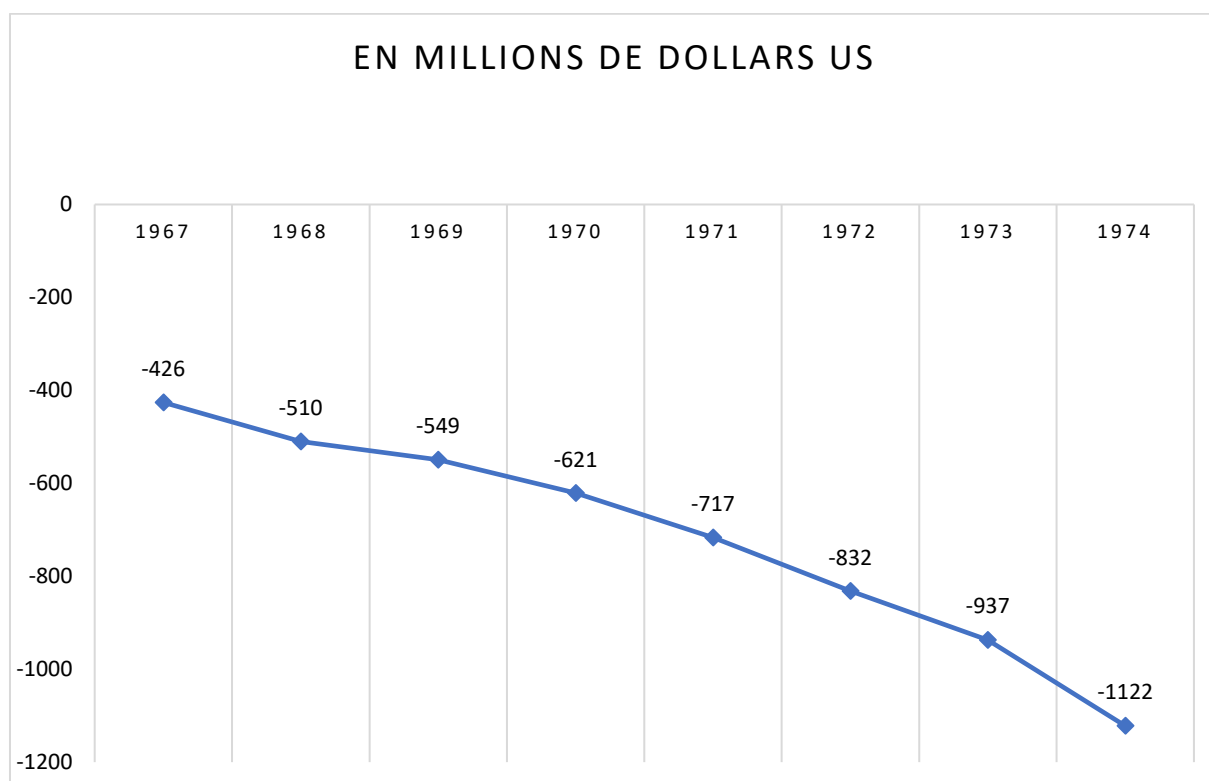
366

En observant le graphique ci-dessus, nous remarquons que la Grèce des colonels fut un partenaire économique de choix pour la Communauté économique européenne. Par exemple, nous observons une augmentation continue des importations grecques, avec une très forte grosse progression entre 1972 et 1973, alors que le régime militaire se radicalise très fortement. Nous mesurons alors qu'en 6 ans, les importations en Grèce ont plus que doublé, presque triplé. En 1966, les importations ont représenté une valeur de 697 millions de dollars de biens et de marchandises, en 1967, 652 millions de dollars (une légère baisse), pour arriver en 1973, à plus de 1736 millions de dollars. Une augmentation de précisément 166 %, pendant la période de la dictature des colonels, dont une augmentation de 77% entre 1970 et 1973.

<sup>366</sup> Fait par l'auteur. [oecd-library.org](https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976_eco_surveys-grc-1976-fr#page69) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur [https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976\\_eco\\_surveys-grc-1976-fr#page69](https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976_eco_surveys-grc-1976-fr#page69).



Figure 5 - Déficit du Commerce extérieur de la Grèce avec la CEE 1967 - 1974



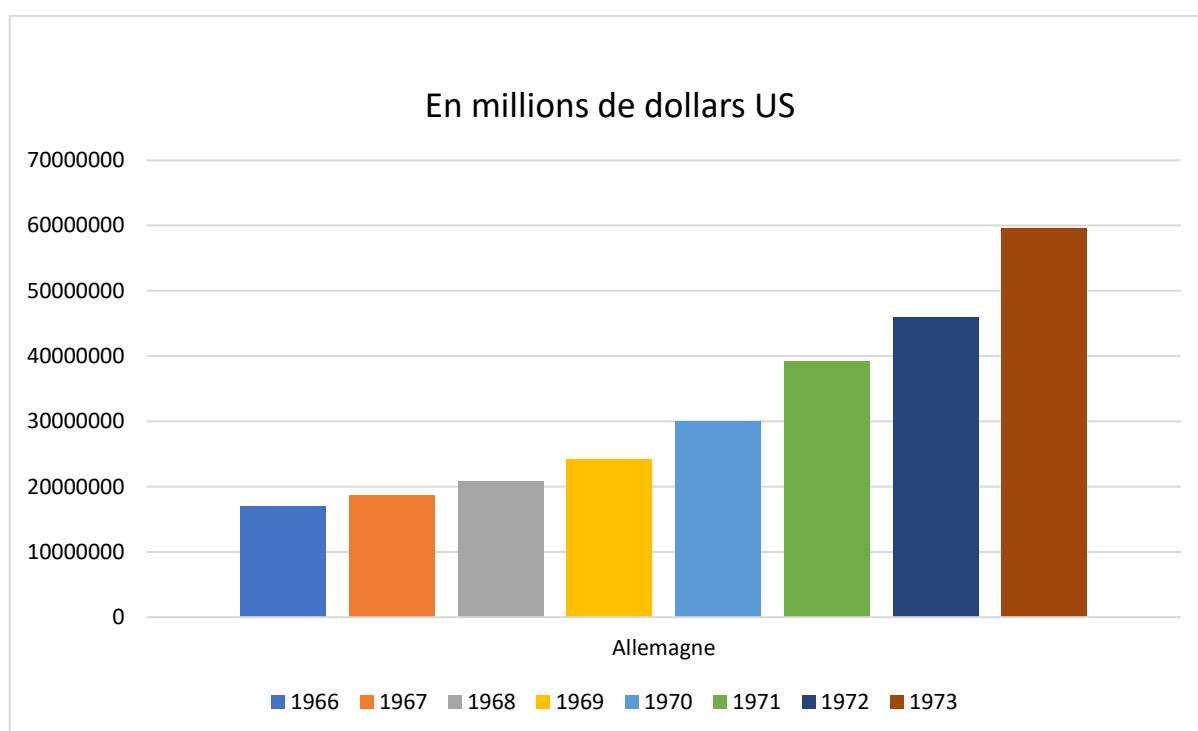
367

En étudiant ces volumes d'importations, qui font alors de la Grèce un pays acheteur particulièrement fidèle, nous constatons que la Grèce fut une grande consommatrice de produits de la CEE. Ceci démontre alors que ne furent jamais mises en place de barrières douanières protectrices pour empêcher le pays d'acheter ou de vendre ses produits, ce qui auraient pu être interprété comme des sanctions douanières, même si, il faut le rappeler, dans le cadre de l'accord d'association signé avec la Grèce, la CEE ne pouvait pas se le permettre, sous peine d'être mis en défaut ; seule une suspension de l'accord aurait pu autoriser un tel cas de figure, mais cette option n'était apparemment pas à l'ordre du jour. La raison économique prévaut alors car la Grèce est un partenaire à sens unique, elle achète beaucoup mais ne vend que très peu en retour à la CEE ; elle accuse un fort déficit de son commerce extérieur avec la CEE. Jusqu'en 1973, le constat est d'ailleurs alarmant, puisque la Grèce en moyenne, achète deux à trois fois plus de marchandises qu'elle n'en vend à la Communauté européenne.

<sup>367</sup> Fait par l'auteur. [oecd-library.org](https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976_eco_surveys-grc-1976-fr#page69) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur [https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976\\_eco\\_surveys-grc-1976-fr#page69](https://read.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1976_eco_surveys-grc-1976-fr#page69).

Ces observations sont d'autant plus significatives, lorsque l'on comprend que les partenaires économiques les plus importants de la Grèce sont à cette période l'Allemagne et la France, qui continuent leurs relations économiques avec la Grèce des colonels et qui font partie des partenaires privilégiés de la Grèce. Les enjeux financiers sont alors multiples, et pour le cas de la France ou de l'Allemagne, tous les types d'échanges économiques sont pris en considération.

**Figure 6 - Exportations allemandes en Grèce 1966 – 1973**



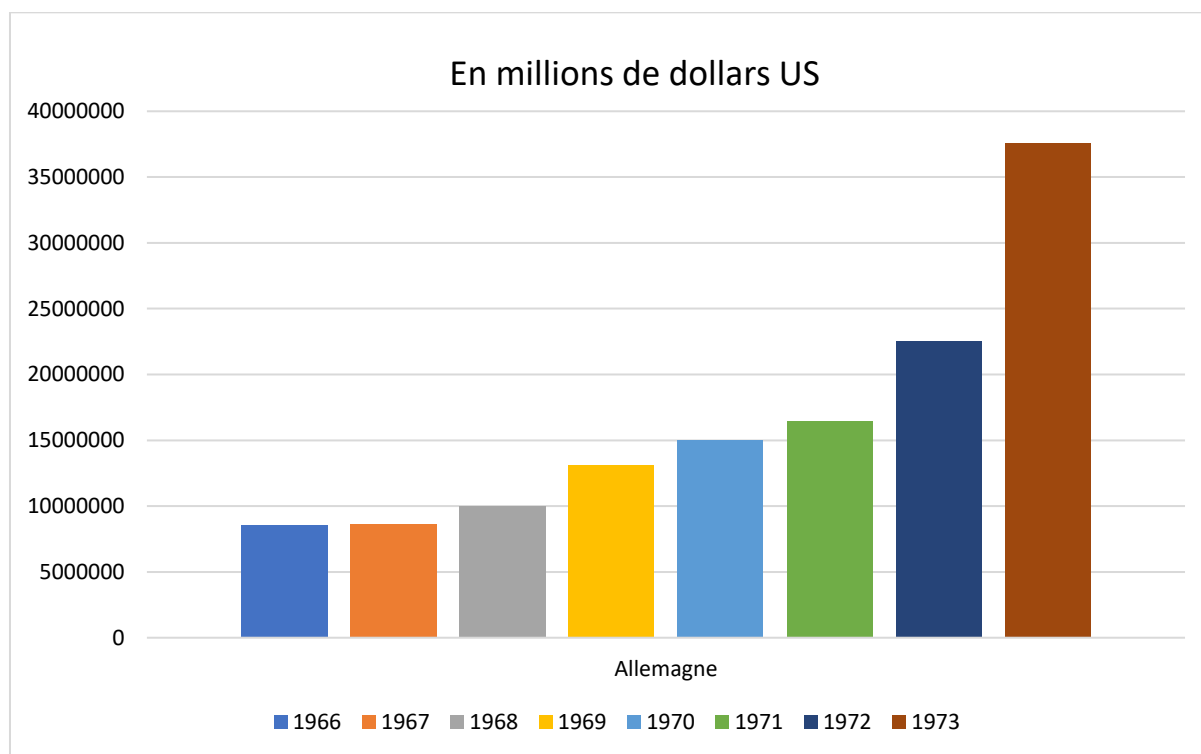
368

Nous concevons beaucoup plus facilement que l'Allemagne puisse ne pas renoncer à se passer de ses liens économiques avec la Grèce, dictature ou non. Une Allemagne, au premier rang mondial des exportations en Grèce mais également au premier rang des importations de produits grecs, démontrant les formidables liens qu'elle a su créer avec le pays, même dans cette période troublée. D'ailleurs, nous avons la confirmation avec le graphique ci-dessus, que les exportations de produits allemands en Grèce étaient particulièrement importantes. Que celles-ci n'ont jamais arrêté de s'accélérer, pour atteindre un véritable pic pendant l'année

<sup>368</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>.

1973, considérée comme la pire en termes de répressions ; surtout face aux manifestations étudiantes.

**Figure 7 - Importations de produits grecs par l'Allemagne 1966 - 1973**



369

Mais nous pouvons également voir qu'en retour, l'Allemagne était une grande acheteuse de produits grecs, et qu'elle dépendait en partie du marché grec pour ce qui était de certaines matières premières, comme le coton ou le tabac. Pareillement, ces importations n'ont cessé d'augmenter, pour atteindre également un pic dans l'année 1973, au summum des répressions de la part du gouvernement de Papadopoulos.

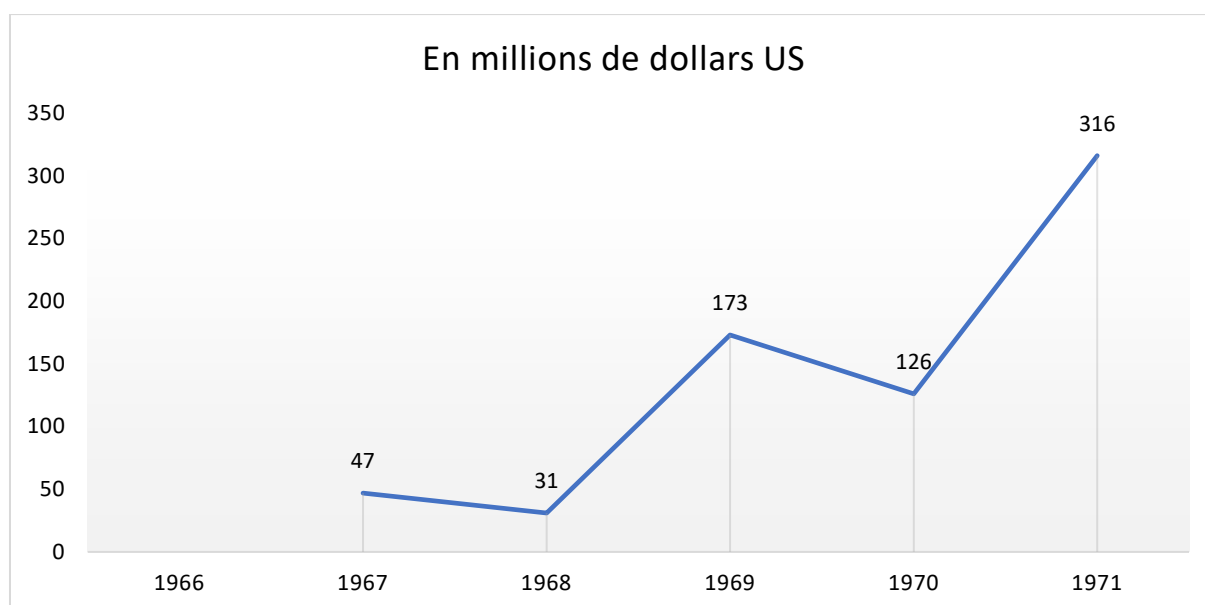
C'est alors qu'il faut prendre le prisme des liens économiques pour réfléchir à la réaction des membres de la Communauté économique européenne, et ainsi comprendre leurs décisions, face à la dictature des colonels. C'est-à-dire que la plupart des décisions, tant qu'elles n'ont eu aucune influence ni aucune portée sur les échanges économiques entre les pays membres et le pays grec, ont facilement été prises, mais nous saisissons beaucoup mieux pourquoi à aucun moment, il n'est venu à l'esprit de la Commission européenne, de suspendre l'accord d'association économique avec la Grèce, comme le voulait le Parlement européen.

<sup>369</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>.

Les enjeux financiers et économiques étaient beaucoup trop importants en cette période, pour risquer de froisser un partenaire, qui vraisemblablement irait chercher ailleurs, ce que jusqu'ici, il trouvait dans la CEE.

Cette observation, il faut également la remettre en perspective avec la problématique des ventes d'armes, et tout ce qui a trait à l'industrie militaire, qui donna lieu à un combat particulièrement rude au sein de la Communauté atlantique, entre les Etats-Unis d'un côté, et la Communauté économique européenne de l'autre. Car la Grèce, étant un important acheteur d'armements militaires, restait une cible privilégiée pour des industries militaires dominantes. Nous voyons alors que le nouveau gouvernement en Grèce, plus que d'avoir été reconnu, s'est, au fur et à mesure des années, vu courtisé pour ses volontés à vouloir se fournir en armes. Des pays tels que la France, l'Allemagne et les Etats-Unis, qui possédaient une industrie militaire particulièrement importante, dont il fallait remplir le carnet de commande, voyaient leurs relations bilatérales très régulièrement influencées par cette pression militaro-industrielle.

**Figure 8 - Vente de matériel militaire à la Grèce par l'Allemagne 1966 - 1971**



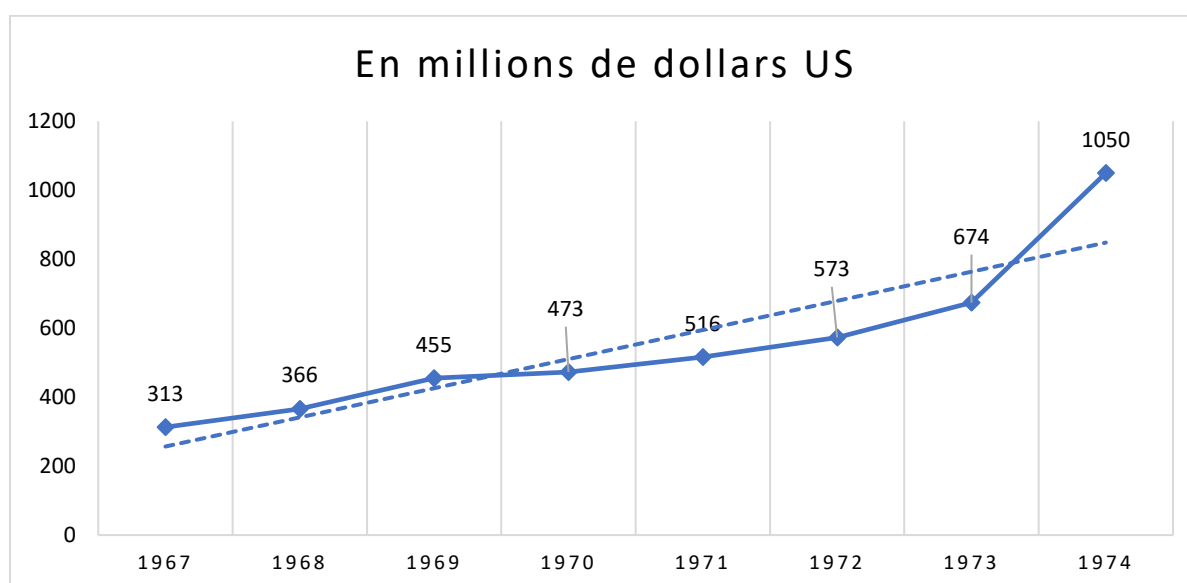
370

Il est vraisemblable que la Grèce fut perçue comme un marché particulièrement fructueux par la majorité des entreprises internationales d'armes terrestres, aériennes ou maritimes, et des

<sup>370</sup> Fait par l'auteur. Disponible sur <https://www.sipri.org/databases/milex>.

fournisseurs de munitions, car à partir de 1967, les dépenses militaires grecques vont augmenter de façon très substantielle tout au long de la dictature des colonels<sup>371</sup>. La France n'est alors certainement pas le seul pays à profiter de l'opportunité d'armer un gouvernement dictatorial militaire d'extrême droite. Les dépenses militaires en Grèce sont multipliées par deux, entre la période de 1967 à 1973<sup>372</sup>, ce qui fait du gouvernement des colonels un partenaire de choix pour ces pays vendeurs d'armes.

**Figure 9- Dépenses militaires en Grèce au temps des colonels 1967 - 1974**



373

Du côté des Etats-Unis, la réflexion est la même, l'intérêt militaire et économique prime sur la volonté de poursuivre ou non les relations avec le gouvernement des colonels. Le 27 avril 1971, le Secrétaire américain à la défense, David Packard, dit à la Commission des Affaires étrangères du Sénat<sup>374</sup>, lors d'une intervention sur les relations des Etats-Unis avec les colonels en Grèce :

<sup>371</sup> [data.worldbank.org](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/MS.MIL.XPND.CN?end=1973&locations=GR&start=1967&view=chart) [en ligne]. 2018 [consulté le 19 juin 2018]. Disponible sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/MS.MIL.XPND.CN?end=1973&locations=GR&start=1967&view=chart>

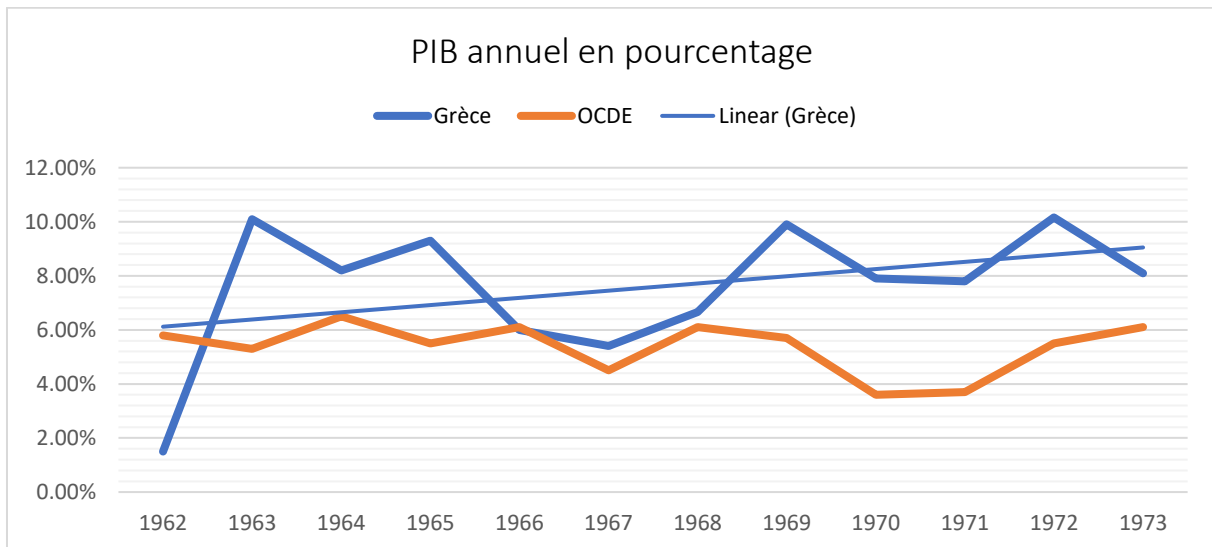
<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://www.sipri.org/databases/milex>.

<sup>374</sup> La Commission des Affaires étrangères du Sénat, est une commission permanente du Congrès, qui se consacre à la politique étrangère des Etats-Unis.

Je ne soutiens pas l'attitude du gouvernement [grec], mais je dis simplement que notre intérêt militaire y est supérieur.<sup>375</sup>

**Figure 10- Croissance du PIB de la Grèce en comparaison de la moyenne de l'OCDE 1962 - 1973**



376

Cette constatation peut être appliquée à l'échelle de tous les membres de la Communauté économique européenne, mais également à celle de tous les membres de la Communauté atlantique, qui n'ont pas voulu rompre leurs relations avec un pays dont l'économie était en croissance constante depuis le début des années 60. La Grèce depuis 1962, malgré quelques périodes basses, connaissait une croissance régulière de son PIB annuel autour des 8%, ce qui en faisait l'un des pays possédant une des plus fortes croissances de la zone de l'OCDE, et ce qui laissait penser que l'on allait peut-être assister à une forte croissance et à l'apparition d'un potentiel économique particulièrement important pour la majorité de ses partenaires.

Cette hypothèse, tout du moins aux Etats-Unis, existe dès le départ ; elle n'a pas mis bien longtemps à se construire ; la réflexion qui voyait la Grèce comme un partenaire économique

<sup>375</sup> MUNN, Donald C. « Military Dictatorship in Greece (1967 -1974) : The Genesis of Greek Anti-Americanism », Thèse de doctorat dans l'armée navale américaine sous la direction de D.P. Burke, Monterey, California, Naval Postgraduate School, 1980, p. 118.

<sup>376</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?end=1973&locations=GR&start=1962>.

et militaire particulièrement utile, a fait que l'on a renoncé à devoir lutter plus intensément contre la dictature des colonels.

A côté de ces enjeux économiques, viennent aussi les problématiques stratégiques de la guerre froide. Nous avons vu que le rôle de la Grèce dans l'OTAN était particulièrement important pour les Etats-Unis, de par sa position géostratégique mais également, tel que nous l'avons démontré, par les volontés de fourniture d'armement au gouvernement des colonels. Pour les Etats-Unis, il fallait influencer le gouvernement des colonels pour les ramener dans le chemin de la démocratie mais les problématiques de la guerre froide auront eu raison de ces volontés, surtout à partir du moment où le président Lyndon Johnson a été remplacé par Richard Nixon. Cela dit, il ne faut pas non plus se contenter de vues manichéennes sur la question, en établissant qu'un gouvernement fut plus volontaire que l'autre, ou peut-être moins pragmatique, car dès 1968, le secrétaire d'Etat à la défense, Clark Clifford<sup>377</sup>, évalue l'importance géostratégique de la Grèce dans l'OTAN et le pragmatisme américain en la matière, qui explique pourquoi ils font peu de cas de la nature du nouveau régime grec :

Les obligations imposées sur nous par l'Alliance atlantique sont bien plus importantes que le type de gouvernement qu'il y a en Grèce ou ce que nous pouvons penser de celui-ci... Si notre aide militaire était basée sur la qualité des gouvernements maintenus à cette période, alors l'OTAN aurait disparu.<sup>378</sup>

Les Etats-Unis montrent clairement que quel que soit le type de gouvernement mis en place, les intérêts stratégiques extérieurs sont prioritaires. Ainsi, les Etats-Unis n'ont pas fait grand cas des recommandations de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui, ainsi que nous l'avons vu, depuis 1968, recommande au Conseil d'influencer la dictature des colonels pour que celle-ci quitte le pouvoir en organisant de nouvelles élections législatives démocratiques. L'Assemblée parlementaire continue au moins jusqu'en 1972 à fournir chaque année une nouvelle recommandation insistant sur le besoin pour l'OTAN d'intimer à la Grèce de revenir à la démocratie. Des recommandations qui se transforment en résolutions, puis de résolutions en ordres, qui forment des requêtes particulièrement appuyées auprès du Conseil. Toutes ces

---

<sup>377</sup> Clark McAdams Clifford, né en 1906 et mort en 1988, fut un avocat américain, qui a servi de conseiller politique sous la présidence de Harry Truman, John Kennedy, Lyndon Johnson, puis Jimmy Carter. Fidèle au parti démocrate, il fut également Secrétaire de la Défense de 1968 à 1969, mais il fut surtout connu pour son rôle officieux de conseiller des différents présidents démocrates s'étant succédés à la Maison Blanche.

<sup>378</sup> MUNN, Donald C., *op cit*, p. 117.

démarches restent bien sur lettre morte et n'ont pas du tout été suivies par les Etats-Unis et les autres membres du Conseil de l'OTAN.

L'Assemblée parlementaire, qui se réunit du 6 au 11 novembre 1970 à La Haye, au Pays-Bas, après avoir adressé depuis deux ans des recommandations lors des assemblées précédentes, réitère son action, en la faisant évoluer vers une résolution :

*Regrettant* que le Parlement démocratique en Grèce n'a pas été encore restauré ;

*Pousse* la Grèce à un retour rapide d'élections libres et d'un parlement démocratique ; et

*Décide* de maintenir la question sous une surveillance continue.<sup>379</sup>

Voyant que sa recommandation n'était suivie ni par le gouvernement grec ni par celui des Etats-Unis, l'Assemblée de l'OTAN décide de changer de ton. D'une résolution de quelques lignes dans le dernier résumé de l'Assemblée de 1970, la résolution qui est ressortie de l'Assemblée de l'année suivante, de 1971, occupe une page entière. Une différence, qui montre que le problème était pris au sérieux.

Lors de la 17<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée de l'OTAN, la réunion est organisée du 23 au 29 septembre à Ottawa, au Canada. La résolution I sur la Grèce, à la page 29 du résumé de l'Assemblée, fait une page entière, et énumère, la situation passée et actuelle, les problèmes que cela génère pour la crédibilité de l'OTAN, mais également des passages rappelant le caractère démocratique de l'OTAN, inscrit dans ses traités. Cette résolution permet de comprendre la situation au sein de l'OTAN. Celle-ci énumère des positions qui légitiment la volonté de lutter contre le régime grec, et qu'à l'instar du Conseil de l'Europe, cela reste une initiative très symbolique.

La résolution commence par rappeler les actions précédentes, de la part d'autres organisations :

L'Assemblée,

*Rappelant*, que dans le passé des organisations internationales, incluant les Communautés européennes et le

Conseil de l'Europe, ont exprimé, sans équivoque, la vision que les droits de l'homme et la liberté politique en Grèce avaient été radicalement restreints ;

---

<sup>379</sup> *nato-pa.int* [en ligne]. 2018 [consulté le 25 juin 2018]. <https://www.nato-pa.int/download-file?filename=sites/default/files/documents/1970%20NATO%20PA%20POLICY%20RECOMMENDATIONS%20Netherlands.pdf>



*Notant*, que la Chambre des députés du Congrès des Etats-Unis a appelé au droit de suspendre les livraisons d'armes à la Grèce ;<sup>380</sup>

C'est ce passage bien précis qui peut être considéré comme faisant la preuve de l'opportunité de l'Assemblée de l'OTAN, qui se sert des exemples des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe, pour légitimer son action, tandis que, comme nous avons analysé plus haut, que ce furent des actions dont la portée fut tout sauf concrète. Si effectivement, l'Assemblée européenne a exprimé ouvertement son indignation par rapport au régime grec, ce ne fut pas le cas de la Commission européenne, beaucoup plus équivoque sur la question, et que dire du Conseil de l'Europe, qui a attendu jusqu'au bout, que la Grèce parte d'elle-même du Conseil, et poussant un soupir de soulagement lorsqu'elle partit de son plein gré. D'un autre côté, faire l'utilisation de l'exemple des Etats-Unis, par le Congrès est très mal avisé. Un minimum d'analyse démontre que le choix de celle-ci est partisan et n'a absolument pas la visée de lutter contre le régime. Le 91<sup>e</sup> Congrès des Etats-Unis, du 3 janvier 1969 au 3 janvier 1971<sup>381</sup>, était majoritairement constitué de démocrates, et que le 92<sup>e</sup> Congrès, du 3 janvier 1971 au 3 janvier 1973<sup>382</sup>, était également constitué à majorité de démocrates, pendant la présidence de Richard Nixon<sup>383</sup>. Il nous est alors beaucoup plus facile de comprendre que la Chambre des représentants s'est vraisemblablement prononcée en faveur de l'interruption de la livraison des armes à la Grèce par les Etats-Unis, autant par opposition à la politique de Nixon que par conviction.

C'est à se demander, si l'Assemblée de l'OTAN, ne cherche pas à se protéger de toutes volontés de critique, et de dire, nous faisons comme les autres, c'est-à-dire, exprimons notre indignation, demandons le retour à la démocratie, mais ne conduisons aucune action véritable pour forcer le pays à le faire ; d'ailleurs, il est éclairant de constater que l'Assemblée parlementaire consacre tout un paragraphe aux « efforts » vains des pays membres de l'Alliance Atlantique :

*Considérant* que dans le contexte de l'OTAN, les efforts politiques continus des représentants démocratiques des autres Etats membres de l'Alliance n'ont pas

---

<sup>380</sup> *nato-pa.int* [en ligne]. 2018 [consulté le 25 juin 2018]. <https://www.nato-pa.int/download-file?filename=sites/default/files/documents/1971%20NATO%20PA%20POLICY%20RECOMMENDATIONS%20Ca%20nada.pdf>.

<sup>381</sup> 57 démocrates au Sénat, sur 100, et 243 démocrates à la Chambre des représentants, sur 435.

<sup>382</sup> 54 démocrates au Sénat, sur 100, et 255 démocrates à la Chambre des représentants, sur 435.

<sup>383</sup> KENNETH, C. Martis, *The Historical Atlas of Political Parties in the United States Congress, 1789 – 1989*, Prentice Hall, Upper Saddle River, 1989 (Première édition).

réussi à convaincre le gouvernement grec de l'urgence et de la gravité de la situation.<sup>384</sup>

La description de la situation est ici particulièrement étonnante lorsque l'on sait que c'est le gouvernement des Etats-Unis qui a cherché en permanence à saboter les revendications scandinaves, lors des Conseils, et qu'à part ce fait, une fois promis que les pays scandinaves n'auraient pas à se plier à l'aide militaire envers la Grèce, aucun pays n'a jamais formulé de revendications ni n'est intervenu au nom de l'OTAN pour la Grèce.

Après avoir présenté toutes ses observations, l'Assemblée réunie à Toronto, finit par exprimer ses inquiétudes, les légitimant par les règles du Traité de l'Atlantique Nord :

*Exprime*<sup>385</sup> le renouvellement de sa condamnation de toute répression des libertés démocratiques en Grèce car étant dangereuse pour la cohésion interne de l'Alliance de l'Atlantique Nord, compte tenu du texte en préambule<sup>386</sup> et de l'article 2<sup>387</sup> du Traité de l'Atlantique Nord.<sup>388</sup>

puis

*Presse* instamment le gouvernement d'Athènes de prendre immédiatement des mesures sérieuses conduisant à la restauration des libertés démocratiques ;

*Presse* instamment les autres Gouvernements et Parlements de l'Alliance Atlantique d'user de leur influence politique sur le gouvernement d'Athènes pour atteindre cet objectif.<sup>389</sup>

Mais aucune de ces préconisations n'a donné de suite, puisque l'année suivante, en 1972, se réunissant cette fois à Bonn, du 19 au 24 novembre, l'Assemblée réitère sa demande, qui restera également lettre morte, car les enjeux stratégiques étaient beaucoup trop importants

---

<sup>384</sup> *nato-pa.int* [en ligne]. 2018 [consulté le 25 juin 2018]. <https://www.nato-pa.int/download-file?filename=sites/default/files/documents/1971%20NATO%20PA%20POLICY%20RECOMMENDATIONS%20Canada.pdf>.

<sup>385</sup> Traduit de l'anglais, le mot « exprime » (expresses en anglais), a été écrit dans le rapport en gras et en caractère 16 pouces, ce qui dénote avec les autres débuts de paragraphes, où le premier mot est juste écrit en italique, en caractère 10 pouces. C'est pour appuyer la détermination de l'Assemblée de l'OTAN dans sa nouvelle revendication.

<sup>386</sup> Pour le texte en préambule du Traité de l'Atlantique Nord, voir [www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_17120.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_17120.htm) [en ligne]. 2018 [consulté le 25 juin 2018]. On peut notamment voir dans le préambule, la phrase « *fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et la règle du droit* ».

<sup>387</sup> *Ibid* pour l'article 2, voir sur le site officiel de l'OTAN, il est vraisemblable que l'Assemblée de l'Atlantique Nord appuie surtout sur le passage du renforcement des « libres institutions ».

<sup>388</sup> *Ibid*.

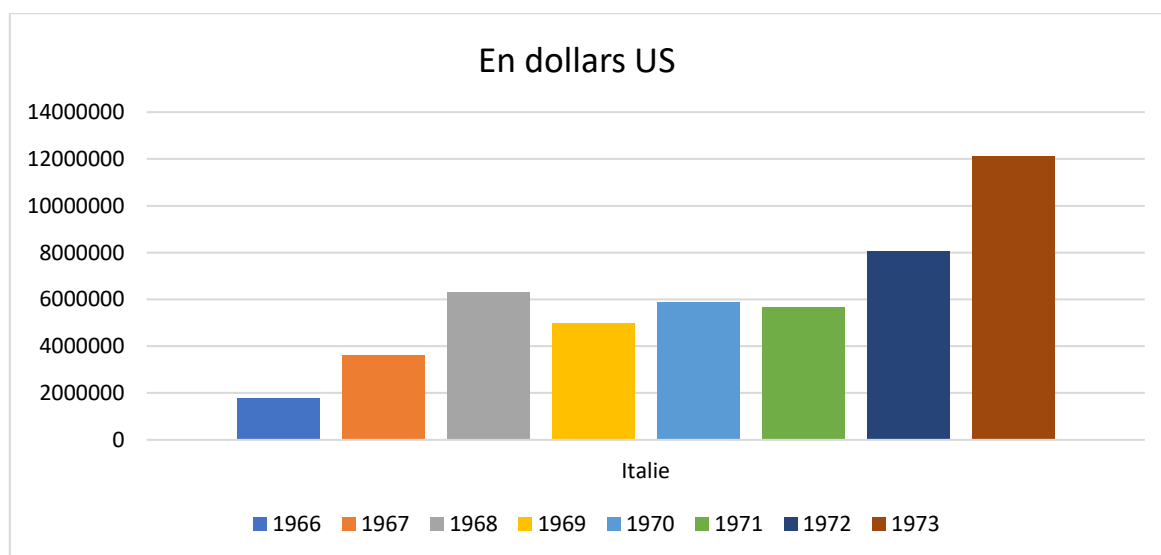
<sup>389</sup> *nato-pa.int* [en ligne]. 2018 [consulté le 25 juin 2018]. <https://www.nato-pa.int/download-file?filename=sites/default/files/documents/1971%20NATO%20PA%20POLICY%20RECOMMENDATIONS%20Canada.pdf>.

pour les Etats-Unis. Ainsi, malgré toute sa bonne volonté, l'Assemblée parlementaire, à l'instar du Parlement Européen, n'a pas le pouvoir de ses ambitions, et toutes ses résolutions n'ont pas été suivies par les membres de l'Alliance Atlantique, symbole d'un organe impuissant face aux intérêts américains.

## 2. Les pays frondeurs, pas exempts d'arrière-pensée.

Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à jouer sur une forme d'ambivalence entre ce qu'ils affirment publiquement et ce qu'ils font en réalité, car aux partenaires que nous pourrions qualifier « d'historiques » comme l'Italie, qui vendait des armes à la Grèce, et qui faisait également un grand commerce avec la Grèce, au temps des colonels, s'ajoutent de façon très surprenante, d'autres pays. Certains frondeurs, comme les Pays-Bas, reprennent même le commerce avec la Grèce des Colonels, eux qui avaient activement marqué leur indignation. Mais une réflexion s'impose vis-à-vis de ces pays frondeurs ; ont-ils réellement marqué une pause dans leurs échanges économiques avec la Grèce ? Ou existe-t-il une dissociation entre l'indignation politique et les échanges économiques ?

**Figure 11 - Importations de produits grecs par l'Italie 1966 - 1973**

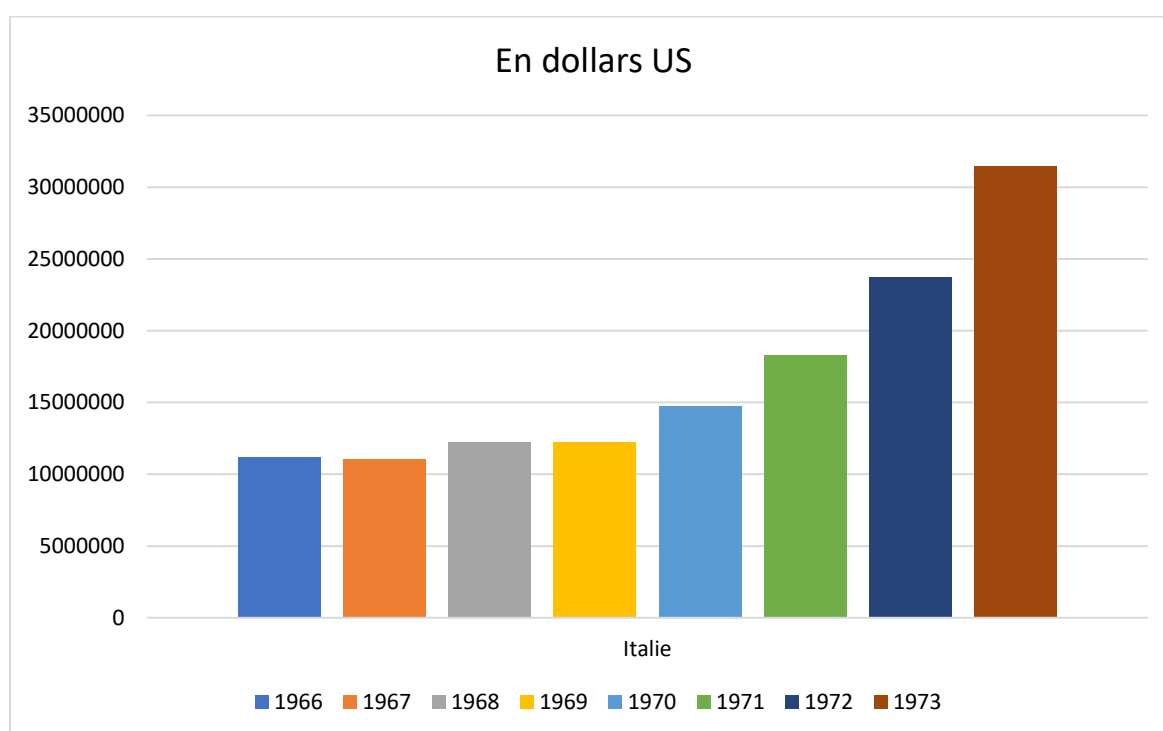


390

<sup>390</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>. Nous pouvons voir sur ce graphique que l'Italie importe beaucoup moins de produits venants de la Grèce : les

Lorsque nous analysons plus amplement les données d'échanges économiques entre la Grèce et les pays membres de l'OCDE, nous retrouvons parmi les partenaires les plus importants de la Grèce, les pays scandinaves et les Pays-Bas. Les partenaires économiques les plus importants avec la Grèce sont donc les pays frondeurs, dont la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Nous pouvons clairement affirmer ici que ces pays, tout en voulant afficher leur morale et leur défense de la démocratie en Europe, n'ont pas hésité, en parallèle, à faire du commerce avec la Grèce, malgré toutes les défiances affichées en public.

**Figure 12 - Exportations de produits italiens en Grèce 1966 -1973**



391

Au mois de septembre 1970, les pays scandinaves avaient réussi à faire acter qu'ils ne soient plus obligés de fournir de l'aide militaire à la Grèce. Pour la Norvège, la démarche est réelle, puisque le pays a stoppé les exportations d'armes et fournitures militaires, comme en

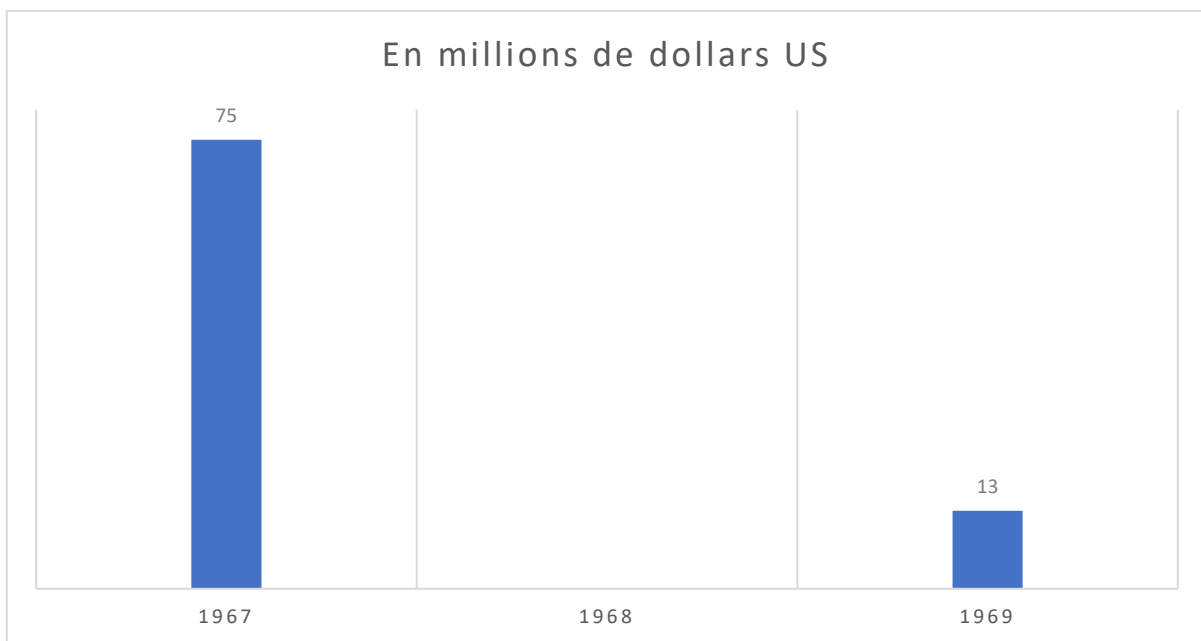
---

chiffres baissent légèrement lorsque la Grèce demande à sortir du Conseil de l'Europe en 1969. Cela dit, à l'instar de ce que nous avons pu voir pour l'Allemagne, une augmentation sans précédent arrive en 1973.

<sup>391</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>. En revanche, les exportations, contrairement aux importations de l'Italie suivent une augmentation naturelle, que l'avènement du pouvoir des colonels en Grèce n'a pas perturbé. Nous notons peut-être, un petit ralentissement des exportations de 1967 à 1969, mais elles connaissent une belle augmentation à partir de 1971.

attestent les données qui voient s'arrêter les ventes à partir de 1969. Toutefois, de 1967 jusqu'en 1969, il y a tout de même des ventes de fournitures militaires mais il est compliqué de savoir si pour l'année 1967, cela s'est fait avant ou après la dictature. Il est vraisemblable également, que dans le cadre du commandement intégré de l'OTAN, la Norvège ait été obligée de fournir de l'aide militaire à la Grèce, Ces échanges s'arrêtent effectivement en 1969, puisque nous n'avons plus d'informations à ce propos, de la part de la SIPRI.

**Figure 13- Vente de matériel militaire à la Grèce par la Norvège 1967 - 1969**



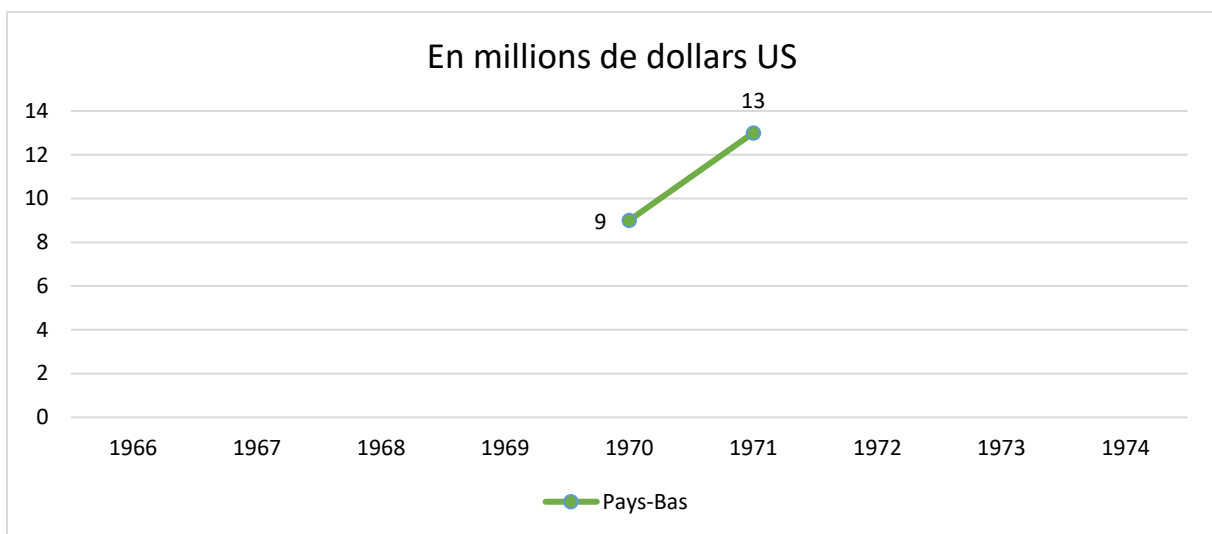
392

En revanche, pour le cas des Pays-Bas, l'observation est tout autre. Les Pays-Bas ont été le seul pays à s'être associé aux pays scandinaves dans leur lutte pour s'afficher comme des défenseurs de la démocratie au sein du Conseil de l'Europe. On pouvait alors s'attendre de leur part, qu'à l'instar du Danemark, ils conservent une certaine retenue vis-à-vis de la Grèce, mais si le pays s'est très rapidement affiché contre le gouvernement des colonels, surtout au sein de l'OTAN, opposés à la fourniture d'armes à la Grèce, il est assez étrange d'observer, qu'entre 1971 et 1972 les Pays-Bas continuent de fournir du matériel militaire à la Grèce.

<sup>392</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://www.sipri.org/databases/milex>. Nous pouvons voir sur ce graphique, une chute assez prodigieuse de la vente de matériel militaire à la Grèce de la part de la Norvège, selon les données récupérées par le SIPRI, ce qui concorde bien avec le refus de fournir à la Grèce du matériel militaire dans le cadre de l'OTAN. D'ailleurs, le seul échange disponible sur la SIPRI concerne l'année 1968, avec la vente de huit hydravions de classe militaire à la Grèce.

Certes, dans des quantités beaucoup moins importantes que les grandes puissances comme l'Allemagne ou la France, mais cela reste tangible. Si le Danemark a fait la démarche symbolique auprès de l'OTAN, de refuser de fournir une aide militaire à la Grèce, c'est parce qu'elle ne fournissait pas habituellement d'armements à la Grèce, et ne possédait pas d'industrie militaire aussi importante qu'en Allemagne ou en France ; ainsi le cas de la Norvège montre que celle-ci a bien respecté ses engagements, d'un point de vue militaire, mais les Pays-Bas, de leur côté, continuent, au moins jusqu'en 1972, à vendre du matériel militaire à la Grèce.

**Figure 14- Vente de matériel militaire à la Grèce par les Pays-Bas 1966 - 1974**



393

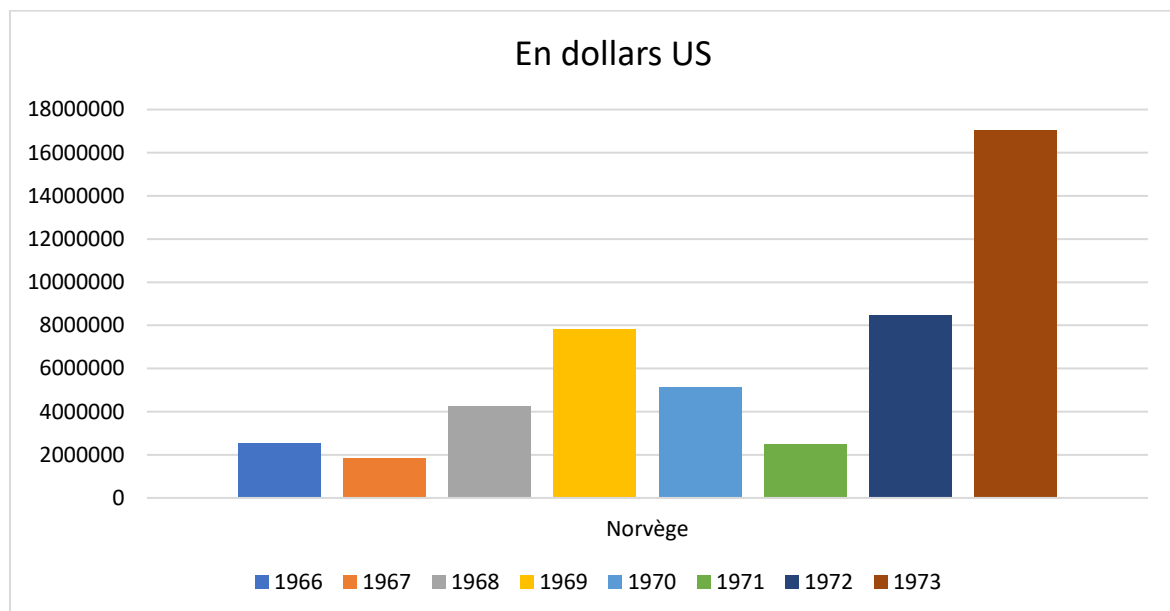
Il est peut-être plus intéressant de se demander si les Pays-Bas n'ont pas commencé à fournir du matériel militaire à la Grèce, à partir de cette période, c'est-à-dire lors de l'officialisation du retour à l'aide militaire à la Grèce par l'OTAN, en septembre 1970. Car en cherchant plus précisément, nous ne trouvons nulle part la trace d'informations confirmant des échanges d'une telle nature entre les Pays-Bas et la Grèce auparavant, tandis que nous avons de plus amples informations sur ces échanges après l'année 1970. Ainsi, on peut se demander si les Pays-Bas, ayant vu que les Etats-Unis officialisaient le retour à l'aide militaire, avec des

<sup>393</sup> Fait par l'auteur. Données disponibles sur <https://www.sipri.org/databases/milex>. Nous pouvons voir, grâce à ce graphique, que les Pays-Bas ont vendu de l'armement à la Grèce des colonels. D'ailleurs, contrairement à la Norvège qui s'était contenté de vendre des hydravions de transports, les Pays-Bas ont livré en 1971 six chasseurs-bombardiers à réaction américains, des F-84F Thunderstreak.

volumes plus importants et, dans le cadre de l'injonction de fournir du matériel militaire à la Grèce de la part de l'OTAN, n'ont pas tout simplement opéré un revirement intégral de leur politique de tolérance zéro envers le gouvernement des colonels, après la fin de l'année 1970, dans un but mercantile.

Finalement, de tous les pays qui ont tenté une action pour exclure la Grèce du Conseil de l'Europe et qui ont porté plainte contre la Grèce auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), seuls le Danemark, et éventuellement la Suède (car la Suède n'est pas un membre de l'OTAN), ont respecté leurs engagements jusqu'au bout. Car si la Norvège peut se vanter d'avoir respecté ses engagements d'un point de vue militaire, en ne vendant plus d'armes à feu à la Grèce, il n'en va pas de même de ses échanges économiques avec la Grèce.

**Figure 15 - Exportations de produits norvégiens en Grèce 1966 - 1973**



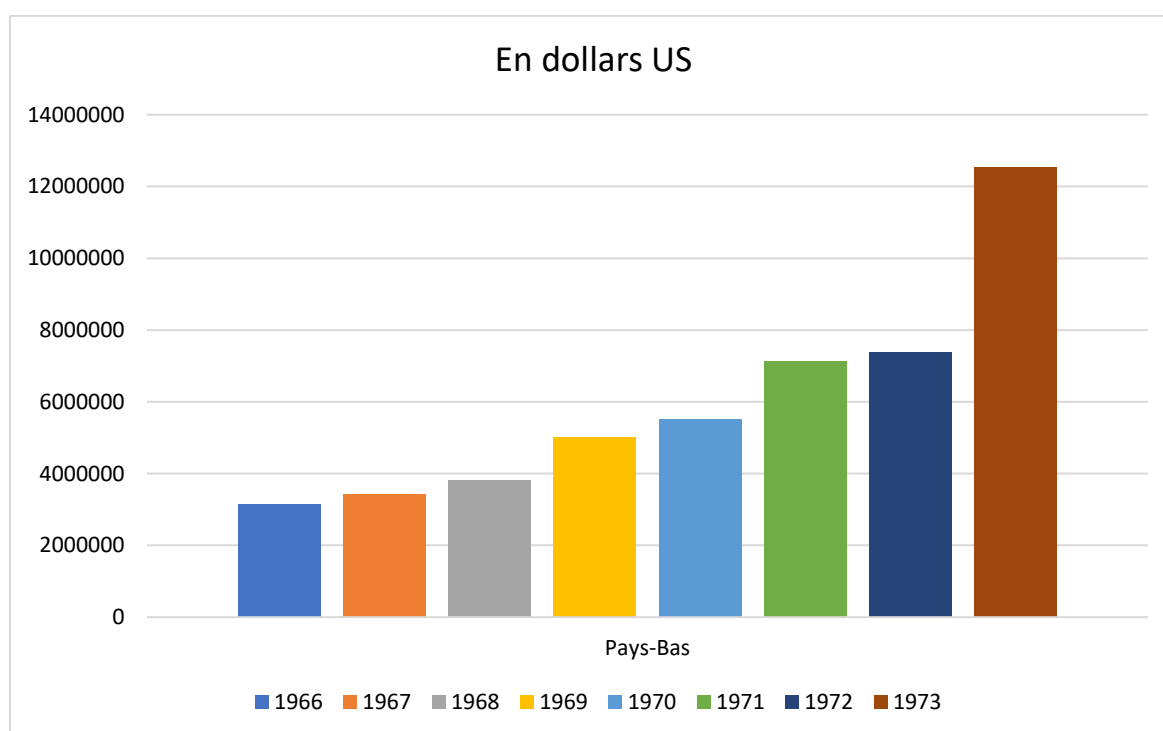
394

La Norvège a largement pu profiter des dernières années du régime des colonels, pour substantiellement augmenter ses exportations en Grèce, devenant ainsi l'un des plus gros exportateurs mondiaux vers la Grèce. Pour le cas de la Norvège, les échanges n'ont pas cessé d'augmenter, ce qui démontre, que malgré tous les artifices par médias interposés, des échanges entre les gouvernements norvégien et grec, les menaces, les expulsions des

<sup>394</sup> Fait par l'auteur. *stats.oecd.org* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#> (pour accéder aux données : à « Partner country » choisir Greece, ensuite à « flow » choisir export, et à « time period », choisir « annual », de 1966 à 1973)

ambassadeurs, etc, la raison économique a pris le dessus. A travers ce graphique ci-dessus, nous voyons que les échanges économiques entre la Grèce et la Norvège sont en dent de scie, mais pour toujours mieux repartir à la hausse ; l'illustration la plus éclatante en est l'année 1973, année exceptionnelle pour le gouvernement norvégien, qui n'a jamais autant exporté en Grèce. La Norvège dépasse pour cette année-là, les Pays-Bas, qui de leur côté, se placent régulièrement au rang de huitième exportateur mondial vers la Grèce.

**Figure 16- Exportations de produits hollandais en Grèce 1966 - 1973**



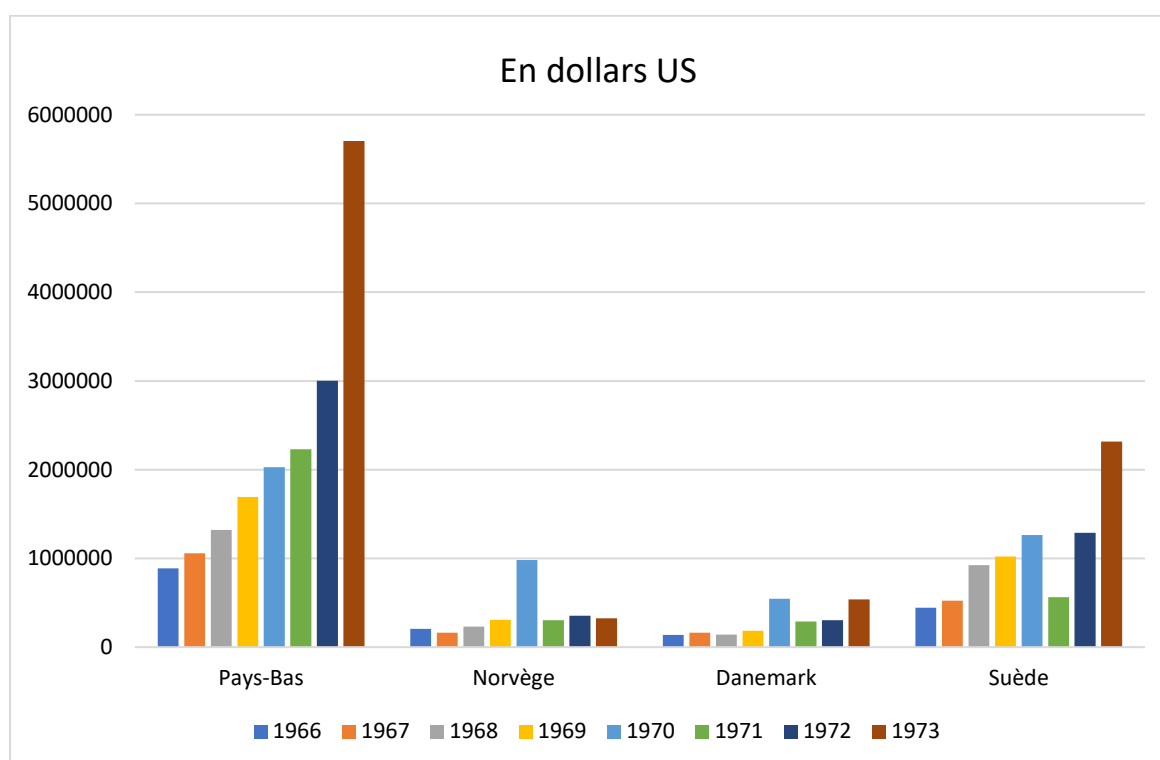
395

Le cas des Pays-Bas est très parlant, puisque le pays augmente continuellement ses exportations vers la Grèce, connaissant exactement le même pic que la Norvège dans ses exportations en 1973. Pour les Pays-Bas, l'image est encore plus impressionnante dans la mesure où, au contraire de la Norvège, les échanges ne faiblissent pas, mais sont en augmentation constante : certains pays frondeurs ont très bien su dissocier leurs actions politiques de leurs actions économiques.

<sup>395</sup> Fait par l'auteur. [stats.oecd.org](https://stats.oecd.org) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#> (pour accéder aux données : à « Partner country » choisir Greece, ensuite à « flow » choisir export, et à « time period », choisir « annual », de 1966 à 1973)



**Figure 17 – Achats de produits grecs par les pays frondeurs 1966 – 1973**



396

Les Pays-Bas, au cours de la période, importent beaucoup de produits grecs ; nous pouvons voir que cette augmentation suit le même chemin que celle des exportations, avec un pic en 1973. En 1967, les importations représentaient un peu plus de 1 million de dollars, en 1970, 2 millions de dollars, en 1972, 3 millions de dollars, pour finir avec une augmentation très soudaine en 1973, avec 5,7 millions de dollars. D'ailleurs, chose plus étonnante, si le Danemark et la Norvège n'achètent pas beaucoup de produits grecs, ce n'est pas le cas de la Suède, qui voit ses importations de produits grecs augmenter au cours de cette période. De 1966 jusqu'en 1970, il y a une augmentation constante des importations de produits grecs en Suède, puis une baisse assez significative de celles-ci en 1971. En 1970, les importations se montaient à 1.2 millions de dollars, tandis qu'en 1971, elles décroissaient jusqu'au niveau de

<sup>396</sup> Fait par l'auteur. *stats.oecd.org* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#> (pour accéder aux données : à « Partner country » choisir Greece, ensuite à « flow » choisir export, et à « time period », choisir « annual », de 1966 à 1973)

560.000 dollars, mais par la suite, elles reviennent en 1972 à 1.2 millions de dollars, puis en 1973 à 2.3 millions de dollars.<sup>397</sup>

Ainsi, les Pays-Bas font partie des pays frondeurs, au début de la dictature, mais révisent quelque peu leur position politique envers la Grèce des colonels au début des années 70, cherchant à se rapprocher de plus en plus, économiquement, du partenaire grec. Ce rapprochement est d'ailleurs attesté par un bilan fait par la diplomatie française, parlant des relations entre la Grèce et les membres du Conseil de l'Europe, de la CEE et de l'OTAN. Ce rapport diplomatique, malheureusement non daté, mais qui doit se situer autour de 1969-1970, parle des normalisations successives des pays occidentaux avec le gouvernement des colonels. Dans ce rapport, un bilan des liens économiques entre la Grèce et les autres membres de l'Europe occidentale, est évoqué ainsi que le fait que les Pays-Bas réfléchissent à relancer leurs liens économiques avec la Grèce<sup>398</sup>, volonté attestée par les chiffres de l'OCDE, qui démontrent qu'ils ont effectivement opéré une volte-face, voyant les possibilités économiques, prendre le pas sur l'engagement contre la dictature.

Ainsi ces analyses montrent que, si nous nous en tenons à la seule chronologie officielle des faits, des actions concrètes ont été menées en Europe pour lutter contre le régime des colonels. Mais, nous voyons que le respect et la défense de la démocratie comme faisant partie intégrante de l'identité européenne n'ont pas fait long feu face à la raison économique et aux enjeux stratégiques. D'ailleurs, face à la question de cette attitude européenne, les Etats-Unis sont moqueurs envers les membres de la CEE et du Conseil de l'Europe. C'est par la voix de leur ambassadeur en Grèce, Henry J. Tasca, qui a remplacé Philips Talbot à son poste, depuis 1969, qu'il est formulé dans un télégramme<sup>399</sup> :

---

<sup>397</sup> [stats.oecd.org](https://stats.oecd.org) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#> (pour accéder aux données : à « Partner country » choisir Greece, ensuite à « flow » choisir export, et à « time period », choisir « annual », de 1966 à 1973)

<sup>398</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, 1961-1970, Relations économiques avec les autres pays, EU 17-17-3, rapport économique sur les liens entre la Grèce et les Etats de l'Europe occidentale (non daté).

<sup>399</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 593, Country Files— Middle East, Greece, Vol. I Jan 69–Oct 70. Secret. Report by the Ambassador to Greece (Tasca). Athens, March 31, 1970.

Ils n'ont [...] pas éprouvé une telle indignation morale lorsqu'il s'est agi de porter préjudice aux échanges bilatéraux commerciaux avec la Grèce, qui se trouve être une importante importatrice nette de biens de la CEE.<sup>400</sup>

Cette réponse américaine est cinglante, mais possède un fond révélateur de la position des membres de la CEE, face aux problèmes de la dictature grecque. Ainsi, nous pouvons remarquer que la posture des pays européens fut relativement équivoque, surtout en ce qui concerne certains pays frondeurs, et des Etats membres de la CEE.

## B. Des relations difficiles avec la Communauté occidentale : la mise à l'épreuve du leadership de Georges Papadopoulos.

On peut sans doute se poser la question de savoir pourquoi sembler s'éloigner du sujet des relations uniquement entre la Grèce et la CEE ? Il apparaît essentiel, de considérer le problème au sens d'une relation plus globale et plus large avec celle de la Communauté occidentale. Si nous parlons beaucoup plus d'une histoire politique de la Grèce dans ces chapitres, c'est pour mieux expliciter qu'à cette époque, la Grèce est relativement influencée par les Etats-Unis, mais des Etats-Unis qui influencent également la Communauté occidentale, Communauté dont l'Europe fait évidemment partie. Il est très difficile de parler de l'influence que possède les Etats-Unis sur la Grèce, sans parler de la relation qu'elle exerce également sur l'Europe. Nous avons vu, lors des chapitres précédents, qu'il est vraisemblable que les volontés géostratégiques américaines se soient mêlées à celles de la Communauté économique européenne, et qu'il apparaît difficile de ne pas concilier les envies de rapprochement de la Grèce avec l'Europe, d'une volonté sous-jacente des Etats-Unis à vouloir rallier la Grèce à la Communauté occidentale par l'entremise de la CEE. C'est ici que cette thèse cherche à démontrer qu'à cette période de l'Histoire il est sans doute complexe de parler des relations entre l'Europe et la Grèce, sans devoir en passer par les Etats-Unis.

Ainsi, nous considérons, que parler uniquement de la CEE empêche d'avoir une vision plus élargie du problème de la guerre froide. La Communauté atlantique, à *fortiori* les Etats-Unis, essaya de jouer un jeu diplomatique particulièrement difficile avec le personnage sulfureux

---

<sup>400</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 593, Country Files— Middle East, Greece, Vol. I Jan 69—Oct 70. Secret. Report by the Ambassador to Greece (Tasca). Athens, March 31, 1970.

qu'est le colonel Papadopoulos, leader incontesté du gouvernement des colonels depuis le coup d'Etat manqué du roi Constantin II, le 13 décembre 1967. Georges Papadopoulos tenta de mettre en place un leadership grec dans le pourtour de la méditerranée, ce que d'aucuns aurait perçu comme une volonté de s'allier ses voisins, pour s'émanciper de la tutelle des grandes puissances de l'époque, exercice qui n'était pas si déraisonnable, considérant qu'historiquement la Grèce conservait de très bons liens avec les pays du monde arabe frontaliers<sup>401</sup>.

### 1. Une volonté d'émancipation qui se heurte aux intérêts de la Communauté atlantique.

Nous devons partir du postulat, avant tout début d'analyse historique de la teneur des relations entre les colonels et la Communauté atlantique, que les relations entre la Grèce des colonels et l'occident, au sens le plus large, ont toujours été des relations majoritairement fondées sur le respect des intérêts américains. C'est-à-dire que tant que le comportement de la junte respectait ce précepte de base, de ne pas aller contre les intérêts des Etats-Unis, le régime était plus ou moins toléré. La réflexion ici, est de savoir jusqu'à quel point, les deux administrations américaines qui se sont succédés, étaient capables de supporter la politique de Papadopoulos et des colonels en général. Sachant cela, les relations furent placées sur la base d'un mélange entre la manipulation, le mensonge, les intérêts géostratégiques en méditerranée, et la capacité des deux gouvernements à s'entendre.

Dans une thèse américaine, l'auteur Donald C. Munn, parle même d'une relation « amoureuse », entre l'administration de Nixon et le gouvernement grec de Papadopoulos<sup>402</sup>. Il convient de se demander jusqu'à quel point les Etats-Unis pouvaient endurer ce gouvernement grec erratique, qui semblait dire une chose et faire totalement son contraire, et jusqu'à quel degré les Etats-Unis en étaient conscients et pouvaient l'accepter. Car le gouvernement grec des colonels, lorsqu'il a compris à quel point la Grèce était importante pour les Etats-Unis, d'un point de vue géostratégique, se permit certaines libertés (notamment d'un point de vue des échanges avec les pays communistes) qui mettront quelques années avant d'inquiéter le Président Nixon et son administration.

---

<sup>401</sup> PREVELAKIS, Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Paris, Complexe, 2006, p.127.

<sup>402</sup> MUNN, Donald C., *op.cit.*, p.89.

Cette relation quelque peu spéciale, entre les Etats-Unis et le régime des colonels, est à mettre au crédit de la nature même du régime de ces dictateurs spécialisés dans la capacité à toujours naviguer dans le flou quant à leurs réelles intentions. Cette notion de flou est caractérisée par la différence entre les arguments présentés pour expliquer une action, notamment celles qui ont expliqué les raisons du coup d'Etat et ce qu'il en découla réellement par la suite. Ainsi, il est assez surprenant d'observer, qu'en plus de s'être allié les bonnes grâces des pays les plus influents du continent européen, le régime des colonels ait également cherché à se rapprocher de ses voisins balkaniques<sup>403</sup>, qui rappelons-le, étaient pour la plupart tous communistes. Il est étrange d'observer que les colonels, ayant donné comme argument principal, légitimant la prise de pouvoir en Grèce, de faire de la lutte contre le communisme leur principal cheval de bataille, cherchèrent à s'attirer les faveurs du bloc communiste et notamment celles de Moscou. C'est cet effort pour construire des liens particulièrement importants avec les voisins communistes, qui montre toute l'ironie de la situation d'un gouvernement qui s'est volontiers proclamé comme un gouvernement anti-communiste, particulièrement intransigeant, ce qui avait tout pour plaire du côté américain. Il est particulièrement paradoxal d'observer les colonels devenir proches de certains pays voisins dans les Balkans, tels que l'Albanie, la Bulgarie, la Yougoslavie<sup>404</sup>, mais également l'URSS.

Au départ, le régime des colonels, pour montrer son engagement auprès des Etats-Unis, annonça dès le 15 mai 1967, qu'ils allaient fermer la frontière avec la Yougoslavie, fermeture devenue effective le 13 novembre 1967<sup>405</sup>. Ce qui peut être largement interprété comme une volonté de la part du gouvernement grec d'afficher la ferme intention de vouloir lutter contre le communisme. Mais cette fermeture de la frontière au communisme n'a pas duré très longtemps, puisqu'en mars 1970, la Grèce signait un contrat de libre-échange économique, pour cinq ans, avec la Bulgarie, contrat qui représentait presque 25 millions de dollars d'échanges à l'époque<sup>406</sup>.

On ne peut s'empêcher d'observer le pragmatisme des colonels, loin de l'image d'intolérance envers le communisme qu'ils avaient réussi à se forger. Nous pouvons peut-être interpréter

---

<sup>403</sup> MUNN, Donald C., *op.cit.*, p.90.

<sup>404</sup> On peut arguer pour le cas de la Yougoslavie mais également pour l'Albanie, qu'ils ne sont pas des pays communistes alignés sur la même ligne que l'URSS, mais ils restent tout de même des régimes communistes.

<sup>405</sup> *Ibid.*

<sup>406</sup> *Ibid.*

cette interaction avec les voisins communistes par le fait que la Grèce, depuis le milieu de l'année 1970, était à peu près plus ou moins certaine qu'elle obtiendrait le retour à l'aide militaire prévu par l'OTAN, et que dès lors, elle n'avait presque plus besoin de se conformer aux *desiderata* américains. Ceci dit, dans les faits, le rapprochement avec le bloc communiste est réel dès la moitié du mois de décembre 1969, et peut même être considéré comme étant beaucoup plus tôt, puisqu'en 1968, lors de la normalisation en série des relations avec la Grèce, par la communauté occidentale, le 25 janvier 1968, l'URSS normalisait également ses relations avec la Grèce des colonels, le même jour que le Royaume-Uni<sup>407</sup>.

La Grèce, dès le 11 janvier 1970, acceptait de revoir à la baisse ses taxes douanières sur les produits venant d'URSS, ce qui de fait, relançait le commerce entre les deux pays. Quelques semaines plus tard, le 22 janvier 1970, elle signait également un contrat pour construire conjointement avec le bloc soviétique, une centrale électrique en Macédoine, au Nord de la Grèce<sup>408</sup>. Dans la droite ligne de cette nouvelle politique diplomatique, est introduit dans le cadre de ces échanges, la clause de « *la nation la plus favorisée* »<sup>409</sup>, qui démontre à quel point les échanges économiques et les relations diplomatiques s'étaient nettement améliorés entre la Grèce et l'URSS. Au mois de novembre 1972, les Grecs signèrent un contrat préliminaire avec l'URSS, pour construire une deuxième centrale, toujours au Nord de la Grèce, pour la somme de 89 millions de dollars<sup>410</sup>. Tous ces efforts sont particulièrement étonnants, de la part d'un gouvernement officiellement hostile au communisme, et trouvent leur aboutissement dans la réouverture des relations commerciales avec l'Albanie communiste, et des relations diplomatiques, depuis le 6 mai 1971, alors que les deux pays étaient officiellement en guerre depuis 1940<sup>411</sup>. Le premier contrat signé entre les deux pays est daté

---

<sup>407</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1538.

<sup>408</sup> MUNN, Donald C., *op.cit.*, p.91.

<sup>409</sup> La clause de la nation la plus favorisée, est une clause assez fréquente dans le cadre de traités de commerce entre deux Etats. C'est une clause qui institue que dans le cadre d'échanges de biens de marchandises, c'est-à-dire par l'achat d'un bien, le pays vendeur s'engage à ne pas imposer de droits de douanes plus élevés qu'il n'en impose à la nation la plus favorisée. Ainsi, il est garanti au pays acheteur ayant contracté la clause, qu'il sera traité sur le même pied qu'un autre partenaire normalement plus favorisé.

<sup>410</sup> XYDIS, A.G., « The military regime's foreign policy », in *Greece under military rule*, eds. Richard Clogg and George Yannopoulos, New York, Basic Books, Inc., Publishers, 1972, p. 198.

<sup>411</sup> L'Italie ayant envahi la Grèce par le territoire albanais, la Grèce a considéré que l'Albanie était complice de cette invasion italienne, depuis 1945 la rupture était totale entre Athènes et Tirana.

du 30 octobre 1972, pour une valeur d'à peu près 8 millions de dollars par an pour des échanges commerciaux<sup>412</sup>.

Il semblerait que dès le départ, le gouvernement des colonels, à fortiori Papadopoulos, ait cherché à se construire un rôle de leader en méditerranée, et de figure incontournable dans la région des Balkans et du Moyen-Orient. Cette hypothèse vient du fait que depuis le début de la dictature, les colonels ont augmenté leurs contacts et leurs relations avec des pays tels que la Libye et l'Égypte. Puis de considérer que la Grèce a traditionnellement de très bonnes relations avec les pays arabes du Moyen-Orient, et du Nord-Est de l'Afrique<sup>413</sup>. Ces liens remontent vraisemblablement à la longue période d'occupation du territoire grec par les Turcs ottomans, ce qui a pu créer, de fait, une forme de rapprochement culturel. Il existe également de larges communautés de Grecs dans beaucoup de pays arabes, et un nombre assez important d'arabes partagent la religion orthodoxe<sup>414</sup>. Cette volonté grecque à vouloir se transformer en leader de la région, au départ un projet, puis devenu au fur et à mesure des années une véritable politique, embarrasse fortement les Etats-Unis car il semble que Papadopoulos ait commencé à vouloir se détacher de l'influence américaine, tout en montrant de manière progressive, un fort relent d'anti-américanisme.

En parallèle de cette volonté d'indépendance, dans les relations entre la Grèce et les Etats-Unis, de son côté, la Communauté européenne et la Commission ne donnent pas de signes de protestations très appuyé envers le régime des colonels. Nous avons vu que cela leur était difficile et qu'il était vraisemblablement périlleux, d'un point de vue juridique, de vouloir remettre en question l'accord signé en juillet 1961. Toutefois, bien que les instances européennes ne montrent pas leur désaccord publiquement ni même ne critiquent ouvertement le régime, il est surprenant de voir cette même volonté à l'intérieur de réunions plus formelles et dont l'accès n'est normalement pas possible au public. Il est alors particulièrement frappant de remarquer que les fonctionnaires européens, après que la Grèce est partie du Conseil de l'Europe, se gardent non seulement de parler de façon univoque du sujet de la dictature en Grèce, mais après 1972, n'en parlent plus du tout.

---

<sup>412</sup> MUNN, Donald C., *op.cit.*, p.90.

<sup>413</sup> *Eliamep.gr* [en ligne]. 2018 [Consulté le 7 juillet 2018]. Disponible sur [http://www.eliamap.gr/wp-content/uploads/2013/09/36\\_2013\\_-WORKING-PAPER-Venetis-Ev.pdf](http://www.eliamap.gr/wp-content/uploads/2013/09/36_2013_-WORKING-PAPER-Venetis-Ev.pdf).

<sup>414</sup> L'Église copte orthodoxe, basée au Caire, en Égypte, compte presque 15 millions de fidèles, selon les estimations les plus hautes.

C'est notamment en partie, en observant le déroulement des Commissions parlementaires d'association avec la Grèce, où se réunissent une partie du Parlement européen et de la commission d'association avec la Grèce, que nous observons une lente disparition du sujet de la Grèce lors des travaux parlementaires européens. Ce déroulé s'observe sur une chronologie assez visible : tout d'abord, une première réunion du comité d'association se déroule au 1<sup>er</sup> semestre 1968<sup>415</sup>, où le cas de la Grèce est abondamment évoqué, ensuite, une réunion se déroule au Parlement européen, au 2<sup>e</sup> semestre 1968<sup>416</sup>, puis une nouvelle réunion au Parlement européen, au 1<sup>er</sup> semestre 1969<sup>417</sup>, qui évoque le cas du changement de régime en Grèce, puis, pour finir, une réunion de la commission d'association avec la Grèce en 1971<sup>418</sup>, et une rencontre entre Gaston Thorn<sup>419</sup>, Président du Conseil des Communautés européennes et la commission d'association avec la Grèce en 1972<sup>420</sup>. Après cette dernière rencontre, le cas de la Grèce ne sera plus jamais évoqué dans aucun autre travail parlementaire quelconque.

Dans ces recherches, nous observons également, que la commission politique du Parlement européen, commission présidée par Edoardo Martino, ne parle plus du problème de la Grèce et de la dictature après 1968<sup>421</sup>. En effet, nous voyons très précisément, au sein des archives, qu'un grand nombre de réunions sont effectuées dans l'année 1967, avec pour objet le changement du régime grec et le changement de la constitution. Le 1<sup>er</sup> juin 1967, la commission politique se réunit une première fois au Parlement européen, pour parler du problème de la dictature en Grèce. Une réunion au Palais des Congrès, à Bruxelles<sup>422</sup>.

---

<sup>415</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Réunion de la Commission de l'Association avec la Grèce de l'Assemblée. 1<sup>er</sup> semestre 1968.

<sup>416</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Réunion de la Commission de l'Association avec la Grèce de l'Assemblée. 2<sup>e</sup> semestre 1968.

<sup>417</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Réunion de la Commission de l'Association avec la Grèce de l'Assemblée. 1<sup>er</sup> semestre 1969.

<sup>418</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Réunion de la Commission de l'Association avec la Grèce de l'Assemblée. 30 avril 1971.

<sup>419</sup> Gaston Egmont Thorn, né le 3 septembre 1928, décédé le 26 août 2007, fut un homme politique luxembourgeois. Notamment Président de la Commission européenne entre 1981 et 1985.

<sup>420</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Réunion de la Commission de l'Association avec la Grèce de l'Assemblée. 9 mai 1972.

<sup>421</sup> Ce qui coïncide d'ailleurs avec la fin de la présidence d'Edoardo Martino.

<sup>422</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 1<sup>er</sup> juin 1967 à 10h, Bruxelles.



Au cours d'une réunion commune avec la Commission de l'association avec la Grèce :

Echange de vues, en présence des représentants de la CEE, sur les développements de la situation politique en Grèce et sur les répercussions de cette situation quant à l'accord d'association entre ce pays et la Communauté.<sup>423</sup>

Par la suite, une deuxième réunion est organisée, cette fois-ci, le 12 juin 1967. La Grèce est encore à l'ordre du jour.

En réunion commune avec les Membres de la Commission de l'association avec la Grèce, suite de l'examen des relations entre la Communauté et ce pays, à la lumière de la situation actuelle y existant.<sup>424</sup>

Puis une dernière réunion, qui s'organise le 20 juin 1967.

Travaux de l'Assemblée. Réunion de la commission politique de l'Assemblée et réunion commune avec la Commission de l'Association avec la Grèce.<sup>425</sup>

Et après ces réunions, plus aucune autre n'est organisée par la commission politique ayant pour objet le cas de la Grèce. Nous avons remonté jusqu'à l'année 1973, date qui nous intéresse pour la partie de cette étude et nous n'avons trouvé aucune trace de la Grèce lors des réunions de travail. Pourtant, la Commission politique a su prouver qu'elle abordait des problématiques très larges, dans le cadre des relations avec la Communauté européenne. Par exemple, nous notons une réunion, le 14 juin 1973, où est évoqué le cas de la visite de Richard Nixon en Europe<sup>426</sup>, mais aucune trace de la Grèce, même dans un petit encart. Pareillement, les 8 et 9 février 1973, s'est déroulée en deux jours, une réunion de la Commission politique à Bruxelles, évoquant le cas de Chypre, mais aucune parole sur la situation difficile de la Grèce. La commission politique va même jusqu'à parler de la situation au Vietnam, au Laos et au Cambodge<sup>427</sup>, alors même que les accords de paix de Paris sont signés depuis le 27 janvier 1973, et que la France, à fortiori l'Europe, n'était plus impliquée dans le conflit vietnamien,

---

<sup>423</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 1<sup>er</sup> juin 1967 à 10h, Bruxelles.

<sup>424</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 12 juin 1967 à 15h, Bruxelles.

<sup>425</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 20 juin 1967, Bruxelles.

<sup>426</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 14 juin 1973, Bruxelles.

<sup>427</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Notes sur les réunions parlementaires européennes. Commission politique. Réunions de 1967 à 1973. 8 et 9 février 1973, Bruxelles.

depuis que les Américains avaient pris le relais. Aucune allusion à la dictature des colonels, et plus aucune réunion qui ne parle de la Grèce.

Ce qui nous intéresse plus précisément, à l'évocation de ces différentes réunions, est la rencontre organisée entre Gaston Thorn et la commission d'association avec la Grèce, le 9 mai 1972, au Luxembourg. En effet, il est intéressant d'analyser cette réunion car nous avons l'avis du Conseil des Communautés européennes sur la question de l'accord, ce qui est important, car il est particulièrement difficile d'avoir un avis global sur le sujet de la Grèce de la part des membres de la Communauté européenne, surtout en 1972. Gaston Thorn, rappelle qu'il ne va parler de l'accord d'association que dans le cadre limite dans lequel s'était fixé la Commission européenne malgré toutes les demandes formulées par les différents membres du Parlement européen, tel que nous avons pu le voir dans nos chapitres précédents<sup>428</sup>. Malgré tout, nous sommes surpris par le choix du Président du Conseil de ne parler uniquement que d'union douanière et d'échanges économiques. Ainsi, Gaston Thorn se défend de la relative apathie des Européens à agir sur le cas de la Grèce, en leur expliquant que cette non-action, a pour conséquence des effets certes positifs sur l'économie de la Grèce, mais également pour la Communauté.

Il est certes exact, comme le montre l'examen des données statistiques, que la poursuite de l'union douanière, conformément aux échéances automatiques prévues par l'accord a permis à la Grèce d'enregistrer un accroissement de ses exportations vers la Communauté. Mais, de son côté aussi, la Communauté a vu s'accroître ses ventes en Grèce.<sup>429</sup>

Il est alors pour le moins étonnant que Gaston Thorn minimise la situation de la Grèce par le fait que la Communauté européenne a plus à y gagner ainsi.

De même, s'il est vrai que la Grèce profite de l'union douanière sans avoir à remplir certaines obligations, il est également de même pour les producteurs de la Communauté dans leurs relations avec la Grèce.<sup>430</sup>

Et finalement, de parler de la situation comme si la Grèce n'était qu'une rivale commerciale parmi tant d'autres.

---

<sup>428</sup> Voir le chapitre de cette thèse « Dictature en Grèce, entre reconnaissance et exclusion », p.71.

<sup>429</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Exposé de Gaston Thorn à l'occasion de sa rencontre avec la commission de l'association avec la Grèce. Luxembourg, 9 mai 1972.

<sup>430</sup> *Ibid.*

Nous avons ici, une preuve de la frilosité européenne à devoir aborder le sujet sensible de la dictature, comme nous l'avons déjà démontré dans nos travaux précédents, mais il est relativement surprenant de voir le Président du Conseil des Communautés européennes donner de tels arguments pour expliquer aux membres de la commission d'association que la situation n'est pas si catastrophique pour l'accord d'association ; tout cela en ne prenant pas en considération que la plupart des membres de cette commission, avaient depuis longtemps mis de côté la part économique de l'accord, pour ne tenir compte que de sa substance politique. Lors de cette rencontre, bien que nous n'ayons pas de détails sur ces réactions, il est dit que plusieurs parlementaires du groupe socialiste auraient insisté pour que l'on parle plus en détails de la situation politique de la Grèce et non pas que de l'accord économique<sup>431</sup>, mais dans le compte-rendu, il n'existe pas de précisions quant à savoir si cela fut fait. De leur côté, les parlementaires des groupes politiques de droite du Parlement européen, ont estimé que Gaston Thorn a plutôt bien résumé la situation, tout en démontrant que l'accord d'association n'avait pas valeur d'adhésion, et que de toute façon, pour ce qui était des relations entre la Communauté et la Grèce, tous les Etats membres maintenaient leurs relations avec la Grèce, ainsi que la plupart des membres de l'alliance atlantique et l'URSS, comme nous l'avons vu plus en avant.

D'ailleurs, ces parlementaires ont rappelé que les Etats membres, ainsi que d'autres grandes puissances, telles que les Etats-Unis et l'URSS maintiennent tous des relations avec la Grèce.<sup>432</sup>

Gaston Thorn insiste bien auprès des parlementaires européens pour leur expliquer que l'attitude de la Communauté européenne reste la même par rapport à la Grèce et qu'elle ne changera pas. Ce qui conclut, en quelque sorte, l'engagement européen auprès de la Grèce, à vouloir faire bouger les lignes. Il est clair, que depuis l'exil volontaire de la Grèce du Conseil de l'Europe, cet événement fut apprécié comme une victoire de la part des instances européennes et que celles-ci se sont globalement satisfaites de cette unique étape, rechignant définitivement à toucher à un accord qui était globalement positif pour l'ensemble de la Communauté européenne, surtout du point de vue économique.

---

<sup>431</sup> AN, Secrétariat Général des Affaires Européennes [SGCI], 19900640/22 - 19900640/24, Note d'information : travaux parlementaires. Rencontre du Président du Conseil avec la Commission de l'association avec la Grèce. Compte rendu de la réunion. 24 mai 1972.

<sup>432</sup> *Ibid.*

C'est pourquoi la question des Etats-Unis reste centrale dans la partie de cette étude, car ceux-là continuent à réfléchir sur le cas de la Grèce et offrent des analyses poussées sur la situation précaire de la Grèce.

La relation entre le gouvernement des colonels et celui de Nixon est passée de chaleureux à glacial, seul l'ambassadeur Tasca, reste un fervent défenseur de la junte. La Grèce cherche alors de plus en plus à multiplier ses liens avec d'autres Etats et d'autres puissances ; toutes ces volontés grecques peuvent être perçues comme l'affaiblissement des relations entre la Grèce et les Etats-Unis, et le monde anglo-saxon.

Ces premières difficultés dans les relations entre les Etats-Unis et la Grèce, Henry Kissinger<sup>433</sup> en fait la constatation dès le mois de mars 1973. En effet, le 30 mars 1973, il écrit un mémorandum pour le Président, Richard Nixon, où il y explique que la Grèce refuse le nouveau statut de l'aide militaire que les Américains veulent imposer :

Au fur et à mesure que les bénéficiaires de l'aide américaine améliorent leur situation économique, nous avons pris l'habitude de [...] transférer graduellement [...] l'aide militaire accordée [à des] crédits militaires [pour] l'étranger.<sup>434</sup>

Ce changement entre l'aide militaire à titre gracieux et les ventes d'armes effectives, n'intéresse bien sûr pas du tout le gouvernement des colonels, qui y voient un coût supplémentaire à assumer. Kissinger explique alors dans son mémorandum que la Grèce, en réaction à ce changement imposé par les Etats-Unis, décide de se retirer de la liste des subventions de l'aide militaire américaine.

Lorsque le gouvernement grec a appris cela, ils ont décidé de faire la même chose que l'Iran le printemps dernier : se retirer de la liste des subventions.<sup>435</sup>

Il rajoute quelques lignes plus loin :

Ils ont jugé que le montant alloué était devenu trop faible et que leur présence sur la liste des destinataires les a soumis à la critique continue du Congrès. Ils ont préféré mettre fin à l'aide militaire accordée.<sup>436</sup>

---

<sup>433</sup> Henry Kissinger, né Heinz Alfred Kissinger, né le 27 mai 1923 en Allemagne, est un homme politique américain et diplomate. Il a notamment occupé les fonctions de Conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis, de 1969 à 1975, mais également Secrétaire d'Etat des Etats-Unis de 1973 à 1977. Il a eu le prix Nobel de la Paix en 1973, pour avoir négocié les accords de paix de Paris, pour l'arrêt de la guerre du Vietnam.

<sup>434</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 754, Presidential Correspondence File, Greece (Papadopoulos). Secret. Sent for action.

<sup>435</sup> *Ibid.*

<sup>436</sup> *Ibid.*

Cette décision, qui vient bien entendu du Premier ministre Papadopoulos, marque là un coup d'arrêt assez significatif dans la relation avec les Etats-Unis, car le gouvernement des colonels semble signifier aux Etats-Unis qu'ils ne veulent pas payer plus que ce qu'ils payent déjà en termes d'armements, ce qui est mauvais pour l'industrie militaire américaine. Décision qui agace Kissinger, qui demande d'ailleurs à Richard Nixon de signer la lettre qu'il comptait envoyer au Premier ministre grec, en réponse à cette réaction grecque, pour montrer que cela venait directement du Président des Etats-Unis. La lettre est alors envoyée le 26 avril 1973 au Colonel Papadopoulos, mais celle-ci reste sans réponse. Il est vraisemblable que cette lettre soit restée sans réponse car le gouvernement des colonels prit l'habitude de jouer sur plusieurs tableaux.

Les colonels affichaient volontairement des signes de rapprochement diplomatique et économique avec la France, et ce qui au départ, était vu comme une forme de pression mise sur les Etats-Unis pour avoir des avantages, mais qui est devenu une réalité beaucoup plus nette. La France qui, selon les propos du journal *Le Monde*, cherchait à évincer les Etats-Unis dans leurs échanges militaires avec la Grèce, profite de cette nouvelle réalité des relations diplomatiques entre les colonels et le nouveau gouvernement américain. Le quotidien français titre, le 5 avril 1973, « *L'amitié franco-hellénique* », où amitié est mise entre guillemet, critique à peine voilée du journal en direction du gouvernement français, sur leur volonté à faire justement vivre cette amitié<sup>437</sup>. *Le Monde* commence par présenter le caractère unique de l'événement en question, c'est-à-dire la visite du Chef des Armées des forces grecques, Odysseas Angelis<sup>438</sup>, fidèle parmi les fidèles du régime des colonels, très proche de Papadopoulos. Une première depuis le coup d'Etat du 21 avril 1967, ceci dit, le quotidien oublie de préciser qu'une autre visite d'un Colonel a été faite au mois de juin, en 1969, au salon du Bourget. Il est écrit que le Chef des Armées a visité plusieurs installations de la défense nationale française, et qu'il a également assisté à des exercices militaires aériens,

---

<sup>437</sup> *Le Monde*, 5/4/1973.

<sup>438</sup> Né en 1912, décédé en 1987, Odysseas Angelis, fut le chef des Armées pendant le régime de la junte des colonels en Grèce, grand fidèle et ami proche de Papadopoulos, le grand instigateur du coup d'Etat. Lorsque Georges Papadopoulos décide d'abolir la monarchie en Grèce, le 1<sup>er</sup> juin 1973, il nomme immédiatement, après avoir pris la fonction de Président de la République hellénique, en plus de sa fonction de Premier-ministre, Odysseas Angelis comme Vice-Président, ce qui montre la confiance qu'il lui accordait.

mais aussi terrestres, par des exercices de blindés<sup>439</sup>. Bien entendu, cette visite ne dupe personne :

Il est évident, cependant, que le principal objectif de ce séjour n'est pas de familiariser le représentant du général Papadopoulos avec les qualités opérationnelles de notre armée. Le gouvernement français n'a jamais dissimulé son ambition sinon de supplanter les Etats-Unis comme principal fournisseur d'armement de la Grèce, du moins de se réserver une part non négligeable d'un marché plus que prometteur.<sup>440</sup>

La lutte était donc âpre entre les Etats-Unis et la France, et il est vraisemblable que les Etats-Unis aient eu la désagréable impression que la Grèce cherchait à les évincer. Ou alors, ce n'était qu'un moyen pour mettre la pression sur le gouvernement américain, pour mieux négocier l'aide militaire. D'ailleurs, *Le Monde*, offre un récit intéressant à ce propos, puisqu'il décrit précisément ce manque de constance qui caractérisait le régime des colonels et finalement le peu de confiance qu'il fallait accorder à leurs décisions finales. La France, l'année précédente, grâce à de gros efforts, avait essayé de vendre les derniers modèles de leurs Mirages, aux colonels qui semblaient enclins à les acheter à la place des modèles américains, mais le Premier ministre Papadopoulos changea d'avis, pour finalement acheter les avions américains.

Les responsables français ont subi, l'année dernière, une profonde déception : le général Papadopoulos, dont le parti pris pro-américain n'est plus à démontrer, avait brusquement décidé d'opter pour les Phantom d'outre-Atlantique, de préférence aux quarante-huit Mirage dont il négociait l'achat depuis plusieurs mois.<sup>441</sup>

Ainsi, ne peut-on pas voir ces actions gouvernementales grecques comme autant de moyens de pression mis sur les Etats-Unis pour obtenir des rabais ou des garanties plus importantes ? Les colonels ayant déjà montré qu'ils étaient passés maîtres dans l'art de la manipulation, et de l'utilisation du partenaire français pour inquiéter les Etats-Unis quant à leur priorité en termes d'achats militaires. Si les Etats-Unis avaient su, jusque-là, s'accommoder de ce comportement quelque peu erratique, il semblerait, cette fois-ci, que la stratégie ne soit plus la même, car, comme en témoigne *Le Monde*, qui semble très confiant quant aux nouvelles opportunités françaises en Grèce, la Grèce semble très décidée à changer de fournisseur.

---

<sup>439</sup> *Le Monde*, 5/4/1973.

<sup>440</sup> *Ibid.*

<sup>441</sup> *Ibid.*

Cela dit, analysé par *Le Monde*, le gouvernement de Papadopoulos n'oublie pas que la France est le seul pays à ne pas avoir participé à la résolution du Conseil de l'Europe condamnant le régime des colonels. Le gouvernement français a même fait encore mieux, puisqu'il a délivré en 1972, au mois de janvier, un certificat de respectabilité au régime des colonels, lors de la visite de Jean de Lipkowski<sup>442</sup>, à l'époque Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, célébrant les liens amicaux entre la France et la Grèce. Ainsi, la France semble au nom des échanges économiques, s'accommoder du régime grec, et c'est ce qui plaît aux colonels, qui semblent moins enclins à accepter l'influence américaine.

Les Etats-Unis, de leur côté, paraissent de moins en moins prêts à accepter la façon dont le gouvernement des colonels les traite. Pour Nixon et Kissinger, il était de plus en plus clair que Georges Papadopoulos n'était pas un personnage fiable, et qu'il n'était pas le plus à même de pouvoir conserver une certaine stabilité dans son pays.

## 2. Les premières contestations internes à la politique des colonels.

Des doutes se font jour aux Etats-Unis, qui ne semblent plus faire confiance au Premier ministre grec. L'ambassadeur Tasca, le 21 avril 1973<sup>443</sup>, rend compte d'une situation de plus en plus compliquée pour le gouvernement des colonels, surtout pour le Premier ministre Papadopoulos, qui semble critiqué, même au sein de ses propres rangs.

Au cours des derniers mois, le régime grec a été incapable de régler de manière décisive et opportune divers problèmes graves, tels que les universités et les troubles étudiants, la détention de sept avocats sans inculpation, l'arrestation du professeur Tsatsos de l'université de Bonn, etc. La visite du chef d'état-major de la défense britannique a été exploitée pour la publicité positive nécessaire, tandis que l'escalade de la violence à Chypre et les querelles au sein de l'Eglise orthodoxe grecque ont jeté des doutes supplémentaires sur la compétence des dirigeants du gouvernement de Grèce.<sup>444</sup>

Depuis janvier 1973, des manifestations étudiantes ont commencé dans les rues d'Athènes. *Le Monde* du 29 janvier 1973, parle d'une « Première manifestation politique des étudiants à

---

<sup>442</sup> Jean Noël de Lipkowski, né à Paris en 1920 et mort en 1997, fut un homme politique français, notamment Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de 1968 à 1974. Il s'est également illustré comme étant l'arbitre du dernier duel à l'épée officiel ayant eu lieu entre Gaston Defferre et René Ribière.

<sup>443</sup> Date qui ne laisse rien au hasard, puisque c'est jour pour jour, la 6<sup>e</sup> année de la dictature des colonels au pouvoir en Grèce.

<sup>444</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, RG 59, Central Files 1970–73, POL 15–1 GREECE. Secret; Exdis. Athens, April 21, 1973, 1115Z.

Athènes »<sup>445</sup>, depuis 1967, marquant le début d'une crispation grandissante au sein de la population grecque vis-à-vis des colonels, cristallisés par ces manifestations étudiantes. Ces manifestations, qui au départ, ne dépassaient pas la centaine d'étudiants, sont rapidement devenues bien plus importantes car très violemment réprimées par la police. Le 16 février, un mois après le début des manifestations, malgré les violentes répressions policières organisées par le régime des colonels, le mouvement contestataire reprend de plus belle, et semble se développer en province. Ainsi, plusieurs associations étudiantes publient des tracts de protestations à l'encontre du régime. *Le Monde*, fait d'ailleurs un rappel, en expliquant dans un de ses articles, que la « quasi-totalité des inscrits à l'Ecole polytechnique d'Athènes »<sup>446</sup> poursuivent la grève qu'ils avaient initiée parmi d'autres.

Dans les rues d'Athènes, les manifestations font rage, et le mouvement prend de l'ampleur, puisque d'une centaine de personnes, celui-ci réunit dorénavant plusieurs milliers de personnes<sup>447</sup>. Malgré les appels au calme, les étudiants continuent de défier l'autorité des colonels, amenant le gouvernement grec à devoir de plus en plus étouffer l'affaire dans les journaux grecs, mais également dans les journaux internationaux. Le 27 février, *Le Monde* parle d'une volonté des autorités grecques à étouffer dans la presse les manifestations étudiantes. « Dès jeudi, les autorités ont « conseillé » à la presse athénienne<sup>448</sup> de ne pas faire état de ces manifestations »<sup>449</sup>. La plupart des propriétaires grecs des grands groupes de presse basés à Athènes ont été obligés d'appliquer des consignes de censure systématique de ce sujet, face aux pressions de plus en plus importantes provenant des autorités grecques. Cela ne semble pas ralentir le mouvement de contestation, puisque les mouvements étudiants continuent de plus belle à Athènes et à Salonique. Le 26 février, la grève étudiante se poursuit non seulement à l'Ecole polytechnique d'Athènes mais également à celle de Salonique<sup>450</sup>.

Si toutefois le gouvernement des colonels parvient à censurer les manifestations dans les journaux grecs, il n'en va pas de même pour les journaux étrangers, dont les correspondants à Athènes rendent compte de la réalité de la situation, journalistes sur lesquels la dictature a

---

<sup>445</sup> *Le Monde*, 29/1/1973.

<sup>446</sup> *Le Monde*, 16/2/1973.

<sup>447</sup> *Ibid.*

<sup>448</sup> Notamment les journaux athéniens indépendants, *To Vima* et *Ta Nea*, mais il faut notifier que beaucoup de journaux ont arrêté leurs publications pendant la dictature des colonels, soit par choix soit parce qu'ils y ont été contraints. Dans ce cas présent nous avons *I Kathimerini* et *I Avgi* qui ont vu leur publication stoppée par la junte.

<sup>449</sup> *Le Monde*, 27/2/1973.

<sup>450</sup> *Le Monde*, 28/2/1973.



beaucoup moins de contrôle. Plusieurs correspondants de la presse étrangère, à la fin du mois de février 1973, sont convoqués individuellement par le secrétaire général de la Presse et de l'information, Louas Papanghelis, leur reprochant notamment d'avoir publié des reportages sur les manifestations étudiantes et sur les méthodes policières, particulièrement violentes. *Le Monde*, parlant même d'un « dernier avertissement » de la part du Secrétaire en direction des journalistes étrangers. Les correspondants ne semblent pas en tenir compte, et cela se traduit quelques jours plus tard par l'expulsion d'un journaliste hollandais, Albert Coerants, qui a suivi de très près, de nouveaux incidents qui éclatent à la faculté de droit d'Athènes, le 23 mars 1973. Ce durcissement du régime à l'égard de la presse en général, inquiète fortement la communauté occidentale, surtout les correspondants étrangers qui font état de menaces perpétuelles de la part des autorités à leur encontre, pour qu'ils ne puissent pas faire leur travail d'information<sup>451</sup>. Loin de s'arrêter, les différents mouvements de grèves étudiantes en Grèce continuent leur essor et se multiplient dans plusieurs universités. Ainsi, à Athènes, le mouvement prend forme dans plusieurs écoles, surtout dans les sections étudiant les sciences politiques, dont les élèves, dans leur immense majorité, font grève.

L'ambassadeur américain Henry Tasca, bien conscient que l'on n'a pas affaire ici à un petit mouvement passager, relate en parallèle les autres problèmes concernant le gouvernement des colonels.

Le niveau croissant de critique publique interne du gouvernement grec couplé à des plaintes accrues de la part de l'armée grecque, complique la triste image du Premier ministre Papadopoulos. La question se pose quant à la viabilité du Premier ministre vis-à-vis de ses collègues au sein du régime.<sup>452</sup>

Effectivement, apparaissent des critiques qui semblent venir de son propre camp, surtout depuis que les observateurs, se sont rendus compte depuis plusieurs mois, que Georges Papandréou n'avait aucunement l'intention d'organiser des élections libres. Ainsi, des généraux grecs à la retraite, au mois d'avril 1973 ont appelé le gouvernement de Papadopoulos à restaurer la démocratie dans le pays grec. Ainsi, ces quatre généraux : Athanassios Frontisis, Demetrios Siradakis, Petros Sakellariou et Ioannis Pipillis, ont fait savoir

---

<sup>451</sup> *Le Monde*, 26/3/1973.

<sup>452</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, RG 59, Central Files 1970-73, POL 15-1 GREECE. Secret; Exdis. Athens, April 21, 1973, 1115Z.

que « la prolongation actuelle risque d'avoir de sérieuses conséquences sur les forces armées helléniques et sur l'alliance de la Grèce avec l'OTAN ». <sup>453</sup>

C'est là un aspect nouveau de la contestation, car en plus des étudiants, viennent aussi des critiques issues de l'armée, qui se font de plus en plus intenses, surtout dans la Marine grecque, qui ne semble pas s'accorder avec la vision du Premier ministre. Mais là où la situation est plus complexe et peut-être plus ambiguë qu'elle ne paraissait au premier abord, c'est que deux camps de contestataires semblent se former au sein de l'armée grecque : d'un côté un camp de la Marine, qui semblait volontiers plus proche du Roi Constantin, des volontés démocratiques et de se rapprocher de la communauté occidentale, et d'un autre côté, l'Armée de terre, qui apparaissait loyale au Colonel Dimitrios Ioannidis, un des membres du gouvernement, chef de la police militaire, qui semblait agir dans l'ombre, pour attiser la colère des officiers subalternes. Ce Colonel Ioannidis, partisan, dans le cas des révoltes étudiantes, d'une plus grande fermeté et d'une ligne plus dure. L'ambassadeur américain Tasca, fait état d'une grogne grandissante au sein de l'armée grecque, qu'apparemment le colonel Ioannidis utiliserait à son propre compte.

Les problèmes ci-dessus n'ont pas été perdus pour les militaires qui, individuellement, ont augmenté leur niveau de plainte. Cela a apparemment permis au chef de la police militaire, le colonel Dimitrios Ioannidis [...] [d'obtenir] une voix accrue dans les affaires gouvernementales par l'exploitation adroite des plaintes des officiers. Il est difficile de comprendre l'existence ou la taille exacte de groupes de conspirateurs dissidents dans l'armée qui pourraient avoir l'intention de saisir cette occasion pour agir contre le Premier ministre. <sup>454</sup>

Ce témoignage est à exploiter avec précaution : certains chercheurs américains <sup>455</sup>, accusent même l'ambassadeur d'avoir été un soutien particulièrement zélé des colonels. James Edward Miller, dans une de ses publications, a même cette expression, pour décrire la relation qu'entretenait l'ambassadeur Tasca et le Premier ministre Papadopoulos : « Tasca est devenu une pomp-pom girl pour le Premier ministre » <sup>456</sup>. Ce qui est quelque peu paradoxal, puisqu'il se présentait lui-même comme un fervent défenseur de la démocratie et qu'il avait tout fait pour influencer au mieux le régime des colonels pour plus de démocratie. D'ailleurs, depuis

---

<sup>453</sup> *Le Monde*, 17/4/1973.

<sup>454</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, RG 59, Central Files 1970-73, POL 15-1 GREECE. Secret ; Exdis. Athens, April 21, 1973, 1115Z.

<sup>455</sup> C'est notamment la version de James Edward Miller, voir MILLER, *op.cit.*, p.165-166, mais également celle de KARAKATSANIS et SWARTS, *op.cit.*, p. 159 et p. 193.

<sup>456</sup> MILLER, James Edward, *op.cit.*, p. 165.

1971, il est en contact régulier avec différents membres de l'opposition<sup>457</sup>, comme s'il sentait, que le régime des colonels était en train de s'effondrer.

Reste à voir si le Premier ministre peut ou va exercer un leadership fort basé sur la pleine mise en œuvre de la Constitution de 1968.<sup>458</sup>

Sachant que la constitution grecque de 1968 fut vidée d'une bonne partie de son contenu démocratique<sup>459</sup>, et des quelques protections les plus élémentaires pour les citoyens grecs. Nous noterons en particulier la suppression de l'article 5 de l'ancienne constitution qui traitait du droit à la liberté et à la sûreté pour tous les citoyens grecs.

Nous sommes partagés entre deux explications, vis-à-vis de cette phrase écrite par l'ambassadeur Tasca : soit c'est du cynisme de sa part, explicitant que le Premier ministre grec est incompetent à diriger son pays, même en ayant à sa disposition une constitution anti-démocratique qui devrait normalement lui permettre de pouvoir gérer son pays sans se soucier de certaines interdictions, soit c'est une façon pour lui d'appuyer son espoir de voir Georges Papadopoulos rétablir la situation en Grèce, pour faire disparaître les inquiétudes américaines quant au risque d'un déséquilibre de la région.

En poursuivant, l'ambassadeur américain à Athènes, sous-entend que se trame dans les rangs de l'armée, un probable coup d'Etat pour remplacer le Premier ministre et tout son gouvernement. D'ailleurs, lui qui évalue la situation de très près, explique que la population dans son ensemble ne serait pas fâchée du départ de Papadopoulos, même par un coup de force d'une partie de l'armée, qui se serait ralliée contre lui.

Une telle démarche, si elle était menée par l'armée dans le but de dégager l'armée du gouvernement, recevrait probablement une large majorité de soutien tant dans l'armée que dans la population.<sup>460</sup>

Les premiers militaires à agir dans ce sens sont ceux de la marine grecque. Du 22 au 23 mai 1973, des militaires dévoués apparemment à la cause du roi Constantin, préparaient dans la nuit, un départ de plusieurs vaisseaux de la flotte grecque, qui était basés près du port du Pirée. Ils voulaient ainsi, en même temps que la prise de ces navires de guerre, lancer un appel

---

<sup>457</sup> FRUS, Washington DC, National Archives, RG 59, Central Files 1970-73, POL 15-1 GREECE. Secret ; Exdis. Athens, April 21, 1973, 1115Z.

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> Voir Partie 1, chapitre II, partie A, sur la dénonciation de la nouvelle constitution grecque par les pays scandinaves et les Pays-Bas. Suppression de plusieurs articles qui protègent normalement les citoyens grecs.

<sup>460</sup> *Ibid.*

à la population grecque, pour renverser le gouvernement et restaurer la royauté. Deux anciens chefs de la marine sont accusés d'avoir fomenté le complot, l'amiral Constantin Angolfopoulos et l'amiral Mineos, plus quelques officiers actifs dans la marine. Ce coup d'Etat est déjoué, étouffé dans l'œuf, puisque les autorités grecques, ayant eu vent du complot, ont arrêté les deux amiraux directement chez eux, avant que le plan ne puisse être mené à exécution<sup>461</sup>. Ce complot, directement imputé au roi Constantin, met la royauté grecque dans l'embarras :

Sans être directement mis en cause, le roi se trouve sur la sellette, et certains, à Athènes, le soupçonnent ainsi que son entourage, de couvrir plus ou moins les activités dirigées contre le régime.<sup>462</sup>

Le rapprochement que l'on pouvait faire entre le roi et le coup d'Etat de la marine grecque n'était pas non plus irréaliste, puisque deux jours après l'arrestation des comploteurs, le commandant d'un contre-torpilleur grec, demanda l'asile politique aux autorités italiennes. Le navire qui était en train de faire des manœuvres dans le cadre de l'OTAN en méditerranée, avec des navires américains, britanniques, italiens et turcs, décida de mouiller dans le port de Fiumicino, à 30 kilomètres de Rome<sup>463</sup>. Ville de Rome où le roi Constantin avait élu domicile, depuis qu'il s'était exilé, après son contrecoup d'Etat raté du mois de décembre 1967. Deux officiers du navire, essayèrent, tout en se rendant sur la terre ferme, d'entrer en contact avec le roi Constantin, et de lui demander de venir les rencontrer sur le navire, mais ils ne réussirent pas à le contacter. De son côté, le roi réagit promptement, en déclarant qu'il n'était absolument pas au courant de ce coup d'Etat et qu'il n'en était en rien responsable, sa ligne de défense étant d'appuyer qu'il ne l'avait appris que dans la presse.

Cette affaire du contre-torpilleur grec qui décide de mouiller dans le port italien de Fiumicino est du pain béni pour la junte des colonels, qui s'empare de l'événement pour appuyer encore plus leur scénario d'un complot « royaliste ». Le même jour, le régime des colonels publie un communiqué, déclarant que les rebelles étaient au nombre de 35 en tout, mélangeant des officiers à la retraite comme des actifs, mais ce qui ajoute à la confusion de l'événement, est que le communiqué met directement en cause le commandant du contre-torpilleur, ayant demandé l'asile en Italie, tandis que celui-ci dément avoir été mêlé au complot, et qu'il n'aurait agi qu'en conscience et en toute indépendance.

---

<sup>461</sup> *Le Monde*, 25/5/1973.

<sup>462</sup> *Le Monde*, 26/5/1973.

<sup>463</sup> *Le Monde*, 28/5/1973.

### 3. Un repli paranoïaque.

Ainsi, il existe tout un jeu médiatique de la part des comploteurs mais également des colonels, qui d'un côté tentent de discréditer le roi, en l'accusant directement à travers la tentative ratée de la marine grecque et de l'autre, ceux qui ont essayé de contacter le monarque, de le dédouaner en expliquant qu'il ne faisait pas partie du complot. Une complexité d'informations contradictoires dont il est difficile d'analyser correctement la situation. Cela dit, la junte décide rapidement des actions à mener, puisqu'en à peine une semaine, Georges Papadopoulos, le 1<sup>er</sup> janvier 1973, à 13h à la télévision grecque, annonce la déchéance du roi Constantin<sup>464</sup>. Déchéance qui sonne, de fait, le glas de la monarchie en Grèce, et ouvre la voie à la République.

La Grèce a vécu, le vendredi 1<sup>er</sup> juin, sans manifestation ni émotion populaire, la première journée de la troisième république de son histoire. Les autorités tentent vainement de donner quelques éclats à l'instauration d'un régime dont la nature « présidentielle », sera précisée dans une Constitution soumise à référendum avant la fin de juillet.<sup>465</sup>

De son côté, le gouvernement français ne fait aucune déclaration, aucune réaction particulière, il refuse même toute déclaration sur l'abolition de la monarchie en Grèce et de la proclamation à venir de la République. Du côté des Etats-Unis, la réaction n'est pas identique, l'embarras est fort, et à peine voilé au sein de l'administration américaine. Un télégramme du 12 juin 1973, envoyé par Kenneth Rush<sup>466</sup>, le Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, depuis Washington, au Président des Etats-Unis, intitulé « Réévaluation de notre politique grecque »<sup>467</sup>, fait tout un résumé des derniers mois et de la situation de plus en plus catastrophique en Grèce. L'instauration de la République en Grèce, peut être perçue comme le dernier coup de boutoir à la patience du gouvernement américain, car celui-ci, s'était toujours senti proche du roi Constantin, a toujours eu secrètement l'idée, dans un futur plus ou moins long, que le monarque grec puisse revenir en Grèce, et réorganiser la vie

---

<sup>464</sup> *Le Monde*, 2/6/1973.

<sup>465</sup> *Le Monde*, 4/6/1973.

<sup>466</sup> David Kenneth Rush, né le 17 janvier 1910 dans l'Etat de Washington, il meurt en 1994 à Delray Beach en Floride. Proche de Richard Nixon, qu'il rencontra à l'université Duke, il devient ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne en 1969, puis devient Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis en 1972, puis Secrétaire d'Etat adjoint de la Défense en 1973. De 1974 à 1977, il devient ambassadeur des Etats-Unis en France.

<sup>467</sup> FRUS, Washington DC, Ford Library, National Security Adviser, Scowcroft Daily Work Files, Chronological File A, Box 3. Secret. Washington, June 12, 1973.

démocratique du pays. Ce faisant, les colonels ont ainsi supprimé, sans le savoir un atout du gouvernement américain. De plus, c'est la constatation pour les Américains, que le comportement du Premier ministre Papadopoulos va de moins en moins dans le sens des intérêts américains, ce qui est bien sûr au désavantage du régime des colonels, car ceux-ci étaient justement tolérés, tant que les intérêts américains étaient respectés.

Les événements survenus au cours des deux dernières semaines nous ont présenté une situation changée en Grèce qui affectera nos intérêts d'une manière qui ne peut pas encore être pleinement évaluée.<sup>468</sup>

Est remis en cause successivement par le Secrétaire américain :

-La capacité de la Grèce à pouvoir tenir efficacement son rôle dans le commandement intégré de l'OTAN, car suite aux mutineries du mois de mai, une vague d'arrestation est lancée contre certains officiers considérés comme royalistes, mais dont la preuve n'était pas toujours évidente. Cette épuration a grandement affaibli le commandement de la marine grecque<sup>469</sup>.

-La déchéance du roi Constantin et la proclamation de la République en Grèce, font redouter aux Américains, que cela puisse arriver ailleurs, où leurs intérêts sont également importants.

-Puis, Kenneth Rush reconnaît que le geste de Papadopoulos est minutieux et vraisemblablement préparé de longue date, et qu'il n'attendait qu'un événement particulier, comme celui de la mutinerie de la marine grecque, pour aller dans le sens de l'abolition de la monarchie en Grèce.

Par un geste judicieux, Papadopoulos a détruit une institution qui offrait la continuité et une option pour l'évolution à la démocratie.<sup>470</sup>

Restait encore de la part du leader grec de faire accepter le nouveau régime par la population grecque, car aussitôt fait sa déclaration à la télévision, celui-ci s'empressa d'expliquer qu'il comptait organiser au mois de juillet, un référendum pour que la population hellénique puisse voter pour le « non » ou le « oui » à la République qui leur était proposée, en lieu et place de l'ancien système monarchique constitutionnel.

---

<sup>468</sup> FRUS, Washington DC, Ford Library, National Security Adviser, Scowcroft Daily Work Files, Chronological File A, Box 3. Secret. Washington, June 12, 1973.

<sup>469</sup> *Ibid.*

<sup>470</sup> *Ibid.*

Au cours du mois de juillet 1973, la situation est politiquement désastreuse pour la junte, celle-ci semble se réfugier dans un discours de repli paranoïaque où elle voit des ennemis partout, et procède à plusieurs jugements et arrestations dans le pays, pour trouver des boucs émissaires expliquant les différents événements qui déstabilisent le pays. Cela commence par l'arrestation, le 4 juillet 1973, de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Evagelos Averoff<sup>471</sup> et de Petros Garoufalias<sup>472</sup>, ancien ministre de la Défense. Ceux-ci sont arrêtés directement à leur domicile respectif, parmi une soixantaine d'autres suspects, que le gouvernement des Colonels accuse d'avoir fait partie du groupuscule ayant fomenté le « coup de la Marine »<sup>473</sup>. L'arrestation de ces anciennes personnalités politiques crée un émoi sans précédent au sein des institutions européennes. Ceci est relatée le 7 juillet 1973 par l'AFP<sup>474</sup>, la Commission des affaires politiques du Conseil de l'Europe, réunie à Florence dénonce l'arrestation de l'ancien ministre Averoff. La réaction est d'autant plus vive, que celui-ci a déjà dans le cadre de ses fonctions de ministre des Affaires étrangères, a fait partie du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

La critique n'est pas voilée et surtout elle remet en question les modalités du référendum voulu par les Colonels, le 29 juillet 1973.

La Commission tient à surligner [...] que si le référendum doit avoir une valeur et une signification quelconque il doit être [...] entouré des garanties suivantes : suppression de l'état de siège ; rétablissement de la liberté d'expression et liberté aux partis politiques de se reconstituer ; garantie du secret du vote et contrôle du déroulement des opérations du vote [...].<sup>475</sup>

Nous voyons que le Conseil de l'Europe, malgré un affaiblissement de la réaction de leurs membres, continue à se soucier du cas de la Grèce et de la dictature. Il apparaît, à travers ces lignes, qu'il existe un risque que le référendum grec ne traduise pas la volonté du peuple grec. Et qu'il n'est pas à écarter que les conditions pour organiser ce référendum ne puissent

---

<sup>471</sup> Né en 1910 en Thessalie, et mort en 1990 à Athènes, Evagelos Averoff était un homme politique grec, qui fut plusieurs fois ministre. Il s'est notamment distingué comme ministre des Affaires étrangères, durant la période de 1956 à 1963.

<sup>472</sup> Né en 1901 et mort en 1984, Petros Garoufalias fut un homme politique grec, en plus d'être un businessman accompli. Bien qu'il fût relié, en partie, à la période dite de « l'apostasie », qui a précipité la chute du gouvernement de centre-droit du Premier ministre Georges Papandréou, et qui a préparé le coup d'Etat des colonels, il fut notamment ministre de l'Intérieur de 1950 à 1952 et ministre de la Défense de 1964 à 1965.

<sup>473</sup> *Le Monde*, 4/7/1973.

<sup>474</sup> *Le Monde*, 7/7/1973.

<sup>475</sup> *Ibid.*

permettre à chacun de pouvoir exprimer ses opinions politiques et que les colonels organisent la situation de telle façon qu'il soit quasi garanti que le « oui » l'emporte largement.

Un climat de défiance s'installe parmi un pouvoir déjà très fragilisé par les contestations internes dans le pays et qui considère que tout ancien homme politique grec est un potentiel contestataire. Constantin Caramanlis est rapidement visé à son tour, puisqu'il est accusé, sans fondements, d'être également responsable du coup d'Etat manqué de la Marine militaire grecque<sup>476</sup>. Il existe une volonté de la part des colonels de l'impliquer dans cette affaire, pour le juger comme complice, ce qui ajoute encore plus au désarroi d'un gouvernement qui cherche des coupables, fussent-ils à l'autre bout de l'Europe. Ce comportement ne manque pas d'exaspérer une scène politique mondiale, qui semble de plus en plus impatiente face à ces agissements, la contestation la plus importante venant des Etats-Unis, où depuis le milieu de l'année 1973<sup>477</sup>, l'exercice du pouvoir de Richard Nixon, est contesté. Le *New York Times*, dans son éditorial du jeudi 5 juillet 1973, invite le Congrès des Etats-Unis à refuser l'aide militaire à la Grèce (une aide qui de toute façon, avait été refusée par la Grèce des colonels quelques mois plus tôt), et si le *New York Times* fait cette demande au Congrès, c'est parce que celui-ci, depuis le 3 janvier 1973, est à nouveau majoritairement démocrate. Il existe alors l'espoir, que ce revirement politique remette en question la politique des « œillères » de Richard Nixon vis-à-vis de la Grèce, car le journal américain considère que

Cette tentative pour imposer à la Grèce non pas une République parlementaire présidentielle mais une dictature présidentielle, ne peut manquer de troubler les alliés de l'OTAN.<sup>478</sup>

Ce qui, de fait, rejaillit sur l'image internationale du pays, déjà bien écornée par les longues années de conflit au Vietnam. Ainsi, il semble pour le quotidien américain, que Richard Nixon entame gravement, en refusant de traiter le problème de la démocratie en Grèce la confiance de ses alliés occidentaux.

De son côté, *Le Monde* relate que le Sénat américain a déjà demandé quelques semaines auparavant, une suspension de toute aide militaire à Athènes<sup>479</sup>, et nous remarquons, encore une fois, que ni le Congrès des Etats-Unis ni les journalistes américains, ne

---

<sup>476</sup> *Le Monde*, 6/7/1973.

<sup>477</sup> Voir MILLER, *op.cit.*, p.170 à 172., où celui-ci fait un parallèle entre le moment où la dictature des colonels est fragilisée et le moment où Richard Nixon est remis en question dans son propre pays.

<sup>478</sup> *New York Times*, 5/7/1973.

<sup>479</sup> *Le Monde*, 6/7/1973.



semblent être au courant de la situation réelle entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement des colonels. Ainsi, les Etats-Unis contribuent à créer une image faussée de la situation, à dessein ou non, quant à ses intentions vis-à-vis des colonels. Les télégrammes diplomatiques nous montrent que la situation était très tendue entre les deux gouvernements, et non pas telle qu'elle peut être exprimée dans les journaux américains, tel que le *New York Times*, qui considèrent plus volontiers, que les relations étaient au beau-fixe.

De son côté, la CEE continue ses discours critiques, sans retoucher à l'accord d'association, son analyse de la situation étant peu ou prou la même au fur et à mesure des années. Au Parlement européen, Christopher Soames<sup>480</sup>, vice-président de la Commission exécutive du Marché Commun, déclare le 6 juin 1973 que l'adhésion de la Grèce à la CEE est « plus éloignée que jamais », et que pour ceux qui avaient encore un doute, il est hors de question d'aller au-delà de l'accord d'association entre la Communauté et la Grèce, tant que l'actuel régime militaire restera en fonction. Il est étrange, tout de même, que le vice-président soit obligé de le rappeler à la tribune du Parlement européen, alors qu'il était, semble-t-il, acquis, que la Communauté européenne refuserait même d'y penser. Nous pouvons nous poser la question des raisons d'une telle intervention, alors qu'il était clair depuis déjà plusieurs années, que la Grèce était une dictature et qu'il était bien sûr inconcevable que celle-ci puisse intégrer la CEE.

---

<sup>480</sup> Arthur Christopher John Soames, né en 1920 et mort en 1987, fut un homme politique britannique, gendre de Winston Churchill. Membre du Parti conservateur, il possédait le statut nobiliaire de baron. Il fut notamment ministre de l'Agriculture de 1960 à 1964, puis ambassadeur du Royaume-Uni en France de 1968 à 1972, puis commissaire européen de 1973 à 1977. C'est au cours de l'exercice de sa fonction d'ambassadeur qu'il fut impliqué dans ce qui s'est appelé « l'Affaire Soames ». Au mois de février 1969, les relations entre le Royaume-Uni et la France sont compliquées, Charles de Gaulle pose pour une deuxième fois son veto à l'entrée des britanniques dans la CEE. Christopher Soames propose une entrevue au Général de Gaulle, pour parler des différends entre la France et le Royaume-Uni, des solutions à y apporter et de plusieurs sujets en relation avec l'Europe ; dont la défense européenne. Soames s'empresse d'en faire le compte rendu auprès du ministère des Affaires étrangères, ce dernier, véhiculant à travers ses hauts-fonctionnaires un sentiment anti-français, se sert de l'entretien pour déformer les propos du Président français, les diffuser à la presse étrangère européenne, pour tenter de rompre le couple franco-allemand. Cela provoque une grave crise diplomatique à travers toute l'Europe. « L'Affaire Soames » marquera durablement les relations diplomatiques et l'exercice diplomatique, au sein du continent européen.

Je dois dire avec regret que nous demeurons aujourd'hui plus éloigné que jamais de ce que nous espérons voir un jour : une démocratie européenne parmi les démocrates (sic) européens.<sup>481</sup>

### C. De la République plébiscitée à la fin du régime des colonels : une Grèce en grande difficulté.

Si on part du postulat qu'il y ait eu un revirement de l'opinion américaine, à partir de 1973, vis-à-vis du gouvernement des Colonels, il convient tout d'abord de se garder de croire que toute l'administration des Etats-Unis ne formait qu'un tout indissociable ; elle est tout au contraire composée d'une myriade d'entités distinctes qui, certes, faisaient partie d'un ensemble homogène, mais aux opinions parfois nuancées. Il faut noter que la vision américaine est parfois différente, selon que l'on se place du point de vue des services secrets ou du Département d'Etat ; car les fonctionnaires de la CIA ont une vision bien plus critique de Papadopoulos que l'ambassadeur américain Henry Tasca, en poste à Athènes depuis 1969. Tasca reste un fervent soutien de Papadopoulos, qu'il ne cesse de se défendre, malgré toutes les preuves d'une personnalité de plus en plus clivante par rapport aux intérêts des Etats-Unis. Cela se traduit au moment de la grave catastrophe de la manifestation de l'Ecole polytechnique d'Athènes, où il y eut plusieurs morts<sup>482</sup>. L'ambassadeur américain Henry Tasca fut l'un des rares à conseiller à l'administration américaine du Département d'Etat de continuer à accorder leur confiance à Papadopoulos.

Malgré cette attitude, Henry Tasca est toutefois d'accord pour dire que Papadopoulos reste un personnage instable. Cela dit, dans l'esprit de l'ambassadeur, il faut se garder de toute volonté trop hâtive à vouloir le remplacer car le remède pourrait être pire que le mal. Il est certain, que le remplaçant serait sûrement pire et mènerait la Grèce à la catastrophe, la région méditerranéenne avec elle. Ce point de vue est finalement le plus partagé, et ce malgré toute la réticence que la plupart des fonctionnaires américains ont envers la personne de Papadopoulos.

---

<sup>481</sup> AHUEF, PEO-22088, Parlement Européen, Sessions du 04 au 07 juin 1973, intervention de Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission exécutive du Marché commun, 06.06.1973.

<sup>482</sup> Une centaine de morts pour les opposants, une dizaine selon le bilan officiel.

Les services secrets américains continuent de considérer que le remplacement de Papadopoulos à la tête du gouvernement grec serait une mauvaise chose pour la stabilité de la région. C'est une vision prudente, qui démontre que les Etats-Unis sont plutôt partisans du *statu quo* plutôt que de grands bouleversements en Grèce. Une vision clairvoyante, puisque après le coup d'Etat, le 25 novembre 1973, qui amène Dimitrios Ioannidis à la tête du pays en remplacement de Papadopoulos, ce dernier, quelques mois plus tard, déclenche un coup d'Etat à Chypre et s'attire les foudres de la Turquie.

### 1. Un référendum pour renforcer le pouvoir de Papadopoulos.

Au mois de juillet 1973, la situation grecque est compliquée et complexe. Le régime, sous la houlette du leader Papadopoulos, mène une fuite en avant perpétuelle, se voilant la face quant aux difficultés que le régime subit depuis quelques mois. A tel point que les services de renseignement américains, hésitent à considérer la possibilité que le vote prochain du référendum organisé en Grèce puisse apporter une solution longue et durable au manque de solidité du pouvoir. Celui-ci est considéré comme fragile, et il cristallise une partie des crispations internes, aussi bien au sein d'une population grecque en opposition que dans le camp des colonels.

Au lendemain du 19 juillet 1973<sup>483</sup>, le Département d'Etat américain conclut que le pouvoir de Papadopoulos montre des signes de faiblesses. Le département, par la voix du bureau du directeur<sup>484</sup> de la Central Intelligence Agency (CIA) fournit à Richard Nixon préoccupé par la

---

<sup>483</sup> FRUS, Washington DC, 1969 – 1976, Volume XXX, Grèce, Central Intelligence Agency, NIC Files, Job 79–R01012A. Secret; Controlled Dissem. The Central Intelligence Agency and the intelligence organizations of the Departments of State and Defense, the National Security Agency, and the Department of the Treasury participated in the preparation of this estimate. The Director of Central Intelligence submitted this estimate with the concurrence of all members of the United States Intelligence Board with the exception of the representatives of the Federal Bureau of Investigation who abstained on the grounds that it was outside his jurisdiction. Washington, July 19, 1973.

<sup>484</sup> Le directeur de la CIA à cette période est Vernon Walters, qui est un directeur de transition. Il est directeur du 2 juillet au 4 septembre 1973. Il remplace précipitamment James Schlesinger, qui nommé au poste de directeur de la CIA le 2 février 1973, se fait limoger le 2 juillet 1973 car il refusait d'étouffer l'affaire du Watergate. William Colby devient directeur de la CIA à partir du 4 septembre 1973 pour rester au poste jusqu'au 30 janvier 1976.

situation de la Grèce, un National Intelligence Estimate (NIE<sup>485</sup>) qui permet d'observer les analyses des différents scénarii.

Le pouvoir de Georges Papadopoulos est perçu comme montrant des signes d'essoufflement ; le service des renseignements américains estime que le dirigeant grec conserve le pouvoir, mais ce n'est qu'une question de temps, et il est fort probable pour le fonctionnaire ayant rédigé le rapport, que Papadopoulos ne puisse se maintenir à son poste jusqu'à la fin de l'année<sup>486</sup>. Certains faits reviennent régulièrement dans ce rapport, surtout la possibilité que Papadopoulos puisse se faire renverser par un ou plusieurs membres de la junte<sup>487</sup>.

Admettant que cette situation ne changerait pas grand-chose à la politique grecque en direction des Etats-Unis, le Département d'Etat américain semble privilégier cette idée, à l'issue de relations de plus en plus difficiles.

S'il devait partir, le remplaçant serait très probablement un autre membre de la junte, et ni les politiques gouvernementales ni les attitudes envers les Etats-Unis ne changeraient beaucoup.<sup>488</sup>

Est-ce à dire alors que le gouvernement de Nixon envisageait dès cette période la possibilité d'un renversement de Papadopoulos par l'un de ses ministres ? Et que dans cette optique, le Directeur du service des renseignements lui ait répondu ce qui arriverait dans un tel cas ? Ce dernier ne semble, en tout cas, pas très inquiet de la conséquence d'un tel changement pour les intérêts des Etats-Unis.

Les plus hauts collègues de Papadopoulos au sein du régime ont le potentiel de le renverser, mais ne le feront probablement pas avant qu'il ne commette de graves erreurs.<sup>489</sup>

Le rapport fournit une analyse très complète de la situation et des potentiels ministres qui viendraient à contester le pouvoir de Papadopoulos. Des noms sont même donnés : le

---

<sup>485</sup> Un National Intelligence Estimate, est un document qui a pour but de faire un rapport précis d'une situation relevant de la sécurité nationale américaine, mais dont la destinée reste d'être lu par le Président des Etats-Unis. Avant 2005, c'était un document rédigé directement par le directeur du bureau du Central Intelligence, bureau à la tête de la CIA, en concertation avec le National Intelligence Council. Le NIE est bien entendu un document dont les informations sont hautement classifiées.

<sup>486</sup> FRUS, Washington DC, 1969 – 1976, Volume XXX, Grèce, Central Intelligence Agency, NIC Files, Job 79–R01012A. Secret; Controlled Dissem. Washington, July 19, 1973.

<sup>487</sup> *Ibid.*

<sup>488</sup> *Ibid.*

<sup>489</sup> *Ibid.*

brigadier-général Stylianos Pattakos<sup>490</sup>, le colonel Nikolaos Makarezos<sup>491</sup>, le général Odysseas Angelis<sup>492</sup> et le général de brigade, Dimitrios Ioannidis<sup>493</sup>. Tous les plus hauts représentants du cercle le plus proche de Papadopoulos sont alors soupçonnés par le gouvernement américain de vouloir évincer Papadopoulos et d'attendre le moment opportun.

Le renseignement américain insiste sur la personne de Ioannidis, considéré comme le personnage le plus important et le plus influent du gouvernement des colonels. Occupant le poste de chef du renseignement militaire, celui-ci a pu non seulement se constituer un groupe de fidèles dans les rangs militaires inférieurs, mais de plus, il a accès aux informations du pays et est vraisemblablement au courant du pouls de l'opinion. Pour autant, bien que le renseignement américain considère fort probable que Ioannidis soit le mieux placé pour tenter un coup d'Etat, il ne faut pas y voir une volonté américaine. Car Ioannidis est volontiers dépeint par le service américain<sup>494</sup> comme un personnage encore plus nationaliste et plus extrémiste dans ses positions que Papadopoulos, ce qui a tout pour déplaire au gouvernement américain.

---

<sup>490</sup> Né le 8 novembre 1912 et mort le 8 octobre 2016, avec Georges Papadopoulos et Nikolaos Makarezos, il fut l'un des trois co-organiseurs du coup d'Etat du 21 avril 1967. Il fut pendant une grande partie ministre de l'Intérieur du gouvernement des colonels.

<sup>491</sup> Né en 1919 dans le village de Gravia en Phokis, il meurt le 3 août 2009. Un des leaders du coup d'Etat du 21 avril 1967, il occupa la fonction de ministre de la Coordination économique jusqu'au moins d'août 1971 et de celle de Vice-Premier ministre du gouvernement jusqu'au mois d'octobre 1973.

<sup>492</sup> Né le 2 janvier 1912 en Eubée, il meurt le 22 mars 1987, en prison, en Korydallos. Nommé Chef des armées grecques par la junte, lors de la prise du pouvoir, le 21 avril 1967, il renouvelle sa loyauté au régime, même lorsque le roi Constantin tente au mois de décembre 1967, un contrecoup d'Etat. Le 19 décembre 1968, il devient chef de l'Etat-Major général des armées grecques. Le 16 août 1973, il se retire de la vie militaire et devient Vice-Président de la jeune République grecque, proclamé le 1<sup>er</sup> juin 1973. Il reste en poste jusqu'au 25 novembre 1973.

<sup>493</sup> Né le 13 mars 1923, et mort le 26 août 2010 à Athènes, Dimitrios Ioannidis était connu pour son surnom de « dictateur invisible », relatant la période où il fut, dans l'ombre, le véritable dirigeant de la Grèce, pour la période du 25 novembre 1973 au 20 juillet 1974. Homme trouble et secret, il est dit qu'il participa activement à l'organisation du coup d'Etat mais qu'il n'aimait pas être mis au-devant de la scène, il préféra d'ailleurs rester en retrait. Malgré les nombreuses propositions pour intégrer le gouvernement des colonels, il refusa, se contentant du poste de Chef de la Police militaire, ce qui lui permettait tout de même de contrôler une partie des informations qui circulait en Grèce.

<sup>494</sup> FRUS, Washington DC, Central Intelligence Agency, NIC Files, Job 79-R01012A. Secret; Controlled Dissem. The Central Intelligence Agency and the intelligence organizations of the Departments of State and Defense, the National Security Agency, and the Department of the Treasury participated in the preparation of this estimate. NIE 29.1-73. Washington, July 19, 1973.

A trois jours du référendum, on note déjà de graves distorsions ; le référendum ne propose pas une question mais trois, auxquelles les Grecs doivent répondre par l'affirmative ou la négative<sup>495</sup> :

-un petit « a » pour la première, « *approbation de l'abolition de la monarchie* ».

-un petit « b » pour la deuxième, « *approbation de la constitution proposée par le Gouvernement militaire* ».

-puis, en dernier, un petit « c », « *Acceptation de l'homme fort du gouvernement militaire* ».

Sans avoir pu trouver plus de détails sur le procédé du décompte d'un tel système, car les pourcentages de résultats laissent à penser qu'il n'y eut qu'une seule question ou affirmation, il est vraisemblable qu'une moyenne des réponses ait pu être faite, pour réaliser le décompte final, mais nous n'avons pas plus d'informations.

Tout d'abord, la junte, pour éviter les abstentions massives de la part de la population grecque, ce qui n'aurait pas manqué de décrédibiliser le résultat du vote, oblige les Grecs à aller voter. La junte a rendu la participation au vote référendaire obligatoire pour toute personne étant en droit et en âge de voter, risquant dans le cas contraire de s'exposer à un an d'emprisonnement, à de fortes amendes, ou même à perdre son emploi<sup>496</sup>. Cette menace, pesant déjà fortement sur les Grecs, il fut également décidé que le vote blanc ne serait pas pris en compte dans le décompte du résultat. De plus, tous les assesseurs des bureaux de vote étaient nommés directement par le pouvoir central. Ainsi, peu de personne en Grèce semblait se faire d'illusion quant au résultat du vote, la victoire du « oui » sur le « non » était d'ores et déjà acquise. L'opposition, malgré les nombreuses interdictions pesant sur elle, a tenté de faire entendre sa voix, mais, pour beaucoup, la désillusion fut grande ; il ne semblait faire aucun doute que les résultats seraient dans une large majorité pour le « oui », les adversaires du pouvoir accusant même le gouvernement des colonels d'un probable truquage des résultats<sup>497</sup>.

---

<sup>495</sup> TRIDIMAS, Georges, « Referendum and the Choice Between Monarchy and Republic in Greece », *Forthcoming in Constitutional Political Economy*, 21 (2), Juin 2010, p. 119 – 144.

<sup>496</sup> *New York Times*, 27/07/1973.

<sup>497</sup> *Le Monde*, 28/7/1973.

Les adversaires du pouvoir proclament à l'avance que le résultat sera truqué, "ils vont se donner dans les 80% ; ce ne serait pas une nouveauté dans ce pays".<sup>498</sup>

L'ancien roi Constantin, de son côté, y est allé de sa critique, n'hésitant pas à qualifier le référendum organisé en Grèce de « farce » et appelant le peuple grec à voter « non » au référendum<sup>499</sup>. La presse grecque, de son côté, ne manque pas de critiquer le gouvernement. La plupart des quotidiens et mensuels à Athènes qui n'ont pas encore été interdits, font campagne pour le « non ». C'est le cas de *Vradyni*<sup>500</sup>, *Athènes news*<sup>501</sup>, *To Vima* et *Ta Néa*. D'ailleurs *To Vima* n'hésite pas à caricaturer Papadopoulos en un « De Gaulle raté », promettant « une république présidentielle de type gaulliste », ajoutant la réponse d'un citoyen grec au Colonel « dans ce cas je voterai "non" à la française »<sup>502</sup>. Les journaux grecs prennent des risques mais n'hésitent pas à rendre compte d'une situation compliquée pour la presse, que le pouvoir tente de faire taire<sup>503</sup>. Mais ils se font rares, car la majorité d'entre eux sont interdits ou se sont auto-censurés.

Le référendum a effectivement lieu le 29 juillet 1973 et se déroule dans une ambiance plutôt détendue. Les nombreux acteurs présents ce jour-là témoignent d'ailleurs que les gardes et militaires surveillant le déroulement des opérations étaient plutôt nonchalants<sup>504</sup>. La chaleur d'été aidant, l'ambiance est à la détente, et les Grecs, dans leur ensemble, ne se font pas beaucoup d'illusions quant au résultat. Le lendemain, les résultats ne sont toujours pas définitifs, et il faut attendre le 31 juillet pour enfin avoir le premier résultat officiel des votes. Les journaux français font état d'une déclaration du ministre de l'Intérieur, où celui-ci annonce à la télévision un résultat proche des 80% de votes en faveur du « oui »<sup>505</sup>. De leur côté, les services secrets américains disposent d'un résultat encore plus précis, puisqu'ils font état de 78,4% de votes en faveur du « oui »<sup>506</sup>, et l'historiographie s'accorde sur ces chiffres<sup>507</sup>,

---

<sup>498</sup> *Le Monde*, 28/7/1973.

<sup>499</sup> *Le Monde*, 30/7/1973.

<sup>500</sup> Fondé au début des années 20, qui littéralement veut dire « Le soir », c'est un journal athénien d'approche économique libérale, traditionnellement de centre-droit.

<sup>501</sup> Fondé en 1952, *Athens News* est un journal particulier puisque celui-ci bien qu'ayant son siège à Athènes publie ses articles en anglais. Le journal traite de sujets divers, mais il est surtout réputé pour ses rubriques de politiques intérieures et de politiques étrangères.

<sup>502</sup> *To Vima*, 27/07/1973.

<sup>503</sup> *Vradyni*, 27/07/1973.

<sup>504</sup> *Ibid.*

<sup>505</sup> *Ibid.*

<sup>506</sup> National Archives, RG 59, Central Files 1970-73, POL 14 GREECE. Confidential; No Foreign Dissem. Drafted by Bernard Rotklein and cleared by David Mark and Philip Stoddard (INR/Near East and South Asia).

<sup>507</sup> Voir notamment CLOGG, Richard, *Parties and Elections in Greece*, Duke University Press, 1987.

puisque l'on parle plus précisément de 78,44% pour le oui, ce qui équivaut à 3,8 millions de voix.

Face à ce résultat qui ne surprend personne, il est tout de même intéressant de noter que les villes ont semblé beaucoup moins promptes à voter pour le « oui » en comparaison des campagnes, puisque *Le Monde* fait état d'un pourcentage de 53% de vote en faveur du « oui » dans les pôles urbains, tandis que les campagnes totalisaient aux environs des 90% de « oui »<sup>508</sup>. Ces données sont curieuses puisqu'elles annoncent peut-être une forme de fracture de la société grecque, entre les villes en opposition avec le gouvernement et les campagnes qui seraient plus en phase avec le pouvoir en place ? Mais une telle différence de résultat s'explique autrement. Tout d'abord, selon les témoignages, la plupart des fraudes et d'absence, par exemple, de bulletins du « non » au profit du « oui », dans les bureaux de vote, sont surtout patents dans les campagnes.

Car dans les grandes villes, beaucoup de journalistes européens étaient présents, invités en grand nombre par la dictature qui voulait ainsi démontrer toute la légalité de leur procédure. On observe toutefois que le « non » était dans l'ensemble plutôt surreprésenté dans les grandes villes comme Athènes ou Thessalonique. Cela s'explique alors vraisemblablement par cette présence des journalistes dans les grandes villes, où les employés de bureaux, par peur d'être pris sur le fait, n'ont sûrement pas osé frauder devant ces témoins gênants. Toutefois, il faut éviter de vouloir donner des interprétations hâtives car la plupart des observations rapportées lors de cet événement, le sont, dans leur grande majorité, par des opposants, ou par des journaux ouvertement opposés au gouvernement ; ainsi il est donc parfois complexe de faire la part de ce qui pourrait relever de l'exagération ou de la réalité.

Pour autant, il existe tout de même des régions urbaines où le « oui » l'emporte sur le « non » et parfois avec des résultats très étonnants.

Partout ou presque – puisqu'on se plaint de dix accidents, - la procédure légale était observée rigoureusement, sous l'œil de très nombreux journalistes

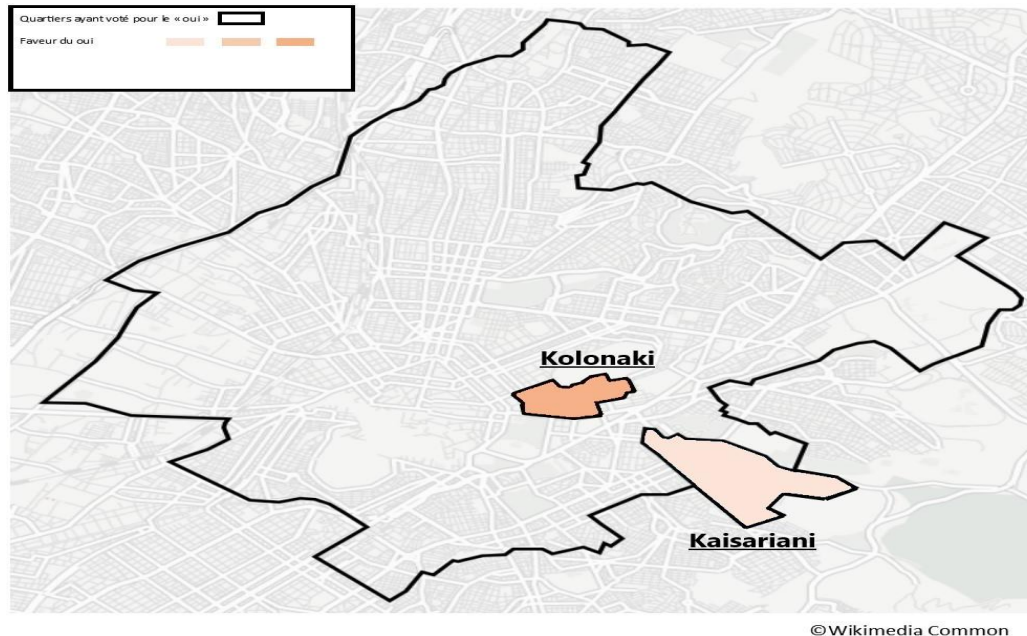
---

<sup>508</sup> *Le Monde*, 31/7/1973.



étrangers. Partout aussi, [...] Kaisariani<sup>509</sup> ou encore au Pirée Kokkinia<sup>510</sup>, un coup d'œil derrière l'isoloir montrait que sur le sol beaucoup de bulletins étaient ceux du "non".<sup>511</sup>

### Carte 1 - Carte électorale de la ville d'Athènes lors du référendum du 29 juillet 1973



512

Ainsi, au premier abord, nous pourrions penser que les banlieues populaires ou plus pauvres votaient plus volontiers pour le « oui » que des quartiers plus huppés et intellectuels comme

<sup>509</sup> Kaisariani, dème de 25.000 habitants (environ) en 1973, est situé à 5 km au Sud-est de la ville d'Athènes, et elle est surtout connue pour son monastère construit sur les ruines d'un temple du XI<sup>e</sup> siècle. Selon le journaliste du *Monde*, plutôt situé à gauche, du point de vue politique.

<sup>510</sup> A cette période, la Grèce était divisée en nomes, une division des administrations des régions de la Grèce. Le Pirée en faisait partie, divisé en Dèmes, c'est-à-dire des municipalités. Lorsque l'on parle de Kokkinia au Pirée, il ne faut pas confondre entre Palaia Kokkinia (palaia voulant dire ancien ou vieux) et Nea Kokkinia (nea voulant dire nouveau). Le premier est un vieux quartier de la municipalité du Pirée, tandis que le second est une appellation désuète de la municipalité de Nikaia, qui a officiellement perdu cette appellation depuis 1940, mais il arrivait que les habitants continuent de l'appeler ainsi, ce qui peut prêter à confusion. En l'occurrence, il est fort probable que le journaliste français du *Monde* parle de Palaia Kokkinia car le quartier est effectivement réputé pour être un pilier du communisme en Grèce. C'est historiquement un quartier pauvre et populaire, véritable berceau du communisme en Grèce. D'ailleurs, Kokkinia en grec veut dire « rouge », ce qui fait évidemment référence à la couleur symbolique du communisme. Cela dit, la municipalité de Nikaia vota historiquement régulièrement communiste aux élections législatives en Grèce. Aussi, les deux territoires dont parle le journaliste sont possibles, sans plus de précisions.

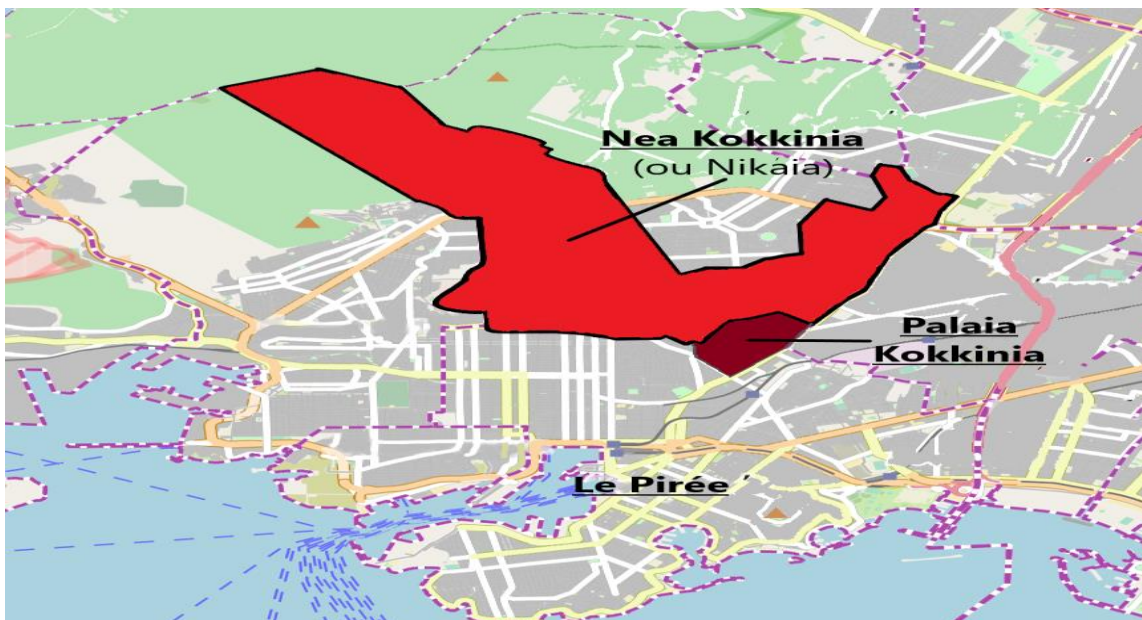
<sup>511</sup> *Le Monde*, 30/7/1973.

<sup>512</sup> Carte réalisée par l'auteur. Le fond appartient à la plateforme Wikimedia Common que nous avons transformé avec l'apparition des quartiers colorisés de Kolonaki et de Kaisariani.

Kolonaki<sup>513</sup> à Athènes, qui ont voté plus massivement pour le « non ». Cela dit, lorsque nous étudions plus précisément ces quartiers, nous nous rendons compte que ceux qui étaient historiquement à gauche auraient voté en masse pour le « oui », alors qu'ils étaient très clairement opposés au gouvernement des colonels. Les seules explications se trouvent dans les accusations de fraudes, où l'opposition montre son étonnement quant aux résultats de certains votes, qu'ils soient dans les villes ou dans les campagnes, résultats qui ne respecteraient pas du tout la couleur politique de certaines régions de la Grèce.

Kalamata, cette Vendée du royalisme grec, aurait massivement dit "oui" [?].<sup>514</sup>

**Carte 2 - Carte représentant les quartiers du Pirée qui votent historiquement à gauche**



515

Ainsi, Georges Rallis, ancien ministre grec, s'étonne-t-il que la ville de Kalamata<sup>516</sup> ait voté en masse pour le « oui » voulu par les colonels. La constatation est encore plus flagrante lorsque

---

<sup>513</sup> Kolonaki, qui veut dire « petite colonne » en grec, est un quartier qui doit en partie sa réputation de quartier chic et de luxe par sa proximité avec les structures gouvernementales, mais également par la grande concentration de magasins de luxe, de haute couture et de joaillerie.

<sup>514</sup> *Le Monde*, 30/7/1973.

<sup>515</sup> Carte réalisée en partie par l'auteur, dont seul le fond fut récupéré sur Wikimedia.

<sup>516</sup> Kalamata est une ville portuaire industrielle située dans le Péloponnèse, en pleine région de la Messénie, au sud de la Grèce. La ville est historiquement affiliée politiquement aux révolutionnaires, ayant ardemment lutté pour l'indépendance de la Grèce face à l'occupant turc. Elle est la première ville à être libérée en 1821, lorsque la Grèce conquiert son indépendance et qu'elle devient le royaume de Grèce.

l'on prend en considération certains bastions du communisme, comme la ville de Kavala<sup>517</sup> ou la ville de Trikala<sup>518</sup>, qui auraient voté à plus de 95% pour le « oui », ce que l'opposition ne manque pas de dénoncer comme étant la preuve de l'absurdité de ces résultats, qu'ils pensent totalement truqués. On peut légitimement douter du bon fonctionnement de ces votes, qu'ils aient été effectués dans les villes ou dans les campagnes. Il faut savoir, que sur les 12.000 bureaux de vote, répartis dans toute la Grèce, seuls 1350 d'entre eux ont bénéficié de la présence d'un commissaire, pour surveiller et observer le bon déroulement du scrutin.

**Carte 3 - Carte de la Grèce, emplacement des villes de Trikala et de Kavala**



519

Cette absence de contrôle, observable dans les campagnes et l'arrière-pays, explique que certains villages se retrouvent avec des résultats de 100% pour le « oui ». Cela dit, il faut tout de même garder à l'esprit que la contestation dans les grandes villes, malgré une volonté du gouvernement des colonels de vouloir l'occulter, est bien présente. Bien que la mobilisation

---

<sup>517</sup> Kavala est situé en Macédoine orientale, au Nord-est de la Grèce, historiquement à gauche, voire à l'extrême gauche politique, elle a élu son premier maire communiste le 1<sup>er</sup> avril 1934.

<sup>518</sup> Trikala, situé en Thessalie, est au Nord de l'Attique.

<sup>519</sup> Carte réalisée en partie par l'auteur. La carte de base fut récupérée sur la plateforme Wikimedia Common, nous y avons rajouté les villes cerclées de rouge.

pour le « non » n'ait pas réuni autant de suffrages qu'escompté, la contestation urbaine qui s'est réveillée de façon surprenante à la suite des manifestations étudiantes, fait craindre que le référendum, au contraire d'avoir affirmé le pouvoir de Papadopoulos, n'ait ravivé la flamme de la défiance.

Le bilan de ce référendum est assez peu commenté par la classe politique européenne. Le gouvernement français, qui est avant tout un bon partenaire économique pour la Grèce, refuse de commenter le référendum grec. Il y eut beaucoup plus de discussions à l'échelle des institutions européennes, notamment lors des sessions parlementaires. L'une d'entre elles s'intitulant d'ailleurs « Référendum Constitutionnel en Grèce du 29 juillet 1973 »<sup>520</sup>, démontre que le Parlement européen n'hésita pas à consacrer une séance entière à la question. Ce qui nous intéresse plus, est la vision du Conseil de l'Europe, car, depuis la préparation du vote d'exclusion de la Grèce et du départ volontaire de celle-ci, l'organisation s'était mise en retrait sur le cas de la Grèce. Il ne faut pas interpréter cette absence comme étant le résultat d'un abandon de la Grèce par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Celle-ci a continué à débattre de la question, certes de façon beaucoup moins continue, mais malgré tout, suffisamment souvent pour qu'il soit pertinent d'en faire mention. Plusieurs membres ont ainsi pris la parole lors de ces assemblées pour témoigner de l'évolution de la politique intérieure du pays, mais surtout, des commissions politiques ont été mises en place pour débattre de la question et reconnaître que la plupart de leurs recommandations auprès du gouvernement de Papadopoulos étaient restées lettre morte.<sup>521</sup>

Le Conseil de l'Europe, par la voix de Victor Abens<sup>522</sup>, qui est alors rapporteur de la Commission des pays européens non membres, relate les discussions entamées au sujet du référendum mais également de toute la situation depuis le coup d'Etat d'avril 1967 :

La commission des questions politiques soulignait dans une déclaration du 5 juillet 1973, que le référendum devait être précédé et entouré des garanties suivantes : suppression préalable de l'état de siège ; rétablissement de la liberté d'expression et liberté aux partis politiques de se reconstruire ; garantie du secret du vote [...]

---

<sup>520</sup> AHUEF, PEO-12484, Parlement européen, Référendum constitutionnel en Grèce du 29 juillet 1973, 1973.

<sup>521</sup> Conseil de l'Europe Assemblée consultative, Vingt-cinquième session ordinaire (troisième partie) 21 – 25 janvier 1974, Compte rendu des débats, Tome III, Séances 20 à 25, pages 605 à 824, CE, Strasbourg, 1974.

<sup>522</sup> Victor Abens, né en 1912 et mort en 1993, est un homme politique luxembourgeois, membre du parti ouvrier socialiste. Il fut un membre éminent de la résistance luxembourgeoise à l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale. Membre de la chambre des députés du Luxembourg, de 1945 à 1981, il a également représenté le Luxembourg à l'Assemblée consultative parlementaire du Conseil de l'Europe, de 1964 à 1979.

En l'occurrence, aucune de ces conditions n'a été remplie, sauf, et en partie seulement, celle qui concerne la liberté d'expression.

Plusieurs membres de notre Assemblée qui ont, en qualité d'observateurs, assisté au référendum ont vu là un référendum falsifié. De nombreuses irrégularités – notamment des actes d'intimidations – ont été constatées avant et pendant le vote. Il y a lieu de relever que tous les anciens hommes politiques vivant en Grèce et à l'étranger se sont unis pour recommander de voter « non ».

Il y a du reste de fortes présomptions que le résultat du référendum ait été manipulé et même décidé à l'avance.<sup>523</sup>

Le constat est sans appel pour l'Assemblée du Conseil de l'Europe : le référendum a été pour le moins entaché d'irrégularités. L'Assemblée se risque à accuser le gouvernement des colonels d'avoir organisé un simulacre de référendum. Cela rejoint les conclusions des opposants politiques à la dictature des colonels.

Tout d'abord, se pose la question du statut de ces observateurs et nous n'avons malheureusement pas plus d'informations. Nous aimerions savoir s'ils étaient en mission officielle ? S'ils étaient présents de façon anonyme ? (ce dont nous doutons). S'ils avaient également, comme les journalistes étrangers, des droits de passage dans les bureaux de vote, ce qui n'aurait pas manqué d'alerter sur le caractère important de la fonction qu'ils occupaient ? Car il est étrange d'observer une différence de fond entre les témoignages des journalistes du *Monde*, et celui de Victor Abens. Les journalistes avaient écrit que le vote s'était globalement déroulé sans qu'ils aient pu observer de grosses irrégularités. Mais, comme nous l'avons vu, il est certain qu'ils ont été trompés par le fait qu'ils étaient vraisemblablement présents dans la capitale ou dans les grandes villes grecques, là où les procédures étaient le mieux respectées.

Alors s'offrent à nous plusieurs interprétations possibles. Ou bien les observateurs du Conseil de l'Europe, au contraire des journalistes, se sont rendus dans les campagnes et ont pu y observer des irrégularités, ou bien ils se sont contentés du témoignage de l'opposition présente en Grèce. Car nous avons du mal à penser que plusieurs émissaires, détachés par le Conseil de l'Europe, venus observer si le vote référendaire allait se dérouler dans des conditions légales, aient pu librement se déplacer sur tout le territoire grec, sans qu'ils aient

---

<sup>523</sup> Conseil de l'Europe Assemblée consultative, Vingt-cinquième session ordinaire (troisième partie) 21 – 25 janvier 1974, Compte rendu des débats, Tome III, Séances 20 à 25, pages 605 à 824, CE, Strasbourg, 1974.

été accompagnés par une délégation grecque ou des « gardes du corps », qui en temps de régime autoritaire ne sont pas moins là pour surveiller que pour protéger.

Il est très étrange que le régime militaire grec, qui avait mis en place par le biais des médias toute une propagande pour accueillir les observateurs venus de l'étranger, ait pu laisser de tels événements être directement observés par la délégation du Conseil de l'Europe. Bien que le régime ait déjà fait montre d'une certaine forme d'incompétence dans plusieurs domaines et de maladresses, il a tout de même su prouver qu'il était passé maître dans l'art de la dissimulation.

Du côté des services secrets américains, alors que l'administration américaine, rappelons-le, affichait toujours publiquement un certain soutien au gouvernement des Colonels, les témoignages sont également très critiques. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à préciser ce qui semblait dorénavant une évidence pour la communauté internationale. Les Services secrets américains sont en quelque sorte les témoins les plus réalistes de la situation grecque. Ainsi, lorsqu'à la suite du référendum, la CIA rend son premier rapport à l'administration de Nixon, ils ne passent pas par quatre chemins pour décrire la situation électorale :

Les procédures de vote ont également été truquées pour assurer le bon résultat.<sup>524</sup>

Une affirmation particulièrement éclairante qui confirme le changement de comportement du Département d'Etat vis-à-vis de la Grèce.

En outre, une note du bureau du Renseignement américain, rédigée à Washington le 1<sup>er</sup> août 1973, fait état d'une situation pour le moins paradoxale, puisque le service explique que la pression des employés des bureaux de vote pour promouvoir le vote du « oui », était tellement importante que les colonels durent minorer certains résultats qui étaient devenus beaucoup trop unanimes pour ne pas éveiller les suspicions. Ce témoignage, s'il s'avère exact, donne crédit aux opposants aux Colonels. Il semblerait alors que les services secrets américains soient arrivés au bout de la confiance accordée au régime<sup>525</sup>. La CIA en conclut que, loin d'avoir ramené la confiance dans la solidité du pouvoir de Papadopoulos, au

---

<sup>524</sup> National Archives, RG 59, Central Files 1970–73, POL 14 GREECE. Confidential; No Foreign Dissem. Drafted by Bernard Rotklein and cleared by David Mark and Philip Stoddard (INR/Near East and South Asia), Washington, August, 1973.

<sup>525</sup> *Ibid.*

contraire, les multiples manipulations du référendum ont démontré une fragilité très importante du régime.

Ainsi, depuis le référendum, Papadopoulos cherche-t-il à renforcer sa position. Il a l'intention de remplacer en grande partie les officiers de l'armée assumant des postes gouvernementaux par des civils. Une manœuvre qui passe comme étant un moyen de se débarrasser de ses rivaux qui, désormais, convoitent sa fonction de président de la République grecque. L'exemple le plus marquant de ce nouveau rapport de force au sein du gouvernement des colonels, est le refus de la part du général Anghélis de démissionner de son poste de commandant des forces armées<sup>526</sup>, alors qu'il allait devenir Vice-président de la jeune République de Grèce. Il voulait sûrement maintenir sa position au sein de la hiérarchie militaire afin d'éviter d'être trop dépendant de Georges Papadopoulos. Cette situation démontre que le climat de suspicion régnait en maître au sein du gouvernement des colonels où chacun se méfiait de tout le monde.

Sur le long terme, toutefois, Papadopoulos ne préservera probablement pas sa domination actuelle. Il devra faire face à de graves problèmes pour se préparer à l'inflation en flèche, à des étudiants mécontents et, ce qui est peut-être le plus important, au mécontentement grandissant au sein de l'armée.<sup>527</sup>

## 2. Une contestation interne de plus en plus importante.

La fin de l'été se déroule sans heurts, et l'accalmie relative du mois de septembre, puis du mois d'octobre 1973, fait espérer à Papadopoulos que l'automne restera aussi tranquille, mais le problème des étudiants grecs est loin d'être réglé. Depuis le mercredi 14 novembre 1973, des étudiants de l'École polytechnique d'Athènes occupent celle-ci en signe de protestation contre le régime. Un rassemblement que l'on peut estimer à plus de cinq mille étudiants<sup>528</sup>, mais *Le Monde* fait état également de 10.000 personnes occupant les rues avoisinantes<sup>529</sup>. Le jeudi 15 novembre, le rassemblement semble prendre encore plus d'importance, mais la

---

<sup>526</sup> National Archives, RG 59, Central Files 1970–73, POL 14 GREECE. Confidential; No Foreign Dissem. Drafted by Bernard Rotklein and cleared by David Mark and Philip Stoddard (INR/Near East and South Asia), Washington, August, 1973.

<sup>527</sup> *Ibid.*

<sup>528</sup> CHRISTIDIS, Christos, *Σκοτεινή επταετία 1967-1974 : η δικτατορία των συνταγματάρχων* (« Sept années dans l'obscurité 1967 – 1974 : la dictature des colonels »), Athènes, Fondation du Parlement hellénique, 2014, 167 pages. (ouvrage en langue grecque)

<sup>529</sup> *Le Monde*, 17/11/1973.

police n'est toujours pas intervenue. Scandant des messages ouvertement contre la dictature et distribuant des tracts appelant à la fin du Régime des colonels, les étudiants, soutenus par leurs professeurs, semblent déterminés, mais le gouvernement, pour toute réaction, jusqu'au vendredi 16 novembre, se contente de communiquer qu'il accepte de dialoguer avec les universitaires, mais sous réserve de vider l'Ecole de tous ses occupants<sup>530</sup>. Mais le vendredi 16 novembre, au soir, des blindés de l'armée grecque, des Patton M48<sup>531</sup> achetés aux Etats-Unis, sont disposés autour de l'Ecole, avec quelques milliers de soldats grecs, mobilisés pour l'occasion<sup>532</sup>. Voulant au départ faire partir les manifestants qui s'étaient rassemblés dans les rues voisines, pour ensuite pouvoir intervenir dans l'Ecole polytechnique d'Athènes, les forces armées grecques se voient opposer une grande résistance. Des émeutes éclatent, mêlant le désordre à la confusion. La police grecque, soutenue par l'armée grecque, charge la foule à plusieurs reprises, faisant usage de gaz lacrymogène. Le résultat est le contraire de ce qui était espéré, puisqu'au lieu de se disperser, la foule estudiantine se rassemble dans l'école pour faire barrage. Un émetteur radio clandestin, qui a été installé pour l'occasion dans l'Ecole polytechnique<sup>533</sup>, et dont les puissantes enceintes retransmettent un programme pirate lançant des slogans appelant à la fin du régime :

La radio a remercié les Athéniens pour leur appui et a diffusé des slogans tel que "A bas la junte", "Le fascisme ne passe[ra] pas" et "Vive une nouvelle démocratie véritable".<sup>534</sup>

Après plusieurs heurts entre la police et les manifestants, vers minuit, un ultimatum est lancé par la police, qui ordonne aux étudiants de quitter l'Ecole polytechnique et de fait, exige l'arrêt de la manifestation. Après de nombreux refus de la part des étudiants de quitter la place, trente minutes plus tard, l'armée décide d'intervenir conjointement avec la police. Un assaut est lancé contre les manifestants, la grille d'entrée de l'Ecole, qui avait été barricadée pour l'occasion, est entièrement enfoncée par les chars d'assaut qui occupent la cour intérieure, ouvrant la voie à des militaires et à des policiers armés de matraques. La suite est une

---

<sup>530</sup> *Le Monde*, 17/11/1973.

<sup>531</sup> Le Char M48 Patton fut un char mis au point aux Etats-Unis à partir de 1953. Il fut surtout utilisé pendant la guerre de Corée et du Vietnam.

<sup>532</sup> *Le Monde*, 20/11/1973.

<sup>533</sup> *Le Monde*, 19/11/1973.

<sup>534</sup> *Ibid.*



succession de scènes d'une violence inouïe, que les témoins présents sur les lieux<sup>535</sup> n'hésitent pas à qualifier de grande barbarie :

Les policiers s'acharnaient sur les étudiants tombés à terre. Des témoins ont vu plusieurs policiers frapper à coups redoublés sur la tête d'un étudiant gisant sur le sol, et d'autres policiers donner des coups de pieds dans le ventre d'une étudiante, avant de la trainer à l'intérieur d'un car de police. Laissant les blessés gisant dans des mares de sang, les policiers ont alors entrepris la chasse aux manifestants.<sup>536</sup>

L'ordre était alors rétabli dans Athènes, mais à quel prix ?

Un communiqué officiel du gouvernement des colonels est publié le lendemain matin ; il fait état des affrontements entre la police et les manifestants étudiants. Et proclame, au nom du dirigeant Papadopoulos, l'instauration de la loi martiale sur l'ensemble du territoire grec :

Devant le danger de voir l'ordre public aboli, le ministère de l'ordre public a décidé de faire appel à certaines unités de l'armée. En effet, vers 0h. samedi, des unités de blindés et d'infanterie portée sont arrivées devant l'Ecole polytechnique.<sup>537</sup>

Ajoutant un peu plus loin

L'Ecole polytechnique, de ce fait, a pu être évacuée sans effusion de sang. C'est ainsi que l'ordre a été entièrement rétabli à Athènes.<sup>538</sup>

Selon le bilan officiel, quatre personnes ont été tuées, par balle, vraisemblablement par des tirs de l'armée, ce qu'oublie de préciser le communiqué officiel du gouvernement des colonels. On déplore également plus de 130 blessés, plus ou moins graves et plus de 200 arrestations parmi les manifestants. Le couvre-feu instauré par la loi martiale, loin d'apaiser les tensions, est totalement ignoré par nombre d'étudiants mais également par de jeunes ouvriers, qui affrontent à nouveau les forces de l'ordre le dimanche 18 novembre<sup>539</sup>. Un nouveau bilan officiel est diffusé, en rapport avec les violences du vendredi ; celui-ci fait état de neuf morts et non de quatre, et de 110 blessés, dont plusieurs graves. Toutefois, ces chiffres sont contestés par le Mouvement panhellénique de libération<sup>540</sup>, d'Andréas

---

<sup>535</sup> Une exposition temporaire, qui s'est déroulée du 3 mai au 30 juin 2017 au Centre d'Histoire de Thessalonique, intitulé « Sept années sombre 1967 – 1974 : la dictature des colonels » (traduit du grec), a notamment montré la résistance qui s'est organisée au sein du territoire grec et la violente répression de la manifestation étudiante, perçue comme un marqueur de la fin du régime.

<sup>536</sup> *Le Monde*, 19/11/1973.

<sup>537</sup> *Ibid.*

<sup>538</sup> *Ibid.*

<sup>539</sup> *Ibid.*

<sup>540</sup> Véritable ancêtre du PASOK, le Mouvement panhellénique de libération est fondé en 1968 par Andréas Papandréou.

Papandréou, qui affirme que dans un seul hôpital d'Athènes on aurait dénombré plus de deux cents morts et deux mille blessés.

De plus, certains groupes de presse, comme l'Associated Press<sup>541</sup>, observant que de nouvelles interpellations se multiplient en Grèce, estime le chiffre des arrestations à plus de deux mille personnes. Ces répressions policières, très violentes, n'ont pas manqué de susciter l'indignation et des protestations dans le monde entier<sup>542</sup>. Les pays scandinaves ont été les premiers à officiellement condamner le gouvernement des colonels dans une déclaration de leurs ministres des Affaires étrangères respectifs<sup>543</sup>. L'Allemagne, de son côté, sans toutefois critiquer ouvertement les colonels, semble très préoccupée par ce qui se passe en Grèce<sup>544</sup>. Aucune réaction française n'est décelable, en tout cas aucune réaction officielle, ni du côté des Etats-Unis. Pourtant, l'administration des Etats-Unis est au courant de la situation grecque, puisque le 18 novembre, l'ambassadeur Tasca envoie un télégramme au Département d'Etat, pour expliquer qu'il a pu parler avec le Premier ministre Spyros Markezinis<sup>545</sup>. Dans son télégramme, bien que l'ambassadeur américain exprime des regrets quant au fait que le gouvernement grec ait dû proclamer la loi martiale, il relaie toujours une impression favorable vis-à-vis de Papandréou, et semble satisfait que le leader grec ait fait référence, dans sa dernière communication, à l'importance d'organiser des élections en Grèce, et de préparer le retour à la normale<sup>546</sup>.

L'ambassadeur Tasca ne fait nullement mention dans son télégramme du 18 novembre des nombreux morts dus à la répression policière. Malgré tout, il semblerait qu'il ait, à de nombreuses reprises, marqué son souhait de voir la Grèce abandonner la loi martiale et le couvre-feu. Il insiste beaucoup sur ce point dans son télégramme :

Les encourager à lever la loi martiale et revenir au programme politique.<sup>547</sup>

---

<sup>541</sup> L'Associated Press est une agence de presse mondiale et généraliste américaine, dont le siège est aux Etats-Unis. Créée en 1846, c'est parmi les plus anciennes agences de presse du monde.

<sup>542</sup> *Le Monde*, 21/11/1973.

<sup>543</sup> Fait rare, les trois ministres des Affaires étrangères de la Suède, de la Norvège et du Danemark, s'étaient réunis en Norvège pour organiser une déclaration conjointe.

<sup>544</sup> *Ibid.*

<sup>545</sup> Spyridon Markezinis, né en 1909 à Athènes et mort en 2000, fut un homme politique grec, issu d'un milieu bourgeois aisé. Avocat de formation, il fut Premier ministre pendant une courte période, entre le 31 juillet 1973 et le 26 novembre 1973.

<sup>546</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret ; Immediate; Exdis, telegram 8046, Athens, November 18, 1973, 1155Z.

<sup>547</sup> *Ibid.*

L'ambassadeur semble très critique envers les hommes politiques ayant profité de l'événement pour réapparaître sur la scène politique et critiquer le Régime des colonels, comme par exemple Constantin Caramanlis et Andréas Papandréou. Mais c'est surtout Andréas Papandréou qui est ouvertement critiqué, qualifié directement par l'ambassadeur d'« extrémiste » ; l'un de ses proches, Elias Démétracopoulos, désigné comme son « larbin », travaillerait directement depuis Washington. Ainsi, si Tasca est aussi critique envers Démétracopoulos et Papandréou, c'est qu'il les considère comme des ennemis des intérêts américains, fragilisant par leurs actions la stabilité du pays.

Le 21 novembre, le bilan officiel se monte à 11 morts, mais la presse internationale rejoint les estimations du mouvement d'Andréas Papandréou, n'hésitant plus à parler de plus d'une centaine de morts<sup>548</sup>, tout en sachant que nombre de Grecs blessés n'osent même plus aller à l'hôpital de peur de s'y faire arrêter. Ainsi, faute de chiffres réellement fiables, devons-nous nous en tenir à ce que dit la presse. Pour contrer l'effondrement de son image devant la communauté internationale, et ainsi se dédouaner de toute responsabilité, Papadopoulos cherche un bouc émissaire qui puisse assumer les critiques. C'est alors que le ministre grec de l'ordre public, Panayotis Therapos présente sa démission à Papadopoulos, le samedi 24 novembre, vraisemblablement sous la pression de ce dernier, qui souhaite se servir du ministre comme d'un « fusible » pour apaiser la communauté internationale. Il est remplacé par Vassios Tsoumbas, un ancien général à la retraite. Mais le remplacement est de courte durée car, le 25 novembre 1973, le président Papadopoulos est renversé par un coup d'Etat orchestré par un groupe militaire qui lui reproche d'avoir mené la Grèce à l'impasse<sup>549</sup>.

Il est intéressant d'observer la différence d'interprétation entre le côté américain et le côté français. Dès le départ, l'administration américaine est au courant du réel auteur du coup d'Etat<sup>550</sup>, et comme nous l'avions observé, elle a des suspicions depuis plusieurs mois déjà, elle n'est alors pas réellement surprise par l'événement. Seuls les services secrets américains ont l'air d'être, au premier chef, réellement au courant de la situation en Grèce. Du côté de la presse française<sup>551</sup>, celle-ci annonce que le premier responsable est le général Phaedon

---

<sup>548</sup> *Le Monde* et l'*AFP*, 21/11/1973.

<sup>549</sup> MUNN, *op.cit.*, p. 106

<sup>550</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret ; Exdis, Athens, November 26, 1973, 1730Z.

<sup>551</sup> *Le Monde*, 27/11/1973.

Ghizikis, tout en ne faisant pas mention du rôle de Dimitrios Ioannidis<sup>552</sup>. Il s'agit vraisemblablement d'une forme de confusion dans la presse, qui est observable en France, pourtant en général très bien informée de la situation grecque, mais à qui l'identité du véritable auteur du coup d'Etat échappe dans les premiers jours.

*Le Monde*, faisant l'analyse du nouveau gouvernement en place, juge que celui-ci semble plus modéré que l'ancien<sup>553</sup>. C'est une partie de la presse française qui semble s'être fait berner par les apparentes bonnes intentions du nouveau gouvernement. C'est le cas du journal *Combat*, qui estime que, depuis le nouveau coup d'Etat, la Grèce a plus de chance de revenir à un régime parlementaire<sup>554</sup> :

Il est apparu, à la lecture de la composition du nouveau cabinet, qu'il ne présentait pas un caractère aussi extrémiste qu'on aurait pu le penser. Il n'y a que deux militaires dans cette équipe, qui compte aussi deux anciens collaborateurs de M. Caramanlis.<sup>555</sup>

Et d'ajouter un peu plus loin :

On a voulu voir l'ombre de M. Caramanlis derrière ce nouveau putsch, et il était bien hasardeux hier de le nier comme de l'affirmer.<sup>556</sup>

C'est là un angle d'attaque particulièrement intéressant de la part du journal *Combat*, qui en viendrait à sous-entendre que Caramanlis serait derrière le contrecoup d'Etat, ce qui expliquerait peut-être pourquoi les journaux français, dans leur ensemble, semblent disposés à croire que le nouveau gouvernement grec serait plus respectueux des principes de la démocratie. Pourtant, il est difficile d'y croire. Henry J. Tasca, au courant des rumeurs qui circulent sur la responsabilité de Caramanlis dans ce coup d'Etat, montre qu'il reste dubitatif quant à la vraisemblance d'un tel scénario.

Certains à Athènes pensent même que le rapprochement entre Karamanlis et le nouveau régime pourrait être en cours. Mais sur la base du compte rendu, je ne suis pas optimiste sur ce point.<sup>557</sup>

---

<sup>552</sup> *Le Monde*, 28/11/1973.

<sup>553</sup> *Ibid.*

<sup>554</sup> *Combat*, 27/11/1973.

<sup>555</sup> *Ibid.*

<sup>556</sup> *Ibid.*

<sup>557</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret; Exdis, Athens, November 26, 1973, 1730Z.

### 3. Dimitrios Ioannidis, l'homme de l'ombre, et la crise chypriote.

Pour la diplomatie américaine, il n'y a pas grand-chose à espérer quant au retour à la démocratie en Grèce<sup>558</sup>, car elle est consciente que Phaedon Ghizikis, bien qu'étant le nouveau président de la République grecque, n'est qu'un homme de paille, une couverture et que la véritable personnalité derrière ce coup d'Etat est le brigadier général Dimitrios Ioannidis. Ce militaire est volontiers présenté par l'historiographie américaine<sup>559</sup> comme étant bien plus conservateur et extrémiste que son prédécesseur. D'ailleurs, une de ses premières initiatives est d'interdire la plupart des journaux grecs qui étaient encore libres et de rouvrir plusieurs îles qui avaient servi comme camps de prisonniers pour y installer les nouveaux prisonniers politiques.

*Le Monde*, le 28 novembre, explique que « le chef de la police militaire serait le véritable auteur du coup d'Etat du 25 novembre »<sup>560</sup>. Si au départ, le journal a pu croire le message pondéré du nouveau dirigeant, il s'interroge sur la vraie nature du pouvoir et de sa chaîne de commandement qui semble plus nébuleuse que jamais. La situation est alors inquiétante ; les opposants politiques grecs sur place livrent des témoignages au journal :

À gauche, les analyses sont parfois assez divergentes. L'un des principaux dirigeants, qui ne tient évidemment pas à ce qu'on cite son nom, juge la situation "inquiétante dans la mesure où le groupe Ioannidis s'exprime comme si le régime militaire devait se perpétuer. Ce sont là des gens qui veulent du « papadopoulisme » aux mains propres".<sup>561</sup>

Les réactions sont à l'unisson dans le monde, même en URSS, où il semble que le régime communiste voit le nouveau gouvernement comme encore plus militaire et encore plus réactionnaire que l'ancien. De son côté, la Communauté européenne réagit par la voix de son vice-président, Christopher Soames, qui, tout en recevant l'ambassadeur de Grèce auprès des Communautés européennes, l'informe de sa vive préoccupation et de celle de toute la Communauté. Il précise qu'il est toujours hors de question de revenir sur la décision de la Commission, à savoir le fameux « gel » de l'accord d'association. Le Parlement européen, de

---

<sup>558</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret; Exdis, Athens, November 26, 1973, 1730Z.

<sup>559</sup> Notamment dans MUNN, *op.cit.*, p.106, MILLER, James Edward, *op.cit.*, p. 185, KARAKATSANIS et SWARTS, *op.cit.*, p. 115.

<sup>560</sup> *Le Monde*, 28/11/1973.

<sup>561</sup> *Ibid.*

son côté, par la voix du groupe socialiste<sup>562</sup>, (le même qui avait réagi lors du premier coup d'Etat), diffuse un communiqué dans lequel le groupe proteste contre le nouveau pouvoir en Grèce et alerte sur le fait que le nouveau gouvernement semble encore plus réactionnaire que l'ancien<sup>563</sup>.

Washington, par l'entremise du porte-parole du Département d'Etat, George Vest, a également réagi et réfute la responsabilité américaine dans cet événement : le gouvernement américain est catégorique, il ne saurait être responsable du nouveau coup d'Etat. Pourtant, de son côté, même si c'est évidemment le jeu de la guerre froide, Moscou accuse indirectement les Etats-Unis d'être à l'origine de ce coup d'Etat, expliquant que :

L'arrivée au pouvoir de la nouvelle junte résulte aussi d'une ingérence extérieure.<sup>564</sup>

Et cette version est partagée par bon nombre d'opposants socialistes en Grèce, qui ne manquent pas d'affirmer qu'il semble plausible pour eux que les Etats-Unis aient été responsables de ce coup d'Etat, à défaut de celui du 21 avril 1967 :

C'est un cabinet d'extrême droite et d'amis déçus de M. Papadopoulos, où le premier ministre est un avocat de Chicago<sup>565</sup>, où l'un des principaux adjoints a été l'avocat de l'ambassade des Etats-Unis, bref, la seule question c'est de savoir si la liste a été faite à posteriori, pour exaucer les désirs de Washington, ou à priori pour les prévenir.<sup>566</sup>

D'ailleurs, quelques rumeurs circulent autour du coup d'Etat, où l'on pense que l'initiative viendrait directement de Henry Kissinger.<sup>567</sup>

Pourtant, il est difficile de prêter quelque légitimité à ses théories, car la réaction de l'ambassadeur américain vis-à-vis du coup d'Etat est sans ambiguïté sur sa description de

---

<sup>562</sup> Le groupe du Parti socialiste européen, est un ancien groupe politique du Parlement européen, qui a rassemblé des élus membres des partis socialistes de leurs pays respectifs. Son histoire remonte à 1953, à l'époque de l'Assemblée commune de la CECA.

<sup>563</sup> *Le Monde*, 30/11/1973.

<sup>564</sup> *Le Monde*, 28/11/1973.

<sup>565</sup> Ici, la référence vise le nouveau Premier ministre Adamantios Androutsopoulos, avocat de formation, qui a effectivement fait sa formation universitaire à Chicago, mais de là à savoir si celui-ci était un pro-américain en contact avec le gouvernement américain, le pas est très grand. Cela dit, l'ambassadeur américain Tasca, dans son télégramme du 26 novembre 1973, reconnaît qu'il le connaît personnellement mais cela s'explique car il est en poste depuis très longtemps dans différentes fonctions du gouvernement des colonels. Il a été ministre des Finances de 1967 à 1971 sous la dictature, puis ministre de l'Intérieur de 1971 à 1973.

<sup>566</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret; Exdis, Athens, November 26, 1973, 1730Z.

<sup>567</sup> *Ibid.*

Ioannidis et sur le fait que les Etats-Unis ne contrôlent plus rien. Les Etats-Unis sont certes au courant depuis de nombreux mois de la possibilité que Ioannidis passe à l'action, mais il est assez clair que le gouvernement américain n'était ni responsable du coup d'Etat du 21 avril 1967 ni de celui du 25 novembre 1973 ; même si Tasca considère que le gouvernement mis en place par le brigadier général est, selon toute vraisemblance, pro-américain<sup>568</sup>, peut-être même encore plus que ne l'était l'ancien, l'ambassadeur ajoute que ce fait ne peut même pas être considéré comme étant un facteur positif. Il décrit très clairement une situation où le nouveau gouvernement est bien plus ancré dans une idéologie pro-conservatrice à tendance d'extrême droite, ce qui pouvait nuire aux conditions de sécurité que les Etats-Unis cherchaient à maintenir dans la région, tandis que Papadopoulos, malgré ses discours anti-communistes, avait su montrer qu'il était moins un idéologue qu'un calculateur politique opportuniste.

Tasca n'hésite pas à définir le nouveau gouvernement que l'on appellera dorénavant celui des « généraux » plutôt que des colonels, comme étant beaucoup plus dur dans les négociations diplomatiques et peu susceptible d'écouter les *desiderata* des Etats-Unis. Il est alors assez clair, pour l'ambassadeur et pour le service diplomatique, que le nouveau gouvernement semble être bien plus composé de francs-tireurs que d'hommes réfléchis. C'est ce qui fait penser à Tasca que Ioannidis risque de s'attirer, par sa volonté de vouloir être plus autoritaire que son prédécesseur et de ne pas tenir compte des réalités de son pays, les foudres de tous les opposants, et ainsi créer une instabilité encore plus importante, ce que ne cherche bien sûr pas le gouvernement des Etats-Unis :

La poursuite de la répression accroîtra la polarisation [des opposants] et pourrait facilement conduire à une division sérieuse des forces armées, qui pourrait éventuellement conduire à un conflit et à une grande instabilité politique. Je ne crois pas que les intérêts des Etats-Unis gagneraient à ce processus.<sup>569</sup>

Il est alors, au vu de ces informations, difficile de penser que les Etats-Unis aient pu être à l'initiative de ce coup d'Etat dans la mesure où, comme le décrit très fidèlement l'ambassadeur Tasca, ce n'était absolument pas dans leurs intérêts, malgré le caractère pro-américain du gouvernement.

---

<sup>568</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 594, Country Files, Middle East, Greece, Vol. IV. Secret; Exdis, Athens, November 26, 1973, 1730Z.

<sup>569</sup> *Ibid.*

L'inquiétude de l'ambassadeur quant au nouveau gouvernement grec ne tarde pas à se révéler fondée, puisqu'au mois de février 1974, Ioannidis fomenta un nouveau projet pour rétablir la grandeur de la Grèce : accomplir ce que l'on appelle l'« l'Enosis », la réunification entre la Grèce et l'île de Chypre. Le leader du nouveau gouvernement monta un projet pour déposer le Président en exercice de l'île, l'archevêque Makarios<sup>570</sup> et le remplacer par un homme de confiance, choisi parmi les partisans grecs pro-unification, installés sur l'île depuis plusieurs années. Mais, le 2 juin 1974, l'archevêque Makarios est prévenu d'une probable attaque sur sa personne dans les jours qui viennent et du projet que prépare le nouveau gouvernement de Grèce. Il envoya une lettre de menaces au gouvernement de Ioannidis, les accusant de comploter contre lui<sup>571</sup>. Face à cette réaction, les plus hauts dirigeants de la Grèce décidèrent de lancer une opération, l'opération « Aphrodite<sup>572</sup> » le 15 juillet 1974. Avec le soutien de la garde nationale chypriote, l'archevêque Makarios est déposé, Nikos Sampson<sup>573</sup>, considéré comme détestant particulièrement les Turcs, est mis à sa place.

La réaction turque ne se fait pas attendre : prompts à réagir, les Turcs envahissent le Nord de l'île de Chypre le 20 juillet 1974. L'armée turque débarque à Girne et, depuis cette tête de pont, s'assure le contrôle de la capitale Nicosie, et plus globalement du Nord de l'île. La panique est totale au sein de l'Etat-major chypriote et grec. Loin de pouvoir faire face à cette invasion, les militaires grecs qui veulent soutenir le nouveau régime ont peur que la Turquie ne s'attaque également à leurs îles de la mer Egée, où un contentieux sur le pétrole extrait par des compagnies internationales, ayant passé des contrats avec le gouvernement grec, existe depuis quelques années car la Turquie souhaite un partage de ces territoires<sup>574</sup>.

Les forces en présence sont fortement déséquilibrées entre la Grèce et Chypre. Les Turcs envoient 40.000 hommes à Chypre, tandis que les Grecs peinent à disposer de plus de 2000

---

<sup>570</sup> Mikhail Khristodoulou Mouskos, né en 1913 à Paphos, et mort en 1977 à Nicosie, fut Archevêque et primat de l'Eglise orthodoxe à Chypre, sous le nom de Makarios. Il est élu président de la République de Chypre au mois de décembre 1959, puis réélu en 1968 et en 1973.

<sup>571</sup> MUNN, *op.cit.*, p. 108.

<sup>572</sup> Aphrodite est une déesse du Panthéon grec, dont la naissance est considérée comme s'étant faite sur l'île de Chypre.

<sup>573</sup> Né en 1935 et mort en 2001, Nikos Sampson, de son vrai nom Nikolaos Sampson Georgiadis, était un journaliste, avant d'adhérer à l'EOKA (Efniki Organosis Kiprion Agoniston), « organisation nationale des combattants chypriotes ». Il est président de la République chypriote pendant 8 jours, du 15 au 23 juillet 1974.

<sup>574</sup> Central Intelligence Agency, NIC Files, Job 79-R01012A. Secret. This memorandum was prepared under the auspices of the National Intelligence Officers for Western Europe and Conventional Forces. It was principally drafted by DIA and CIA with the participation of representatives of INR and the intelligence components of the Departments of the Army, Navy, and Air Force. Washington, June 21, 1974.



soldats sur le territoire<sup>575</sup>, qui sont là pour épauler une armée chypriote comptant 10.000 soldats chypriotes très inexpérimentés, tout en attendant d'éventuels renforts. Cela dit, pour plus de précisions, il faut convenir qu'à cette date, la Grèce possède une armée régulière d'environ 160.000 soldats, dont 120.000 font partie de l'armée de terre, tandis que du côté turc, le pays totalise environ 450.000 soldats, dont 365.000 pour l'armée de terre. Mais là où la Turquie se démarque grandement, c'est sur les capacités de son armée de l'air et de sa marine, surclassant très largement les forces grecques<sup>576</sup>.

La Grèce des colonels, se sachant en infériorité numérique, en appelle aux Etats-Unis pour que ceux-ci arbitrent la situation en leur faveur. Les Etats-Unis, embarrassés par la situation, au regard de leurs intérêts géostratégiques dans la région, évitent à tout prix de prendre parti. Aux Grecs, ils font des réponses évasives<sup>577</sup>. La situation est pour le moins difficile car, aux Etats-Unis, le Département d'Etat est divisé quant à la démarche à suivre, ne voulant risquer de rompre avec un partenaire essentiel. De son côté, l'opinion publique est divisée : elle condamne la Grèce des Colonels pour avoir fomenté un coup d'Etat à Chypre, mais reproche aussi à la Turquie d'avoir envahi avec violence une partie de l'île de Chypre<sup>578</sup>.

De leur côté, les Neuf réagissent par la voix de Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères français, qui occupe à ce moment-là le poste de président des Conseils de la Communauté européenne. Celui-ci déclare dans un communiqué de presse, le 22 juillet 1974 :

L'action de l'Europe des Neuf s'est intensifié, la nuit dernière à la suite de l'aggravation de la situation à Chypre.<sup>579</sup>

Une aggravation effective puisque des navires grecs et turcs se sont opposés, dès le 21 juillet, dans la mer Egée.

C'est alors toute la machine diplomatique et internationale qui se met en branle, le 22 juillet. Henry Kissinger contacte le Premier ministre britannique James Callaghan, qui à son tour appelle Jacques Chirac, Premier ministre de la France, et Jean Sauvagnargues, qui de son côté

---

<sup>575</sup> *Turkish invasion of Cyprus explained* [en ligne]. Everything explained today, 2009, 2018 [consulté le 18 octobre 2018]. Disponible sur : [http://everything.explained.today/Turkish\\_invasion\\_of\\_Cyprus/#Ref-17](http://everything.explained.today/Turkish_invasion_of_Cyprus/#Ref-17)

<sup>576</sup> *Le Monde*, 22/7/1974.

<sup>577</sup> National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 1312, Saunders Chron File, NSC Secretariat, Contingency Plans 1974, Cyprus and Greek-Turkish Contingency Plans. Secret; Priority; Limdis. Repeated to Athens and Ankara. Brussels, July 4, 1974, 1925Z.

<sup>578</sup> *Le Monde*, 20/7/1974.

<sup>579</sup> *Le Monde*, 23/7/1974.

fait appel à tous les ministres des Affaires étrangères de la CEE. Ensuite, Henry Kissinger appelle Sauvagnargues pour qu'ils se coordonnent dans le but d'imposer un cessez-le-feu immédiat à la Grèce et à la Turquie.

Quelques instants après, M. Kissinger m'a appelé pour me dire que les Etats-Unis avaient proposé un cessez-le-feu pour 14 heures G.M.T. Je lui ai dit que nous allions poursuivre nos efforts dans le même sens et, bien entendu, nous avons choisi la même date et la même heure pour un éventuel cessez-le-feu.

M. Kissinger m'a rappelé par la suite pour me mettre au courant des réactions des gouvernements grec et turc. J'ai donné à 23h45 des instructions pour que nos ambassadeurs fassent des interventions à Athènes presque simultanément avec la démarche américaine.<sup>580</sup>

Ces démarches ont un effet positif puisque la Grèce et la Turquie, à un peu plus de minuit, acceptent le cessez-le-feu. Celui-ci entre en vigueur le 23 juillet 1974 à 15h. L'ONU, l'OTAN et la CEE peuvent respirer car ils ont vraisemblablement permis d'éviter une catastrophe, bien que la situation soit toujours très tendue entre les colonels et le gouvernement turc de Bülent Ecevit<sup>581</sup>.

Cela dit, la Grèce ressort perdante du conflit avec la Turquie. Car, pendant plusieurs jours, plusieurs communiqués venus de la Communauté internationale soulignent le caractère anti-démocratique du coup d'Etat chypriote plus que le débarquement turc à Chypre<sup>582</sup>. Finalement, la Communauté rejette plus volontiers la faute sur les colonels, les rendant responsables, par leurs initiatives, d'être à l'origine de la réaction turque. Par exemple, le 22 juillet, les Etats-Unis lancent un communiqué où, tout en expliquant qu'ils déplorent l'intervention turque à Chypre, ils rendent la Grèce responsable de la crise. Les Américains renchérissent le 23 juillet, lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies, où l'ambassadeur américain John Scali admet que « la Grèce a sa part de responsabilité »<sup>583</sup> quant à la grave crise qui secoue l'île de Chypre. De son côté, un communiqué de la CEE, le 23

---

<sup>580</sup> *Le Monde*, 23/7/1974.

<sup>581</sup> Né en 1925 à Istanbul et mort en 2006 à Ankara, Bülent Ecevit est un ancien homme politique turc, qui adhérant au Parti républicain du peuple, un parti social-démocrate kémaliste, occupa la fonction de Premier ministre en Turquie à quatre reprises. Du 24 janvier au 17 novembre 1974, du 21 juin au 21 juillet 1977, du 5 janvier au 12 novembre 1979, et du 11 janvier 1999 au 19 novembre 2002.

<sup>582</sup> *AFP*, 22/7/1974.

<sup>583</sup> *Ibid.*

juillet, évoque avec regret l'intervention d'Athènes dans les affaires chypriotes, puis le refus total du maintien à Chypre du régime de Sampson<sup>584</sup>, car celui-ci est anti-démocratique.

C'est un véritable camouflet pour la Grèce, qui sait, par ces réactions, qu'elle est en position de faiblesse diplomatique face à la Turquie, qui a réussi à manœuvrer dans le sens de ses intérêts. Il est certain que le régime des colonels est arrivé au bout de ce que les membres de la Communauté occidentale étaient capables de supporter. Il semble assez clair, au vu des différentes réactions, que la Grèce a payé très chèrement le fait que son régime soit aussi décrié par tous. En conséquence, Ioannidis est écarté du pouvoir dès le 23 juillet. Un télégramme est envoyé pour informer l'ambassadeur américain Tasca que le Président Ghizikis ne prend plus ses ordres de Ioannidis<sup>585</sup>, ce dernier étant, de fait, écarté du pouvoir. C'est alors que le régime, affaibli de l'intérieur et à l'extérieur, commence à consulter des hommes politiques passés à l'opposition depuis 1967<sup>586</sup>.

Le 23 juillet, au matin, le général Ghizikis cherche à former un gouvernement grec d'union nationale. Il s'entretient avec plusieurs anciens hommes politiques, dont Georges Mavros<sup>587</sup> ou Evangelos Averoff<sup>588</sup>. Puis en fin de réunion, il est convenu que la meilleure façon de rétablir la crédibilité de la Grèce sur la scène internationale est de rappeler Constantin Caramanlis de son exil. Le président Ghizikis appelle directement Caramanlis au téléphone

---

<sup>584</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, *Consideration of questions under the Council's for the maintenance of international peace and security, The situation in Cyprus, 1972-1974* (7th supplement), Chapter 8, REP. Accessible à l'adresse :

[https://search.un.org/results.php?query=1974%20greece&lang=fr&cbsupplement\\_7th%40Supplement%40%281972-74%29=on&tpl=rep](https://search.un.org/results.php?query=1974%20greece&lang=fr&cbsupplement_7th%40Supplement%40%281972-74%29=on&tpl=rep)

<sup>585</sup> FRUS, Washington DC, 1969 – 1976, Volume XXX, Greece; Cyprus; Turkey, 1973 – 1976. Disponible à l'adresse : <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1969-76v30/d17>.

<sup>586</sup> *Ibid* et *Le Monde*, 24/7/1974.

<sup>587</sup> Né en 1909 et mort en 1995, Georges Mavros est un ancien juriste et politicien grec. Il a occupé à de nombreuses reprises des postes de ministre en Grèce. Ministre de la Justice en 1945, ministre de l'Education nationale en 1946, ministre du Commerce et de l'Industrie en 1949, ministre des Finances en 1951, puis Ministre de la Défense, en 1952. Au retour de la démocratie en Grèce, il devient ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de reconstruction de Constantin Caramanlis. Il était un proche de Georges Papandréou, le père d'Andréas Papandréou. Il est membre du parti du *Enosis Kentrou – Nées Dinamis* (EK -ND) que nous pouvons traduire par « Union du Centre – Forces Nouvelles », créé en 1974, sur les ruines de l'ancien parti de Georges Papandréou. Deux années plus tard, Georges Mavros crée son propre parti en 1976, le *Enosi Dimokratikou Kentrou* (EDIK), que l'on peut traduire par *Union du centre démocratique*.

<sup>588</sup> Né en 1910 et mort en 1990, Evangelos Averoff était un homme politique de l'aile droite-conservatrice de la Grèce moderne, membre de Nouvelle Démocratie, le parti de Caramanlis. Il s'est notamment distingué pour avoir occupé plusieurs postes de ministres, dont celui de ministre des Affaires étrangères, de 1956 à 1963. Durant la dictature des colonels, il s'est fait remarquer par sa grande résistance face au pouvoir de la junte, pour laquelle il fut arrêté et emprisonné pendant plusieurs années. A sa libération, en 1974, il occupa le poste de ministre de la Défense, de 1974 à 1981.

pour lui demander de revenir en Grèce et de reprendre son poste de Premier ministre. Caramanlis accepte, et, le 24 juillet, quitte la France, dans un avion spécialement affrété par Valéry Giscard d'Estaing, fraîchement devenu président de la République française. Prêtant serment devant le président de la République hellénique, Caramanlis livre devant les journalistes un message sans équivoque :

Je consacrerai toutes mes forces au rétablissement de la démocratie.<sup>589</sup>

Il est clair, au vu des événements qui se sont succédés, que Constantin Caramanlis doit en partie son retour en Grèce au déficit d'image de la Grèce sur la scène internationale depuis la dictature des colonels. Ainsi, nous voyons que le rappel d'exil de l'ancien Premier ministre, qui conservait une grosse cote de popularité, que ce soit en Grèce ou auprès de la Communauté internationale, sert à contrer le combat que livrait la Turquie pour faire accepter ses revendications, non seulement à Chypre mais également sur d'autres contentieux plus anciens. C'est ainsi, que Caramanlis, tout en rétablissant la démocratie en Grèce, a cherché à s'adjoindre le plus de soutiens possibles pour contrer la menace d'une Turquie qui sentait qu'elle pouvait faire pression sur une Grèce affaiblie et rejetée depuis 1967.

En Grèce, des élections sont organisées au mois d'octobre 1974 ; Caramanlis et son parti Nouvelle Démocratie, obtiennent 54 % de votes, avec 220 sièges de députés sur 300. Il devient officiellement Premier ministre de la toute jeune République de Grèce. Le PASOK, de son côté, obtient 13% de votes ; loin de former un parti d'opposition crédible. Le 8 novembre 1974, un référendum est organisé pour savoir si la population grecque voulait rester sous un régime républicain ou revenir à la monarchie ; les Grecs votent à plus de 69% pour la République, la Grèce devient alors une République. Le 28 novembre 1974, le Conseil de l'Europe la réintègre en son sein, la Grèce redevient une démocratie et une République<sup>590</sup> en lieu et place d'une monarchie parlementaire.

---

<sup>589</sup> *Le Monde*, 25/7/1974.

<sup>590</sup> Il y eut un intermède où la Grèce fut une République, de 1924 à 1935.

## **Deuxième Partie**

-

**Pour stabiliser la démocratie en Grèce. La  
candidature symbolique à une Communauté  
européenne à la recherche d'un nouveau souffle.  
(1975 – 1981)**

## Chapitre I. Le besoin pour la Grèce de se reconstruire. Le regard bienveillant de la Communauté européenne.

La Grèce retrouve la démocratie après une période de dictature difficile. Les colonels ont été particulièrement violents et intransigeants dans la première année de la dictature mais une fois cette dernière installée, l'atmosphère fut bien plus calme ; toutefois lorsque le chant du cygne se fit entendre dans les dernières années, il y eut une forme de crispation violente autour des manifestations de plus en plus nombreuses contre le régime. Dans l'ensemble, la société paysanne, qui rappelle le, constituait une grande majorité de la population grecque, fut épargnée par le gouvernement des colonels et au contraire plutôt mise en avant. De son côté, la frange la plus intellectuelle du pays, organisa une grande résistance. Mais il n'y eut pas de grande révolution<sup>591</sup> enclenchée pour contrer le régime, ce n'est que lorsque la crise chypriote a éclaté, que le régime s'est effondré de lui-même. Ce furent les colonels eux-mêmes, qui dans un dernier geste de désespoir, demandèrent à C. Caramanlis de bien vouloir revenir en Grèce, pour sauver la situation. Constantin Caramanlis, grande figure politique de l'époque, qui s'était exilé en France depuis la dictature, revient dans un rôle qui lui sied d'autant plus qu'il le recherche depuis des années : celui du sauveur de la Grèce. Mais ce rôle, il l'accepta aussi car il a mené une réflexion sur la Grèce qui vient de toutes ses années en France, où il a pu observer ce qu'il considérait à l'époque comme un des modèles de démocratie fonctionnant correctement. Il était conscient qu'il restait en Grèce des faiblesses héritées de la Seconde Guerre mondiale et que la Grèce avait énormément de mal à structurer non seulement son économie, mais aussi sa politique.

Les premières réflexions de Constantin Caramanlis, devenu alors Premier ministre le 21 juillet 1974<sup>592</sup>, se font sur deux fronts : préserver le pays, que ce soit des menaces internes ou externes. La Grèce risque un conflit ouvert avec la Turquie, qui depuis le 20 juillet 1974, a envahi le nord de l'île de Chypre, car les colonels voulaient renverser le pouvoir mis en place à Chypre, souhaitant réaliser l'Enosis<sup>593</sup>. Les Turcs en réaction, décidèrent d'organiser une

---

<sup>591</sup> A part pour le cas de la manifestation de l'Ecole polytechnique, mais on ne peut considérer cet événement comme une révolution.

<sup>592</sup> Ceci dit, il n'est le Premier ministre que d'un gouvernement de transition, les réelles élections étant prévues pour novembre de la même année.

<sup>593</sup> L'unification en grec.

intervention militaire sur le territoire chypriote, voulant protéger les intérêts de leur communauté, occupant une partie de l'île.

S'ajoutent à cette conjoncture extérieure difficile des problématiques internes dont Caramanlis dût se préoccuper pour assurer la bonne conduite de son pays. Constantin Caramanlis, lors de son accession au poste de Premier ministre de la Grèce, souhaitant ouvrir une nouvelle page démocratique, voulut changer quelques méthodes adoptées par ses prédécesseurs et que lui-même avait, dans les faits, longuement utilisées dans les années 50. Ainsi, il fit l'effort d'accepter l'existence des Partis communistes en Grèce. Ce faisant, il légalisa la plupart des partis communistes<sup>594</sup>, qui avaient été interdits sous le régime des colonels et dont certains étaient illégaux bien avant la dictature. Rappelons que le KKE<sup>595</sup> fut une grande partie de son existence interdit ; ainsi sa reconnaissance était considérée comme un événement novateur pour la Grèce, dans sa recherche d'une meilleure représentation démocratique. Cela dit, Constantin Caramanlis prenait des risques, car bien qu'il dû faire table rase des coutumes politiques précédentes, il se risquait à légaliser un parti, qui bien que scindé en deux, conservait une base très forte, une partie du KKE étant aligné sur les idées de Moscou. En 1974, en pleine guerre froide, il ne fallait surtout pas mésestimer le risque de laisser un parti politique de ce type prendre trop d'importance, surtout lorsque l'on était plus volontiers aligné sur la politique occidentale.

Caramanlis se lança donc dans un grand projet de remise en confiance de la population autour de sa politique, ne voulant surtout pas laisser ce terrain aux extrêmes, surtout aux communistes. Il faut bien comprendre que le premier problème auquel devait faire face Constantin Caramanlis était la crise de confiance que connaissaient les Grecs envers la politique et les hommes politiques, crise qui ne s'améliora pas avec la dictature que d'aucuns considéraient comme l'aboutissement de toutes ces années de pratiques anciennes, au sein d'une caste politique déconnectée de sa population et de ses *desiderata*.

---

<sup>594</sup> Nous parlons au pluriel, car depuis le 5 janvier 1968, le parti du KKE s'est scindé en deux, certains membres du parti ayant jugé que la répression du *Printemps de Prague* fut beaucoup trop violente. Il s'est ainsi créé deux partis : un KKE dit « intérieur » (Esoterikou), se rapprochant d'une ligne communiste prônant un alignement sur l'eurocommunisme et un KKE de « l'extérieur », aligné sur Moscou.

<sup>595</sup> Κομμουνιστικό Κομμα Ελλάδας – Kommounistiko Komma Elladas.

En dernier lieu, s'ajoutaient aussi les difficultés économiques du pays, que subissait la Grèce depuis la crise du pétrole de 1973, difficultés financières partagées dans le monde entier avec plus ou moins d'impact.

La reconstitution des liens diplomatiques, fortement diminués depuis l'intermède des colonels, fut un des principaux moteurs des efforts du Premier ministre grec. Ainsi, Caramanlis tenta de convaincre les anciens partenaires européens du bon vouloir de la Grèce de faire amende honorable et d'ainsi vouloir revenir dans le giron européen avec de meilleures dispositions. Le Premier ministre grec était ambitieux. Ambitieux pour la Grèce car il connaissait les forces et les faiblesses du pays et il ne voulait surtout plus jamais que son pays vive sous le joug ou l'influence de qui que ce soit. Ainsi, revenir dans la sphère européenne était pour lui la meilleure solution pour protéger le pays des risques d'une rechute. Donc le nouveau partenariat était tourné vers la Communauté européenne, ce qui finalement découlait naturellement de toutes ces années d'accords économiques qui, jusqu'aux colonels, avaient plutôt bien fonctionné.

### A. Août 1975, la demande officielle d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne.

L'homme qui a tenu dans ses mains une partie du destin de la Grèce et qui lança la demande d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne, n'est nul autre que Constantin Caramanlis<sup>596</sup>, au profil et à l'histoire assez originale. L'engagement politique de Constantin Caramanlis est particulièrement précoce<sup>597</sup> et s'explique notamment par sa vie, témoin des turpitudes de son temps. Cet engagement explique en partie sa grande ambition pour la Grèce. Caramanlis est un personnage dont le fort caractère était connu de tous ses opposants et de ses partisans. Cela s'explique vraisemblablement par ses origines. Né à Serres en 1907, en Macédoine centrale, à l'époque où le territoire était encore sous l'Empire ottoman, dans une région dure et montagneuse, il vit dans le village de Kupkioï, d'où les souvenirs qui remontent le plus fréquemment sont les images de cette résistance perpétuelle envers l'envahisseur honni. Caramanlis, lorsqu'on l'interrogea, eut ces paroles :

---

<sup>596</sup> Κωνσταντίνος Καραμανλής, Konstantinos Karamanlis.

<sup>597</sup> Elu pour la première fois député à l'âge de 28 ans.



La première vision [qui se] ranime dans ma mémoire est celle de notre étable et de notre cave, à Kupkioï. Nous y avons notre vache mais aussi les fusils que détenait mon père pour armer les partisans grecs, les andartès<sup>598</sup>. Combien de fois ais-je soulevé la trappe qui recouvrait leur fosse secrète ! C'étaient des armes lourdes à mes bras d'enfant. Elles m'attiraient pourtant. Je les touchais avec respect : car je savais que ces armes d'hommes étaient celles de notre combat, de notre lutte pour la Macédoine libre.<sup>599</sup>

Cet émouvant témoignage de l'enfance de Caramanlis explique en partie cette vie de lutte qui le caractérisait. Une enfance dont le principal symbole était celui de l'antagonisme contre l'envahisseur turc. Cela le renvoyait systématiquement au problème central de la Grèce que fut son manque d'indépendance. Une liberté qu'on lui refusait et qu'il fallait qu'elle aille chercher elle-même. Le peuple grec dans son ensemble, surtout dans les territoires qui furent pris plus tard dans les guerres des Balkans, a cultivé ce sentiment de persécution et de méfiance à l'encontre du pouvoir central. Mais aussi un sentiment de résistance exacerbée envers celui que l'on considère comme l'étranger. C'est donc une vie rythmée par l'occupation turque, la résistance et les difficultés sociales, qui forge une partie du caractère de Constantin Caramanlis. Ainsi, est-il en quelque sorte le symbole de cette Grèce imbriquée, multiple et complexe, à l'histoire aussi riche qu'elle est compliquée à comprendre dans sa globalité. Roger Massip<sup>600</sup> a écrit un livre dédié à Caramanlis, où il y a vraisemblablement la meilleure description que l'on puisse faire de la Grèce.

Le caractère historique et culturel de la nation grecque est difficile à définir. La Grèce est balkanique mais non slave, elle est proche-orientale mais non musulmane, elle est européenne mais non occidentale.<sup>601</sup>

Constantin Caramanlis ne devient citoyen grec qu'en 1913, lorsque le territoire de la Macédoine est rattaché à la Grèce. Lorsqu'il est en âge de poursuivre des études, il part à Athènes y faire des études de droit. C'est dès lors qu'il se tourne vers la politique. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, trop faible de constitution, il ne peut participer à la guerre et selon la légende<sup>602</sup>, dès 1941, il serait entré dans la résistance grecque. Sa popularité, au lendemain de la guerre, est telle qu'il obtient son premier poste de ministre en 1947. S'ensuit alors toute une longue période d'exercice politique, jusqu'à son départ en France, juste après

---

<sup>598</sup> Αντάρτες -Endartes ou rebelles en grec.

<sup>599</sup> GENEVOIX, Maurice, *La Grèce de Caramanlis ou la démocratie difficile*, Paris, Plon, 1972, p. 35.

<sup>600</sup> Né en 1904 et mort en 1987, journaliste au *Figaro*, spécialiste de politique étrangère.

<sup>601</sup> MASSIP, Roger, *Caramanlis, un Grec hors du commun*, Paris, Stock, 1982, p.37.

<sup>602</sup> Souvent, on ne sait ce qui est vrai ou faux sur Constantin Caramanlis, son image est souvent magnifiée, ainsi faut-il prendre des précautions sur certains moment de sa vie.

avoir démissionné de son poste de Premier ministre, en juillet 1963. Il quitte la Grèce pour la France où il y passera onze années de sa vie<sup>603</sup>, un « exil » qui le marque profondément et le transforme, surtout au contact de Valéry Giscard d'Estaing avec qui il noue un très fort lien d'amitié, qui n'a rien de factice. Cela scelle alors, en quelque sorte, les premiers pas de la nouvelle amitié franco-grecque, même si à cette époque, aucun des deux hommes politiques ne sait encore qu'il deviendra le dirigeant de son pays, bien que tous les deux le désirent ardemment. Tout au long de son exil, Caramanlis s'oppose verbalement à la dictature militaire des colonels. Dès son retour en Grèce, en 1974, Caramanlis se pose en libérateur de la Grèce, ce qui était un coup politique très intéressant puisqu'il doublait ainsi les partisans communistes pour la prise du pouvoir politique en Grèce. Le risque de voir sur un territoire allié occidental un communisme inféodé à Moscou prendre le pouvoir était bien réel. Il lance alors une période de transition, de la dictature militaire à une vraie démocratie à l'occidentale. Les Grecs appellent cette période la *metapolitesfi*<sup>604</sup>.

## 1. Vers une normalisation des relations diplomatiques avec les partenaires européens.

La dictature ayant naturellement éloigné la Grèce des nouveaux partenaires qu'elle s'était constituée au cours des années soixante, ce court passage à la dictature a eu pour effet d'effacer en partie près de 10 ans d'effort de la Grèce pour s'intégrer au sein de l'Europe occidentale. Et de rappeler, s'il le fallait, que le pays n'était pas encore mûr pour la démocratie. Toutefois, malgré les difficultés liées au marasme politique et international qu'a pu être la « dictature des colonels »<sup>605</sup>, l'exercice d'intégration de la Grèce, qui était inclus dans le traité d'association signé en 1961, prouva la solidité du processus. Finalement, l'impression qui se dégage de la dictature des colonels, c'est qu'elle laissa au sein de la population grecque un sentiment de honte indescriptible et une part de méfiance grandissante venu d'une certaine partie de l'Europe, mais qu'elle ne fut absolument pas décisive pour juger de la qualité de la candidature du pays en tant que futur membre de la CEE. C'est presque comme si les membres

---

<sup>603</sup> Lorsqu'un journaliste français, en 1975, tout juste rentré de son exil, lui posa la question de savoir combien de temps avait duré son séjour en France, il lui répondra laconiquement « dix ans, sept mois, quinze jours ».

<sup>604</sup> Μεταπολίτευση – Metapolitefsi – littéralement cela veut dire « transition politique ».

<sup>605</sup> Certains intellectuels grecs, dans un violent trait d'humour, considéraient que la Grèce n'était pas capable non plus « de réaliser une dictature correcte ».

de la Communauté européenne, lors des délibérations, avaient effacé ces années un peu honteuses de l'histoire grecque. Tout du moins ne trouvaient-ils pas pertinent de sans cesse y faire référence. En même temps, cela aurait été malaisé de leur part de se risquer à rappeler cette période trouble de l'Histoire grecque, quand certains d'entre eux eurent affaire à des dictatures autrement plus violentes au sein de leur propre pays, et cela il n'y a que quelques dizaines d'années auparavant. Finalement, la plupart des pays fondateurs ne se sentirent pas suffisamment vertueux dans leur propre Histoire pour critiquer ce qu'ils considéraient à l'époque comme étant l'erreur de jeunesse d'un pays qui avait toutes les plus grandes difficultés du monde à assurer une certaine stabilité à sa politique interne. Nous pouvons même aller plus loin dans l'analyse car finalement, les partenaires européens ont préféré oublier, pour la plupart d'entre eux, à quel point il fut difficile pour eux de choisir entre arrêter leurs relations avec une Grèce devenue une dictature ou au contraire les normaliser.

Au contraire, cela a renforcé la motivation des pays intéressés par l'entrée de la Grèce, car ils utilisaient comme argument le devoir de la CEE d'accompagner et de régler ce genre de problème. Ainsi, en aucun cas, la dictature des colonels a-t-elle pu être un frein pour les membres de la CEE pour juger de la valeur de la candidature grecque. Cela dit, si cet événement ne fut pas un frein, il fut un ralentisseur considérable pour relancer la machine des négociations européennes autour du projet. Car, bien que la plupart des acteurs européens représentés par leurs chefs d'Etats, fussent conscients que la Grèce des colonels n'avait rien à voir avec la « nouvelle » Grèce de Caramanlis, cette dernière avait perdu, pendant ces sept ans, les postes à l'intérieur de l'institution européenne, et dut faire tout un travail pour les retrouver. Heureusement, aidée en cela par la France, qui fit un travail remarquable pour s'assurer de la présence de la Grèce dans la CEE, l'éloignement diplomatique fut réduit assez rapidement. Car, si l'on se pose la question de nos jours de savoir pourquoi la Grèce voulut entrer dans la CE, notre réponse serait vraisemblablement tournée autour des thèmes tels que la croissance, le développement du pays ou autant de registres économiques. Mais à l'époque, les raisons sont bien plus terre à terre et prennent leurs racines dans les difficultés liées aux relations que la Grèce entretient avec son voisin turc. Mais là où cela devient beaucoup plus grave pour la Grèce, c'est que la Turquie, par son service de renseignement, parvient à obtenir quelques informations qui prouvent qu'une partie du coup d'Etat à Chypre perpétué par des résidents grecs de l'île, était appuyé en sous-main par la dictature des

colonels. Ainsi, d'une conquête d'une partie de Chypre par la Turquie pour que celle-ci ne tombe pas aux mains de la Grèce, cela devenait une menace militaire directe sur le pays de Socrate car les Turcs étaient décidés à régler le problème directement à la source. Lorsque Constantin Caramanlis revient au pouvoir dans son pays, il a cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, une probable guerre entre la Grèce et la Turquie. Et il a pleinement conscience que son pays n'est ni prêt, ni capable de répondre matériellement à de telles menaces.

C'est une histoire d'autant plus complexe que la Grèce et la Turquie faisaient toutes les deux partie de l'OTAN, et que jamais dans l'histoire de l'institution, on ne s'est retrouvé dans un tel cas de figure. Devant l'embarras des Etats-Unis, la Grèce exerça une pression maximale pour que la Turquie quitte l'OTAN et se retrouve ainsi isolée mais, face à la menace communiste de l'époque<sup>606</sup>, les Etats-Unis défendirent le *statu quo*. Déçu, Caramanlis s'attela alors à demander de l'aide non pas aux Etats-Unis mais à l'Europe. Son ambassadeur en Belgique, Stephanos Stathatos, fut son porte-parole auprès de la Commission pour régler cette histoire au plus vite. Si dans les premiers moments, la Commission fut tentée de s'impliquer dans ce conflit en tant que médiatrice, cela n'aboutit pas. Il existait trop d'enjeu pour que chacun prenne fait et cause pour un camp plutôt qu'un autre. Caramanlis eut alors l'idée de ne pas demander une aide en tant que membre associé mais d'aller encore plus loin, de faire une demande d'intégration à la CEE, comme la Grèce en avait le droit depuis qu'elle avait signé son accord. Car, bien que la CEE n'ait pas d'armée commune ni même de défense commune, il était pleinement conscient que l'on ne pouvait attaquer impunément un membre de la CEE, sans s'attirer les foudres des autres partenaires économiques. Ainsi, cela fut un des enjeux de la candidature grecque. Stephanos Stathatos présenta officiellement, le 12 juin 1975, la première demande auprès du représentant permanent de l'Irlande, pays qui assurait la présidence des travaux communautaires à l'époque. Puis, il se rendit directement auprès de

---

<sup>606</sup> La Turquie possède un nombre important de bases militaires américaines sur son sol, en plus de rampes de lancements de missiles.

François-Xavier Ortoli<sup>607</sup>, le président de la Commission européenne<sup>608</sup>, afin de poser officiellement la demande d'adhésion de la Grèce aux Communautés européennes.

## 2. Des négociations dont la périodisation est difficile à comprendre.

Normalement, dès la candidature posée, elle doit être étudiée par la Commission européenne. Mais le fil conducteur de ces négociations est particulièrement difficile à suivre. Il existe dans les interviews qu'a données Valéry Giscard d'Estaing des dissonances vis-à-vis de la chronologie officielle que donne la Commission européenne dans ses archives<sup>609</sup>. Cela est particulièrement troublant et pousse à la prudence. Ces différences d'interprétation sont particulièrement visibles lorsque l'on étudie les premières phases de la négociation.

D'un côté, si nous prenons la version de la Commission, que nous retrouvons dans le fond des Archives de la Commission européenne consultable à Bruxelles, la chronologie des négociations est relatée ainsi<sup>610</sup> : la Grèce présente sa demande d'adhésion le 12 juin 1975. Jusqu'ici cela concorde avec les archives du ministère des Affaires étrangères français. Puis, il est clairement signifié que le Conseil demande le 24 juin 1975 à la Commission européenne, de lui présenter un avis sur la valeur de la candidature grecque et sur sa légitimité. Le 28 janvier 1976, la Commission rend alors un avis prudent et réservé sur cette candidature, qui en surprend plus d'un chez les commissaires. Puis le Conseil, le 9 février 1976 se prononce en faveur de l'adhésion de la Grèce.

Mais du côté du président de la République française, nous avons un autre témoignage. C'est lors de sa visite en Grèce, du 17 au 21 septembre 1975, qu'il rappelle, devant le chef du palais du chef d'Etat, aux journalistes présents pour l'occasion, les différentes étapes de la candidature grecque. Il développe alors :

---

<sup>607</sup> Né le 19 février 1925 à Ajaccio, mort le 29 novembre 2007 à Paris, homme politique français, il fut un acteur incontournable de la construction européenne. Notamment Président de la Commission européenne, du 6 janvier 1973 au 5 janvier 1977, puis Vice-président de la Commission européenne, du 6 janvier 1977 au 5 janvier 1985.

<sup>608</sup> BUSSIERE, Eric, MASSIS DESMARET, Pauline, *François-Xavier Ortoli et l'Europe : réflexion et action*, Peter Lang, Bruxelles, 2016.

<sup>609</sup> Voir notamment AHCEB [Archives historiques de la Commission européenne de Bruxelles], BAC 50/1982 (1959 – 1979), Relations entre les Communautés européennes et la Grèce. Plus de 60 dossiers sont disponibles sur la mise en œuvre de l'accord d'association CEE-Grèce, mais surtout l'ouverture des négociations d'adhésion.

<sup>610</sup> *Ibid.*

Notamment le problème de l'Adhésion de la Grèce à la Communauté européenne. Adhésion à laquelle vous savez que le Conseil des Ministres des Neuf a donné un avis favorable et à laquelle la France, en particulier, apporte un avis très favorable.

Un témoignage qui contredit alors la chronologie officielle de la Commission puisqu'au moment de son voyage, le Conseil n'a pas, normalement, encore donné son avis sur la question. Avis, qui veut dire qu'ils se sont concertés et ont décidé de l'acceptation de la candidature. La teneur de ce discours est d'autant plus surprenante que le Conseil s'est réellement réuni le 27 juillet 1976<sup>611</sup>, un rapport de plus d'une centaine de pages en atteste. Ce qui voudrait dire que le Conseil européen se serait réuni deux fois ? Ce qui ajoute encore plus à la confusion. D'ailleurs, le journal *Die Zeit* explicite de son côté que c'est la Commission européenne qui a donné son avis sur la question<sup>612</sup>, étant sur la même version que celle trouvée aux archives de Bruxelles. Alors qui croire ?

Après réflexion, il faut surtout tenir compte du contexte de l'époque, pour espérer comprendre comment les négociations se sont réellement déroulées. Nous en arrivons rapidement à la conclusion que le discours de Valéry Giscard d'Estaing est précieux pour comprendre le travail qui a été fait autour de la question du rôle de la Commission européenne. Lorsque le Président français dans son discours, ne parle pas une seule fois de la Commission, mais plutôt du Conseil des Ministres des Neuf du Conseil européen, c'est parce qu'il dépeint la réalité d'une époque. D'une époque où la Commission européenne n'a absolument pas la même importance que celle qu'elle aura pendant les années Delors<sup>613</sup> et qu'elle conservera par la suite. Nous comprenons que si dans la chronologie officielle actuelle, la Commission européenne tente de montrer la primauté de sa décision quant à l'acceptation de la candidature grecque, c'est parce que cela permet de légitimer son travail et de démontrer qu'elle fut importante en tout temps. Tandis que de notre côté, lorsque l'on comprend comment s'est réellement déroulée l'acceptation de la candidature de la Grèce, le processus démocratique européen semble particulièrement peu clair et la Commission européenne relativement effacée du processus décisionnel.

---

<sup>611</sup> Il est difficile de se faire une idée précise à travers toute la documentation mais la chronologie qui s'en détache est que la Commission s'est réunie une première fois en janvier 1976, a fourni un rapport le 29 janvier 1976, s'est réunie à nouveau le 14 mai 1976, tandis que le Conseil des Ministres s'est rencontré pour la première fois le 27 juillet 1976.

<sup>612</sup> « Dampfer für Athen », *Die Zeit*, Von Hans-Hagen Bremer, 6 février 1976.

<sup>613</sup> Commission Delors I, II, et III, de 1985 à 1994.

On peut imaginer que la plupart des acteurs européens de l'époque en ont eu conscience. La façon dont l'acceptation des candidatures se déroulait n'était pas réellement décidée par un organe indépendant et la Commission européenne n'était pas consultée à ce sujet. Mais Valéry Giscard d'Estaing vend, en quelque sorte, « la mèche » en Grèce, puisqu'il précise clairement que le Conseil des Ministres de l'Europe n'avait pas réellement besoin de l'avis de la Commission européenne pour décider de la validité de la candidature de la Grèce. Avis qui sera donné le 28 janvier 1976, cinq mois après le voyage en Grèce du président de la République française. Nous avons l'impression qu'il savait déjà ce que la Commission européenne allait décider. Ce qui est d'autant plus paradoxal que l'article 237 du Traité de Rome sur la CEE explicite bien que « Tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté. Il adresse sa demande au Conseil, lequel, après avoir pris l'avis de la Commission, se prononce à l'unanimité.<sup>614</sup> » On remarque que le « après l'avis de la Commission », dans les faits, n'avait pas été respecté.

Nous comprenons alors beaucoup mieux comment les choses se sont déroulées. Tout d'abord, il est clair que le Conseil des Ministres a donné son avis et délibéré sur la question, tel que le Président l'explique, dès 1975, mais qu'il a eu besoin de celui de la Commission européenne pour légitimer ce choix. Et c'est un fait prouvé par l'envoi d'un télégramme<sup>615</sup> par Jean Sauvagnargues, alors ministre des Affaires étrangères, qui après une réunion avec ses homologues, à Bruxelles, le 24 juin 1975, résume la teneur de la réunion. Au cours de cette période, les fonctionnaires représentant de la Commission européenne, présents lors des délibérations, ont demandé si l'on devait procéder quelques temps plus tard à une nouvelle délibération pour le cas de l'acceptation de la candidature grecque. Et le Conseil européen avait appuyé pour que cela ne se fasse pas et avait recommandé l'avis de la Commission sur la candidature grecque. Pourquoi attendre si la décision était déjà prise ? Il ne faut pas oublier que la Commission européenne est officiellement la garante du fonctionnement démocratique de la CEE et du respect de ses lois.

Ainsi, la décision était déjà actée depuis longtemps et ce rapport demandé par le Conseil à la Commission n'aura jamais servi. Une des preuves les plus flagrantes de cette observation, est

---

<sup>614</sup> Digithèque de Matériaux Juridiques et Politiques.

<sup>615</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/2566, notes au président de la République. Dont un télégramme du 25 juin 1975, pour le Président Valéry Giscard d'Estaing, faisant état de la réunion.

que la Commission européenne, prudente vis-à-vis de cette candidature et qui a « naïvement » cru que son avis importait sur la question, a promu l'idée que la Grèce fasse partie d'un plan de pré-adhésion, permettant ainsi à la Grèce de pouvoir résoudre ses problèmes « structurels ». Mais que s'est-il passé lorsque le Conseil européen s'est « officiellement » réuni le 9 février 1976 ? Il a entièrement rejeté l'idée de la pré-adhésion, comme cela a pu se faire bien plus tard, pour l'adhésion des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) en 2004. Ce qui prouve, encore une fois, que cette implication de la Commission fut plus pour la forme que réellement une demande d'avis de la part des acteurs européens. Cette volonté d'impliquer la Commission européenne est d'autant plus étonnante, que cela ne s'était pas fait pour les négociations entre la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège. Les Six de l'époque avaient négocié directement avec les quatre candidats au premier élargissement.

Cette collaboration entre la Commission européenne et le Conseil des Ministres, que l'on peut associer à une échelle plus importante à celui du Conseil européen, s'explique en partie car le Conseil européen était en recherche d'une certaine forme de légitimité. Historiquement, la réunion des chefs d'Etats et de leurs Ministres, au sein de la CEE, pour discuter des affaires européennes n'avaient encore rien d'officiel avant 1974<sup>616</sup>. Ce que l'on appelait auparavant « Sommet des chefs d'Etat », puis plus prosaïquement « Sommet européen » n'avait pas été prévu dans le dispositif initial de la CEE. Ces réunions se sont, en quelque sorte, imposées au fur et à mesure que les Etats membres ont mesuré l'importance d'avoir une prise directe sur les décisions européennes. Ce que l'on a laissé volontiers à la Commission européenne dans le début des années soixante, ce qui correspond peu ou prou à la Commission Hallstein<sup>617</sup>, est devenu par la suite un véritable enjeu. Devenu « Conseil européen », le 10 décembre 1974, enterrant définitivement l'ancien vocable, cet acte de naissance prouve l'importance du projet européen auprès des chefs d'Etats mais surtout l'ascendant obtenu sur la Commission. Cela se résume par :

Les chefs de gouvernement ont, en conséquence, décidé de se réunir, accompagnés des ministres des Affaires étrangères, trois fois par an et chaque fois

---

<sup>616</sup> DONDELINGER, Jean, « Les origines du Conseil européen : historique et motivations », rapport présenté au colloque de l'Association des Instituts d'Etudes européennes sur "le Conseil européen", Louvain-la-Neuve, 6 et 7 octobre 1977, p. 7.

<sup>617</sup> Commission Hallstein, de 1958 à 1967.



que nécessaire, en Conseil de la Communauté et au titre de la coopération politique.

Et si ces nouvelles dispositions n'affectent en rien les règles ni les traités de la CEE, car officiellement cela n'empiète pas sur les prérogatives de la Commission, dans les faits, le Conseil européen a remplacé la Commission pour les grandes décisions européennes. Cela s'explique en partie pour deux raisons : une raison conjoncturelle car commence à s'observer une certaine « crise » des institutions au sein de la CEE, ce que l'on va nommer « le vide politique »<sup>618</sup>, où l'on observe que le pouvoir décisionnel n'est plus assumé par personne. Les institutions ne réagissent plus aussi vite qu'on le voudrait face aux problèmes économiques que subit de plein fouet l'Europe et le monde entier. En deuxième lieu, une cause structurelle. La véritable raison qui a poussé à la création de ce Conseil est un mouvement à une échelle beaucoup plus large, qui visait à associer à l'institution supranationale qu'était la Commission européenne, une organisation intergouvernementale, tel que le Conseil européen. Si le principe de la Commission européenne, organisme supranational, a pu fonctionner en temps de prospérité matérielle, il a été remis en question dès que la crise économique est apparue. D'ailleurs, un article de François Jongen<sup>619</sup> traite de la question :

Le principe de l'interétatisme que d'aucuns ont tenté d'imposer peu à peu est-il vraiment autre chose qu'une tentative de reprendre en main, au niveau national, des intérêts que l'on estime menacés par la Communauté ?

C'est ainsi que Valéry Giscard d'Estaing, en créant le Conseil européen, veut remettre au centre des décisions les chefs d'Etats et de gouvernement pour obtenir un moyen efficace pouvant traiter des questions européennes ayant un caractère d'urgence. Toutefois il réaffirmait sa volonté de ne pas déposséder les institutions communautaires. Tout cela ne s'observera pas dans les négociations entre l'Europe et la Grèce.

---

<sup>618</sup> TINDEMANS, Léo, « Les raisons d'une naissance » dans *Le Conseil européen : un premier bilan, quelques réflexions*, Mélanges Fernand Dehousse, T. II, Labor, 1979, p. 167-173.

<sup>619</sup> *Le Conseil européen*, « Courrier Hebdomadaire », François Jongen, CRISP, Paris, 1985, p. 1-55.

## B. Les signes annonciateurs d'une nouvelle forme de relation entre la France et la Grèce.

En 1975<sup>620</sup>, François-Xavier Ortoli<sup>621</sup>, président de la Commission européenne, reçoit un appel de Valéry Giscard d'Estaing, président de République française qui apprend que la Commission européenne allait rendre son verdict quant à la demande appuyée de Constantin Caramanlis d'entrer dans la CEE, et que l'avis n'est pas favorable, loin de là. Valéry Giscard d'Estaing s'en inquiète auprès d'Ortoli, qui lui répond que la compétitivité grecque est bien trop faible et qu'elle n'est pas prête à entrer. Sur cet argument, le président français aura une phrase célèbre :

Monsieur, on ne fait pas jouer Platon en deuxième division<sup>622</sup>.

Cette phrase, circulant sous plusieurs versions dont : « On ne laisse pas Platon attendre »<sup>623</sup> ou « on ne ferme pas la porte à Platon »<sup>624</sup>, est vraisemblablement la plus authentique, bien qu'il soit difficile, dans ce contexte bien précis de déterminer la bonne version. Car ce furent là des paroles rapportées ; il est d'ailleurs difficile de ne pas penser que la formulation peut être aussi apocryphe. Cela dit, celle-ci démontre tout l'attachement de Valéry Giscard d'Estaing au projet de Caramanlis à faire adhérer la Grèce à la Communauté européenne. Cet attachement est-il personnel ou plus pragmatique ? Sachant que le président français avait tendance à associer la France et non pas sa propre personne au rang des premiers soutiens de la candidature grecque, il est dès lors complexe de dissocier la volonté présidentielle, en

---

<sup>620</sup> Il est difficile de trouver une date précise de l'appel de Valéry Giscard d'Estaing à François-Xavier Ortoli. Le témoignage s'est perdu avec le temps et la mort de François-Xavier Ortoli nous empêche d'avoir une vision croisée de celle du Président français. Cela dit, il est possible, en croisant les sources, de penser que le Président français ait pu appeler Ortoli aux environs du mois d'octobre ou de novembre 1975. Pourquoi ? Car c'est à cette période précise, que circule un premier document sur un avis circonstancié de la Commission sur l'adhésion de la Grèce. Au mois de septembre, Valéry Giscard d'Estaing part en voyage en Grèce et apporte son soutien personnel sur la candidature grecque. Il est vraisemblable, qu'après cet engagement, il fut sûrement agacé d'apprendre que la Commission n'emboîtait pas sa démarche. Alors il est probable, qu'ayant pris connaissance de ce document, le président de la France se sentit obligé d'appeler Ortoli pour lui exprimer sa déception et infléchir le choix de la Commission.

<sup>621</sup> Pour plus de renseignements sur l'engagement européen de François-Xavier Ortoli, voir BUSSIÈRE, Eric, MASSIS DESMARET, Pauline, *op.cit.*

<sup>622</sup> CLARISSE, Yves, « La Grèce et l'Union européenne, un mariage de déraison », Reuteurs France, 12/10/2011.

<sup>623</sup> *Le Monde Economie*, 29/6/2015.

<sup>624</sup> *Ibid.*

tant que chef d'Etat, des intérêts de la France, de celle plus personnelle de Valéry Giscard d'Estaing et de la profonde amitié qui le liait à Constantin Caramanlis.

Il semble que c'était là une des raisons qui avait poussé Valéry Giscard d'Estaing à soutenir contre vents et marées cette candidature car celui qui la présentait n'était autre que Constantin Caramanlis, qu'il respectait profondément. Cette raison, le président de la France ne s'en cache pas, et dans une publication plus récente, il a même des propos allant dans ce sens :

Les Etats favorables à cette adhésion – et au premier la France- [...] avançaient deux arguments : d'une part, le rôle éminent joué par la Grèce dans l'élaboration du processus démocratique [...], et d'autre part, le fait que le pouvoir politique y était exercé par un homme d'Etat exceptionnel.<sup>625</sup>

On imagine volontiers, par ces explications, que Valéry Giscard d'Estaing défend la légitimité de la candidature de la Grèce par le lien spécial qu'il a contracté avec le dirigeant Caramanlis, en explicitant qu'il était l'homme de la situation. D'ailleurs, il ajoute un peu plus loin :

Constantin Caramanlis, totalement acquis au libéralisme démocratique, et convaincu de la nécessité de faire avancer l'union de l'Europe. Un refus de l'adhésion eût été pour lui non seulement un échec personnel, mais un coup porté au rétablissement démocratique de son pays »<sup>626</sup>

Il apparaissait difficile pour le président français que l'on ait pu refuser la candidature de la Grèce. La France à travers le président Giscard d'Estaing, s'affiche donc volontiers avec la Grèce pour promouvoir sa candidature.

## 1. 17 -21 septembre 1975. Le voyage en Grèce du président la République française. La promotion de la candidature grecque.

Du 17 au 21 septembre 1975, Valéry Giscard d'Estaing est invité en tant que président de la République française à venir visiter la Grèce, pays dont le retour à la démocratie permet tous les espoirs d'un nouvel avenir beaucoup plus radieux. Une visite de marque et un symbole car il est le premier Président à fouler le pied sur le sol grec depuis le retour au régime démocratique. C'est un séjour qui durera quatre jours. Quatre jours intenses, où le Président

---

<sup>625</sup> GISCARD D'ESTAING, Valéry, *Europa. La Dernière chance de l'Europe*, XO éditions, Paris, 2014.

<sup>626</sup> *Ibid.*

de la République française ne sera pas avare de discours éloquents et grandiloquents, où il promeut la bonne entente historique entre la France et la Grèce. La Grèce déclara qu'ayant subi, lors de l'invasion de Chypre par les Turcs, une absence absolue de soutien de la part des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sur le sujet, elle décida tout naturellement de se tourner vers la France. Une France de Valéry Giscard d'Estaing qui décida qu'il était de son devoir de protéger la Grèce. La Grèce voit d'ailleurs la France comme un modèle à atteindre, que ce soit en économie ou en politique. Cela dit, ce n'était pas chose nouvelle. Bien que la Grèce se fut volontiers rapprochée des pays anglo-saxons, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle possédait également des liens diplomatiques et culturels, très importants, avec la France. Mais ils connurent à partir de 1975, une intensité et une profondeur que l'on ne reverra plus jamais par la suite.

Le mercredi 17 septembre 1975, dès l'entrée dans la ville d'Athènes, au portique d'Hadrien, Valéry Giscard d'Estaing fait un discours mettant l'accent sur la fraternité du peuple français et du peuple grec.

Il n'y a pas de plus grande émotion, pour le cœur et l'esprit d'un homme civilisé, que celle d'entrer dans votre ville ; J'y viens, au nom du peuple français, comme élève, comme ami, et comme partenaire. Comme élève parce que nous avons été formés par l'admirable civilisation grecque, comme ami, pour vous dire combien nous nous réjouissons de voir la démocratie restaurée sur le sol où elle est née, comme partenaire, parce qu'il est naturel, que la Grèce rejoigne l'Europe dont elle fait partie, et que l'Europe accueille la Grèce dont elle est issue.<sup>627</sup>

Nous pouvons déjà y voir l'admiration, réelle, pour la civilisation grecque et pour le pays qui l'a abritée. Et dès 1975, le projet d'une Grèce faisant partie de la Communauté européenne, est une idée « naturelle » pour Valéry Giscard d'Estaing.

Ce qui semble intéressant, c'est que le président de la République française s'exprime non pas seulement au nom de la France et des Français mais au nom de l'Europe, comme s'il s'en faisait le messager. Il assoie ici l'idée que la France est non seulement au cœur du projet européen mais qu'elle en est la gardienne. Nous comprenons mieux alors pourquoi la Grèce a cherché à se rapprocher de la France et ainsi chercher à s'attirer ses faveurs. La France semblait se mettre en posture de la « gardienne des clés » de la Communauté européenne.

---

<sup>627</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/998, Visite officielle en Grèce du Président de la République, du 17 au 21 septembre 1975.

Le soir, un dîner est organisé par le président de la République hellénique, Constantin Tsatsos. Valéry Giscard d'Estaing prononce un nouveau discours. Cette fois-ci en s'adressant à un petit auditoire, dont certains acteurs ont pu retranscrire en partie ses propos.

Je sais dans quelles conditions difficiles la nouvelle démocratie grecque doit organiser son développement, et quels problèmes l'assaillent à l'extérieur et à l'intérieur. [...] Je sais enfin qu'au-delà des préoccupations du moment, une large place s'offre à la Grèce dans l'Europe qui se construit peu à peu, depuis plus qu'un quart de siècle et au sein de laquelle votre pays a sa place qui l'attend. [...] Sachez et comptez que nous sommes pour toujours vos amis.<sup>628</sup>

Ainsi, ce qui est notable dans ce discours : c'est d'une part le renouvellement des vœux d'amitié qui sont formulés entre la France et la Grèce mais aussi, le caractère définitif de ces liens. Ainsi, lorsqu'il dit « nous sommes pour toujours vos amis », c'est là un message très fort qu'il envoie au gouvernement grec. Les mots sont bien choisis, il ne dit pas « partenaires » mais bien « amis », ce qui change substantiellement le degré de perception de cette relation si particulière. Puis s'adressant à un plus petit auditoire, il nous offre un dialogue plus réaliste sur les difficultés de la Grèce, notamment politiques. Il semble faire référence à la Turquie lorsqu'il parle des problèmes « qui l'assaillent à l'extérieur ».

Bien que le Président français ne prenne pas officiellement parti entre la Grèce et la Turquie, il livre par ses initiatives plusieurs interprétations qui vont dans le sens d'un soutien militaire de la France en cas d'attaque de la Grèce par la Turquie. Cette volonté est attestée par un déplacement à Salonique, où, le troisième jour, le président de la République française assiste à une revue militaire. Ce déplacement était plutôt mal perçu par Jean Sauvagnargues et Christian de Margerie<sup>629</sup>, tout du moins s'interrogeaient-ils sur la portée politique de celui-ci. Lorsque le ministre des Affaires étrangères apprend que cet événement est au programme, il envoie un télégramme, le 16 juin 1975, à l'ambassadeur de France à Athènes pour avoir son avis sur la question, tout en précisant que cette revue militaire est un risque pour les relations franco-turques<sup>630</sup> car cela pourrait être perçu comme une « démonstration franco-grecque

---

<sup>628</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/327-329 : voyages officiels du président de la république à l'étranger. Préparation : projets et minutes des discours présidentiels, des messages de remerciements et des télégrammes de survol, 17 septembre 1975.

<sup>629</sup> Christian Jacquin de Margerie, né le 14 mai 1911, issue d'une famille de diplomates de longue date, est ambassadeur de France à Athènes du 14 mars 1973 au 13 octobre 1975. Il a également été en poste à Madrid, à Washington, à Rome et à Berlin. Il finit sa carrière à Athènes.

<sup>630</sup> Salonique fut le théâtre d'une opération pendant la Première Guerre mondiale, que l'on va appeler *Expédition de Salonique* ou *Front d'Orient*, qui va durer du 5 octobre 1915 au 29 septembre 1918. Les troupes françaises et

face à la Turquie<sup>631</sup> ». Christian de Margerie répond dans un second télégramme que la revue militaire pourrait être remplacée par une gerbe de fleurs posée sur le cimetière français situé au même endroit, des poilus s'étant battus lors de l'« opération de Salonique ». Que ce changement occasionnerait beaucoup moins de crispations de la part des autorités turques.

Cela dit, Jean Sauvagnargues, n'était pas si opposé que cela à cette revue militaire mais il voulait surtout que l'aspect politique du programme, que l'on pourrait mal interpréter, soit bien cadré pour qu'il n'existe pas d'ambiguïtés. Mais comme la revue militaire s'est exactement déroulée telle qu'elle avait été décidée dans la toute première circulaire envoyée par l'administration du Président, on comprend que Valéry Giscard d'Estaing n'a jamais pris en compte aucune des recommandations de son ministre des Affaires étrangères.

Le lendemain, Valéry Giscard d'Estaing prononce un nouveau discours à un dîner à l'ambassade de France. Il y a encore un petit comité de personnalités. C'est un dîner d'une grande importance dans ce qu'il apporte comme informations pour mieux comprendre les relations et la conception des échanges entre les deux pays. Ici, Valéry Giscard d'Estaing va plus loin au fond de sa pensée et sans ambages, nous dit exactement ce qu'il pense de l'opportunité de l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne. Mais aussi du soutien de la France envers cette candidature.

C'est pour moi l'occasion de vous redire combien je suis sensible au privilège qui est le mien d'être le premier chef d'Etat à être l'hôte officiel de la République hellène et combien je souhaite que la première visite officielle du Président hellène se fasse dans notre pays. [...] Ayant choisi la première de s'associer à la Communauté Economique Européenne, elle estime à juste titre le moment venu de participer plus directement à la construction de l'Europe en y assumant les droits et les obligations d'un membre à part entière. Vous savez que la France approuve et soutiendra cette démarche.<sup>632</sup>

Depuis le début de ces discours, la France se plaçait désormais dans la symbolique de l'amitié et du soutien à la Grèce afin de l'aider à mieux traverser ses péripéties après la dictature. Le Président confirme ensuite pleinement la nouvelle forme de relation entre la France et la Grèce mais il ne s'était jamais autant investi personnellement dans le processus d'adhésion

---

britanniques, accompagné de tout un contingent d'autres pays alliés (dont la Grèce, l'Italie et la Serbie) vont affronter les troupes ottomanes et allemandes. Ce fut une réussite pour l'Entente.

<sup>631</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/998, Conseillers diplomatiques en Grèce, de 1974 – 1981, 16 juin 1975.

<sup>632</sup> AN, APR, sous-série, 5AG3/327-329, voyages officiels du président de la république à l'étranger. Préparation : projets et minutes des discours présidentiels, des messages de remerciements et des télégrammes de survol, 18 septembre 1975.

de la Grèce à la Communauté européenne. Si nous nous rappelons bien, lors de son intervention devant le Zappeion, il parlait de l'acceptation de la Grèce par l'Europe et non pas par la France. C'est désormais chose faite lors de ce dîner.

Il met certes en exergue son plaisir d'être le premier Président à fouler le sol de la République hellénique et renouvelle son invitation aux Grecs de venir en France. Mais sa dernière phrase montre à quel point il compte faire participer la France au processus : pour lui, l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne est logique et elle est aussi une certitude.

## 2. L'entrée de la Grèce dans la CEE : le projet du président français.

Ainsi, peut-on dès lors mener plusieurs réflexions. Est-ce que le projet d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne est une initiative conjointe de Valéry Giscard d'Estaing et de Constantin Caramanlis ? Car il y a une impression de projet porté à bout de bras par le Président. Il défend cette candidature et appelle à ne pas amplifier plus que nécessaire les difficultés de son entrée dans la Communauté car l'Europe doit beaucoup à la Grèce. En un sens, il veut que la candidature de la Grèce soit plébiscitée par le peuple français. En tout cas, nous pouvons voir que le soutien du Président envers la Grèce est indéfectible. Et si, dans ses discours devant les journalistes ou lors des bains de foule, il soutient le projet culturel et l'aide à la démocratie, en petit comité, il voit plutôt cela au niveau politique et de la défense de la Grèce face à la Turquie.

Un discours de Valéry Giscard d'Estaing, donné à l'occasion d'un déjeuner offert par Constantin Caramanlis, à Salonique, au palais du gouvernement, le 19 septembre 1975, explicite le dernier pan de l'importance de l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne pour la France.

La France qui se place déjà à l'un des premiers rangs en Grèce, le second, je crois, pour le chiffre de ses investissements et le volume de son commerce, a le sentiment de trouver dans votre pays, monsieur le Premier ministre, et dans votre région monsieur le ministre de la Grèce du Nord, un partenaire en plein effort de modernisation avec lequel elle souhaite développer encore ses échanges et sa coopération. [...] la France n'hésite pas à répondre par l'affirmative, aussi

monsieur le Premier ministre, je vous dis que la Grèce peut compter sur son appui.<sup>633</sup>

Lors de ce voyage, plusieurs aspects du discours de Valéry Giscard d'Estaing ont été mis en exergue, et il en est un dernier que nous n'avions pas encore abordé, celui des échanges économiques entre la France et la Grèce. Effectivement, le président de la République française connaît bien ces dossiers, puisque la France était la deuxième exportatrice européenne de biens de consommation en Grèce<sup>634</sup>. Des produits qui vont des laitages, aux légumes, en passant par le vin et les graisses animales. Mais la France était aussi un pays qui investissait beaucoup en Grèce, puisqu'elle se plaçait au troisième rang des plus grands investisseurs<sup>635</sup>. D'ailleurs, entre 1975 et 1977, les exportations en direction de la Grèce, pour certains de ces produits, augmentent continuellement.

Le Président français répond également à des questions de journalistes<sup>636</sup>. Il rappelle précisément les étapes qui ont précédé le processus d'adhésion de la Grèce : l'accord d'association de 1961, la candidature transmise au Conseil des Ministres de la Communauté européenne, puis à la Commission européenne dont l'avis est toujours en attente. Mais dans cette interview, d'autres questions intéressantes sont posées. En premier lieu, il répond sur l'aide militaire que la France apporte à la Grèce :

Lorsque la Grèce s'est trouvée devant un problème difficile concernant sa sécurité, le gouvernement français a répondu favorablement aux demandes du gouvernement grec concernant la reconstitution d'un certain potentiel de défense. Des missions ont été échangées et nous nous sommes efforcés de faire en sorte que dans la situation de crise qu'elle traversait la Grèce puisse se sentir assurée d'une certaine sécurité de défense. Des accords ont été passés, des livraisons ont été faites. Ces accords et ces livraisons ont répondu aux préoccupations du gouvernement grec. [...] Nous entendons répondre au besoin de sécurité de la Grèce.<sup>637</sup>

Malgré tout un aspect symbolique indéniable de la relation entre les deux hommes, et par conséquent des deux pays, nous constatons aussi une certaine forme de rationalité, que nous

---

<sup>633</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/998, Visite officielle en Grèce du Président de la République 17 – 21 septembre 1975, 19 septembre 1975.

<sup>634</sup> L'Allemagne étant la première.

<sup>635</sup> Les Etats-Unis étaient les premiers investisseurs en Grèce. En partie en échange de l'acceptation des bases militaires américaines sur le territoire

<sup>636</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3110, voyage du président de la République en Grèce, les 17 – 21 septembre 1975. Préparation : notes et correspondance des conseillers pour la presse, dossiers du ministère des Affaires étrangères, dépêches d'agence, coupures de presse, 20 septembre 1975.

<sup>637</sup> *Ibid.*



retrouvons dans ces ventes d'armes. Ainsi, une expression anglaise consacrée mentionne le « *After dreaming, back to business* ». Le rapprochement de la France et de la Grèce contenait aussi implicitement une contrepartie financière. Et un peu plus loin, alors qu'il s'apprêtait à répondre sur l'Europe, un journaliste lui pose la question de ce que ferait la France en cas de confrontation directe entre la Grèce et la Turquie. Sa réponse est certes nuancée mais ferme :

Il ne faut pas poser des questions qui peuvent enflammer les esprits. À l'heure actuelle, l'objectif n'est pas de savoir ce qu'on fait en cas de guerre, mais ce qu'il faut faire pour l'empêcher. Il ne s'agit pas de reconstituer à l'intérieur de l'Europe des alliances militaires prêtes à se jeter les unes sur les autres. Naturellement, si la Grèce se trouvait dans une situation de grande difficulté, la France serait très attentive à cette grande difficulté et prendrait sans doute des initiatives. Mais je préfère pour ma part que les initiatives sur lesquelles nous nous interrogeons soient des initiatives pacifiques plutôt que l'annonce de comportement dans un cas de conflit qui, en tout état de cause, serait une calamité pour la Grèce, pour la Turquie et pour l'Europe.<sup>638</sup>

Qu'entend-il par cette initiative ? Une alliance militaire ? Il dit qu'il n'en est pas partisan. On peut s'interroger sur la façon d'interpréter ses propos. Et bien qu'il y parle surtout d'initiative pacifique, nous avons l'impression qu'il sous-entend l'engagement de la France auprès de la Grèce au cas où la Turquie, malgré les rappels à l'ordre d'usage, mettrait en péril le territoire grec. Ce qui démontre encore une fois que la France s'était lancée dans une relation étroite avec la Grèce.

### C. Une candidature qui ne met pas tout le monde d'accord. La position de la France.

Nous assistons, sans aucun doute, à l'avènement d'une nouvelle forme de relation entre la France et la Grèce, que ces interventions confirment. Dès le voyage du président de la République française, la symbolique est très présente, pour appuyer, en quelque sorte, que la France est le fer de lance de l'entrée de la Grèce dans la CEE. Nous comprenons rapidement, que Valéry Giscard d'Estaing s'implique personnellement dans la démarche de soutenir

---

<sup>638</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3110, voyage du président de la République en Grèce, les 17 – 21 septembre 1975. Préparation : notes et correspondance des conseillers pour la presse, dossiers du ministère des Affaires étrangères, dépêches d'agence, coupures de presse, 20 septembre 1975.

publiquement la Grèce. Nous observons, que dès 1975, le gouvernement français soutient la candidature grecque<sup>639</sup> et que le voyage en Grèce est une preuve formelle de ce soutien.

Ce qui est étrange dans cette relation, est qu'elle mélange plusieurs registres ; à des relations que doivent entretenir deux chefs d'Etats, tout ce qui s'apparente aux relations protocolaires, vont s'agréger des relations d'homme à homme, traduites par une forte amitié<sup>640</sup> entre ces deux figures politiques. Ce fait est en partie confirmé le 20 septembre 1975, puisqu'un voyage privé est organisé entre les deux chefs d'Etats<sup>641</sup>, avec les épouses respectives de chacun, et ce à l'abri des regards indiscrets. Un voyage privé, plus informel. C'est un voyage qui étonne non seulement l'entourage du Président français mais aussi l'entourage du Premier ministre grec<sup>642</sup>. Ainsi, peut-on dire que la relation entre Valéry Giscard d'Estaing et Constantin Caramanlis fut un subtil mélange de relations publiques et privées.

Nous n'avons aucune information sur cette journée. Nul ne sait au sein de l'entourage du Président, ce qui s'est dit ni ce qui s'est fait. Pour toute information, dans le déroulement explicatif du voyage, seul réside un encart blanc<sup>643</sup>. Dans les notes diplomatiques, c'est le même problème que l'on rencontre ; après avoir notifié le voyage en mer du Président, quelques lignes blanches accompagnent le jour et la date du voyage<sup>644</sup>. Nous ne saurons jamais ce qui s'est dit lors de ce voyage intime, qui rappelons-le, s'est déroulé en plein milieu d'un voyage protocolaire d'une grande importance.

C'est ce mélange qu'il faut expliciter, cette volonté au nom de la France, d'être partisan de l'adhésion de la Grèce, mais aussi de le faire à titre personnel. Le problème que nous pouvons déceler dans cette démarche, est qu'il va être difficile de dissocier les deux, dans le discours du Président français. Valéry Giscard d'Estaing s'exprime au nom de la France et des Français,

---

<sup>639</sup> Officiellement, officieusement les avis sont plus partagés.

<sup>640</sup> BERSTEIN, Serge, SIRINELLI, Jean-François, *Les années Giscard : Valéry Giscard d'Estaing et l'Europe : 1974 – 1981*, Armand Colin, Paris, 2006.

<sup>641</sup> Constantin Caramanlis invita Valéry Giscard d'Estaing, à passer un jour en mer, sur un yacht loué à un armateur grec, qui d'ailleurs, anecdote amusante, changera le pavillon libérien sur lequel il naviguait pour un drapeau grec, beaucoup plus patriotique.

<sup>642</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3110, voyage du président de la République en Grèce, les 17 – 21 septembre 1975. Préparation : notes et correspondance des conseillers pour la presse, dossiers du ministère des Affaires étrangères, 21 septembre 1975.

<sup>643</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/327-329, voyages officiels du président de la république à l'étranger. Préparation : projets et minutes des discours présidentiels, des messages de remerciements et des télégrammes de survol ; 1975 – 1981, 21 septembre 1975.

<sup>644</sup> *Ibid.*

pour accepter la candidature grecque, mais régulièrement, sa démarche se trouve être personnelle. Ainsi, verra-t-on des adversaires politiques<sup>645</sup> le soupçonner d'utiliser l'appareil étatique à des fins personnelles.

C'est à ce moment, qu'il semble important, en parallèle, de comprendre quelle était la position réelle des Français et de la France face à cette candidature. Pour se demander si c'était là un acte isolé diplomatique du Président ou s'il existait un réel désir d'élargissement à la Grèce ? Il est intéressant de comprendre quelle était la position de la France à l'égard de l'adhésion de la Grèce, les sentiments que cette perspective a pu occasionner au sein de la société française. En partie, la vision de la presse offre un point de vue intéressant, puisqu'elle permet d'appréhender plusieurs types d'opinion. Tandis que la vision des hommes politiques, qu'ils soient du camp du gouvernement ou du camp opposé, offre des réactions riches d'enseignements sur un sujet aussi complexe.

La position du Président et de ses proches collaborateurs est plutôt simple à comprendre, la Grèce doit intégrer la Communauté européenne, et il est à peu près sûr qu'elle y parviendra<sup>646</sup>. Pour les différents médias, dont ceux qui ont une certaine influence, et nous nous intéressons ici plus particulièrement à la presse, les choses sont déjà beaucoup plus ambiguës et moins bien définies<sup>647</sup>. Il existe un revirement de la presse en général, qui d'une phase sceptique, interrogatrice sur la question de l'adhésion grecque mais dans l'ensemble optimiste, se transforme en une vision beaucoup plus critique, une fois la Grèce intégrée. Mais bien entendu, cette lente évolution n'est pas totalement uniforme. Dans le monde politique, rejoint par les agriculteurs, les interrogations portent sur le secteur agricole. Les paysans et les agriculteurs voient globalement l'entrée de la Grèce dans le Marché Commun d'un très mauvais œil. L'argument principal des opposants étant que la Grèce profiterait des aides agricoles tout en maintenant des prix plus bas que la moyenne, ce qui formerait, à terme, une concurrence déloyale<sup>648</sup>.

---

<sup>645</sup> Ce sera le cas de Jacques Chirac, après sa démission de Premier ministre va être très critique sur le caractère « europhile » de Valéry Giscard d'Estaing.

<sup>646</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/998, suivi des notes diplomatiques en Grèce ; 1974 – 1981, notamment une note diplomatique datée du 20 septembre 1975, dans laquelle il déclare qu'il est relativement confiant quant aux chances de la Grèce d'accéder à la CEE.

<sup>647</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3103, dépêches d'agences, coupures de presse ; 1979 – 1981.

<sup>648</sup> Une vision qui n'avait pas lieu d'être dans la mesure où la Grèce dut augmenter les prix de ses produits agricoles pour les adapter au Marché Commun. De plus, elle n'avait absolument pas les moyens d'exporter ses produits à l'étranger, contrairement à d'autres membres de la CEE.

## 1. Qu'en pense la presse française ?

L'analyse de la presse que nous pouvons faire en 1975 se bornera aux plus grands quotidiens français, tels que *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Monde Diplomatique* et *Libération*. Pourquoi ce choix ? Une raison matérielle d'une part, car la facilité d'accès à leurs archives permet un recoupement d'informations efficace, mais aussi pour une raison plus simple, c'est qu'ils représentent à eux quatre, différents courants politiques. Dans sa globalité, la tendance observable peut être inscrite sur plusieurs niveaux d'évolutions. En premier lieu, une certaine forme d'interrogation puis qui se conclut en compréhension vis-à-vis de l'attraction qu'exerce la CEE pour la Grèce, qui tend, dans un deuxième temps, vers une évolution positive de cette adhésion. Constantin Caramanlis, en 1975<sup>649</sup>, dans une interview, explique, en effet, que la presse française ne comprend pas les efforts de la Grèce et de son désir d'intégrer la Communauté européenne.

Dans les faits, ce n'est pas que la presse française n'a pas compris la portée de la demande d'adhésion de la Grèce à la CEE, mais c'est qu'elle a décidé d'en écarter toute dimension symbolique pour n'y laisser que les intérêts pragmatiques de la France et de l'Europe. Et à l'heure du bilan, les journalistes ont une vision certes mercantile, mais plutôt réaliste de la situation. Ainsi, les concepts du « pays de Platon » ou du « berceau de la civilisation européenne » ne les touchent pas ou ils décident de ne pas les considérer comme étant recevables. *Le Figaro*, qui en 1975, a une vision légèrement teintée d'acceptation de la « logique » de cette demande d'intégration, y explique tout de même que celle-ci va peut-être poser des problèmes d'un point de vue agricole et financier à une Europe des Neuf qui débattaient déjà de ces sujets. Les deux correspondants à Athènes du journal, Marc Paolini et Harry Gerson, expliquent qu'il est « toutefois difficile d'imaginer que les Neuf pourraient décider de fermer la porte de la Communauté au nez de la Grèce »<sup>650</sup>, mais en ajoutant un peu plus loin que les questions agricoles vont être au cœur du problème de l'entrée. D'ailleurs, pour ces deux journalistes, l'échéance risque d'être longue, voire très longue<sup>651</sup>. Ils n'imaginent pas la Grèce intégrer la CEE dans des délais courts ou rapides. Ce qui détonne

---

<sup>649</sup> Lors du voyage en Grèce de Valéry Giscard d'Estaing, du 15 au 21 septembre, la presse française interroge le Premier ministre grec sur la demande d'adhésion.

<sup>650</sup> *Le Figaro*, 13/6/1975.

<sup>651</sup> *Ibid.*

avec le discours de Georges Mavros<sup>652</sup>, ministre des Affaires étrangères grec, qui le 12 septembre 1974, dans *Le Monde*<sup>653</sup>, espérait que la Grèce « pourrait adhérer à la CEE dans trois ou quatre ans », parlant de « délai rapproché ».

Nous pouvons voir que la presse a analysé cette demande de façon pragmatique. Qu'il ne s'agit pas que de montrer « patte blanche », mais d'accepter dans les faits les conditions requises pour entrer. Et pour la presse française, les conditions sont claires : pour entrer, il faut réformer. C'est ce que dit un article du *Monde Diplomatique*, en mars 1975<sup>654</sup>. Celui-ci explique que dire « oui » à la candidature est acceptable mais que l'adhésion effective est une toute autre chose. Et pour que celle-ci devienne effective, l'Etat grec doit se lancer dans une « réforme radicale » de ses structures.

La presse française, dans son ensemble, se demande plus si l'Europe des Neuf est capable d'accueillir la Grèce, plutôt que de débattre de sa capacité à adhérer. Car beaucoup s'accordent à dire que la Grèce ne posera pas plus de problème, sinon logiquement beaucoup moins que l'Angleterre ; *Le Figaro*<sup>655</sup> estime que le plus important pour l'entente entre les membres de la CEE tourne autour des problématiques agricoles et de l'aide financière. Alors, la question qui demeure est la capacité à accueillir un dixième membre, alors que trois membres venaient tout juste d'adhérer en 1973. La presse française reconnaît la valeur de la candidature grecque mais souligne qu'il ne faut pas écarter pour autant les problèmes que cela risque de poser et les problèmes déjà existant. Ils sont sceptiques quant à la capacité de la Grèce à pouvoir adhérer dans des délais raisonnables.

Une autre question qui demeure est la contribution financière de la Grèce aux différents organes de la CEE. En 1975, la Grèce peut être potentiellement vue comme un pays voulant profiter des fonds d'aides européens, ce qui reste dans la continuité de cette logique qui interrogeait sur : comment faire adhérer un dixième membre, lorsque les Neuf semblaient déjà en difficulté ?

---

<sup>652</sup> Juriste de profession et homme politique de longue date, né en 1909 et mort en 1995, Georges Mavros est une figure politique historique de premier plan en Grèce. Il fut plusieurs fois ministres dans différents postes et ministre des Affaires étrangères sous Caramanlis.

<sup>653</sup> *Le Monde*, 12/9/1974.

<sup>654</sup> *Le Monde Diplomatique*, mars 1975, n°252.

<sup>655</sup> *Le Figaro*, 13/6/1975.

Il y a également une réflexion, au milieu de ces considérations financières, sur la situation géographique de la Grèce. Effectivement, la presse française s'interroge sur le rôle de la Grèce, et ce qu'elle va pouvoir offrir malgré son éloignement géographique. Cela n'occasionne-t-il pas l'intégration d'un pays qui est bien trop loin des préoccupations des membres actuels ? Car n'oublions pas qu'au départ, le dixième entrant devait être la Norvège ; celle-ci refusa et la Grèce prit, en quelque sorte, le relais de cette dixième entrée. Et cette question est sur beaucoup de lèvres, à l'instar de l'ouverture trop radicale de la Communauté européenne, à un acteur considéré comme trop oriental. L'argument principal est que l'adhésion de la Norvège aurait posé beaucoup moins de problèmes que celle de la Grèce.

De plus, bien que cela ne soit pas encore totalement affirmé en cette période, la plupart des journalistes ne sont pas dupes quant au projet plus large que l'entrée de la Grèce implique, c'est-à-dire la constitution d'un projet méditerranéen d'adhésion de la Grèce mais également de l'Espagne et du Portugal. L'on ne peut débattre de l'entrée de la Grèce sans devoir y intégrer celles de l'Espagne et du Portugal, bien que la Grèce s'en défende à plusieurs reprises, et justement refuse que l'on associe son entrée, avec celles de ces deux autres pays. Dans cette idée globale d'entrée de ces trois pays méditerranéens, l'interrogation est de savoir si la CEE est suffisamment solide pour accepter des pays en difficultés financières. L'entrée de la Grèce relance le débat d'une CEE beaucoup trop orientée vers le Nord, mais qu'il serait peut-être un peu trop extrême, de réorienter aussi radicalement vers le Sud.

Dès 1978, le point de vue est tout autre. L'inquiétude que l'on pouvait percevoir uniquement à l'égard de la Grèce va se déporter en direction du Portugal et de l'Espagne<sup>656</sup>. Et la Grèce, de son côté, va finir par être acceptée voire même être défendue. C'est le cas dans un dossier que publie *Le Monde*, entre le 12, 13, 14 et 15 septembre 1978. Dans ce dossier, Michel Boyer décrit les raisons de la peur des Français, surtout des agriculteurs, vis-à-vis de l'adhésion de la Grèce. Mais d'expliquer pourquoi, finalement, ces peurs sont déraisonnables.

Il y explique que « *Derrière Athènes, il y a Madrid. Tel est le problème !*<sup>657</sup> » et de rajouter un peu plus loin, « *En elle-même, l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne ne se heurte pas à de grands obstacles et ne suscite pas de fortes craintes.* <sup>658</sup> ». Pour Michel Boyer,

---

<sup>656</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4465, 8-5-1, relations avec la C.E.E : de 1978 à 1980.

<sup>657</sup> *Le Monde*, 15/9/1975.

<sup>658</sup> *Ibid.*

la population française dans son ensemble, envisageait plutôt favorablement l'entrée de la Grèce, et quand il parle de la population française, il englobe les secteurs qui risqueraient de poser problème : « *Les hommes politiques, les industriels et les agriculteurs français*<sup>659</sup> ». Donc les craintes de départ, au fur et à mesure des années, se sont effacées. Pourquoi ? C'est avant tout une histoire financière :

Les agriculteurs du midi de la France sont hostiles à l'élargissement de la C.E.E, mais beaucoup s'y résigneraient moyennant de solides compensations.<sup>660</sup>

Nous voyons que la situation était très claire pour la plupart des journalistes : une adhésion qui n'allait pas se faire seule et accompagnée d'un acteur, l'Espagne, qui faisait peur aux agriculteurs français, à cause de la concurrence. Ainsi, les garanties d'acceptation des nouvelles candidatures se faisaient par la promesse de subventions financières plus importantes. Cela peut nous interroger sur le côté effectif de la libre concurrence du Marché Commun. Si à chaque nouvel acteur qui entre, les anciens membres ont peur pour leurs secteurs économiques respectifs et demandent des subventions pour que ceux-ci ne disparaissent pas, alors dans les faits, le Marché Commun, en cette période, n'a jamais été constitué par la libre concurrence, puisque nous sommes face à une démarche de protection des intérêts existant.

N'oublions pas que le Marché Commun s'est construit sur l'idée de la libre concurrence, et si les idées libérales n'ont pas toujours été respectées au cours de l'Histoire de la construction européenne, que ce soit une bonne ou une mauvaise chose, il est étrange de voir autant de freins posés à l'économie de certains pays entrants, sous prétexte que celle-ci serait trop compétitive, alors que c'est justement ce qui permet au pays en question, de s'en sortir financièrement face à la concurrence. C'est une situation paradoxale observée pour le cas de la Grèce.

Pour ce qui est de la concurrence agricole, Michel Boyer fait une remarque très juste : il était totalement à exclure du côté de la Grèce, que celle-ci puisse concurrencer la production agricole par ses exportations en direction de la CEE. Les exportations grecques ne représentaient que 1% de la production communautaire, une « goutte d'eau dans l'océan » de la production agricole européenne. De plus, la taille des propriétés agricoles était très

---

<sup>659</sup> *Le Monde*, 15/9/1975.

<sup>660</sup> *Ibid*

différente de ce que pouvaient imaginer les agriculteurs français. Celles-ci étaient de petite et moyenne taille<sup>661</sup>.

Ce qui pose vraisemblablement le plus grand problème, à l'échelle de l'Europe et aussi à celle de la France, c'est l'implication financière vis-à-vis de ces nouveaux pays. Car dans l'esprit de beaucoup de citoyens français, la Grèce profiterait des aides européennes pour moderniser ses structures. Et cette charge, qui devait être assumée par les différents fonds communautaires, était à l'époque évaluée à 400 millions de dollars par an<sup>662</sup>, tout en sachant pertinemment que la Grèce allait toucher plus d'aides qu'elle n'allait en redonner pour le budget européen. Mais, lorsque l'on calcule ce que cela coûterait en pourcentage du budget de la communauté, cela ne représentait pas plus de 3% de celui-ci. Ainsi, Michel Boyer explique aux Français réticents, que finalement, les problèmes de l'adhésion de la Grèce ne sont pas dus uniquement à des considérations économiques et structurelles. Autrement formulé, une fois les arguments économiques et politiques évacués, que la seule raison du refus de l'entrée de la Grèce est justement qu'ils ne considéraient pas que l'adhésion était profitable. Ainsi, il y a une part démonstrative à travers ce dossier, qui révèle qu'il n'existe pas d'arguments réellement valables pour refuser la Grèce dans la Communauté européenne.

Ainsi, la plupart des journaux français opèrent un changement dans leur ligne de conduite, ils réfléchissent plus sérieusement aux arguments du « non » à l'entrée de la Grèce, tout en rappelant, que dans son ensemble, la presse française était plutôt partisane du « oui ». Ce qui s'observe, dès 1977 et 1978, par l'exercice qui s'opère dans chacun des quotidiens, qui consiste à démonter un par un tous les arguments réfutant la légitimité de l'entrée de la Grèce. D'ailleurs, l'argument de poids, qui n'était pas encore mis en avant, et qui le sera à ce moment-là, sont les 16 ans d'efforts de la part de la Grèce depuis son accord d'association, qui sont considérés comme étant très importants. Ceci prouve, s'il en est besoin, que la Grèce n'avait pas à rougir, face aux autres membres, de l'importance de son attractivité pour la Communauté européenne et de son implication dans celle-ci, depuis 1961.

---

<sup>661</sup> 17 hectares pour les plus grosses d'entre elles, quand en France, à la même période, était considérée comme « grande », une exploitation de 50 hectares.

<sup>662</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976-1980, Dossier 4465, 8-5-1, relations avec la C.E.E : de 1978 à 1980, rapport économique sur la Grèce, non daté.



## 2. Un gouvernement français uni autour de la question grecque ?

Le gouvernement français est plus ou moins uni autour de la question de l'entrée de la Grèce. Il n'y a pas de dissonances mais plutôt des façons subtiles de souligner un problème ou une difficulté que l'entrée de la Grèce pourrait occasionner à la France et à la CEE. Dans les relatifs désaccords, ou en tout cas, mises en garde qu'ont pu avoir certains collaborateurs de Valéry Giscard d'Estaing, il y eut la question du différend avec la Turquie<sup>663</sup> et de la possibilité d'un conflit. Jean-Pierre Dutet<sup>664</sup>, alors conseiller technique du président de la République, à qui l'on demande de constituer un dossier sur l'adhésion de la Grèce, y explique que malgré des « *difficultés politiques* », il s'agit surtout de l'équilibre des relations entre la France, la Grèce et la Turquie qui pose problème. Que la France, en s'associant aussi pleinement à cette entrée, prenne le risque de couper les ponts relationnels qu'elle entretient avec Ankara. Une épine dans le pied pour la France qui se doit de toujours conserver des relations équivalentes entre les pays.

En parallèle de cet aperçu politique, les conseillers techniques sont très présents sur la question agricole. M. Dutet ajoute dans son dossier : « *Il apparait que de toute manière, la détermination des relations entre la Grèce et la Communauté dans le domaine agricole sera difficile* <sup>665</sup> ». Et il n'est pas le seul à le penser. Dans une note pour le Président, faite le 16 septembre 1975, dont malheureusement nous ne connaissons pas l'auteur, il est expliqué, pour comprendre plus correctement les perspectives de cette adhésion, et ce qui circulait au sein de l'administration française, que les difficultés vont surtout être de nature économique :

Pour les motifs de politique intérieure, le gouvernement grec a mis l'accent sur une adhésion anticipée de la Grèce aux Communautés. Conformément aux instructions du Président, le gouvernement français a fait connaître à plusieurs reprises son préjugé favorable à cette initiative.[...] Il ne faut se cacher cependant qu'outre certaines difficultés politiques – équilibre des relations avec la Turquie, problèmes posés par l'élargissement vers le sud de la Communauté – une adhésion grecque poserait des problèmes difficiles à certains secteurs sensibles

---

<sup>663</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976-1980, Dossier 4473, relations politiques France-Grèce, 12-2, consultations politiques franco-grecques, consultations franco-hellénique, 25-26 juillet 1977.

<sup>664</sup> Né le 1<sup>er</sup> mars 1938 à Alger et décédé en 2007, Jean-Pierre Dutet est un ancien élève de l'ENA (promotion Blaise Pascal, 1962-1964). Il est Conseiller technique au Secrétariat général de la présidence de la République de 1974 à 1978.

<sup>665</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3110, extrait du voyage du président de la République en Grèce, les 17 – 21 septembre 1975, préparation : notes et correspondance des conseillers pour la presse.

exposés à la concurrence des produits grecs : vin, fruits et légumes, huile d'olive.<sup>666</sup>

Ce qui nous intéresse dans cet extrait, est finalement la certitude au sein du gouvernement français que le seul problème réside dans cette concurrence « agricole », dans un pays où le monde paysan est encore très important. Il ne fallait alors surtout pas froisser une partie de son potentiel électoral.

D'autre part, le gouvernement d'Athènes ne manquera pas de demander des dérogations à certaines obligations communautaires pendant la période intermédiaire pour permettre la poursuite de son industrialisation, ainsi probablement que des aides directes étendues – FEOGA, Fond régional, Fond social.<sup>667</sup>

Ce qui rejoint, dans cette idée, les avis de la presse française sur les contraintes financières de l'aide grecque. Dans l'ensemble, le noyau dur des proches du Président est généralement plutôt d'accord ou en tout cas, n'ose pas contredire directement la parole du chef de l'Etat. En public, il fait preuve d'une harmonie sans faille autour du thème de l'adhésion de la Grèce. Peut-être, pouvons-nous nous intéresser à la position de Jacques Chirac, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, de 1974 à 1976, qui apporte un éclairage intéressant sur la situation. Lors d'une visite de Constantin Caramanlis en France, celui-ci fut reçu par le Premier ministre à Matignon, le 17 avril 1975. Recevant le Premier ministre grec à dîner, Jacques Chirac déclara cela :

Comme vous, nous estimons que la Grèce doit prendre sa place dans cette Communauté. Quelles que soient les difficultés, la complexité des problèmes, les étapes à ménager, vous pouvez-être certain, monsieur le Premier ministre, que la France sera à vos côtés.<sup>668</sup>

Mais Jacques Chirac, ajoute plus loin, une petite note différente dans son discours, vis-à-vis du problème de la Turquie et de Chypre, qui détonne avec les discours du Président :

Dans cette région, la France s'efforce d'encourager chacun à s'engager sur la voie de la coopération, avec le désir profond de donner aux peuples qui y vivent le sentiment de leur solidarité et de leur communauté de destin. Solidarité, certes, mais dans le respect de l'indépendance de tous les Etats de la région, je pense à Chypre, où doit être trouvée une solution juste et durable, qui ne peut être fondée que sur l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République

---

<sup>666</sup>AN, APR, sous-série 5AG3/998, suivi des notes diplomatiques en Grèce, 1974 – 1981, visite officielle en Grèce du Président de la République du 17 au 21 septembre 1975, 15 septembre 1975.

<sup>667</sup> *Ibid.*

<sup>668</sup> *Le Monde*, 18/4/1975.

chypriote, ainsi que sur l'accord des deux communautés, à l'exclusion de tout recours à la force. (...) La Communauté européenne est toujours à la disposition des trois pays concernés : la Grèce, la Turquie et Chypre, qui sont également associés à l'entreprise européenne, pour les aider à résoudre le conflit.<sup>669</sup>

Nous observons ici, que Jacques Chirac montre un sentiment de solidarité envers la Grèce tant qu'il s'agit de l'adhésion à la Communauté européenne mais qu'en aucun cas il n'est prêt à ce que la France s'engage seule pour ce qui est du conflit avec la Turquie. Au contraire, il renvoie, en quelque sorte la Grèce à ses propres responsabilités et finalement, engage plutôt la Communauté européenne à régler le conflit par la médiation des trois camps. Nous pouvons en déduire que le Premier ministre français, au contraire de son Président, n'était pas partisan d'une trop grande implication de la France dans le problème de Chypre et souhaitait ne pas prendre parti pour un camp ou l'autre.

Donc, quand la plupart de tous les autres ministres du gouvernement emboitent directement le pas du Président sur l'idée que l'adhésion de la Grèce était une chance pour la France, Jacques Chirac montre qu'il est entièrement d'accord mais que cela doit s'arrêter uniquement à cette condition. Cela correspond aux relations conflictuelles entre le président de la République française et son Premier ministre, jusqu'à la démission de Jacques Chirac le 25 août 1976. D'ailleurs, ce qui étaye encore plus cette constatation est, qu'ayant quitté son poste de Premier ministre, il en profite pour avoir des propos très durs envers la politique européenne de Valéry Giscard d'Estaing, mais il ne remet pas en question l'adhésion de la Grèce. En 1978, interrogé le 12 novembre par *Europe 1*, dans l'émission le « Club de la presse », sur la question de l'élargissement de la Communauté européenne, il tient ces propos :

Le problème est un peu différent pour la Grèce. D'abord parce que la Grèce, depuis les quelque seize ou dix-sept ans où elle a posé sa candidature, a pris déjà un certain nombre de dispositions pour s'aligner sur les conditions économiques. Cela a été interrompu par le régime des colonels, mais l'effort a tout de même été long et important. La Grèce a déjà payé son écot d'une façon substantielle pour l'entrée dans le club, et, sur le plan de sa production agricole, il n'y a pas de vrai problème pour ce qui concerne son admission, ce qui fait que nous ne mettons pas dans le même panier, si j'ose dire, la situation de la Grèce et celle de la péninsule Ibérique. Pour celle-ci, nous sommes tout à fait hostiles à l'élargissement, actuellement, de la Communauté.<sup>670</sup>

---

<sup>669</sup> *Le Monde*, 18/4/1975.

<sup>670</sup> *Europe 1*, Le club de la presse, 12 novembre 1978.

Quant à Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères de 1974 à 1976, il n'est pas maintenu lors du remaniement du gouvernement. Le Président avait très peu apprécié la note diplomatique qu'il avait rédigée pour lui expliquer qu'il ne serait pas de bon augure pour les relations franco-turques d'organiser une parade militaire à Salonique. Cet avis, réaliste et pragmatique, n'est pas retenu et a peut-être contribué à son remplacement.

L'ambassadeur en Grèce, Christian de Margerie, qui était aussi à l'origine de l'interrogation à propos de la participation à cette parade militaire, voulant plutôt remplacer celle-ci par le dépôt d'une gerbe de fleurs, se fait aussi évincer de son poste d'ambassadeur de Grèce en 1975. Il envoie une note, avant le départ en voyage de Valéry Giscard d'Estaing, pour lui expliquer qu'il ne faudrait pas fournir de compte rendu public du voyage à Athènes de 1975<sup>671</sup>. Il écrit cette note car c'est à l'origine une demande grecque, le gouvernement grec voulant à tout prix que la France s'affiche comme une alliée de la Grèce. Et de Margerie, comme le ministre des Affaires étrangères français, explique qu'il vaudrait mieux éviter de s'afficher de façon trop insistante, étant peu persuadé de l'intérêt immédiat de la France à ce sujet. Il conseille alors au Président d'éviter toute effusion de sympathie trop appuyée pour le gouvernement grec. Sa lettre n'a pas eu les effets escomptés et elle est même raturée en grande partie, toutes les parties qui ne plaisaient pas ayant été consciencieusement barrées.<sup>672</sup>

Que pouvons-nous en conclure ? Que certains membres du gouvernement ne semblaient pas partager la politique pro-Grèce et pro-européenne de Valéry Giscard d'Estaing, qui ne leur paraissait pas correspondre aux intérêts de l'Etat. Ces dissonances apparaissent surtout au sein du ministère des Affaires étrangères. Ouverts à une politique plus pragmatique et réaliste dans l'ensemble, ils ne semblaient pas totalement comprendre l'attachement du Président pour la Grèce. En tout cas peut-on voir surgir quelques interrogations au sein des dossiers qu'on leur demande de remplir. Pourquoi ? Une explication est possible. Peut-être, s'il existe un écart subtil au sein de ce ministère, par rapport à la politique de Valéry Giscard d'Estaing, l'explication se trouve sûrement dans le contexte sociologique différent du ministère des Affaires étrangères.

---

<sup>671</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/3110, dossiers du ministère des Affaires étrangères, voyage du président de la République en Grèce, les 17 et 21 septembre 1975, 14 septembre 1975.

<sup>672</sup> *Ibid.*

La plupart des membres de la diplomatie française, au contraire de nombre de collaborateurs du Président, ne sont pas issus de l'École Nationale d'Administration (ENA). Près de la moitié des collaborateurs de Valéry Giscard d'Estaing étaient issus, comme lui, de cette école, dans un gouvernement qui avait vu la part du nombre d'énarques sensiblement augmenter. Ils partageaient, sans doute, une vision commune, ou en tout cas un rapprochement idéologique dû, en partie, à leur formation. Au contraire, au sein du ministère des Affaires étrangères, cohabitaient des générations de familles prestigieuses, ayant servi la France par la fonction diplomatique, souvent issues de familles nobles. Ces mêmes familles, qui étaient peu ou pas du tout familiarisées avec le concept d'eupéanisation<sup>673</sup>, qui rappelons-le, était encore quelque chose de très récent à l'époque.

Cela dit, les origines socioprofessionnelles ne permettent pas non plus d'expliquer à cent pour cent ces différences d'interprétations. Elles en sont vraisemblablement une des causes, mais il ne faut pas non plus croire que ce fut un refus catégorique. C'était des interrogations posées parcimonieusement, au détour d'une phrase sur la Grèce, sur son intégration, sur les difficultés que cela allait poser. Il est possible d'interpréter ces différences, par le fait qu'au sein du ministère des Affaires étrangères, les diplomates étaient plutôt partisans d'attendre que la Grèce ait fait des efforts substantiels avant de l'intégrer. Tandis que l'entourage du Président et le Président lui-même voulaient plutôt que la Grèce entre, puis fasse ses efforts plus tardivement.

Ces interrogations, bien que les recherches se soient surtout portées vers la diplomatie française, et donc de fait sont limitées, ne se retrouvent pas dans les autres ministères. Et pourtant, certains ministères ont eu à souffrir de cette demande d'adhésion. C'est le cas de Christian Bonnet<sup>674</sup>, qui dans une note au Président<sup>675</sup> lui explique que le ministère de l'Agriculture doit essuyer la vindicte paysanne, essayant tant bien que mal d'apaiser les tensions. D'ailleurs, le gouvernement, dans son ensemble, lorsque qu'il est dirigé par Raymond Barre, à partir d'août 1976, fait front et cause commune pour la Grèce et le projet

---

<sup>673</sup> En théorie des relations internationales, ce terme peut être défini de plusieurs façons mais il est le plus couramment synonyme de l'intégration européenne. C'est l'influence que peut avoir l'intégration européenne sur les politiques nationales des Etats membres.

<sup>674</sup> Christian Bonnet, né le 14 juin 1921 à Paris, est ministre de l'Agriculture du 28 mai 1974 au 30 mars 1977 puis ministre de l'intérieur du 30 mars 1977 au 22 mai 1981.

<sup>675</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/1803, politique agricole méditerranéenne, rapport sur les conséquences de l'adhésion de la Grèce dans le Marché Commun (1977 – 1978). Compte rendu de réunions interministérielles, 20 mai 1976.

méditerranéen. Nous en avons la preuve, lors d'une réunion interministérielle qui s'est déroulée le 20 mai 1978<sup>676</sup>.

Ainsi, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Louis de Guiringaud<sup>677</sup> parle du besoin de « rééquilibrer l'Europe vers le Sud », un thème qui n'avait jamais été abordé par Jean Sauvagnargues. Et d'ajouter que le problème agricole grec n'en est pas un, au contraire du sujet espagnol. Qu'en pense le nouveau ministre de l'Agriculture, Pierre Méhaignerie<sup>678</sup> ? Il insiste sur une seule chose, qu'il faut que la Grèce accepte de rentrer dans une période de transition au niveau de ses prix agricoles, seule condition à l'obtention des aides économiques promises par l'Europe. Mais il ne parle pas de la colère agricole, toujours présente. Et pourtant, Raymond Barre insiste quelques lignes plus loin sur le besoin de la part du ministre de l'Agriculture de bien expliquer, aux dirigeants agricoles et aux acteurs agricoles dans leur ensemble, le projet de la France vis-à-vis de la Grèce. S'il insiste sur ce besoin, c'est qu'en 1978, il existe toujours une méfiance ou un quiproquo. Mais tout le monde semble être d'accord au sein des ministères pour aller dans le même sens.

---

<sup>676</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/1803, politique agricole méditerranéenne, rapport sur les conséquences de l'adhésion de la Grèce dans le Marché Commun (1977 – 1978). Compte rendu de réunions interministérielles, 20 mai 1976.

<sup>677</sup> Né le 12 octobre à Limoges et mort le 15 avril 1982 à Paris, il est issu d'une illustre famille noble. Ministre des Affaires étrangères de 1976 à 1978, remplacé par Jean-François Poncet.

<sup>678</sup> Né le 4 mai 1939 à Balazé, il occupa plusieurs postes politiques tout au long de sa carrière, dont celui de ministre de l'Agriculture (1977-1981), de ministre du Logement (1986-1988) et ministre de la Justice (1993-1995).

## Chapitre II. Le début des négociations, le soutien des membres les plus influents.

Le soutien de la France est visible dès 1975, mais ce soutien se renforce au fur et à mesure des années, jusqu'à l'intégration de la Grèce dans la Communauté européenne. Valéry Giscard d'Estaing ne le cache pas en privé et il ne le cache pas non plus en public. Il affiche un appui personnel pour la candidature grecque et engage aussi la France. Malgré cet optimisme, face à cette candidature, le Président doit ménager les sensibilités, qu'elles soient dans son propre pays ou dans les pays membres. Mais les inquiétudes sont souvent balayées en explicitant le potentiel encore inexploité que recèle la Grèce, et qu'il ne tient qu'à la CEE de prendre le problème à bras le corps pour transformer l'essai.

Du côté du gouvernement français, - ce qui reste un message véhiculé en grande partie par le Président - on insiste sur le contexte économique favorable pour la France de l'adhésion de la Grèce, ceci afin de convaincre les citoyens français sceptiques. Le Président tente de désamorcer le problème en opposant l'argument d'avoir un nouveau partenaire économique pour la France. Ainsi, faudrait-il voir dans le processus d'adhésion de la Grèce, une volonté d'avoir de nouveaux partenaires économiques ? C'est en tout cas un des arguments de Valéry Giscard d'Estaing, qui pour calmer une partie de la grogne des agriculteurs français mais aussi italiens, rassure en expliquant qu'il y a plus à gagner qu'à perdre dans cette adhésion. Tout en étant assez évasif sur les calculs ou les chiffres sur le long terme.

Ce qui est globalement défendu, c'est la libération des frontières douanières, qui a pour but de faciliter les échanges commerciaux entre pays membres. Et comme la Grèce avait déjà des accords économiques de longue date, ce n'était jamais qu'un engagement plus profond et non pas une révolution. Mais plus étonnant, c'est que l'on retrouve dans le discours présidentiel français, l'idée de nouveaux marchés de consommateurs. Ainsi, l'intégration de la Grèce, est vendue comme le départ d'échanges encore plus grands entre les deux pays, au bénéfice de la France. Ce qui n'est pas un argument à sous-estimer dans la mesure où avant l'adhésion de la Grèce, la France était déjà un partenaire très privilégié de la Grèce, économiquement parlant mais aussi culturellement. Mais la question qui se pose est de savoir, si c'était là un argument du Président français pour faire accepter l'adhésion de la Grèce afin de montrer la logique irréfutable de l'argument financier ou si c'était réellement un objectif poursuivi par la

Communauté européenne dans son ensemble ? Il est assez difficile de se prononcer sur cet aspect-là des choses.

Les échanges économiques étaient particulièrement importants entre la Grèce et la France. Et les échanges économiques ont augmenté entre les pays, une fois la Grèce intégrée à la CEE<sup>679</sup>. De plus, nous savons que l'adhésion de la Grèce a facilité les échanges entre la Grèce et d'autres pays, comme l'Allemagne<sup>680</sup>, sans que la Grèce ne soit réellement bénéficiaire vis-à-vis de ces échanges, au contraire<sup>681</sup>. D'ailleurs, à partir de 1978, le déficit du commerce extérieur grec ne cesse de croître<sup>682</sup>. Ainsi, même si c'était la une façon comme une autre de faire accepter la candidature de la Grèce et que l'objectif était tout autre dans la tête du Président, force est de constater que la Grèce à partir de 1975<sup>683</sup> a acheté des produits français en grande quantité et que logiquement, un abaissement des barrières douanières n'a fait qu'amplifier le processus. Et la Grèce, n'a pas cessé d'importer des produits de la Communauté.

### A. Entre symbolique, politique et économie : les différentes motivations qui ont poussé à accepter la candidature de la Grèce.

Cette adhésion est perçue comme l'aboutissement des relations privilégiées entre la France et la Grèce, mais aussi comme une grande chance pour la France d'assurer le leadership sur la construction européenne, à une période où France et Allemagne parlaient sur un pied d'égalité. Le rôle de la Commission européenne fut celui d'une consultation préalable à l'acceptation par le Conseil des Neuf de la candidature de la Grèce ; elle n'a pas eu le rôle qu'on lui a prêté bien plus tard, elle a été très rapidement effacée des négociations. Le véritable acteur de cette adhésion, fut en réalité le Conseil des Ministres de l'Europe<sup>684</sup>. La Commission européenne n'a été présente qu'en qualité de conseillère juridique et rédactrice

---

<sup>679</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1986 - 1990, Relations franco-grecques, Dossier 6307, Relations économiques avec la France. Généralités. Echanges Commerciaux. Non daté.

<sup>680</sup> L'Allemagne était, elle aussi mais dans une moindre mesure, engagée à faire entrer la Grèce dans la Communauté économique européenne.

<sup>681</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1981 - 1985, Relations franco-grecques, Dossier 5255, Economie. Relations avec la CEE - Suite adhésion. Non daté.

<sup>682</sup> *Ibid.*

<sup>683</sup> *Ibid.*

<sup>684</sup> Qui se réunissent à Bruxelles.



du texte de ratification de l'entrée de la Grèce. Ce qui paraît encore plus étrange dans la mesure où, en théorie, c'est la Commission européenne qui devait valider la candidature de la Grèce, mais en réalité, elle ne l'a validée que parce que le Conseil européen avait décidé en amont que la Grèce allait adhérer à la CEE. Dans les faits, elle n'a pas eu tellement le choix.

La Commission européenne faisait office de groupe décisionnel le plus légitime qui soit : c'est-à-dire que ses choix ne pouvaient être débattus sur la base d'un conflit d'intérêt car décidé avec la plus grande indépendance. Mais en même temps, il est visible que sa marge de manœuvre pour faire valoir un point de vue différent de celui de la France ou de l'Allemagne était très compliqué. L'avis de la Commission fut demandé car il était nécessaire pour légitimer l'adhésion de la Grèce. Elle était clairement prise dans un étau politique très puissant, où les intérêts des Etats se retrouvaient souvent au-dessus des intérêts de la politique européenne.

De plus, si l'Allemagne, au départ, représentée par le gouvernement d'Helmut Schmidt, ne fut pas une grande partisane de l'entrée de la Grèce<sup>685</sup>, à force de conviction, elle finit par se ranger à l'avis des plus favorables. S'inquiétant de son économie fragile, l'Allemagne n'en oubliait pas pour autant que la Grèce était un important partenaire économique, et que bien qu'elle ne fût pas d'accord sur les arguments du bénéfice politique de la candidature grecque, elle était tout de même consciente des avantages économiques qu'une telle entrée pourrait lui apporter. Ainsi, la France et l'Allemagne, deux pays à l'influence particulièrement importante au sein de la CEE, prirent le problème de l'adhésion grecque différemment. D'un côté la relance de l'Europe en point de mire, d'un autre, la prégnance de l'aspect économique.

### 1. Une pression française sur la Commission pour accepter la candidature de la Grèce.

Dans le premier rapport sur l'Etat grec, rendu par la Commission le 29 janvier 1976, subtilement, la Commission déclare qu'il est effectivement satisfaisant pour la symbolique d'accepter la candidature de la Grèce dans la CE mais qu'il faudrait observer plus attentivement les difficultés à venir. Puis, le 14 mai 1976, un nouveau rapport, élaboré par la Commission, est envoyé au Conseil européen, qui explicite que la Commission est favorable à

---

<sup>685</sup> GISCARD D'ESTAING, Valéry, *op.cit.*, p.68.

la candidature de la Grèce mais qu'il faudrait créer un statut spécial pour la Grèce, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas entièrement dans la Communauté, le temps qu'elle puisse s'adapter aux problèmes du Marché commun. Mais cela n'a pas été suivi par le Conseil ni lors des réunions des ministres de l'Europe, ni lors des sommets des chefs d'Etats membres.

Mais ce qui pousse encore plus à penser que la Commission européenne a eu en quelque sorte les mains liées, c'est le discours de Valéry Giscard d'Estaing prononcé devant le palais présidentiel à Athènes, lors de son voyage en septembre 1975, où, entre ce qu'il dit et ce qui est écrit plus tardivement dans le rapport de la Commission, c'est peu ou prou la même chose. On se retrouve dans la même logique sémantique sur le thème de la candidature de la Grèce : le berceau de la civilisation européenne, le pays de Platon, le pays de la démocratie et toutes ces expressions consacrées. La France aurait-elle eu une influence sur la Commission européenne, jusqu'à lui insuffler des codes d'expressions, par rapport à la candidature ?

Sans aller jusque-là, nous avons les preuves d'un dialogue permanent entre le ministère des Affaires étrangères, par l'entremise de Jean Sauvagnargues, et la Commission européenne. Plusieurs documents attestent d'une correspondance suivie entre le service diplomatique français et la Communauté européenne<sup>686</sup>. D'ailleurs, J. Sauvagnargues tient à assister à une réunion, qui s'est tenu à Bruxelles en 1975, où sont réunis une partie de la Commission européenne et différents ministres de chaque Etat membre. C'est d'ailleurs, lors de cette réunion, qu'il y eut la question de savoir s'il fallait à nouveau délibérer sur la candidature grecque au cours d'une réunion de la Commission européenne. Jean Sauvagnargues est personnellement intervenu sur cette question pour clairement insister sur le fait que c'était le rôle du Conseil des Ministres de procéder à ce genre de décisions et non pas à la Commission.

En plus de ce dialogue, Luc de la Barre de Nanteuil<sup>687</sup>, représentant permanent auprès de la Communauté européenne pour la France, dont le statut est quasiment celui d'un ambassadeur, résidant au 14 place de Louvain, à Bruxelles, entame aussi un dialogue particulièrement nourri à ce sujet. Il n'évoque pas toujours le cas de la Grèce mais quand il y

---

<sup>686</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Relations franco-grecques, Dossier 4468, relations avec la C.E.E dans leurs aspects politique. Non daté.

<sup>687</sup> Né le 21 septembre 1925, est un diplomate européen, ambassadeur de France. Il fait la majeure partie de sa carrière au ministère des Affaires étrangères. Ambassadeur au Pays-Bas, de 1976 à 1977, il fut le représentant permanent de la France auprès de la Communauté européenne, de 1977 à 1981.

fait allusion, il pose toujours la question de savoir quelle serait la meilleure façon de faciliter son entrée ou les avantages que cela peut apporter à l'Europe. Il fait donc office de messenger du gouvernement français et il informe régulièrement des décisions prises par la Commission. Une Commission sera même créée spécialement, pour réfléchir sur la question grecque, que l'on appelle « Commission pour l'association de la Grèce », où différents comités se réunissent sous le vocable de « Comité économique et social sur l'entrée de la Grèce ».

Celui-ci, définitif dès le 14 mars 1977, se compose de plusieurs membres, dont la plupart sont des hommes ou femmes politiques issues des rangs des pays membres. Tout d'abord, M. Carstens<sup>688</sup>, président de l'Organisation de travaux de la section. Ensuite, Hans-Werner Staratzke<sup>689</sup>, président du groupe d'étude « Grèce ». En rapporteur, nous avons M. De Ridder, malheureusement sans plus de précision, malgré toutes nos recherches. Puis, par ordre alphabétique, tous les membres de ce comité pour la Grèce :

M. Caprio, M. Canonge, M. Cremer, M. Croesse, M. De Grave, M. Evain, M. S. Jonker, M. Maher, M. Nyrop Rasmussen<sup>690</sup>, M. Rainero, M. Scalia et Mme. Strobel.

L'entrée de la Grèce, dans l'entourage du Président français, est un sujet sensible. Bien que le gouvernement montre une certaine forme de solidarité, il ne s'empêche pas toujours de se poser des questions sur la réalisation possible de cette adhésion d'un point de vue matériel. Mais là n'est pas le fond du problème. C'est une situation que l'on peut observer lors d'un comité interministériel, se déroulant le 20 mai 1977. En plein gouvernement de Raymond Barre, nous pouvons voir à travers plusieurs discussions, que le sujet de la Grèce et de l'élargissement plus global de la Communauté européenne, vient à plusieurs reprises. Louis de Guiringaud est sûr que l'entrée de la Grèce va enclencher le mouvement de l'entrée du Portugal et de l'Espagne, ce qui va avoir comme effet d'équilibrer les relations entre le Nord et le Sud de la Communauté européenne.

---

<sup>688</sup> Nous nous interrogeons sur l'éventuelle possibilité que cette personne puisse-t-êtré Karl Carstens, homme politique allemand, né en 1914 puis décédé en 1992. Cela dit un doute demeure puisque Karl Carstens fut Président du Bundestag, du 14 décembre 1976 au 31 mai 1979, ce qui nous parait peu compatible avec des fonctions d'employé d'organisations européennes. Nous n'avons pas réussi à définir précisément qui était cette personne.

<sup>689</sup> Hans-Werner Staratzke, né en 1912 puis décédé en 2004. Homme politique allemand, membre du FDP, Parti démocratique libre, centre-droit.

<sup>690</sup> Poul Nyrop Rasmussen, né en 1943, homme politique danois, membre du Parti socialiste.

Il est vrai que la Communauté, depuis 1973, s'était grandement orientée en direction du Nord de l'Europe, avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. De fait, la France et l'Italie commençaient à se sentir isolées au sein de la CEE dans certaines décisions économiques. Le débat le plus important au début des années 70 est celui de la Politique agricole commune (PAC), politique qui profitait bien plus aux pays méditerranéens, dont l'agriculture était beaucoup plus importante que dans les pays nordiques, dont l'économie était fondée sur les services et l'industrie. Mais cela faisait quelques années, que la France et l'Italie voulaient réformer la PAC, qui ne les satisfaisait plus, or c'était un débat dont les autres membres s'occupaient peu. Ainsi, faire entrer la Grèce, puis le Portugal et l'Espagne, était une méthode pour permettre d'acquérir un plus grand poids dans les négociations futures sur la PAC, pour forcer la main en quelque sorte aux autres membres de la CEE, pour les mettre devant le fait accompli, avec trois nouveaux membres dont le poids agricole était tel, qu'il était important de revoir la politique agricole commune.

En réalité, il n'est pas totalement exact de dire que seules la France et l'Italie ont investi les enjeux de la PAC. La Grande-Bretagne, en un sens, a également voulu récupérer le problème de la PAC mais aussi des fonds d'aides en général. Le parti conservateur anglais, dans l'opposition, dont le chef de file depuis le 11 février 1975 était Margaret Thatcher, mettait une forte pression sur le gouvernement travailliste de James Callaghan, avec le concours de la population, qui suivait de plus en plus le discours du parti conservateur, en insistant, sur le fait que la Grande-Bretagne payait beaucoup plus qu'elle ne profitait des aides de la Communauté européenne. Et ces problématiques ont été mises sur le devant de la scène britannique puis européenne, embarrassant fortement les pays qui profitaient le plus de ces aides, dont faisaient partie la France et l'Italie. Et ce sentiment d'une trop grande omniprésence de l'influence britannique grandissante autour de ces questionnements est attesté par les différents Conseils qui vont se tenir en Europe de la période de 1976 jusqu'en 1979, où la question britannique reviendra régulièrement.

Ce fait établi, il n'est alors pas étonnant que la France veuille à tout prix que la Grèce entre dans la Communauté européenne, si celle-ci permet de légitimer la nouvelle politique agricole que le Président français veut établir avec son partenaire italien.

D'ailleurs, dans une note rédigée à Paris le 16 septembre 1975, pour le président de la République, sur la question des perspectives de l'adhésion de la Grèce, il est bien expliqué que

la France jugeait favorablement l'idée d'une adhésion anticipée de la Grèce. La Grèce de son côté poussait beaucoup les Neuf et la Commission à les intégrer le plus vite possible. Mais d'annoter, un peu plus loin, dans le message, que cette intention de faire adhérer la Grèce est surtout à remettre dans le contexte de l'élargissement vers le Sud de la Communauté, qui poserait alors un nouvel équilibre de celle-ci<sup>691</sup>.

Ainsi, on comprend à travers cette note, que le premier intérêt de la France à l'entrée de la Grèce, se trouvait dans ce projet méditerranéen. Mais l'intérêt de la France n'était pas que politique, il était aussi financier. Si la Grèce est devenue un tel enjeu du projet européen de Valéry Giscard d'Estaing, c'est que le pays représentait aussi un grand potentiel économique. Mais au vu des difficultés géopolitiques, il fallait d'abord intégrer le pays, le protéger, pour ensuite penser à y investir. C'est ainsi que le calcul de faire entrer la Grèce dans la Communauté européenne permettait d'une part, de protéger la Grèce des vellétés turques, et d'autre part d'intégrer un potentiel économique important au sein du Marché Commun. Le pays est vu comme une terre encore inexplorée par les grandes entreprises européennes, un marché pour les produits européens. La Grèce est alors perçue comme une nouvelle terre propice à la consommation.

Toutefois en 1975, la Grèce est un pays assez faible économiquement, si on doit le comparer à la France. Un poids économique mondial faible, une faible population, dont la population tend à vieillir. La comparaison avec les Etats membres de la CEE est difficile à tenir, sauf peut-être avec l'Irlande. La Grèce n'a finalement pas tant d'avantages que cela à fournir. Et différents facteurs sont révélateurs du retard accumulé par le pays : les infrastructures désuètes, les institutions vieillissantes, etc. Une bonne croissance économique mais qui a dû mal à cacher les problèmes structurels du pays grec. Une forte population agricole<sup>692</sup>, en pourcentage de la population active, largement supérieure à la moyenne de la CEE. Une industrie de relative importance, mais qui doit encore être améliorée, et une économie de service qui gagne à se transformer et surtout à s'agrandir en termes d'échelle. Elle ne part donc pas avec tous les avantages, et on ne voit pas bien quel pourrait être l'intérêt ou les

---

<sup>691</sup> AN, APR, sous-série 5AG3/998, suivi des notes diplomatiques en Grèce ; 1974 – 1981.

<sup>692</sup> En 1975, 36% de la population active grecque travaille dans le secteur agricole, lorsque la moyenne de la CEE était de 10%.

intérêts de l'intégrer. Pourtant, les différents arguments entraperçus en faveur de l'adhésion de la Grèce, permettent de comprendre son entrée.

Si la Grèce n'a pas posé de problème, car elle était un pays de petite importance, avec une économie relativement faible, au contraire de l'Espagne, qui avait un potentiel concurrentiel bien plus important, notifié par tous les acteurs, pourquoi alors l'intégrer ? Nous avons vu à plusieurs reprises des inquiétudes, quant au fait qu'elle n'était pas prête à intégrer la Communauté européenne car elle n'avait pas une économie suffisamment solide, ni suffisamment bien construite. Ainsi, on ne comprend pas très bien les réelles conditions d'adhésion à la Communauté européenne. Mais ce que nous pouvons en retenir, cela pose finalement moins de problème d'intégrer des pays pauvres que des pays au potentiel économique beaucoup plus élevé, tout du moins à partir des années 70. Et cela tient vraisemblablement au fait que la Communauté européenne, quand elle s'est créée, s'est formée sur le besoin de former un groupe d'enrichissement économique mutuel, mais au fur et à mesure du temps, les conditions sont devenues différentes, et nous pouvons observer que d'un enrichissement mutuel, cela s'est transformé en une forme de chacun pour soi institutionnel.

La majorité des participants aux débats sur la Grèce<sup>693</sup> sont unanimes sur le fait que l'adhésion de la Grèce, apporterait un plus sur le plan économique et culturel. Sur le plan culturel ou symbolique, nous avons peu de mal à constater les effets mais sur le plan économique, des doutes demeurent, probablement par l'absence de réels arguments en cette direction.

Si nous commençons par les industries, le bilan est plutôt pauvre. L'industrie grecque était dotée d'un nombre limité d'industries possédant un équipement moderne. La plupart d'entre elles étaient des entreprises de dimension restreinte, dont la production était surtout locale, où il était vraisemblablement difficile de penser faire concurrence à des grands groupes industriels européens. En 1978, le nombre d'entreprises à caractère industriel s'élevaient à 2500<sup>694</sup>, couvrant 80% de la production totale. La croissance industrielle en 1975 jusqu'en 1979, par an, était de l'ordre de 5%. Ce qui était un chiffre honnête mais le gros problème était le réinvestissement dans la technologie de pointe et le manque de spécialisation de ces

---

<sup>693</sup> AHUEF, CES – 4497, Commission parlementaire d'association avec la Grèce. Non daté.

<sup>694</sup> AHUEF, CES - 8326. Avant-projet d'avis du sous-comité « élargissement sur la demande d'adhésion de la Grèce [...] à la Communauté européenne, 6 juin 1979.

industries, qui n'était que de l'industrie de masse, qui n'offrait pas beaucoup de valeur ajoutée.

Mais certains acteurs français restent optimistes. L'intérêt croissant pour la Grèce se situait aussi au niveau du management et de l'investissement français dans les entreprises grecques. Une note intéressante de la *Revue des entreprises*<sup>695</sup>, imaginait que le caractère archaïque de certaines entreprises grecques allait les pousser à chercher la collaboration d'entreprises européennes, et ainsi faciliter les investissements. Les entreprises françaises estimaient que les secteurs de l'agro-alimentaire, du textile, de la mécanique, des équipements électriques et des matériaux de construction, étaient des secteurs dans lesquels il était intéressant d'investir.

En contrebalançant le point de vue « misérabiliste » de départ, la Grèce n'était pas non plus totalement dénuée d'atout. Elle était particulièrement présente dans la production de tabac, de vin, d'huile d'olive mais surtout, possédait des contacts économiques divers et variés à travers tout le bassin méditerranéen, ce qui en faisait un partenaire particulièrement privilégié pour quiconque voulait investir dans le bassin méditerranéen. Ainsi, nombre de chefs d'entreprises français y trouvaient là un intérêt sérieux pour le cas où ils voudraient exporter au Moyen-Orient ou dans les pays balkaniques.

La Grèce possédait également un secteur minier de grande importance. Elle produisait de la bauxite<sup>696</sup> en grande quantité, près de 3 millions de tonnes par an<sup>697</sup>. Alors que la Communauté européenne dans son intégralité n'en produisait que 500.000 tonnes. Mais en revanche, la CEE en consommait 2,5 millions de tonnes, ce qui l'obligeait à importer ailleurs. De plus, comme l'appareillage et l'outillage grec étaient encore à améliorer, les plans futurs estimaient que l'on pourrait en tirer une production encore plus grande. La Grèce possédait aussi des mines de nickel<sup>698</sup>, également en grande quantité, là où la Communauté européenne en était quasiment dépourvue. La Grèce faisait donc preuve d'un grand enthousiasme sur la possibilité de pouvoir coopérer dans le domaine de la métallurgie. Les possibilités de mettre

---

<sup>695</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 à 1980, Dossier 4464, Affaires économiques puis Grèce et C.E.E : dossier général de 1976 à 1977.

<sup>696</sup> La bauxite est une roche servant principalement à la production de l'aluminium.

<sup>697</sup> MAE, Direction Europe 1986 - 1990, Série Grèce, Dossier 6306, Economie. Situation économique de la Grèce. Bulletins d'informations économiques.

<sup>698</sup> Utilisé en alliage, le nickel sert surtout pour fabriquer de l'acier inoxydable car sans nickel, l'acier a tendance à rouiller.

en valeur les ressources minières grecques par les aides communautaires, que ce soit par la recherche ou les investissements, présentaient un intérêt important de la Communauté européenne et de la France.

Le pays était aussi un excellent client de la France<sup>699</sup>. Le commerce entre les deux pays était en croissance constante depuis 1973. La Grèce était d'ailleurs déficitaire sur sa balance commerciale avec la France. Elle était une grande importatrice de produits agricoles français<sup>700</sup>. Elle importait également des produits industriels et manufacturés. En 1977, les exportations de la France vers la Grèce, sans tenir compte de la vente de matériel militaire, atteignait les 2 milliards de francs environ<sup>701</sup>. Dans le sens contraire, c'était à peu près moitié moins. La Grèce, qui était un des pays les moins peuplés des Balkans, était le pays qui achetait le plus de produits français dans la région.

En 1977, les principaux produits exportés par la France en Grèce étaient les suivants

**Tableau 1 - Principaux produits exportés par la France en Grèce en 1977**

Chaudières, machines, appareil et engin mécaniques	383 102 000 F
Fonte et acier	326 486 000 F
Voitures, tracteurs, cycles	306 938 000 F
Matières plastiques, résines	122 646 000 F
Machines et appareils électriques	122 255 000 F
Huiles et combustibles minéraux	91 444 000 F

702

La Grèce achetait aussi de plus en plus de produits industriels français. Les importations de voitures automobiles étaient passées de 122 millions de francs en 1975 à 183 millions de francs en 1976, puis 306 millions en 1977<sup>703</sup>. La plupart des experts de la Commission européenne<sup>704</sup> ont notifié que l'entrée de la Grèce dans le Marché commun augmenterait

---

<sup>699</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1986 - 1990, Dossier 6307, Relations économiques avec la France. Généralités. Echanges Commerciaux. Note explicative sur les liens économiques entre la France et la Grèce, depuis les années 70 jusqu'aux années 80, envoyé au Secrétaire du ministère des Affaires étrangères, non daté.

<sup>700</sup> La Grèce importait ce qu'elle n'élevait pas, c'est-à-dire surtout des ovidés : bœufs, vaches, lait de vache, viande de bœuf, etc.

<sup>701</sup> 1 milliard et 200 millions d'euros au taux actuel.

<sup>702</sup> *Ibid.*

<sup>703</sup> Au taux actuel, cela fait respectivement 93 millions d'euros en 1975, 125 millions d'euros en 1976 et 190 millions d'euros en 1977.

<sup>704</sup> AHCEB, BAC-048/1984, Adhésion de la Grèce aux Communautés européennes. Volume 4.



considérablement les importations de viande et de produits laitiers par la Grèce, et nul doute que cette augmentation profiterait à la France et à l'Allemagne.

La Grèce était donc un terrain d'accueil propice aux investissements français, d'autant que la position française n'était pas encore bien intégrée puisque selon le rapport de la *Revue des entreprises*, la France n'était qu'à la quatrième place de fournisseur de la Grèce, avec 6.5% du marché<sup>705</sup>. Cela dit, la France se trouvait à la seconde place pour les investissements étrangers en Grèce<sup>706</sup>.

## 2. Le soutien de l'Allemagne s'ajoute à celui de la France.

L'Allemagne, comme la France, est un pays qui possède de bonnes relations avec la Grèce, mais au contraire de la France, on observe ces relations sur un niveau majoritairement économique. A la différence de la France, dont nous avons vu toute l'importance des relations diplomatiques avec la Grèce, l'Allemagne n'a pas le niveau des relations franco-grecques dans la période étudiée. Il faut prendre en compte cet aspect des choses pour comprendre pourquoi l'Allemagne a beaucoup moins fourni d'efforts pour soutenir ouvertement la Grèce. Mais il faut également mesurer les relations entre l'Allemagne et la Grèce par une différence conceptuelle, par rapport à la France. Si l'Allemagne a salué les efforts fournis par le Premier ministre grec Constantin Caramanlis, qui a remis le pays grec sur le bon chemin, elle n'a pas fait la promotion de la Grèce, tout du moins, pas comme Valéry Giscard d'Estaing a pu le faire lors de ses nombreux voyages. C'est en cela qu'il est difficile de réellement connaître la motivation allemande face à cette candidature.

Cela dit, il est sûr que l'Allemagne, contrairement à la France, ne trouve pas sa motivation dans la candidature grecque pour relancer la construction européenne ni d'intérêt à plus de rééquilibrage de la Communauté européenne. Il apparaît que les Allemands ont perçu la candidature grecque sur un plan financier, effaçant le point de vue symbolique. L'Allemagne est un grand exportateur<sup>707</sup>, de longue date en Grèce, de la plupart de ses marchandises et elle sent un grand potentiel d'échanges économiques avec la Grèce. Les données offertes par un

---

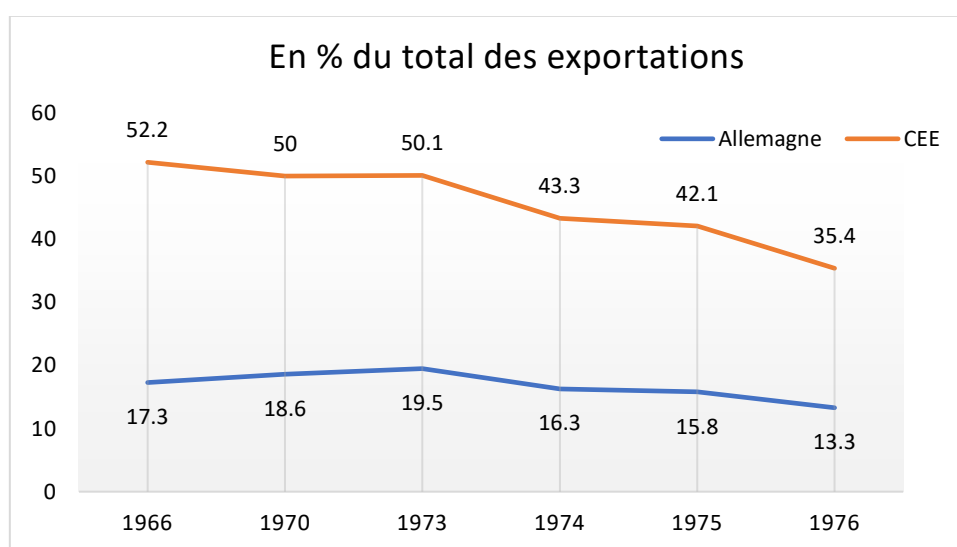
<sup>705</sup>AHCEB, BAC-048/1984, Adhésion de la Grèce aux Communautés européennes. Volume 4.

<sup>706</sup>*Ibid.*

<sup>707</sup> OCDE, Economic surveys, « Greece », juin 1977.

des rapports du CES (Comité économique et social), celui du 22 mai 1978<sup>708</sup>, montrent que les échanges économiques entre l'Allemagne et la Grèce sont effectivement très importants, et qu'ils participent, dans une grande majorité, à expliquer pour quelles raisons la Communauté des Neuf est un partenaire particulièrement privilégié de la Grèce. Toutefois, malgré une position avantageuse, les échanges économiques entre la Grèce et l'Allemagne tendent à se réduire depuis quelques années.

**Figure 18 - Courbes comparatives du total des exportations en Grèce, entre l'Allemagne et la moyenne de la CEE 1966 – 1976**



709

Sur ce graphique, nous pouvons voir que l'Allemagne est majoritairement une grande exportatrice de produits en Grèce. Effectivement, si nous observons le graphique ci-dessus, nous pouvons voir que de la période de 1966 à 1976, elle est toujours le pays de la CEE qui exporte le plus de produits en Grèce. De plus, nous remarquons également que la CEE est un partenaire de choix pour les exportations en Grèce puisque, jusqu'en 1973, c'est près de la moitié des produits importés par la Grèce qui proviennent de pays membres de la CEE. La Grèce est donc un partenaire économique de choix, autant pour l'Allemagne que pour la majorité des pays de la CEE, ce que nous avons déjà observé, lors de notre étude sur la

<sup>708</sup> AHUEF, CES – 7654, Dossier relations CEE-Grèce, 22 mai 1978. Projet d'étude de la section des relations extérieures sur « Les relations entre la Communauté et la Grèce », Bruxelles 22 mai 1978, remis à la Commission le 24 mai 1978.

<sup>709</sup> Fait par l'auteur, selon les données récupérées par les rapports de l'OCDE : Economic surveys, « Greece », juin 1977.

dictature des colonels. Cela dit, nous pouvons voir également que les importations grecques, de produits issus des pays de la CEE, baissent de façon continue, à partir de 1973. Si en 1973, les importations grecques de produits venants de la CEE faisaient près de la moitié de ses importations, en 1976, elles ne font plus que le tiers ; cette baisse s'observe également pour le cas de l'Allemagne, certes dans des proportions moindres, mais suffisamment pour que l'on parte du principe que cela les a vraisemblablement inquiétés. Nous en déduisons, qu'il existe sûrement une inquiétude à voir un pays comme la Grèce, grande acheteuse de produits de la CEE, finir par importer ailleurs.

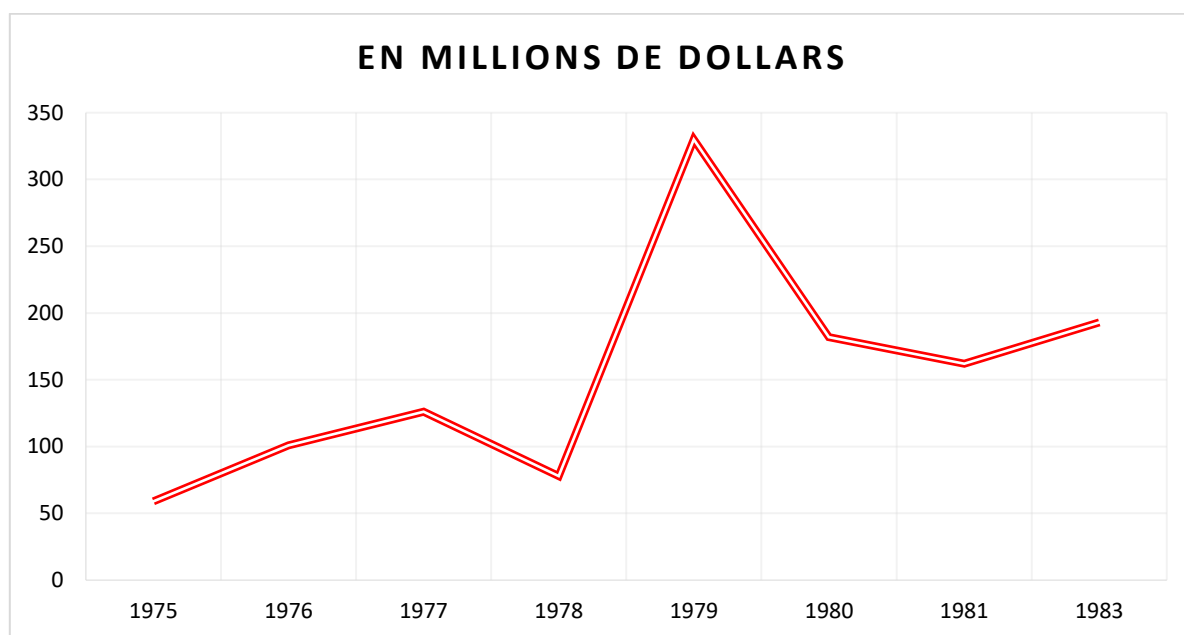
Nous pouvons voir également que l'Allemagne est un des rares pays à continuer à bien résister à la baisse des exportations, puisque les exportations allemandes en Grèce, continuent tout au long de la période, à toujours faire environ un tiers des exportations totales de la CEE. Et ce, même si ces exportations ont perdu en dix ans, près de 17%. Cela dit, sur cette période, l'Allemagne voit ses exportations perdre 4%, ce qui n'est pas négligeable, dans la mesure où cette baisse est constante. L'Allemagne est alors un bon indicateur pour démontrer que c'est, dans l'ensemble, toute la Communauté qui voit ses échanges économiques diminuer avec la Grèce, depuis 1974. Il est alors fort probable que l'Allemagne fournisse des efforts pour que la Grèce entre dans la CEE et d'en faire un partenaire économique beaucoup plus important, et d'ainsi renverser la tendance déclinante.

A ces échanges de diverses natures, comme la vente de matière première ou la vente de produits manufacturés, s'adjoint celle des ventes d'armements militaires, qu'il ne faut surtout pas négliger. L'Allemagne, à cette période, est une fournisseuse d'armes et de munitions à la Grèce<sup>710</sup>, et il n'est pas erroné de penser que le gouvernement germanique ait sûrement cherché, en ces temps de tension avec la Turquie, à augmenter ses exportations militaires. Un enjeu que nous observons également du côté français et américain.

---

<sup>710</sup> Voir chapitre II de la thèse, page 72, sur les ventes de matériels militaires à la Grèce par l'Allemagne au temps de la dictature des colonels.

Figure 19 - Exportation d'armes allemandes en Grèce 1975 - 1989

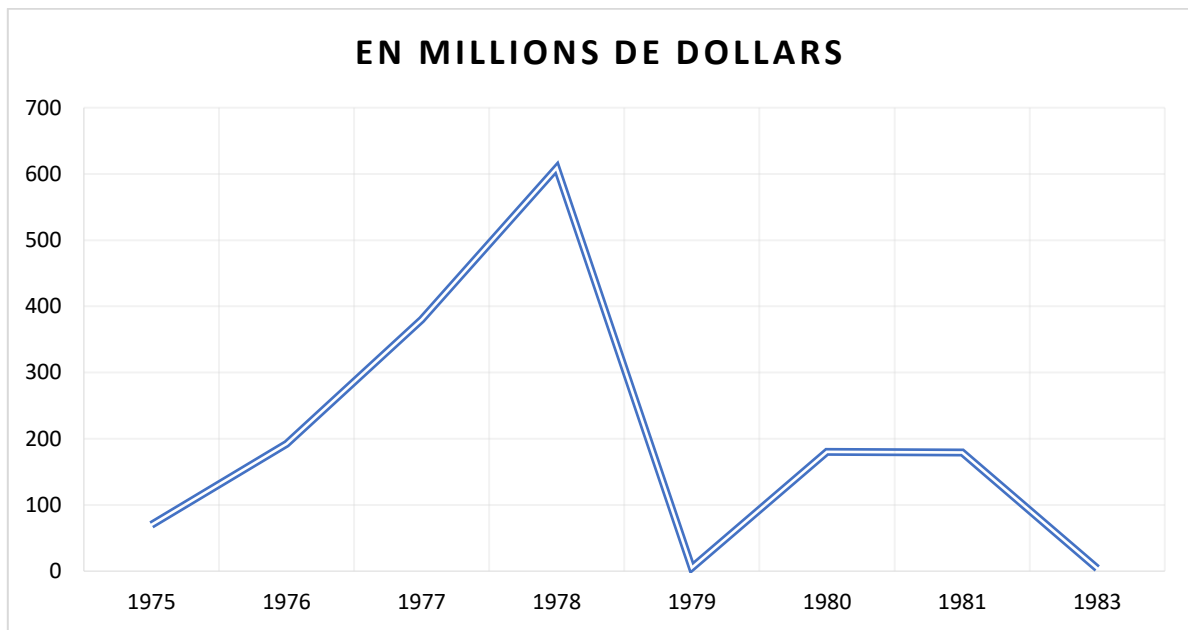


711

Sur le graphique ci-dessus, nous remarquons que les exportations d'armes militaires allemandes en direction de la Grèce, ne cessent de croître tout au long de la période de 1975 jusqu'en 1979. Ce qui suit logiquement les moments de tensions croissantes entre la Grèce et la Turquie, par les problématiques de Chypre et qui trouvent leur sommet en 1979. Par la suite, une baisse des ventes est constatée de 1979 jusqu'en 1981. Puis en 1983, un retour à la hausse est envisagé. L'Allemagne s'en sort relativement bien dans cet exercice, puisque sans non plus tenir la comparaison avec un pays comme la France, elle est tout de même capable d'avoir des ventes importantes sur toute la période.

<sup>711</sup> Fait par l'auteur. Disponible sur <https://www.sipri.org/databases/milex>

Figure 20 - Exportations d'armes françaises en Grèce 1975 - 1989



712

Nous observons que l'Allemagne ne tient effectivement pas la mesure des ventes françaises, dans la période de 1975 jusqu'à 1978, mais par la suite, à partir des années 80, elle fait jeu égal avec la France, tandis que la France est réputée pour ses ventes militaires. Nous constatons, qu'à l'instar de la période des colonels, la Grèce au moment de son adhésion à la CEE, devient un enjeu primordial pour l'Allemagne au point de vue des ventes d'armements militaires, potentiel qui prend une importance capitale pour les pays possédants une grande industrie militaire.

La question se pose alors de savoir si la Grèce possède ce rôle de grande acheteuse d'armes et depuis quand.

### 3. Un important acheteur d'armement militaire ?

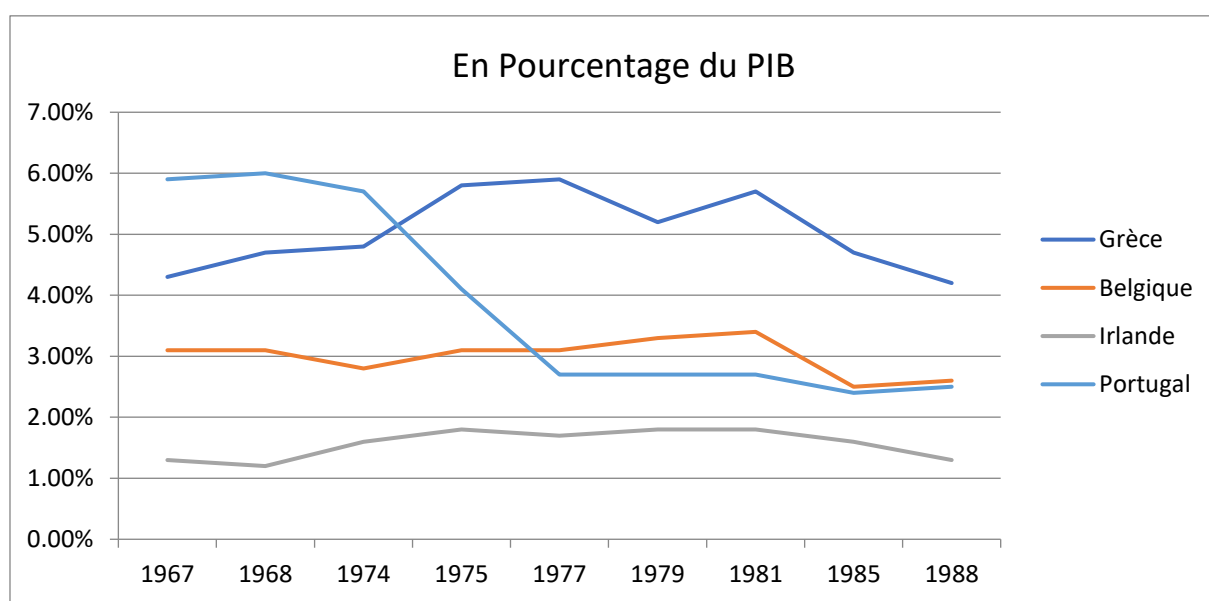
Il est connu et également présent dans l'imaginaire collectif, que la Grèce est un pays qui, historiquement, achète beaucoup d'armes et du matériel militaire. C'est alors qu'il nous est apparu légitime, de nous poser la question sur une période plus éloignée, pour comprendre peut-être, à partir de quel moment le problème du poids financier exorbitant de l'achat de

<sup>712</sup> Fait par l'auteur. Disponible sur <https://www.sipri.org/databases/milex>

matériel militaire est apparu en Grèce. Grâce aux données fournies par la SIPRI<sup>713</sup>, nous avons ainsi pu avoir accès à des connaissances particulièrement éclairantes sur la situation de la Grèce, au moment de la dictature, mais aussi lors des années de négociations. Informations qui, lorsqu'elles sont recoupées avec les chiffres fournis par la Banque mondiale<sup>714</sup>, offrent alors une perspective pour peut-être comprendre comment fonctionne la Grèce.

La Grèce est un pays qui dépense beaucoup dans l'armement, et ce sans discontinuité. Nous nous servons d'Etats qui ont un budget militaire similaire à la Grèce, mais qui n'ont pas du tout le même PIB, et les pays qui ont un PIB équivalent ou presque, mais qui n'ont pas du tout le même réflexe d'achat d'armes et de matériel pour leur défense nationale. Ce qui nous permet, en utilisant la comparaison avec la Belgique, l'Irlande et le Portugal, en plus de la Grèce, de montrer que la Grèce est un pays bien singulier en Europe, quant au budget alloué à sa défense.

**Figure 21 - Comparaison des dépenses militaires 1967 - 1988**



715

Nous pouvons voir que le pourcentage du PIB alloué aux dépenses militaires, est en moyenne de 5% pour la Grèce, et que celui-ci ne descend que très rarement en dessous des 4% sans

<sup>713</sup> SIPRI, Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm. C'est un institut d'études stratégiques fondé le 6 mai 1966 qui collectionne des données à travers le monde entier sur les ventes d'armes militaires.

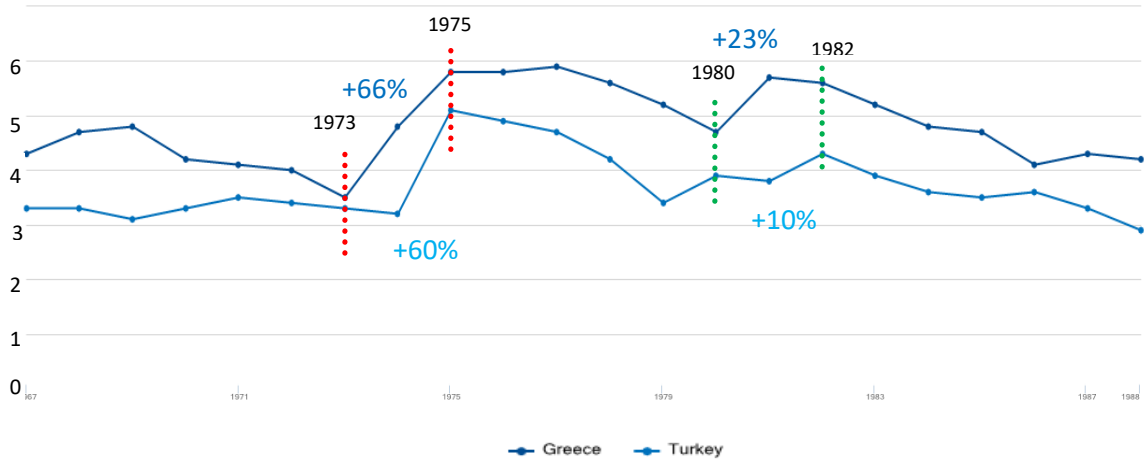
<sup>714</sup> La Banque mondiale, données statistiques disponible sur le site <https://donnees.banquemondiale.org>.

<sup>715</sup> Fait par l'auteur. Informations récupérées sur le site d'analyses de données de la SIPRI, disponible sur <https://www.sipri.org/databases/milex>.

aucune mesure comparable avec les trois autres pays utilisés pour cette étude. L'Irlande, s'apparente à un pays de moindre importance géostratégique, ses dépenses sont somme toute très faibles pour ce qui est de la défense, et cela s'explique par son positionnement géographique, qui n'offre que très peu de risque pour sa sécurité nationale, de plus, elle a dans son secteur plusieurs grandes puissances militaires alliées, dont la Grande-Bretagne et la France. Le Portugal, dans les années 1967 et 1968, tient la comparaison avec la Grèce, voire même la dépasse, puisque le pays lusophone a près de 6% de son budget national qui est utilisé pour l'armement, ce qui en fait un des plus gros acheteurs dans cette période, mais au contraire de la Grèce, ce budget baisse dès 1974, pour se stabiliser autour de 2,7% en 1977, pour ne jamais augmenter par la suite. Cette baisse s'explique car le 25 avril 1974, a lieu au Portugal « la révolution des œillets », qui entraîne la chute de la dictature de Salazar, et marque ainsi le retour à la démocratie. Ce retour à la démocratie coïncide parfaitement avec la baisse subite du budget alloué à la défense militaire, ce qui démontre alors, que l'achat de matériels militaires au Portugal, était dû en grande partie à l'influence de la dictature. Le cas du Portugal est intéressant, car il permet, de démontrer, au contraire de la Grèce, que c'est bien l'influence du régime politique qui explique la politique en termes d'armement, tandis que pour la Grèce la réciproque n'est pas vraie.

**Figure 22 - Comparaison des dépenses militaires de la Grèce et de la Turquie 1967 - 1989**

En pourcentage du PIB

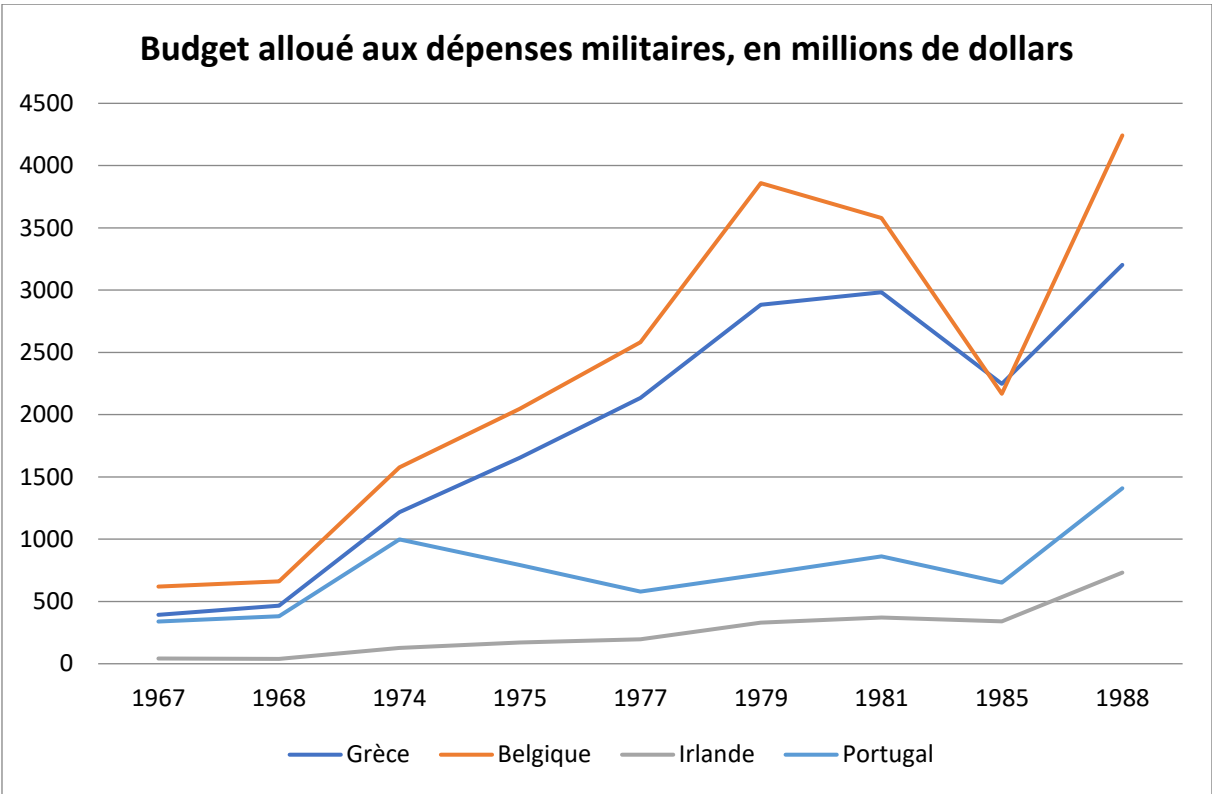


716

<sup>716</sup> Fait par l'auteur. Données récupérées sur <https://donnees.banquemondiale.org> .

Effectivement, en Grèce, si nous observons les pourcentages, l'augmentation des dépenses se déroule même après la chute de la dictature des colonels, et le niveau de dépense atteint d'ailleurs un pic en 1977, près de 5,9% du PIB, sous le gouvernement de Constantin Caramanlis, alors en pleine démocratie, pour décroître légèrement dans les années suivantes. Mais tout en restant régulièrement au-dessus des 4% du PIB, ce qui reste très important, comme le démontre le graphique. Ainsi, la nature du régime n'explique absolument pas pourquoi la Grèce continue à acheter des armes, et pourquoi celle-ci continue à augmenter ses achats d'armes et de matériels militaires. Ce qui explique pourquoi entre 1974 et 1975, il y a une grande augmentation du pourcentage du budget de la défense grecque, se trouve dans les problèmes liés à Chypre et à la rivalité avec la Turquie. D'ailleurs, dans le graphique ci-dessus, nous pouvons voir que l'augmentation des dépenses grecques à cette période, coïncide avec une augmentation des dépenses militaires turques. Et que la plupart des dépenses militaires sont relativement concomitantes entre la Grèce et la Turquie.

**Figure 23 - Comparaison du budget alloué aux dépenses militaires 1967 - 1988**



717

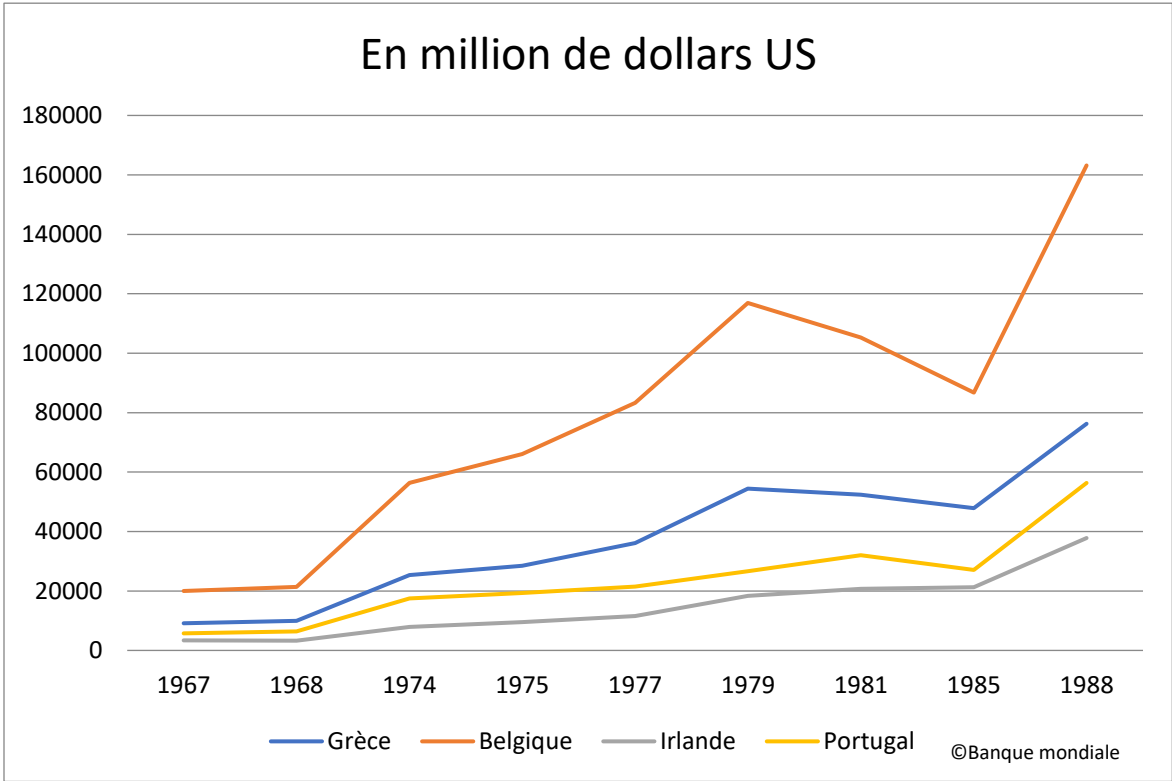
<sup>717</sup> Fait par l'auteur. Données récupérées sur <https://donnees.banquemondiale.org>.



Cela dit, les pourcentages révèlent que la part du budget de la défense est particulièrement importante en Grèce, mais ces pourcentages n’auraient pas de signification si nous ne montrions pas ce que cela donne en budget brut. Ici, nous avons les données fournies par la Banque mondiale, qui grâce aux chiffres du PIB par an permettent de calculer le budget de la défense de chacun de ces pays.

Ainsi, nous pouvons observer que la Grèce et la Belgique, ont des budgets militaires à peu près semblables, qui connaissent un pic important en 1979, pour redescendre jusqu’en 1985, à cause d’une récession économique majeure, qui a vu le PIB de bon nombre d’Etats baisser drastiquement.

**Figure 24 - Comparaison du PIB par année 1967 – 1988**



718

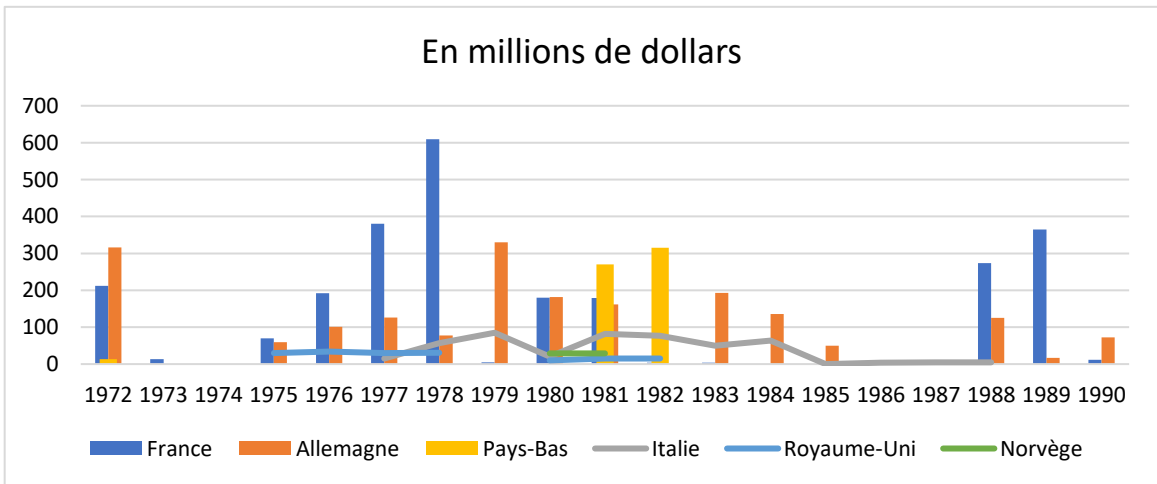
Cela le devient beaucoup plus éclairant lorsque nous prenons connaissances du PIB respectif de la Grèce et de la Belgique sur ces années-là.

<sup>718</sup> Fait par l’auteur. Données récupérées sur <https://donnees.banquemondiale.org> .

Lorsque nous prenons connaissance du PIB, la dépense grecque devient majeure. Pour donner un ordre d'idée, en 1975, le PIB de la Grèce est de l'ordre de 28 milliards de dollars, tandis que celui de la Belgique est de 66 milliards de dollars, mais les dépenses militaires sont peu ou prou les mêmes : en Grèce elles sont de l'ordre de 1,6 milliards de dollars, tandis qu'en Belgique, c'est 2 milliards de dollars. En 1977, le PIB de la Grèce est de 36 milliards de dollars, pour la Belgique c'est environ 83 milliards, pour des budgets de la défense sensiblement les mêmes, 2 milliards pour la Grèce, 2,5 milliards pour la Belgique. Là où la situation devient préoccupante pour la Grèce, c'est que même au plus fort de la crise économique, en 1985, elle ne baisse son budget de la défense que de 1%, tandis que la Belgique y organise des coupes drastiques, ce qui fait qu'en 1985, la Grèce se permet même de dépasser le budget militaire belge, alors que le PIB de la Belgique reste toujours deux fois plus élevé que celui de la Grèce.

Nous avons vu que la plupart des dépenses militaires grecques, au début des années 70, sont imputables au conflit entre la Grèce et la Turquie, est-il possible que l'Allemagne et la France aient vu dans l'adhésion de la Grèce, une chance de pouvoir améliorer leur vente d'armements militaires en direction de la Grèce ? Est-ce à dire qu'une des explications de l'entrée de la Grèce est que celle-ci était (et est toujours) une grande acheteuse d'armements militaires à la France et à l'Allemagne ?

**Figure 25 - Comparaison d'exportations d'armement militaire en direction de la Grèce 1972 - 1990**



719

<sup>719</sup> Fait par l'auteur. Données fournies par le SIPRI Arms Transfers Database.  
<http://armstrade.sipri.org/armstrade/page/values.php>

Nous voyons sur ce graphique que la plupart des pays qui fournissent de l'armement militaire à la Grèce font partie de la CEE<sup>720</sup> (à l'exception de la Norvège). La France et l'Allemagne sont en tête des pays qui exportent le plus d'armes en direction de la Grèce. Si nous devons faire le calcul du total d'armes vendus à la Grèce sur la période choisie, la France vend près de 2,5 milliards d'exportations d'armes à la Grèce, tandis que l'Allemagne vend pour 2 milliards à la Grèce. Ainsi, nous pouvons nous poser la question de savoir si l'adhésion de la Grèce a aussi été pensée dans le but de soustraire la Grèce à l'influence américaine en la matière de ces ventes, vieux serpent de mer qui prend ses origines au début de la dictature des colonels, et qui finalement voit son aboutissement lors du retour de la démocratie en Grèce ?

## B. 27 juillet 1976. Le début officiel des négociations entre la Grèce et la Commission européenne.

Si la Commission met en garde sur les conséquences que l'intégration de la Grèce pourrait avoir sur la Communauté, le Conseil européen, s'attache surtout à prendre uniquement en considération les apports de la Grèce à la Communauté. Les Neuf sont moins attachés à analyser les problèmes que la Grèce pourrait subir en entrant dans le Marché Commun (bien qu'ils en soient conscients), mais beaucoup plus portés vers la question du rééquilibrage géographique de la Communauté européenne. D'ailleurs, les membres de la CEE ne débattent pas de la Grèce, ou du Portugal et de l'Espagne, ils voient beaucoup plus loin. Ils discutent autour d'un projet méditerranéen d'envergure, qui engloberait tout le bassin.

Dans le rapport du Conseil des Ministres de l'Europe, rendu le 27 juillet 1976<sup>721</sup> par Van der Stoel<sup>722</sup>, Président du Conseil des Ministres, qui marque en quelque sorte le début des négociations entre la Grèce et la CEE, ce dernier prononce un discours pour ouvrir les négociations avec la Grèce ; le ministre de la Coordination Hellénique, Panaghiotis

---

<sup>720</sup> Nous avons décidé d'exclure les Etats-Unis de notre graphique pour ne pas perturber l'ordre de grandeur de celui-ci, mais pour juger de l'écart qu'il peut exister entre les Etats-Unis et les pays membre de la CEE, les Etats-Unis exportent sur cette période près de 6 milliards de dollars de matériels militaires à la Grèce, sans plus de précisions quant à la nature de ceux-ci.

<sup>721</sup> Note sur le rapport

<sup>722</sup> Né le 3 août 1924 à Voorschoten, mort le 23 avril 2011 à La Haye, il fut un homme politique et diplomate néerlandais, membre du parti travailliste. Il fut ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas de 1973 à 1977, puis de 1981 à 1982. Puis devient Haut-Commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, de 1993 à 2001.

Papaligouras<sup>723</sup>, lui répond avec quelques mots chaleureux. Pour Papaligouras, il est naturel de promouvoir la candidature de la Grèce, puisqu'elle est à l'origine de la plupart des symboles que promeut la Communauté. Une place naturelle accordée à la Grèce, mère de tous les Européens et de l'Europe, créatrice de la démocratie, autant de symboles qui font partie intégrante de l'identité de la Communauté européenne, depuis quelques années. Dans son discours d'un grand lyrisme, le ministre grec parle d'un « grand saut » dans la modernité pour la Grèce.

Il est fait mention, dans ce rapport, que la Grèce a été le premier pays à signer en 1961, un accord d'association économique avec la Communauté économique européenne pour faciliter les échanges économiques entre les deux pays, mais aussi pour, à terme, la faire adhérer. Et il est vraisemblable que si la Grèce n'avait pas connu la dictature pendant près de sept ans, le processus serait déjà lancé depuis longtemps. C'est ce que fait valoir le camp grec, qui lors de ce conseil, fait observer que la Grèce est impliquée depuis très longtemps dans le processus européen et qu'il lui semble naturel d'en faire désormais partie intégrante.

Mais cela ne suffit pas pour totalement convaincre. Il y a dans les esprits, le spectre de la Grande-Bretagne, qui n'a pas apporté de nouvel espoir, remettant en question beaucoup des habitudes de la Communauté. Certains membres craignent que l'ouverture à un nouveau membre ne fasse que compliquer des relations déjà tendues depuis l'entrée du Royaume-Uni.

Ainsi, le premier effort de la part de la Grèce est de rassurer quant à sa candidature, puis de faire observer que la Grèce n'est qu'une petite puissance politique et économique et que les peurs vis-à-vis de son entrée sont exagérées. Ce rapport donne un sentiment particulier autour de la rhétorique du camp grec, il y a comme l'impression que celui-ci ne cherche pas de bénéfice particulier mais juste à pouvoir intégrer le club de la Communauté européenne. Papaligouras a tout de même l'idée de pouvoir faire bénéficier son pays des aides économiques, auxquels a droit tout membre de la CE, mais il est clair que la Grèce se montre raisonnable autant qu'elle le peut et tente par tous les moyens de se faire discrète. La Grèce cherche à rapidement intégrer la Communauté européenne, pour cela elle est prête à faire beaucoup de concessions.

---

<sup>723</sup> Né en juin 1917 (on ne connaît pas le jour) sur l'île de Corfou, et mort le 5 mai 1993 à Athènes, il fut Ministre des Affaires étrangères grec, de 1977 à 1978, connu pour son fort caractère, très estimé par Constantin Caramanlis.

## 1. Le rapport de la Commission du 29 janvier 1976. Un double jeu ?

Nous constatons une divergence d'intérêts : d'un côté la Grèce veut adhérer pour se moderniser et chercher des alliés contre la Turquie, de l'autre côté, la Communauté cherche à insuffler une nouvelle dynamique au processus européen, se souciant assez peu de ce que la Grèce pourrait faire au sein du Marché Commun. D'ailleurs, ce n'est pas étonnant, si les acteurs étatiques les plus engagés sont respectivement : la France, l'Allemagne et l'Italie, les trois plus gros partenaires économiques de la Grèce dans la CEE. L'Allemagne y voit une opportunité économique de premier plan, la possibilité pour elle de renforcer ses échanges, déjà très bénéficiaires, avec la Grèce. Dans ce rapport de 1976, il est dit que le Président du Conseil des ministres italien, Gulio Andreotti<sup>724</sup>, correspond fréquemment avec son homologue français, pour discuter de la réforme de la PAC à mettre en place, une fois la Grèce intégrée dans la CEE.

A la suite ce rapport, dans un discours que prononce Maximilianus van der Stoel, il est dit qu'il n'y aura pas de débats, pour savoir si oui ou non, la Grèce peut entrer dans la Communauté. Nous pouvons en déduire que le manque global de débats au sein de la Communauté européenne, fut nécessairement un frein à mieux comprendre les spécificités de la Grèce et les enjeux de cette adhésion. Globalement, l'idée principale est l'observation d'une forme de déni au sein de la Communauté européenne, qui veut que tout le monde aille dans le même sens, et pour cela, faire taire les critiques.

Or, l'avis du Conseil des Ministres de l'Europe, tel qu'a pu le rapporter Valéry Giscard d'Estaing, était favorable à la candidature de la Grèce. Le fait de valider la candidature grecque ne fut pas difficile, l'exercice fut même particulièrement aisé. Dès la fin de l'année 1975, la plupart des proches du dossier savent pertinemment que la Grèce entrerait dans la Communauté européenne. Aucun doute n'est permis, mais la question demeure : comment et quand ? Et s'intéresser au rapport de la Commission européenne, rendu le 26 janvier 1976, permet de répondre en partie à cette question. Même si ce rapport n'a pas eu l'importance ni même l'écoute escomptée, il n'est pas totalement vain de penser qu'il fut en partie repris par le

---

<sup>724</sup> Né le 14 janvier à Rome et mort le 6 mai 2013 à Rome, il fut un homme politique à la carrière très remplie, au sein du parti Démocratie Chrétienne, dont il fut le dirigeant pendant plusieurs années. Il fut Président du Conseil des ministres de 1976 à 1979, puis Ministre des Affaires étrangères de 1983 à 1989.

Conseil européen, pour souligner certains problèmes structurels grecs. En cela, le rapport de la Commission et des différents comités qui se succèdent sont des outils très importants pour observer la compétence de la Commission en la matière mais surtout les très bonnes connaissances de la Commission sur le dossier grec.

Il existe plusieurs points de vue, parfois divergents sur la question de cet avis de la Commission et de ce qui fut décidé à l'époque. Les recherches permettent d'aboutir à la conclusion qu'il existe dans l'histoire de l'intégration de la Grèce au moins deux camps, voire trois camps, ayant des points de vue différents sur l'avis de la Commission. Dans ces camps : il y a ceux qui pensent que la Commission était favorable et que certains membres des Neuf étaient sceptiques, c'est un camp représenté, par exemple, par Olivier Delorme<sup>725</sup>. Le deuxième camp, représentent ceux qui pensent que ce fut un refus de la Commission européenne, et que tous les Neuf étaient pour l'entrée de la Grèce comme le rapporte le témoignage de Jean-Jacques Kasel<sup>726</sup>. Puis, il existe un troisième camp, dont le message est beaucoup plus subtil et considère que la situation est beaucoup plus complexe. Ce camp est représenté par Eirini Karamouzi<sup>727</sup> et Emma De Angelis, qui ont formulé toutes les deux une analyse vraisemblablement la plus proche de la vérité, c'est-à-dire un mélange entre le refus de la Commission, puis son acceptation par la suite, et que certains pays membres de la CEE étaient pour l'adhésion et d'autres moins attirés ou n'y avaient pas d'intérêt. De notre côté, nous considérons qu'il n'est pas lieu d'essayer de comprendre si la Commission était pour ou contre, car nous avons prouvé que son avis n'avait pas d'importance, cela dit, il est intéressant d'analyser la décision de la Commission, pour peut-être comprendre pourquoi celle-ci n'a pas opposé un refus catégorique à la Grèce.

L'avis de la Commission est ce que l'on pourrait qualifier de réservé mais que l'on qualifiera plutôt de pragmatique, malgré la recommandation positive de répondre favorablement à la demande d'adhésion de la Grèce.

La Commission prend une position de principe favorable en ce qui concerne l'adhésion de la Grèce, mais elle identifie un certain nombre de problèmes que

---

<sup>725</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1620

<sup>726</sup> Une interview de Jean-Jacques Kasel, fonctionnaire européen, faite en 2007, est très claire sur cette question, la Commission a refusé, au départ, l'entrée de la Grèce. Voir *Interview de Jean-Jacques Kasel*, Jean-jacques Kasel, François KLEIN, prise de vue : François Fabert. -SANEM : CVCE [Prod], 04.09.2007. CVCE, Sanem..-VIDEO (00 :04 :23, couleur, Son original).

<sup>727</sup> KARAMOUZI, Eirini, *op.cit.*, p. 223-224.

soulève la démarche grecque et propose les orientations permettant de les aborder.<sup>728</sup>

Mais est-ce que nous pouvons y voir une réelle réticence ? Il est acquis que la Commission fut non seulement réservée mais pour certains fonctionnaires ayant travaillé pour la Communauté européenne, c'est presque un refus. De notre côté, nous pensons qu'il ne faut pas tellement le voir comme cela, c'est une vision très rationnelle qu'offre la Commission européenne : elle ne fait pas cas de l'aspect politique, laissé volontiers aux Etats membres, ce qui fut corrigé depuis.

En outre, l'acceptation de la candidature n'entraîne pas *de facto* une adhésion soudaine, et l'échéance peut varier selon le pays. Il n'est vraisemblablement pas question pour la Commission, que la Grèce adhère dans l'immédiat, tout du moins pas avant un certain temps, bien que cette dernière notion soit particulièrement vague.

La Commission note toutefois qu'à l'heure actuelle la demande grecque d'adhésion, sans attendre la mise en œuvre complète de l'association soulève certains problèmes à la fois pour la Grèce et pour la Communauté. La Commission considère en particulier qu'en raison de l'importance des changements structurels d'envisager un délai avant que soient souscrites les obligations inhérentes à l'adhésion, même assorties de dispositions transitoires.<sup>729</sup>

Tandis que du côté de la France, c'est une volonté bien réelle. Il y a cette différence d'appréciation entre la Commission, qui certainement veut laisser du temps pour trouver le moment propice pour faire adhérer la Grèce sous les meilleures conditions, tandis que d'un autre côté, la Grèce et la France rappellent le caractère urgent de l'entrée.

Toutefois, par cette recommandation, la Commission européenne joue aussi une forme de double jeu, puisqu'elle ne refuse pas la candidature de la Grèce, pour ne pas donner l'impression d'être incapable de prendre le cours de l'Histoire. Elle insiste au contraire sur le fait que la demande grecque honore la Commission :

En faisant cette recommandation, la Commission a considéré également, en premier lieu, que la demande grecque constitue une affirmation remarquable de

---

<sup>728</sup> AHCEB, BAC-048/1984, avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Grèce, 20 janvier 1976, Bruxelles.

<sup>729</sup> *Ibid.*

l'importance prépondérante que le gouvernement et le peuple grecs attachent à ce que leur pays soit engagé dans la voie de l'intégration européenne.<sup>730</sup>

C'est une ligne de conduite intelligente, qui lui permet, tout en étant réservée, de laisser la porte ouverte et de finalement être considérée à plus ou moins long terme, comme une des responsables de l'adhésion. A tel point que désormais, la chronologie officielle de la Commission donne une certaine importance à la décision de la Commission européenne, dans le cadre de la candidature grecque, ce qui, dans les faits, n'est pas le cas.

Dans ce rapport très complet, d'un peu plus de 96 pages, la Commission y dévoile son analyse de la demande grecque et de l'intérêt de la CEE. L'idée forte est la volonté de consolider la démocratie en Grèce, ce qui permet de prouver que la Communauté européenne est garante de la défense de la démocratie à travers l'Europe<sup>731</sup>. Ainsi, la Communauté se porte comme la messagère de la paix et de la liberté, à travers la candidature de la Grèce. C'est une façon de montrer que la CEE possède désormais une identité marquée, qu'elle doit défendre. La candidature grecque permet à la CEE de prouver qu'elle est effectivement la gardienne de la démocratie. Elle précise que l'entrée de la Grèce n'apporte pas à la Communauté européenne d'atouts économiques particuliers, au contraire, elle observe que le problème majeur est son déficit économique et que la plupart de ses structures : agraires, industrielles, publiques et privées, sont obsolètes. Des systèmes parfois dépassés mais qui sont aussi en désaccord avec la politique économique européenne<sup>732</sup>.

Il apparaît ensuite indispensable pour la Commission européenne que la Grèce mette en place un programme politique et économique d'envergure, outil primordial pour profiter pleinement des aides financières à disposition, par le biais des fonds communautaires. La Commission ne veut surtout pas que les aides participent à la continuité de l'ancien système, selon elle, voué à l'échec. Ainsi, un travail d'éducation doit être engagé auprès de la population grecque.

Ce qui est intéressant, c'est que cela prouve que la Commission était consciente que l'argent ne résolvait pas tout, mais mettait l'accent sur la qualité des investissements. Des orientations

---

<sup>730</sup> AHCEB, BAC-048/1984, avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Grèce, 20 janvier 1976, Bruxelles.

<sup>731</sup> Pour plus de précision sur la Commission européenne et son histoire, voir Dumoulin, Michel, *La Commission européenne (1958-1972) : Histoire et mémoires d'une institution*, Commission européenne, Bruxelles, 2007.

<sup>732</sup> Comme le protectionnisme des entreprises grecques.



sont formulées, allant dans le sens d'une optimisation des investissements, sans toutefois encore savoir, à ce stade, comment les concrétiser. L'idée est d'organiser plusieurs réunions entre les responsables grecs et des experts, pour permettre de renforcer les liens entre la Grèce et la Commission européenne. Mais, ces idées ne sont pas retenues par la Grèce, elle a même une réaction de rejet assez soudaine, voyant sûrement dans ces recommandations de la part de la Commission européenne comme une forme d'ingérence dans ses affaires économiques et politiques. Le gouvernement de Caramanlis promet de faire le nécessaire et d'écouter au mieux les recommandations de la Commission, mais il est hors de question de traiter à un niveau égal, entre des experts mandatés par la Commission européenne, qui ne doivent rendre de compte à personne, et des membres élus par le peuple grec.

La Commission demande que l'on introduise une longue période transitoire, pour permettre à l'économie grecque de s'adapter aux difficultés de la concurrence, particulièrement féroce du Marché Commun. Par ailleurs, ils ont observé la possibilité d'une période de pré-adhésion qui est refusé, car la Grèce a peur que son statut de membre ne soit pas reconnu tout de suite. Cette idée n'eut pas le temps d'être suffisamment développée, ce qui est peut-être fort préjudiciable. La Grèce aurait peut-être pu être le premier pays, avec l'Espagne et le Portugal, à profiter de ce concept, qui fut réutilisé pour les entrants des pays de l'Est.

Est-ce que l'idée de cette pré-adhésion faisait craindre aux dirigeants grecs qu'ils devaient obligatoirement faire tous les efforts demandés pour espérer entrer dans la Communauté européenne ? L'idée de créer une zone où seules la Grèce, le Portugal et l'Espagne seraient intégrées, faisait peut-être penser à la Grèce, qu'ils allaient y rester pendant un temps indéterminé, créant ainsi une Europe à plusieurs vitesses, mais également à plusieurs zones. Et comme les trois pays étaient à la périphérie, ils auraient peut-être eu le sentiment qu'on les mettait à l'écart.

Le rapport met également en garde contre l'implication trop grande de la Communauté européenne, après l'adhésion de la Grèce, dans le conflit avec la Turquie. Cela dit, ce n'était pas non plus un conflit ouvert. Certes, les relations étaient devenues exécrable entre Ankara et Athènes, mais il semblait très peu probable que la Turquie se risquerait à un conflit ouvert en méditerranée, surtout en pleine guerre froide. Mais du côté de la CEE, on restait prudent et envisageait le pire des scénarios : en cas de conflit ouvert, que ferait la Communauté ?

Ainsi, dans un premier temps, la Commission donne un point de vue pessimiste de la situation, et prévient que l'intégration sera difficile, arguant en plus des problèmes déjà mentionnées, que la Grèce est éloignée géographiquement de la Communauté, et que cela pose le problème d'une trop grande disparité régionale de la Communauté européenne.

Mais le rapport, du 27 juillet 1976, émanant du Conseil des ministres de l'Europe vient supplanter le rapport de la Commission. Ce rapport était beaucoup moins alarmiste, il était indubitablement favorable à l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne. La plupart des membres du Conseil des Neuf étaient parfaitement au courant des spécificités du territoire grec et de son économie, mais ils voyaient plus cela comme un défi lancé à la Communauté, qu'un véritable mur à franchir.

Une interview de Jean-Jacques Kasel<sup>733</sup>, faite en 2007, explique très bien la situation dans laquelle se trouvent les membres de la Commission européenne, sceptiques, mais qui n'osent le dire, de peur de froisser la Grèce et les Etats favorables au processus. A la question posée, à savoir, quelles furent les principales difficultés qui durent être surmontées pendant les négociations de l'adhésion, celui-ci répond :

Le jour où le conseil doit se prononcer sur l'avis négatif de la Commission, qui estimait que la Grèce n'était absolument pas préparée [...], le matin où le Conseil doit se prononcer aux Affaires étrangères belges [...], ils réunissent trois personnes : Pierre Harmel, et deux de ses assistants et médias, le directeur général des affaires politiques, Stevie Davignon [...], et Philippe de Scrutet, qui était porte-parole du ministère à l'époque. Ils s'étaient téléphoné la veille, en disant, il faudra dire au ministre, qu'on ne peut pas accepter un pays comme la Grèce, ça va miner les procédures européennes. Et demain, de fait, le matin, Harmel leur promet qu'il agira en ce sens, qu'il s'opposera donc à l'entrée de la Grèce. [...] Harmel, qui fut probablement un des hommes les plus avisés de l'après-guerre [...] dit : « je vais donc m'opposer, mais je vais m'opposer combien de temps ? Dix minutes, un quart d'heure, mais au bout d'une demi-heure, je dirais oui comme tout le [monde] ». Et c'est exactement comme ça que les choses se sont passées, le Premier ministre français fait une déclaration historique et les autres ont suivi.<sup>734</sup>

Témoignage important et on ne peut plus marquant sur la réalité de la situation. Il était acquis que la Grèce devait entrer, et même le rapport de la Commission qui devait normalement être écouté, dont la base devait servir au Conseil pour décider, fut rejeté. Et finalement, nous

---

<sup>733</sup> Fonctionnaire à la direction des relations économiques internationales au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères de 1973 à 1976, Chef de cabinet du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Gaston Thorn, de 1979 à 1981.

<sup>734</sup> Interview de Jean-Jacques Kasel par François Klein et François Fabert. - Sanem, 04.09.2007. CVCE

pouvons voir que Valéry Giscard d'Estaing avait raison dans son premier discours, lors de son séjour en Grèce, le Conseil n'a pas eu besoin de l'avis de la Commission, et la Commission s'est rangé aux *desiderata* de la France.

## 2. Les experts européens étaient parfaitement au courant de la situation économique de la Grèce.

La Grèce, dès sa demande d'adhésion est un pays qui possède déjà un déficit de son commerce extérieur très important, qui vient grever son potentiel économique. Quelles analyses en font les experts à l'époque ? Ces experts mandatés par la Commission européenne, se sont servis de plusieurs données :

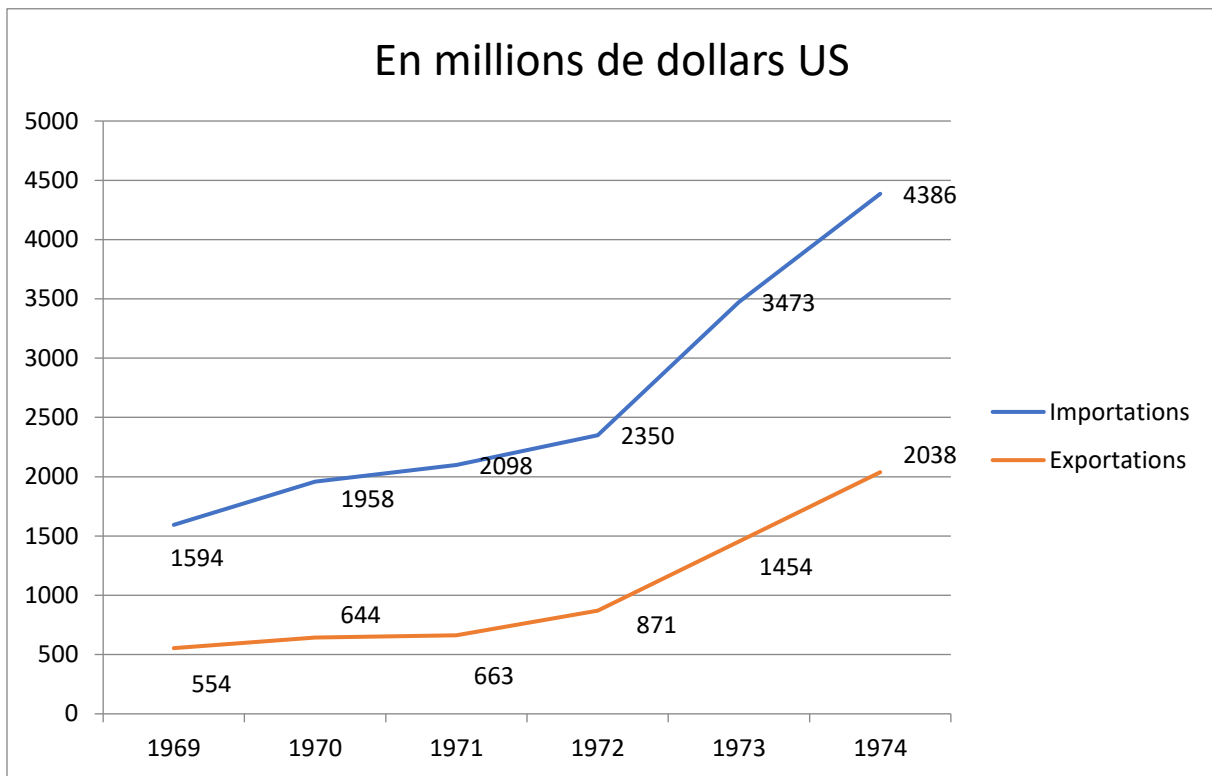
-Celles fournies par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

-Celles fournies par la Banque de Grèce

Ce qui est intéressant, c'est que ces données ne concordent pas toujours, ce qui permet d'avoir une vision croisée et plus critique de ces chiffres. Pour le déficit et l'évolution du commerce de la Grèce, le constat est sans appel, la Grèce depuis 1958, possède un déficit de son commerce extérieur qui ne cesse d'augmenter. Depuis 1974, il existe un véritable pic d'augmentation des importations de la Grèce, tandis que ses exportations n'augmentent pas à la même vitesse.

Pour se faire un ordre d'idée, en 1958, les importations de la Grèce dans le monde étaient de 565 millions de dollars, tandis que ses exportations étaient de 232 millions de dollars, ce qui donne environ 333 millions de dollars de balance négative. A ajouter également, que dans ces importations, une bonne partie proviennent de la Communauté des Neuf, puisque c'est pour près de 300 millions de dollars de marchandises que la Grèce importe de la CEE. En 1968, la Grèce importe pour près de 1390 millions de dollars de marchandises dans le monde, tandis qu'elle exporte pour 468 millions de dollars seulement. C'est déjà très inquiétant, puisque la courbe de ses dépenses a triplé en 10 ans, tandis que celle de ses ventes a à peine doublé. Ce qui donne une balance négative de 922 millions de dollars.

Figure 26 - Balance du commerce extérieur de la Grèce par l'OSCE 1969 - 1974



735

De 1958 à 1971, le pourcentage d'augmentation des importations en Grèce dans le monde, était à peu près de 28% en moyenne par an, tandis que de 1971 à 1974, l'augmentation est subitement de 52% en moyenne par an. Bien sûr, il faut tenir compte du fait, que sur une période aussi longue, de 1958 à 1971, le pourcentage est lissé, tandis qu'il l'est moins sur une période aussi courte que celle du début des années 70. Cela dit, nous pouvons voir sur le graphique ci-dessus que le pic d'augmentation est réel, et bien que les données s'arrêtent à l'année 1974, notre connaissance des années ultérieures nous fait remarquer que la tendance est respectée, celle d'une grande augmentation du déficit de la balance commerciale grecque. Dans les faits, les importations de la Grèce, en 1971 sont de 2098 millions de dollars, en 1974 de 4386 millions de dollars, tandis que ses exportations sont respectivement, en 1971, de 663 millions de dollars, et en 1974 de 2038 millions de dollars.

<sup>735</sup> Fait par l'auteur. Données trouvées grâce à OSCE par MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 – 1980, dossier 4464, Dossier général de 1976, données sur les exportations et importations de la Grèce dans la CEE, non daté.

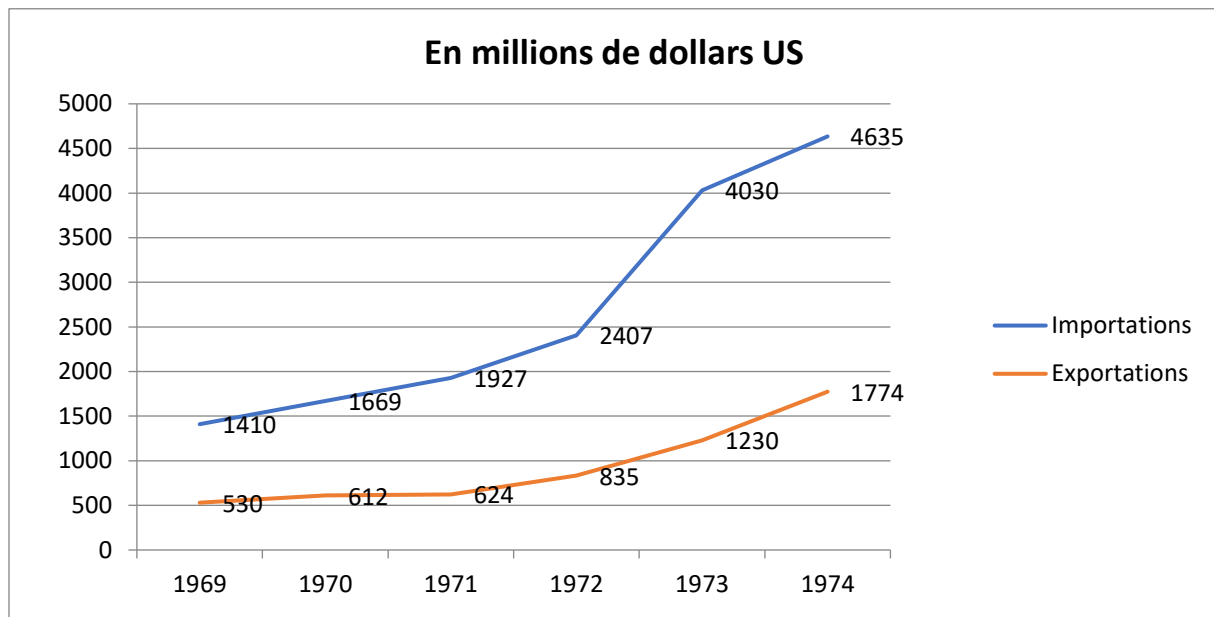
Pour relativiser les difficultés financières de la Grèce, nous observons que malgré une augmentation constante du déficit, les exportations augmentent plus vite que les importations sur les dernières années affichées. En effet, nous observons que les exportations grecques ont quadruplé de 1969 à 1974, tandis que les importations ont un peu moins que triplé. Ce qui est confirmé par les pourcentages, de 1971 à 1974, les importations augmentent de 52% en moyenne par an, tandis que les exportations augmentent de 76% en moyenne par an.

Grace à la connaissance de ces informations et de ces méthodes de calculs, on peut expliquer certains commentaires encourageants de la part du Comité, puisque les projections pouvaient être perçues comme positives. Sauf qu'à partir de 1974 jusqu'en 1975, ce que n'affiche pas ce graphique, nous observons un pic d'importation encore plus important, tandis que les exportations s'aplanissent, ce qui fait que d'une projection d'une courbe concave, la balance commerciale de la Grèce, se dirigeait dangereusement vers une courbe convexe, de plus en plus écartée.

Ce qui explique en partie l'inquiétude des experts européens, c'est qu'ils s'attachent à comprendre, une partie de ses dépenses, à savoir combien sont contractées avec la Communauté des Neuf, et auprès du reste du monde. Et les moyennes peuvent paraître inquiétantes pour le cas de l'Europe des Neuf, par rapport au reste du monde, puisque si, dans les années 60, la moyenne était plutôt favorable à l'Europe, dès le début des années 70, c'est vers le reste du monde, que se font la plupart des échanges économiques avec la Grèce. De 1971 à 1974, l'augmentation des exportations vers la Grèce était de 40% en moyenne par an pour la Communauté européenne, tandis que pour le reste du monde, elle était de 60% en moyenne par an. Il y avait donc un retard à rattraper, l'adhésion de la Grèce dans la Communauté européenne pouvait ainsi garantir que la Grèce fasse plus de commerce avec la CEE, même si cela défiait toute logique économique.

Après cet exposé des données fournies par l'OSCE, nous allons observer celles de la Banque de Grèce. Car, le rapport fourni par la Banque de Grèce en 1975, lu par le Comité économique et social, est, sur certains points, plus alarmiste. D'où l'intérêt de croiser plusieurs données, car les informations de l'OSCE ne peuvent suffire.

Figure 27 - Balance du commerce extérieur de la Grèce par la Banque de Grèce 1969 – 1974



736

Les données sont plus limitées dans le temps, car le rapport de la Banque de Grèce ne détaille que de l'année 1969 à 1974. Mais rappelons-nous, que c'était dans cette période que nous notions une baisse des importations et une augmentation des exportations pour l'économie grecque.

Le constat n'est pas différent mais il est observé avec des chiffres plus inquiétants. Il semble que la Banque de Grèce ait des données qui confirment la tendance déficitaire observée par l'OSCE, à des niveaux plus élevés. Si nous comparons les deux graphiques, celui de l'OSCE et de la Banque de Grèce, nous observons une forte augmentation des importations de la Grèce, à peu près à la même période, c'est-à-dire pendant l'exercice financier de 1972 à 1973, mais là où l'OSCE note une augmentation de 48% par rapport à l'année précédente, la Banque de Grèce, estime que l'augmentation a été de 67%, ce qui est bien plus important. Cela dit, la différence est presque rattrapée l'année suivante, puisque la Banque de Grèce, note que de 1973 à 1974, l'augmentation n'a été que de 15%, tandis que l'OSCE, note qu'elle a été de 26%. Est-ce que cela suffit à considérer que les calculs n'ont pas été effectués de la même façon ?

<sup>736</sup> Fait par l'auteur. Banque de Grèce, via MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 – 1980, dossier 4464, Dossier général de 1976, données sur les exportations et importations de la Grèce dans la CEE, non daté.

**Tableau 2 - Données croisées entre la Banque de Grèce et l'OSCE sur l'évolution de la balance commerciale grecque 1969-1974**

	Banque de Grèce					OSCE				
	Importations		Exportations		Déficit	Importations		Exportations		Déficit
<b>1969</b>	1410 M\$	Augmentation annuelle en moyenne	530 M\$	Augmentation annuelle en moyenne	-880M\$	1594 M\$	Augmentation annuelle en moyenne	554 M\$	Augmentation annuelle en moyenne	-1040M\$
<b>1970</b>	1696 M\$	+20%	612 M\$	+15,5%	-1084M\$	1958 M\$	+23%	644 M\$	+16,2%	-1314M\$
<b>1971</b>	1927 M\$	+13,6%	624 M\$	+2,1%	-1303M\$	2098 M\$	+7,1%	663 M\$	+3%	-1435M\$
<b>1972</b>	2407 M\$	+25%	835 M\$	+33,6%	-1572M\$	2350 M\$	+12%	871 M\$	+31%	-1479M\$
<b>1973</b>	4030 M\$	+67%	1230 M\$	+47,3%	-2800M\$	3473 M\$	+48%	1454 M\$	+67%	-2019M\$
<b>1974</b>	4635 M\$	+15%	1774 M\$	+44%	-2861M\$	4386 M\$	+26%	2038 M\$	+40%	-2348M\$

737

Globalement, les données de l'OSCE sont beaucoup plus optimistes que celles de la banque de Grèce. De 1969 à 1974, le pourcentage d'augmentation des importations est de 65% par an, tandis que pour l'OSCE, il est de 55% par an, et pour les exportations, il est de 67% par an pour la banque de Grèce, tandis que pour l'OSCE, il est de 73%. Ce qui nous fait conclure que l'OSCE propose des chiffres où la Grèce importe moins et exporte plus.

### C. Des conditions aménagées pour faciliter l'entrée de la Grèce.

La Commission européenne est très stricte ; les rapports étudiés montrent qu'elle insiste sur la nécessité de préparer la Grèce à sa future entrée, mais pour cela, il faut aménager des conditions particulières. Même si la Grèce était membre associé de la CEE, et que ce statut intégrait déjà une bonne partie du processus d'adhésion et logiquement, préparait déjà à une entrée, la Commission négocia avec la Grèce, l'aménagement de certaines conditions à

<sup>737</sup> Fait par l'auteur.

remplir, avant d'espérer adhérer. Même si le processus ne fut jamais remis en question, toutes les conditions n'ont pas été totalement remplies lors de l'adhésion effective.

Différents comités se sont réunis, sous le vocable de « Comité économique et social », chargé de discuter des difficultés de l'adhésion de la Grèce et des efforts à consentir par celle-ci, pour pleinement adhérer à la Communauté économique européenne. C'est une constatation intéressante, l'avis de la Commission européenne n'a pas le poids escompté, mais le Conseil des Ministres demande tout de même à ce que ce soit la Commission qui se charge du travail le plus important, et vraisemblablement le plus fastidieux, la réflexion autour de l'entrée de la Grèce.

Le sujet n'est pas facile, voire parfois compliqué sur certaines thématiques, tels que la pêche, l'agriculture et les industries. Si bien, qu'au lendemain de la signature du Traité d'adhésion à Athènes, le 28 mai 1979, certains problèmes n'ont toujours pas été résolus, surtout sur les sujets traitant des difficultés structurelles de la Grèce. En d'autres termes, lorsque la Grèce est en train de signer le traité la faisant intégrer officiellement à la CEE, on discute encore, au sein des comités, des meilleures méthodes pour résoudre ces difficultés, qui, vraisemblablement, si elles ne le sont pas, deviendront un problème sur le long terme. On ne sait si c'est en raison de l'insistance conjointe de la France et de la Grèce pour que cette adhésion se fasse le plus rapidement possible, mais nous observons que la plupart des débats autour des difficultés grecques n'étaient toujours pas résolus à son entrée. Phénomène que nous avons pu observer également pour ce qui est de l'accord d'association.

Les appellations des comités sont un indicateur symptomatique de la situation. Bien après que la Grèce a adhéré à la CEE, ces comités continuent de se nommer « comité élargissement sur la demande d'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne à la Communauté européenne ». En juin 1979<sup>738</sup>, un comité se tient, se nommant toujours ainsi, ajoutant vraisemblablement encore un peu plus de confusion au processus. Logiquement, dès lors que la Grèce était officiellement entrée dans la CEE, la Commission aurait dû cesser d'associer la Grèce au Portugal et à l'Espagne, mais les rapports continuaient encore à le faire. Malgré l'importance relative du rapport pour valider la demande d'adhésion de la Grèce, il est intéressant de l'analyser. Pourquoi ? Car il est particulièrement complet sur la situation de la

---

<sup>738</sup> AHUEF, CES – 8326, dossier ELARG - Comité Economique et Social, 6 juin 1979.



Grèce, et très clairvoyant sur la plupart de ses difficultés. Il exprime aussi en partie les grands traits du projet et les solutions pour résoudre les problématiques liées à son adhésion.

C'est pour cela que le Comité économique et social est mis en place. Si au départ, les discussions de négociations n'en sont qu'à leur balbutiement, à partir de 1977, le comité se réunit pour fournir une présentation du pays, la plus large et la plus précise possible, de son outil économique, de son territoire, de ses échanges avec la Communauté et de ses perspectives d'amélioration. Ce n'est véritablement qu'à partir du 4 janvier 1978 que de véritables conseils s'organisent autour de la question de la Grèce, afin de décider des modalités de son adhésion. Puis, au cours de l'année 1979, le 18 janvier, se met en place un projet de travail, qui se conclura, au bout de cinq mois, par la signature du Traité par la Grèce. Un dernier comité se réunit le 6 juin 1979, à propos de l'adhésion de la Grèce, prouvant, s'il en est besoin, que la Commission était très attentive au cas grec.

Nous pouvons classer ces rapports en trois catégories :

- Tout d'abord, les avis préalables à la demande d'adhésion de la Grèce.
- En deuxième lieu, des dossiers sur les relations qu'entretient la Grèce avec les membres de la CEE. Des relations de tous ordres, mais majoritairement économiques et politiques.
- Puis en dernier lieu, des études sur le projet de loi autorisant la ratification du Traité d'adhésion, dont la forme est beaucoup plus juridique.

Nous pouvons déceler des rythmes de travail particuliers. Généralement en début et en fin d'année. Les comités se sont réunis, en 1976, le 29 janvier. En 1977, le 17 février, le 14 mars, le 19 septembre et le 28 novembre. En 1978, le 4 janvier, le 17 février, le 8 mars le 19 septembre, le 31 octobre et le 16 novembre. Et pour finir, le 18 janvier 1979 et le 6 juin 1979.

La Commission, à travers le Comité économique et social, a longuement réfléchi aux solutions pour que la Grèce puisse entrer sous les meilleurs auspices. Pour cela, la solution qui paraissait la plus intéressante était de mettre en place de nombreuses périodes transitoires, plus ou moins longues selon les secteurs économiques, pour laisser le temps à la Grèce d'adapter tout son appareil économique à celui de la Communauté européenne. Ces périodes transitoires ont pour la première fois été évoquées, le 27 juillet 1976, lors de la réunion d'ouverture des négociations à Bruxelles.

Cela dit, ces périodes transitoires constituent des sujets épineux dans les négociations avec la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Ils le sont tellement, que jusqu'au 18 janvier 1978, on ne sait toujours pas comment les mettre en place, car selon le Comité, les Grecs refusent d'en discuter, tout autant que les Espagnols et les Portugais<sup>739</sup>. Pour une partie du Comité, les nouveaux pays entrant mésestiment fortement l'impact que l'entrée aura sur leurs économies respectives. Le Comité, chapeauté par la Commission, insiste sur la nécessité d'harmonisation des règles économiques de chacun des pays entrant, dans ce qu'ils appellent « une harmonisation des conditions de production et d'échanges »<sup>740</sup>.

### 1. La Commission européenne ménage l'entrée de la Grèce dans la CEE.

Le 31 octobre 1978, le Comité économique et social note dans l'un de ses rapports :

Les pays candidats semblent considérer qu'une adhésion très rapide est possible. Ils ne demandent même pas de période transitoire. Ils rejettent toute idée de « pré-adhésion ».

Mais la question est de savoir s'ils sont à même, économiquement et socialement, d'assimiler rapidement l'acquis communautaire. L'adhésion n'est pas seulement la signature d'un traité. Elle suppose l'adaptation à un très important « droit dérivé » (20 ou 30.000 règlements).<sup>741</sup>

C'est donc bien la Commission qui a dû insister pour mettre en place une période transitoire, que la Grèce n'estimait pas nécessaire pour intégrer le Marché commun. Ce qui semble non seulement étonner la Commission mais l'inquiète également :

Le fait que les trois pays candidats paraissent actuellement sous-estimer les conséquences de leur intégration à la Communauté justifie certaines inquiétudes.<sup>742</sup>

Ce qui fait qu'au début de novembre 1978, le calendrier des périodes transitoires n'est toujours pas définitivement mis en place. Il faut attendre le mois suivant, pour que l'on décide d'une période concrète.

Pourquoi les Grecs ont-ils eu du mal à discuter et à réfléchir sur ces périodes transitoires ?

---

<sup>739</sup> AHUEF, CES – 7658, Avis sur la demande d'adhésion de la Grèce, du 11 juillet au 7 août 1978.

<sup>740</sup> *Ibid.*

<sup>741</sup> *Ibid.*

<sup>742</sup> *Ibid.*

La réponse se trouve lorsque l'on observe la sémantique utilisée par la Commission et le Comité. Lorsque celle-ci parle d' « harmonisation », il faut comprendre « unification » ou « égalisation », et cela doit concerner toutes les structures de l'économie grecque : ses infrastructures, l'innovation technologique, les barrières douanières, mais également les prix. Et c'est surtout ce dernier point qui constitue un obstacle, car la Commission veut que la Grèce harmonise ses prix agricoles sur ceux de ses « futurs » voisins de la CEE. Dans les faits, elle demande une augmentation en Grèce des prix à la vente des fruits, des légumes, des viandes animales, de l'ensemble de ses matières premières, qui, selon le Comité, était beaucoup trop bas, ce qui risquait d'apporter une concurrence déloyale au sein du Marché Commun. Mais les Grecs ont fait valoir comme arguments que l'augmentation des prix agricoles était l'équivalent d'une inflation artificielle des prix en Grèce, sans que les revenus par habitant ne prennent le même chemin. Ce qui occasionnerait alors pour la population grecque, une augmentation beaucoup trop importante des prix à la consommation.

C'est bien là le paradoxe des efforts demandés. D'un côté, on impose de se mettre aux normes européennes, par des réformes sur les infrastructures, mais tout ceci a un coût, que seules les aides économiques européennes ne sauraient entièrement combler, mais en parallèle, on demande à la Grèce d'aligner ses prix sur ceux de la Communauté, qui, rappelons-le, avaient un niveau qui n'avait rien à voir avec celui de la Grèce. Ainsi, l'augmentation graduelle des prix de ventes de la production agricole est un non-sens économique pour la Grèce<sup>743</sup>. Mais, à force de négociations sur les aides économiques européennes et sur la durée des périodes transitoires pour la transformation des prix demandée, finalement, la Grèce entend raison et se dirige dans le sens de la Communauté européenne. Cela dit, elle n'avait pas tellement le choix si elle voulait intégrer la Communauté européenne.

Les secteurs visés par la Commission européenne, pour les périodes transitoires, peuvent être répartis en quatre groupes principaux :

-Le secteur douanier

-Le secteur agricole

---

<sup>743</sup> AHUEF, CES – 7655, Etude sur la Grèce - avis sur la demande d'adhésion de la Grèce (COM (76) 30 final), du 6 juin 1978 au 11 juillet 1978.

-Le secteur industriel

Puis un dernier secteur, dans lequel est mis pêle-mêle tout ce qui concerne les services mais aussi d'autres catégories moins mentionnées, tel que le secteur financier ou la libre circulation des travailleurs.

Le point important à négocier, en plus de la nature des réformes, est cette fameuse période transitoire concernant plusieurs secteurs. Tous les acteurs de la Communauté étaient relativement sensibles aux difficultés économiques et structurelles de la Grèce ; il fallait lui permettre d'adhérer en douceur au processus économique de la Communauté.

Le sous-comité à l'élargissement estime que des efforts importants sont à fournir dans le « domaine intérieur » :

- Reprise de l'union douanière.
- Harmonisation des productions agricoles (qualité des parcelles, calibration des produits, la structure de l'économie agricole grecque)
- Réglementation de la TVA,
- La politique régionale<sup>744</sup>

Dans le « domaine extérieur », la Grèce doit aussi intégrer tous les traités et règlements existant au sein de la Communauté européenne : à commencer par la politique commerciale commune, les accords d'association et de coopération avec les pays méditerranéens, les accords de libre-échange avec toute une partie de pays européens non membres de la CEE, des accords commerciaux conclus avec d'autres pays (comme le Canada), la Convention de Lomé<sup>745</sup>, les accords du G.A.T.T<sup>746</sup>, le système des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement.

Pour cette période transitoire, les dispositions devaient obligatoirement contenir, le plus urgemment possible, des dispositions spécifiques sur le démantèlement des subventions en Grèce, dans tous les secteurs économiques mais aussi, une clause de sauvegarde,

---

<sup>744</sup> AHUEF, CES – 8326, Sous-Comité élargissement, projet d'un schéma de travail, 18 janvier 1979.

<sup>745</sup> La convention de Lomé est un accord de coopération commerciale signé le 28 février 1975, entre la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

<sup>746</sup> Le GATT ou General Agreement on Tariffs and Trade, ou en français, Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, est un accord signé en 1947 par 23 pays pour harmoniser les politiques douanières des pays signataires.

fonctionnant dans les deux sens, au cas où l'équilibre de certains secteurs économiques serait menacé par une concurrence déloyale.<sup>747</sup>

Ce n'était pas un sujet qui était pris à la légère par la Communauté, et encore moins par la Commission. Il visait surtout la vente d'huile d'olive. Lors d'un compte rendu d'un comité économique et social, se déroulant le 7 août 1978, le rapporteur explique :

Lorsque la Grèce adhèrera à la Communauté, elle devra cependant abolir la protection à la frontière et subir la concurrence des huiles végétales des pays tiers. Selon M. Emo Capodilista<sup>748</sup>, il s'agit là d'un problème bien difficile qui dépasse ceux des fruits, des légumes et du vin. Car la politique agricole commune permet une certaine organisation du marché du vin et des fruits et des légumes. Elle ne dispose cependant d'aucun instrument pour empêcher que l'huile végétale importé à bas prix ne perturbe nos marchés.<sup>749</sup>

Ainsi, nous voyons deux situations difficiles: d'un côté la Communauté européenne lui demande de rehausser ses prix, dont ceux de son huile d'olive, et ce, quelle que soit la qualité de celle-ci, pour empêcher que celle-ci ne concurrence trop fortement les pays producteurs d'huile d'olive de la CEE ; mais d'un autre côté, lorsqu'elle va faire partie de la CEE, elle devra supprimer ses barrières douanières, et subir alors la concurrence de pays étrangers, qui eux n'ont pas ces mêmes contraintes. Ainsi, nous avons l'illustration des conséquences sur le pouvoir d'achat des consommateurs grecs, par la stabilisation forcée des prix au sein de la CE.

Cette réunion entre plusieurs fonctionnaires de la Commission démontre que ceux-ci étaient au courant de la problématique, mais qu'ils ne l'ont pas suffisamment traitée, car pour toute réponse à cette démarche, le rapporteur de la Commission, explique qu'ils y réfléchiront mais plus tard, sans réellement poser de délai à la question apportée par Emo Capodilista.

Lors d'une session du Conseil européen, le 20 juillet 1976, sont entamées les premières discussions autour de la période transitoire, qui allait permettre à la Grèce de pouvoir réformer son économie, on prévoyait au départ une période de dix ans, mais le Président du

---

<sup>747</sup> AHUEF, CES – 8326, Comité économique et social, dossier de synthèse, Elargissement de la Communauté, Eléments d'appréciation tirés des études du Comité économique et social sur les relations de la Communauté avec le Portugal, la Grèce et l'Espagne, 7 novembre 1978.

<sup>748</sup> Vice-président du Comité économique et social.

<sup>749</sup> AHUEF, CES – 7658, Compte rendu des délibérations du Comité économique et social sur « Les relations entre la Communauté et la Grèce », 160<sup>e</sup> session plénière tenue à Bruxelles, au siège du Comité, les 20 et 21 juin 1978, Séance du 21 juin 1978. 7 août 1978.

Conseil européen<sup>750</sup> considérait qu'aller au-delà de huit ans de transition n'avait pas de sens, il fallait que la Grèce puisse fournir des efforts dans ce délai. Les Grecs, n'avaient pas demandé de période transitoire, ce qui est prouvé par les témoignages des comités<sup>751</sup>, mais dès qu'ils comprirent qu'ils ne pourraient passer outre, et qu'il était même primordial qu'ils aient une période d'adaptation, ils ont tenté par tous les moyens de prolonger au maximum ces périodes transitoires, avec des négociations particulièrement difficiles. En majorité, le gouvernement grec a tenté de faire accepter des périodes de transition de l'ordre de 7 à 10 ans, alors que, la plupart des membres du comité pensaient que le juste milieu se situait entre 4 et 5 ans, selon les secteurs. Cela fut jugé bien trop long, non seulement par la Commission, mais aussi par les Etats membres.

Dans les faits, ce qui a surtout agacé le gouvernement grec, c'est la relative imprécision des membres du comité quant aux secteurs visés par ces périodes et le changement permanent de la longueur de celles-ci. Car, effectivement, si lors des Conseils, il est discuté des délais avec des dates précises, ce n'est pas le cas dans les Comités, ni lors des réunions plénières de la Commission, qui sont les institutions chargées de rédiger le traité.

Nous pouvons voir cela grâce aux « avant-projets d'avis » sur l'élargissement, qui sont assez vagues sur les délais. Ainsi l'article 2.3.3 « la période après l'adhésion – durée de la période transitoire », d'un dossier, ayant été rédigé après une réunion organisée par le sous-comité à l'élargissement, le 4 janvier 1978, est particulièrement peu précis sur les délais de la période transitoire.

La durée de transition réellement nécessaire doit dépendre tant de la situation initiale et du développement respectif de chacun des pays candidats que de l'évolution de la situation économique en Europe et dans le monde.<sup>752</sup>

Et c'est à peu de chose près, ce qui est dit dans le dossier, sans chiffres ni détails plus précis.

C'est en quelque sorte le premier point de mésentente entre la Grèce et la Communauté, qui tiennent des discours différents. D'un côté, le Conseil, lui offre des dates précises, sur

---

<sup>750</sup> Qui était Joop Den Uyl, le Premier ministre Hollandais. Avant que le poste de Président du Conseil européen, ne devienne un poste permanent, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009, créant dès lors, un poste spécifique, celui-ci était tenu par un chef d'Etat de la CEE, qui tournait régulièrement sur le poste, tous les six mois.

<sup>751</sup> Ce qui semble être une marque d'inexpérience.

<sup>752</sup> AHUEF, CES – 7658, Compte rendu des délibérations du Comité économique et social sur « Les relations entre la Communauté et la Grèce », 160<sup>e</sup> session plénière tenue à Bruxelles, au siège du Comité, les 20 et 21 juin 1978, Séance du 21 juin 1978. 7 août 1978.

lesquelles on débat, puis de l'autre, la Commission à travers le Comité, est assez vague et ne reprend pas les délais énoncés par le Conseil.

Il faut, en fait, attendre le 18 janvier 1978, puis à nouveau le 20 décembre 1978, pour que le sous-comité à l'élargissement convoque des experts pour étudier la question des délais et de la période transitoire. Ce détail précis nous est donné par une note à l'attention du Président du Comité<sup>753</sup>, qui y explique que le Rapporteur du Comité et le co-rapporteur ont dû faire appel à des experts pour traiter de la question.

Parmi ces experts figurent :

-Pierre Maneval, Directeur adjoint des Relations économiques internationales au Conseil national du Patronat Français.

-Ven-Erik Sterner, Secrétaire Général adjoint de la confédération Européenne des Syndicats.

-Willibrod Sauer, Secrétaire général de l'Association centrale des Syndicats allemands.

-Hans Wehner, secrétaire de Division au DGB-Bundesvorstand<sup>754</sup>

-Iginio Caprio, Avocat et directeur du bureau de l'exportation du tabac.

Et depuis que le Comité a fait appel aux experts, dans un dossier daté du 18 janvier 1979, un délai est enfin donné : 7 ans. En précisant, que ce chiffre avancé est le résultat de négociations longuement menées avec la Grèce qui ont trouvé leur aboutissement le 20 décembre 1978.

Mais ce n'était pas le seul problème. Le gouvernement grec de Caramanlis est relativement d'accord sur le délai discuté le 20 décembre 1978, mais un autre point est difficile à trancher. Si la Commission parle au départ de périodes transitoires, au pluriel, c'est parce qu'elle avait comme projet de faire du cas par cas, en termes de délai accordé pour la réforme des secteurs économiques ; mais qu'en cours de route, les experts du Comité ont préféré globaliser les périodes, en une seule période qui s'accorderait à tous les secteurs, ce que n'a pas accepté la Grèce. D'ailleurs, nous le constatons dans la formulation, puisqu'en 1976, le Comité parle de « périodes de transitions » et après le début du mois de janvier 1978, « d'une période de

---

<sup>753</sup> Sjouke Jonker, né en 1924, homme politique hollandais, qui a été membre du parti populaire européen, l'équivalent du groupe démocrate-chrétien. Il a également été membre de la Commission des relations économiques extérieures de 1979 à 1984.

<sup>754</sup> DGB veut dire Deutscher Gewerkschaftsbund, désigne la Confédération allemande des syndicats, puis Bundesvorstand, veut dire Conseil fédéral.

transition ». Pour contenter tout le monde, la Commission va réussir à négocier autour du secteur qui lui posait le plus de problème, le secteur douanier, dont le délai va être ramené à 5 ans. Ensuite, un temps global de 7 ans minimum est imposé pour tous les autres secteurs et devient la norme de base, mais cette norme peut être amenée à évoluer selon les circonstances. Ainsi, la Commission transforme-t-elle le délai de 7 ans et n'en fait plus une obligation absolue.

## 2. Des efforts sont demandés à la Grèce, mais celle-ci parvient à faire accepter le caractère exceptionnel de sa candidature.

La Grèce était un pays dont la structure économique était hautement protectrice, ce qui ne concordait pas avec l'ensemble des règles de la Communauté économique européenne. Les réformes les plus urgentes, bien avant de discuter du prix des tomates ou de l'huile d'olive, étaient de supprimer les mesures protectrices douanières et les subventions aux entreprises grecques. Cela concernait les échanges entre tous les membres de la CEE, mais aussi avec d'autres zones géographiques, puisque la Grèce devait signer des accords commerciaux avec plusieurs régions du monde : des pays africains, les pays de l'Océan Indien et Pacifique et les Antilles. De plus, la Grèce s'engageait à appliquer également le régime d'union douanière, avec les membres de la Communauté et les membres de l'AELE<sup>755</sup>.

Cela dit, il y eut une réflexion sur les moyens de ne pas totalement déstabiliser le pays, cette période de transition en faisait partie, et pour faciliter les efforts d'intégration ; le Conseil réfléchit également sur le meilleur moyen d'intégrer tous les accords de la Communauté sans complètement bouleverser l'économie grecque. Par exemple, on s'est accordé pour que la Grèce n'applique pas tout de suite la politique commerciale commune de la Communauté envers les pays tiers, mais qu'elle le ferait plutôt en dernier lieu, une fois qu'elle aurait respecté ses engagements à réformer son économie, au bout du délai prescrit. Par ailleurs, pour le secteur douanier, bien consciente qu'elle ne pourrait plus profiter de la manne fiscale que lui procuraient ses droits de douane, la Grèce a demandé à ce que les aides financières européennes soient rehaussées en conséquence, mais les négociations autour de cette

---

<sup>755</sup> L'Association européenne de libre-échange, est une association d'Etats, créée en 1960, à l'initiative du Royaume-Uni, établissant une zone de libre-échange économique en Europe. Elle regroupe jusqu'en 1979 : La Norvège, la Suisse, le Portugal, l'Autriche, la Suède, l'Islande, la Finlande et le Liechtenstein.



question étaient toujours en cours au moment de la signature du Traité. Mais il fallait comprendre les difficultés auxquelles faisait face le nouveau gouvernement : en dépit de la période transitoire de cinq ans, la Grèce était habituée à sa politique protectionniste depuis 1931, ce qui représentait un défi culturel à relever. La Grèce devait aussi, pendant cette période transitoire, inclure sa monnaie au sein de l'Unité Monétaire Européenne, c'est à dire l'ECU<sup>756</sup>, et la contribution financière qui devait suivre, ne fut pas encore discutée<sup>757</sup>.

Certaines réformes pouvaient être perçues comme encore plus radicales, car il faut comprendre que la politique agricole grecque était fondée, de longue date, sur deux principes protégeant les agriculteurs :

-le premier principe était de couvrir les besoins intérieurs en produits agricoles.

-le deuxième principe était le soutien aux producteurs agricoles, par une politique de mise en place de prix plus élevés que la moyenne internationale.

Pour assurer le succès de cette politique, les gouvernements grecs successifs ont interdit la possibilité d'importer des produits agricoles, à l'exception des marchandises pour lesquelles les Grecs n'étaient pas auto-suffisants. Et même parfois, en cas de crise économique, l'Etat est intervenu sur le marché, en achetant l'excédent de production directement aux producteurs. L'agriculture grecque devait donc effectuer des efforts importants pour compenser l'abandon de cette politique interventionniste de l'Etat. Son intégration dans la Communauté européenne, signifiait un changement progressif de ses habitudes, mais la question était de savoir si un délai normalisé de sept ans était suffisant pour opérer tous ces changements. Les produits agricoles grecs, grâce au Marché commun, pourraient circuler sans obstacles, mais en retour, le marché hellénique s'ouvrirait également aux produits agricoles de la Communauté européenne.

Et là où subsiste la grande différence avec tous les autres secteurs évoqués auparavant, c'est que la grogne des agriculteurs, majoritairement en France et en Italie, a réussi à faire accepter que la Grèce applique les principes de la politique agricole commune dès son entrée dans la CEE. Bien qu'une période de transition soit mise en place pour les secteurs les plus sensibles,

---

<sup>756</sup> L'ECU ou European Currency Unit, ou en français, Unité de Compte Européenne, fut l'unité de compte de la Communauté européenne, avant l'adoption de l'Euro.

<sup>757</sup> En vérité, la participation de la Grèce fut quasi nulle.

et pour certains types de produits dit « sensibles », des échelonnements par étape pour l'égalisation des prix, la Grèce devait subir la concurrence agricole dès son entrée, au contraire d'autres secteurs. En échange, la Communauté européenne lui promet un financement d'aides agricoles plus important, pour permettre aux producteurs grecs de réformer leur structure agricole, et pour pouvoir passer à un plan de planification de la production agricole dans une logique productiviste.

Ensuite, l'adhésion au Marché Commun nécessite de revoir un point essentiel, qui est celui de la liberté d'établissement et de la libre prestation de service, car selon le traité de Rome, l'exercice de ce droit, s'établir n'importe où dans la Communauté, par la libre création d'entreprise est acté dès l'adhésion à la Communauté. Mais la Grèce fait valoir une subtilité juridique intéressante. Il est écrit dans le traité de Rome que chaque membre de la Communauté peut fixer de façon autonome les conditions sous lesquelles des entreprises étrangères peuvent s'installer dans un pays membre. Ainsi, la Grèce fait valoir que son ancien régime peut toujours fonctionner, mais la Commission goûte peu cette politique protectionniste, et fait valoir, que si la Grèce veut pouvoir profiter, elle aussi, de ce droit pour ses entreprises, elle doit accepter les règles du Marché commun.

Les différents secteurs administratifs, les institutions (police, hôpitaux, poste, etc.) et certains organes du gouvernement, devaient être aussi réformés. Mais ce sont des secteurs difficiles à appréhender et à définir pour la Commission. Pour le Comité et pour le Conseil européen, il faut réformer les anciennes pratiques du pays, mais ils ne connaissent pas les détails, non plus, de toutes les pratiques en usage. Ils ne parlent pas de la corruption dans l'administration, ni du clientélisme, ni même du concept du « bakchich », qui est pourtant bien présent. Ce qui démontre que, malgré la complexité de tous ces rapports, ceux-ci sont conçus sur une base économique, mais ne prennent pas en compte les dérives de certaines pratiques de la société grecque. C'est alors que les réformes sociales et sociétales sont renvoyées à plus tard, considérant que la priorité demeure les réformes économiques du pays.

En dernier point, la libre circulation des travailleurs est aussi sujet à débat, à négociations particulièrement âpres. Le droit de libre circulation des travailleurs salariés, des ouvriers et aussi des fonctionnaires, est l'un des marqueurs de la Communauté européenne, mais certains Etats membres redoutent que la Grèce, dont la période de transition est normalement de sept ans, n'en profite pour « inonder » le Marché commun d'ouvriers grecs,

alors que la Grèce sera protégée pendant sept ans de cette possibilité. Une peur bien exagérée, dans la mesure où la Commission a longuement insisté sur le fait que les travailleurs et ouvriers grecs ne pourraient s'installer dans un pays membre qu'à la fin de la période de transition. Mais la Grèce a voulu en retour que cette période soit utilisée pour augmenter les salaires des travailleurs en Grèce, afin de prévenir la fuite d'une partie de leur main d'œuvre.

Ces changements, majeurs pour l'économie grecque, sont soumis à la bonne volonté de l'aide financière de la Communauté.

En ce qui concerne les obligations économiques inhérentes à l'entrée dans le Marché commun, et les règles à respecter en retour, il n'y a pas de difficultés pour définir les secteurs où le financement européen se doit d'être prioritaire en Grèce.

**Tableau 3 - Ebauche en 1976 du budget alloué par la Communauté européenne pour le redressement économique de la Grèce**

	Millions UC
Politique agricole	
Les garanties	220
Les orientations	60
Politique sociale	40
Politique régionale	100
Politique de la recherche	5
Coût de l'administration et du personnel	20
Remboursement de 10 % des ressources propres	445
Frais de perception	453

758

L'aide à la Grèce représente un budget important, qui suscite rapidement des réactions parmi les autres membres de la CEE. Le Royaume-Uni, le premier, pose la question de savoir combien l'adhésion de la Grèce va coûter aux différents fonds d'aides régionaux. Ces fonds d'aides qui sont au nombre de trois :

<sup>758</sup> Refait par l'auteur, sur un modèle récupéré dans une note fournie dans MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4464, Affaires économiques puis Grèce et C.E.E : dossier de 1977. Note fournie pour le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Non daté.

-Le Fonds européen de développement régional, le FEDER, qui participe au développement des régions les plus défavorisées en facilitant leur ajustement structurel.

-Le Fonds social européen, le FSE, qui a pour mission d'améliorer les possibilités d'emploi, en particulier dans les zones en retard de développement.

-Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le FEOGA, qui facilite le développement et la diversification économique des zones rurales.

**Tableau 4 - Différences de prélèvements à l'adhésion de la Grèce sur le budget de la Communauté**

	Millions UC
Dépenses relevant du budget de 1976, conformément à la décision lors de la réunion du 21 avril 1970	7506
Les dépenses encourues à la suite de l'adhésion	453
<b>Total</b>	<b>7959</b>
Pourcentage sur la Base de la TVA sur une Communauté à Neuf	0,47%
Pourcentage sur la Base de la TVA sur une Communauté à Dix	0,52%
<b>Propres ressources à payer pour :</b>	
Les droits de douanes	70
Les prélèvements agricoles	8
0,52% sur la base de la la TVA	73
<b>Total</b>	<b>151</b>

759

C'est une prise de conscience de la Communauté qui, lorsqu'elle va calculer le coût, se rend compte que l'entrée de la Grèce constitue un défi totalement nouveau, celui d'un pays entrant avec un besoin immédiat de liquidité et de financements pour moderniser à tous les échelons. Le gouvernement grec s'attend d'ailleurs à une aide massive de la part de l'Europe, pour

<sup>759</sup> Refait par l'auteur selon un modèle trouvé dans MAE, *Ibid.*

qu'elle puisse réaliser la plupart des exigences de la CEE. Cela dit, il faut relativiser cette gravité, car, effectivement, si le budget prévisionnel paraît important en valeur absolue, il faut le mettre en perspective avec le montant total du budget de la Communauté européenne.

Effectivement, si l'on se fonde sur les prévisions de la Commission quant au besoin de financement de la Grèce, les dépenses encourues à la suite de l'adhésion représenteraient 17% du budget total des dépenses de la Communauté. Montant important, mais selon les recommandations du rapport, cela ne représentait pas non plus une dépense insurmontable pour les Neuf, puisque selon ces mêmes prévisions, il suffisait d'augmenter le taux de la TVA communautaire de 0,5% pour subvenir aux besoins du nouveau budget.

Les discussions ayant déjà bien avancé, les efforts grecs sont importants pour mener à bien ce nouveau défi. Mais un point reste à éclaircir, dont les Grecs ne semblent pas vouloir s'écarter : que soit reconnu le caractère exceptionnel de la Grèce. La Grèce veut faire admettre à la Communauté européenne qu'elle est un pays à part dans la méditerranée, et que l'on ne saurait la comparer au Portugal et à l'Espagne. Elle ne voulait surtout pas que l'on globalise son cas avec celui des candidatures ibériques. Ainsi, le gouvernement grec a-t-il voulu prouver que la Grèce se différencie, sur plusieurs points, des autres pays.

Deux arguments, sont mis en avant par la Grèce :

-En premier point, le traité d'Association, signé le 9 juillet 1961, fait de la Grèce, il est vrai, au contraire du Portugal et de l'Espagne, un partenaire économique de longue date. L'Union douanière est bien avancée, puisqu'elle s'est graduellement créée depuis 1962.

-En deuxième point, la Grèce estime que sa candidature est différente dans la mesure où elle est plus légitime, car les Grecs ont été les premiers à poser leur demande. Pour le gouvernement grec, après avoir fait une promotion soutenue de sa candidature dans toute l'Europe communautaire, en 1975, le pays a fait preuve de patience, de travail, de rigueur et d'enthousiasme, prouvant par là même son européanisme convaincu. C'est ainsi, que le gouvernement grec, par la voie diplomatique, explique que ses émissaires ont toujours su faire preuve de logique et de réalisme, mais aussi, surtout, d'une grande foi dans le but poursuivi par la CEE. Il est admis que l'adhésion constitue un stade décisif de son développement, une page de son histoire qui se tourne, pour laisser place à une nouvelle époque plus florissante.

Expliquant que cela exigera un travail considérable, d'une ampleur jamais entreprise auparavant par un pays voulant prétendre à l'adhésion dans la Communauté économique européenne, le gouvernement fait valoir que la Grèce, au contraire de l'Espagne et du Portugal venus pour profiter des aides économiques<sup>760</sup>, veut promouvoir la Communauté européenne à travers sa candidature. Ainsi, on est volontiers partisan du côté du gouvernement hellénique de montrer que l'adhésion de la Grèce permettra d'afficher que la Communauté européenne est un outil performant, permettant à un pays pauvre de pouvoir devenir un pays riche. Car jusqu'à la Grèce<sup>761</sup>, on assimilait volontiers la CEE des Six et des Neuf à une Communauté des riches.

Ainsi, la Grèce se veut-elle comme le nouveau porte-drapeau « oriental » des valeurs de l'« occident », par son adaptation aux nouvelles conditions et par la valorisation de nouvelles possibilités ouvertes par les transformations en profondeur de son économie. Faire la défense de ces valeurs, dont la démocratie, est un point de vue symbolique hautement défendu par le gouvernement grec, qui y voit la possibilité de défendre les nouvelles valeurs de la Communauté européenne<sup>762</sup>. Il convient d'insister sur les valeurs peut-être plus « orientales », de la Grèce, car l'occupation par les Turcs pendant près de quatre siècles, a irrémédiablement laissé des traces. Le gouvernement grec redouble d'efforts pour se présenter comme un pays à la « mentalité occidentale ».

De leur côté, qu'en pensent la Commission et le Comité ? Ils ne font pas grand cas des *desiderata* grecs ; pour les commissaires européens, l'entrée des trois pays méditerranéens ne saurait être scindée en plusieurs parties. La plupart des débats autour de l'entrée grecque ne sont que rarement discutés sans rappeler l'entrée du Portugal et de l'Espagne. Ce que la Grèce a voulu éviter, la Commission ne le lui accorde pas, tout du moins pas officiellement, car lors de la plupart des sessions, le caractère exceptionnel de la Grèce est reconnu à plus d'un titre, dont son accord d'association, mais cela ne va pas plus loin, il n'y aura pas de passe-droit ni de facilité d'intégration par rapport respect des règles communautaires.

Force est de se demander si finalement, ce caractère exceptionnel tant défendu par la Grèce n'était qu'une méthode pour faciliter son entrée, afin que les règles ne s'appliquent pas de la

---

<sup>760</sup> A la lueur de l'Histoire, c'est un argument qui apparaît dorénavant paradoxal.

<sup>761</sup> L'Irlande faisant clairement exception.

<sup>762</sup> Déclaration sur l'identité européenne, Sommet de Copenhague, 14-15 décembre 1973.

même façon pour elle, en expliquant que l'on ne pouvait demander aux Hellènes d'opérer les mêmes démarches réglementaires que les Portugais et les Espagnols.

La Grèce était en effet réticente à opérer des changements trop profonds, qui auraient à coup sûr déstabilisé une partie de sa population, à laquelle il aurait fallu expliquer les nouvelles méthodes, tout en supprimant les anciennes pratiques traditionnelles ; or la Grèce est un pays de tradition. Les représentants politiques grecs essayaient d'expliquer à leurs homologues européens qu'il fallait d'abord discuter avec sa population, avant de convenir du moindre changement, qu'il fallait, en amont, préparer un travail d'éducation vis-à-vis du peuple, pour lui faire comprendre l'intérêt de ces réformes structurelles pour le pays, et que cela prendrait vraisemblablement une génération avant d'y parvenir. Mais, pour la Commission européenne, qui n'était pas suffisamment au fait des spécificités grecques, le besoin de changement était urgent. Ceci démontre clairement les divergences de fond entre la Commission et la Grèce. Ce qui pose un premier problème, car, en parallèle des négociations, apparaissent déjà les premiers sceptiques en Grèce.

Majoritairement, la population grecque est favorable à l'entrée dans la Communauté européenne, ce qui se vérifie tout au long de la période du gouvernement de Constantin Caramanlis. Mais certains partis, organisent une lutte pour que la Grèce n'intègre pas la Communauté européenne. Cette pression politique fait relativement peur aux émissaires grecs qui, lors des sessions au Conseil, expliquent qu'au regard de la situation politique grecque actuelle, les partis sceptiques voire farouchement anti-européens, sont une donnée dont il faut tenir compte.

Dans ce contexte, un parti tire admirablement bien son épingle du jeu, c'est le PASOK<sup>763</sup>, qui commence à capter de plus en plus le devant de la scène médiatique grecque, et brandit un discours opposé à celui de Nouvelle Démocratie de Constantin Caramanlis. En novembre 1974, le parti fraîchement créé obtient 13% des voix, ce qui en fait la troisième force politique du pays, une puissance politique qui doit tout à son leader charismatique, qui sait haranguer les foules. Le message du PASOK est la perte de l'identité grecque, qui va se fondre dans celle de la Communauté européenne, et qui, lors des réformes demandées, va perdre sa spécificité et sa différence faisant sa richesse. Concrètement, c'est une vision partagée par certains

---

<sup>763</sup> ΠΑ.ΣΟ.Κ, Πανελλήνιο Σοσιαλιστικό Κίνημα (*Panellínio Sosialistikó Kínima*), voulant dire *Mouvement Socialiste Panhellénique*.

membres du gouvernement de Caramanlis, et il est clair que le problème sous-jacent pour le gouvernement grec est de pouvoir ménager la susceptibilité de sa population, dont l'identité grecque est un sujet sensible. Il était alors préférable pour les dirigeants de ne pas brusquer la population grecque avec des réformes trop profondes et trop rapides, en revanche les réformes économiques étaient dans leur ensemble plutôt bien vues par le peuple grec.

Ce qui s'est traduit médiatiquement par une volonté du gouvernement grec de toujours parler uniquement de réforme économique et très rarement d'autres types de réformes et, lors des débats des Comités européens, par la volonté de remettre à plus tard ces questions, pour ne pas donner de grain à moudre aux opposants politiques grecs à l'adhésion de la Grèce.



## Chapitre III. Entre crise et dynamique : la Grèce se prépare à entrer dans la CEE.

Lorsque Jean-Jacques Kasel, chef de cabinet du ministre luxembourgeois Gaston Thorn, donne son témoignage sur l'adhésion de la Grèce<sup>764</sup>, et la façon dont cela s'est déroulé, il explique bien qu'au départ, le refus est perceptible au sein de la Commission européenne. Alors pourquoi accepter l'entrée de la Grèce ? Ayant présenté les raisons symboliques apparentes d'une telle entrée, que nous avons déjà analysées auparavant, nous estimons qu'il peut exister d'autres explications, qui tiennent peut-être à la période de doute traversée par la Communauté économique européenne au début des années 70. Car en parallèle de cette demande d'adhésion grecque, la Communauté vivait une période d'eurosclérose assez importante, elle ne parvenait pas encore à retrouver la dynamique qui avait pu être la sienne. Valéry Giscard d'Estaing, brossa d'ailleurs, lorsqu'il prit ses fonctions de président de la République français un tableau particulièrement sombre de la situation, où il semblait que l'Europe n'intéressait plus personne.

Ainsi, peut-on voir dans l'entrée de la Grèce et des pays méditerranéens plus globalement, une volonté de redonner de l'allant aux institutions européennes ? Car l'entrée de la Grèce, posant de nouveaux problèmes, allait relancer les débats et bâtir de nouvelles priorités. Autant de matière propice au foisonnement intellectuel, qui s'était un peu perdu autour de l'Europe depuis la crise de 1973. Si l'adhésion de la Grèce, est volontiers perçue comme une adhésion politique et symbolique, par Valéry Giscard d'Estaing lui-même<sup>765</sup>, il n'est pas hors de propos de penser que celle-ci fut également une avancée vers la relance européenne.

C'est pour cela que nous parlons de « crise » et de « dynamique », car chaque nouvelle entrée dans la CEE impose de relancer la machine européenne, bien que cela ne soit pas toujours le cas, en atteste celle du Royaume-Uni, en 1973, qui aura quelque peu grippé les rouages.

---

<sup>764</sup> Interview de Jean-Jacques Kasel / JEAN-JACQUES KASEL, François Klein, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 04.09.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:23, Couleur, Son original).

<sup>765</sup> « La logique de cette décision était uniquement politique », en parlant de l'adhésion de la Grèce, lors d'une interview pour le journal *Le Monde*. *Le Monde*, 16/11/2011.

On en revient à discuter ce constat récurrent que la Communauté économique européenne n'était capable de se renouveler ou de se remettre en question, qu'en temps de crise<sup>766</sup>, et que la plupart de ses avancées les plus concrètes ne se sont réalisées que dans un contexte de grande difficulté. Il est vraisemblable qu'une nouvelle adhésion soit la meilleure incitation pour relancer d'anciens projets, comme la monnaie unique, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ou l'union douanière, qui avaient été laissés de côté pour des raisons diverses. L'entrée de la Grèce a été perçue par les défenseurs du projet européen comme un électrochoc au sein des institutions européennes. Une bonne illustration en est par la motivation de la Grèce à faire bouger les lignes sur certains sujets, comme le besoin de l'Europe de se doter d'une industrie d'armement à l'échelle européenne<sup>767</sup>, s'inspirant volontiers de ce qui existait déjà pour l'aéronautique avec la création d'Airbus<sup>768</sup> en 1970. La Grèce entend ne pas faire que de la figuration et jouer pleinement son rôle de membre.

Mais, en termes de politique intérieure grecque, les espoirs semblent assombris par l'attitude du PASOK, qui prend de plus en plus d'importance sur la scène politique et refuse de ne jouer qu'un rôle de représentation. Ainsi, se mêlent à travers la candidature de la Grèce, des aspirations et des objectifs divers, qui constituent autant de points d'accords ou de désaccords, et forment toute cette complexité des enjeux de l'entrée de la Grèce dans la Communauté économique européenne.

### A. La crise économique stoppe une partie de la dynamique enclenchée.

En 1976, ont lieu des négociations serrées avec la Grèce ; le moindre paragraphe est discuté avec acharnement. La plupart des réunions du mois de juillet sont positives, et malgré des débats juridiques lourds et fastidieux, les parties font preuve d'un enthousiasme important.

---

<sup>766</sup> Jean Lecerf, journaliste au journal *Le Figaro*, y relate ce fait, voir LECERF, Jean, *La communauté face à la crise, Histoire de l'Unité européenne*, Tome 3, Paris, Gallimard, 1984.

<sup>767</sup> Un projet proposé par Georges Mavros, ancien vice-premier ministre et ancien ministre des Affaires étrangères, qu'il relate dans une intervention prononcée lors d'un colloque, s'étant déroulé à Athènes, du 25 au 29 avril 1979, voir Georges Mavros, « Le rôle historique de l'Europe », dans *L'Europe en formation, La Grèce dans la Communauté européenne*, Numéro spécial 233, août-octobre 1979, pp. 41-44.

<sup>768</sup> Airbus Commercial Aircraft, est fondé le 18 décembre 1970, c'était à l'époque un consortium de plusieurs fabricants français et allemands, auxquels vont se joindre un constructeur espagnol.

Mais cela ne fait pas pour autant oublier que les conditions auxquelles doit souscrire la Grèce sont difficiles. Les pays membres qui ne perçoivent pas un intérêt immédiat à l'entrée de la Grèce, les pays autres que la France et l'Allemagne, et dans une moindre mesure l'Italie, ne sont pas réticents à l'acceptation de la Grèce comme Etat membre, bien qu'ils soient prudents quant à sa capacité à pouvoir conduire des réformes économiques ; ils insistent surtout sur la nécessité d'importantes réformes structurelles pour accompagner l'entrée de la Grèce.

La situation se complexifie encore lorsque la Communauté doit essuyer les affres d'une nouvelle crise financière et économique en 1979. Un sentiment d'urgence alors s'installe ; Valéry Giscard d'Estaing semble tabler sur l'accélération du processus d'entrée de la Grèce comme élément favorisant les différentes réformes à lancer dans la CEE. Cette crise, loin de constituer, comme on aurait pu le penser dans un premier temps, un empêchement de dernière minute à l'adhésion de la Grèce, semble au contraire, relancer le sujet des changements à opérer.<sup>769</sup>

### 1. Une crise qui existe depuis 1973.

Depuis 1973, date du premier choc pétrolier, le projet européen traverse une crise. Certes, l'Europe a réussi à définir, à Copenhague, son identité politique et symbolique, mais elle n'est toujours pas parvenue à un consensus sur ce que devait devenir l'Union économique et monétaire. L'entrée du Royaume-Uni<sup>770</sup> change l'équilibre de la Communauté, puisque celle-ci penche beaucoup plus vers le Nord de l'Europe. En outre, depuis quelques années, le Royaume-Uni remet en question la contribution britannique au budget de la CEE. Bien avant son arrivée au pouvoir comme Premier ministre, Margaret Thatcher, chef de file du parti conservateur britannique depuis le 11 février 1975, opère une pression constante sur le gouvernement travailliste de James Callaghan, et prend une place de plus en plus importante sur la scène médiatique. C'est alors que les débats autour d'une Europe à plusieurs vitesses resurgissent.

---

<sup>769</sup> Historiquement, la Communauté européenne tend à ne se réformer qu'en temps de crise. Dans la troisième partie de son livre, Jean Lecerf parle des accomplissements de la construction européenne, plus grand en temps de crise, voir LECERF, Jean, *op.cit.*, p. 50.

<sup>770</sup> Le Royaume-Uni adhère à la CEE le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Cette mésentente et ce manque d'union ravivés par la crise, sont révélés par les comportements du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande ; ces pays, non-encore officiellement entrés dans la Communauté européenne, avaient cependant intégré leur monnaie dans le Serpent monétaire<sup>771</sup> à partir du 1<sup>er</sup> mai 1972<sup>772</sup>. Ils en sortent le 23 juin 1972 pour Londres, suivi quelques jours plus tard par Dublin, puis rejoint en dernier par la couronne danoise. Tous les pays un à un vont ensuite sortir du Serpent monétaire, jusqu'à sa mort en janvier 1976<sup>773</sup>. Ces défections en cascade démontrent la fragilité du projet économique communautaire.

La désunion monétaire l'emporte sur l'unité européenne, l'identité de la Communauté est remise en question, le concept même du Marché commun rebattu, les vieilles rancœurs réapparaissent, dont le problème du Deutsche Mark, dont la valeur monétaire est beaucoup trop forte<sup>774</sup> au sein de la Communauté européenne. Après la catastrophe économique du premier choc pétrolier, le climat délétère incite les européistes au pessimisme et à la résignation. Il est intéressant de noter que certains journaux s'emparent de ce constat et ce dès 1975. Yves Florenne<sup>775</sup>, dans le *Monde diplomatique*, écrit un article intitulé « *L'enterrement d'Europe* »<sup>776</sup>, où il y présente deux livres sur la Communauté européenne, l'un, écrit par Jean Lecerf en 1965, est résolument optimiste<sup>777</sup>, puis un autre, dont le ton est on ne peut plus pessimiste : « *L'Europe c'est fini* »<sup>778</sup>. Ce dernier, écrit par José Alain Fralon<sup>779</sup>, considère d'ailleurs que, plutôt de parler d'une Europe finie, il faudrait parler plus tristement d'une Europe qui n'a jamais commencé. La présence de la Grande-Bretagne ne facilite rien,

---

<sup>771</sup> Le Serpent monétaire, est un système européen d'encadrement de la fluctuation des monnaies européennes entre elles et par rapport au dollar, ce qui dans les faits doit empêcher le flottement de la monnaie pour éviter une instabilité trop grande de celle-ci. Cela donne alors l'image d'un serpent qui se déplace dans un tunnel, le serpent représentant l'image de la monnaie qui fluctue, mais qui ne doit pas trop fluctuer d'où l'idée du tunnel. Cela répond alors à la préoccupation de l'époque qui est de stabiliser les cours de la monnaie, afin d'assurer le fonctionnement du Marché Commun.

<sup>772</sup> Le Serpent monétaire se met officiellement en place le 24 avril 1972.

<sup>773</sup> La véritable mort du Serpent monétaire se fait lors des accords de la Jamaïque, 7-8 janvier 1976, bien que depuis 1973 plus aucun membre de la Communauté européenne n'empêchait sa monnaie de flotter par rapport au dollar, il y est officiellement reconnu la généralisation des changes flottants, rompant directement avec l'idée du Serpent monétaire.

<sup>774</sup> LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.

<sup>775</sup> Yves Florenne est critique littéraire, romancier et dramaturge. Il a notamment travaillé à la rubrique culturelle du *Monde*, et pour le *Monde diplomatique*.

<sup>776</sup> *Le Monde Diplomatique*, août 1975, page 24.

<sup>777</sup> LECERF, Jean, *Histoire de l'Unité européenne*, Paris, Gallimard, 1965.

<sup>778</sup> FRALON, José Alain, *L'Europe c'est fini*, Paris, Calmann Levy, 1975.

<sup>779</sup> José Alain Fralon fut un journaliste, grand reporter au *Monde*.

puisque à peine entrée, celle-ci remet déjà en question son adhésion ; l'explication de cette position peut se trouver dans son alignement sur Washington<sup>780</sup>, et explique peut-être aussi, en partie, la réticence du Royaume-Uni à jouer le jeu européen<sup>781</sup>.

La plupart des projets de relance européens sont alors bloqués, dont celui du projet d'union économique et monétaire (UEM), mais les réalisations européennes ne sont pas encore à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer. En 1975, la Commission européenne confie, cette fois-ci à Robert Marjolin<sup>782</sup>, la tâche de réfléchir sur l'Union économique monétaire. Présenté le 8 mars 1975 à Bruxelles, un document connu sous le nom de « *rapport Marjolin* », est intitulé « *Rapport du groupe de réflexion "Union économique et monétaire 1980"* », rapport d'une centaine de pages, qui présente une étude sur l'avancement de l'Union économique et monétaire. Le constat est sans appel : une profonde désunion menace la Communauté économique européenne.

L'Europe n'est pas plus avancée dans la voie de l'UEM qu'en 1969. En fait, s'il y a eu mouvement, ce mouvement a été un recul. L'Europe des années 1960 présentait un ensemble relativement harmonieux qui s'est défait au cours des dernières années ; les politiques économiques et monétaires nationales n'ont jamais été, depuis 25, plus discordantes, plus divergentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Tout ce qu'on peut dire c'est que chacune des politiques nationales cherche à résoudre les problèmes, à surmonter les difficultés qui se présentent dans chaque pays particulier, sans référence à l'ensemble que constitue l'Europe.<sup>783</sup>

Et d'ajouter un peu plus loin :

L'idée de l'Europe unie, tout en bénéficiant de la sympathie passive de la majorité de la population dans la plupart des pays de la Communauté, n'est plus une idée de force. La bienveillance avec laquelle [elle] est généralement accueillie est le plus souvent accompagnée de scepticisme faute d'un engagement politique

---

<sup>780</sup> On qualifie d'ailleurs cette relation de « *special relationship* » entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, que ce soit en termes de liens diplomatiques, économiques, militaires ou culturels, particulièrement étroits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Voir Barlett, Christopher John, « *The Special relationship* » : *a political history of Anglo-American relations since 1945*, Longman, Harlow, 1992.

<sup>781</sup> DAVIS, Richard, « La Grande-Bretagne entre les Etats-Unis et l'Union Européenne : la bataille pour l'Europe (1957 – 2003) », dans Ben Barka Mokhtar, Ruiz Jean-Marie, *Etats-Unis/Europe Des modèles en miroir*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, « Espaces Politiques », 2006, p.209-222.

<sup>782</sup> Né en 1911 et mort en 1989, haut fonctionnaire européenne et homme politique français, Robert Marjolin a eu de hautes responsabilités dans le domaine économique. Il fut notamment Vice-président de la Commission européenne, du 7 janvier 1958 au 20 juin 1967. Voir notamment, Marjolin, Robert, *Le travail d'une vie : mémoires, 1911 – 1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.

<sup>783</sup> Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg. Rapport du groupe de réflexion "Union économique et monétaire 1980", II/675/3/74-F. Bruxelles : Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne, 8 mars 1975.

clairement défini par les autorités politiques. [...] Le mouvement centrifuge qui caractérise les politiques nationales a profondément affecté l'acquis communautaire. [...] Les troubles monétaires qui se sont produits depuis 1969 et le refus fréquent des gouvernements de procéder aux ajustements de prix en monnaie nationale, qui auraient dû normalement en résulter, ont conduit à la création d'un système de montants compensatoires d'une complexité telle qu'il est incompréhensible pour les non-initiés. L'unité des prix agricoles dans la Communauté est atteinte et le marché unique scindé en plusieurs tronçons dont on ne voit pas comment, étant donnée l'attitude des uns et des autres, ils pourraient être « recollés » dans un avenir prévisible.<sup>784</sup>

En matière financière, il est préconisé d'aller plus loin que le serpent monétaire, qui n'est jamais qu'un mécanisme de taux de change intra-européens, totalement insuffisant pour assurer une véritable union monétaire. Mais la donne change avec l'entrée en fonction de Valéry Giscard d'Estaing, en tant que président de la République française, le 27 mai 1974, européen convaincu, qui constate, avec un certain désarroi, que :

L'Europe est vacante, elle ne prend pas part au déroulement des événements. Le plus frappant, c'est que personne n'a l'air de croire qu'elle puisse y prendre part.<sup>785</sup>

En 1975, l'Europe apparaît désunie, la Grèce considérée comme un problème mineur pour la plupart des membres européens. Seules la France et l'Allemagne semblent percevoir le potentiel de l'adhésion de la Grèce, et la dynamique que peut relancer cette entrée. Comment la Grèce parvient-elle alors à négocier dans un tel contexte ? Dans les faits, elle profite d'un certain regain d'intérêt de la part de la Communauté, qui le 18 mars 1975, tombe d'accord sur une nouvelle façon d'accorder sa politique économique, après avoir lu le rapport accablant de la Commission présenté par le Vice-président Marjolin. En avril 1975, est mise en place une unité de compte européenne (ECU<sup>786</sup>), dont la valeur est la somme des neuf monnaies de la Communauté européenne, affectée chacune d'un certain coefficient, qui tient compte de l'importance du produit intérieur brut et du commerce extérieur de chacun des pays membres. Une avancée satisfaisante, mais qui ne doit certainement pas s'arrêter en aussi bon chemin. François-Xavier Ortoli, satisfait par cette évolution, semble relativement optimiste :

---

<sup>784</sup> Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg. Rapport du groupe de réflexion "Union économique et monétaire 1980", II/675/3/74-F. Bruxelles : Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne, 08 mars 1975.

<sup>785</sup> *Le Monde*, 14/2/1976.

<sup>786</sup> European Currency Unit.

Il ne s'agit certes que d'un premier pas dans la voie d'un progrès de la construction monétaire européenne. Mais c'est un pas et c'est un progrès.<sup>787</sup>

A ce moment-là, la Grèce dépose sa candidature à l'adhésion, le 12 juin 1975. Elle bénéficie alors d'un regain d'optimisme au sein d'une Europe encore très fragilisée par la crise économique. L'idéal d'Union économique et monétaire n'est donc pas mort, et cette relance de l'Europe coïncide alors pleinement avec la demande d'adhésion grecque. Cette relance de l'envie européenne n'est pas anecdotique, puisqu'elle est imputable, en grande partie, à Valéry Giscard d'Estaing. Le Président français qui fait la promotion de la candidature de la Grèce, fait en parallèle la promotion de l'Europe.

En avril 1976, François-Xavier Ortoli présente un mémorandum lors du Conseil européen au Luxembourg, où il insiste sur l'urgence d'organiser des efforts dans le domaine monétaire, sous-entendant en vue de l'intégration de la Grèce dans la Communauté européenne et à terme, de celle du Portugal et de l'Espagne. Ce mémorandum marque surtout une avancée pour des acteurs européens, qui comprennent que l'intégration de trois nouveaux pays est surtout l'occasion de reconstruire en profondeur la Communauté européenne. Le passage de la Communauté de neuf à dix, puis à douze, permet, sans doute, de penser que c'est le bon moment pour reprendre les dossiers laissés en suspens<sup>788</sup>.

Le Système Monétaire Européen<sup>789</sup> (SME) entre dans une phase de discussion entre les différents gouvernements des Etats membres. Dès le début de l'année 1977, le couple franco-allemand discute du meilleur moyen de reprendre l'idée du Serpent monétaire, mais en négociant un accord plus concret, de coordination des monnaies européennes, afin que la « Communauté puisse reprendre, en 1978, la marche en avant vers l'Union économique et monétaire »<sup>790</sup>.

En 1978, Helmut Schmidt<sup>791</sup> finit par accepter l'accord monétaire que lui propose avec une grande persévérance Valéry Giscard d'Estaing, mais en contrepartie de l'accord, la France doit promettre de réaliser des efforts plus substantiels, et ce afin de réduire la différence

---

<sup>787</sup> *Bulletin des Communautés européennes*, 3-1975, pp.34.

<sup>788</sup> ORTOLI, François-Xavier, *L'Europe au carrefour*, Bruxelles, Fondation Paul-Henri Spaak, 1977.

<sup>789</sup> Le Système Monétaire Européen a comme objectif de stabiliser les valeurs des monnaies européennes, afin de faciliter le commerce international au sein du Marché Commun.

<sup>790</sup> *cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 17/07/2018]. Disponible sur : <https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/7124614a-42f3-4ced-add8-a5fb3428f21c/9eec77e2-c94d-42d3-beed-a8413e26654c>

<sup>791</sup> Helmut Schmidt, est un homme politique allemand, membre du Parti socialiste-démocrate. Il est le chancelier de l'Allemagne de 1974 à 1982.

d'inflation monétaire avec l'Allemagne. Du 7 au 8 avril 1978, au sommet de Copenhague, le président de la France et le chancelier allemand réaffirment, à travers une initiative franco-allemande, la volonté de stabiliser la Communauté par la création du système monétaire européen (SME), ce qui permet également d'affirmer l'identité de la CEE, par sa monnaie<sup>792</sup>. Ouvert à tous les Etats membres, ce dispositif mettrait fin au flottement des changes en Europe, beaucoup trop désordonné, et pourrait préparer une tentative d'union monétaire. Le Conseil européen, réuni à Brême le 6 et 7 juillet 1978<sup>793</sup>, décide des mécanismes du nouveau système, qui entend également mettre en place une unité de compte européenne, l'ECU.

A la suite des entretiens de Copenhague, du 7 avril 1978, le Conseil européen a examiné le projet joint en annexe et présenté par des membres du Conseil européen, visant à établir une coopération monétaire plus étroite (par la création d'un Système monétaire européen) aboutissant à une zone de stabilité en Europe.<sup>794</sup>

Ce Système monétaire européen devient effectif le 13 mars 1979. Il s'agissait de remplacer le FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) ; les fonctionnaires européens réfléchissent à mettre en place un Fonds monétaire européen, dont la finalité resterait la même.

La dynamique de la construction européenne est alors une des thématiques abordées par le président français, en s'appuyant, en quelque sorte, sur l'adhésion de la Grèce. Car si l'Europe passe de Neuf à Dix, on peut penser qu'une intégration nouvelle obligera la Communauté à renforcer sa cohésion interne. Ce qui explique peut-être, en partie, pourquoi Valéry Giscard d'Estaing promeut autant l'adhésion de la Grèce et le projet méditerranéen. La Grèce devient alors cet acteur extérieur qui, par sa demande d'adhésion, donne aux défenseurs de l'Europe la faculté de relancer le projet européen. C'est alors que des points fondamentaux resurgissent : une plus forte libéralisation du Marché Commun ? Plus de contrôle de la Commission ? Plus de contrôle par les Etats ? Plus de Fédéralisme ? Plus d'intergouvernementalisme ? Valéry Giscard d'Estaing réussit son pari : la CEE se met à nouveau à réfléchir sur sa destinée et la France se replace au centre de l'échiquier européen.

---

<sup>792</sup> BUSSIERE, Éric. « Régionalisme monétaire et identité européenne depuis le traité de Rome », *Relations internationales*, vol. 139, no. 3, 2009, p. 25-36.

<sup>793</sup> *Bulletin des Communautés européennes*. Juin 1978, n° 6. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes. "Conclusions du Conseil européen de Brême (6-7 juillet 1978)", p. 19 ; 22.

<sup>794</sup> *Ibid.*



## 2. La Grèce au secours de la Communauté ?

Paradoxalement, on peut avancer que la Grèce, petite puissance économique, à l'importance diplomatique très relative, a involontairement relancé le processus européen. Finalement, on peut se demander si l'adhésion de la Grèce, puis de l'Espagne et du Portugal, ne tombaient pas à point nommé ? Il n'est peut-être pas totalement infondé de penser que la demande d'adhésion grecque ait poussé les membres de la CEE à revoir le fonctionnement de la communauté, pour mieux la renforcer. Ainsi, la Grèce est-elle responsable, malgré elle, de réformes européennes par sa motivation à intégrer le projet européen. Mais là où le constat est avéré, c'est que cette demande de la Grèce a permis de mettre en place un projet, le projet méditerranéen, réfléchi depuis le début des années 70, dont la crise pétrolière de 1973 a renforcé l'urgence.

La Grèce a pour voisins, plus ou moins directs, une majorité de pays producteurs de gaz et de pétrole, dont on connaît l'importance depuis la très forte augmentation des prix du pétrole. La Grèce entretient de longue date des liens privilégiés avec les pays producteurs de pétrole. Près d'une trentaine de sociétés techniques<sup>795</sup>, employant près de 8000 ingénieurs et ouvriers grecs<sup>796</sup>, sont déployés à travers la Libye, l'Arabie Saoudite, l'Irak, la Syrie et les Emirats arabes unis. L'activité de ces sociétés techniques favorise, d'une part, les exportations des produits grecs mais aussi, d'une autre part, le dialogue entre l'Etat grec et les pays producteurs d'hydrocarbures. Cette relation est tout sauf anecdotique, dans une période où la Communauté internationale prend conscience de la dépendance à l'énergie des pays consommateurs du monde entier. La facilitation du dialogue entre les pays de la CEE et ces pays producteurs, est donc un enjeu politique et économique, la Grèce pourrait donc servir de pont diplomatique entre la CEE et les pays producteurs de pétrole et de gaz.

Cette relation est une des garanties de la promotion d'un projet européen, souvent appelé « l'approche globale » mais aussi beaucoup plus connu sous le vocable de « projet méditerranéen ». Une coopération avec les pays méditerranéens apparaît comme essentielle, car la Communauté prend conscience que les difficultés économiques récentes l'obligent à

---

<sup>795</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976-1980, Dossier 6306, Economie et situation économique de la Grèce. Bulletins d'informations économiques, non daté.

<sup>796</sup> *Ibid.*

chercher de nouveaux marchés économiques, mais aussi à s'assurer des partenaires fiables pour ce qui est des hydrocarbures, et également des ressources minières. La méditerranée, aux yeux des promoteurs du projet, apparaît comme un enjeu de première importance. C'est donc ce renforcement vers le Sud, par l'adhésion de la Grèce, suivie de celle du Portugal et de l'Espagne, qui présente tous les éléments pour mettre en valeur la situation privilégiée de la région méditerranéenne.

Le Président de la Commission européenne, Roy Jenkins<sup>797</sup>, et qui remplace François-Xavier Ortoli, en 1977, est beaucoup moins engagé dans les adhésions méditerranéennes ; il le fait savoir lors d'un discours prononcé au Conseil européen, le 18 octobre 1977 :

Les membres du Conseil auront vu la lettre que le Vice-président Ferkamp vous a adressée le 14 octobre au nom de la Commission sur les deux problèmes méditerranéens auxquels la Communauté est confrontée.

[...] Vous vous rappellerez que, dans ma déclaration du 21 juin, j'ai attiré l'attention sur l'ampleur des problèmes qui se posaient à nous, sur la nécessité de traiter avec soin des questions qui touchaient à l'avenir de la Communauté et sur le danger d'adopter des décisions faciles qui pourraient faire empirer les choses dans les années à venir.<sup>798</sup>

Lors de ce discours, Roy Jenkins insiste sur les problèmes inhérents à l'élargissement aux pays méditerranéens et il prêche un ralentissement des négociations, tout en alertant sur les dangers potentiels.

L'une des difficultés évidentes que nous rencontrons en abordant le problème central, est que cela constitue deux, sinon trois problèmes connexes. Nous avons la demande d'adhésion à la Communauté de la part de trois pays du Sud de l'Europe, qui viennent de sortir de la dictature.<sup>799</sup>

Le problème de la dictature n'en était pas vraiment un, en tout cas, cela n'a pas freiné le processus du début de négociation ; le fait de pouvoir justement amener ces pays vers plus de démocratie et de stabiliser les gouvernements mis en place est plutôt perçu comme un aspect

---

<sup>797</sup> Membre du parti du Labour, Roy Jenkins est le 6<sup>e</sup> président de la Commission européenne, de 1977 à 1981.

<sup>798</sup> *cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 17/07/2018]. Disponible sur :

[https://www.cvce.eu/obj/statement\\_by\\_president\\_roy\\_jenkins\\_to\\_the\\_council\\_on\\_the\\_enlargement\\_of\\_the\\_european\\_communities\\_18\\_october\\_1977-en-3f65e316-f6ee-442f-804e-702d6ed4bf38.html](https://www.cvce.eu/obj/statement_by_president_roy_jenkins_to_the_council_on_the_enlargement_of_the_european_communities_18_october_1977-en-3f65e316-f6ee-442f-804e-702d6ed4bf38.html)

<sup>799</sup> *Ibid.*

positif de cet axe de la politique de la CEE. En outre, il insiste sur les difficultés que poseraient l'entrée de régions méditerranéennes connaissant de grandes difficultés économiques :

Nous avons des difficultés économiques croissantes dans les régions méditerranéennes de la Communauté existante ; et nous avons un troisième problème, que je n'entends pas aborder aujourd'hui, qui est l'effet de tout arrangement que nous faisons pour les pays candidats et les régions méditerranéennes de la Communauté existante sur des pays extérieurs à la Communauté avec lesquels nous sommes associés. Ce problème ne devrait jamais être loin de nos esprits.<sup>800</sup>

En réalité, il craint que l'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne ne donne envie aux pays extra-européens de la méditerranée de vouloir également présenter des demandes d'adhésion à la Communauté économique européenne. A cela s'ajoute la question déjà évoquée pour la Grèce, du partage des valeurs de l'Europe et de l'Occident. Le Portugal et l'Espagne, n'ont pas eu à souffrir de ce genre de remise en question de leur identité européenne. La Grèce est perçue par le camp européen des réticents comme un pays trop proche culturellement de la Turquie et de par sa situation géographique, trop éloignée des frontières de la CEE. Ce qui explique la réflexion de Roy Jenkins.

Cette candidature pousse à réfléchir à une question trop longtemps laissée en suspens : qui peut adhérer et quelles sont les frontières de l'Europe ? La Grèce est un candidat original car elle se trouve au Sud-est de la CEE et n'a aucune frontière terrestre commune avec un pays membre. Bien que l'on n'en soit pas encore à discuter ni même à concevoir la possibilité que cela puisse arriver un jour, l'adhésion de la Grèce a renforcé la possibilité pour les pays des Balkans de pouvoir intégrer la CEE.

## B. La Grèce veut participer aux enjeux européens, mais déjà l'ombre d'un parti opposé à son adhésion apparaît.

L'entrée de la Grèce dans le Marché commun se prépare relativement facilement. La Grèce s'insère en partie grâce à l'intégration économique de l'Europe, qui avait commencé en 1948 grâce à l'OECE, puis à l'accord d'association de 1961, qui a permis, malgré un gel relatif de quelques années, pendant la dictature des colonels, de pouvoir grandement intégrer

---

<sup>800</sup> *cvce.eu [en ligne]*. [Consulté le 17/07/2018]. Disponible sur : [https://www.cvce.eu/obj/statement\\_by\\_president\\_roy\\_jenkins\\_to\\_the\\_council\\_on\\_the\\_enlargement\\_of\\_the\\_european\\_communities\\_18\\_october\\_1977-en-3f65e316-f6ee-442f-804e-702d6ed4bf38.html](https://www.cvce.eu/obj/statement_by_president_roy_jenkins_to_the_council_on_the_enlargement_of_the_european_communities_18_october_1977-en-3f65e316-f6ee-442f-804e-702d6ed4bf38.html)

l'économie de la Grèce à celle de la CEE. Les problèmes ayant été définis assez rapidement dans les différents rapports du Comité économique et social, ces futures réalisations font espérer une adhésion particulièrement réussie, que ce soit dans le domaine industriel, agricole, commercial et du monde de l'entreprise. La Commission a dégagé les actions nécessaires pour pallier les divers problèmes structurels que la Grèce devait rencontrer lors de son adhésion, mais il convenait de savoir si ces voies allaient être acceptées par la population grecque.

Interviennent en effet des rivalités politiques liées à la différence de conception économique entre le pouvoir en place et l'opposition structurée autour du PASOK. Ce parti de gauche, qui se définit volontiers comme anti-européen, anti-américain et antilibéral<sup>801</sup>, redoutant et s'opposant farouchement à l'adhésion de la Grèce dans la Communauté économique européenne, était très clair sur sa volonté, en cas d'arrivée au pouvoir, lors des prochaines élections législatives, de tout faire pour sortir la Grèce de la CEE. Aux élections législatives du 20 novembre 1977, le PASOK parvient même à dépasser une coalition entre l'Union des Centristes (EK) et Nouvelle Force (ND), en réalisant 25% des votes, faisant élire 93 députés, devenant alors officiellement le principal parti d'opposition<sup>802</sup> du pays.

### 1. Des objectifs multiples pour intégrer un pays pauvre dans un « club de riches ».

Dès lors, l'adhésion d'un pays souffrant d'un certain retard économique, ne paraît présenter de difficultés insurmontables pour la Communauté, puisque les différentes organisations financières sont conçues justement pour faire face à de telles situations. La question de l'adhésion de la Grèce devient la preuve d'évolution au sein du Conseil. On promeut alors le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), entre autres, pour les aides structurelles. On recourt également aux instruments communautaires de prêts bancaires.

L'entrée de la Grèce suscitait de grands espoirs, tout en étant vue comme un défi pour toute la Communauté. Bien que l'entrée de la Grèce semble inéluctable dès 1975, il faut se pencher

---

<sup>801</sup> Voir notamment dans KARIOTIS, Theodore, *The Greek Socialist Experiment: Papandreou's Greece*, New York, Pella Publishing US, 1992.

<sup>802</sup> Mais ce n'était pas encore totalement gagné puisque Nouvelle Démocratie, à ces mêmes élections, réalise 41% des votes et emporte 171 sièges.

sur sa situation politique interne et les positions de ses différents partis politiques pour comprendre que le danger d'échec de l'adhésion, ne venait peut-être pas de l'extérieur mais de l'intérieur. Un camp politique anti-européen prend une importance croissante en Grèce, et fait entendre un discours d'opposition, face à l'enthousiasme du parti de Constantin Caramanlis.

Nouvelle Démocratie (ND), le parti politique de Constantin Caramanlis, a porté très haut les couleurs de l'avenir européen et son exaltation dans la population grecque. L'adhésion de la Grèce est perçue comme une chance et une volonté d'amélioration du peuple grec. Mais cette adhésion fait naître des inquiétudes, de plus en plus fortes, quant à l'identité de l'Europe, alors même que Caramanlis s'évertue à rassurer les détracteurs sur la nature du peuple grec et sa capacité à pouvoir embrasser les réformes avec entrain et non avec méfiance. Le gouvernement balaye d'un revers de la main ces oppositions pour appuyer l'espoir de jours meilleurs. Pour Caramanlis, trois domaines étaient particulièrement concernés par l'amélioration que pourrait apporter l'entrée dans la CEE :

Tout d'abord l'agriculture, avec l'entrée dans la Politique agricole commune (PAC), dont l'objectif est d'assurer et de maintenir un niveau de vie convenable aux agriculteurs. C'est ici un mécanisme qui semble incontournable pour moderniser une partie de la société, et le gouvernement grec est particulièrement attentif aux conditions de vie et de travail dans ses régions agricoles, qui souffraient d'un manque d'investissement dans les nouvelles technologies d'exploitation, ce qui à terme, l'empêchait d'être concurrentiel sur le marché européen. En second, venait le développement régional, qui allait permettre une meilleure convergence des buts et des objectifs des différentes régions de la Grèce, dans un souci de maximiser l'effort national, afin d'améliorer le revenu du pays.

Un troisième domaine peut également être intégré, celui de la création d'une défense européenne commune, mais il est plus perçu comme un éternel serpent de mer, qu'une réelle initiative grecque. Ceci dit, Constantin Caramanlis a le mérite d'en faire état. C'est une idée qui vient fréquemment de la part des partisans de Caramanlis qui expliquent que l'unification européenne ne peut se prévaloir d'être entière si la CEE ne réfléchissait pas à construire une défense européenne commune. A ce titre, Georges Mavros, ancien ministre des Affaires étrangères, partisan de Caramanlis, propose de construire une industrie d'armement européenne, autonome par rapport aux Etats-Unis, devant satisfaire aux besoins de la défense

commune. Il fait valoir que cette idée est non seulement la garantie de la nouvelle place de l'Europe sur la scène internationale, mais que cela renforcera aussi le moteur de la Communauté.<sup>803</sup> Ce point permet de comprendre que les Grecs font moins confiance aux Américains pour la défense de leur territoire, surtout depuis l'invasion du nord de Chypre par la Turquie et les menaces répétées d'une probable guerre entre les deux pays. La Grèce considère que la Communauté européenne gagnerait en indépendance et en autonomie si elle se lançait dans la création d'une défense commune. Dans une période de guerre froide, avec la menace soviétique permanente, il est vrai que les Etats-Unis agiront toujours prioritairement pour leurs intérêts propres, comme les Grecs ont pu cruellement en faire l'expérience dans leur conflit avec la Turquie.

Le dernier domaine, l'insertion dans le SME : le gouvernement de Caramanlis défendait volontiers le SME, mais ne voulait pas d'un fonctionnement à deux vitesses de ce système, qui augmenterait les disparités au sein de la Communauté et donc son manque de cohésion.

## 2. Un nouveau parti politique en Grèce qui peut inquiéter Bruxelles.

Face à cette collaboration du gouvernement de Caramanlis avec la Communauté européenne, un autre parti politique, le PASOK, ne partage aucun de ces espoirs, si ce n'est une forme d'anti-américanisme très prononcé, tout du moins au début. Le parti de Papandréou considère comme une grave erreur l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne et ne voit pas comment un petit pays, tel que la Grèce, pourrait survivre dans une entité d'intérêts dominés par les pays riches :

L'adhésion de la Grèce, petit pays économiquement faible, à une entité d'intérêts dominée par le grand capital nord-européen et les sociétés multinationales, ne peut que conduire à la perte du contrôle national sur le processus de développement économique, social et politique.<sup>804</sup>

Cette déclaration de Papandréou, reprise par la revue fédéraliste, *l'Europe en formation*<sup>805</sup>, révèle bien le positionnement idéologique de son parti. Le PASOK se présente volontiers

---

<sup>803</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n°233 (numéro spécial). Nice.

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> Revue sur la construction européenne et le fédéralisme, *L'Europe en formation*, lancé en 1960, est une revue bilingue traitant de l'intégration européenne, des relations internationales et du fédéralisme.

comme un parti antilibéral. Cette prise de position est d'autant plus surprenante qu'Andréas Papandréou est issu d'une formation économique classique et orthodoxe ; il a habité aux Etats-Unis une grande partie de sa vie et bénéficie de la nationalité américaine. On peut légitimement se demander s'il s'agissait là d'un discours opportuniste pour gagner les esprits grecs ou d'une véritable conviction politique ?

L'argument principal d'Andréas Papandréou est l'incapacité de la Grèce à pouvoir influencer sur les décisions prises par la Communauté, qui seront toujours faites dans l'intérêt des pays les plus riches et non des plus nécessiteux.

Bien entendu, personne ne peut nous garantir l'existence d'une ligne de partage nette entre les intérêts nationaux et intérêts communautaires. Mais le plus important, c'est que les procédures elles-mêmes et les mécanismes de prises de décisions dans la Communauté favorisent exclusivement les pays membres puissants.<sup>806</sup>

Papandréou se montre particulièrement critique sur son pays, il ne croit pas une seule seconde en la capacité de la Grèce d'exercer une influence quelconque sur les décisions de la CEE. Clairvoyance ou critique sévère de la Grèce ? En tout cas, il présente comme un mensonge l'affirmation que l'entrée de la Grèce la fera devenir un membre à part entière de la Communauté, avec le même rang et le même statut que les grands pays.

D'autre part, l'affirmation du gouvernement hellénique selon laquelle nous adhérons à la Communauté en tant que membre à part entière et ayant la possibilité d'influencer les décisions importantes, ne peut avoir aucune valeur pratique. Il est clair que les décisions sont uniquement prises par les grands pays de la Communauté avec, pour seul mobile, de faire passer en priorité leurs propres intérêts. Comme il nous l'a été prouvé par l'histoire récente de la Communauté, les grands pays peuvent se permettre de dévier des procédures existantes, ce qui ne pourrait être en aucun cas être le fait d'un petit pays comme la Grèce.<sup>807</sup>

C'est ici un aspect intéressant des arguments du leader du PASOK, qui parle de la théorie du « deux poids deux mesures », qui peut être la règle implicite au sein de la Communauté européenne. Et bien que, dans les faits, il ne nomme personne et reste assez vague sur les auteurs de ces entorses aux règlements communautaires qu'il nomme lui-même « les grands pays ». On peut logiquement comprendre que la France est visée lorsque, parlant d'une histoire récente, il apparaît comme évident qu'il fait allusion à l'affaire de la « guerre des

---

<sup>806</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n° 233 (numéro spécial). Nice.

<sup>807</sup> *Ibid.*

vins », entre la France et l'Italie<sup>808</sup>, qui a secoué une partie de la Communauté européenne de 1975 à 1976. Cette affaire montre effectivement qu'un pays comme la France peut s'écarter des règles, lorsque ses intérêts économiques sont menacés au sein de la CEE. Pour Andréas Papandréou, ce que s'est permis la France, la Grèce ne pourrait se le permettre en aucun cas, sous peine de représailles, de pressions ou de punitions par les différentes institutions européennes.

Pour comprendre pourquoi Papandréou défie la Communauté européenne, il faut revenir notamment sur la méfiance qu'il nourrit envers les Etats-Unis et son inquiétude quant à la dépendance de l'Europe vis-à-vis des Américains.

Nous ne devrions tout de même pas oublier que la CEE représente, en fait, l'expression économique de la même coalition des forces qui constituent l'OTAN sur le plan politico-militaire. Il est par conséquent logiquement inadmissible de considérer, comme le font certains esprits romantiques, que l'adhésion à la CEE pourrait marquer aussi la libération du pays de l'influence dominante des Etats-Unis. Il serait temps de constater que l'évolution parallèle de la CEE et de l'OTAN exprime, en dernier lieu, le point de départ d'une stratégie provenant d'un centre de décisions unique où les Etats-Unis jouent un rôle déterminant.<sup>809</sup>

Réflexion qui n'est, pour le regard de l'historien, pas dénuée de sens, bien que Papandréou oublie que, depuis quelques années, le Conseil européen s'est beaucoup penché sur les moyens de pouvoir justement tenter de remettre en question cet alignement presque automatique avec Washington. Cela dit, il est intéressant de noter que, pour Papandréou, l'adhésion de la Grèce à la CEE est la résultante de l'influence américaine qui, comme pour l'accord d'association, serait à l'origine de cette entrée de la Grèce dans la CEE. Il est clair que si, Andréas Papandréou s'oppose tant à l'adhésion de la Grèce à la CEE, c'est qu'il ne voit dans l'institution européenne qu'un organe supplétif à la puissance américaine. Il est d'ailleurs

---

<sup>808</sup> La « guerre des vins » désigne l'opposition entre la France et l'Italie sur les exportations de vins de basse qualité de l'Italie sur le marché français. L'Italie faisant partie du Marché commun, celle-ci a profité de l'absence de droits de douanes sur ce type d'importations pour littéralement « inonder » le marché français de vins de mauvaise qualité, très peu chers. La France voyant que sa propre production était concurrencée par cette fabrication de qualité médiocre, tente d'empêcher la circulation du vin italien sur son territoire, en imposant une taxe, le 11 septembre 1975, sur cette catégorie de vins importés. Ce type de taxe est normalement interdite par le Traité de Rome et la conception du libre-échange. Les Italiens, courroucés par un tel procédé, portent l'affaire devant la Cour de justice européenne. La Cour, malgré les dénégations françaises sur l'illégalité de la taxe, donne raison aux Italiens et demande, par l'intermédiaire de la Commission européenne, aux Français de retirer leur taxe. Les Français refusent et maintiennent la taxe, tout en exigeant de trouver une solution politique face à cette bataille contre le vin italien. La France finit par obtenir gain de cause car des mesures sont prises par la Commission pour réguler le marché du vin, en limitant les aides économiques pour les vins dont le degré alcoolique est faible. Réglant en partie le problème.

<sup>809</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n° 233 (numéro spécial). Nice.



convaincu que la Grèce n'est acceptée que pour son rôle stratégique et grâce à l'influence américaine, qu'il n'est nullement question de sa santé économique ou de l'influence future qu'elle pourrait avoir.<sup>810</sup>

Pour conclure, Papandréou lance un message, qui a de quoi inquiéter Bruxelles, surtout si l'on prend en compte la possibilité que le PASOK puisse remporter les élections législatives de 1981, en Grèce.

Nous voudrions souligner que le choix de la Nouvelle Démocratie n'engage pas – en ce qui nous concerne – l'avenir du pays. Ce choix, malgré son importance et le risque d'influencer profondément tous les secteurs de notre vie économique, a été fait sans aucune information objective préalable et sans l'approbation du peuple grec.<sup>811</sup>

Pour le Parti socialiste grec, le point de rupture avec l'opposition, est de ne pas avoir lancé de référendum pour demander l'avis du peuple grec sur cette adhésion, que les opposants considèrent comme arbitraire et le fruit de l'unique décision de Constantin Caramanlis. Mais avant 1980, les Grecs sont très largement favorables à leur entrée dans la CEE et le Marché commun. Il est vraisemblable, que si référendum il y avait eu en 1975, celui-ci aurait été largement en faveur du « oui » pour l'entrée dans la Communauté économique européenne. Mais il est vrai que, depuis le début de 1979, monte de plus en plus une certaine forme de désaveu de la part des Grecs à qui l'on doit expliquer les réformes structurelles à engager qui remettent en question une partie de leurs habitudes.

Mais comment alors expliquer que les Grecs aient pu être d'aussi fervents défenseurs du processus européen au début de l'action de Caramanlis, puis lentement faire le jeu du PASOK ?

### C. 28 mai 1979. La Grèce signe le traité d'adhésion à Athènes et devient le dixième membre de la Communauté européenne.

Après le 9 juillet 1961, signature de l'accord d'association économique entre la Grèce et la CEE, qui avait déjà marqué un événement particulièrement inédit, la Grèce signe le 28 mai 1979, le traité d'adhésion à la CEE. La signature du 28 mai est un événement suffisamment

---

<sup>810</sup> Ce n'est pas sans rappeler les théories d'Eirini Karamouzi que l'on peut retrouver dans son livre : KARAMOUZI, Eirini, Greece, the EEC and the Cold War 1974 – 1979: The Second Elargement, Palgrave Macmillan UK, 2014.

<sup>811</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n° 233 (numéro spécial). Nice.

important dans l'histoire européenne pour en relater la cérémonie et les divers témoignages. Dans l'ensemble, après avoir tergiversé pendant un certain temps, la presse européenne salue l'entrée de la Grèce dans la CEE. Il s'agit également de s'interroger sur l'opinion des Grecs vis-à-vis de cette entrée, car plusieurs versions ont pu nourrir l'histoire de cette candidature, et chaque camp, qu'il soit pour ou contre, a tenté de s'assurer le soutien de la population grecque pour légitimer ses positions.

Que ce soit la ND ou le PASOK, chacun tente de parler au nom de la population grecque qui était, dans une relative majorité, d'accord pour entrer dans la Communauté européenne. La question est tout de même assez complexe car, si effectivement le parti d'Andréas Papandréou, réalise une importante percée électorale depuis plusieurs années, prônant un discours résolument anti-candidature européenne de la Grèce, malgré tout, l'augmentation des votes grecs pour le PASOK s'explique peut-être autrement que par un refus de la population grecque d'entrer dans la CEE. Ainsi, faut-il se garder de croire que la population grecque est entrée dans la Communauté européenne contre son gré, que ce fut un coup de force de Constantin Caramanlis. Nous verrons que les choses sont plus complexes ; les Grecs sont globalement favorables à leur entrée dans la CEE et ce, malgré des votes en hausse pour le PASOK, qui affiche clairement son opposition à cette adhésion.

Une fois l'événement acté, l'espoir est grand, et l'on espère alors du côté des fonctionnaires européens, que la Grèce sera capable de relever les défis qui lui permettraient de pouvoir activement faire partie de la Communauté européenne. Demeurent tout de même des inquiétudes quant à la montée grandissante du PASOK en Grèce ; il est souhaité que Nouvelle Démocratie reste au pouvoir, ce malgré le départ de Constantin Caramanlis de son poste de Premier ministre pour celui de président de la République hellénique, le 15 mai 1980. Or, ainsi que le disait Valéry Giscard d'Estaing, c'était le projet du leader grec, et une grande partie du processus fut rapidement acceptée en raison de la confiance qu'on lui accordait pour mener à bien les réformes que l'on demandait à la Grèce. Le projet européen en Grèce pourra-t-il passer l'épreuve du changement de leader ?

### 1. Une opinion grecque majoritairement favorable à l'entrée.

Malgré cette opposition grandissante du PASOK dès le début de l'année 1979, et l'importance grandissante de ce parti sur l'échiquier politique grec, il n'y a pas d'inquiétudes de la part des

fonctionnaires européens et des dirigeants politiques. Pourtant, c'est à cette période qu'Andréas Papandréou intensifie son discours virulent envers le processus d'adhésion de la Grèce et le stigmatise, non pas comme un moyen de sauver la Grèce, mais d'aggraver la situation. Il dresse un portrait suffisamment noir de l'agriculture grecque et de son économie, pour qu'une partie de la population grecque puisse s'inquiéter des retombées de cette intégration au Marché Commun. Du côté du PASOK, le discours est donc alarmiste.

Il est inutile de se lancer dans des considérations détaillées quant aux répercussions de l'adhésion aux différents secteurs de l'économie grecque. Toutefois, il est incontestable que la situation aussi bien de l'agriculture que de l'industrie va considérablement s'aggraver après l'adhésion. La première conséquence pour l'agriculture grecque serait l'adaptation forcée de ses structures aux intérêts de ses partenaires communautaires.<sup>812</sup>

Pourtant, en décembre 1980, selon l'Eurobaromètre<sup>813</sup>, 38% des Grecs interrogés sont pour l'entrée dans la CEE, tandis que 21% sont contre. Ceci est déjà un indicateur clair de la tendance qui pourrait se confirmer l'année suivante. Et cela se confirme, puisque, dans un sondage de l'Eurobaromètre, d'avril 1981<sup>814</sup>, à la question : « Finalement, s'il y avait un référendum demain, voteriez-vous pour rester dans la Communauté européenne ou pour la quitter ? », 61% répondent oui pour rester membre, tandis que 39% répondent oui pour quitter la Communauté européenne. Ce qu'il faut noter, c'est que 32% ne se prononcent pas, même s'ils ne sont pas comptabilisés dans les chiffres totaux. La part des gens qui ne se positionnent pas vraiment sur cette question n'est pas négligeable, et il faut le prendre en compte dans la mesure où ils peuvent, à l'heure d'un réel vote, faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre. Ainsi, la volonté de Papandréou de demander un référendum, à la vue de ces chiffres, n'est-elle qu'un artifice pour rassurer son électorat ? On peut se poser la question, mais, en même temps, l'électorat du PASOK est-il anti-européen ? Car le discours du leader est clairement eurosceptique, mais les Grecs sont-ils favorables au PASOK pour ces raisons-là ? Les avis peuvent diverger. James Petras considère que le PASOK a fait de son mouvement anti-européen une arme d'appel pour agréger une partie de la population

---

<sup>812</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n°233 (numéro spécial). Nice.

<sup>813</sup> Eurobaromètre, Décembre 1980, N°14. « PUBLIC OPINION IN THE EUROPEAN COMMUNITY IN AUTUMN 1980 ».

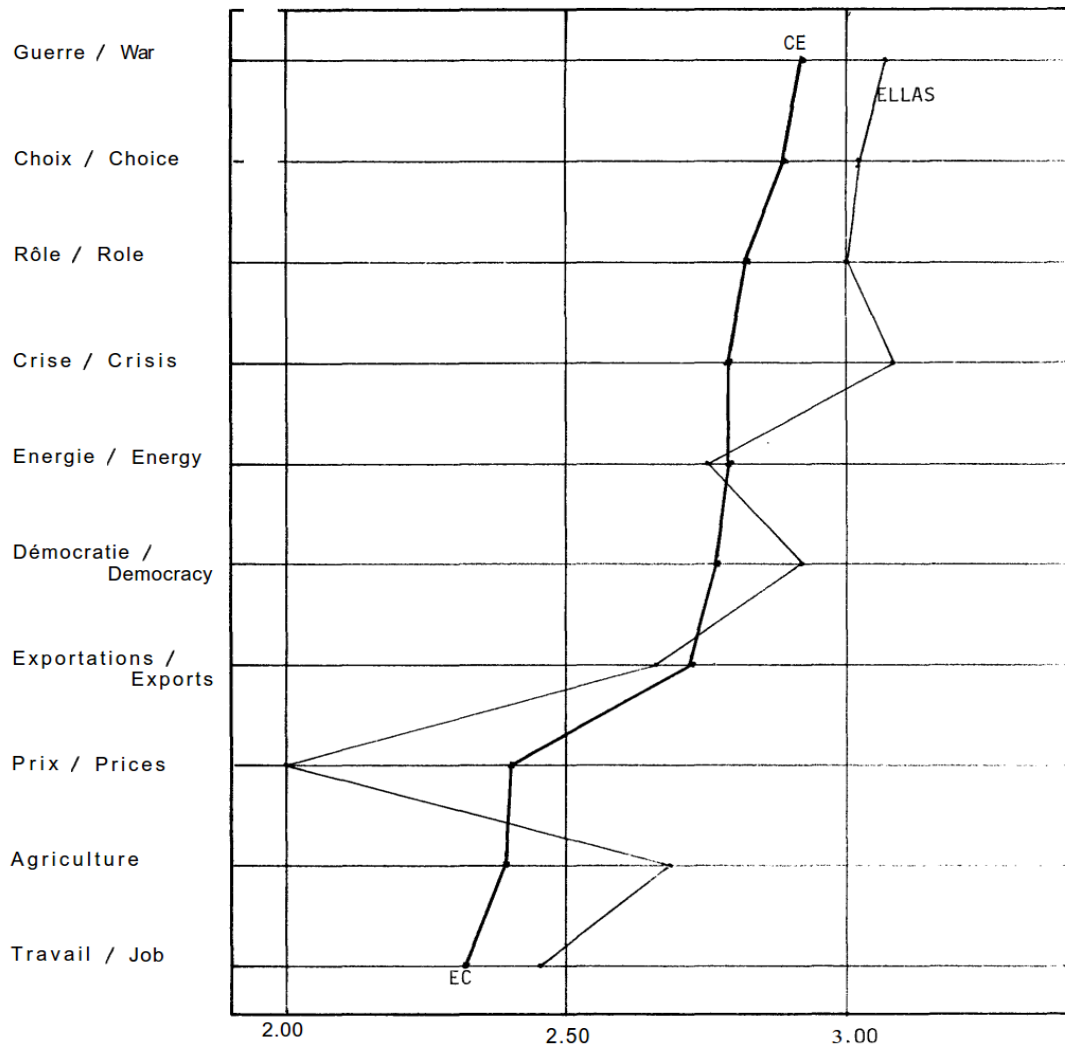
Disponible sur [https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb14/eb14\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb14/eb14_en.pdf).

<sup>814</sup> Eurobaromètre, Juin 1981, N°15. « PUBLIC OPINION IN THE EUROPEAN COMMUNITY IN SPRING 1981 ».

Disponible sur [https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb15/eb15\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb15/eb15_en.pdf).

grecque déçue par les premiers effets visibles de la signature du traité d'Athènes en 1979, notamment en ce qui concerne les prix de l'alimentation.

**Figure 28 – Résultat de sondages de l'Eurobaromètre – comparaison entre la Grèce et la CEE, juin 1981**



Et cet effet est finalement visible sur l'eurobaromètre, qui montre qu'en juin 1981<sup>815</sup>, les Grecs sont pour la plupart échaudés par l'augmentation des prix. Sur le graphique ci-dessus, à la question des avantages et des inconvénients à être dans la Communauté européenne, la population grecque devait donner une note de 1 à 4 (1 étant la plus mauvaise note et 4 la meilleure) sur plusieurs thèmes, tels que la guerre, l'agriculture, le travail, etc, et nous nous

<sup>815</sup> Eurobaromètre, Juin 1981, N°15. « PUBLIC OPINION IN THE EUROPEAN COMMUNITY ». Disponible sur [https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb31/eb31\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb31/eb31_en.pdf)

apercevons que sur la question des prix à la consommation, les Grecs sont mécontents, et ce de façon très nette puisqu'ils sont bien en dessous de la moyenne de la Communauté, alors que sur à peu près tous les autres thèmes ils sont au-dessus ou directement à la moyenne.

Cela dit, pour Joëlle Dalègre, les raisons qui font que les électeurs votent pour le PASOK ne sont pas à chercher dans la confrontation avec l'Europe, comme en attestent les sondages sur la question de l'appartenance à la Communauté, mais dans une lutte politique interne à la Grèce. Une lutte entre ce qui représente le passé conservateur de Nouvelle Démocratie et la modernité affichée du PASOK. Pour Joëlle Dalègre, le PASOK incarne une partie de la population exclue depuis la guerre civile, qui voyait comme moyen de revanche de battre le parti de Caramanlis qui, malgré sa popularité, représentait le passé et ses restrictions. C'est ainsi qu'il faut bien comprendre que l'électorat du PASOK est complexe, et que l'on ne peut l'analyser de façon linéaire et uniforme.

L'idée du référendum est-elle alors étrange ? Non, car il y a déjà eu des référendums organisés autour de la question de l'adhésion à la CEE. Par exemple, c'est le cas des entrées de l'Irlande et du Danemark, qui ont eu recours à la voie référendaire<sup>816</sup>. C'est une pratique qui perdure, puisque lors de l'élargissement de 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède, organisent également un référendum sur leurs adhésions<sup>817</sup>. Ces référendums, nous les observons pour toutes les nouvelles entrées dans la CEE et dans l'UE, à l'exception encore une fois, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Des exceptions surprenantes car, pour Constantin Caramanlis et son parti de Nouvelle Démocratie, sa volonté doit être conforme à celle du peuple. Il est alors peu étonnant que son adversaire politique utilise cette frilosité contre lui. Papandréou a d'ailleurs ces mots, qui traduisent très bien le refus de Caramanlis de convenir d'un référendum, qui est un sujet sensible.

---

<sup>816</sup> Le 10 mai 1972, l'Irlande organise un référendum, approuvé par 81,3% des votants. Le Danemark organise le 2 octobre 1972 un référendum approuvé par 63,3% des votants. Au Royaume-Uni, le gouvernement conservateur d'Edward Heath n'a pas organisé de référendum, mais lorsque le parti travailliste d'Harold Wilson a gagné les élections législatives d'octobre 1974, ils ont organisé le 5 juin 1975, un référendum pour le maintien dans la CEE, approuvé à 67,2% par les Britanniques.

<sup>817</sup> Le 16 octobre 1994, la Finlande organise un référendum, les Finlandais votent à 56,9% en faveur de l'entrée dans l'UE. L'Autriche organise le sien le 12 juin 1994, 66,6% d'Autrichiens sont favorables. Puis, la Suède organise son référendum le 13 novembre 1994, accepté par 52,8% des suffrages exprimés.

Le PASOK, quand il viendra au pouvoir, a l'intention de demander au peuple hellénique de se prononcer – après avoir été pleinement informé- par un libre référendum sur l'adhésion du pays à la Communauté européenne.<sup>818</sup>

Ce qui enlève en quelque sorte, une forme de légitimité à cette entrée, qui ne fut pas décidée par le peuple ou au moins par une partie de celui-ci.

## 2. La signature du traité à Athènes.

En janvier, Georges Contogeorgis, ministre grec chargé des Relations avec la Communauté européenne, rencontre à plusieurs reprises des membres de la Commission, dans le but précis de finaliser les travaux engagés par les différents Comités, et pouvoir enfin procéder à la signature du Traité d'Adhésion, que l'on espère pouvoir fixer vers la fin du premier semestre 1979. Un mois plus tard, le vice-président de la Commission, Lorenzo Natali, qui est en contact régulier avec les membres grecs chargés de la rédaction du texte, conjointement avec la Commission et qui en sont clairement à la phase finale, presse les spécialistes, de convenir enfin d'une version finale. Une procédure de mise en place des instruments de la signature du Traité est adoptée le 20 février 1979 par la Commission, bien que toutes les questions autour de l'entrée de la Grèce ne soient pas encore entièrement débattues. Le Conseil chargé de l'élaboration du texte est prié de se hâter. Un accord intervient au début du mois d'avril sur les affaires les plus sensibles entre la Grèce et la Commission européenne, qui portent sur les conditions budgétaires de la Grèce et les affaires sociales. C'est alors qu'est enfin décidée la date de la signature du traité de l'acte d'adhésion de la Grèce à la CEE, le 28 mai 1979.

Dans cette période butoir, sont débattues en urgence la place que va prendre la Grèce dans sa participation à la Banque européenne d'investissement, puis la représentation grecque au Parlement européen. Toutes ces questions sont traitées de la période du 14 au 23 mai, après une douzaine de sessions ministérielles, au cours desquelles est décidée, pour la Grèce et la plupart des membres de la CEE, du nombre de titulaires et de suppléants au Parlement européen. Le 23 mai 1979, la Commission européenne, dans un long discours, émet un avis positif sur l'adhésion de la Grèce. Le Conseil européen décide alors de l'admission de la Grèce à la Communauté économique européenne et à Euratom, puis intègre aussi la Grèce à la CECA.

---

<sup>818</sup> *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n°233 (numéro spécial). Nice.

Les documents sont signés le 28 mai 1979 à Athènes, c'est pourquoi le Traité est également appelé « traité d'Athènes ». A la question de savoir si c'était une habitude de signer dans le pays concerné, la réponse est non. Bien qu'il n'y ait eu que trois entrées précédentes, on peut déjà faire une comparaison, entre l'intégration de la Grèce et celle de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande. Pour ces trois pays, le traité d'adhésion fut signé à Bruxelles, d'où son nom, puisqu'il est communément appelé Traité de Bruxelles. Pourquoi avoir signé à Bruxelles et non pas dans chacun des pays concernés ? Pour le gain de temps et d'organisation semble-t-il. Mais cet argument vole en éclat lorsque l'on apprend que l'Espagne et le Portugal ont signé leur Traité d'adhésion dans leur capitale respective<sup>819</sup>. Mais ce n'est pourtant toujours pas une habitude, puisque des années plus tard, l'Autriche, la Finlande et la Suède vont signer leur Traité d'adhésion, le 24 juin 1994, à Corfou, île grecque se situant en mer Ionienne, proche de l'Albanie<sup>820</sup>. Il n'existe alors apparemment pas de véritable logique quant au choix du lieu des signatures pour les Traités d'adhésion. La première raison de ce choix se situe, nous pouvons le penser, sur le plan symbolique : dans le cas de la Grèce, la signature dans la capitale marque une forme de reconnaissance de l'importance du pays pour la Communauté, et désigne Athènes comme une étape historique nécessaire pour la construction de l'Europe.

De même, et c'est là une analyse qui prend son sens lorsque l'on connaît les relations de concurrence relative, qui existaient entre la Grèce et les pays ibériques pour l'adhésion ; si l'Espagne et le Portugal eurent droit également de signer leur Traité dans leur capitale, c'est pour créer une situation uniforme. Ce que l'on peut en tout cas observer, c'est que les trois seuls pays qui ont eu droit, au cours de leur Histoire, de signer leur Traité d'adhésion dans leur pays respectif, sont les trois pays de la méditerranée, et uniquement ces trois-là.

Les actes signés en Grèce comportent plusieurs points, qu'il s'agit ici de définir et de résumer :

-Une décision du Conseil des Communautés relative à l'adhésion de la Grèce à la CECA.

---

<sup>819</sup> Traité de Madrid/Lisbonne, 12 juin 1985.

<sup>820</sup> Chose encore plus étonnante, lorsque l'Europe procède à son cinquième élargissement, avec les anciens pays du bloc de l'Est, le Traité est signé à Athènes et non pas à Bruxelles, le 16 avril 2003. Pour l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, c'est au Luxembourg, et pour la Croatie, cela se passe à Bruxelles.

-Une décision du Conseil et un traité entre les Etats membres de la Communauté actuelle et la Grèce, relatif à l'adhésion de ce pays à la CEE et la CEEA<sup>821</sup>.

Et le dernier texte, qui est en fait constitué de textes dit de « substances » :

-L'acte relatif aux conditions d'adhésion (comme des mesures de transitions ou de dérogations) et aux adaptations des traités avec ses annexes et ses protocoles. Cet acte couvre les trois traités qui font adhérer la Grèce à la CECA – CEE – CEEA

-L'acte final qui, d'une part récapitule la liste des textes arrêtés en cours de négociation et qui, d'autre part, reprend les diverses déclarations communes ou unilatérales faites au cours des négociations.

La cérémonie a lieu au Zappéion, palais grec d'Athènes, monument construit dans le Jardin national d'Athènes, au cœur de la capitale grecque. Construit dans la seconde moitié du XIXe siècle, il fut utilisé lors de nombreuses cérémonies officielles. Le palais est surtout réputé pour son atrium particulièrement impressionnant et son sol en damier, recouvert de marbre. Pour l'occasion, des chaises y sont disposés en cercle, afin que tous les acteurs les plus prestigieux, qui ont permis l'aboutissement du processus, puissent y participer. L'ambiance y est solennelle, et tous les acteurs présents lors de cette cérémonie ont relayé la forte émotion qui régnait dans le palais.

Parmi les personnalités politiques européennes présentes, se trouve le Président de la France, Valéry Giscard d'Estaing. Sont également présents le Premier ministre de l'Italie, de l'Irlande, de la Belgique et du Luxembourg. Pour ce qui est du Royaume-Uni, celui-ci envoie comme représentant le ministre des Affaires étrangères, ce qui est également le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas. L'Allemagne explique que<sup>822</sup> l'absence du Chancelier Schmidt était due à l'impossibilité pour lui de pouvoir se dégager d'un débat à l'assemblée pour le vote du budget annuel allemand. Pour les Pays-Bas, l'absence du Premier ministre Hollandais s'expliquerait par le fait qu'il se soit foulé la cheville (lors d'un match de football caritatif), et qu'il a préféré envoyer son ministre des Affaires étrangères à sa place. Cela permet peut-être de comprendre

---

<sup>821</sup> Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

<sup>822</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4466, signature de l'acte d'adhésion de la Grèce aux Communautés. 28 mai 1979.



les attentes respectives de chacun par rapport à l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne.

Les notes diplomatiques<sup>823</sup> font état d'une grande « *allégresse* », d'une grande émotion lors du déroulement de la cérémonie ; certains iront jusqu'à dire que des larmes auraient coulé sur les visages de certains représentants grecs. A la fin de la signature, chacun des acteurs présents se laissa aller à donner un petit mot d'encouragement à la Grèce. Valéry Giscard d'Estaing, le plus prolixe, dès sa sortie du palais, s'adresse aux journalistes présents en masse devant le palais, pour donner son avis sur l'événement. Il le replace dans la logique de l'Histoire, puisque le pays prend « *sa place naturelle* »<sup>824</sup> dans la Communauté européenne, car tous les pays membres lui doivent leur langue, leur culture et leur pensée. Constantin Caramanlis, qui se trouvait juste derrière, en profite pour ajouter aux micros à l'attention du Président français : « *nous vous recevons comme l'ami qui a contribué de façon décisive à l'adhésion de la Grèce au Marché Commun* »<sup>825</sup>. Suite à cette signature, Valéry Giscard d'Estaing resta encore un jour en Grèce, s'accordant un bref tête-à-tête avec Constantin Caramanlis ; cette réunion, concerna sans doute l'intégration de la Grèce, mais nous ne connaissons que peu de détails sur cet entretien.

Dès la signature du Traité d'adhésion, la Grèce fut au fil des mois le centre de toutes les attentions en Europe : dossiers de presse, reportages et articles de journaux pour parler de l'intégration du pays et appuyer globalement l'enjeu d'une telle entrée. Plusieurs journaux européens ont tenu à faire part de leur avis sur cette adhésion, qu'ils y soient favorables ou non. Le *Financial Times*<sup>826</sup>, journal britannique, titre le 29 mai 1979, « *'Major effort' for Greece to meet EEC challenge* » (« *'Gros efforts' pour que la Grèce relève le défi du Marché Commun* »), puis le *Irish Time*<sup>827</sup>, titre le 25 mai 1979, « *Lynch<sup>828</sup> among EEC leaders to sign Greek Act of Accession* » (« Lynch parmi les dirigeants de la CEE pour signer l'acte d'adhésion

---

<sup>823</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4466, signature de l'acte d'adhésion de la Grèce aux Communautés. 28 mai 1979.

<sup>824</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4473, relations politiques France-Grèce. Non daté.

<sup>825</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1976 - 1980, Dossier 4466, Discours et déclaration de M. Caramanlis. 28 mai 1979.

<sup>826</sup> *Financial Times*, 29 mai 1979.

<sup>827</sup> *Irish Time*, 25 mai 1979.

<sup>828</sup> Le journaliste parle de Jack Lynch qui fut deux fois Premier ministre de l'Irlande : du 15 novembre 1966 au 14 mars 1973, puis du 5 juillet 1977 au 11 décembre 1979.

de la Grèce »), pour finir, *The Guardian*<sup>829</sup>, le 29 mai 1979, titre en une : « *Now we are ten* » (« Maintenant nous sommes dix »). *Il Popolo*<sup>830</sup>, journal italien, affiche le 22 mai 1979, « *Benvenuta, Grecia* » (« Bienvenue à la Grèce »). Le journal Néerlandais, *deVolkskrant*<sup>831</sup>, met en une, « *Europa herstelt machtsevenwicht* » (« L'Europe rétablit l'équilibre du pouvoir »), puis un autre journal hollandais, *De Standaard*<sup>832</sup>, titre également « *Griekenland begin '81 tiende EG-lidstaat* » (« La Grèce devient en 81 le dixième Etat membre de la CE »). *Le Soir*<sup>833</sup>, grand quotidien belge, offre un titre très conventionnel « *La Grèce est devenue le dixième membre du club des Européens* »

*Le Monde* adopte un ton de neutralité plutôt convenu, ne débordant pas d'un grand enthousiasme. *Le Monde* reste réaliste quant à la véritable signification de l'adhésion de la Grèce dans la CEE, et se méfie des possibles conséquences que l'on n'aurait pas encore entraperçues. Ainsi, le quotidien titre le 29 mai 1979, « *La Grèce dixième membre du Marché Commun* », un titre très commun, que l'on peut effectivement rapprocher de tous les titres des autres quotidiens européens. Ceci dit, le sous-titre de l'article traitant de la question, est plus intéressant :

*La Grèce, dixième membre*

*Ni Panacée, ni catastrophe*

Nous comprenons que *Le Monde* considère que l'entrée de la Grèce n'apporte pas grand-chose à l'Europe, mais qu'elle n'est pas non plus le loup dans la bergerie. Le moment le plus intéressant de l'article est le questionnement posé par le journaliste<sup>834</sup> sur la position du PASOK et la possibilité que le parti puisse prendre le pouvoir deux ans plus tard.

Cette position, malgré la modération des propos dont le Pasok fait preuve, n'a pas varié d'un iota. Alors qu'advient-il si, aux prochaines élections, le parti de M. Papandréou venait au pouvoir ? Il ne fait pas de doute que la Grèce ne sortirait pas du Marché Commun, mais les négociations pour le processus d'adaptation, et pour tout dire, la pratique de l'intégration, sans être fondamentalement compromises, seraient beaucoup plus ardues.

---

<sup>829</sup> *The Guardian*, 29 mai 1979.

<sup>830</sup> *Il Popolo*, 22 mai 1979.

<sup>831</sup> *deVolkskrant*, 28 mai 1979.

<sup>832</sup> *De Standaard*, 28 mai 1979.

<sup>833</sup> *Le Soir*, 29 mai 1979.

<sup>834</sup> Dimitri Analis, qui n'était pas à proprement dit un journaliste mais plutôt un écrivain grec francophone, mais qui pendant une longue partie de sa vie a travaillé au service diplomatique de l'ambassade de Grèce à Paris.

*L'Express* du 26 mai 1979<sup>835</sup>, titre « *L'enlèvement d'Europe* ». L'hebdomadaire analyse les efforts de Constantin Caramanlis pour se rapprocher de la Communauté européenne. Brossant un portrait particulièrement flatteur du dirigeant grec, et du combat qu'il a mené pendant vingt ans pour permettre à la Grèce de croiser son destin avec celui de la CEE, il n'en demeure pas moins que pour le journal, la Grèce connaît depuis 1978 des incertitudes sur le plan économique de plus en plus inquiétantes ; l'article désigne également les deux principaux bénéficiaires de cette crise.

Pas perdue pour tout le monde, cette mauvaise humeur. Lundi, Andréas Papandréou, leader Charismatique du Parti socialiste panhellénique (le Pasok, 26% des voix, 93 députés<sup>836</sup>), et Charilaos Florakis, chef du Parti communiste orthodoxe (KKE, 10% et 11 députés), boudent les cérémonies du Zappeion.

La nuit, les « OXI EOK » (« Non [à la Communauté économique européenne] ») fleurissent sur les murs de la ville.<sup>837</sup>

Pour la plupart des diplomates français, il y a la conscience, de l'enjeu politique profond de cette adhésion, mais également du symbole très fort. Jean-François Poncet<sup>838</sup>, dans un discours le 5 décembre 1979 devant l'Assemblée nationale<sup>839</sup>, souligne la portée historique de l'adhésion de la Grèce, afin de convaincre les députés français de voter massivement en faveur de l'adhésion de la Grèce.

Il tient les considérations habituelles que l'on peut attendre à l'occasion d'un tel événement, reprenant à son compte les messages symboliques de Valéry Giscard d'Estaing, et deux passages de son discours sont réellement importants :

Mais la Grèce n'est pas seulement la mère lointaine de notre civilisation. Elle est une nation moderne, inventive, entreprenante, ouverte sur l'extérieur, habile au commerce des idées comme à celui des choses. Aussi la France s'est-elle d'abord prononcée en faveur de son adhésion et revendique-t-elle aujourd'hui, l'honneur d'avoir joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de la négociation.<sup>840</sup>

Puis d'ajouter un peu plus loin :

---

<sup>835</sup> *L'Express*, 26/5/1979.

<sup>836</sup> Sur un parlement de 300 députés.

<sup>837</sup> *Ibid.*

<sup>838</sup> Ministre des Affaires étrangères français, du 29 novembre 1978 au 13 mai 1981.

<sup>839</sup> Le Traité signé le 28 mai 1979, devait être également ratifié par toutes les assemblées parlementaires de chaque Etat membre de la CEE, le 5 décembre 1979 était le moment pour les députés français, d'accepter ou non, l'entrée de la Grèce.

<sup>840</sup> *La politique étrangère de la France*. Textes et documents. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 4e trimestre 1979. Paris : La Documentation Française.

C'est pourquoi, après avoir exposé à l'Assemblée les dispositions qui ont été prises pour écarter les risques, je soulignerai les chances que nous offre l'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne.

Des risques, ai-je dit. Ils sont globalement restreints, même s'ils sont ponctuellement réels. Certains brossent, il est vrai, un tableau apocalyptique. A les entendre, la France serait menacée par l'effondrement de son agriculture méditerranéenne, par la ruine de ses régions méridionales, par le transfert vers la Grèce d'industries nombreuses, attirées par une main-d'œuvre illimitée et peu coûteuse.<sup>841</sup>

Jean-François Poncet a raison de parler des oppositions, car elles existent bel et bien en France, surtout chez les agriculteurs français, qui accusent le gouvernement d'être laxiste sur leurs problèmes agricoles. Un discours déjà retenu et entendu au cours des négociations, mais qui rencontre un écho de plus en plus fort dans ce secteur particulièrement sensible. Les agriculteurs ne changent pas leur angle d'attaque ni leurs discours, le problème vient de la période d'adaptation de 5 ans, qu'ils considèrent beaucoup trop longue, qui doit permettre à la Grèce de ne pas devoir adapter immédiatement le prix de ses produits agricoles à ceux du Marché Commun. La peur de l'invasion de produits grecs sur le marché français a été régulièrement agitée, mais sans réel fondement, car ne prenant pas en compte la réalité du marché grec, qui n'avait absolument pas la même capacité d'exportations de ses produits à l'étranger. Les peurs ne pouvaient être réelles que dans un futur éloigné voire très éloigné et à ce moment-là, la Grèce se serait déjà adaptée. Le secteur industriel n'éprouve pas les mêmes craintes car la Grèce a, en partie, déjà progressivement accordé l'ouverture de son marché aux autres membres de la CEE. Pour la France, la Grèce est une bonne terre d'investissement, de plus, les Grecs achètent beaucoup de produits manufacturés français et les échanges industriels sont particulièrement avancés entre la France et la Grèce.

Somme toute, qu'en est-il des questions économiques ? Les questions sur les difficultés économiques de la Grèce sont un enjeu clairement identifié par l'ensemble des acteurs de la Communauté, pour les hommes politiques de tous bords et par les journalistes de chaque pays. Les sceptiques sortiront d'ailleurs du bois lorsque la Grèce sera officiellement entrée le 1<sup>er</sup> janvier 1981, en signant des articles marquant clairement une profonde inquiétude quant à l'intérêt économique immédiat d'une telle entrée. Pour la plupart, ils pensent que l'épreuve sera insurmontable pour la Grèce, mais la Grèce fait preuve d'une telle détermination sous

---

<sup>841</sup> *La politique étrangère de la France*. Textes et documents. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 4e trimestre 1979. Paris : La Documentation Française.

l'égide de son Président, que rien ne vient gâcher la fête ni l'apparente bonne marche de l'adhésion grecque.

Face à ces critiques, Caramanlis ne faiblit pas dans sa détermination. Il pense, que quelles soient les difficultés, l'intégration économique se fera avec la Grèce. Les objectifs du gouvernement de Caramanlis sont complexes : il reste dans une optique à très court terme. Il cherche avant tout à renforcer la position de la Grèce dans le contexte des risques de conflit avec la Turquie, mais les Neuf, malgré la future adhésion grecque, ne promettent absolument pas un appui militaire en cas de conflit. Ils estiment que leur devoir est d'exercer une pression politique sur la Turquie, mais qu'en aucun cas ils n'agiraient militairement au nom de la Communauté. C'est donc une demi-victoire pour Caramanlis, bien qu'il soit conscient que la France, tant que Valéry Giscard d'Estaing en sera le dirigeant, est prête à la défendre.

Avec la signature du traité d'adhésion aux Communautés européennes, l'espoir d'une nouvelle ère pour la Grèce est présent dans les esprits. La Grèce se retrouve associée à la famille des peuples de l'Europe occidentale, malgré des différences culturelles importantes. Pour la Grèce, l'adhésion à part entière dans la CE constitue un stade décisif de l'histoire du pays. Sa position dans la politique européenne est valorisée et par extension dans la Communauté internationale également. On espère, après un tel événement, une accélération de l'économie grecque par le choc du Marché Commun, et que le peuple grec puisse en retirer les bénéfices, mais il y a une prise de conscience subite du fait, que l'adaptation aux conditions d'entrée exige de la Grèce un considérable effort et un travail plus régulier. Peut-on d'ores et déjà poser la question de la possible sous-estimation des problèmes que la Grèce devait résoudre avant de pouvoir affronter avec succès ce défi d'une importance capitale ? Car, dès l'adhésion, devaient s'opérer des changements structurels profonds, tout du moins c'est ce que la Grèce avait prévu et avait promis.

L'adhésion de la Grèce ouvre la porte à une nouvelle génération de pays candidats, une génération qui ne se trouve plus géographiquement parmi les pays riches, mais dont l'activité économique est à construire et à transformer. Malgré ces obstacles, l'adhésion se fait et tout le monde semble ravi car la Grèce a apporté une réelle volonté de changement à l'Europe, volonté qui s'était perdue depuis 1973. La candidature grecque fut une candidature d'espoir et de renouveau. Elle porte le sceau du rééquilibrage, de la Communauté mais aussi du nouveau défi de l'Europe en pleine crise, c'est la candidature du dynamisme retrouvé.

### 3. Un appareil économique trop vétuste pour supporter la concurrence ?

L'adhésion de la Grèce au projet européen représentait un défi conséquent pour le pays hellénique ; nous avons vu que le déficit structurel inhérent de l'économie grecque constituait un handicap que d'aucuns considéraient comme insurmontable. Cela dit, le gouvernement de Constantin Caramanlis, ayant pris conscience de la rude concurrence que le Marché Commun allait apporter s'était lancé, dès le début dans des négociations avec la Commission européenne sur l'ouverture du marché grec, dans une politique d'incitation à l'investissement économique en Grèce en offrant, aux entreprises et aux investisseurs étrangers, des avantages fiscaux, douaniers et d'un meilleur traitement sur les marchés publics. Il rompait ainsi, déjà, avec les anciennes pratiques du protectionnisme. Cette politique remporta un certain succès, tout du moins auprès des entrepreneurs, puisque de nouveaux capitaux sont ainsi injectés dans l'économie grecque, mais cela ne suffit pas à moderniser les entreprises grecques et leurs structures ni leurs moyens de productions ni la course à l'investissement technologique. Celles-ci restèrent derrière les entreprises européennes en termes de modernité. On craignait alors qu'elles ne puissent survivre une fois toutes les protections entièrement levées, et qu'elles soient vulnérables à la concurrence du Marché Commun.

Mais, encore plus qu'une histoire d'argent ou d'investisseurs, c'était surtout un esprit d'entreprise qu'il fallait instaurer en Grèce, pour que les entrepreneurs prennent conscience du besoin de modernisation de leurs entreprises, de création de valeur ajoutée. Donc la question était de savoir si la Grèce parvenu à intégrer les règles du traité d'association, saurait-elle le faire avec l'adhésion pleine et entière au nouveau système ?

Nous pouvons noter que les deux chocs pétroliers ont été une catastrophe pour l'Europe et la Grèce. La Grèce connaît un ralentissement considérable de son économie. Une détérioration qui se caractérise par une croissance économique plus faible que les prévisions, une plus grande inflation des prix et des comptes courants budgétaires en déficit. Pour expliquer cette période, si la crise pétrolière fut un important déclencheur<sup>842</sup>, il n'explique pas tout non plus, car ces crises ont également des origines dues aux choix politiques internes du pays. Ces crises trouvent leurs racines dans la nouvelle façon d'appréhender l'économie en Grèce, à partir de

---

<sup>842</sup> DUFAU, Didier, *L'étrange désastre. Le saccage de la prospérité*, Cercle des Economistes E-toile, 2015.

1974. L'Etat grec, avant 1974, conduisait une politique économique d'engagement financier personnel de l'Etat pour contrôler l'activité économique, afin de garantir une certaine équité du commerce. En clair, le gouvernement se chargeait d'équilibrer la concurrence, quitte à y injecter de l'argent de l'Etat. Après 1975, le gouvernement de Constantin Caramanlis a progressivement levé ces aides financières et les interventions de l'Etat, et ce (arguments fournis par le gouvernement de Caramanlis) afin d'habituer les entreprises grecques à subir la concurrence économique du Marché commun. En conséquence, les petites entreprises grecques commençaient déjà à subir les débuts de la concurrence économique libérale ; ceci combiné à l'augmentation croissante de rachats de ces entreprises par des investisseurs étrangers, dès 1976, eut pour conséquence de détériorer le tissu économique grec.

Il existe un gros contraste entre la performance de l'économie grecque dans la période de 1951 à 1974, puis dans les dernières années avant son adhésion dans la CEE, de 1975 à 1981. Durant la période des années 50 jusqu'aux années 70, le taux annuel de croissance du PIB était aux alentours de 6,4% par an et le taux d'inflation peu élevé, ne dépassant que rarement les 3%<sup>843</sup>. Mais la première crise du pétrole a eu raison de cette dynamique. En effet, elle a eu un impact sur le taux d'inflation, qui connut un pic à plus de 15% en 1973, alors qu'il n'était que de 2,2% en 1971. De son côté, le déficit budgétaire grec, atteint les 6,2% en 1973, tandis qu'il n'était que de 3% de 1960 à 1972<sup>844</sup>. Le problème réside dans les différents plans d'envergure mis en place par les gouvernements grec, qui sont, pour Stergios Babanassis<sup>845</sup>, totalement inefficaces. Pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement grec décide de prendre le contrôle direct de l'émission de la monnaie, action qui provoqua de lourdes conséquences. Jusqu'au début des années 80, les politiques monétaires grecques étaient menées de concert entre un comité, composé de cinq ministres et du gouverneur de la Banque centrale. Après 1980, le gouvernement décide que le Premier ministre peut décider seul de l'émission de la monnaie, en accord avec la banque de Grèce. Par cette prise de contrôle du chef du gouvernement, la monnaie est devenue progressivement un outil de financement du budget de l'Etat. Le gouvernement de Caramanlis eut plusieurs fois recours à ce procédé, ce qui eut

---

<sup>843</sup> BABANASSIS, Stergios, *Greece: lessons of her performance in the European Union*, University of the Aegean, Athens, 2007.

<sup>844</sup> *Ibid.*

<sup>845</sup> Stergios Babanassis est un professeur émérite de l'Université de l'Egée, spécialisé dans l'économie de la Grèce, ayant réalisé des travaux sur l'adhésion de la Grèce et de son impact sur son économie.

comme conséquence de ne pas réduire l'inflation mais au contraire de l'augmenter. En 1980, l'inflation connaît un pic à 19%, pour un taux moyen de 11% en Europe<sup>846</sup>.

Après des années de répression au temps des colonels, les syndicats gagnent considérablement en force pendant la période qui suit la restauration de la démocratie. Ils formulent des demandes diverses, dont un accroissement du taux annuel d'augmentation des salaires. Le gouvernement de Caramanlis accorde une révision de ce taux ; en conséquence, l'augmentation annuelle des salaires ne cesse de s'élever. Au cours de la période de 1975 à 1980, le taux annuel d'augmentation des salaires dans le secteur industriel est de 24,5%, tandis qu'il était de 11% de 1965 à 1974, soit un doublement du taux annuel d'augmentation des salaires dans le secteur industriel. Bien qu'ici nous n'en ayons pas la preuve formelle, nous pouvons projeter ces augmentations sur à peu près tous les secteurs, car la pratique d'augmentation des salaires était une pratique ancienne pour s'assurer du soutien des électeurs grecs. Fatalement, ces augmentations ont un impact sur la compétitivité et l'emploi.

Ainsi, cela se répercute sur les dépenses budgétaires de la Grèce. Il faut cependant noter que l'on constate également une augmentation de ces dépenses dans les autres pays membres de la CEE. Cela prouve, vraisemblablement, que nous sommes témoin d'un problème exogène. Une majorité de pays de la CEE ont eu recours à des dépenses budgétaires plus élevées pour faire face aux conséquences négatives de la stagflation. D'ailleurs, jusqu'en 1980, le niveau des dépenses dans le secteur public n'était proportionnellement pas encore très élevé en Grèce. Par exemple, toujours en 1980, les dépenses du secteur public atteignaient 11,6% du PIB en Irlande, 8,6% en Italie, 8,5% au Portugal, 2,5% en Espagne et à peine 2,6% du PIB en Grèce, tandis que la moyenne de ces dépenses dans la CEE était de 3,4% du PIB<sup>847</sup>.

Nous pouvons donc observer que la Grèce affichait des taux très honorables voire même particulièrement bas. Mais, en à peine un an, de 1980 à 1981, ces dépenses augmentent beaucoup, une augmentation de près de 4% ; les chiffres de la Banque de Grèce sont formels, le taux d'endettement du budget de l'Etat, de 2,6% passe à 6,6%, et les raisons de cet accroissement sont à chercher dans le renforcement de plusieurs types de dépenses :

---

<sup>846</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1981 - 1985, GRE 8 – 5/1, Dossier 5255, Economie. Relations avec la CEE.

<sup>847</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1986 - 1990, GRE 8 – 1, Dossier 6306, Economie - Situation économique de la Grèce. Bulletins d'informations économiques fournies par le service du ministère des Affaires étrangères pour le ministre Jean-Bernard Raimond, non signé et non daté mais dont on peut affirmer qu'il est écrit pendant l'alternance.



dépenses militaires, dépenses en transferts sociaux (couverture sociale, aides personnalisées au logement), rémunération des employés du secteur public et coût de la nationalisation des entreprises en difficulté. En parallèle, les revenus de l'Etat ont été plus faibles, en raison principalement d'une augmentation de l'évasion fiscale et de l'élimination de plusieurs impôts indirects en vue de l'entrée dans la CEE. Cela devient problématique, car ce creusement du déficit budgétaire observé en Grèce ne s'arrête pas, il continue après 1981. Pour la Commission européenne, et également pour les économistes orthodoxes de l'époque, là où cela constitue un problème, c'est que la plupart des autres membres de la Communauté européenne ont cherché à réduire leurs dépenses publiques, tandis que la Grèce ne s'y est pas employée.

Par son accession à la Communauté européenne, la Grèce devenait alors un membre à part entière du projet d'unification européenne. Au temps de Caramanlis, elle était heureuse de faire partie de ce cercle privilégié. Ce sentiment, ce besoin d'appartenir à un ensemble plus grand est d'autant plus compréhensible, que la Grèce est isolée entre les Balkans et la Méditerranée, un territoire difficile, historiquement en proie à des tensions<sup>848</sup>. Les membres de la CEE se sentent redevables envers la Grèce, de par son histoire, ce qui ressort de la majorité de leurs discours. En 1980, lors d'un débat au Parlement britannique sur l'entrée de la Grèce et la ratification de l'adhésion à la CE, le ministre des Affaires étrangères anglais, Peter Carin, avait déclaré que l'entrée de la Grèce serait « *un remboursement fait aujourd'hui par l'Europe, pour la dette culturelle et politique dont nous sommes tous redevable par l'héritage grec reçu depuis presque trois mille ans* »<sup>849</sup>.

Pourtant, le gouvernement de Constantin Caramanlis, conscient qu'en plus de l'avantage politique important que cela apportait à la Grèce en termes de rayonnement international, percevait cette entrée également d'un point de vue économique. Il en espérait d'importants avantages économiques et pas uniquement l'accès au statut de membre de la Communauté. Les aides économiques étaient là pour permettre aux pays de pouvoir trouver leur place au sein du Marché commun, et conduire les réformes demandées par la Commission européenne. On note alors une différence d'intérêts entre la Grèce et la Commission, mais

---

<sup>848</sup> La Yougoslavie est frontalière avec la Grèce. Depuis la mort de Tito en 1980, la région est en tension permanente.

<sup>849</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5256 : Politique étrangère - GRE 11-3/2 Grèce – CEE (Aspects politiques).

également entre les pays membres. Est-ce que cela peut être perçu comme une divergence d'opinion ? Non pas, mais il est clair que si pour la Communauté européenne, au sens le plus large du terme, la principale raison de l'entrée de la Grèce est le symbole que cela représente, outre les raisons politiques déjà évoquées, les motivations du côté grec sont différentes. Ceci dit, il faut se garder de toute mauvaise interprétation. Au cours des différents débats qui ont abouti à la mise en place du Traité final, les commissaires, les chefs d'Etats et les membres du Comité Economique et Social étaient au courant des intérêts grecs, qui pour la plupart ont été entendue avec compréhension. Mais écouter ne veut pas toujours dire accepter.

Alors on observe, qu'il existe au sein de la Communauté, des intérêts qui se croisent, s'entrechoquent, se confrontent, que cela démontre qu'excepté les règles économiques que doit respecter la Grèce, il n'existe pas de réel plan politique dans lequel son économie doit s'intégrer. C'est ici la première critique qui peut être faite sur la façon dont la Grèce a intégré le processus du Marché commun et qui peut s'appliquer à tous les membres. Et pourtant, il n'est pas vrai de dire qu'il n'existerait pas de plan d'ensemble ; paradoxalement il en existe un mais celui-ci n'est pas d'ordre politique, il n'est qu'économique, et il semble que ce soit là, la première raison du problème. Le premier constat est d'observer que depuis plusieurs décennies, l'économique a pris le pas sur le politique, et les années 80 sont en quelque sorte le marqueur d'une nouvelle réalité qui voit le politique, au sein de l'Europe, être subordonné aux raisons économiques. D'autant plus que c'est une période de diffusion de ce que l'on appelle le néo-conservatisme libéral, dont les chefs de file, Ronald Reagan et Margaret Thatcher, influencent grandement la scène internationale. La Communauté européenne, malgré elle, est déjà perméable à l'idéologie libérale économique.

Si depuis les années 50, à l'échelle internationale, le monde économique était grandement séduit par les idées de John Maynard Keynes<sup>850</sup>, depuis 1982, c'est un retour aux concepts de Friedrich Hayek<sup>851</sup> ; son élève le plus dévoué, Milton Friedman, synthétisant ses idées, propage avec un succès grandissant ces théories. Mais on aurait tort de croire que ces idées-là viennent d'apparaître dans la Communauté européenne et au sein de la Commission, car un terreau existait bel et bien, et il était même, en partie, à l'origine de l'édification du Marché commun. Mais, si le Marché commun est un principe libéral, les aides économiques et la

---

<sup>850</sup> Economiste britannique, né en 1883 et mort en 1946.

<sup>851</sup> Economiste autrichien, né en 1899, et mort en 1992. Prix Nobel d'économie en 1974.

coopération peuvent être perçues comme un début de forme de « planification économique ». Ainsi, la Communauté européenne a ceci de particulier qu'elle a, au cours de son histoire, adaptée plusieurs théories économiques, pour en faire un mélange original.

Mais, à partir du début des années 80, il est difficile de ne pas observer que les politiques européennes sont de plus en plus libérales et concurrentielles, dégagées d'une véritable ligne politique établie. Si, au préalable, la Communauté européenne se fondait sur l'entente, et même parfois l'instauration de cartels, tel qu'on a pu le voir au temps de la CECA, s'installe petit à petit le triomphe du néolibéralisme.

## **Troisième Partie**

-

**La Grèce, dixième membre de la CEE. De  
l'enthousiasme d'une adhésion historique aux  
déceptions d'une relation chaotique.  
(1981-1992)**

## Chapitre I. De l'adhésion à la confusion. L'histoire d'un mauvais départ dans l'aventure européenne.

Depuis dix-huit ans que la Grèce s'était associée à la CEE, elle-même née du traité de Rome en 1957, tous les espoirs étaient encore permis pour que la Communauté intensifie sa marche vers le progrès par l'intégration de nouveaux pays. Il fallut un certain temps de réflexion et de débats mais au cours du sprint final, la bonne entente ne fit pas défaut pour conduire à bien l'adhésion grecque à la CEE. En parallèle, une prise de conscience de l'état de vétusté de l'économie grecque de la Grèce, à propos duquel certains journalistes français tiraient plus ou moins fortement le signal d'alarme ; cette situation trouve encore plus d'écho dans la mesure où le nouveau parti au pouvoir (à partir d'octobre 1981) veut renégocier les fameuses années de « transition » avec la Commission européenne, assurant que son économie ne pouvait pas supporter un changement trop rapide. La Commission entend les arguments grecs, puis lâche prise sur ce qui est considéré, au départ, comme une sorte de rupture de confiance par rapport à ce qui avait été décidé<sup>852</sup>. En échange de l'acceptation par le nouveau gouvernement grec de « rester dans les clous », et de continuer à considérer les dates butoirs, de 5 et 7 ans de transition, comme les bornes à ne pas dépasser, la Commission accepte de fournir une aide économique plus importante que prévu à la Grèce. Le montant de cette aide financière, perçue comme un pis-aller par les observateurs extérieurs, ne convainc pas totalement, lorsque l'on prend en considération l'appareil économique grec dans son ensemble.

L'économie grecque, avant son entrée dans la Communauté européenne, est soumise à l'influence de plusieurs facteurs : appareil économique obsolète, industrie peu diversifiée, poids du secteur agricole trop important par rapport à celui du secteur des services, protectionnisme d'Etat ; en clair, elle n'a pas encore organisé sa transition économique de pays émergent. A la différence de la Grèce, les autres pays membres de la CEE ont su évoluer positivement à travers la plupart de ces difficultés<sup>853</sup>, en opérant un effort de coopération économique très important. Ainsi, dans un système plus concurrentiel, surtout pour les

---

<sup>852</sup> Cela dit, le PASOK n'était aucunement responsable de ce qui avait été décidé par leurs prédécesseurs, la renégociation en elle-même n'était pas choquante.

<sup>853</sup> BURTLESS, Gary , « The Greek labour Market » , *Greece's economic performance and prospects*, Athens Bank of Greece, 2001, p. 453 – 498.

nouveaux entrants, est-il envisagé que la Grèce éprouvera vraisemblablement des difficultés à s'intégrer efficacement dans le Marché Commun.

Plusieurs problèmes structurels sont particulièrement perceptibles en Grèce ; ils concernent l'agriculture et l'industrie. La Commission européenne fait valoir que l'économie grecque comprend un secteur agricole très important, dont les moyens de production sont beaucoup trop éloignés des moyens modernes largement répandus dans les autres pays membres de la CEE. Le deuxième point est son industrie dont le tissu économique est composé de petites et moyennes entreprises, que le protectionnisme étatique a préservées de la concurrence internationale. Pour les fonctionnaires européens, ces raisons constituent autant de difficultés supplémentaires pour que la Grèce puisse se réformer. Nous observons effectivement qu'un large fossé existe entre la Grèce et ses futurs partenaires notamment en ce qui concerne le revenu par habitant et les infrastructures. On note en parallèle que des difficultés conjoncturelles apparaissent en 1973 et en 1979, avec pour conséquence une augmentation du déficit budgétaire grec. Cela aboutit à une pression fiscale plus poussée<sup>854</sup>, dont les Grecs supportent très mal les conséquences. La Grèce entre alors dans la CEE, sans pouvoir concurrencer les autres pays membres, sur le plan économique, et sans avoir comblé ses faiblesses structurelles, alors qu'elle allait se trouver dans un environnement encore plus compétitif dans les années à venir.

### A. Une adhésion très mal engagée. Un changement de gouvernance qui met à mal les précédents efforts de la Grèce.

Malgré vingt ans d'une rapide expansion économique, qui a transformé la Grèce d'une économie agricole primaire au début des années 50, en une économie semi-industrielle dans la moitié des années 70, la structure principale de l'économie reste toujours l'agriculture, ce qui différencie la Grèce de la moyenne de ses partenaires européens<sup>855</sup>. Dans les années 70, la position dominante de l'agriculture dans le PIB, malgré une baisse significative, reste encore

---

<sup>854</sup> PETRAS, James, « The contradictions of Greek socialism », in *The Greek socialist experiment Papandreou's Greece 1981-1989*, KARIOTIS, Theodore, Pella publishing Company Inc, United States, 1992, p. 97 - 126.

<sup>855</sup> GEORGAKOPOULOS, Theodore A., « The impact of Accession on Agricultural Incomes in Greece », *European Review of Agricultural Economies*, Volume 15, Issue 1, 1988, p. 79-81.

très élevée. Selon les données économiques<sup>856</sup> datant des années 60 et 70, la place de l'agriculture grecque tend à décliner, mais encore trop peu pour égaler les autres Etats membres. En 1960, le pourcentage du revenu de l'agriculture était de 32% du PIB en Grèce, en 1980, il descend à 25%. Pour ce qui est de la part de la population active dans le secteur primaire, le nombre tend à baisser également : en 1960, elle était de près de 53%, tandis qu'en 1980, elle n'est plus que de 31%. Cette baisse est en partie imputable à un exode rural, les ouvriers agricoles s'expatriant des campagnes pour aller dans les villes, une augmentation de l'emploi dans le secteur des services mais également dans l'industrie s'observent. En parallèle, la part de l'industrie augmente alors, puisqu'elle passe de 19% du PIB en 1960, à 25% en 1980<sup>857</sup>.

Malgré cette évolution, le secteur agricole occupe encore une grande place dans l'économie hellénique, si l'on compare avec celle qu'elle occupe globalement dans la CEE. Au moment de l'entrée de la Grèce dans la CEE, la moyenne de population active dans le secteur pour les 9 membres de la CEE est de 8%, tandis qu'en Grèce le secteur primaire occupe 31% de la population active. En Espagne il était de 20% et au Portugal de 30%, un chiffre équivalent à celui de la Grèce. Ces chiffres démontrent que la Grèce partait avec un handicap important<sup>858</sup>. De son côté, le secteur industriel a considérablement augmenté jusqu'à l'adhésion, mais l'industrie grecque n'était pas préparée à la compétition internationale. Historiquement, l'Etat grec protégeait beaucoup son économie, en taxant considérablement les entreprises étrangères ou l'importation de produits étrangers, pour ainsi soutenir les entreprises locales. Il pratiquait également une forme de dumping<sup>859</sup> par le financement d'Etat des entreprises, souvent dissimulé sous forme de subventions ou d'abattements fiscaux importants. Puis, dans la plupart des appels d'offre de marchés publics, les entreprises grecques étaient prioritaires. Malgré tous ces avantages, la plupart de ces entreprises et industries grecques, ne pouvaient

---

<sup>856</sup> Pour plus de renseignements, voir les *Etudes économiques de l'OCDE : Grèce*, qui commence à partir de 1962, disponible sur [oecd-library.org](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1962_eco_surveys-grc-1962-fr) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1962\\_eco\\_surveys-grc-1962-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1962_eco_surveys-grc-1962-fr).

<sup>857</sup> GIANNITSIS, Tassos, *The accession into the EEC and its impact on Industry and Foreign trade*, Foundation for Mediterranean countries, Athens, 1988.

<sup>858</sup> *Ibid.*

<sup>859</sup> Terme commercial anglais qui consiste à pratiquer des actions déloyales ou anticoncurrentielles.

pas concurrencer les grandes entreprises européennes, car structurellement trop faibles<sup>860</sup> et n'ayant pas les mêmes capacités financières d'investissement.

Le jour de la signature du Traité d'adhésion aux Communautés européennes, Andréas Papandréou avait refusé d'assister à la cérémonie à laquelle il avait été convié<sup>861</sup>, marquant ainsi son premier acte politique d'engagement contre la Communauté européenne. Vu comme une façon d'exprimer son mécontentement, c'est aussi un moyen pour Papandréou de montrer sa volonté de faire table rase des actions de son prédécesseur. Il était très clair pour lui que l'intégration de la Grèce à l'Europe répondait aux volontés des anciens dirigeants, mais qu'il n'en était absolument pas responsable et qu'il n'était pas de son devoir de respecter les engagements pris par ses adversaires. Peu de journalistes s'étaient interrogés sur la question de savoir ce qui se passerait si Andréas Papandréou, affichant une telle hostilité envers la CEE, devenait Premier ministre. C'est pourtant dans le contexte de ce changement, si lourd de conséquences, que s'opèrent les débuts de l'intégration de la Grèce de la CEE, une période si primordiale pour son bon fonctionnement.

## 1. Andréas Papandréou, le nouvel homme fort de la Grèce.

La possibilité d'arriver au pouvoir d'Andréas Papandréou n'a pas été perçue en Europe comme une éventualité préoccupante. La plupart des organes de presse<sup>862</sup>, qui avaient salué l'entrée de la Grèce dans la CEE, tout en montrant un certain scepticisme quant à sa capacité à pouvoir tenir ses engagements, minimisent l'impact de la possible élection du leader du PASOK. *Le Figaro*<sup>863</sup>, par exemple, n'y voit aucune conséquence particulière, puisque, de toute façon, dès 1979, les journalistes étaient persuadés que, quel que soit le gouvernement mis en place, issu de Nouvelle Démocratie ou du PASOK, la Grèce aurait des difficultés à suivre les directives

---

<sup>860</sup> Voir l'article de PROKOVAS, Nicolas, « Du « tout politique » au « tous pourris ». Crise, politisation et dépolitisation en Grèce. », dans ESPOSITO, Marie-Claude, et MANIGAND, Christine, (dir), *L'Union européenne : un espace politique à la croisée des chemins*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers de la nouvelle Europe », 2015, p. 35-47. Celui-ci explicite clairement, à la page 38, que la Grèce est un pays historiquement constitué de petites et de moyennes entreprises, subventionnées en partie par l'Etat grec, pour la période qui nous préoccupe. Il démontre d'ailleurs, que les Etats-Unis ont fortement dissuadé la Grèce, pour que celle-ci ne constitue pas d'industrie de grande taille et reste majoritairement une puissance agricole.

<sup>861</sup> « La Grèce dans la Communauté européenne », *op.cit.* p. 47 – 50.

<sup>862</sup> *Le Figaro, Le Nouvel Observateur, L'Humanité, Le Monde Diplomatique, Le Monde*, etc.

<sup>863</sup> *Le Figaro*, 1/1/1981.



européennes. *Le Nouveau Journal*<sup>864</sup>, journal belge, dans un article intitulé « La Grèce se révèle un partenaire peu commode et pose de nombreux problèmes à la CEE », démontre que, bien avant de commencer à s'inquiéter de l'élection d'Andréas Papandréou, la Grèce, au temps de Caramanlis, était déjà très pugnace sur les négociations budgétaires. Cet article permet de contrebalancer l'idée d'un renversement du positionnement de la Grèce due à l'arrivée potentielle de Papandréou au pouvoir, car il est montré que l'ancien gouvernement avait déjà des relations compliquées avec la CEE.

Autre petit conflit au sujet de la part que la Grèce recevra du Fonds régional de la Communauté dans le cadre du budget de 1981. Athènes demande 15% du fonds de 850 millions de dollars, alors que les autres pays membres proposent une limite de 13%.<sup>865</sup>

Maurice Delarue<sup>866</sup>, dans un article pour *Le Monde*<sup>867</sup>, résume : « Un atout pour la France mais non pour Bruxelles », ce qui signifie que la France et la Grèce gagnent dans l'adhésion, mais qu'en revanche, la CEE n'y gagne rien.

Culturellement, l'adhésion grecque est un atout pour la France. Alors que la démission culturelle de la France dans le monde, solution de paresse séduisante aux yeux de beaucoup, la conduirait inévitablement au suicide politique, la Communauté lui a offert une tribune irremplaçable en raison du rôle majeur joué par la politique française.<sup>868</sup>

Dans les faits, ce qui est surtout visible ici, c'est que cette adhésion est indéniablement de nature politique, et qu'elle est alors tributaire de la qualité des relations entretenues entre les différents partenaires. On comprend par ces propos que la France gagne un poids et un partenaire culturel au sein de la CEE, mais ce qui s'applique à la politique de Constantin Caramanlis ne s'applique pas pour le cas d'Andréas Papandréou, beaucoup moins attiré par l'amitié franco-grecque, contrairement à ses prédécesseurs. La victoire du PASOK aux élections législatives d'octobre 1981 annonce l'avènement d'une nouvelle politique économique et budgétaire en inadéquation avec les *desiderata* de la Commission européenne.

---

<sup>864</sup> *Le Nouveau Journal*, 17/12/1980.

<sup>865</sup> *Ibid.*

<sup>866</sup> Maurice Delarue, né en 1919 et mort en 2013, est un journaliste français d'une grande renommée, et gaulliste convaincu.

<sup>867</sup> *Le Monde*, 3/1/1981.

<sup>868</sup> *Ibid.*

Né à Chios, le 5 février 1919, Andréas Papandréou est très tôt attiré par le côté social de la politique et fréquente les milieux trotskystes pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela lui vaudra d'être emprisonné ; il connaîtra la torture et devra s'exiler aux Etats-Unis. Comme pour Constantin Caramanlis<sup>869</sup>, le fait d'avoir connu l'exil marque durablement Andréas Papandréou. Aux Etats-Unis, il se consacre à l'étude de l'économie et obtient son diplôme d'économie à Harvard. Il devient par la suite professeur d'université et acquiert la citoyenneté américaine. Son nouveau statut lui permet d'étayer ses théories économiques qui le font pencher en direction de celles de John Maynard Keynes. En 1961, il revient en Grèce à la demande de Constantin Caramanlis, qui tient à ce qu'il dirige le Centre de planification économique d'Athènes<sup>870</sup>, le faisant profiter de son expertise.

Lorsque son père, Georges Papandréou, accède au poste de Premier ministre de la Grèce, le 18 février 1964, Andréas Papandréou est nommé Ministre de la Coordination du gouvernement<sup>871</sup> de son père. C'est à cette époque qu'il entre en politique et devient député d'Achaïe<sup>872</sup>. Mais il représente, à l'époque, le parti de l'Union du centre aux élections législatives, qui n'est autre que le parti<sup>873</sup> de son père. Sa forte personnalité et son statut d'économiste compétent dérangent déjà la classe politique grecque, d'autant plus qu'Andréas Papandréou, au contraire de la plupart de ses collègues, reste étranger aux clivages issus de la guerre civile. En 1965, il se retrouve mêlé à une affaire relativement complexe, d'une conspiration de jeunes officiers militaires de gauche, cherchant à renverser le pouvoir. Cette affaire, connue sous le nom "*ASPIDA*", impliquerait Andréas Papandréou, qui aurait organisé des réunions avec ces militaires<sup>874</sup>. Le scandale politique qui s'ensuit provoque la chute du gouvernement de son père et Georges Papandréou est contraint à la démission. Mais la popularité d'Andréas Papandréou ne décroît pas pour autant, il devient même un favori aux élections législatives qui doivent se dérouler en mai 1967. Celles-ci n'auront jamais lieu. Andréas Papandréou parvient à quitter la Grèce avec l'appui des Etats-Unis<sup>875</sup> tandis que son

---

<sup>869</sup> Constantin Caramanlis quitta la Grèce en 1963, il passa près de onze ans en France, où il devint ami avec Valéry Giscard d'Estaing.

<sup>870</sup> L'équivalent du CNRS en France.

<sup>871</sup> Un poste qui fait de lui le premier conseiller du Premier ministre, un poste politique très important et très convoité.

<sup>872</sup> La région de naissance de son père.

<sup>873</sup> Parti politique beaucoup plus à droite sur l'échiquier politique.

<sup>874</sup> Pour l'affaire ASPIDA, voir la partie 1 sur la dictature des colonels.

<sup>875</sup> Andréas Papandréou est citoyen américain, il a donc droit à l'extradition vers les Etats-Unis.

père meurt en résidence surveillée en 1968. En exil, Andréas Papandréou s'organise : il fonde le Mouvement Panhellénique de Libération, qui prône la lutte armée contre la dictature des colonels. Il en profite aussi, lors de ses nombreuses prises de paroles, pour critiquer ouvertement les Etats-Unis, l'OTAN et la Communauté économique européenne, qu'il trouve beaucoup trop bienveillants envers la junte militaire.

Andréas Papandréou est un personnage complexe, l'historiographie le voit volontiers comme un pragmatique, s'étant servi du parti de son père pour accéder au pouvoir, mais des observations ultérieures démontrent qu'il a respecté, en partie, ses convictions et son idéologie socialiste. Alors qu'il aurait pu prendre la tête du parti de son père pour accéder au pouvoir, selon une pratique de dynasties politiques si fréquente en Grèce, il s'éloigne de la ligne du parti de l'Union du centre. Il ne le quitte pas totalement, mais il y construit une aile beaucoup plus socialiste. Dès les années 60, la plupart de ses discours, contiennent déjà une partie de ce qui s'annonce comme sa future ligne politique. Dès cette époque, Andréas Papandréou demande que la Grèce ait une attitude plus neutre vis-à-vis de la guerre froide et qu'elle soit moins soumise aux Etats-Unis, alors même qu'il est profondément américanisé.

En 1974, la chute de la dictature des colonels annonce le retour de nombreux exilés politiques, dont Andréas Papandréou. Il quitte l'Union du centre pour fonder le PASOK, qui doit réunir toute la gauche non-communiste et combiner aussi bien les thèmes du nationalisme que ceux du socialisme. Il réclame à nouveau, avec force, la fin de la soumission de la Grèce aux Etats-Unis et affirme son opposition à l'adhésion à la CEE. Il estime que l'influence des Etats-Unis sur la Communauté européenne, est trop importante pour permettre à ses membres de préserver leur indépendance. Son message devient alors clair : refus de faire partie de la CEE, refus de s'associer complètement à l'Occident, méfiance envers l'OTAN et rapprochement avec Moscou (sur ce dernier point, il ne s'agit que de communication, il n'en a jamais été réellement question). A partir de ces prises de position, le PASOK connaît une ascension très forte : 14% des voix aux législatives de 1974, 25% aux élections régionales en 1977, pour finalement atteindre 48% aux élections législatives du 18 octobre 1981. Andréas Papandréou forme alors le premier gouvernement socialiste de l'histoire de la Grèce. Ce gouvernement est un gouvernement nouveau, soutenu par des représentants au Parlement qui n'avaient jamais été élus auparavant. Mais près de 60 députés sont fils, petit-fils ou neveux de députés.

Andréas Papandréou devient alors le nouveau Premier ministre de la Grèce, une Grèce qui venait juste d'adhérer à la Communauté européenne. Mais Andréas Papandréou avait très tôt refusé cette adhésion. Il s'attire par ses déclarations, les critiques de ses adversaires politiques mais également de la presse pro-européenne, conscients que le personnage ne sera pas aussi conciliant que son prédécesseur. Andréas Papandréou remet en question l'intégration de la Grèce et s'était engagé à organiser un référendum sur cette adhésion. C'était une promesse électorale de Papandréou, pour contrebalancer justement ce manquement à l'exercice démocratique, mais ce référendum, il ne fut pas possible de le mettre en place, ceci pour la bonne et simple raison que seul le président de la République hellénique avait le droit d'accorder la mise en place d'un tel événement<sup>876</sup> ; or, à l'époque, le Président de la Grèce n'est autre que Constantin Caramanlis. Nous comprenons bien que ce dernier n'aurait jamais accepté que l'on puisse envisager ce référendum, car l'élection même d'Andréas Papandréou était vraisemblablement la preuve d'un désaveu d'une partie de la population grecque vis-à-vis de l'adhésion à la Communauté économique européenne. Il n'allait pas se risquer à accorder ce référendum, avec le risque de voir la population grecque demander à sortir de la CEE, un an à peine après y être entré. Cela aurait été un véritable camouflet pour Constantin Caramanlis qui aurait vu tous ses efforts réduits à néant.

*Europe*<sup>877</sup> est le premier journal spécialisé dans l'information européenne, et dont la diffusion est internationale, à souligner les conséquences d'un tel changement impliqué par la ligne politique du nouveau dirigeant grec. En effet, le journal note le 19 octobre 1981, donc un jour après la victoire d'Andréas Papandréou aux élections législatives grecques, qu'au-delà de l'événement, il est très grave qu'à chaque élection ou alternance politique, il devienne possible de remettre en question, l'appartenance à la Communauté ou à ses principes. Cela dit, il en va de la légitimité de l'exercice démocratique et du choix des populations à décider de leur destin, même si celui-ci ne va pas dans le sens des *desiderata* de la pensée orthodoxe européenne. Le journal conclut que si l'histoire n'est pas irréversible, il est dangereux de « *construire sur des fondations mouvantes* » ou de revenir sur une décision déjà prise, qui pour la plupart des fonctionnaires européens doit être linéaire. L'article est bien entendu critique envers le gouvernement de Papandréou, mais il faut rappeler qu'à cette époque encore peu

---

<sup>876</sup> Article 44 de la Constitution grecque de 1975.

<sup>877</sup> Le bulletin quotidien *Europe*, est une agence internationale d'information pour la presse spécialisée, axé sur l'actualité de la Communauté européenne, dont le rédacteur en chef, en 1981, était Emanuele Gazzo.

de monde partage cette posture. Bien que le journal *Europe* se plaigne de cette alternance politique, il faut rappeler que Papandréou est venu au pouvoir par la volonté d'une partie du peuple grec.

Cela dit, au départ, les déclarations de Papandréou sont perçues par l'ensemble de la classe politique européenne comme un moyen de se faire entendre et d'accéder à de meilleures conditions. D'ailleurs, certaines de ses déclarations trouvent même un certain écho, elles sont perçues comme ayant du sens et comme permettant de renouveler le débat<sup>878</sup>.

Andréas Papandréou, dans sa campagne, s'était appuyé sur un programme social très ambitieux et généreux, de relance de la consommation notamment de la classe moyenne, par l'augmentation d'une partie des salaires de cette catégorie de la population, dans une ligne tout à fait post-keynésienne. Dans ce nouvel esprit, il a aussi cherché à éviter les privatisations des entreprises grecques et à défendre les entreprises nationales. L'exemple le plus patent de ces nouvelles pratiques du gouvernement socialiste est le nombre de fonctionnaires employés par l'Etat grec lorsque le PASOK est au pouvoir, plus de 500.000. Ce qui est en contradiction avec les désirs de la CEE ; lors d'une réunion ministérielle européenne, le 26 juillet 1976, où la Grèce était conviée, on avait déjà demandé à l'Etat grec de réduire une partie de ses dépenses budgétaires (qui à l'époque, rappelons-le, ne sont pas très importantes), mais surtout de réduire le nombre des fonctionnaires. Constantin Caramanlis, à cette période, avait négocié la réduction demandée : il était parvenu à un compromis moins douloureux pour la Grèce et moins dangereux en vue des prochaines élections ; ceci dit, il était conscient du besoin de réduire certaines dépenses. Il a ainsi suivi les conseils de la Communauté et réduit une partie du nombre de fonctionnaires. C'est alors un véritable pied de nez que fait Andréas Papandréou à la Communauté européenne, puisqu'il n'écoute absolument pas ce qui a été conseillé auparavant. D'ailleurs, un rapport de la Commission européenne, rédigé en 1981, conseille à la Grèce de réduire de moitié l'emploi de ses fonctionnaires mais le gouvernement socialiste au contraire embauche au lieu de ne pas renouveler. Nous remarquons alors déjà l'esprit de défi qui caractérise la personnalité du Premier ministre grec, bien que l'on puisse aussi voir dans cet esprit une façon de pouvoir consolider son électorat. Car malgré tout l'aspect positif de sa politique sociale, dans une Grèce qui en avait désespérément besoin, il

---

<sup>878</sup> Les diplomates français pensent d'ailleurs que la Grèce veut faire comme la Grande-Bretagne, se plaindre pour obtenir de meilleures conditions, et une amélioration des aides économiques.

ne faut pas oublier que ce qui a défini une bonne partie de la politique du PASOK était aussi conforme aux anciennes pratiques népotiques et clientélistes qui sévissaient en Grèce.

La politique d'Andréas Papandréou était fondée sur un principe socialiste protecteur. C'est sur cet aspect que le Premier ministre défend son programme. Il prône une grande part de protectionnisme étatique, pour empêcher "*la dérive libérale qui sévit en Grèce*<sup>879</sup>" et le socialisme, pour défendre les métiers les plus précaires. Nous savons que pendant le gouvernement de Constantin Caramanlis, l'opposition du PASOK fut très dure envers la politique qui consistait à laisser les petites entreprises se faire acheter par les plus importantes, mais Caramanlis s'en est défendu car il estimait que seules les plus grosses entreprises étaient capables de résister à la pression concurrentielle du Marché Commun. Il a voulu mettre en place ce qu'il nommait lui-même, un "*darwinisme industriel*".

S'appuyant sur un message à contre-courant du conservatisme libéral, qui était de beaucoup le plus en vogue en cette période, le parti d'Andréas Papandréou se déclare très tôt opposé à la politique internationale des Etats-Unis (bien que l'on ne soit pas totalement certain que ce ne soit pas une posture politique plus qu'une opposition réelle<sup>880</sup>) et en retrait vis-à-vis de l'Occident. Cependant, si nous faisons un parallèle avec l'élection de François Mitterrand, la venue au pouvoir d'Andréas Papandréou n'a pas inquiété outre mesure les analystes politiques en Occident, tandis que l'élection de François Mitterrand est présentée par ses adversaires et par les journalistes de droite comme extrêmement dangereuse. On a fait craindre le pire, certains en sont même à imaginer que les chars soviétiques défileraient à Paris<sup>881</sup> si François Mitterrand accédait à la présidence de la République. Pourtant, les discours du leader du Parti Socialiste (PS) français étaient en général moins critiques que ceux d'Andréas Papandréou<sup>882</sup> sur la politique européenne et le principe communautaire.

---

<sup>879</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1981 – 1985, GRE 2-1, Dossier 5246, Etat et Politique intérieure. Discours et Programmes, citation trouvée dans un compte-rendu fourni par l'ambassade de France à Athènes pour le compte du ministère des Affaires étrangères, 30 mai 1979.

<sup>880</sup> COFOUDAKIS, Van, « The Reverse influence Phenomenon : The impact of the Greek-american Lobby on the foreign policy of Greece », dans CONSTAS, Dimitris, et PLATIAS, Athanassios, *Diasporas in World Politics. The Greeks in comparative Perspective*, Londres, Macmillan Press, 1993, p. 51 – 75.

<sup>881</sup> Dans *Le Figaro* du 11 avril 1981, l'auteur Jean d'Ormesson imagine des cortèges de chars aux couleurs de l'URSS, défilant sur les Champs Elysées en cas de victoire de la gauche.

<sup>882</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce 1981 – 1985, GRE 2-5, Dossier 5246, Etat et Politique intérieure. Gouvernement Grec, c'est l'analyse que fait un diplomate du ministère des Affaires étrangères, vraisemblablement en fonction à Athènes, à qui l'on a demandé de faire un compte-rendu du potentiel du parti

## 2. Une politique grecque à contre-courant.

Après 1981, la crise économique s'accélère. La récession internationale frappe la Grèce plus durement que les autres pays, particulièrement dans les secteurs sensibles : diminution des recettes touristiques de 17,6% durant l'année 1982, réduction des revenus de la marine marchande de 8,7% et baisse de 5,6% des transferts de fonds opérés par les Grecs expatriés. Par la suite, aucune des perspectives pour l'année 1983 ne sont favorables. Andréas Papandréou, pour expliquer cette situation, accuse le Marché Commun d'en être la cause<sup>883</sup>. Il accuse la Communauté européenne de ne pas avoir permis à l'économie grecque de pouvoir se défendre face à la concurrence et remet en question le libéralisme économique au sein de la Communauté. Pour l'ancien leader du PASOK, le combat économique est biaisé dans la Communauté et la Grèce est prisonnière d'un système où elle ne peut se défendre face aux grands pays exportateurs européens. Andréas Papandréou, en réaction, installe une politique protectionniste en Grèce, rompant ainsi avec les accords signés avec la Communauté. Mais, ne pouvant réhabiliter l'ancienne politique douanière, il bloque une partie des importations en mettant en place une hausse des prix à la vente des produits étrangers. Il voulait par cette action promouvoir l'achat des produits locaux. Mais les conséquences sont que la production grecque n'étant pas capable de suivre le rythme des demandes de l'industrie, les prix d'une partie des produits grecs ont fortement augmenté. Les mesures, que Papandréou avait justifiées par la mise en place d'un plan social de grande envergure, ont provoqué l'effet contraire à celui recherché. Les conséquences sont dures pour l'économie grecque : le taux d'inflation de la Grèce devient le plus élevé de la Communauté européenne : 25% en 1981, 22% en 1982, 23% en 1983<sup>884</sup>.

Bruxelles reste tolérante face à ces pratiques, alors que les difficultés qui surgissent en Grèce auraient dû l'inquiéter. Les commissaires ne prennent pas la question au sérieux, ils pensent que, dans l'ensemble, ce n'est qu'un souci conjoncturel ; mais nous voyons ici, qu'en plus d'un problème conjoncturel, il s'agit d'un réel projet gouvernemental qui met en place un

---

de Papandréou en termes d'opposition aux directives européennes. Le document n'est pas daté, mais il est fort vraisemblable qu'il ait été fait avant les élections législatives grecques d'octobre 1981.

<sup>883</sup> *La Vie Française*, 31/1/1983.

<sup>884</sup> OLTHERTEN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, « Greece in the European Union: policy lessons from two decades of membership », *The Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 43, Issue 5, Winter 2003, p.774-806.

changement très net des politiques économiques en Grèce. La montée de l'inflation, que l'on peut analyser comme un premier indicateur, fait penser que Bruxelles aurait dû mettre la Grèce sous une surveillance accrue. Nous pouvons remarquer qu'il existe une concomitance entre la crise et le changement de ligne politique de la Grèce. Andréas Papandréou est issu d'un parti anti-européen, mais son idée première, c'est-à-dire sortir la Grèce de la Communauté européenne, n'a pas pu aboutir. En conséquence, au lieu d'accompagner son pays dans le processus communautaire, il n'a pas préparé son pays à un tel défi car il a refusé tout compromis.

Ceci dit, il existe une part de responsabilité de la part de la CEE. En 1980, au Sommet du Luxembourg, les difficultés survenues lors de la crise pétrolière de 1979, ont poussé les dirigeants européens à redéfinir les aides financières. On craignait que les membres les plus fragiles ne soient plus durement touchés. A ce moment-là, une décision fut actée : mettre en place un nouvel accord de solidarité financière en cas de difficulté économique importante et faciliter l'accès aux aides. Les organismes d'aide, qui prêtent de l'argent à des taux préférentiels, ont vu leur marge de manœuvre élargie. Ce qui devait permettre aux Etats les plus pauvres, de relancer leur économie plus sereinement. Mais la conséquence immédiate de ces décisions est que les aides financières sont devenues la force première de la politique de relance d'Andréas Papandréou. Le Premier ministre grec était réfractaire au concept de la Communauté mais comme il ne pouvait plus revenir sur l'adhésion de son pays, il utilisa le système au profit de sa politique. Il est vraisemblable qu'une telle politique de relance n'aurait pas été possible, sur une aussi longue période, s'il n'avait pu s'appuyer sur les aides européennes.

Ces aides vont ainsi être utilisées par Andréas Papandréou dans tous les secteurs : agriculture, marine marchande, institutions étatiques, constructions, infrastructures<sup>885</sup> pour mener à bien sa propre politique intérieure. Il a agi en direction des secteurs les plus démunis mais aussi les moins capables de pouvoir soutenir la concurrence du Marché Commun. Andréas Papandréou a défendu les secteurs en difficulté aux dépens des atouts réels dont disposait la Grèce. Dès cette époque, le problème qui se pose est celui d'organiser une transition économique en

---

<sup>885</sup> OLTHEREN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, « Greece in the European Union: policy lessons from two decades of membership », *The Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 43, Issue 5, Winter 2003, p.774-806.



Grèce, qui aurait en partie permis de pouvoir réduire cette dépendance envers les aides européennes.

Auprès de la plupart des milieux politiques français, la Grèce reste intouchable, puisqu'elle est entrée avec l'appui de la France. Remettre en cause cette adhésion aussi rapidement après son entrée aurait remis en question le rôle qu'a joué la France. De plus, les membres de la CEE ayant voté à la majorité pour l'entrée de la Grèce, une remise en cause de cette adhésion quelques années plus tard, aurait constitué un aveu d'échec de la part de la Communauté. Les différents acteurs préfèrent alors se taire, d'autant plus qu'ils ont, eux-mêmes, d'autres problèmes à régler dans leurs pays. Les problèmes de la Grèce sont mis au second plan et finalement peu de monde est capable de dire ce qu'il adviendra de cette politique de fuite en avant.

## B. Un bilan économique très mitigé après les premières années d'adhésion.

L'analyse de l'impact économique de l'adhésion de la Grèce à la CEE, grâce aux études qui ont pu être menées par des économistes plusieurs décennies plus tard<sup>886</sup>, montre que ce bilan, est contrasté et mitigé, quel que soit le secteur économique analysé. La plupart des chercheurs s'accordent à montrer que, malgré d'importantes aides dans le domaine agricole, la Grèce ne parvient pas à hisser sa production au niveau de ses partenaires. A l'heure de l'industrialisation de masse de l'agriculture internationale et des produits de qualité de plus en plus médiocres, la Grèce faisait office d'oiseau rare dans le domaine agricole, car, elle proposait justement encore une agriculture « à l'ancienne » dans beaucoup d'exploitations. La Commission européenne insiste pour que la Grèce adopte le modèle de la CEE, afin d'assurer une maximisation de sa production, dans le but de diminuer ainsi le nombre de travailleurs dans le secteur primaire, qui pourraient alors travailler dans d'autres secteurs. Mais c'était oublier que, si on veut calquer un modèle, la Grèce, n'avait pas dans ses gênes le concept d'exploitation agricole de masse. La topographie du territoire grec n'expliquant qu'en partie le système de petites exploitations agricoles, regroupées souvent en coopératives qui perdurait en Grèce ; les Grecs ne comprenaient pas encore ce qu'il y avait à gagner à vouloir

---

<sup>886</sup> Dont OLTHEREN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, « Greece in the European Union: policy lessons from two decades of membership », *The Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 43, Issue 5, Winter 2003, p.774-806.

réduire le nombre d'emploi dans ces exploitations. Cette évolution a d'ailleurs occasionné un grand nombre de chômeurs issus du domaine agricole, ne pouvant se reconvertir dans un autre secteur, faute de moyens ou ayant dépassé un certain âge.

Pour ce qui est des entreprises, les études dressent un bilan déplorable et particulièrement catastrophique pour la Grèce, qui n'a pas su, apparemment, résister à la concurrence de ses partenaires européens, qui en ont profité, une fois les barrières douanières progressivement abaissées, pour s'engouffrer dans la brèche et imposer leurs services à la place des entreprises grecques. Nous verrons d'ailleurs, dans le cas de rachats d'entreprises, que certains pratiques ont vraisemblablement occasionné un grand nombre de travailleurs grecs se trouvant sans emploi, car les entreprises venues d'autres pays se sont employées à diminuer leurs charges salariales.

Finalement, le seul domaine économique qui aura réussi sa mutation, sous les directives européennes, est le domaine financier et le secteur bancaire. La Bourse grecque se modernise, profite des nouveaux investissements financiers, et rattrape ainsi un gros retard par rapport à ses partenaires ; mais des efforts sont encore à accomplir dans cette direction, car le secteur des banques, dans sa grande majorité est propriété de l'Etat, qui place volontiers aux postes de hauts dirigeants des hommes peu expérimentés.

## 1. Un impact en demi-teinte pour l'agriculture.

Le principal impact de l'adhésion de la Grèce à la CEE se trouve dans le secteur agricole, secteur toujours majeur dans les années 80. Le gouvernement de Caramanlis avait l'espoir de permettre à l'agriculture hellénique de pouvoir profiter de la Politique Agricole Commune (PAC). Les premiers effets, suite à l'adoption des règles du Marché commun, sont mitigés, et les attentes n'ont pas toujours été atteintes. La Grèce est entrée dans un système très particulier, qu'il convient d'expliquer ici, avant de procéder à une analyse plus complète de la situation.

Le PAC se compose prioritairement, à cette époque, de deux pans majeurs, un soutien des prix et des mesures de réformes structurelles. Le soutien des prix est là pour stabiliser le marché agricole, pour assurer un certain équilibre dans le revenu des agriculteurs, mais selon

la Commission, vise également à assurer l'intérêt des consommateurs, en évitant l'oscillation des prix. Les mesures structurelles, quant à elles, servent à modifier la structure des productions locales, afin de les moderniser. Pourquoi ce souci de modernité ? Pour accroître la productivité en uniformisant une partie des productions.

Dans un premier lieu, en évaluant l'adhésion à la CEE, nous constatons que la Grèce a effectivement largement bénéficié des aides agricoles qui se sont traduites par des transferts de fonds, fournis par les aides de la Communauté européenne. Mais il est vraisemblable que le prix à payer pour les recevoir a peut-être occasionné à l'agriculture grecque des dommages irréversibles. Le changement imposé par la Commission a eu pour résultat de provoquer un transfert de richesse des consommateurs aux producteurs, remettant de fait en question l'intérêt des consommateurs. Cela a également entraîné une détérioration de la balance commerciale grecque et un changement de l'affectation des ressources dans le secteur agricole, qui n'était pas toujours pertinent pour le cas spécifique grec. Dans un souci d'équilibre de la concurrence au sein du Marché commun dans les secteurs dit « sensibles », la Grèce devait réduire ses productions fortes, pour se consacrer à ses points faibles. Par exemple, les agriculteurs grecs ont expliqué que se consacrer à l'élevage d'ovidés<sup>887</sup>, délaissant d'autres types d'élevage et d'agriculture, non seulement ne correspondait pas à leurs habitudes mais que ce changement prendrait bien plus que quelques années.

Dans un pays de montagne, les Grecs se sont dès l'origine volontiers tournés vers l'élevage des moutons, des chèvres et des brebis, moins coûteux pour eux, s'adaptant parfaitement au climat et à la topographie abrupte et escarpée du paysage grec. La Commission, à vouloir équilibrer les productions entre les pays, oublie, dans ce cas précis, la spécificité de chaque Etats membre.

Lorsque la Grèce rejoint la Communauté européenne, l'agriculture était très largement le secteur le plus important de son économie, et ce comparativement à n'importe quel autre pays membres de la CEE. Ce secteur occupait une main-d'œuvre abondante, mais dont le résultat de productivité n'était pas toujours proportionnel. Pour la Commission, elle n'optimisait pas suffisamment sa production. Les exploitations diversifiées étaient prévalentes en Grèce. De plus, un climat relativement sec et un terrain montagneux limitaient

---

<sup>887</sup> GEORGAKOPOULOS, Theodore A., « The impact of Accession on Agricultural Incomes in Greece », *European Review of Agricultural Economies*, Volume 15, Issue 1, 1988, p. 79-81.

de fait le potentiel de diversification de ses récoltes. Avant d'adhérer, la Grèce produisait largement plus de fruits et de légumes que sa population ne pouvait en consommer, elle écoulait ainsi traditionnellement son stock à l'étranger, majoritairement chez ses voisins les plus proches. Elle était ainsi largement autonome sur ce secteur, et s'était assez tôt spécialisée dans la culture des agrumes, favorisée par le climat particulièrement propice. Ce qui en faisait la concurrente directe de la France, grand producteur également, et de l'Italie dans une moindre mesure, avant que n'adhère l'Espagne. Par contre, la Grèce était largement déficitaire en ce qui concerne la production de la viande, et devait régulièrement importer, généralement depuis l'Allemagne et la France.

Ce qu'il faut prendre en compte, avant de réfléchir aux impacts de l'adhésion, est que la Grèce, sous le gouvernement de Caramanlis et son successeur pendant un an, avait déjà commencé à mettre en place des règles de la PAC, et ce avant 1981. Le gouvernement avait certes négocié une période transitoire de cinq ans pour la majorité des secteurs, et sept ans pour les plus sensibles, pendant lesquelles elle devait aligner ses prix agricoles sur ceux de ses partenaires. La Commission avait accordé des exceptions pour les pêches et les tomates. Cela dit, une étude américaine<sup>888</sup> observe que le prix des pêches et des tomates, certes à des taux moindres, augmente pendant la période. Dans la pratique, le prix des produits agricoles grecs, dès 1979, atteint presque le niveau de ceux de la CEE, et il faut attendre 1983 pour que l'uniformisation soit complète et totale.

L'accord d'adhésion prévoyait également que les subventions nationales soient remplacées par des subventions communautaires, pour ainsi éradiquer le protectionnisme d'Etat. Un de ces objectifs était d'assurer la stabilité des marchés agricoles, en soutenant le niveau des revenus agricoles, tout en permettant l'approvisionnement fiable, à des prix stables, des produits agricoles. Ainsi, les agriculteurs grecs ont pu profiter des subventions européennes pour augmenter leurs prix agricoles et ainsi palier les risques d'éventuels invendus. Les agriculteurs étaient gagnants sur les deux tableaux, puisque d'un côté, s'ils ne vendaient plus autant, les subventions européennes étaient là pour compenser le manque à gagner (et parfois, la CEE a même racheté les invendus pour éviter des crises agricoles), et d'un autre côté, à consommation égale, l'augmentation des prix des produits agricoles faisait augmenter,

---

<sup>888</sup> OLTHETEN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, *op.cit.*, p. 10.

de fait, leurs revenus. Ceux qui ont le plus souffert de l'entrée, sont les consommateurs grecs, qui ont vu leur pouvoir d'achat souffrir de l'augmentation. Ce qui pose un problème, puisque que les foyers les plus démunis sont ceux qui consacrent le plus de leur budget à la nourriture<sup>889</sup>. La PAC est alors perçue comme un fardeau pour les classes les plus défavorisées. Il faut insister sur ce fait, car on observe que la part de revenu allant à la consommation de nourriture en Grèce est devenue, en 1982, presque le double de la moyenne de la CEE<sup>890</sup>. Ainsi, lorsque le pays, en difficulté, a intégré la PAC, cela a provoqué d'importants transferts de revenus des consommateurs au producteurs. Les principaux bénéficiaires des prix sont alors les plus gros agriculteurs, qui ont accru leurs productions, sachant qu'ils percevraient le même prix de vente, et ce indépendamment de la demande du marché.

Un autre problème est à noter la différence de qualité des certifications entre les pays membres et la Grèce. Les labels et autres contrôles ; sont importants pour les échanges agricoles et il était fortement conseillé de passer par ces contrôles, pour espérer toucher le marché étranger. Or la Grèce ne possédait pas cette culture des labels, et les contrôles de qualité à l'échelle nationale étaient quasi-inexistants, ce qui rendait le marché grec encore peu attirant, le temps que le pays s'adapte aux usages des pays plus développés.

Les pays développés bénéficiaient de contrôles sur les productions, ce qui les rendaient, pour les entreprises agro-alimentaires, beaucoup plus attractifs. Les labels sont gages de qualité, de sérieux et de sécurité pour les acheteurs. Ils représentent également un outil marketing de poids et jouent un rôle publicitaire très fort à l'étranger. Pour la Grèce, les trois principaux pays, échangeant avec elle et avec lesquels elle était également en concurrence au sein du Marché commun, l'Italie, l'Allemagne et la France, ont une solide expérience des labels. La France, par exemple, est la championne de la protection de l'origine et de la qualité de ses produits alimentaires. Ses labels, tels que l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Label rouge, sont anciens et furent créés pour justement promouvoir la qualité des produits français, à l'intérieur du territoire, mais également en dehors

Ces labels et de contrôles de qualité, créés à l'échelle nationale, permettent alors d'aider à mettre en place une défense légale d'un produit ou d'un savoir-faire. La Grèce en était

---

<sup>889</sup> GIANNITSIS, Tassos, *The impact of entry into the EEC on Greek industry and trade*, Institute of Mediterranean studies, Bruxelles, 1988.

<sup>890</sup> *Ibid.*

dépourvue, et elle ne pouvait pas, lorsqu'elle est entrée dans la CEE, lutter avec ces gages de qualité. Dans les faits, cela n'empêche pas de vendre, mais pas à la même valeur, induisant ainsi un manque à gagner particulièrement substantiel, surtout pour un pays dont l'économie était largement basée sur l'agriculture. Ce manque de labels est imputable à la Communauté européenne, qui en 1975, mais également en 1980, n'avait pas encore déployé de contrôle de qualité à l'échelle européenne ni de labels européens. C'était un effort national à consentir ; chaque pays devait s'armer en termes de législation pour défendre ses produits et l'originalité de ceux-ci. Tout juste pouvons-nous noter, que la Commission a fait voter des normes de qualités en 1968 pour les oignons, en 1969 pour un assainissement de la production fruitière, en 1975 pour la production des pommes de terre, et pour finir, en 1980, sur la commercialisation des bovins<sup>891</sup>. Mais ce sont là des normes taillées pour respecter le consommateur, pas pour promouvoir les produits de chacun et défendre l'origine d'un produit. Il faut attendre 1992, pour que l'Union européenne se décide à créer le label Appellation d'Origine Protégée (AOP), inspiré du AOC français, qui protège à l'échelle européenne le savoir-faire de chaque région de la Communauté<sup>892</sup>.

Plusieurs années de ces pratiques ont ainsi desservi la Grèce, et ne lui ont pas permis de pouvoir faire valoir la qualité de sa production agricole ou tout du moins d'espérer en faire la promotion à grande échelle. Ainsi, nous constatons que les échanges des produits agricoles grecs dans la CEE, qui avaient généré un surplus depuis plus de vingt ans, sont devenus déficitaires à partir des années 80. La Politique Agricole Commune impose d'acheter et de vendre prioritairement à des membres de la CEE, sous peine d'encourir des prélèvements sur les importations ou exportations. Ainsi, à chaque fois qu'un pays de la CEE achète des produits agricoles ailleurs que dans la CEE, il doit acquitter une taxe imposée par la PAC, ce qui impose des restrictions aux échanges extra-européens. Cela a forcé la Grèce à acheter des produits européens coûteux, alors qu'originellement, la Grèce fait du commerce avec des voisins dont la production est à des prix plus à sa portée.

---

<sup>891</sup> Archives de la Commission européenne, IMD, Directives du marché unique adoptées au 1/11/2017.

<sup>892</sup> Il faudra, par exemple, attendre 2007 pour que le mot « Feta » soit mis sous AOP, après que la Grèce a porté plainte devant la Commission européenne, pour que des entreprises allemandes et françaises, arrêtent de nommer leur produit comme cela. D'ailleurs, près de 80% de la production de fromage de brebis de ce type, se fait en dehors de la Grèce, majoritairement en Allemagne. Nous pouvons en déduire que ce n'est pas le seul produit qui a dû se retrouver dans ce cas.

En conséquence, la part des exportations agricoles vers la CEE a augmenté de 46% à 54%<sup>893</sup> au cours des années 80, mais la part des importations en provenance de la CEE a augmenté de 34% à 74% sur la même période. Cette balance se détériore dans quasiment tous les secteurs agricoles. Dans le secteur de la nourriture provenant d'animaux, la balance devient négative, dans celui des légumes c'est le même constat, seuls l'huile d'olive et les agrumes arrivent à se démarquer, mais trop faiblement pour constituer un gros avantage. Elisabeth Oltethen et Théodore Sougiannis remarquent que, dans les années antérieures à l'adhésion, la Grèce affichait un net surplus dans ses échanges avec la CEE, et était déficitaire pour son commerce avec le reste du monde. Mais après 1981, la situation s'est inversée avec un large et croissant déficit de ses échanges avec la CEE, provenant principalement de la hausse des importations. Ces auteurs donnent comme exemple la part moyenne d'importation de viande provenant de la CEE. Cette part, de 19% en 1979, évolue à 85% quelques années après l'adhésion, ce qui représente un changement considérable<sup>894</sup>. Car il faut prendre en compte le fait que les prix ne sont évidemment pas les mêmes dans la CEE et en dehors de la CEE ; les importations provenant de pays tiers sont généralement plus chères, ce différentiel s'expliquant en partie par les restrictions imposées par la PAC sur les viandes provenant du Tiers monde.

En ce qui concerne le secteur des boissons et du tabac, la balance se détériore également à la même période. Cette étude confirme qu'un des rares secteurs qui se porte bien est celui de l'huile d'olive. Nous constatons que l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne et à la Politique agricole commune ne semble pas avoir joué un rôle positif sur son agriculture. Les revenus agricoles ont légèrement augmenté mais cette augmentation ne compense pas la détérioration de la balance agricole grecque, et ce, malgré les aides financières qui sont venues, selon les règles communautaires, compenser en partie cette détérioration, car les structures agricoles et la composition de leurs productions sont restées inchangées. Tout au plus, pouvons-nous nuancer cette analyse, en tenant compte du fait qu'une importante proportion de petites exploitations agricoles, emploient un nombre croissant d'ouvriers

---

<sup>893</sup> OLTETHEN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, *op.cit.*, p. 12.

<sup>894</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6306, situation économique de la Grèce. Bulletins d'informations économiques.

agricoles grecs en temps partiel (donc en plus de leur revenu principal), souvent non déclaré au fisc, mais ce genre d'observation est très difficile à quantifier.

## 2. Un secteur des entreprises en souffrance dès l'adhésion à la CEE.

S'il y a débat pour savoir si l'entrée de la Grèce fut bénéfique pour le marché agricole, le constat relatif au secteur des entreprises et de l'industrie est plus net. L'entrée de la Grèce a eu un impact négatif sur son secteur industriel<sup>895</sup>. Principalement en raison de la disparition des protections douanières et des subventions d'Etat. Cela a conduit à l'arrêt brutal du modèle traditionnel grec dans ces secteurs. L'abandon des politiques de stabilité des revenus engagées par le gouvernement de Constantin Caramanlis en 1979, et par le gouvernement d'Andréas Papandréou en 1985, puis l'abaissement de la part de l'Etat dans l'activité économique ont également contribué à la détérioration de la compétitivité de l'industrie grecque.

Le secteur industriel grec a connu, au cours des quatre dernières décennies du XXe siècle, une période de croissance principalement des années 1960 à 1970, puis d'une baisse graduelle au cours des années 1980 et 1990. Les industries alimentaires, des boissons et du tabac, ainsi que le textile, demeurent les industries dominantes dans la période de 1970 à 1990. Leur part dans la production atteint 46,5% de l'appareil industriel en 1985<sup>896</sup>. En parallèle, on observe que, la part des usines chimiques ou électroniques dans la production industrielle grecque qui était de 26,2% en 1983, se réduit à 20% en 1989.

En outre il apparaît un véritable phénomène de baisse de l'emploi dans le secteur industriel grec, au cours des années qui suivent son adhésion à la CEE. Cependant, cette baisse d'emploi a-t-elle eu un impact sur la productivité ? Car par la modernisation des outils de travail, on peut parfaitement améliorer sa productivité tout en réduisant l'emploi, comme par la robotisation. Les analyses de Babanassis estiment que oui, il y a bien eu une augmentation de la productivité malgré la baisse de l'emploi, mais pour l'économiste grec, cette hausse n'est pas significative. Il démontre qu'avant 1980, cette hausse était effectivement significative, mais la productivité dans le secteur industriel tend à décroître au cours des années 80. Le

---

<sup>895</sup> Dont Stergios Babanassis, voir BABANASSIS, Stergios, *op.cit.*, p. 18.

<sup>896</sup> OLTHETEN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, *op.cit.*, p. 15.



pourcentage de la production industrielle grecque, en rapport du PIB, était de 33% en 1977, tandis qu'en 1985, ce pourcentage n'était plus que de 27%.

A ces facteurs s'ajoute aussi une autre conséquence pour l'économie grecque, à savoir la hausse du coût des salaires. En 1975, les coûts salariaux représentaient 20% des coûts de production d'un bien, en 1985, ce coût a évolué à 33%, un accroissement qui a grevé la rentabilité des entreprises. La plupart des entreprises grecques se sont endettées. Cette tendance avait commencé dès 1975, les entreprises sentant venir la concurrence car le gouvernement grec avait commencé à les prévenir qu'elles ne bénéficieraient plus des mêmes avantages qu'auparavant, au temps du protectionnisme. A la fin des années 70, le ratio d'endettement des entreprises sur fonds propre ou « effet de levier » était de l'ordre de 2, il atteint les 6,92 en 1985<sup>897</sup>. Ce qui a eu pour effet, par l'endettement, d'affecter négativement la rentabilité en raison des frais d'intérêts des emprunts, pour la plupart excessifs, ce que l'on appelle en langage économique « l'effet boomerang ». À la fin des années 70, lorsque l'utilisation de « l'effet de levier » était encore faible dans les entreprises grecques, la rentabilité était positive, mais ce chiffre devient négatif de 1982 à 1986, quand l'utilisation du procédé devient beaucoup trop importante. Au cours de la période d'après-guerre, l'investissement dans l'industrie grecque représentait 15% de l'économie grecque. Ce taux a évolué pour atteindre 44% en 1985. Ainsi, les analyses qui tendent à montrer qu'il n'y a pas eu d'investissement dans le secteur industriel au temps de Papandréou, sont partiellement erronées. Par contre, il est vrai que si nous observons que des investissements ont été faits par les entreprises grecques, nous pouvons nous questionner sur la pertinence de ceux-ci. Certaines dépenses ont peut-être été mal ciblées ou mal réparties dans le temps. Si jusqu'à la fin des années 70, la production grecque a évolué positivement, permettant à la Grèce d'être considérée comme un pays semi-industrialisé, la Grèce est entrée dans une phase progressive de désindustrialisation, avec une perte progressive de compétitivité de son industrie. Plusieurs auteurs ont conclu que les raisons de cette perte se situaient dans la nouvelle concurrence européenne, emboitant ainsi le pas du camp des eurosceptiques et les renforçant dans leurs analyses.

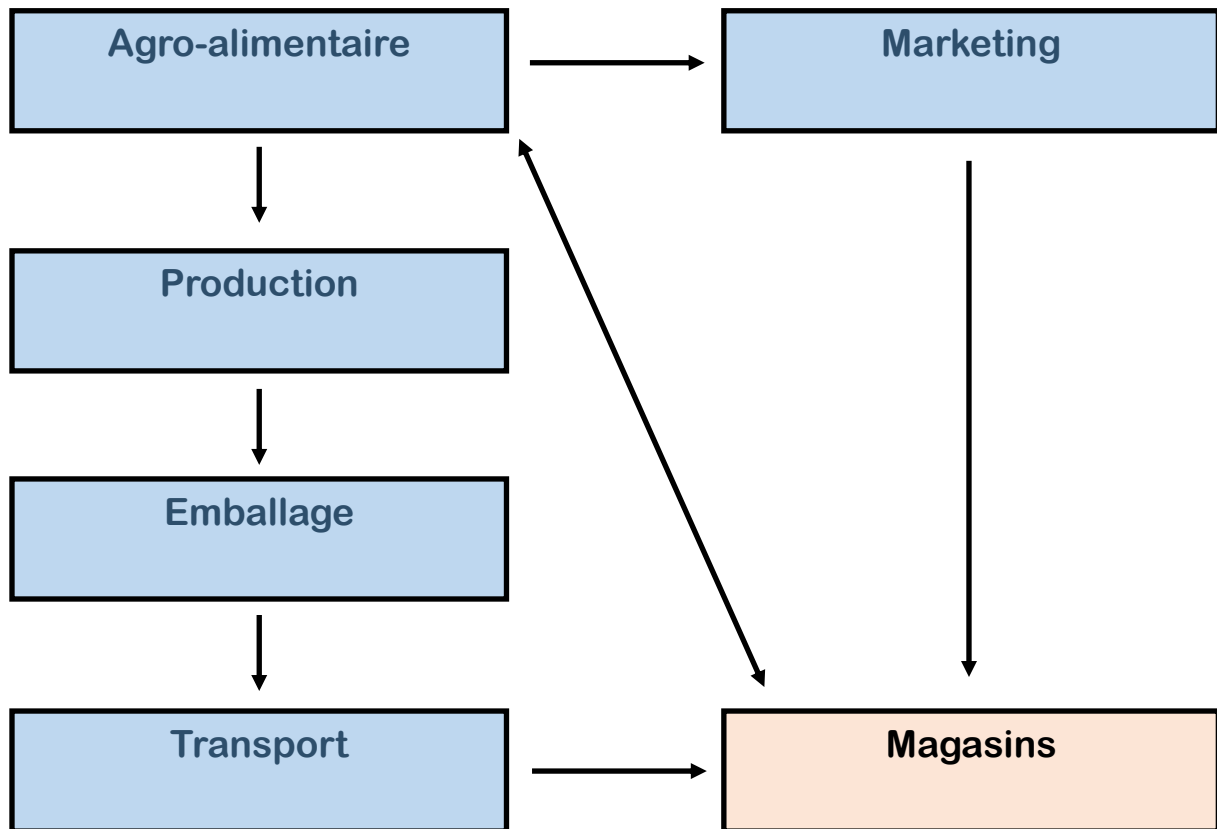
---

<sup>897</sup> OLTHETEN, Elisabeth, PINTERIS, Georges, SOUGIANNIS, Theodore, *op.cit.*, p. 16.

La plupart de ces entreprises étant familiales, de petite envergure ; la logique aurait voulu que se créent des firmes plus importantes, soit par l'achat soit par la fusion de ces fabriques, mais ces usines ont préféré, lorsqu'une proposition leur était faite, conserver le contrôle entier de leur production, ce qui a empêché la consolidation de l'outil de production. Ce problème de taille a empêché de mettre en place des stratégies à plus grande échelle, et de réaliser des économies sur la production. Les entreprises grecques ont échoué à réduire leurs coûts, ce qui les a conduites à un manque de compétitivité, face aux grands groupes industriels européens. Pour Elisabeth Oltheten, les entreprises grecques n'ont pas suffisamment bien appréhendé les possibilités économiques d'une organisation dite « verticale ». Compte tenu de leur incapacité à exploiter à son plein potentiel les synergies entre la production, la commercialisation, la distribution et le financement, les entreprises grecques étaient désavantagées. Dans la concurrence avec les entreprises européennes, elles ne pouvaient lutter contre ces multinationales qui avaient très bien intégré les différents principes de ce type d'organisation.

Par l'exemple du modèle d'un grand groupe industriel agro-alimentaire lambda qui veut s'installer en Grèce, nous entendons montrer comment celui-ci commercialise, transporte et s'occupe également du marketing pour vendre sa production auprès de grands distributeurs.

Figure 29 - Politique d'économie verticale par l'exemple d'une industrie agro-alimentaire



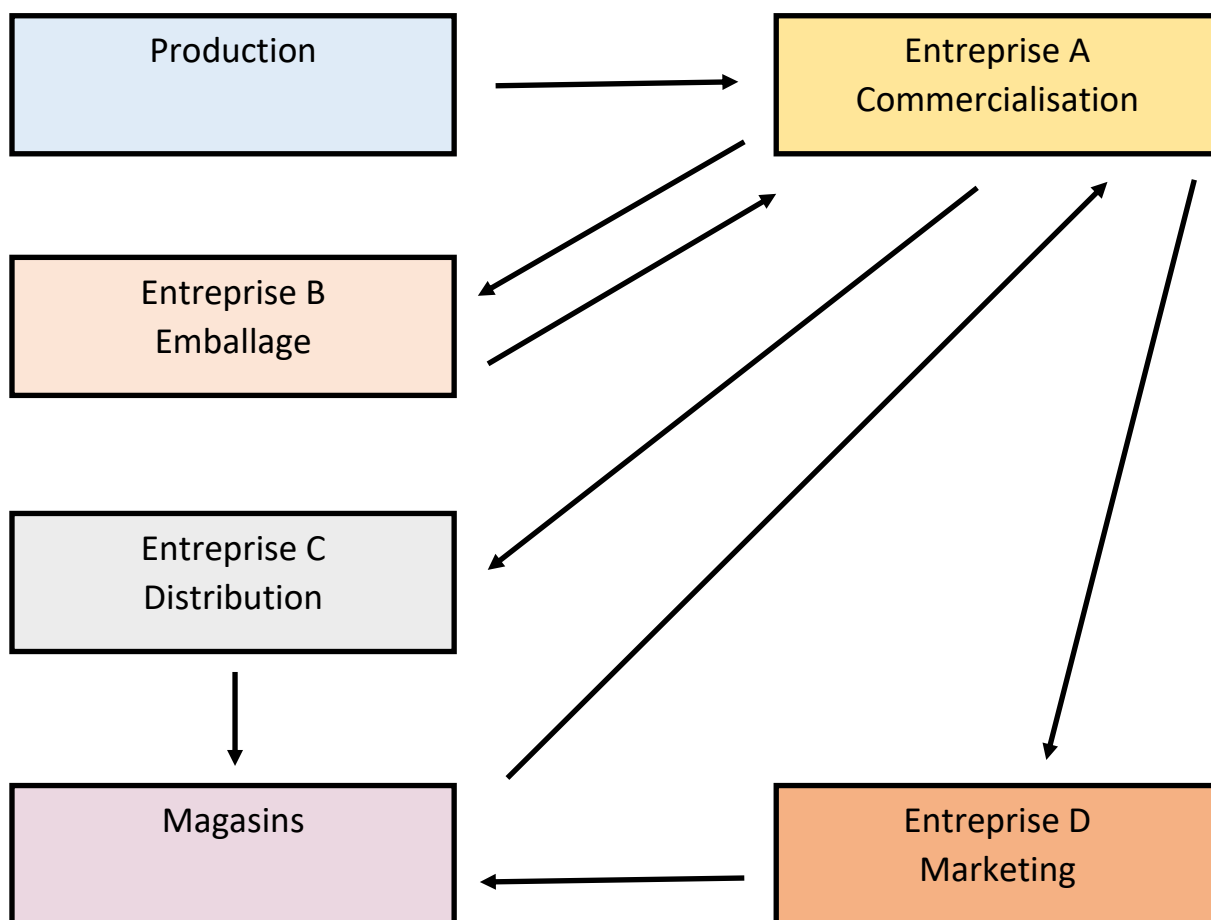
898

Nous voyons alors qu'aucune entreprise grecque de l'époque ne peut lutter contre de telles stratégies, qui permettent de donner une puissance commerciale supérieure. En cette période, nous observons parmi les entreprises grecques des mécanismes beaucoup plus complexes et qui font appel un bien plus grand nombre d'acteurs. Dans un contexte similaire à celui décrit pour l'entreprise multinationale, la stratégie de l'entreprise grecque sera la suivante : la production sera locale, celui qui lui achètera sa production, la fera emballer par une autre entreprise, puis fera appel à une deuxième entreprise pour la transporter, cette dernière se chargera d'aller fournir tous les magasins de distribution à une échelle plus ou moins importante, et en dernier lieu, si cela lui paraît être pertinent, il fera appel à une société externe de marketing, qui se chargera de la promotion. Autant d'acteurs supplémentaires, autant d'interactions et de besoins de coordination qui représentent autant de perte de temps et pèsent sur le coût final.

---

<sup>898</sup> Fait par l'auteur.

Figure 30 - Politique d'économie horizontale en Grèce par l'exemple de la vente du yaourt



899

Or, les coûts induits par l'obligation de multiplier les intermédiaires ont également empêché les entreprises grecques d'allouer ces dépenses à l'innovation ; par manque de moyens financiers ou par une vision à court-terme, ces dépenses étaient perçues comme superflues. Nous pouvons observer globalement que les entreprises grecques n'ont pas perçu l'importance de l'effort de la recherche et du développement en entreprises, pourtant primordial pour s'emparer des nouvelles technologies. La suppression de la protection de l'industrie grecque, après l'entrée dans la CEE, a montré que les entreprises grecques n'étaient pas prêtes. Ceci dit, il faut nuancer ces observations.

Même si les entreprises grecques l'avaient voulu, se transformer en groupe intégré peut prendre des années voire des dizaines d'années. La Grèce n'était pas prête à supporter la concurrence du Marché commun car il est certain que, quelle que soit la politique mise en place, le combat était beaucoup trop déséquilibré entre des entreprises grecques

<sup>899</sup> Fait par l'auteur.

inexpérimentées et des multinationales rompues à ce genre d'exercice. D'ailleurs, plutôt qu'y voir une incapacité structurelle ou un problème conceptuel de la part des entreprises grecques, il faut plutôt observer que la politique européenne, qui devait protéger le particularisme grec, a laissé faire, au nom de la libre concurrence. Si le schéma économique grec est coûteux et n'offre que peu de perspectives à l'international, il permet à l'échelle nationale de créer de l'emploi ou tout du moins de le conserver, car il multiplie justement les intermédiaires. Est-ce que la concurrence à l'échelle du continent européen représente réellement un progrès alors qu'une entreprise étrangère s'emparant d'un appareil de production mais ne faisant plus appel aux acteurs intermédiaires qui participaient à ce circuit, génère des pertes d'emplois ? Ce sont des conséquences et des interactions que la Commission européenne n'a pas prises en compte.

La suppression de la protection douanière a eu un effet négatif, en particulier dans les industries qui avaient traditionnellement bénéficié d'un avantage douanier. Dans les années 80, les observations indiquent que l'ouverture des frontières à l'importation a obligé les entreprises grecques à lutter contre cette nouvelle concurrence mais qu'elles n'y sont pas parvenues. Cela a contribué à la perte des atouts que possédait la Grèce, dans le textile ou dans l'alimentation. En 1980, les échanges de biens d'équipements entre la Grèce et la CEE, étaient encore à l'équilibre, mais après l'adhésion, on constate une augmentation progressive de ces importations grecques.

Les économistes, dans leur ensemble, notent que l'un des facteurs qui a contribué au déclin de l'industrie grecque est à chercher dans les politiques économiques grecques des années 80. Ces politiques mises en place après l'adhésion seraient le résultat d'un environnement économique instable, qui a découragé les investissements et a conduit l'Etat grec à s'impliquer davantage dans l'économie du pays. La plus importante des mesures fut la mise en place, par le gouvernement d'Andréas Papandréou, d'une politique de hausse des revenus, conjuguée à une rigidité croissante du marché du travail, ce qui aurait conduit à la hausse des coûts de main-d'œuvre et réduit la compétitivité des entreprises. Ces théories ont cours depuis des décennies mais, dans les pays où un assouplissement du code du travail a été mis en place, il n'a pas été observé en retour, une amélioration. Pour l'instant, il n'existe pas de réelles preuves qu'un assouplissement du code du travail permette de réduire le chômage et de

rétablir un secteur en crise<sup>900</sup>. Mais il est vrai qu'à cette époque, nous n'avions pas le recul d'aujourd'hui et la Grèce fait figure d'exception car tous les pays membres de la CEE, dans leur ensemble s'étaient lancés dans des politiques libérales, avec plus ou moins de succès.

Dans un effort pour maintenir un taux de chômage faible, les gouvernements grecs de la fin des années 70 et du début des années 80 se sont engagés dans des plans de sauvetage d'entreprises en difficulté, qui ont conduit à leur nationalisation. Cette politique, pour Théodore Sougiannis<sup>901</sup>, a fourni des encouragements aux syndicats qui étaient enclins à pousser à la nationalisation des entreprises privées afin de bénéficier des avantages de l'emploi du secteur public. Ces événements contribueraient aussi à expliquer la baisse de la productivité dans les années 80, qui s'accompagne de fortes augmentations des coûts salariaux.

### C. Le besoin de plus contraintes de la part de la Communauté envers la Grèce ? Quels sont les choix de la Communauté ?

Les analyses montrent que les dix premières années d'adhésion de la Grèce à la CEE coïncident avec une détérioration significative de son économie, mais cette détérioration, selon la plupart des experts économiques qui ont étudié la question des difficultés grecques dans les années 2000, serait le résultat de l'adoption de nouvelles pratiques économiques, au premier rang desquelles la politique fiscale. La Grèce a toujours eu un rapport particulier à la fiscalité. Les Grecs sont connus pour leur non-volonté historique à payer leurs impôts, et la propension grecque à la fraude est forte. Ces caractéristiques sont assumées au sein de la population grecque et sont devenues une habitude avec le temps. Il s'agit ici peut-être d'expliquer que ce refus représente plus une défiance à l'égard des gouvernements qu'une défiance intrinsèque envers l'impôt. Il est difficile de réellement expliquer sociologiquement pourquoi les habitants de la Grèce ont tant de mal à supporter l'idée de fournir un certain pourcentage de leurs revenus pour l'effort collectif, mais cette habitude trouve vraisemblablement son origine dans deux causes, qui ne sont pas si éloignées l'une de l'autre. Tout d'abord, l'histoire

---

<sup>900</sup> Voir *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, écrit en 2013, à la question de la flexibilité du travail et de la protection de l'emploi.

<sup>901</sup> Théodore Sougiannis, faisant partie d'économistes orthodoxes, semble partisan des théories libérales de l'économie. Enseignant dans une business school aux Etats-Unis, il est certain qu'il défend une vision contre la nationalisation des entreprises.

de la Grèce, son occupation par la Turquie pendant une période très longue, l'instauration de plusieurs gouverneurs grecs fantoches sur le territoire, pour tenir les régions sous la coupe de l'empire Ottoman, a vraisemblablement conduit les Grecs, à structurellement se méfier de l'autorité centrale. Lorsque le service de collecte de l'impôt passait de village en village, le fait de ne pas participer à cette forme de tribut était presque perçu comme un moyen de lutte et de résistance.

Ce phénomène s'est renforcé lors des deux dictatures<sup>902</sup>, qui ont également conduit les Grecs à se méfier du pouvoir central et des gouvernements en Grèce. La trop grande instabilité du pouvoir politique en Grèce n'a pas donné une confiance suffisante dans les institutions, pour que les Grecs aient le sentiment, en payant leurs impôts, de participer à l'effort national. Les trop grandes séries de cas de corruption à l'échelle nationale, par les hommes politiques grecs, au cours de toute la période du 20<sup>e</sup> siècle, ne plaident pas en faveur d'une confiance aveugle de la population grecque quant à l'utilisation qui sera faite de l'argent qu'ils vont donner à l'Etat. Il faut bien comprendre que payer ses impôts, payer des taxes, payer des permis de construire ou autres droits de timbre, est à l'origine fondé sur un contrat de confiance entre les citoyens et l'Etat. L'Etat se doit d'utiliser cet argent à bon escient et sur la base de l'intérêt collectif. Cette confiance ne s'est jamais installée entre les gouvernements successifs et les citoyens en Grèce. En conséquence, l'Etat grec manque cruellement de ressources pour conduire ses réformes et lancer des plans ambitieux. Par la suite, pour combler ce manque de ressources et pouvoir financer ses projets, le gouvernement grec, dans les années 80, se lance dans une politique d'emprunt national. Cette politique d'emprunt à des banques françaises et allemandes, a eu pour résultat de tripler le ratio de la dette par rapport au PIB. Pour Elisabeth Oltheten<sup>903</sup>, l'absence de contraintes, de la part de la Commission ou globalement des Etats membres, quant au choix des politiques économiques de la Grèce, constitue l'une des raisons qui ont conduit la Grèce à une telle impasse.

La CEE aurait dû développer des mécanismes institutionnels qui auraient imposé un minimum de discipline à la politique économique grecque. Mais la Communauté européenne a opté pour une assistance financière, provoquant alors l'endettement de la Grèce, dans le milieu

---

<sup>902</sup> Voir notre courte présentation sur la dictature de Metaxas en introduction, et nos différents chapitres sur la dictature des colonels.

<sup>903</sup> OLTHETEN, Elisabeth, PINTERIS, George, SOUGIANNIS, Theodore, *op.cit.*, p. 22.

des années 80, sans imposer de strictes conditions pour un meilleur contrôle de son économie. Or l'économie grecque, dans les années 80, accuse toujours un retard conséquent. Elisabeth Oltheten, n'est pas la seule à défendre ce point de vue, puisque Georges Alogoskoufis, ancien ministre de l'Economie grecque de 2004 à 2009<sup>904</sup>, estime que le cadre réglementaire dans lequel a évolué la Grèce dans les années 80, aurait dû être plus contraignant. Il donne comme exemple, pour étayer ses propos, le fait que l'évolution de la Grèce dans la CE vers l'union monétaire, entre 1981 et 1988, a eu comme effet positif de lui imposer une contrainte extérieure sur la conduite de sa politique économique, à travers l'exigence de satisfaction aux critères de l'adhésion à l'Union Economique et Monétaire (UEM)<sup>905</sup>.

### 1. Une vision libérale de l'économie à contrebalancer.

Si l'on prend l'avis des économistes grecs du début des années 80, qui ont, de façon immédiate, tenté de réfléchir sur l'impact de l'adhésion de la Grèce sur son économie, ceux-ci ne parlent jamais de besoin de contrainte ni même de contrôle, cela n'a pas de sens, ils critiquent uniquement la politique dépensière du gouvernement grec. Ainsi, nous sommes témoins d'un retournement conceptuel de ce que doit être l'Union européenne à partir des années 2000. Pour le Ministre grec Alogoskoufis seule une contrainte économique permet de contrôler les idées politiques ; il explique que les mesures économiques doivent prendre le pas sur les mesures politiques car elles sont les seules capables de concrétiser les politiques<sup>906</sup>. Cela dit, les difficultés grecques sont réelles, et nous pouvons nous questionner sur la pertinence des réformes ou du manque de réformes de la part du gouvernement de Papandréou pour régler la situation. Nous avons vu que, n'ayant pas réussi à juguler

---

<sup>904</sup> Voir l'article de ALOGOSKOUFIS, Georges, « The two faces of Janus: institutions, Policy Regimes and Macroeconomic Performance », *Economic Policy* 10 (20), April 1995, p. 147 – 192.

<sup>905</sup> En 1979, fut lancé le système monétaire européen, qui comportait la création d'une monnaie unique comme étalon des échanges intra-européens, l'ECU (European Currency Unit), afin de garantir les taux de changes. Mais jusqu'en 1988, l'union monétaire était encore controversée au sein de la CEE. En 1989, autour du mois d'avril, la Commission Delors publie un rapport où il est définitivement acté la mise en place d'un plan de création d'une monnaie unique.

<sup>906</sup> Alogoskoufis est partisan de la théorie du problème des mesures politiques instables pour la croissance d'un pays, si celles-ci ne sont pas menées avec des considérations uniquement économiques et rationnelles. Il accuse le PASOK d'avoir utilisé les politiques économiques à des fins clientélistes et de réélections. Ainsi, il trouve que la monnaie unique et ses directives, sont de bons exemples de contraintes qui empêchent de produire les politiques économiques que l'on veut et qui pour lui peuvent détruire un pays. Voir l'article disponible sur <https://www.nber.org/papers/w3384.pdf>.



efficacement la hausse de l'inflation après le premier choc pétrolier, la Grèce, sous le gouvernement conservateur de Caramanlis de la fin des années 70 avait subi l'impact du second choc pétrolier. En 1981, le gouvernement d'Andréas Papandréou adopte des politiques visant à corriger les déséquilibres de l'économie grecque, afin de rétablir la stabilité. Le nouveau gouvernement socialiste s'est appuyé sur une plus large redistribution des revenus et une expansion du secteur public. Ces deux axes définissent la politique économique de cette période, qui se traduit par des priorités politiques tournées vers la promotion de l'égalité sociale.

Le ratio de la dette par rapport au PIB, en Grèce, était en 1981 le plus élevé des 30 dernières années pour ce pays, mais il était encore relativement bas si on le compare à celui des pays développés d'Occident ; il n'était encore que de 22%<sup>907</sup>. Ainsi, le gouvernement grec n'a-t-il pas rencontré, dans les années 80, de difficultés d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Cela a permis au gouvernement de poursuivre sa politique de dépenses. Il ne subissait pas non plus de contrainte externe, puisque la Grèce ne faisait pas encore partie du Système monétaire européen (SME), qui lui aurait imposé une politique monétaire de lutte contre l'inflation, tandis que la Grèce a continué à pratiquer un taux de change de « parité à crémaillère »<sup>908</sup>. Ce mécanisme introduit alors un décalage entre la Grèce et ses partenaires ayant participé au SME. Dans les années 80, l'adhésion à la CEE ne comportait aucune surveillance des politiques économiques nationales. Cette absence de discipline conduit, en quelque sorte, la Grèce dans une alternance de périodes de fortes dépenses suivies de brèves tentatives, de façon récurrente dans l'urgence, de réductions budgétaires. Au cours de la décennie qui a suivi son entrée, les tentatives pour stabiliser son économie ont souvent été interrompues par le choix d'autres priorités, plus politiques. L'élément principal de la politique économique des premières années qui ont suivi l'adhésion de la Grèce, était une forte croissance budgétaire, suivie d'une augmentation importante de la dette publique. A l'exception de brèves périodes de stabilisation, les besoins d'emprunt du gouvernement grec

---

<sup>907</sup> [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm) [en ligne]. 2019 [consulté le 12/01/2019]. Disponible sur [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm](http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm)

<sup>908</sup> Une parité à crémaillère, est un régime de change, dans lequel les parités sont fixes mais autorisées à fluctuer. Dans un régime de parité à crémaillère, les autorités monétaires désirent en général maintenir la valeur de leur devise à un niveau qui leur permet d'être toujours compétitif sur le marché financier.

n'ont cessé d'augmenter jusqu'au début des années 90. Le problème principal est que les revenus n'ont pas suivi le rythme des dépenses.

Au début des années 80, le gouvernement grec a augmenté ses dépenses publiques : une augmentation des rémunérations des employés du secteur public de près de 35%, une augmentation significative des dépenses sociales en faveur des ménages, etc. Mais ces dépenses ont provoqué une augmentation de la dette publique, et en parallèle, le relèvement des taux d'intérêts a mené à des paiements d'intérêts encore plus élevés. En 1980, les dépenses des gouvernements, en pourcentage du PIB, étaient de 30 %, tandis qu'en 1985, elles étaient de 43 %, soit une augmentation de plus de 13%. Les dépenses les plus élevées, se reflètent dans le changement de système de sécurité sociale, qui représenta une lourde charge pour le budget grec, même si ce fut dans les faits une bonne chose, puisque cela a permis à des catégories sociales entières de pouvoir enfin se soigner, à des tarifs très avantageux. Par contre, Elisabeth Oltethen observe que les dépenses les plus importantes concernent surtout ce que l'on pourrait appeler les dépenses à « caractère électoral ». Ce sont des dépenses en périodes pré-électorales, permettant d'influencer les votes. C'est une dépense qui permet de rapidement contenter un groupe social, pour s'attacher leurs voix ou pour les conserver.

La principale source de revenus du gouvernement grec se trouve dans les impôts indirects. L'entrée dans la Communauté européenne a obligé la Grèce à introduire une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ce qui a permis à la Grèce d'améliorer son système de collecte des impôts indirects, mais la collecte des impôts directs a toujours été anarchique et difficile. Dans les années 80, l'évasion fiscale était très répandue, un « sport national » ; c'est seulement au début des années 90 que le gouvernement a commencé à essayer de traiter sérieusement cette question mais en vain. Malgré des progrès dans le domaine, la complexité du système fiscal<sup>909</sup> s'est avérée constituer un frein aux paiements et au financement de la croissance économique grecque. La fraude généralisée des déclarations d'impôts sur le revenu a réduit, de façon non négligeable, la capacité du gouvernement à financer ses dépenses. Le gouvernement de Papandréou s'est alors tourné vers la Banque centrale pour financer sa politique et ses besoins.

---

<sup>909</sup> ALOGOSKOUFIS, Georges, «The Greek Economy and the Euro », *Contemporary Greece and Europe*, A. MITSOS and E. MASSIALOS (ed.), Ashgate Publisher, Royaume-Uni, 2000. p. 131.

Si nous considérons que le principe d'un contrôle puissant de la politique économique de la Grèce organisé par la Commission européenne est un exemple de réussite, comme a pu l'être la période d'austérité de 1985 à 1987, à ce sujet les économistes de l'Illinois observent qu'il est regrettable que cette politique n'ait pas été poursuivie plus longtemps durant les années 80. Ceux-ci affirment qu'il manquait à cette époque une institution puissante, à même de pouvoir cadrer les politiques des Etats dans le sens impulsé par la Commission. Ainsi, selon eux, un plus grand contrôle des politiques économiques des Etats membres à l'époque aurait permis d'améliorer la croissance grecque, si ce pays avait poursuivi cette politique d'austérité. Les partisans de cette théorie observent que le gouvernement a rapidement abandonné sa politique d'austérité pour se lancer, à l'approche des élections de 1989, dans de nouvelles politiques dépensières, qui auraient été fatales à la Grèce et à son équilibre. L'absence de contraintes expliquerait l'échec de la mise en place du programme de stabilisation de l'économie grecque.

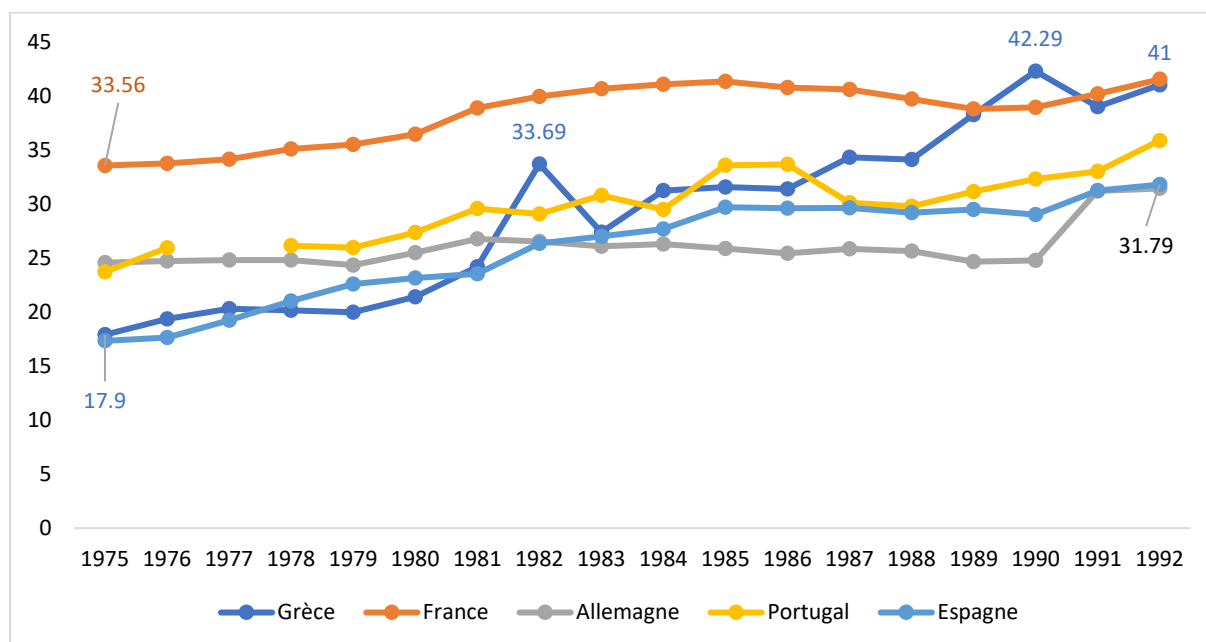
Mais si l'on se place du point de vue contraire, comme le fait Eleni Panagiotarea, celle-ci considère que les politiques d'austérité ne furent pas un succès, loin de là même. Que plus de contraintes n'aurait rien apporté de bon, car les difficultés ne proviennent pas de la stabilité ou des dépenses de la Grèce (bien que ce soit un problème chronique) mais d'un problème global du système européen. Pour elle, les politiques d'austérité n'ont pas produits les effets voulus, et ont même détruit une partie de la croissance économique grecque et freiné sa dynamique. Il ne s'agit pas tant d'une nécessité de réduction des dépenses budgétaires que l'impératif d'une répartition plus efficace de ces dépenses. L'important est d'investir et de réinvestir pour le gouvernement, ce qui permet d'assurer de nouvelles recettes plutôt que d'arrêter soudainement de dépenser.

Ces observations nous permettent de comprendre la complexité des raisons qui ont amené la Grèce dans une telle impasse, car il semble que cette situation résulte de facteurs exogènes, autant qu'endogènes. Cela dit, il est vrai que les grandes dépenses du gouvernement socialiste de l'époque n'ont pas eu les effets escomptés, car la Grèce n'a certainement pas la puissance mobilisatrice financière suffisante. Lorsque le gouvernement d'Andréas Papandréou se lance dans une politique de relance de l'économie par l'investissement et l'augmentation des salaires, il s'appuie sans doute sur l'expérience positive des Etats-Unis au temps du New Deal, avec des principes similaires, comme celui de la réforme des banques ou de l'assistance

sociale, puis de la redistribution des ressources mais ne tient pas compte de la différence abyssale de capacité financière entre les Etats-Unis et la Grèce.

Pour tenter d'illustrer ces débats contradictoires, nous allons utiliser des données chiffrées qui nous éclairent sur les dépenses du gouvernement socialiste et les effets de cette politique sur l'économie grecque.

**Figure 31 - Comparaison des dépenses publiques en pourcentage du PIB 1975 - 1992**



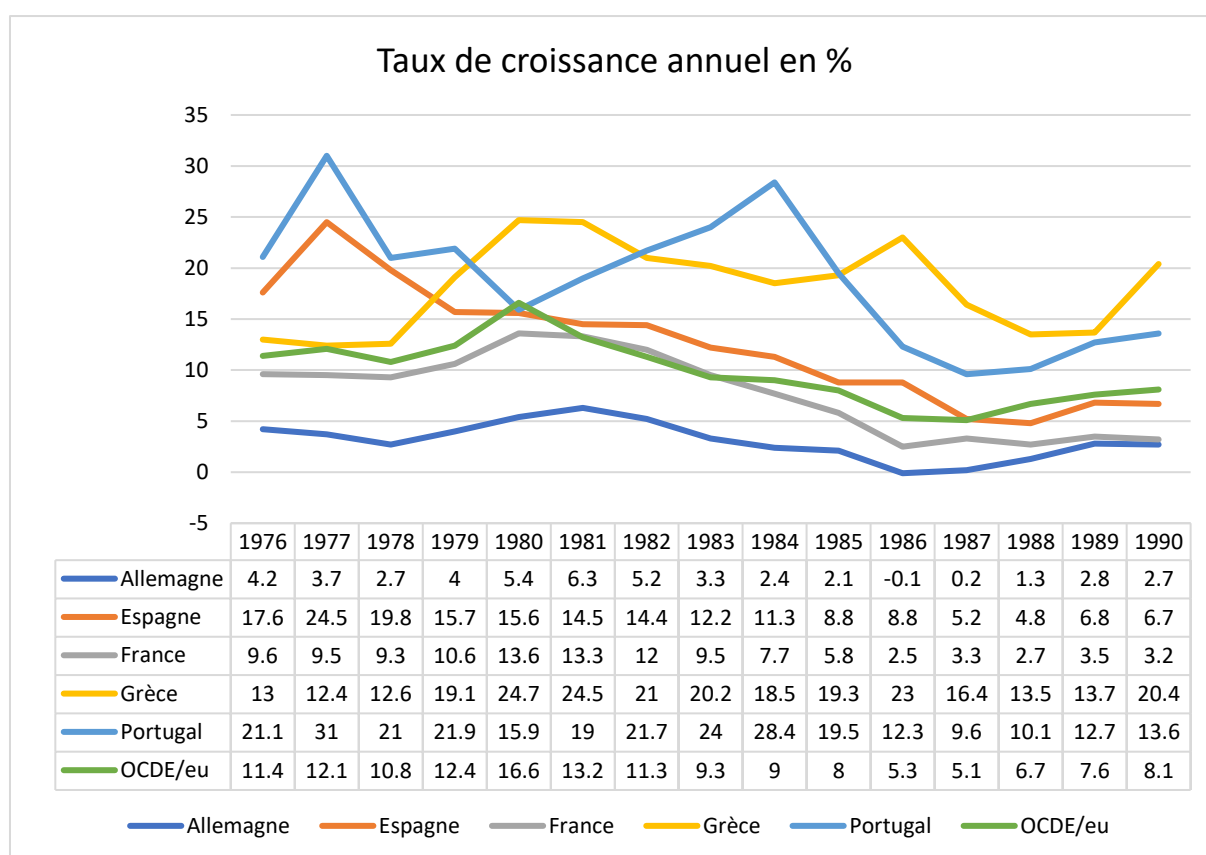
910

Nous constatons sur ce graphique que les dépenses publiques grecques sont en augmentation constante sur la période. Nous remarquons un pic de dépenses au moment de l'arrivée au pouvoir d'Andréas Papandréou, ce qui rejoint les études citées précédemment. Ce que nous observons également, c'est qu'à la période d'austérité, les dépenses de l'Etat ne faiblissent pas, elles se stabilisent légèrement. Cette augmentation est très forte pendant toute la période du gouvernement d'Andréas Papandréou. Les dépenses publiques grecques sont très importantes, à tel point qu'en 1990, celles-ci finissent par rejoindre le pourcentage de dépense de la France. Toutefois, nous remarquons sur ces courbes, qu'un pays comme le Portugal, voit également ses dépenses augmenter pendant toute la période, suivant un

<sup>910</sup> Fait par l'auteur. [data.worldbank.org](https://data.worldbank.org/indicator/GC.XPN.TOTL.GD.ZS?end=2016&locations=GR-FR-DE-PT-ES&start=1992&view=bar) [en ligne]. 2018 | consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/GC.XPN.TOTL.GD.ZS?end=2016&locations=GR-FR-DE-PT-ES&start=1992&view=bar>.

phénomène global à l'échelle européenne. Cela dit, nous n'observons pas un rapport aussi important qu'avec la Grèce. Ce phénomène s'explique surtout car la Grèce voit ses dépenses augmenter de façon drastique à partir de 1988, période qui concorde avec l'après austérité. Ainsi, deux questions se posent ici : aurait-il fallu continuer la période d'austérité et ainsi continuer à stabiliser les dépenses publiques grecques ? Quitte à aller contre la grogne populaire ? Ou alors, la période d'austérité imposée à la Grèce est-elle responsable de ce pic de dépense ininterrompu, pour apaiser les revendications d'une population de plus en plus vindicative envers le gouvernement socialiste ?

**Figure 32 - Inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation 1976 - 1990**



911

Un autre aspect des conséquences des politiques de Papandréou est l'augmentation de l'inflation. Nous pouvons voir que l'inflation grecque baisse effectivement lorsque le pays s'est lancé dans des mesures d'austérité à partir de 1985 ; la baisse est observable jusqu'en 1989. Ensuite, nous constatons à nouveau une forte augmentation de l'inflation en Grèce, qui est

<sup>911</sup> Fait par l'auteur. [data.oecd.org](https://data.oecd.org/fr/price/inflation-ipc.htm) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.oecd.org/fr/price/inflation-ipc.htm>.

vraisemblablement lié à la volonté du gouvernement de se faire réélire, 1989<sup>912</sup> étant l'année des élections législatives grecques. Les cadeaux électoraux décidés par le gouvernement de Papandréou obligèrent le PASOK à faire fonctionner « la planche à billet » pour s'assurer le financement de ces politiques.

Nous pouvons également voir que la forte inflation, qui sévit en Grèce à partir des années 80, existait déjà bien avant que Papandréou n'arrive au pouvoir. Alors, nous comprenons par ces informations que l'augmentation de l'inflation grecque a démarré dès 1978-1979, soit plusieurs années avant qu'Andréas Papandréou ne devienne Premier ministre. Il est probable que Papandréou ait hérité de l'inflation due à la politique de son prédécesseur. D'ailleurs, nous remarquons que le plus gros pic d'inflation constaté au cours de l'exercice du gouvernement du PASOK, c'est-à-dire en 1986 (1985 dans les faits), atteint 23%, moins que les 24,7% de 1980, alors que la Nouvelle Démocratie était encore au pouvoir.

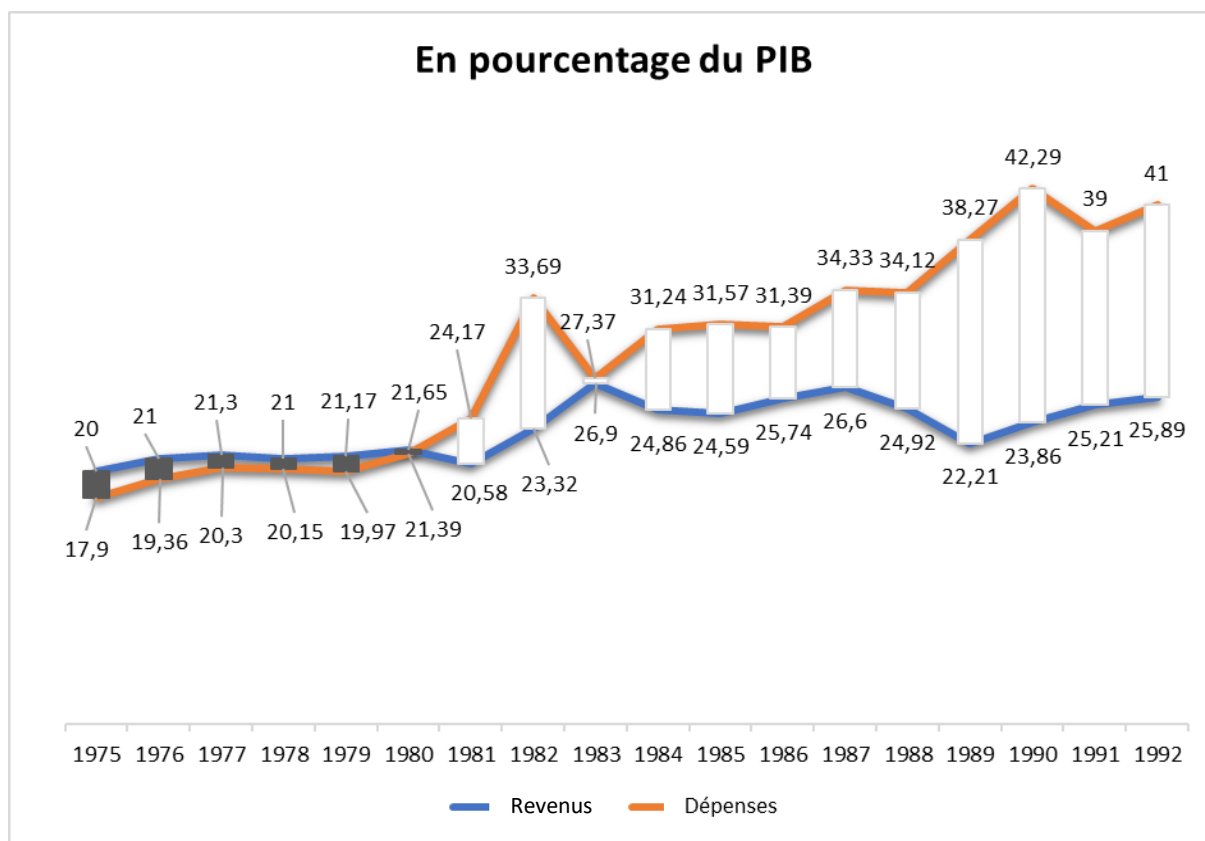
Si nous élargissons le contexte de l'analyse, nous pouvons voir que la baisse de l'inflation constatée à partir de 1985 en Grèce s'inscrit dans un phénomène global, observable chez d'autres pays, comme le démontre ce graphique. En effet, à partir de 1985, il existe une volonté très claire à l'échelle de la Communauté européenne d'instaurer plus d'austérité et lutter contre une inflation galopante. Nous observons d'ailleurs que ces politiques sont conduites bien plus tôt qu'en Grèce à l'échelle de la CEE et des pays associés, puisque dès 1982, nous pouvons voir une baisse de l'inflation s'opérer un peu partout sur le continent européen (exception faite pour le Portugal). Est-ce à dire que les politiques de Papandréou ne sauraient expliquer à elles seules l'inflation croissante en Grèce ? Sachant que cette hausse était, auparavant, déjà apparue ? Ces données contredisent une partie de l'étude de l'université de l'Illinois.

Cette contradiction est encore plus marquée lorsque l'on étudie l'évolution respective des revenus et des dépenses de l'Etat grec.

---

<sup>912</sup>Le 5 novembre 1989.

**Figure 33 - Comparaison de l'évolution entre les revenus et les dépenses de l'Etat en Grèce 1975 - 1992**



913

Nous pouvons voir sur ce graphique que la divergence entre les revenus et les dépenses de l'Etat grec ne fait qu'empirer, et effectivement, cet accroissement des dépenses sans hausse de revenus est imputable à la politique de Papandréou, puisque dès 1981, les dépenses augmentent de 3% du PIB par rapport à 1980. Une nouvelle augmentation s'opère l'année suivante, encore plus forte, de +12% par rapport à 1980, ce qui fait une augmentation considérable sur deux ans. Les revenus ne suivent pas du tout la même croissance. Chose étonnante, dans ces données de la Banque Mondiale, on ne voit pas très bien à quel moment intervient la réduction des dépenses de l'Etat grec. Lorsque l'on observe attentivement les courbes de l'année 1985 à 1988, ce qui correspond à la période d'austérité plus ou moins

<sup>913</sup> Fait par l'auteur. Tableau constitué par le croisement de sources issues du site de la Banque mondiale, [data.worldbank.org](https://data.worldbank.org/indicator/GC.REV.XGRT.GD.ZS?end=1992&locations=GR-FR-DE-PT-ES&start=1992&view=bar) [en ligne]. 2018 | consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/GC.REV.XGRT.GD.ZS?end=1992&locations=GR-FR-DE-PT-ES&start=1992&view=bar> (pour les revenus) et sur <https://data.worldbank.org/indicator/GC.XPN.TOTL.GD.ZS?end=2016&locations=GR-FR-DE-PT-ES&start=1992&view=bar> (pour les dépenses).

acceptée par les économistes<sup>914</sup>, nous ne remarquons pas de choc ou de changement soudain des dépenses. Tout juste voit-on une stabilisation des dépenses de l'Etat de 1984 à 1986, avec une légère baisse des dépenses de 1985 à 1986, puis une seconde stabilisation entre 1987 et 1988. Il faut cependant noter que les dépenses ont ensuite augmenté, puisqu'en 1986, elles représentaient 31% du PIB, contre 34% l'année suivante.

En revanche, les données démontrent, de façon flagrante et cohérente avec les études économiques précédemment analysées, le constat suivant : nous observons qu'à partir de 1987, juste après la période d'austérité, les revenus de l'Etat grec s'effondrent, alors que ses dépenses augmentent encore plus fortement. Plusieurs interprétations peuvent être avancées. La plus plausible est que ces dépenses tiennent compte des emprunts que la Grèce a contractés auprès de la BEI et des marchés internationaux. Après les efforts du gouvernement grec en matière d'austérité, la Grèce a pu emprunter, ce qui explique la réduction de l'inflation mais une augmentation concomitante des dépenses.

De plus, l'augmentation des dépenses à partir de 1988, s'explique vraisemblablement par le fait que le PASOK voulait que son électorat lui « pardonne » ses politiques d'austérités, ce qui prouve peut-être que la courte politique d'austérité imposée à la Grèce fut une catastrophe, car elle a non seulement stoppé en partie la dynamique de l'économie grecque et des revenus de l'Etat, mais elle a de plus contraint le gouvernement, dans sa course à l'électorat, à devoir redoubler les dépenses de l'Etat pour s'assurer de la victoire aux élections législatives de 1989. La CEE, malgré elle, a soutenu la politique dépensière de la Grèce de Papandréou.

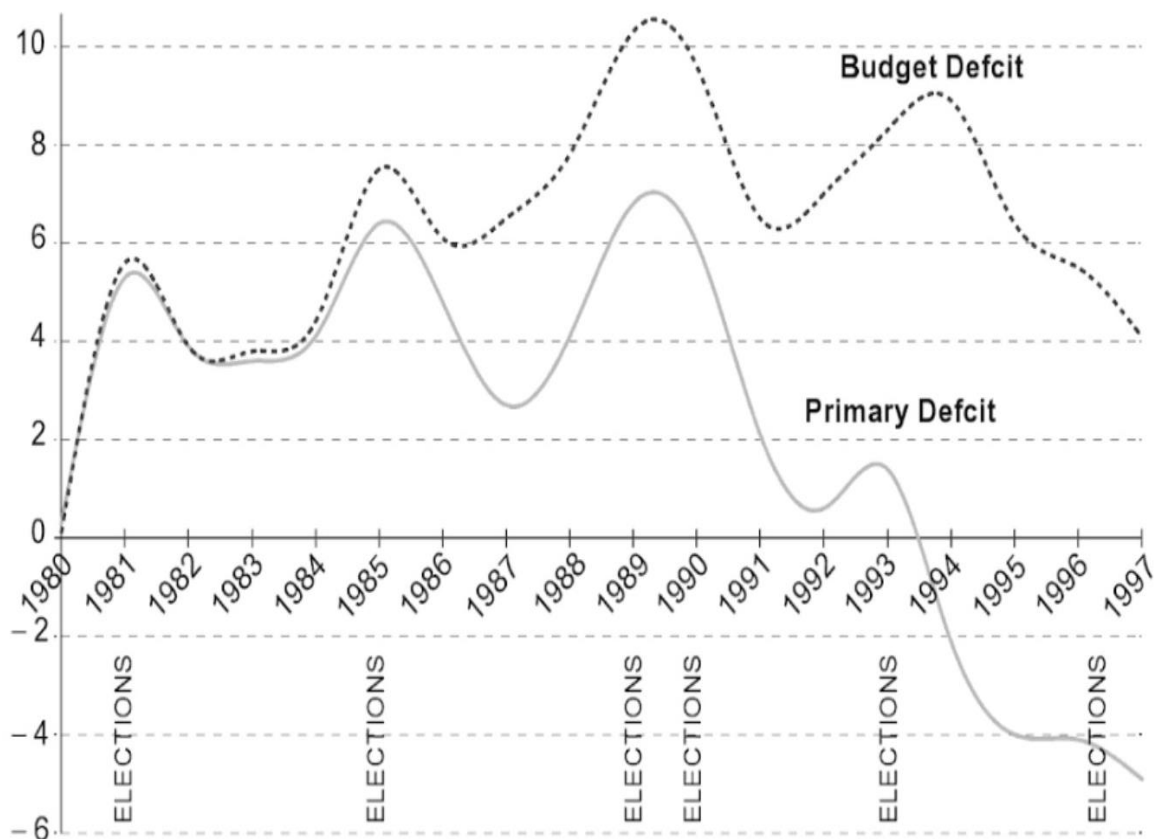
---

<sup>914</sup> Certains économistes, comme ceux faisant partie de l'université de l'Illinois, considèrent que la période d'austérité va de 1985 à 1987, tandis qu'Eleni Panagiotarea, est plutôt partisane pour la période de 1987 à 1988. Il est possible que ces deux visions soient juste et que nous observions deux périodes d'austérités distinctes ou des micro périodes d'austérités plutôt qu'une seule et unique.



Nous pouvons voir sur ce graphique, qu'il existe une concomitance particulièrement frappante entre les périodes de dépenses du gouvernement de Papandréou et les périodes d'élections législatives en Grèce.

**Figure 34 - Comparaison entre l'augmentation du déficit budgétaire de l'Etat grec selon les périodes électorales 1980 - 1997**



Source : PANAGIOTAREA, Eleni, *Greece in the Euro : Economic Delinquency or System Failure*

915

Nous pouvons poser l'hypothèse que ce que la Commission européenne reprochait à la Grèce n'était pas tant sa politique dépensière mais plutôt son utilisation de la banque centrale grecque pour financer ses politiques économiques. La Commission aurait en effet préféré que la Grèce passe par le crédit et l'emprunt auprès des institutions financières. Cet aspect nous semble assez clair, car ce qui importe finalement, c'est effectivement une réduction des dépenses de l'Etat mais à condition qu'elles influent sur l'inflation, qu'il faut réduire

<sup>915</sup> PANAGIOTAREA, Eleni, *op.cit.*, page 39.

impérativement. Nous voyons que dès que la Grèce pu réemprunter sur les marchés et se relancer dans des politiques de dépenses, au détriment de sa dette, cela ne provoqua aucune réaction de la part de la Commission européenne, et ni, à défaut, des économistes qui défendent les politiques d'austérité.

## 2. L'impact des réformes structurelles en Grèce.

Avant son entrée dans la CEE, l'économie grecque était caractérisée par un certain nombre de faiblesses structurelles, qui n'ont pas été suffisamment perçues au cours des années 80. L'évolution des politiques économiques des différents gouvernements n'a clairement pas réussi à améliorer la situation. Le marché du travail était considéré comme complexe et difficile à étudier par la plupart des économistes grecs ; ceux-ci estimaient que la réglementation, devenue trop lourde, empêchait l'embauche car le marché n'avait pas été réformé. En revanche, la capitalisation boursière et le système des banques en général, qui était originellement vétuste et peu utilisé, bénéficia d'un nombre d'améliorations importantes, grâce à l'entrée dans la CEE, mais, malgré ces changements, le système bancaire restait encore bien en deçà de celui de ses partenaires. Enfin ces difficultés, dont une partie de la Communauté a pris conscience, ont contraint les membres de la CEE à revoir leur politique d'intégration régionale, ce qui a profité à la Grèce. Mais la situation grecque a aussi permis, par ses difficultés, de réviser la cible des aides européennes dans le cadre de la politique régionale.

Le marché du travail en Grèce a présenté un cadre d'une certaine rigidité, tout au long des années 80, ralentissant l'embauche, selon la plupart des économistes grecs, la croissance économique et provoquant une hausse du taux de chômage. Cela dit, il faut remettre les choses dans leur contexte, la Grèce a surtout dû supporter une concurrence accrue, dans la plupart de ses secteurs économiques, après son entrée dans la CEE, et il est vrai que lorsqu'une entreprise multinationale rachète une entreprise grecque, elle va modérer l'embauche si le coût du travail est élevé. Pour les économistes, il n'y a pas eu de réformes visant à améliorer la flexibilité du marché du travail, le gouvernement ayant renforcé la protection de l'emploi existant et augmenté le coût du travail par l'augmentation du salaire minimum.

Ainsi, le gouvernement d'Andréas Papandréou a-t-il augmenté l'embauche dans le secteur public, au détriment du secteur privé, pourtant considéré comme plus dynamique. Le secteur public est devenu le secteur majeur de l'embauche, en partie, rappelons-le, du fait de la nationalisation de plusieurs entreprises, dont de nombreuses banques, ce qui peut expliquer en grande partie cet écart. D'ailleurs, en 1981, il y eut une réduction visible du chômage, mais avec un coût budgétaire très important pour le gouvernement grec. Au début des années 80, le gouvernement soutient l'augmentation des bas salaires, aurait entraîné une baisse des embauches dans le secteur privé.

Un autre facteur qu'il faut également prendre en compte, observable dans certains secteurs, surtout celui de la main d'œuvre dite « peu qualifiée », est que le niveau plus élevé des cotisations de sécurité sociale a eu pour effet d'augmenter l'emploi au « noir ». Le ralentissement de la croissance dans les années 80, en partie dû à la crise économique qui a touché tous les pays de la CEE, explique également ce manque d'emplois, mais, dans les années 90, lorsque la croissance est revenue, le taux de chômage est resté élevé ; l'analyse de ce phénomène est plus complexe. De 1975 à 1979, le taux de chômage annuel moyen en Grèce descendait rarement au-dessus des 2% de la population active ; il a augmenté à partir de 1980, à un niveau de 2,7% de la population active, puis 4% en 1981, pour atteindre les 7,1% de la population active en 1983<sup>916</sup>. Ce taux de chômage deviendra la norme en Grèce, et il ne variera que très peu, malgré les alternances politiques. Il faut toutefois reconnaître que le chômage a commencé à augmenter peu avant l'arrivée de Papandréou au pouvoir en Grèce, juste après la signature du traité d'adhésion aux Communautés européennes. Par contre, il est vrai que cette augmentation s'est aggravée sous l'exercice du dirigeant socialiste. Mais est-ce à dire que sa politique serait exclusivement responsable de cette augmentation ?

En revanche, s'il est un secteur qui s'est réformé et qui a su profiter pleinement de l'entrée dans la CEE, c'est le secteur de la finance. Il y a peu, dans les années 80, le secteur financier grec opérait dans un cadre réglementaire, qui était, selon la plupart des experts grecs, « rigide et lourd ». Un vaste éventail de réglementations restreignait les activités des institutions financières grecques, imposait nombre de contrôles, notamment sur les actions boursières.

---

<sup>916</sup> [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/ResultSerie.cfm) [en ligne]. 2018 | consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/ameco/user/serie/ResultSerie.cfm](http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/ResultSerie.cfm). (Il faut aller à la rubrique « Population and Employment », puis « percentage of active population »).

Le système financier, dans son ensemble, était soumis aux institutions publiques, dans leur grande majorité des banques, dans un marché dit « oligopolistique ». Les banques sont alors en position de force et imposent leurs tarifications, sans se soucier de la concurrence, au détriment des consommateurs grecs. Globalement, les choix d'investissements étaient alignés sur les priorités du gouvernement d'Andréas Papandréou : les institutions bancaires, nationalisées, ont dû investir massivement dans les secteurs publics. Vers le milieu des années 80, les banques étaient tenues d'allouer environ 56% de leurs prêts au secteur public, ainsi que 25% aux petites entreprises<sup>917</sup>, outre les prêts à long terme à l'industrie. Pour les économistes libéraux, l'environnement réglementaire strict a transformé le système bancaire en une source de financement de l'augmentation des dépenses publiques.

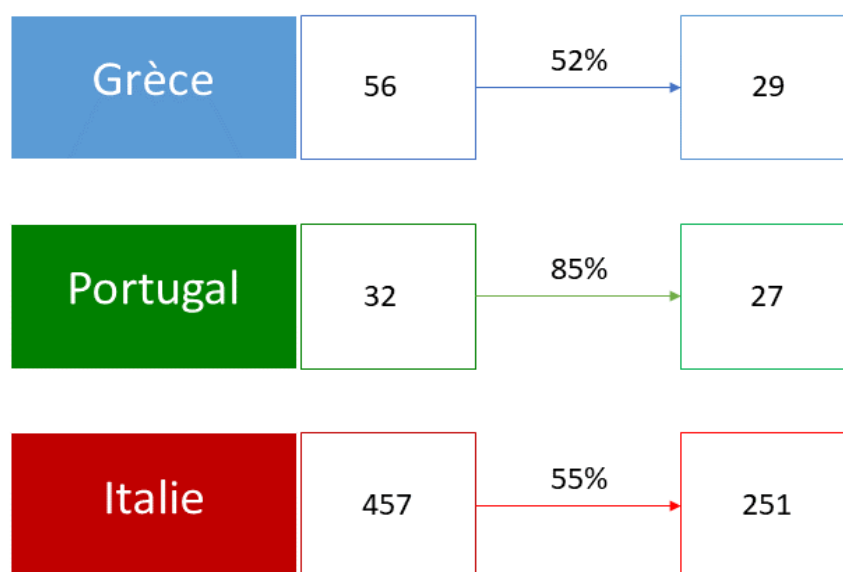
Les banques nationalisées ont ainsi été utilisées pour délivrer des crédits aux entreprises d'Etat en difficulté et ont ensuite été contraintes de racheter ces entreprises, quand la situation l'exigeait. De plus, en s'appuyant sur l'Etat pour couvrir leurs pertes, les banques n'auraient reçu aucune incitation à mettre en œuvre des mesures de risque et des méthodes modernes de gestion. Les hauts postes des banques d'Etat étaient également souvent réservés aux « amis politiques », dont les gouvernements grecs qui se sont succédé étaient friands ; cette pratique n'était d'ailleurs pas une exclusivité du gouvernement socialiste du PASOK. En parallèle, les employés des banques étaient organisés en syndicats puissants, qui ont obtenu le cumul des avantages salariaux du privé et de la protection du secteur public. Selon Elizabeth Oltelton, ces avantages expliquent en partie pourquoi les banques n'ont pas su évoluer ou s'adapter, puisque les syndicats auraient refusé tout mouvement vers le changement. En revanche, il est vrai que le coût élevé des services bancaires, en partie en raison de leur position dominante, ont dissuadé les Grecs de recourir aux banques. Cela a empêché les banques de constituer un fonds de roulement monétaire et un apport en capitaux, et a entraîné des taux d'intérêts très élevés pour les crédits, empêchant les investissements et freinant la consommation. Et l'adhésion à la CEE n'a pas permis de faire évoluer positivement cette situation, tout du moins pas sous la gouvernance d'Andréas Papandréou.

---

<sup>917</sup> LYBARAKI, A. et TRAVLOS, S., « State intervention in industry: direct and indirect industrial policy in the 1980s », dans GIANNITSIS, Tassos, (ed.) *Industrial and technological policy in Greece*, Themelio, Athens, p. 39-94.

La population grecque s'est alors complètement détournée du crédit. Il n'était pas rare que les Grecs, pour se construire une maison, ne recourent pas au crédit, mais plutôt y investissent régulièrement et directement leurs économies. Ces apports se faisaient régulièrement tous les ans, ce qui donnait des schémas de construction très originaux, par rapport aux modes de financement de la construction dans un pays comme la France. Ainsi, la première année, on posait les fondations, la deuxième année, on construisait un ou deux étages, la troisième année on aménageait l'intérieur, etc. La durée moyenne de construction des maisons était de l'ordre de 5 à 6 ans. C'est une situation qui s'explique d'un point de vue financier, puisque les taux d'intérêts des crédits étaient élevés, mais également d'un point de vue culturel car les Grecs, dans leur ensemble, n'ont jamais fait confiance à leurs banques. Ainsi, la population grecque avait-elle également besoin d'information pour faire évoluer son attitude vis-à-vis des banques et du système financier. Il n'est pas totalement faux de penser que la population grecque était encore largement influencée par la mentalité paysanne, attachée au concret, dans un rapport à la terre qui la rend moins encline à l'investissement à long terme et à l'immatériel. Il faut prendre en compte le fait que c'est une population qui, par nature, reste méfiante et peu incline au changement de ses habitudes. Ainsi, les Grecs évoluaient-ils encore dans le concret, le palpable ; il était inconcevable d'emprunter de l'argent à une banque dont on ne connaissait pas la provenance, ni même de ne pas pouvoir toucher physiquement cet argent. Il existait un rapport au matériel, qui perdure encore dans certaines couches de la société, notamment en Crète, qu'il serait sans doute intéressant d'analyser.

**Tableau 5 - Comparaison de l'investissement des banques dans le privé, en pourcentage du PIB 1980**



En milliards de dollars

918

Ceci dit, le système bancaire, comme pour tous les pays de la CEE, a constitué un moteur majeur de la croissance et de l'industrialisation de la Grèce, mais le développement financier ne s'est pas fait au même rythme que celui de ses partenaires européens. En 1980, l'investissement financier du secteur bancaire privé grec était égal à 52%<sup>919</sup> du PIB ; en comparaison il était de l'ordre de 85% en rapport du PIB au Portugal et de 55% du PIB en Italie ; il faut compter une moyenne d'investissement d'environ 60% du PIB pour les Etat-membres de la CEE<sup>920</sup>. On pourrait croire, à la vue de ces pourcentages, qu'excepté le cas du Portugal, les écarts ne sont pas si importants, mais il faut prendre ici en considération le pourcentage par rapport au PIB de chaque pays, et celui de l'Italie est sans commune mesure avec celui de la Grèce. Pour donner une meilleure vision, après calcul du PIB, en 1980, en Grèce, l'investissement se montait à environ 29 milliards de dollars, tandis qu'au Portugal il

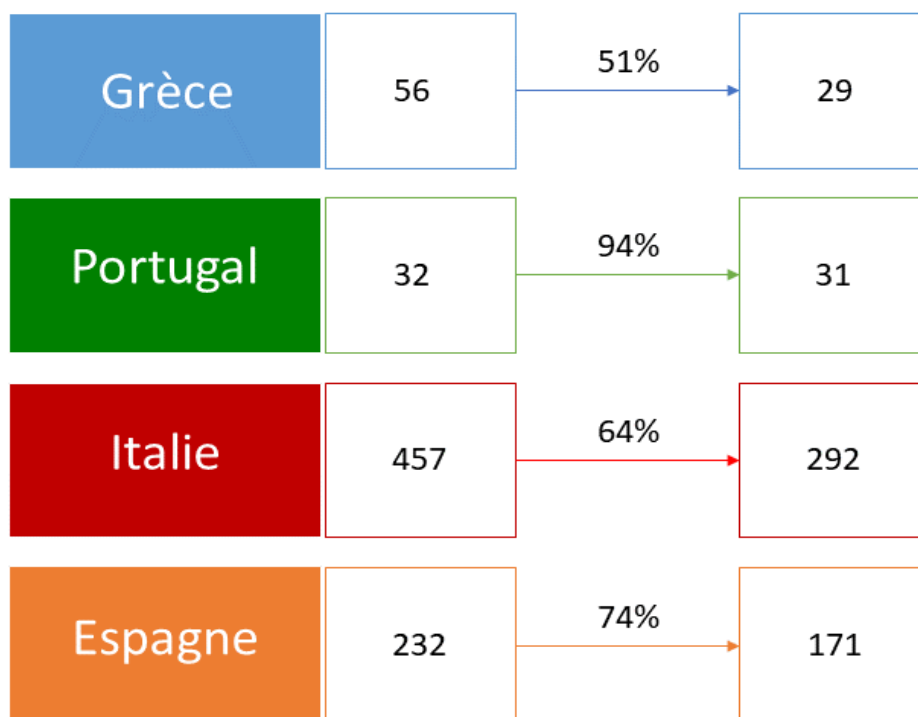
<sup>918</sup>Fait par l'auteur selon les données fournies dans l'article de OLTHEREN, PINTERIS, SOUGIANNIS, *op.cit.*, page 34.

<sup>919</sup> OLTHEREN, PINTERIS, SOUGIANNIS, *op.cit.*, page 34.

<sup>920</sup> *Ibid.*

était de 27 milliards de dollars et en Italie, 251 milliards<sup>921</sup>. Donc, cela montre que la Grèce se situait légèrement au-dessus du Portugal en termes d'investissement, mais qu'elle avait encore une grande marge de manœuvre pour améliorer sa situation.

**Tableau 6 - Comparaison des dépôts bancaires, en pourcentage du PIB 1980**



En milliards de dollars

922

Pour ce qui est des dépôts bancaires, la somme des dépôts représentait 51% du PIB en Grèce, contre 94% au Portugal, 74% en Espagne, 64% en Italie et 64% en moyenne dans la Communauté européenne.

Un processus de libéralisation commence en 1987, probablement à la suite de l'Acte unique, et se termine au cours des années 90. Ce processus s'appuie sur les premières et deuxièmes directives bancaires de la CE. La première directive, adoptée le 24 juin 1988, parle de libéralisation des mouvements des capitaux. La directive impose le démantèlement des

<sup>921</sup> Pour des populations, en 1980, de respectivement 9.6 millions d'habitants pour la Grèce, 9.7 millions d'habitants pour le Portugal et 56 millions d'habitants pour l'Italie. Cela fait 3020 dollars, en moyenne, par personne, en Grèce, 2783 dollars au Portugal et 45 000 dollars en Italie.

<sup>922</sup> Fait par l'auteur selon les données fournies dans l'article de OLTHERTEN, PINTERIS, SOUGIANNIS, *op.cit.*, page 34.

restrictions encore existantes. La deuxième directive, adoptée le 15 décembre 1989, vise la coordination des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs concernant l'activité des établissements bancaires. Ainsi, la deuxième directive établit le principe de reconnaissance d'une législation bancaire commune dans la CEE. Mais pour les économistes grecs, le plus intéressant dans ces deux processus est que la libéralisation financière a été accompagnée par le renforcement du cadre réglementaire à chaque étape du processus, ce qui signifie que ces étapes ont été surveillées afin d'être correctement appliquées à l'échelle européenne. Cela a contraint les banques grecques à se réformer pour faire face à une nouvelle concurrence et pour satisfaire à la réglementation européenne. Enfin, dans le cadre de l'achèvement de l'Acte unique, les contrôles des capitaux ont été éliminés.

La libéralisation du système financier grec a eu un impact sur le crédit : cela a permis d'augmenter la prestation de services financiers aux ménages et aux entreprises. De plus, comme la quantité de capitaux était devenue plus importante, ceux-ci sont devenus disponibles pour les établissements bancaires, qui en retour purent en faire bénéficier les particuliers grecs. Avant cette libéralisation, le capital était peu important et jouait seulement un rôle mineur dans le financement des entreprises. Le secteur des affaires était dominé par des entreprises familiales, qui comptaient principalement sur leurs bénéfices pour financer leurs investissements et très rarement sur les banques. Ainsi, malgré des efforts menés pour un meilleur environnement financier, il restait encore à transformer les habitudes des acteurs économiques et en premier lieu des citoyens grecs.

Il est certain que l'absence de cadre institutionnel moderne a constitué un obstacle supplémentaire au développement du marché de la Bourse à Athènes. En adoptant, en partie, les directives de la CEE, la nouvelle législation boursière en Grèce, dès la fin des années 80, a constitué un facteur important de la croissance des capitaux à l'échelle nationale. Il y eut plus d'entreprises grecques cotées en Bourse, en partie grâce à un nouveau système de négociation des actions, plus moderne et facile d'accès, et à l'introduction, en parallèle, d'un marché pour les sociétés à faible capitalisation, qui hésitaient encore à sauter le pas. Dans l'ensemble, l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne est le facteur qui lui a permis de libéraliser son système bancaire et son marché financier. De là à affirmer que c'était bénéfique pour la Grèce, il était encore trop tôt pour l'affirmer, mais nous pouvons dire que le secteur qui a le plus profité de l'adhésion à la Communauté économique européenne est



sans équivoque le secteur financier. Toutefois, une intégration plus poussée dans le marché financier européen des services bancaires et financiers grecs a montré que les banques grecques n'avaient ni la taille, ni l'expertise, ni la structuration pour pouvoir prétendre être un tant soit peu concurrentielles au niveau européen. Néanmoins, elles ont pu profiter de leur réputation au niveau local, et de leur connaissance du marché local pour maintenir leur présence au niveau national. Ce qui représentait déjà une amélioration substantielle si l'on se rappelle à quel point il était compliqué pour les banques grecques de fidéliser leurs clients.

### 3. Les programmes intégrés méditerranéens.

La troisième grande mesure dont a pu profiter la Grèce, au point de vue financier et structurel, même si l'on se pose encore des questions sur la portée effective de cette aide financière que d'aucuns considèrent comme très significative, et qui après vérification et calcul, n'était peut-être pas aussi importante, est ce que l'on appelle les programmes intégrés méditerranéens (PIM). La Grèce a largement bénéficié des politiques régionales de la CEE. En fait, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, au 1<sup>er</sup> janvier 1986, conduisit la CEE à concevoir ces programmes dans le but d'éviter à certaines régions méditerranéennes d'avoir trop à souffrir de la nouvelle concurrence de l'Espagne, ou tout du moins de les y préparer. On compte dans ces régions-là l'Italie, la France mais également la Grèce, dont on savait l'économie encore très fragile. Ces PIM<sup>923</sup> étaient constituées d'un ensemble de mesures législatives complémentaires et se voulant cohérentes. Ils se déclinent en une échelle décroissante : de la CEE aux Etats, puis aux régions, aux responsables locaux et pour finir aux producteurs et industriels.

Pour mieux cerner les origines de ce système, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Jeanne Bérenguer qui, dans le cadre d'une étude sur les PIM, analysant leur impact dans

---

<sup>923</sup> Il n'existe pas beaucoup de publications francophones sur le cas des Programmes Intégrés Méditerranéens, encore moins sur le cas de la Grèce. Par contre, du côté anglo-saxon, il existe une profusion d'articles et de publications sur cette question. Nous pouvons citer notamment :

JOFFE, George, *Southern attitudes towards an integrated Mediterranean region*, *Mediterranean Politics*, 2:1, 1997, p. 12-29, puis GIANNAKAROU, Georgia, *Transforming spatial planning policy in Mediterranean countries: Europeanization and domestic change*, *European Planning Studies*, 13:2, 2005, p. 319-331, et BIANCHI, Giuliano, *The IMPs: A missed opportunity? An appraisal of the design and implementation of the integrated mediterranean programmes*, *Regional Politics and Policy*, 2:1-2, 1992, p. 47-70. Puis pour finir le travail de BRIASSOULIS, Helen. (Ed.), *Policy Integration for Complex Environmental Problems. The Example of Mediterranean Desertification*, London, Routledge, 2005. <https://doi.org/10.4324/9781315246598>.

certaines régions françaises<sup>924</sup>, nous éclaire sur le besoin de la CEE de constituer un cadre de coopération agricole (entre autres) à l'échelle européenne. Ce qui en ressort, c'est que, contrairement à l'adhésion de la Grèce, qui certes avait suscité quelques craintes, l'adhésion de l'Espagne, de par sa taille et son importance, a provoqué l'inquiétude des milieux industriels et agricoles. Dès que les négociations se sont engagées, les régions méditerranéennes de la communauté, en France, en Grèce et en Italie se sont clairement inquiétées de la concurrence ibérique<sup>925</sup>.

Pour Jeanne Bérenguer, cela faisait déjà plusieurs années que l'Italie du Sud demandait une contrepartie financière au fait que la CEE laissait les pays du pourtour méditerranéen, comme le Maroc ou la Tunisie, exporter librement leur production agricole, notamment de l'huile d'olive, vers la CEE, et ce, au détriment des zones méditerranéennes les plus pauvres de la CEE. De son côté, le gouvernement grec, en 1983, avait alerté la Commission européenne, en présentant un mémorandum exposant les trop grandes différences entre les infrastructures économiques de la Grèce et des Etats-membres de la CEE. Pour la France qui s'était toujours pliée aux décisions communautaires concernant les politiques agricoles, l'entrée de l'Espagne faisait peser une menace beaucoup plus grave et d'une envergure sans précédent, car l'Espagne produisait de nombreuses productions similaires à celles des régions agricoles méditerranéennes françaises. On peut voir qu'ici, nous avons affaire à une action conjointe de la France, de l'Italie et de la Grèce, pour créer une harmonisation à l'échelle de la méditerranée, qui pourrait bénéficier à tous. Nous saisissons mieux que la Grèce a apporté un poids supplémentaire à ces négociations.

Avant de mettre en place les PIM, la CEE avait déjà pris des mesures en faveur des régions méditerranéennes en difficulté. Les plus connues étaient les dépenses de garanties agricoles et les interventions structurelles. Mais pour Jeanne Bérenguer, les anciennes méthodes ne suffisaient plus, les mesures déjà prises ne permettaient pas de réduire l'écart de richesse entre les régions du Nord et du Sud, c'était au mieux un pis-aller ; pour elle, ces écarts continuaient d'ailleurs à se creuser dans les années 80. L'ouverture à l'Espagne allait défavoriser une zone durement soumise à la concurrence, le Sud de l'Europe, tandis que le

---

<sup>924</sup> BERENGUER, Jeanne, « Les programmes intégrés méditerranéens : objectifs des PIM et perspectives pour l'agriculture en Ardèche, Drôme et Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n°4, 1986, p. 441-459.

<sup>925</sup> *Ibid.*

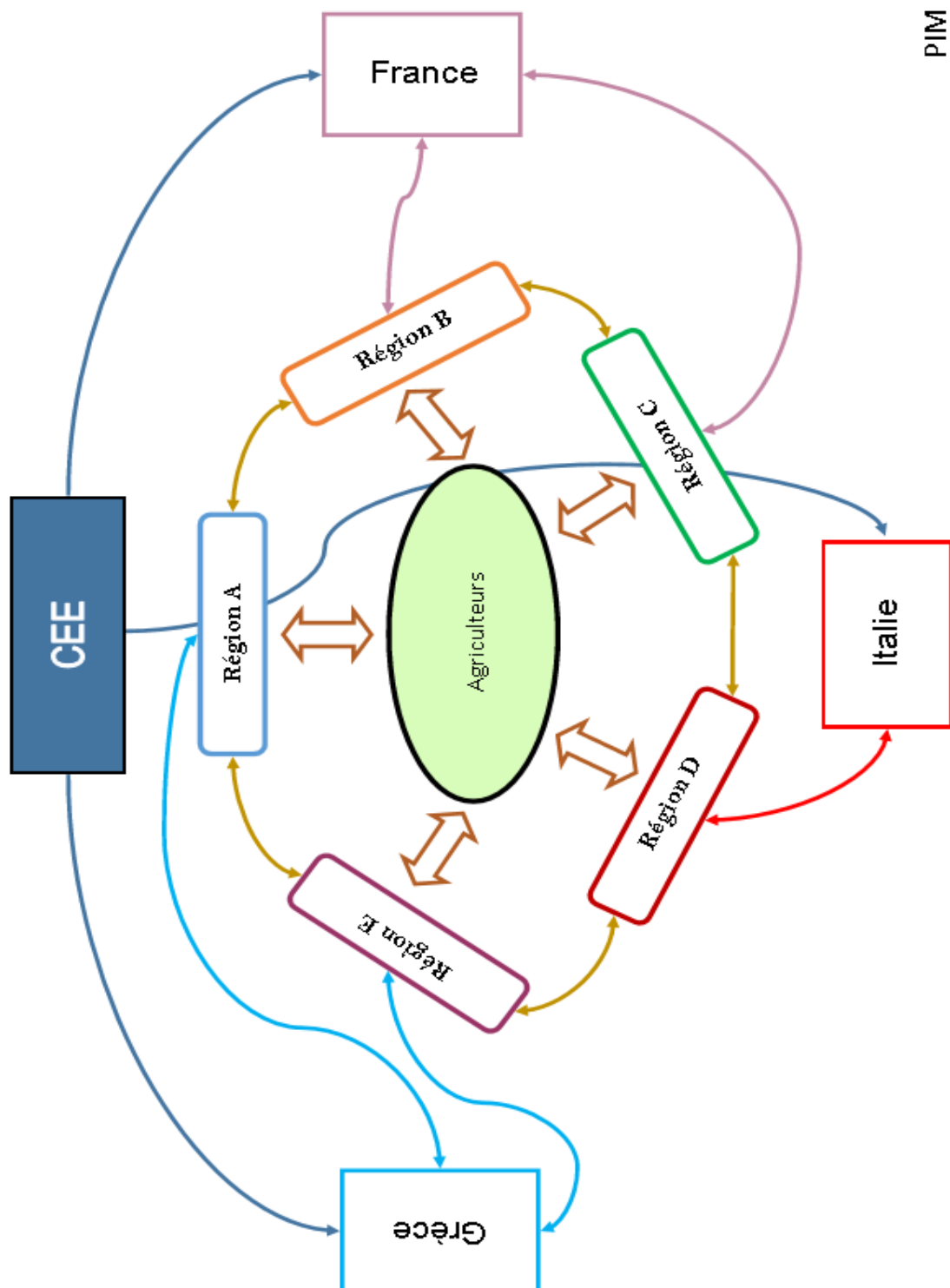
Nord allait bénéficier de nouveaux marchés économiques. Ce point de vue est intéressant, car il contrebalance l'idée première du rééquilibrage de la Communauté, en faisant entrer des pays du Sud, pour ainsi déplacer le centre de gravité. Là, nous voyons que si les pays du Nord ont accepté sans réellement négocier, c'est qu'ils y voyaient aussi leur intérêt.

Ainsi, les PIM devaient-ils apporter une nouvelle réponse et une solution plus globale. Cela nécessitait dans un premier temps de réfléchir aux spécificités de chaque région méditerranéenne, en termes de contraintes autant d'atouts. Ainsi, pour la Commission, les PIM devaient-ils « apporter une réponse globale à la diversité de leurs problèmes »<sup>926</sup>. Les PIM voulaient introduire des politiques communes à l'échelle de la méditerranée, mais tout en intégrant les spécificités de tous. Chaque région devait poursuivre un objectif commun à son échelle, chaque action devant être complémentaire d'une autre au niveau régional, puis ensuite, chaque région devait conduire sa politique globale en concertation avec les autres régions, et pour finir, les régions devaient être en accord avec les politiques de la CEE, comme par exemple le respect des quotas de production.

---

<sup>926</sup> BERENGUER Jeanne, *op.cit.*, p. 443.

Figure 35 - Exemple du fonctionnement des programmes intégrés méditerranéens dans le domaine de l'agriculture



927

<sup>927</sup> Graphique créé par l'auteur.

Les PIM poursuivaient officiellement trois objectifs : « le développement, l'adaptation, et le soutien à l'emploi et aux revenus »<sup>928</sup>. Mais, ces objectifs n'avaient rien de très original, l'ambition se situait plutôt dans les modalités de leur mise en place. D'ailleurs, la plupart des projets promus par la CEE s'employaient surtout à améliorer la production agricole et la pêche. Ce qui doit tenir compte aussi bien du début de la chaîne de production que de la fin. Pour le cas de la pêche, cela prenait en compte la modernisation des appareils de pêche ou une meilleure formation des pêcheurs, puis une amélioration des moyens de stockage, des transports, et pour finir, de la distribution. Avec comme mot d'ordre une promotion de la création de petites et moyennes entreprises industrielles ou commerciales. Mais, en même temps, cela correspond à la volonté de la CEE de réduire le chômage, par « l'encouragement de nouvelles activités de services aptes à contribuer à la solution des problèmes de l'emploi »<sup>929</sup>. Ainsi, le mot d'ordre est-il à la « modernité » dans les régions méditerranéennes, action nécessaire à la création d'emploi dans le secteur industriel et agricole.

En clair, si l'on doit résumer le projet, à travers le prisme de l'analyse de Jeanne Bérenguer, qui se rapproche également de l'analyse plus récente de Jean-François Daguzan, (qui va encore plus loin en parlant d'échec et de politiques manquées<sup>930</sup>), les objectifs premiers des PIM traduisent la volonté d'investir dans les secteurs productifs de première nécessité, essentiellement agricole et de la pêche, puis de moderniser les infrastructures, tout en valorisant l'emploi et la main d'œuvre. Il ne s'agissait en aucun cas d'une transformation de la région en elle-même. Par exemple, une région dont l'habitude était de cultiver des tomates ou tout autre produit agricole, il n'était nullement proposé par les PIM, un financement pour passer à de l'industrie de pointe ou d'investir dans de la très haute technologie ; ce qui aurait sans doute paru beaucoup plus viable sur le long terme. Les solutions, bien qu'elles soient concertées et dans un effort de coopération, ne proposaient rien d'autres que d'améliorer ce qui était déjà existant.

---

<sup>928</sup> BERENGUER, Jeanne, *op.cit.*, p. 443.

<sup>929</sup> *Ibid.*

<sup>930</sup> DAGUZAN, Jean-François, « Les politiques méditerranéennes de l'Europe : trente ans d'occasions manquées », *Politique étrangère*, 2016/4 (Hiver), p. 11-24.

Le financement global des politiques méditerranéennes par la Communauté européenne s'élevait, selon Jeanne Bérenguer, à près de 7 milliards d'écu, réparties sur sept ans, de 1986 à 1992. Ces fonds étaient issus de plusieurs provenances :

-2,5 milliards provenaient de fonds de la Communauté, c'est-à-dire de toutes les institutions qui finançaient les Etats membres en temps normal, comme le FEDER, le FEOGA ou le FSE (Fonds Social Européen).

-1,6 milliards provenaient de ressources débloquées à cet effet.

Ce qui constituait en tout près de 4,1 milliards d'écus, provenant du budget européen. Jeanne Bérenguer note que, sur cette somme, deux milliards devait revenir à la Grèce, dans le cadre des négociations avec la Commission. J. Bérenguer explique que la Grèce était parvenue à négocier en faisant valoir qu'elle refusait de faire partie des PIM si on ne consentait pas à la faire bénéficier d'environ la moitié du budget européen alloué au projet. Tout en précisant, qu'apparemment, l'ensemble du territoire grec pouvait prétendre à profiter du projet méditerranéen.

Mais, dans les faits, ce n'est pas toute la Grèce qui a profité des PIM. C'est en effet ce que rapportent les archives européennes, un document officiel de la Commission de Bruxelles<sup>931</sup>. En effet, celui-ci révèle que la région concernée par le PIM couvrait seulement 29% du territoire grec : le Péloponnèse, l'Étolie-Acarmanie, l'Épire et les îles ioniennes. Cela représentait 38.369 km<sup>2</sup>, avec une population d'à peu près 1,7 millions d'habitants, soit 18% de la population grecque de l'époque. Pourquoi ces régions en priorité ? C'est la Commission qui le résume le mieux :

Le Pourcentage élevé de zones montagneuses et semi-montagneuses (70% environ du total), l'étendue des côtes et la présence d'un territoire insulaire font de cette région un ensemble disparate et présentant de graves problèmes de développement.<sup>932</sup>

---

<sup>931</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-87-327\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-87-327_fr.htm). [consulté le 18 octobre 2018].

<sup>932</sup> *Ibid.*

**Tableau 7 - Contenu des crédits débloqués pour la Grèce dans le cadre des PIM 1986 - 1992**

**TABLEAU 1 : Contenu du PIM Grèce Occidentale et Péloponnèse**

Sous-programme	1986-1992
1. Secteur agricole	122,2
2. Zones internes et insulaires	82,1
3. Pêche et aquiculture	30,6
4. Tourisme	64,9
5. Industrie et Energie	216,2
6. Infrastructures	110,3
7. Mise en œuvre du PIM	5,0
Total	631,3

( Mio ecus )

**TABLEAU 2 : Origine des crédits budgétaires pour le PIM**

Source de financement	1986-1992
Grèce	268,4
Communauté	362,9
Total	631,3

( Mio ecus )

Source : *europa.eu*

933

Nous avons vu que la Grèce avait négocié près de la moitié de 4 milliards d'écu, selon Jeanne Bérenguer, du budget européen des PIM ; deux milliards devait donc logiquement lui revenir

<sup>933</sup> Site web officiel de l'Union européenne. Commission européenne, base de données des communiqués de presse. Récupérées sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-87-327\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-87-327_fr.htm).

sur cette période. Mais lorsque l'on observe les données fournies par la Commission, la réalité est toute autre. En effet, dans les archives de la Commission<sup>934</sup>, il est notifié, dans un tableau particulièrement complet, la somme totale de 631 millions d'écus.

On note donc que près de 1,4 milliards d'écus n'ont pas été affectés, sans pouvoir en trouver l'explication dans les archives. D'ailleurs, dans ce même document, la Commission est très claire sur le budget communautaire alloué pour la Grèce dans le cadre des PIM : celui-ci ne doit pas dépasser les 363 millions d'écus.

Le concours budgétaire communautaire à ce PIM pour la période 1986 à 1992 est évalué à environ 363 millions d'écus.<sup>935</sup>

Et d'ajouter plus loin :

Ce concours sera accompagné par des prêts de la BEI.<sup>936</sup>

Ce qui signifie que de 2,1 milliards prévus, selon l'étude de Jeanne Bérenguer qui en est restée aux seules annonces officielles, seul 363 millions ont été consentis à la Grèce par le budget européen. Pour donner un ordre d'idée, la France, dans le cadre du PIM, sans compter les éventuels prêts de la BEI, a reçu au total 783 millions d'écus<sup>937</sup> du budget européen. La question demeure : où est passée la somme de départ ? A-t-elle été révisée ultérieurement à la baisse ? Ou alors répartie différemment ? Nul ne le sait et de nombreuses d'études restent appuyées sur les effets d'annonces de 1985, sans être aller vérifier, semble-t-il, leur application réelle, en tout cas pour la Grèce. Ainsi, la Grèce a-t-elle été largement bénéficié des politiques régionales de la CEE mais pas plus que la France ou l'Italie, comme nous pouvons le voir par ces données.

---

<sup>934</sup> Disponible sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-87-327\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-87-327_fr.htm). [consulté le 18 octobre 2018].

<sup>935</sup> *Ibid.*

<sup>936</sup> *Ibid.*

<sup>937</sup> *Ibid.*



## Chapitre II. Les contradictions du gouvernement grec d'Andréas Papandréou expliquent-elles les difficultés de la Grèce ?

Lorsque le PASOK est arrivé au pouvoir, il a été élu sur la promesse d'un renouveau politique dans un contexte de grandes difficultés économiques pour la Grèce. Mais à trop vouloir rassembler, le PASOK s'éparpille ; à trop vouloir contenter tout son électorat, qui était très diversifié au sein de la population grecque, le PASOK fait preuve de laxisme sur certains sujets sensibles, tels que la corruption ou le clientélisme. De plus, il faut contenter une classe moyenne qui, en grande majorité, a porté d'Andréas Papandréou au poste de Premier ministre. Ainsi, la conquête de l'électorat, dans cette nouvelle classe moyenne grecque, est-elle à l'origine des contradictions idéologiques du gouvernement socialiste grec. Certaines différences apparaissent entre le discours affiché et la pratique effective du pouvoir du gouvernement dirigé par le PASOK.

Une nouvelle classe moyenne apparaît en Grèce, jouant un grand rôle dans l'élection de 1981, et qui pose de nouveaux enjeux sociaux, auxquels il faut répondre. C'est pour elle que le gouvernement, dans les premières années de la conduite du pouvoir, s'est lancé, jusqu'en 1985, dans une politique d'amélioration sociale qui a eu un coût financier non négligeable. Après s'être aperçu que sa politique n'était pas totalement applicable en Grèce, Andréas Papandréou opère un virage politique qui le coupe d'une partie de son électorat socialiste, même si nous verrons que ce virage est également imputable à des pressions venues de Bruxelles. Une partie des fidèles du PASOK se tourne alors vers d'autres partis politiques, tandis que le gouvernement socialiste, en raison du mécontentement populaire, se radicalise.

Malgré tout, le PASOK reste un parti moderne, au sens où il a cherché à changer en profondeur les habitudes des Grecs, en refondant certains aspects de leur vie, qui jusque-là était plutôt ancrée dans un conservatisme, surtout à l'égard de la position des femmes dans la société. La politique paternaliste des années précédentes ne correspondait plus aux *desiderata* d'une population désireuse d'épouser les évolutions sociétales. Ce positionnement du PASOK s'est fondé en partie, sur une politique assez proche de celle qu'a pu mener, paradoxalement, Valéry Giscard d'Estaing, avec un grand mouvement de libération des femmes par l'adoption

d'une loi autorisant l'IVG (interruption volontaire de grossesse), le 17 janvier 1975. Le parti socialiste signe là une des plus grandes avancées sociales de l'histoire de la société grecque.

Alors que le gouvernement de Papandréou fait bouger de nombreuses lignes dans le sens de la modernisation de la société grecque<sup>938</sup>, la Commission européenne semble vouloir seulement imposer son diktat économique, sans saluer ces efforts : Papandréou tente de rapprocher la Grèce des valeurs partagées par les populations de la CEE, marquant ainsi, un début d'eupéanisation des sociétés.

### A. Le PASOK : un parti politique moderne aux racines contrastées.

Les deux mandats de Papandréou, de 1981 à 1989, présentent un bilan mitigé. Nous pouvons souligner la volonté du PASOK à vouloir moderniser le pays, non seulement dans ses infrastructures mais également dans ses mœurs. Dans la première partie du mandat, des efforts sont menés pour, entre autres, faire évoluer la place des femmes dans la société grecque. Jusqu'à lors, celles-ci étaient cantonnées, le plus souvent, aux travaux ménagers ou plus généralement au rôle de femme au foyer possédant très peu d'indépendance. La vision de la famille était marquée par un fort relent de patriarcat. Le PASOK s'est alors attelé à mener un combat très vif pour mettre en place une conception plus égalitaire des femmes dans la société hellénique. La première mesure notoire est la reconnaissance du divorce par consentement mutuel, puisque jusqu'en 1982, le divorce n'était uniquement possible que par consentement du mari. Cela aboutit également à une égalité juridique entre les hommes et les femmes<sup>939</sup>. Il y a dépenalisation de l'adultère<sup>940</sup>, puis autorisation de l'IVG<sup>941</sup> et suppression de la dot pour les mariages.

Il a été très difficile pour le gouvernement de Papandréou de lutter contre une partie de la population grecque, souvent très religieuse et influencée en grande partie par l'Eglise orthodoxe, qui ne voulait pas de ces changements. Andréas Papandréou, au lendemain de sa victoire électorale, voulut se lancer dans un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat mais

---

<sup>938</sup> C'est d'autant plus paradoxal que Papandréou s'est fait élire sur le besoin des Grecs de conserver leur particularisme. Pourtant, une fois élu, il a imposé une vision moderne de la société.

<sup>939</sup> La loi famille et égalité parentale fut mise en place en 1983.

<sup>940</sup> 1981 pour l'adultère, mais sans plus de précision de la part des autorités, nous imaginons que cela n'a pu se faire qu'après les élections législatives de novembre.

<sup>941</sup> Juin 1986, pour l'autorisation de l'IVG, jusque-là illégale.

cet objectif fut très mal accueilli et une vive opposition se manifesta, non seulement de la part de l'Église orthodoxe, mais également de la part de la population grecque. Cet attachement à la tradition est très marqué au sein de la population, surtout dans les régions les plus reculées du pays. L'une des explications de ces difficultés de la société grecque semble se trouver dans une sécularisation très faible de cette population, et cela empêche toute avancée d'un point de vue social, car l'Église orthodoxe est très rigoriste sur l'évolution des mœurs. L'un des exemples les plus probants est le nombre très faible de mariage civil en Grèce, malgré des efforts gouvernementaux pour le promouvoir, à l'opposé d'un mariage religieux systématique, presque obligatoire d'un point de vue social, dans une société particulièrement imprégnée de ses traditions et d'une forme de norme sociale.

Le gouvernement du PASOK procéda également à quelques changements, notamment sur le seuil de la majorité, faisant évoluer celui-ci de l'âge de 21 ans à 18 ans<sup>942</sup>, comme avait pu le faire Valéry Giscard d'Estaing sous sa présidence. Il existe aussi une volonté d'amélioration d'accès à la culture de la part du gouvernement en place. Celui-ci, se lance, avec le concours de la célèbre chanteuse Melina Mercouri<sup>943</sup>, ministre de la Culture entre 1981 et 1989, dans un vaste programme de réformes scolaires conjoint à des réformes culturelles majeures. Cela se traduit par une simplification de l'enseignement de la langue grecque, mais également à une réforme de l'enseignement dans sa globalité, pour démocratiser l'accès au savoir. L'accès au collège n'est plus restreint par un concours d'entrée ; de plus l'âge de la scolarité obligatoire est porté à 16 ans, pour ainsi lutter contre le décrochage et l'analphabétisme que l'on pouvait encore repérer dans des zones reculées de Grèce. La plupart des programmes scolaires sont entièrement refondés, modernisés ; ainsi la place du grec ancien est-elle beaucoup moins importante qu'auparavant, laissant le champ aux filières plus techniques.

## 1. La modernisation de la société grecque : le besoin du changement.

Le PASOK fait campagne sur le thème du « changement », *αλλαγή*, comme Andréas Papandréou le proclamait régulièrement dans ses discours. Il s'adresse principalement aux

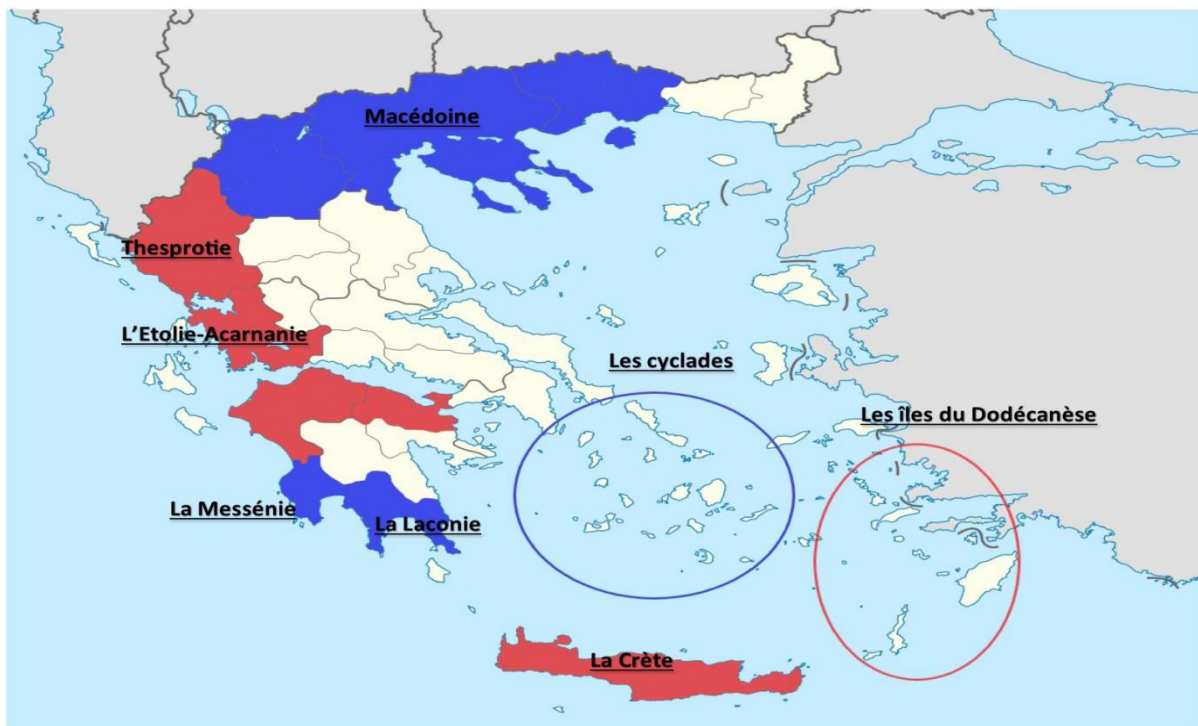
---

<sup>942</sup> 14 juin 1983, Article 36 loi 1406 de la constitution grecque.

<sup>943</sup> Actrice et chanteuse grecque du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Melina Mercouri est une personne de grande influence autant d'un point de vue culturel qu'au point de vue politique. Né en 1920, elle décède en 1994. Lors de son décès, une semaine de deuil national fut décrétée par le gouvernement grec.

« non-privilegiés », mais également à toute une base électorale très diversifiée, celle qui espérait que la Grèce sortirait des guerres civiles et des dictatures qui ont régulièrement marqué son histoire. L'arrivée du PASOK au pouvoir en Grèce, ne peut être vu comme un « égarement des Grecs », une erreur de parcours ou un phénomène imprévu. Sa grande longévité, dans un pays habitué aux alternances politiques, prouve l'engouement et la volonté de la part de la population grecque de vouloir changer les anciennes pratiques. Andréas Papandréou remporte une victoire très large, qui marque une étape décisive dans l'histoire grecque, par la stabilisation du régime mais également car il s'agit de la première véritable alternance politique, avec un parti qui s'affiche ouvertement socialiste.

**Carte 4 - Comparaison entre les zones d'influence électorale du PASOK et de ND lors de l'élection législative du 18 octobre 1981**



944

De fait, cette élection de 1981, fait rentrer la Grèce dans une forme de bipartisme, puisque le système politique se structure dorénavant autour de deux partis : Nouvelle Démocratie (ND) et le PASOK. Le PASOK domine majoritairement en Crète, dans le Dodécanèse, dans le Nord

<sup>944</sup> Fait par l'auteur. Exemple non exhaustif d'une partie de la carte électorale grecque, représentant les zones principales d'influence électorale du PASOK et de ND en 1981. En rouge, les zones électorales les plus importantes pour le PASOK et en bleu celles de Nouvelle Démocratie.

du Péloponnèse<sup>945</sup>, ainsi qu'en Etolie-Acarnanie et Thesprotie. Des régions diverses, souvent agricoles, et pour la plupart d'entre elles pauvres et peu dotées en infrastructures modernes. Tandis que ND, est surtout présente dans le sud du Péloponnèse (en Laconie et en Messénie), dans les Cyclades et la Macédoine<sup>946</sup>.

Le PASOK reste au pouvoir pendant plus de huit ans, de 1981 à 1989, dans un exercice que d'aucuns diront très autoritaire, des décisions majoritairement non concertées, n'hésitant pas à écarter tous ceux qui ne seraient pas dans la ligne du parti. Les ministres sont directement nommés par le « bureau politique » d'Andréas Papandréou ; ils étaient régulièrement surveillés dans leurs moindres faits et gestes, ce qui créait une ambiance délétère et quelque peu paranoïaque<sup>947</sup>.

Cette période, que l'on peut diviser en deux moments distincts, se résume ainsi :

-Le premier exercice du pouvoir de Papandréou, de 1981 à 1985, coïncide avec l'émergence d'une nouvelle classe moyenne en Grèce. Pendant cette période, on note la place importante faite aux grands plans d'investissements, des avancées sociales sans précédent et la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

-A partir de 1985, démarre, après les élections législatives de juin 1985, un programme dit de « stabilisation » de l'économie grecque, qui dure jusqu'en 1988. Des mesures d'austérité sont prises, qui éloignent une partie de l'électorat socialiste du parti, surtout les électeurs ouvriers. Situation qui peut être rapprochée, peu ou prou, de la configuration française, qui voit, dans une période à peu près similaire, un tournant vers l'austérité, après une période de politique sociale.

Les origines de ce mouvement socialiste sont peu claires. Nous tenterons de comprendre cette émergence en nous appuyant sur l'analyse d'Olivier Delorme et de James Petras, qui chacun, à leur manière, essayent de comprendre le message et la construction de ce parti historiquement original, à tout point de vue.

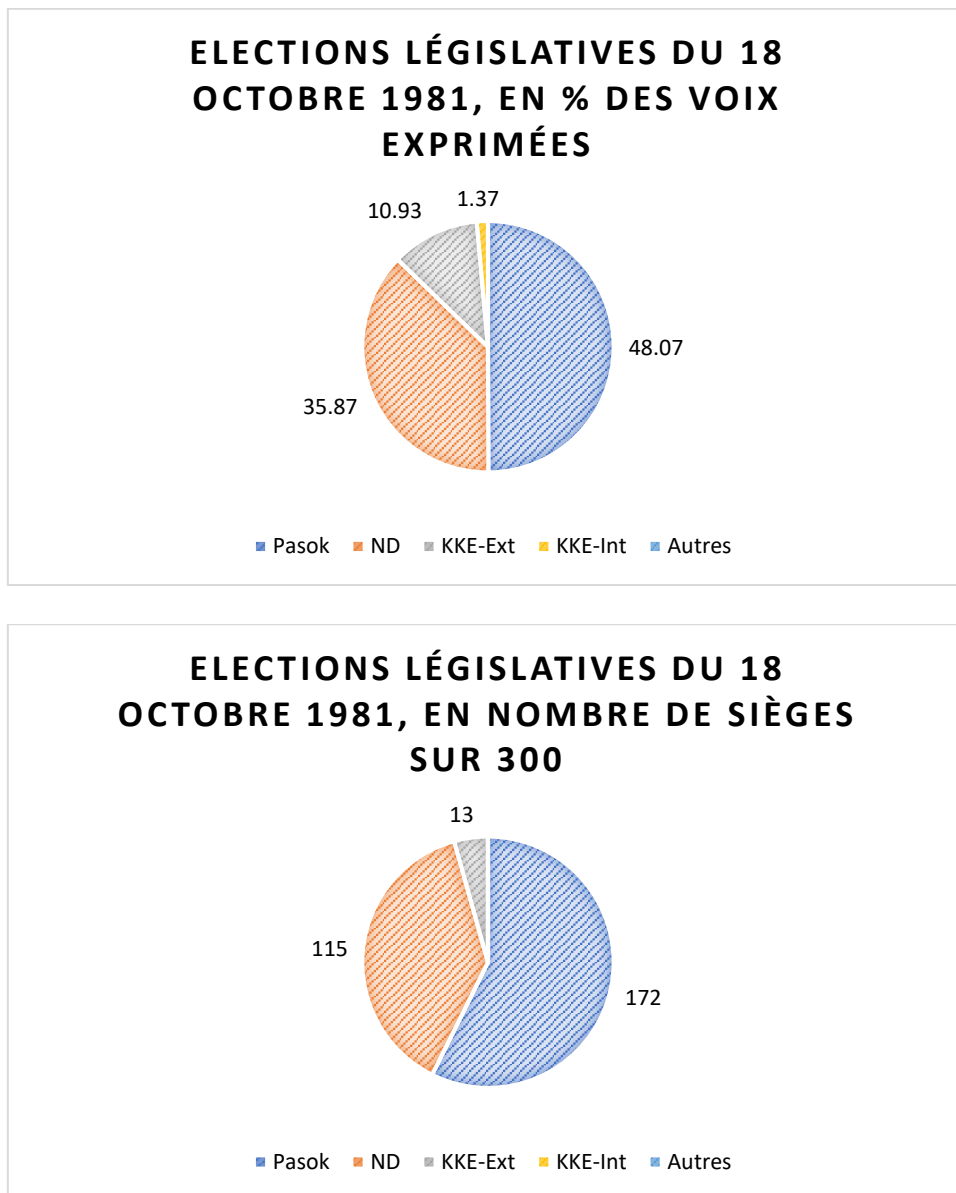
---

<sup>945</sup> En Elide et en Achaïe, qui sont les régions du clan de Papandréou.

<sup>946</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1625.

<sup>947</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1641.

Figure 36 - Résultats des élections législatives du 18 octobre 1981



948

Pour Olivier Delorme, le PASOK, fondé le 3 septembre 1974, prend naissance dans les différentes gauches grecques, nées antérieurement, avec un passé plus ou moins radical, hétérogènes, et qui n'ont jamais vraiment réussi à se réunir sous une seule et même bannière, ni à trouver un réel espace politique, entre d'un côté les communistes et les partisans

<sup>948</sup> Fait par l'auteur. Sources obtenues dans DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1626. Nous remarquons que la victoire du PASOK, bien que très importante pour un parti socialiste, n'est pas non plus écrasante, Nouvelle Démocratie reste encore un parti puissant en Grèce. Nous voyons très concrètement la mise en place du bipartisme en Grèce par le partage des sièges entre le PASOK et Nouvelle Démocratie.

vénizélistes<sup>949</sup>. C'est autour de ce besoin crucial de créer une structure et d'exposer leurs idées que leurs partisans se sont réunis : des centristes de gauche, des militants de gauche radicaux et des adhérents d'un socialisme « à l'américaine », c'est-à-dire plus modéré, et adeptes d'une économie libérale. Tout cela sous l'égide d'Andréas Papandréou, fort d'un talent oratoire prompt à rassembler des foules, enflammant régulièrement les salles par des thématiques empruntant volontiers aux slogans antiaméricains et antieuropéens. D'ailleurs, l'un des opposants, Georges Contogeorgis, pense que le succès de ce mouvement politique prend racine dans les traumatismes récents de la population grecque. Le PASOK aurait développé sa rhétorique autour d'un sentiment antioccidental. Selon Contogeorgis, les problèmes avec la Turquie et les différentes crises politiques qui se sont succédées rendent le message du Parti socialiste plus facile à accepter pour la population grecque.

James Petras, adopte un point de vue sociologique pour comprendre les origines d'un parti dont il considère que le message politique était dès le départ voué à l'échec par ses fortes contradictions structurelles. Ainsi, le mouvement socialiste grec des années 80 prendrait-il son origine dans l'apparition d'une nouvelle classe moyenne en Grèce. Selon les analyses de James Petras<sup>950</sup>, il est vraisemblable que cette nouvelle classe sociale soit née avant le PASOK mais qu'elle ait atteint sa maturité lors de l'arrivée au pouvoir du parti socialiste, ce qui rejoint la thèse d'Olivier Delorme ; des circonstances convergentes qui permettent à cette classe moyenne d'influencer le gouvernement socialiste. En effet, en intégrant cette classe moyenne dans son électorat, le PASOK regroupe au sein de ses électeurs des groupes sociaux tels que des avocats, des médecins, des professions libérales, des entrepreneurs, mais également d'autres éléments issus de couches plus populaires. C'est là, peut-être, la première contradiction du Parti socialiste grec, puisque les intérêts de ces groupes sont beaucoup trop diversifiés.

---

<sup>949</sup> Le vénizélisme est un mouvement politique majeur en Grèce, courant des années 1900 jusqu'en 1970. C'est un mouvement politique au message majoritairement de centre-droit, qui d'ailleurs a fait alliance avec la Nouvelle Démocratie en 1984.

<sup>950</sup> PETRAS, James, *op.cit.*, p.7.

## 2. L'évolution paradoxale de la classe moyenne grecque.

En étudiant la classe moyenne, nous pouvons voir que celle-ci a évolué d'une vie de pauvreté dans les années 50, pour s'affirmer au cœur du boom économique ayant commencé dans les années 60. Cela s'est alors manifesté par l'acquisition de nouveaux biens, comme l'achat d'une voiture, ainsi que la possibilité d'une meilleure éducation et la capacité de pouvoir faire ses études à l'étranger. Cette classe moyenne a donc bénéficié des nouveaux atouts que lui conférait son nouveau statut. Sa subordination à la dictature des colonels a été vécue comme une grande blessure, et cette tendance à aller contre les anciens courants politiques, les pousse de plus en plus vers le courant socialiste. James Petras analyse que cette classe est antinomique car elle promeut l'idéologie socialiste moderne, mais uniquement par rejet de l'idéologie conservatrice des anciennes classes sociales. Ainsi, le PASOK est-il né de la volonté de cette nouvelle classe sociale à vouloir défier l'ancien ordre paternaliste établi, incarné par le parti de Constantin Caramanlis, Nouvelle Démocratie, perçu comme faisant trop partie de l'ancien monde politique conservateur, plus que d'une véritable adhésion au socialisme.

Cela pose problème, car ce rejet du pouvoir conservateur est sociologiquement et psychologiquement une forme de rejet de l'ancien pour le nouveau, et non un véritable investissement dans les idées socialistes. Ainsi, peut-on noter que cette classe, prompte au changement, semble paradoxalement conformiste et peu encline à certaines transformations sociétales. On aperçoit à travers ces constatations, qu'en vérité, une partie de la classe sociale qui a porté le PASOK au pouvoir, témoignait dans son ensemble d'un esprit individualiste ou tout du moins corporatiste.

James Petras observe alors que, si la société grecque s'était modernisée dans ses mœurs, elle avait encore beaucoup de progrès à faire dans son investissement collectif public et politique. On constate qu'il existe de plus en plus de conflits entre les intérêts de chacun des groupes ayant voté pour le PASOK et l'idéologie promue par le parti. Ainsi, bien que la classe moyenne fût celle qui profita le plus des politiques du gouvernement de Papandréou, de 1981 à 1985, elle est aussi la classe qui refuse de payer ses impôts<sup>951</sup>, et fraude systématiquement le fisc.

---

<sup>951</sup> Bien que ce ne soit pas une exclusivité, puisque toutes les catégories sociales le font, des plus précaires au plus riches.



Nous observons également que la capacité de voyager à l'étranger a internationalisé une partie de cette classe sociale. La plupart de ces classes moyennes grecques voyagent beaucoup plus, découvrent de nouveaux pays, de nouvelles cultures, de nouveaux produits de consommation, etc. Ainsi, les Grecs cessent-ils de plus en plus de consommer certains types de produits locaux, et commencent à formuler de fortes demandes de consommation de produits venus de l'étranger, qu'ils considèrent comme des marqueurs de réussite sociale. Par exemple, ils achètent des jus de fruits produits par des entreprises étrangères. Or, la Grèce est un grand producteur historique de jus de fruit.

Plusieurs marques existaient en Grèce, et connaissaient un certain succès à l'échelle nationale et locale. VAP (ΒΑΠ), par exemple, société fondée en 1967 à Rhodes, était très populaire en Grèce, tout autant que Loux (Λουξ), fondé en 1950, à Patras, grande entreprise familiale, la plus importante entreprise du secteur, du moins jusqu'en 1980. Mais ces entreprises se sont fait dépasser sur leur propre territoire par une marque américaine en particulier et pas la moindre. Le fer de lance de ce changement est la marque AMITA, lancé en 1983 par Coca-Cola, pour conquérir le marché grec. Elle est devenue en quelques années la marque la plus populaire en Grèce. En 1988, il se vendait plus d'AMITA que de tout autre type de jus de fruits. Coca-Cola, en créant sa propre marque, neuve, a joué sur la psychologie de la population grecque, qui était avide de nouveauté et d'une marque jeune, étiquetée marque « branchée », résolument étrangère, bien qu'ayant un nom à consonnance grecque. Cela se constate d'autant mieux que Pepsi, le grand concurrent de Coca-Cola, s'était mis en tête de concurrencer son grand rival sur le territoire grec, mais il procéda différemment. Au lieu de créer sa propre marque pour l'occasion, il préféra racheter une marque existante, et jeta son dévolu sur la marque IVI (HBH), achetée en 1989, mais qui existait déjà depuis 1926. Ce fut là une erreur car, justement, si l'on s'en tient au principe de la nouveauté, la marque était beaucoup trop ancienne pour plaire aux consommateurs, et l'action de Pepsi, venu concurrencer Coca-Cola, ne fut pas couronnée d'autant de succès.

Ce changement se marque dans les habitudes de consommation des Grecs, mais également dans les achats de biens d'équipements, tels que les machines à laver, les fours, les meubles, etc. Les marques grecques ont alors fait place, en très peu de temps, à des enseignes telles que Bosch, Electrolux, Whirlpool ou Siemens, des marques allemandes, françaises et américaines.

Nous remarquons alors que les envies de modernisation de la société grecque, s'accompagnent d'une acculturation des habitudes de consommation particulièrement forte de sa classe moyenne et d'une appropriation de la culture occidentale avec les nouvelles modes de consommation de produits venant de l'étranger. Le PASOK représentait clairement la modernité face au conservatisme de l'ancien monde que symbolisait la Nouvelle Démocratie, à un moment où une partie de la société grecque s'est internationalisée.

## B. 1981 – 1985 : l'âge d'or du PASOK, l'espoir d'une politique de gauche en Grèce, en contradiction avec la tendance globale de l'époque.

Tel qu'il a été décrit ci-dessus, l'espoir d'une nouvelle forme de politique en Grèce constituait vraisemblablement l'une des raisons les plus importantes, de l'élection du PASOK et de la nomination d'Andréas Papandréou au poste de Premier ministre. Une fois élu avec une confortable avance, et détenant une majorité qui lui permettait de pouvoir se lancer dans les politiques qu'il avait promises, Andréas Papandréou ouvrit de grands chantiers, qui correspondaient aux nouvelles demandes de la population grecque. Un espoir singulier car le monde penchait plutôt dans un sens opposé avec l'élection de Ronald Reagan aux Etats-Unis, de Margaret Thatcher au Royaume-Uni et de Helmut Kohl en RFA ; François Mitterrand, par son élection, constitua également l'exception qui confirmait la règle.

De grands chantiers, qui commençaient par une remise à plat de l'*habitus* des Grecs, qui jusqu'ici, malgré tous les efforts pour prétendre le contraire, ne pouvaient pas se considérer pleinement comme des européens de l'ouest. La Grèce forme en Europe un territoire original, qui n'a jamais cessé de se transformer depuis les années vingt, avec d'importants échanges de populations. Il existe, au contraire de tout autre pays européen, une concentration de trois types d'influence culturelle en Grèce : celle qui vient des Balkans, par le Nord du pays, celle des pays d'Orient, par le Sud et l'Est, puis une européanisation venue de l'Ouest.

### 1. Les grands chantiers sociaux de la politique du PASOK.

La politique économique et sociale d'Andréas Papandréou n'a rien de révolutionnaire ni de très original ; elle est relativement proche de celle de la gauche française, et du Président

François Mitterrand. Au départ, la volonté du Premier ministre grec est de nationaliser une grande partie du parc industriel grec. La Grèce manque cruellement d'investissement dans l'industrie. Le gouvernement reproche au capital privé hellénique de se borner à n'investir que dans le commerce, l'immobilier et les services, les secteurs historiques grecs. Ces nationalisations sont massives, à tel point qu'en 1990, 68% de la production industrielle appartient au secteur public<sup>952</sup>. C'est ainsi que Théodore Sougiannis, les voit-il comme un cadeau électoral voué à contenter les électeurs du PASOK, et non comme des décisions économiques dénuées d'arrière-pensée politique.

Peut-on légitimement croire en une telle affirmation ? Pour cela nous pouvons peut-être revenir sur la structure de la victoire du PASOK aux élections de 1981. Celle-ci est due, en partie, à une large coalition d'électeurs, que le parti a réussi à mobiliser autour de son projet politique. Pour James Petras, il est très clair que les premières mesures du nouveau gouvernement furent de consolider ses fiefs électoraux, pour être opérationnels quatre ans plus tard, lors de futures élections législatives. Ce programme de politiques publiques, qu'il n'hésite pas à qualifier de « généreux », est pour lui uniquement conduit dans le but de favoriser la réélection du PASOK et n'est pas réaliste, au regard de la situation économique du pays. Mais qu'en est-il réellement de ces « cadeaux » ? Comment s'est construite l'approche du gouvernement socialiste ?

Ce qui revient le plus souvent dans les écrits et l'historiographie autour du pouvoir d'Andréas Papandréou<sup>953</sup>, c'est sa propension à augmenter les rémunérations des salariés et améliorer substantiellement le niveau de vie. Irréaliste, diront ses opposants, mais ce n'était pas si révolutionnaire quand on rappelle que l'augmentation annuelle des salaires du secteur public était automatique et engagée depuis 1974, donc depuis le gouvernement de Constantin Caramanlis. Ce qui change, par rapport à son prédécesseur, c'est une indexation des salaires

---

<sup>952</sup> GIANNITSIS, Tassos, *The accession into the EEC and its impact on Industry and Foreign trade*, Foundation for Mediterranean countries, Athens, 1988.

<sup>953</sup> Il est assez difficile de trouver des ouvrages récents, même anglo-saxons sur la question d'Andréas Papandréou et de sa politique sociale en Grèce au cours des années 80. Cela dit, il existe quelques ouvrages qui nous semblent importants pour mieux comprendre la rivalité entre la droite et la gauche en Grèce. Tout d'abord CLOGG, Richard, *Parties and Elections in Greece, The search for Legitimacy*, London, C Hurst & Co Publishers Ltd, 1988. Puis KARIOTIS, C. Théodore, *The Greek Socialist Experiment: Papandreou's Greece 1981-1989*, New York, Pella Publishing, U.S., 1992. Ce sont d'anciens ouvrages, qui manquent certainement de perspectives par rapport à notre époque et aux expériences politiques ultérieures, mais ils sont très complets sur la question de l'avènement du socialisme en Grèce.

qui s'organise dorénavant en tenant compte de l'inflation. On y ajoute également quatre semaines de congés payés obligatoires, ce qui constitue un nouveau progrès social pour les travailleurs. D'énormes chantiers sont en cours, tel la mise en place d'un service de santé nationale pour tous et dans toutes les régions de Grèce, alors que son système de santé publique était réputé comme un des pires de l'OCDE<sup>954</sup>. A partir de 1983, une loi votée met en place la gratuité totale et entière des soins dans les hôpitaux publics. Ceci dit, malgré tous ces efforts, l'on ne peut échapper aux anciennes pratiques qui veulent que pour tout service faisant appel à un fonctionnaire de l'Etat, il vaut mieux donner ce que l'on appelle en grec la *φάκελος* (fakelos) ou l'enveloppe, afin d'obtenir un meilleur service ou une priorité, en cas d'intervention chirurgicale.

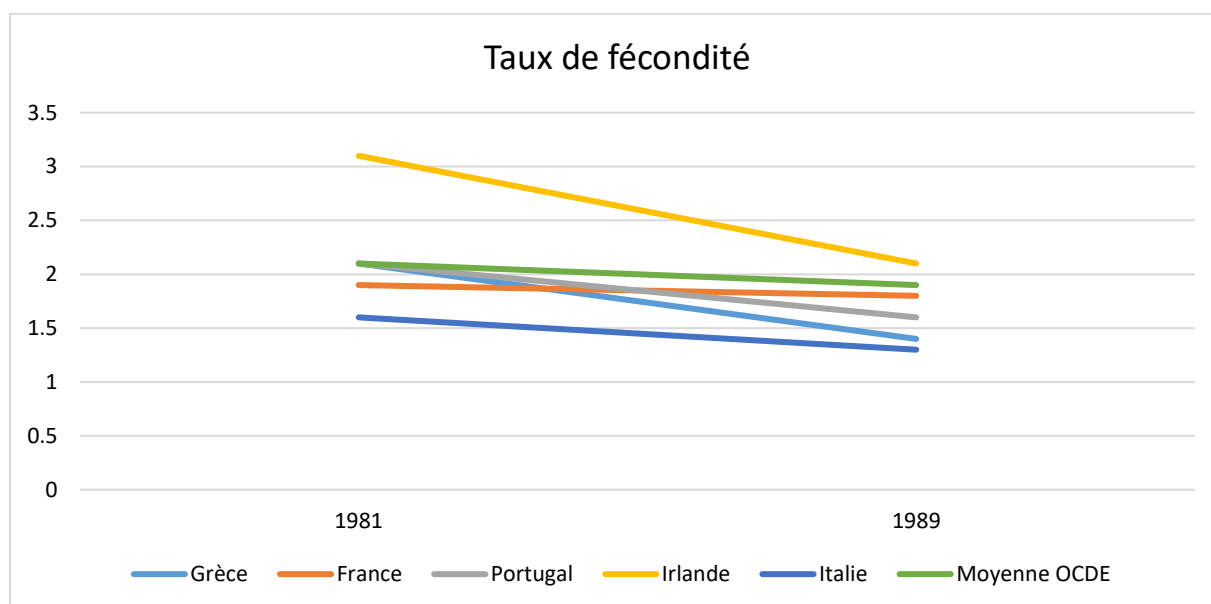
L'un des aspects les plus novateurs du gouvernement grec est sa volonté de construire un système de protection sociale plus efficace, plus solide et universel. Ainsi, un système de retraite par répartition<sup>955</sup> apparaît-il, permettant aux femmes de partir à la retraite à 55 ans et pour les hommes à 60 ans, à taux plein. Le problème est que tous ces chantiers ont un coût, un coût que la population grecque n'est pas prête à assumer. L'économie parallèle en Grèce est très importante, elle représente presque un tiers du PIB, ce qui est considérable. Le non-paiement des charges patronales, le travail systématique au « noir », les fraudes en tout genre, à ajouter au vieillissement croissant de la population, font que la situation au cours des années 80 est loin d'être satisfaisante en Grèce.

---

<sup>954</sup> 438 dollars par habitant de dépense santé en 1989, seuls le Portugal et la Turquie font pire, tous les autres pays sont au-dessus de la Grèce.

<sup>955</sup> On définit généralement deux grands types de financement de retraite, la retraite par **capitalisation** et la retraite par **répartition**. Dans un système de retraite par capitalisation, les actifs épargnent en vue de leur retraite future. Leurs cotisations faisant l'objet de placement financiers, dont ils pourront profiter au moment de leur retraite. Tandis que dans un système par répartition, les cotisations versées par les actifs, au titre de l'assurance vieillesse, sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. C'est alors un système qui repose sur la solidarité intergénérationnelle.

Figure 37 - Comparaison du taux de fécondité au sein de l'OCDE 1981 - 1989



956

D'ailleurs, au vieillissement de la population s'ajoute un problème de renouvellement de la population en Grèce. On remarque que la Grèce connaît une baisse de son taux de fécondité très importante à partir de 1981, qui aboutit à un renouvellement insuffisant de sa population. En 1989, le taux de natalité est parmi les plus faibles d'Europe. Ce qui rend la retraite par répartition d'autant plus compliqué à mettre en place.

## 2. La politique sociale d'Andréas Papandréou fut-elle trop dépensière ?

L'un des aspects les plus présents dans l'imaginaire collectif parmi les arguments invoqués quant aux raisons des difficultés économiques de la Grèce et des raisons de son échec au sein de la CEE, est la question des dépenses à caractère social. Car il est exact de constater que celles-ci ont augmenté sous la période d'Andréas Papandréou, voire beaucoup selon les secteurs.

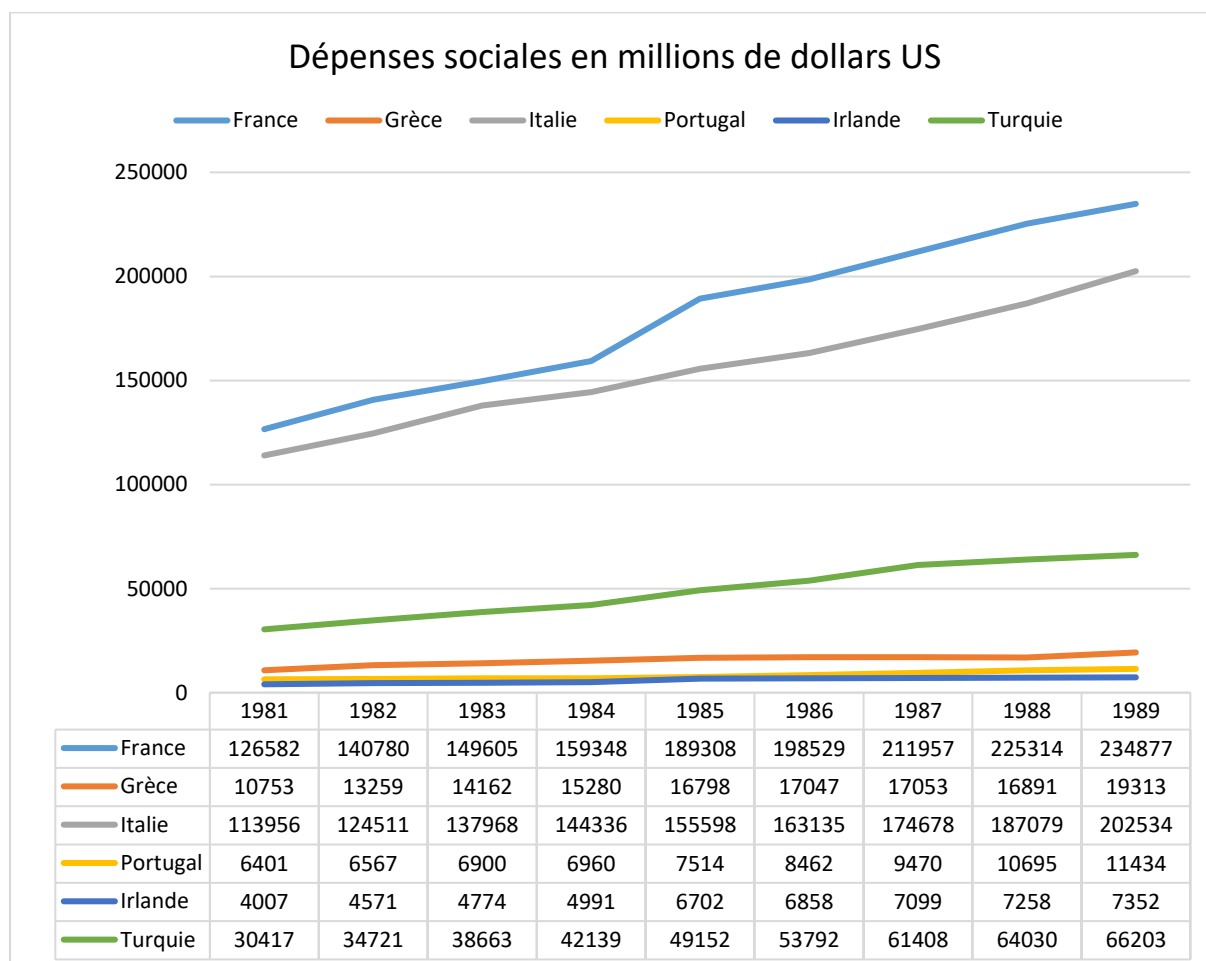
Les dépenses sociales, en Grèce, s'élevaient en 1981 à 11,87 %<sup>957</sup> du PIB, tandis qu'en Irlande, elles étaient de 15,77%. En 1984, année où nous pouvons considérer que les réformes étaient

<sup>956</sup> [data.oecd.org](https://data.oecd.org/fr/pop/taux-de-fecondite.htm) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.oecd.org/fr/pop/taux-de-fecondite.htm>

<sup>957</sup> Pour plus d'informations, un numéro *Les études économiques de l'OCDE : Grèce 1982* est disponible sur

déjà bien implantées, la Grèce y consacrait 14,79% de son PIB, contre 22,29% en France, par rapport à une moyenne de 15,19% dans l'OCDE. D'ailleurs, tandis que la moyenne de l'OCDE continue d'augmenter pour atteindre les 16,47% en 1985, le pourcentage grec est stable, à 15,37% du PIB. Donc nous sommes loin d'une augmentation frénétique des dépenses de l'Etat.

**Figure 38 - Comparaison des dépenses sociales 1981 – 1989**



958

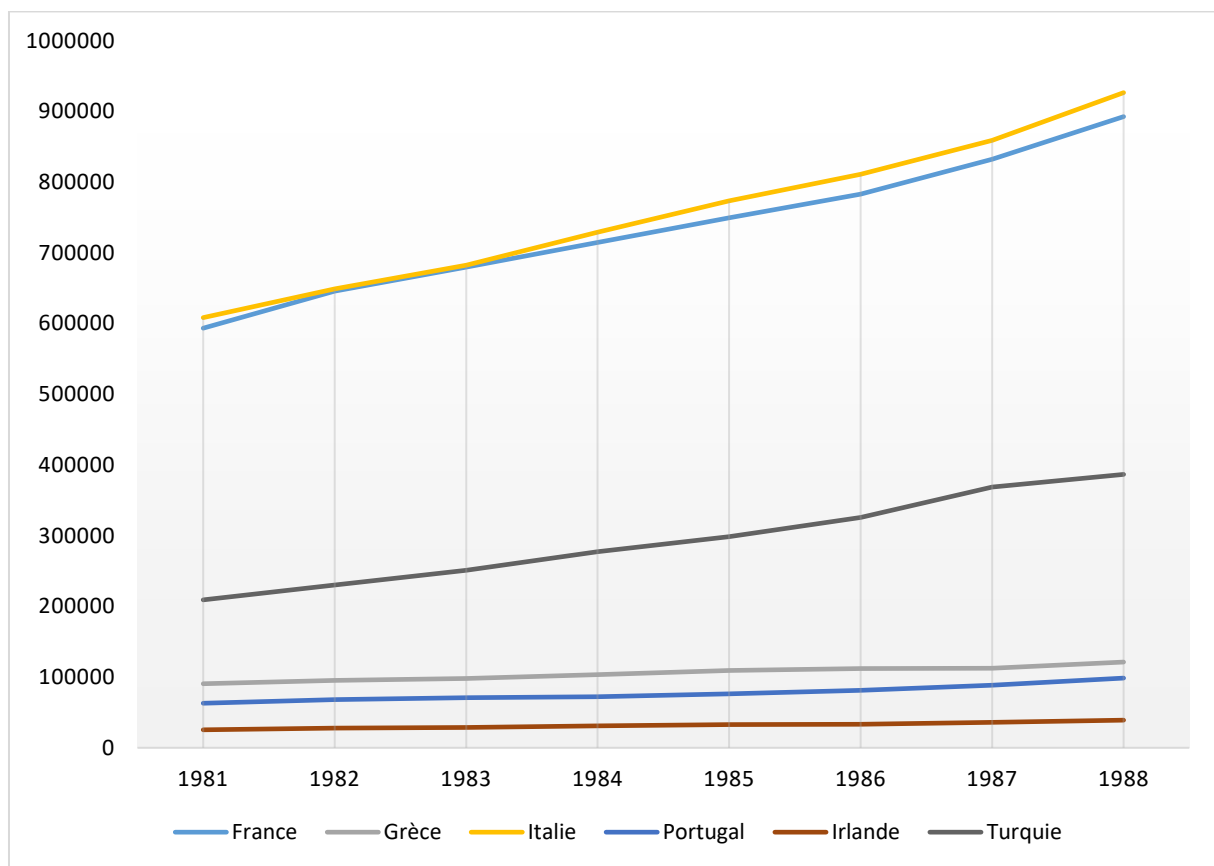
Nous pouvons voir, sur le graphique ci-dessus, que les dépenses grecques n'ont rien de scandaleux par rapport à son PIB, et que le niveau des dépenses qu'elle octroie à la protection sociale de ses habitants est en conformité à la tendance observée à l'échelle européenne. Nous remarquons qu'elle n'est pas un cas isolé, puisqu'un pays comme le Portugal a doublé

[https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1982\\_eco\\_surveys-grc-1982-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-grece-1982_eco_surveys-grc-1982-fr) (Il n'y a pas de rapport pour l'année 1981, il faut se reporter à celui de l'année d'après.)

<sup>958</sup> Fait par l'auteur. *data.oecd.org* [en ligne]. 2018 | consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.oecd.org/fr/socialexp/depenses-sociales.htm>

ses dépenses sociales, pendant la même période, et que globalement, en dehors de l'Irlande, tous les membres de l'OCDE voient leurs dépenses sociales doubler sur la période. Ainsi, pouvons-nous conclure que la politique du PASOK était une politique certes sociale mais qui s'inscrivait dans une certaine cohérence, il n'y a pas eu « ouverture des vannes financières » et ce n'était certainement pas une politique d'extrême gauche comme le disaient ses adversaires. Ce qui tend à prouver qu'Andréas Papandréou était loin d'être l'idéologue que l'on a dépeint, mais plutôt un pragmatique, qui a bien observé ce qui se pratiquait ailleurs.

**Figure 39 - Comparaison du PIB en millions de dollars US 1981 – 1988**



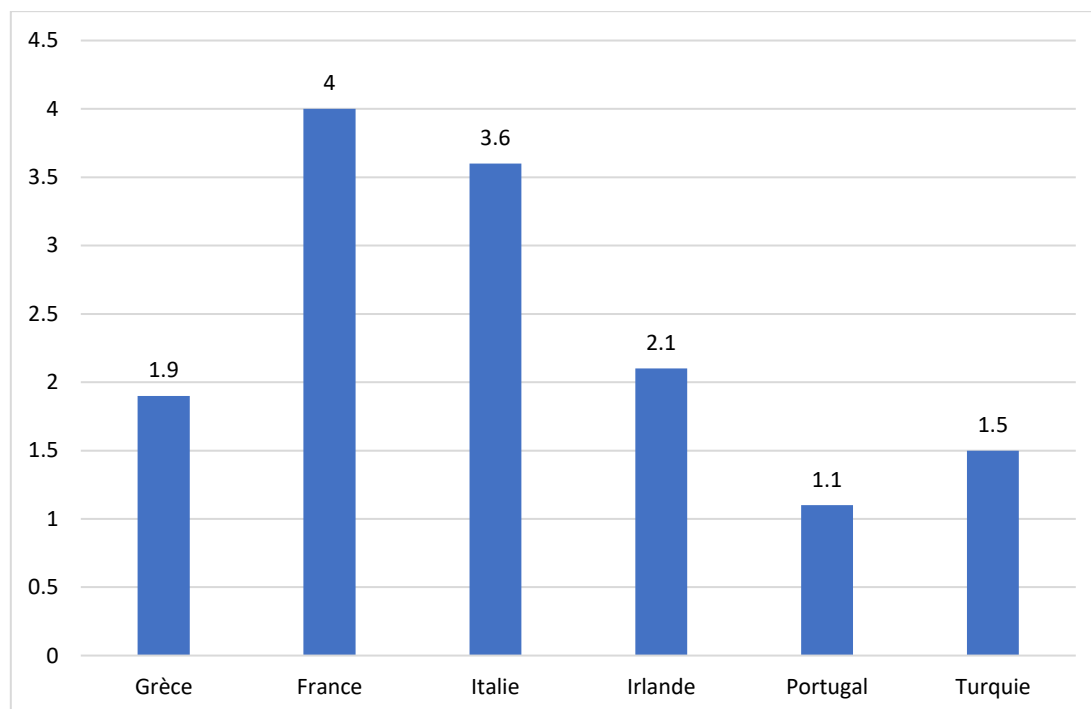
959

D'ailleurs, nous voyons sur ce graphique que si l'on observe l'évolution du PIB, en millions de dollars, nous remarquons que la courbe est, à peu de chose près, la même que celle des dépenses sociales.

<sup>959</sup> Fait par l'auteur. [data.oecd.org](https://data.oecd.org/fr/gdp/produit-interieur-brut-pib.htm) [en ligne]. 2018 [Consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://data.oecd.org/fr/gdp/produit-interieur-brut-pib.htm>

De plus, il est également important pour prouver que la Grèce n'a pas dépensé de façon trop élevée par rapport aux autres Etats de l'OCDE, d'analyser ces données, en calculant la part de la dépense selon la taille de la population de chaque pays. Nous constatons que la Grèce est loin d'égaliser les dépenses sociales de pays comme la France ou l'Italie ; nous constatons même que l'Irlande dépasse la Grèce.

**Figure 40 – Comparaison du coût des dépenses sociales par habitant 1989**



960

La Grèce, si l'on s'en tient à l'année 1989, dépense dans les faits, pour son budget social l'équivalent de 1,9 dollars par personne. La France, en comparaison, dépense 4 dollars par personne, l'Italie, 3,6 dollars et l'Irlande, 2,1 dollars. Donc l'Irlande est finalement une des plus grandes dépensières dans ce secteur budgétaire, avec une population largement inférieure à la Grèce. Finalement, les deux seuls pays qui sont en dessous de la Grèce sont la Turquie, avec 1,5 dollars par personne, et le Portugal, avec 1,1 dollars par personne, ce qui représente un des taux les plus faibles de l'OCDE. Ce n'est pas tant la Grèce qui aurait mis en place des politiques de dépenses sociales démesurées, mais plutôt des pays comme la Turquie ou le

<sup>960</sup> Fait par l'auteur. En calculant et en comparant les informations obtenues par les dépenses sociales en pourcentage du PIB, le PIB et le nombre d'habitant, cela nous permet d'obtenir le coût effectif par habitant des dépenses sociales de chaque pays de notre comparatif.



Portugal, qui ont des dépenses sociales relativement faibles en comparaison de leur population ou de leur PIB. La Grèce est somme toute relativement équilibrée sous ce rapport, et l'augmentation qui a été faite par le gouvernement socialiste n'a fait que la ramener dans un positionnement budgétaire plus en adéquation avec les standards de l'OCDE.

### 3. De vieilles pratiques politiques qui grèvent les finances du pays.

L'une des principales actions du gouvernement pour relancer la croissance et la production du pays visait notamment à augmenter la consommation de toutes les couches sociales. Cette politique représenta un relatif échec car une majorité de la classe moyenne visée consommait beaucoup de produits venus de l'étranger, plus prisés que les produits grecs. Cela a rendu caduques toutes les relances par la consommation de l'économie grecque.

Nous pouvons également souligner une distorsion entre la volonté d'aide du gouvernement et l'utilisation de certaines aides financières par la population. Pour subvenir aux besoins de la population agricole, le gouvernement du PASOK a lancé une campagne de subvention en faveur des agriculteurs, afin de leur permettre de moderniser leur outil de production ; dans les faits, cela a également permis de fidéliser cet électorat qui avait voté pour le PASOK. Mais il est difficile de voir dans cette mesure une relation de cause à effet entre les actions gouvernementales des socialistes et la croissance de la production agricole. Le pourcentage de croissance de la production agricole grecque était de 1,6% en 1981, 2,4% en 1982, avec même un pic assez significatif, de 6,4% en 1984, qui pourrait nous faire penser à un succès de cette entreprise. Mais, à partir de 1985, c'est l'effondrement, puisque ce pourcentage descend subitement à 0,5%, pour rester régulièrement à ce niveau les années suivantes. Cela s'explique en partie par le fait que, si une partie de ces fonds furent utilisés pour financer l'agriculture, une partie encore plus importante a été détournée au profit d'autres utilisations, qui n'avaient rien à voir avec l'agriculture. Par exemple, beaucoup d'agriculteurs ont utilisé ces subventions avantageuses pour les placer dans des banques, à de meilleurs taux, et profiter ainsi du rendement de l'épargne, tandis que d'autres ont utilisé cet argent pour acquérir un bien immobilier en ville, pour le louer ou le revendre et ainsi créer un bénéfice. Le gouvernement socialiste a continué à fournir ces prêts alors qu'il connaissait ces pratiques.

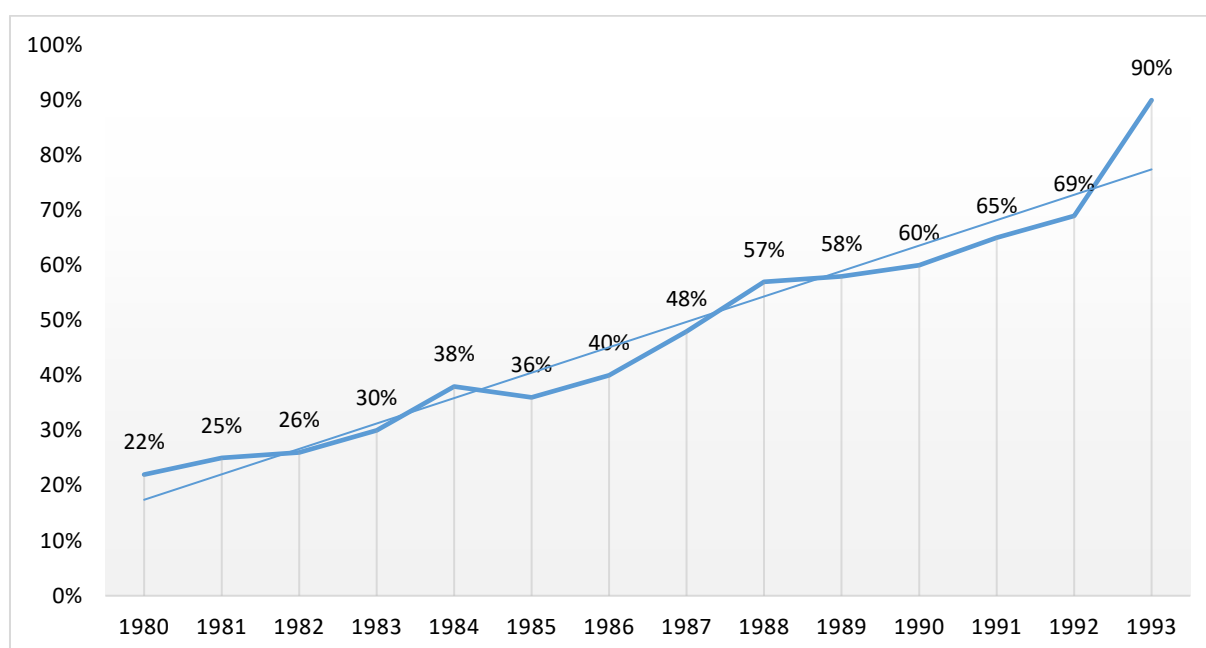
De plus, les détracteurs du PASOK ajoutent que ces dépenses ont été mises en place dans un contexte économique difficile mais, nous avons du mal à adhérer ces arguments. Si la croissance mondiale est effectivement légèrement mise à mal jusqu'en 1982, elle reprend avec des taux impressionnants de 4% de croissance mondiale par an, de 1984 jusqu'à 1989. Et c'est tous les pays qui repartent sur un rythme similaire. Le Portugal, après une période de récession entre 1983 et 1984, voit sa croissance approcher les 6% constant, entre 1987 et 1989. Tous les pays voient leur croissance repartir à la hausse dès 1985, pour maintenir un bon rythme de croisière les années suivantes.

Dans les faits, c'est plus un nouveau contexte idéologique qu'un contexte économique qui explique cette critique des actions gouvernementales socialistes. On voit apparaître un long cycle de dérégulation de l'économie, mais également une conversion de plus en plus importante des institutions européennes aux préceptes de l'économie libérale. Ce contexte remet alors en cause de plus en plus vivement les avancées sociales obtenues précédemment, et toute nouvelle avancée. Ainsi, Papandréou se situe-t-il à contre-courant idéologique face à la majorité européenne.

Avant les élections législatives de juin 1985, le gouvernement du PASOK s'était engagé dans une politique de dépenses plus importantes. Ici, plusieurs volontés sont à l'œuvre : volonté d'avancée sociale en Grèce, volonté de modernisation de la société, mais il faut également souligner des rapports plus ambigus, que l'on pourrait traduire par une volonté de conserver le soutien de son électorat sur une base longue et durable, pour ainsi obtenir une majorité à l'assemblée et conduire un second mandat. Mais jusqu'ici, il n'y a rien de très original dans cette démarche. Nous notons en supplément, qu'à la volonté de vouloir mobiliser un électorat le plus diversifié possible, il devient de plus en plus difficile de la part du parti socialiste grec de pouvoir contenter tout le monde ; cela occasionne alors des dépenses supplémentaires à « caractères électoraux ».

La plupart de ces dépenses sont alors difficiles à assumer, puisque la seule croissance du PIB grec ne suffit pas à les couvrir. L'impôt direct, est totalement insuffisant et devait de longue date être réformé mais aucune volonté gouvernementale ne se profile dans cette direction. Sujet trop sensible peut-être ? De plus, les effectifs de la fonction publique ne cessent de croître, ce qui fait augmenter de façon sensible l'endettement de la Grèce, par un déficit budgétaire toujours aussi important.

Figure 41- Ratio dette publique/PIB en Grèce 1980 - 1993



961

Ce qui pourrait être globalement reproché au gouvernement grec, c'est d'avoir privilégié la logique clientéliste, pratique de longue date en Grèce, qui a toujours primé sur la logique du mérite et des compétences, et qui empêche, de fait, le pays de sortir des affres de la corruption. Ce faisant, le PASOK fait montre d'un côté, d'une volonté de modernisation mais conserve les vieilles recettes, utiles pour gagner les élections et consolider une base électorale forte. C'est ainsi que le gouvernement socialiste a embauché 100.000 fonctionnaires dans ses administrations<sup>962</sup>, de 1981 à 1985. Des recrutements qui, pour la plupart, proviennent du jeu de remerciements ou de soutiens politiques, et de petits services rendus pour les élections. Cela permettait alors de créer des soutiens indéfectibles au sein des différentes administrations grecques pour le compte du gouvernement en place. Toutes ces raisons réunies ont pour conséquence de mettre à mal l'économie de la Grèce, puisque sa dette

<sup>961</sup> Fait par l'auteur. Les données proviennent de la base AMECO, établie par la Commission européenne. [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu) [en ligne]. 2019 [consulté le 12/01/2019]. Disponible sur [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm](http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm) (pour accéder aux données : rubrique « Gross public debt », puis « Based on ESA 2010 and Former Définitions », ensuite « Gross public debt (UDGGL) », puis sélectionner « Percentage of GDP » pour l'unité de mesure.)

<sup>962</sup> YANNOPOULOS, George, *Greece and the EEC : integration and convergence*, Macmillan Press, Basingtoke, London, 1986.

publique augmente chaque année, pour plus que doubler, tout au long des deux mandats d'Andréas Papandréou.

### C. 1985 – 1989 : « Ktipise i ora tis allagis », l'heure du changement a sonné, un virage trop brutal pour la Grèce ?

Lorsque Emanuel Gazzo, le directeur de l'Agence Europe, titrait dans son éditorial du 19 octobre 1981 « La Grèce de Papandréou : adieu à l'Europe ? »<sup>963</sup>, il y dépeignait une inquiétude marquée à propos de l'élection d'Andréas Papandréou, car ce dernier, par son discours politique, s'affichait clairement contre le principe de la CEE. L'arrivée au pouvoir de Papandréou avait inquiété les partisans de l'Europe, alors que ce pays venait juste d'adhérer. Une hostilité à l'encontre de la CEE était bel et bien présente dans les discours politiques du leader du PASOK ; on la retrouve traduite dans sa politique une fois parvenu au pouvoir en Grèce, mettant en place une politique sociale plus ou moins coûteuse et des mesures protectionnistes, à l'encontre de toutes les directives de Bruxelles.

En 1985, la situation évolue, Georges Papandréou décide de changer de ministre de l'Economie. Nous interprétons ce changement par une volonté de changer de politique économique, car le PASOK se lance dans une politique d'austérité, étonnante pour un parti qui depuis lors avait surtout beaucoup dépensé, mais il est vraisemblable, bien que nous n'en ayons pas la preuve formelle, que ce changement soudain soit une conséquence de pressions venues de Bruxelles.

Ce changement aboutit à une conséquence désastreuse aux yeux de l'opinion publique, une partie de la confiance accordée au gouvernement est écornée, et le PASOK réagit violemment aux contestations de plus en plus nombreuses, qui montent dans le pays, vis-à-vis de cette nouvelle politique. Opérant alors, ce que nous pourrions appeler la « radicalisation » du PASOK, le parti grec organise sa mue politique, se préparant aux nouvelles élections législatives de 1989, malgré des affaires de plus en plus compliquées pour le Parti socialiste.

---

<sup>963</sup> Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 19.-20.10.1981, n° 3231. Bruxelles.

## 1. Le changement du ministre de l'Economie, une alternative pour plaire à Bruxelles ?

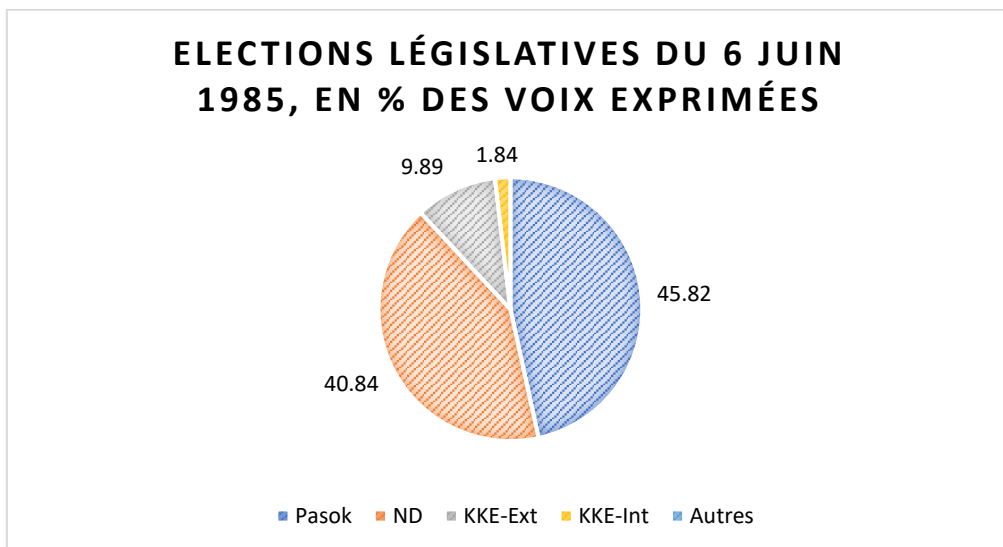
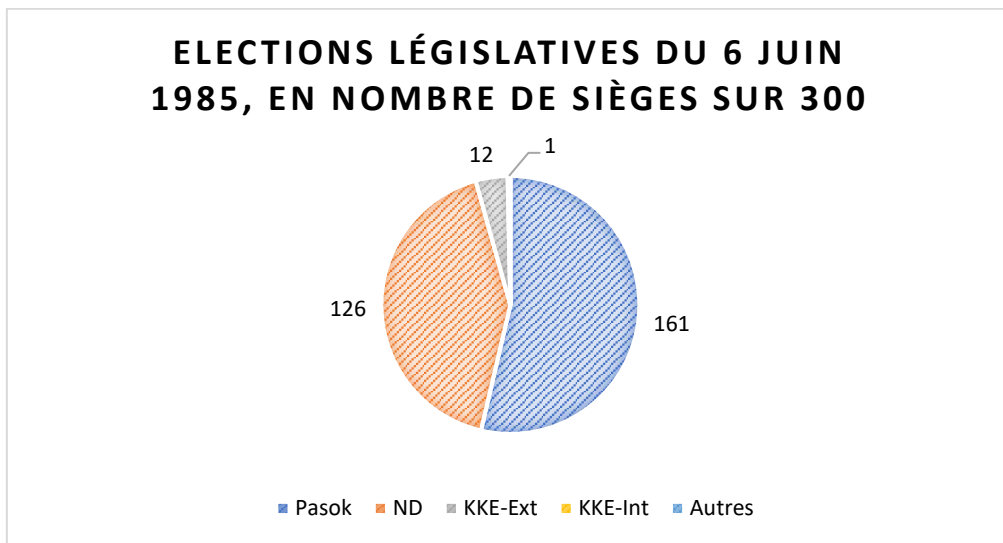
Lorsqu'Andréas Papandréou est nommé à nouveau au poste de Premier ministre, le 3 juin 1985, il met en place un changement de politique économique en Grèce. Cela se traduit par le changement du ministre de l'Economie et des Finances. Gerasimos Arsenis<sup>964</sup> est remplacé par Constantinos Simitis<sup>965</sup> (ou « Costas » Simitis), au lendemain des élections législatives de juin 1985. Le prédécesseur, était un économiste de la « gauche américaine », qui représentait, à l'instar d'Andréas Papandréou, ces nouvelles générations, s'étant imprégné des théories économiques américaines, ayant fait ses études au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il a pleinement participé à la libéralisation financière grecque, lorsque qu'il était gouverneur de la Banque de Grèce, affichant alors un profil social-démocrate à tendance libérale. Son remplaçant, Constantin Simitis, a un profil plus classique, ayant réalisé ses études supérieures en Allemagne et à la London School of Economics, à Londres. Nous avons ainsi, deux ministres aux visions différentes, l'un plus atlantiste et l'autre plus européen, rompu aux idées de la vieille Europe. Mais là où ce changement devient plus subtil, c'est du fait de la conviction européenne qu'affiche Costas Simitis, ce dont son prédécesseur ne pouvait se prévaloir. Une différence majeure, qui explique les raisons de ce changement, à un poste aussi convoité en Grèce.

---

<sup>964</sup> Gerasimos Arsenis (1931 – 2016), est né sur Céphalonie, une petite île de la mer Ionienne. Il fut un homme politique grec qui travailla pendant dans les années 60 pour les Nations Unies et par la suite pour l'OCDE. Il est connu pour avoir contribué à la libéralisation du système financier et économique grec, tout en supervisant la régulation de celui-ci par l'instauration de règles d'échanges et de stabilisation. Il s'engage pour le PASOK en 1981, et commence réellement sa carrière politique en 1982, lorsqu'il est nommé ministre de l'Economie et des Finances du gouvernement Papandréou.

<sup>965</sup> Constantinos Simitis, ou parfois appelé Costas par la population grecque, est un homme politique grec, membre du parti du PASOK à partir de 1974, dont il est un des co-fondateurs. Il est un fervent membre du parti et un des amis les plus fidèles d'Andréas Papandréou, dont il a toute la confiance. Il multiplie les postes au cours des années au pouvoir du PASOK. Il est ministre de l'Agriculture de 1981 à 1985. Puis ministre de l'Economie et des Finances, de 1985 à 1987, puis il devient ministre de l'Education et des affaires religieuses de 1989 à 1990.

Figure 42 - Résultats des élections législatives du 6 juin 1985



966

Si pendant les premières années de l'exercice de son mandat, le Premier ministre grec a pu presque laisser de côté la CEE et ses recommandations, il y a une prise de conscience de plus en plus importante de la part du leader du PASOK, du fait que la Grèce ne pourra éternellement se soustraire aux *desiderata* de Bruxelles, dans un contexte où la Commission européenne, sous la présidence de Jacques Delors (depuis 1985), s'affirme fortement. Bruxelles se fait de plus en plus entendre et affirme une position de plus en plus importante à

<sup>966</sup> Fait par l'auteur. Sources obtenues dans DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1626. Nous pouvons observer que la Nouvelle Démocratie réalise une remontée dans les voix, par rapport à 1981, et que le PASOK est menacé. Nous réalisons en parallèle que la population grecque semble moins attirée par le message politique du PASOK même si celui-ci reste le parti numéro 1 en Grèce.

l'échelle de la CEE. Andréas Papandréou a alors conscience qu'il ne pourra pas gouverner en louvoyant, et veut utiliser le système à son avantage. Le leader du PASOK a très bien compris qu'il pouvait habilement se servir des aides financières européennes et des subventions<sup>967</sup>, et même des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI), à des taux très avantageux. Mais pour que Bruxelles consente à lui accorder les aides économiques et les prêts, la Grèce devait procéder à des changements dans la mise en place de ses politiques économiques. Ainsi, le gouvernement grec s'est-il attelé à montrer une démarche positive en allant dans le sens des désirs de la Commission : c'est ainsi que Constantinos Simitis est nommé ministre de l'Economie et des Finances, ce qui plait globalement aux fonctionnaires européens car il défend pleinement les engagements de l'intégration européenne<sup>968</sup>.

Costas Simitis contraste avec l'image de son leader. Tandis qu'Andréas Papandréou est un leader charismatique, flamboyant, partisan du coup d'éclat, souriant et éclatant, se rapprochant volontiers du modèle de la présidence à l'américaine, le ministre de l'Economie est une personne plus contenue, aux allures plus sages, d'aucuns diraient une personnalité plus fade. En tout cas commence pour Constantinos Simitis un nouveau défi. Il doit satisfaire aux exigences budgétaires de la Commission européenne, car la Grèce demande un nouveau prêt économique à la BEI et veut faire bonne figure, mais en même temps doit contenter son électorat. Dès le mois d'octobre 1985, le gouvernement socialiste, sous le regard croisé de la Commission et du ministre Simitis met en place ce que l'on peut appeler un plan d'austérité budgétaire ou de réduction des dépenses de l'Etat. Si Bruxelles demande au gouvernement grec de faire des efforts de réduction de la dette et des dépenses, la Commission ne donne pas de véritable direction à suivre. Tout juste, recommande-t-elle au gouvernement de réduire de façon urgente son taux d'inflation. Ainsi, le gouvernement socialiste expérimente-t-il diverses solutions : dévaluation de la Drachme pour réduire la dette de la Grèce, rigueur budgétaire, puis réduction du taux d'inflation à 9%.

Des recommandations, qui pour certaines semblent trop lourdes à assumer pour la Grèce, difficilement réalisables en un laps de temps aussi court, à moins de sacrifier une partie de la population, celle-là même qui venait de goûter aux nouvelles avancées sociales. Le ministre

---

<sup>967</sup> DALEGRE, Joëlle, *op.cit.*, p.187 et 188.

<sup>968</sup> DIMITRAKOPOULOS, Dionyssi G., and PASSAS, Argyris G., « The Panhellenic Socialist Movement and European integration: the primacy of the leader », dans DIMITRAKOPOULOS, Dionyssi G., *Social Democracy and European Integration: the politics of preference formation*, Etats-Unis et Canada, Routledge, 2011, p.117-156.

de l'Economie grecque s'y emploie. La drachme est dévaluée de 15%<sup>969</sup>. La politique de hausse des salaires systématique est abandonnée par le gouvernement. C'est là l'une des réformes les plus impopulaires. Si auparavant, les hausses étaient indexées sur le taux d'inflation, le gouvernement grec juge en 1985, qu'il faut désormais traiter « au cas par cas » les augmentations salariales au sein des entreprises publiques<sup>970</sup>. Ceci rompt les relations sociales qui étaient déjà particulièrement difficiles ; en 1986, le gouvernement décide de réduire de 7% les augmentations annuelles des salaires dans la fonction publique, ce qui peut être perçu, au vu de l'inflation grecque, comme une forme de gel.

Si ces manœuvres ont permis de réduire les dépenses grecques, en vue de l'obtention d'un prêt par la Banque d'investissement européenne, ces réductions de dépenses ont eu également d'autres objectifs. L'excédent budgétaire dégagé la première année a permis de rembourser une partie des emprunts contractés auprès des banques européennes. Puis à partir de la deuxième année, ces remboursements ont continué jusqu'en 1987.

Les premières réactions dans la population grecque ne se font pas attendre, et une certaine forme d'exaspération se fait entendre dans plusieurs entreprises nationales grecques, mais également au Parlement où l'opposition et certains membres du PASOK, font écho à un mécontentement général. Ainsi, il existe déjà, dès 1986, un début d'éloignement d'une partie de l'électorat du PASOK. Des manifestations et des grèves s'organisent devant les entreprises appartenant à l'Etat<sup>971</sup>. Un climat de tension s'installe alors entre le ministre chargé des réformes et les salariés du public, qui ont la sensation d'être les sacrifiés des nouvelles politiques économiques du gouvernement. Afin de mener à bien ces nouvelles orientations, des mesures sont prises pour endiguer les manifestations ou grèves. Dès lors apparaissent les premières lois interdisant le blocage des usines et d'autres lois antigrève<sup>972</sup>, qui ont comme effet, d'attiser les tensions entre le gouvernement et les salariés, en lieu et place de les apaiser.

---

<sup>969</sup> OLTHETEN, PINTERIS, SOUGIANNIS, *op.cit.*, p. 27.

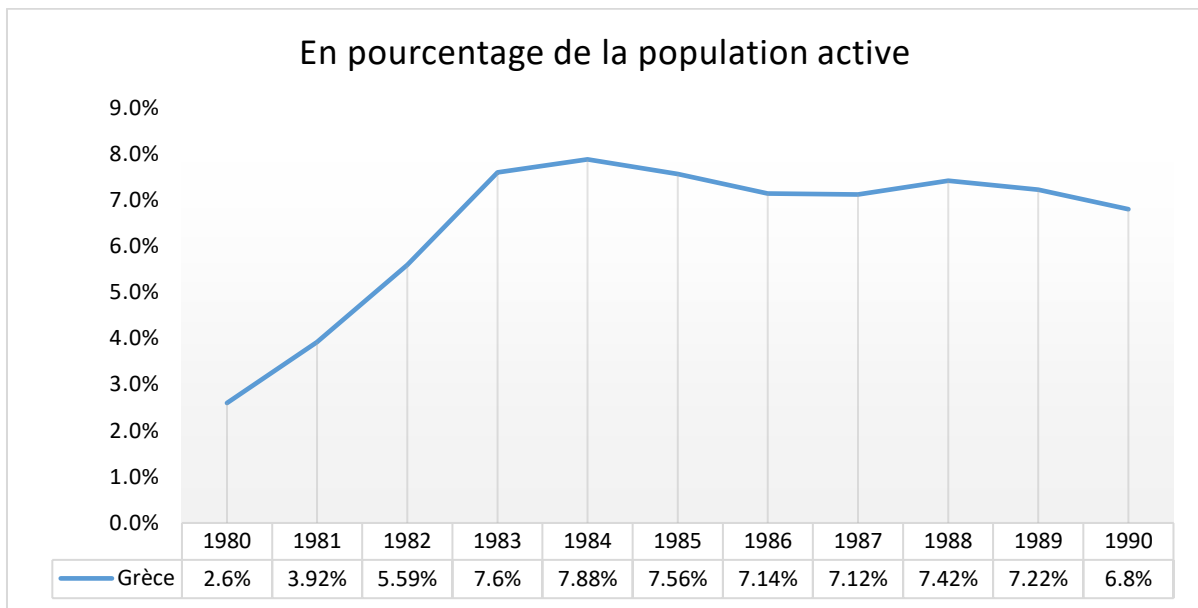
<sup>970</sup> *Ibid.*

<sup>971</sup> PETRAS, James, *op.cit.*, p.21.

<sup>972</sup> *Ibid.*



**Figure 43- Taux de chômage en Grèce 1980 - 1990**



973

Le chômage, à l'échelle nationale, a évolué de 2,6% de la population active en 1980, à 7,56% en 1985. Les raisons de ce chômage sont assez confuses. Elisabeth Olthenten et Theodore Sougiannnis pensent que c'est la rigidité du code du travail, ajoutée aux trop nombreuses protections et charges sociales, qui ont empêché l'embauche de nouveaux salariés. Toutefois, lorsque le gouvernement grec, voyant son chômage littéralement exploser au cours du mandat d'Andréas Papandréou, fit voter une loi en 1985, qui permit aux entreprises de pouvoir réduire leur masse salariale sans devoir payer d'indemnité<sup>974</sup>, offrant alors, plus de « mobilité » au marché du travail, cette réforme n'apporta aucun changement significatif. A l'époque, les économistes parlent même de cette réforme comme celle d'un « apprenti sorcier », parlant du gouvernement comme expérimentant plusieurs méthodes pour voir quelle serait la meilleure. Il est possible de penser également que cette réforme a constitué une catastrophe pour l'emploi, car les entreprises ont pu évoquer la raison de l'obligation de licencier, pour le faire sans coût supplémentaire, ce qui a fait augmenter le chômage en précarisant une partie de la population grecque. Ceci dit, lorsque nous observons la courbe du chômage grec, celle-ci se met subitement à augmenter lors des premières années du PASOK

<sup>973</sup> Fait par l'auteur. Données obtenues sur le site de l'OCDE, *stats.oecd.org* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018].

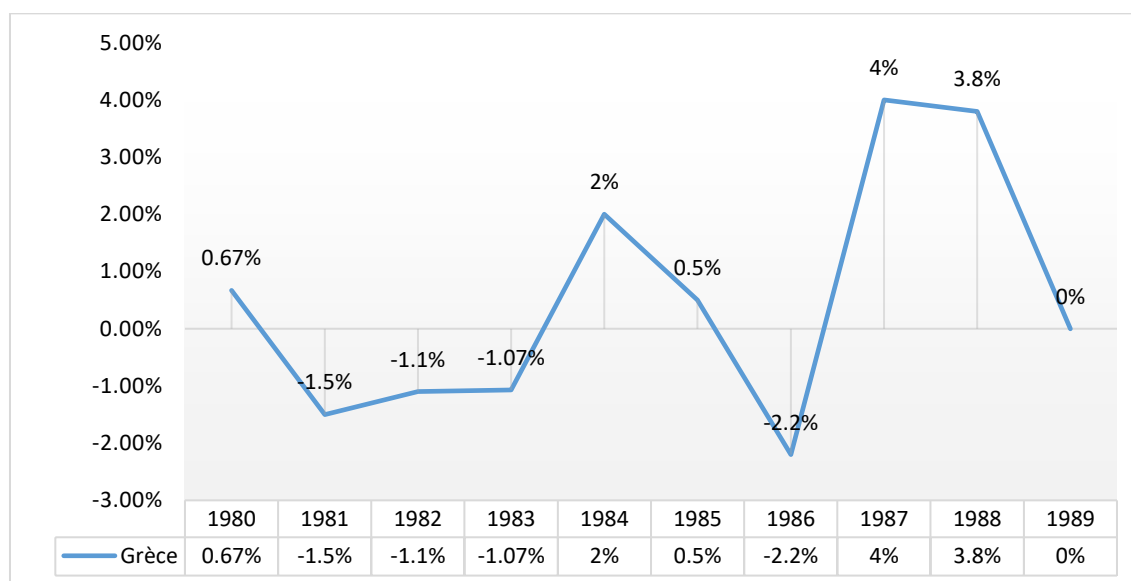
<sup>974</sup> Même si ce n'est pas explicité dans le cadre de la loi, il est fort probable que ce soit dans le cas d'entreprises en difficultés économique ou devant se lancer dans un plan social.

au pouvoir. De là à y voir une corrélation on ne saurait l'affirmer, mais il est possible qu'une partie des politiques gouvernementales aient fait augmenter le chômage bien avant 1985. Ainsi, le chômage était-il déjà très haut, il atteint d'ailleurs son pic en 1983, pour se stabiliser autour des 7%.

Dans le cadre de ces réformes, ni le gel des salaires ni la libéralisation du code du travail n'ont rendu la Grèce plus compétitive sur le marché européen. Le problème provient du déficit structurel latent au sein de l'économie grecque, qui n'a jamais été réformée. Ainsi, malgré tous les efforts des membres du gouvernement grec, aucune réforme ne parvient-elle à redonner une dynamique positive durable à la Grèce. Le PASOK se veut tout de même optimiste, certainement pour rassurer sa population et se rassurer également

**Figure 44 - Croissance annuelle du PIB en Grèce**

**1980 - 1989**



975

La croissance revient en 1988 et en 1989, avec respectivement 4% et 3,8%, mais ce n'est qu'un épiphénomène. Dans les faits, si l'on observe la croissance grecque sur une plus longue période, nous remarquons que la Grèce n'a eu que trop rarement une économie stable.

Ainsi, ne peut-on pas entièrement imputer au PASOK les difficultés structurelles de la Grèce ; les seules critiques qui peuvent éventuellement être formulées se fondent sur la volonté du

<sup>975</sup> Fait par l'auteur. Voir les statistiques disponibles sur [stats.oecd.org](https://stats.oecd.org) [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PARTNER#>

gouvernement à vouloir changer les choses en Grèce. D'ailleurs, nous pouvons voir, grâce à ces données, que la demande de la Commission européenne de réduire la voilure des dépenses grecques est vraisemblablement aussi à l'origine d'une baisse importante de la croissance, et d'un affaiblissement du pays. Ainsi, voyons-nous que la Grèce, loin de s'améliorer, s'est vraisemblablement affaiblie par sa cure d'austérité. La croissance grecque était, la majorité du temps, corrélée sur celle de la CEE. De 1985 à 1987, alors que la CEE connaît de façon globale, une croissance stable de son économie depuis 1981, la Grèce est le seul pays qui ne profite pas de ce retour à la croissance sur cette période de deux années. Les deux années qui concordent parfaitement avec le début de l'austérité imposée par Bruxelles.

En 1985, la Grèce connaissait ou affichait encore un taux de 2,5% de croissance, mais en 1986, ce taux chute à 0,5%, et en 1987, l'économie grecque est en récession, puisque la croissance est négative à -2,2%. Puis, en 1988, le gouvernement reprend son rythme de dépenses et c'est le retour à la croissance. Il n'est pas totalement hors de propos de penser, que dans le cas grec, il puisse y avoir une certaine corrélation entre cette baisse de la croissance et l'austérité. Ainsi, le seul moment où le gouvernement socialiste a écouté ce que Bruxelles lui a conseillé de faire, cela entraîna un coût économique et social trop élevé pour le pays, et il n'est peut-être pas exagéré de penser que ce léger intermède a pu détruire en partie les effets de la politique précédemment conduite par le gouvernement du PASOK. Face à ces mécanismes économiques complexes, il serait présomptueux de vouloir simplifier les causalités et d'attribuer précisément à chacun sa part de responsabilités.

Car si la Grèce, d'un point de vue social, a vu sa situation grandement s'améliorer, c'est en partie du fait de la politique du gouvernement socialiste, et sur ce point, il n'est de doute possible. Alors, malgré toutes ces informations, il est globalement difficile de savoir si le gouvernement socialiste est en partie responsable de l'état économique de la Grèce, ce qu'affirment la plupart des économistes grecs et américains qui n'hésitent pas à qualifier cette politique d'« échec », et d'imputer toutes les responsabilités au PASOK. Il est vraisemblable, que l'un des plus gros problèmes de la Grèce est son relatif manque de variété dans ses secteurs économiques, mais à la décharge du PASOK, celui-ci voulut justement diversifier les investissements. Mais, il est possible que l'erreur du gouvernement socialiste grec fut d'avoir conduit de façon exclusive cette diversification, en investissant massivement dans le secteur public, sans aucun travail de sensibilisation des acteurs privés en aval. Il est certain qu'une

économie équilibrée, implique un savant mélange d'actions publiques mais également d'investissement du privé. Andréas Papandréou s'est peut-être trop entêté dans le rôle économique exclusif et omniprésent de l'Etat grec.

Cela dit, le PASOK ne peut être tenu responsable, d'un point de vue économique et social, de toutes les difficultés rencontrées par la Grèce. Le pays est complexe et conserve des traditions bien ancrées. Il était certes de la responsabilité du gouvernement de mener un travail de fond auprès de sa population, pour en changer les habitudes de vie. Le problème intrinsèque de la Grèce n'est pas seulement un problème de nature économique ou sociale mais également d'ordre culturel, que nous pourrions associer à la prégnance de la tradition, qui rejoint en quelque sorte la thématique identitaire. Ce qui explique cette difficulté au changement et à la modernité. C'est-à-dire que le gouvernement peut moderniser son action, faire accepter des changements sociaux mais a beaucoup de mal à induire des changements de comportement auprès de sa population.

Le gouvernement du PASOK a essayé, par petites touches, de changer certains points pour moderniser la société grecque, mais il est vraisemblable, que cela ne fut pas suffisant pour changer les habitudes de la population grecque. Une autre question à se poser est celle du jeu démocratique. Si, au mieux, les Premiers ministres disposent de huit ans de mandat successif maximum pour mettre en place de grandes directions pour leur pays, il est difficile, en seulement huit ans, d'infléchir les habitudes, coutumes ou traditions d'un pays et de sa population. Ainsi, par exemple, la population grecque vit-elle sur un rythme différent du reste du continent européen, sur un temps plus « élargi ». Lorsqu'elle se lance dans des travaux de construction, des travaux qui dans n'importe quel pays de la CEE prendraient moitié de temps pour être fini, le pays échoue à optimiser son temps.

En 1987, le gouvernement socialiste eut l'idée de moderniser le vieux métro d'Athènes, en voulant construire deux nouvelles lignes. L'opposition, dans sa posture logique, déclare qu'il existait des dépenses plus importantes qu'une telle entreprise. Ceci dit, nous voyons encore une fois que le gouvernement socialiste reste dans son objectif de modernisation ; il commence à calculer les coûts que les travaux pourraient occasionner à Athènes et à l'Etat. Les premières estimations sont importantes ; lorsque les partis de l'opposition ont vent du premier devis, ils réclament que l'on abandonne un tel projet, le qualifiant de dépenses « futiles ». Le gouvernement socialiste réplique, à travers ces critiques, que le projet certes

coûte cher mais qu'un tel projet crée des emplois, et, de plus, fait travailler les entreprises du BTP (Bâtiment et travaux public) grec. En 1987, le gouvernement lança un appel d'offre pour la construction des deux lignes de métro. Un premier contrat fut signé, entre le ministère des Travaux publics et un consortium européen, Olympic métro<sup>976</sup>. Selon Vinci<sup>977</sup>, qui a participé aux travaux, dès le projet de départ, le manque de cohérence des tracés réalisés par les entreprises grecques et de nombreux problèmes géologiques ont perturbé le programme initial. Le sous-sol athénien est très complexe, et a subi tout au long de son histoire millénaire de multiples secousses tectoniques. Il a fallu deux ans pour déjà établir des rapports plus fiables sur les propriétés du sol qu'il fallait creuser. Les schistes athéniens offraient une bonne cohésion mais d'autres terrains géologiques, plus friables ou argileux, étaient beaucoup plus hétérogènes. Ces différences ont provoqué au cours de la construction quelques problèmes, tels que des éboulements, ce qui a naturellement ralenti la construction du tunnel. De plus, Athènes étant une ville qui a continuellement été occupée durant des millénaires, son sous-sol est une mine d'or archéologique. Les travaux des deux lignes durent être arrêtés car des sites archéologiques furent découverts<sup>978</sup>, le temps que les archéologues puissent faire des études sur le terrain et fouiller ce qu'ils pouvaient.

Comme cela faisait déjà plus d'un an que les travaux avaient commencé, les entrepreneurs, de concert avec le gouvernement ND<sup>979</sup>, décidèrent de faire dériver le tracé. Ainsi, les travaux entamés en 1991, et qui auraient dû se finir en 1997, furent officiellement terminés en 2002. Cela coûta très cher. Les travaux s'étant déroulés sur 11 ans, la construction des deux lignes aura coûté 289 milliards de drachmes à l'Etat grec<sup>980</sup>. Le projet de désengorger la ville d'Athènes, malgré toutes les critiques de l'opposition, apparaît comme un mal nécessaire pour une ville qui a grand besoin de moderniser ses infrastructures. Le nouveau métro a permis de construire une nouvelle voie de communication entre le vieux centre, le quartier des affaires et les zones résidentielles. « Nouvelle Démocratie », à l'époque de l'appel d'offre, accusa Andréas Papandréou de n'avoir pas fait appel exclusivement à des sociétés grecques mais aussi à des sociétés européennes. Cet exemple du métro athénien, démontre le manque de

---

<sup>976</sup> Le consortium comprenait 22 entreprises grecques, allemandes et françaises.

<sup>977</sup> Vinci, *Métro d'Athènes* [en ligne]. Vinci, 2019 [consulté le 01 janvier 2019]. Disponible sur : <https://www.vinci-construction-projets.com/fr/realisations/metro-athenes/>

<sup>978</sup> Les ouvriers du métro, en creusant une galerie, découvrirent des bains romains, en parfait état, avec encore tout le système de chauffage de l'eau. Une découverte d'une valeur inestimable.

<sup>979</sup> Depuis le 11 avril 1990, le Premier ministre grec est Constantin Mitsotakis, affilié à Nouvelle Démocratie.

<sup>980</sup> 851 millions d'euros reconvertis au taux actuel.

compétences grecques dans l'édification de travaux en bâtiment, le manque d'efficacité, et implique des travaux toujours beaucoup trop longs par rapport aux délais fixés.

Nous avons cette même illustration avec le stade de football d'Héraklion, le *Pankritios Stadium*, dont la construction a commencé à la fin des années 80, officiellement en 1990. Depuis 1990, chaque année était construite une tribune pour le stade ; l'édification semblait totalement à l'arrêt à partir de 1996, laissant le stade à l'état de semi-abandon, comme beaucoup de maisons dans le même cas. Ce n'est que lorsque la Grèce sut qu'elle obtiendrait les Jeux Olympiques, devant se dérouler à Athènes, en 2004, que la construction du stade repartit, pour être achevée en 2003. D'ailleurs, nous pouvons faire un parallèle avec le métro d'Athènes, terminé en 2002, et dont on peut penser que la construction a été accélérée, lorsque les JO d'Athènes furent en ligne de mire. Le stade coûta au total 50 millions d'euros et demanda 13 ans de travaux, ce qui est très étonnant, en termes de délai, pour un stade de football. Nous observons qu'à l'échelle européenne, un stade de football se construit en moyenne en deux ou trois ans.

Nous pourrions arguer, pour contre-argumenter que, dans ce cas précis, il s'agit principalement d'un manque de moyens financiers, puisque la ville d'Héraklion a pu finir son stade dans les délais requis, grâce à un dernier prêt européen, et non d'un manque de compétences. Ceci dit, pour les JO d'Athènes, les retards accumulés, dans la construction des infrastructures sportives, ont fait considérablement augmenter la facture<sup>981</sup>, pour en faire vraisemblablement les JO les plus chers de l'Histoire<sup>982</sup>. Paradoxalement, la main d'œuvre grecque était compétente, volontaire et peu regardante sur ses heures travaillées, mais le pays manque de promoteurs, d'architectes et d'ingénieurs, possédant une vue d'ensemble, et qui puissent conduire les travaux de la façon la plus efficace. Cet exemple concret du secteur de la construction peut être transposé assez aisément à tous les pans de la société grecque, qui manquaient vraisemblablement de vision à long terme.

---

<sup>981</sup> *Les Echos*, 2/4/2004.

<sup>982</sup> *Les Echos*, 27/6/2005.

## 2. L'Acte unique européen : plus de marge de manœuvre pour la Grèce ?

Le contexte de l'Acte Unique Européen (AUE) permet d'illustrer cette démarche grecque d'opposition aux initiatives de la Commission. Mais c'est une opposition qui se veut finalement plus constructive et qui s'appuie sur la défense du caractère démocratique de la Communauté européenne. L'exemple de l'Acte unique nous paraît intéressant pour comprendre que la Grèce n'est pas qu'un trublion mais est également un acteur qui défend ses propres valeurs. Des valeurs partagées par le Danemark. Chose étonnante, la Grèce, finalement, défend la volonté du Danemark à vouloir demander à sa population si elle voulait de l'Acte unique, fermant alors la page du contentieux qui avait démarré lors de la dictature des colonels, plusieurs dizaines d'années auparavant. Nous pouvons analyser cet événement comme une affirmation de la Grèce à vouloir assumer le statut qu'on lui imposait. Ce qui n'était pas sans risque, puisque malgré tout, elle se retrouve encore dans le camp des pays turbulents.

Lorsque Jacques Delors<sup>983</sup> devient président de la Commission européenne, le 14 juin 1985, il transmet un projet d'accord sur l'achèvement du marché intérieur de la CEE. Ce projet se présente sous la forme d'un Livre blanc<sup>984</sup>, qui contient quelques trois cents mesures, qui doivent permettre à la CEE d'amorcer une reprise économique en fusionnant les marchés nationaux des États membres en un vrai marché unique. La mise en œuvre de cet objectif étant fixé à 1992 au plus tard. Jacques Delors ne le cache pas<sup>985</sup>, il s'agit de supprimer les dernières frontières juridiques, fiscales et douanières, qui empêchent la réalisation totale au sein de la CEE d'une véritable « Union européenne ».

Ainsi, cette volonté de faire circuler plus librement les marchandises, les personnes et les capitaux, devient-elle le fer de lance de la nouvelle politique européenne impulsée par Jacques Delors. Ces réformes sont ambitieuses : elles préparent la CEE à l'adoption d'un tarif douanier commun, à une unification plus poussée du marché intérieur, puis, dans un deuxième temps, à l'adhésion à un projet économique et social commun. Delors essaye de convaincre tout le monde de la faisabilité de son projet, dont il se plaît à indiquer que la Commission européenne

---

<sup>983</sup> Né le 20 juillet 1925 à Paris, Jacques Delors fut le président de la Commission européenne du 6 janvier 1985 au 22 janvier 1995. Il est connu pour son fort engagement européen et pour avoir amené la Commission européenne à un rôle de première importance au sein de la Communauté européenne.

<sup>984</sup> Que l'on va d'ailleurs appeler « Livre blanc » dans l'Histoire européenne.

<sup>985</sup> *Interview de Jacques Delors* / JACQUES DELORS, Hervé Bribosia, prise de vue : Alexandre Germain. - Paris : CVCE [Prod.], 16.12.2009. CVCE, Sanem.

en est la créatrice « à 80% »<sup>986</sup>. Au Conseil européen de Milan, qui se déroule du 28 au 29 juin 1985, et que préside le ministre italien Bettino Craxi<sup>987</sup>, ce dernier enjoint les autres membres des gouvernements des dix à se prononcer sur le projet. Les dix, dans leur ensemble, approuvent la plupart des propositions contenues dans ce projet de la Commission européenne, surtout s'agissant de l'achèvement du Marché intérieur. Par contre, la partition n'est plus la même lorsque les États membres ont dû se prononcer sur la réforme des institutions européennes<sup>988</sup>, la transformation des Communautés en une « Union européenne ». Les intérêts et les divergences nationales étaient beaucoup trop importants. Loin d'un accord satisfaisant, plusieurs membres trouvent à redire sur une partie du texte.

Les Allemands, par exemple, ont très mal perçu que soit mentionnée en introduction du projet du texte, la volonté de conduire vers une unification monétaire ; ils ne veulent pas en entendre parler<sup>989</sup>. Jacques Delors, pour ménager la susceptibilité du partenaire allemand, promet de retirer cette phrase du préambule, pour la glisser dans un endroit du texte moins voyant<sup>990</sup>. De leur côté, le Danemark et le Royaume-Uni s'opposent à la révision des traités de Rome. Ils ne veulent pas d'un renforcement des institutions communautaires, car ils ont peur que cela ne nuise à leurs intérêts nationaux. Effectivement, le projet prévoit que les décisions, qui auparavant se prenaient à l'unanimité se prennent à la majorité qualifiée<sup>991</sup>. Le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni ont peur que la Commission puisse faire passer des textes de lois contraire à leurs intérêts, en s'appuyant sur le principe de la décision à la majorité. Et même si les commissaires, à l'instar de Jean-Jacques Kasel<sup>992</sup>, défendent ce changement majeur de méthode, ils préviennent qu'il est prévu des mesures pour protéger les pays en difficulté.

---

<sup>986</sup> *cvce.eu* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://www.cvce.eu/collections/unit-content/-/unit/df06517b-babc-451d-baf6-a2d4b19c1c88/be52c2a6-47ec-4917-bf96-58eaa9ae8682>.

<sup>987</sup> Né le 24 février 1934 et mort le 19 janvier 2000, Bettino Craxi, homme politique italien, fut député européen, du 17 juillet 1979 au 4 août 1983, puis du 25 juillet 1989 au 30 avril 1992. En plus de cette étiquette européenne, il était membre du parti socialiste italien, il fut d'ailleurs Président du Conseil des ministres en Italie, du 4 août 1983 au 17 avril 1987, devenant alors le premier socialiste à diriger le gouvernement en Italie.

<sup>988</sup> Jacques Delors veut notamment donner plus de pouvoirs décisionnels à la Commission européenne et au Parlement européen.

<sup>989</sup> *Interview de Jacques Delors / JACQUES DELORS*, Hervé Bribosia, prise de vue : Alexandre Germain. - Paris : CVCE [Prod.], 16.12.2009. CVCE, Sanem.

<sup>990</sup> *Ibid.*

<sup>991</sup> Le texte final de l'Acte Unique est disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11986U/TXT&from=EN>.

<sup>992</sup> De nationalité Luxembourgeoise, Jean-Jacques Kasel fut notamment chef de cabinet du président de la Commission européenne Gaston Thorn en 1981, directeur du budget et du statut au secrétariat général du Conseil des Communautés européennes (1981-1985), puis ambassadeur de Grèce pour le Luxembourg en 1989.



L'Italie, de son côté, se trouve dans une volonté inverse : profitant de l'allant que crée ce projet, elle veut aller encore plus loin dans l'harmonisation des règles communautaires, mais surtout, elle souhaite que le Parlement européen soit doté de plus de pouvoir décisionnels. Ainsi, le président italien, pour presser les décisions, décide-t-il d'organiser, de façon plutôt inhabituelle, un vote pour savoir qui est favorable à la mise en place de réunions intergouvernementales pour l'examen du projet. Sept membres votent pour : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. Les trois pays qui votent contre cette décision, le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni se retrouvent ainsi isolés. La Grèce qui jusqu'ici s'était fait plutôt discrète, proteste contre la mise en place de ces réunions car il lui semble que cela fait peser une pression supplémentaire sur les États membres pour prendre une décision finale et ce avant novembre 1985<sup>993</sup>. En minorité, ces trois pays ne peuvent empêcher la création de plusieurs Conférence Intergouvernementale (CIG) de révision des traités.

Lors de ces CIG, sont conviés le Portugal et l'Espagne, qui doivent adhérer le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Lors des différentes réunions, la lutte est acharnée entre les ministres des Affaires étrangères et les chefs des États membres. Joseph Wayland<sup>994</sup>, au mois de décembre 1985, décrit une ambiance explosive<sup>995</sup>. Wayland explique dans un entretien que, lors de cette conférence intergouvernementale, présidée par le Luxembourg, Helmut Kohl, rouge de colère, aurait bruyamment interpellé, à plusieurs reprises, Jacques Santer<sup>996</sup>, qui occupait la présidence des Communautés, afin qu'il suspende la séance<sup>997</sup>, car Margaret Thatcher ne voulait pas accepter les décisions du texte. L'ambiance est pesante. Helmut Kohl veut jeter l'éponge, mais Jacques Santer veut prolonger la séance, il a l'espoir de trouver une conciliation avant minuit, cependant Joseph Wayland ajoute dans son entretien que la situation était compliquée :

---

<sup>993</sup> *cvce.eu* [en ligne]. 2018 [consulté le 21 mai 2018]. Disponible sur <https://www.cvce.eu/collections/unit-content/-/unit/df06517b-babc-451d-baf6-a2d4b19c1c88/be52c2a6-47ec-4917-bf96-58eaa9ae8682>.

<sup>994</sup> Né le 24 avril 1943 à Luxembourg, Joseph Wayland est un homme politique luxembourgeois. Il a occupé plusieurs postes de fonctionnaires au sein du Ministère des Affaires étrangères de 1968 à 1969, puis il fut représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès des Communautés européennes à Bruxelles, de 1976 à 1979, puis Ambassadeur représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes à Bruxelles, de 1984 à 1991.

<sup>995</sup> Interview de Joseph Weyland / JOSEPH WEYLAND, François Klein, prise de vue : Alexandre Germain. - Sanem : CVCE [Prod.], 19.02.2010. CVCE, Sanem.

<sup>996</sup> *Ibid.*

<sup>997</sup> Sachant que c'était Joseph Wayland qui présidait la séance.

A un certain moment, Geoffrey Howe<sup>998</sup> [...] a essayé d'aider le président Santer. Geoffrey Howe veut aider la présidence, et puis Madame Thatcher le reprend après : « Geoffrey ! I don't agree with you ». Pof, Silence...<sup>999</sup>

Cette histoire montre le conflit qui existait à l'intérieur de la Communauté européenne et que le Royaume-Uni ne faisait qu'exacerber. Dans ces circonstances, étrangement, la Grèce ne fait pas montre du même zèle, elle qui se plaisait, habituellement, à aller contre les décisions européennes, or ici, elle est plutôt d'accord avec le projet. Seul l'article du recours à la majorité qualifiée dérange la Grèce. Elle est consciente, d'être notamment ciblée par cette décision, car la Grèce avait très régulièrement usé de son droit de veto pour bloquer les avancées en échange d'augmentations du volume des aides européennes en sa faveur. Un article du *Guardian* explique très bien l'objectif de cette réforme :

Les réformes ont pour but d'accélérer la prise de décisions au sein du Conseil de ministres, connu pour sa léthargie, en étendant le vote à la majorité et en restreignant les possibilités pour les États membres d'user du droit de veto.<sup>1000</sup>

Les Grecs ne sont pas dupes et il leur semble très clair, qu'ils sont en partie visés par cette initiative. Le point d'achoppement réside dans l'article 70, paragraphe 1 du traité de la CEE, qui traite des mouvements de capitaux<sup>1001</sup> au sein de la Communauté, dont la nouvelle version est :

La Commission propose au Conseil les mesures tendant à la coordination progressive des politiques des États membres en matière de change, en ce qui concerne les mouvements de capitaux entre ces États et les pays tiers.<sup>1002</sup>

À cet égard, le Conseil arrête à la **majorité qualifiée** des directives. Il s'efforce d'atteindre le plus haut degré de libération possible. **L'unanimité** est nécessaire pour les mesures constituant un recul en matière de libération des mouvements de capitaux.<sup>1003 1004</sup>

---

<sup>998</sup> Né le 20 décembre 1926, mort le 9 octobre 2015, Geoffrey Howe fut un membre important du parti conservateur britannique. Il occupa notamment les postes de Chancelier de l'Echiquier, du 4 mai 1979 au 11 juin 1983, puis Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, du 11 juin 1983 au 24 juillet 1989.

<sup>999</sup> Interview de Joseph Weyland / JOSEPH WEYLAND, François Klein, prise de vue : Alexandre Germain. - Sanem : CVCE [Prod.], 19.02.2010. CVCE, Sanem.

<sup>1000</sup> *The Guardian*, 18/2/1986.

<sup>1001</sup> Les articles du traité de Rome sont disponibles sur <http://mjp.univ-perp.fr/europe/1957rome2.htm>.

<sup>1002</sup> Cette phrase est issue de l'ancien traité.

<sup>1003</sup> La phrase originale est : « A cet égard, le Conseil arrête à l'unanimité des directives. Il s'efforce d'atteindre le plus haut degré de libération possible. »

<sup>1004</sup> Voir l'article 16 du traité de l'Acte Unique, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11986U/TXT&from=EN>

Puis la Grèce vise également l'article 84, qui concerne le chemin de fer, les routes et les voies navigables. Encore une fois, « à l'unanimité » est remplacé dans l'ancien texte<sup>1005</sup> par « à la majorité qualifiée ». Si cet article est important pour la Grèce, c'est que ses décisions concernent les dispositions en rapport avec la navigation maritime (et aérienne), secteur dont la Grèce est un leader mondial. Inquiète qu'une décision à la majorité puisse mettre en péril certains des secteurs sensibles de son économie, la Grèce lors des débats :

considère que le développement de politique et d'actions communautaires et l'adoption de mesures sur la base de l'article 70 paragraphe 1 et de l'article 84 doivent se faire de telle façon qu'elles ne portent pas préjudice aux secteurs sensibles des économies des Etats membres.<sup>1006</sup>

Après avoir clairement lutté pour parvenir à un accord, les différents représentants des gouvernements, avec leurs chefs d'États, parviennent à un accord vers 3h du matin<sup>1007</sup>, le 3 décembre 1985. Mais ce n'était pas fini, il fallait encore signer le texte. Ici, la méthode varie selon les pays. Au Danemark et en Italie, l'Acte unique doit faire l'objet d'une approbation parlementaire, car les Danois et les Italiens s'interrogent sur le caractère constitutionnel du traité. Le 21 janvier 1986, le Parlement du Danemark rejette l'Acte unique européen de quelques voix, 80 voix contre 75. Tout est à refaire. Les parlementaires du Danemark réclament que soit rouverte une nouvelle négociation entre les États membres. Mais les pays membres sont réticents à l'idée de devoir supporter à nouveau les longues séances éprouvantes qui ont été nécessaires pour parvenir à un semblant d'accord ; ils refusent alors catégoriquement de se réunir à nouveau. Devant ce refus, le gouvernement danois demande alors un référendum national sur la question de l'Acte unique. En réaction, le 27 janvier, sans attendre les résultats du référendum danois, le Conseil européen fixe une date pour la signature de l'Acte ; ce sera le 17 février 1986. L'opposition intérieure au Danemark voit cette décision comme une pression de la part du Conseil et de la Commission, pour en quelque sorte forcer la main des Danois à voter « oui », car le « non » aurait des répercussions difficiles à évaluer, et représentant un risque pour le Danemark de s'isoler du reste de la Communauté.

---

<sup>1005</sup> « Le Conseil, statuant à l'unanimité, pourra décider si, dans quelle mesure, et par quelle procédure, des dispositions appropriées pourront être prises pour la navigation maritime et aérienne. »

<sup>1006</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11986U/TXT&from=EN>

<sup>1007</sup> Interview de Joseph Weyland / JOSEPH WEYLAND, François Klein, prise de vue : Alexandre Germain. - Sanem : CVCE [Prod.], 19.02.2010. CVCE, Sanem.

En réaction, la Grèce et l'Italie refusent de signer l'Acte unique le jour convenu<sup>1008</sup>, en signe de protestation, contre ce qu'ils considèrent comme étant un acte antidémocratique. Tant que le peuple danois ne se sera pas prononcé, la Grèce refusera de signer le traité. Ainsi, le 17 février 1986, seuls la Belgique, la RFA, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, signent-ils l'Acte unique au Luxembourg. Le procédé fait réagir de nombreuses personnes, dont plusieurs journalistes, même parmi les plus fervents défenseurs du principe européen. C'est le cas d'Emanuele Gazzo, journaliste belge, qui considère qu'avoir forcé la main du Danemark, sans vouloir attendre son résultat référendaire, c'est faire preuve d'une piètre conception de la démocratie en Europe.<sup>1009</sup>

Finally, it was only a matter of days: this signature precipitated has no practical effect and can only be interpreted as an attempt at pressure on Denmark. This confirms the feeling already widespread and not totally unjustified that in the Community there are some who are more equal than others, and that one cares about the « small states » as if they were a guinea.<sup>1010</sup>

Son interprétation est peu flatteuse pour la Communauté européenne, et rejoint les propos d'Andréas Papandréou, qui déjà, en 1979, au moment de la signature du traité d'adhésion, parlait de ce déséquilibre entre les forts et les faibles au sein de la Communauté européenne. Le journal *Le Soir*, a peu ou prou la même analyse de la situation :

In the measure where the Danish people was called upon to pronounce, the signature ten days before the referendum did not appear as a democratic pressure on the free choice of our Scandinavian partners? This is the point of view that followed Athens who decided not to join the ceremony of signature.<sup>1011</sup>

Etonnamment, le journal paraît plutôt soutenir la Grèce dans son refus de ne pas signer tout de suite. Finalement, le 27 février, le résultat du référendum est annoncé : 56,2% de la population danoise se prononce en faveur du traité. Le 28 février, le Danemark, l'Italie et la

---

<sup>1008</sup> Bien que la Grèce et l'Italie n'aient pas du tout le même point de vue sur le refus de cette signature. La Grèce, plutôt favorable au traité, refuse de signer, en soutien au processus démocratique déclenché au Danemark et veut lutter contre les pressions venues de la Commission européenne, tandis que l'Italie, n'est pas favorable au traité, car il ne va pas assez loin selon eux, malgré tout, l'Italie veut respecter le principe démocratique et attendre le résultat du vote danois, avant de remettre en question le traité.

<sup>1009</sup> *La Libre Belgique*, 17/2/1986.

<sup>1010</sup> *Ibid.*

<sup>1011</sup> *Le Soir*, 18/2/1986.

Grèce signent à leur tour l'Acte unique à La Haye. Signée par les Douze États membres, l'Acte unique devait encore être ratifié par les parlements nationaux.

On note souvent une volonté, bien naturelle, de vouloir présenter l'Acte comme étant le moment marquant d'une coopération retrouvée entre les États membres de la CEE, faisant fi de la dissension et des difficultés à pouvoir s'entendre. Or les témoignages de l'époque n'ont pas du tout eu la même interprétation de l'événement ; nous retiendrons cette phrase du journaliste Serge de Waersegger :

Le signal politique devint ainsi un spectacle de division et d'indécision.<sup>1012</sup>

L'Acte unique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1987, apportant avec lui l'espoir d'une Europe qui stagnerait moins et qui irait toujours plus loin. Se posait juste la question de savoir dans quelle direction.

Nous avons vu que la Grèce est toujours dans les rangs des faiseurs de troubles. Pourtant, si nous devons résumer en partie la façon dont se sont déroulées les réunions de l'Acte unique, la Grèce ne s'est pas montrée aussi pugnace que le Royaume-Uni. Elle a fait acte de soutien au Danemark mais elle n'a pas remis en question l'Acte unique. En effet, nous ne pouvons oublier que la Grèce espérait que la CEE débloque plusieurs plans d'aides et de prêts financiers, ce qui explique pourquoi elle se garda de jouer les trublions lors des diverses réunions. Nous observons, que le comportement grec semble dépendre de la présence ou non du Premier ministre aux conseils et autres sommets européens et donc de l'intensité des pressions qu'il pouvait subir de la part de ses homologues. Cependant, cette volonté affichée de vouloir faire acte de solidarité avec le Danemark, ne semble pas pouvoir être interprétée comme une posture de défiance envers la Communauté économique européenne. Peut-être, bien que cela soit difficile à confirmer, était-ce là un acte qui rappelait à l'ensemble de la CEE, que, malgré les bonnes dispositions grecques depuis 1985, celle-ci comptait toujours ?

### 3. La radicalisation du PASOK.

Nous avons vu qu'après les premiers changements de caps économiques du gouvernement socialiste, qui avaient pour but de montrer à la Communauté économique européenne, sa capacité à suivre les directives et qui devaient permettre aux aides européennes d'arriver, le

---

<sup>1012</sup> *Ibid.*

coût social était beaucoup trop élevé ; cela oblige Papandréou, à nouveau, à changer de cap. On peut percevoir une corrélation entre ce retour à l'ancienne politique et le fait que le gouvernement grec ait obtenu ce qu'il voulait, c'est-à-dire les crédits européens. Constantin Simitis, après avoir mené une politique économique en totale contradiction avec ce qu'avait pu faire son prédécesseur, est prié de se retirer ; en septembre 1987, il remet sa démission, aussitôt acceptée par Andréas Papandréou. Mais en pareil cas et au vu de l'omniprésence décisionnelle du Premier ministre grec, Costas Simitis est un sacrifié, un « fusible » comme on peut le dire dans le jargon politique ; Papandréou lui demande de partir afin de calmer la vindicte populaire, comme si le ministre de l'Economie avait été seul décisionnaire de la politique économique. Dans les faits, il n'était qu'un exécutant particulièrement fidèle, et qui a très bien joué son rôle jusqu'à ce que la population grecque, excédée par les nouvelles mesures, réclame sa tête, ce que le Premier ministre a accordé, pour calmer les ardeurs des citoyens grecs. Simitis est remplacé par Panagiotis Roumeliotis<sup>1013</sup>, qui devient officiellement le nouveau ministre de l'Economie en novembre 1987. C'est un ami personnel du Premier ministre, qui a fait toutes ses études en France, et est proche du milieu des affaires.

Depuis 1985, le gouvernement socialiste grec avait tourné le dos aux factions les plus populaires de son électorat, leur faisant en quelque sorte payer ce changement de politique économique. L'interdiction de bloquer les usines a certes permis de renforcer la politique d'austérité mais, en retour, le PASOK s'est séparé d'une partie de l'électorat qui avait voté pour lui. Malgré tous les efforts pour inverser la situation en 1987, avec une nouvelle politique de relance, la confiance est définitivement brisée entre le PASOK et la partie la plus socialiste de son électorat. Il nous paraît important de distinguer alors deux visages du PASOK. Car le PASOK qui s'est lancé, à partir de 1985, dans des politiques d'austérité, a été bien au-delà d'une mise en place à minima des réformes, pour passer sous les radars européens, et ainsi obtenir plus d'aides économiques. Car s'il s'était agi uniquement de réformes économiques, le gouvernement aurait pu laisser s'exprimer la vindicte populaire pendant deux ans, tout en attendant d'obtenir le fameux prêt de la BEI, puis repartir sur des politiques sociales. Mais le gouvernement a décidé d'employer la manière forte pour empêcher les contestations, ce qui peut paraître particulièrement étonnant pour un gouvernement qui prônait l'avancée sociale.

---

<sup>1013</sup> Né en 1947, diplômé de l'HESS, Panagiotis Roumeliotis est un économiste grec, banquier et un fervent politicien. Engagé au sein du PASOK, il est un ami et conseiller d'Andréas Papandréou. Depuis 2011, il est vice-président de la Banque du Pirée.

Nous voyons alors que plutôt que d'avoir mené uniquement des réformes d'austérité, à partir de 1985, le PASOK a modifié son programme par opportunisme et par pragmatisme.

Nous observons qu'à partir d'un versant social particulièrement défendu par la population grecque et dont le cœur de cible principal étaient les couches populaires, le PASOK opère un glissement, que nous pouvons dater de 1986, d'un Parti socialiste « pur » à un parti social-démocrate ou de centre-gauche. Finalement, on aperçoit que le Parti socialiste dérive lentement vers un parti qui délaisse son électorat populaire. Ainsi, la première conséquence est-elle que le PASOK est divisé, entre les plus durs qui veulent que le parti s'ancre au centre, ceux qui sont partisans d'un retour à gauche ; le PASOK se fractionne en factions, avec une partie centrale, occupée par Andréas Papandréou, délaissant les extrémités. Malgré tout, le PASOK reste un parti aux adhérents encore très nombreux et une machine bien huilée. Le PASOK rassemblait encore plus de 200.000 membres en 1985, ce qui en faisait le Parti socialiste le plus important de la méditerranée. Il existe une corrélation visible entre le moment où le parti met en place sa politique d'austérité en 1985, et la volonté de conservation de l'aile la plus au centre ; la plus malléable du parti. Nous avons ici deux interprétations possibles : d'un côté cela a été vu comme la preuve du pragmatisme d'Andréas Papandréou, d'un autre point de vue, il est affirmé qu'il ne pouvait faire autrement car la situation était difficile et les réformes vraisemblablement nécessaires.

Andréas Papandréou<sup>1014</sup> est globalement perçu comme un manipulateur d'opinions, rarement comme un ministre moderne, ayant fait avancer le pays socialement. Deux visions opposées, où il est difficile de démêler le vrai du faux car, comme toute personnalité politique charismatique, le Premier ministre grec possède de grandes parts d'ombre et de contradiction. Pendant les premières années de son mandat, Andréas Papandréou a réellement été à l'initiative de beaucoup d'avancées socialistes et quand bien même cela pourrait s'apparenter à des cadeaux électoralistes, les avancées ont été notables et réelles. Tandis que dès l'après 1985, il y a un changement soudain de paradigme au sein du parti, avec un positionnement moins social et plus conservateur. Nous remettons en question l'idée que le PASOK aurait organisé les réformes d'austérité en 1985, uniquement sur la base de l'objectif

---

<sup>1014</sup> Voir notamment la biographie de VEREMIS, Thanos, *Andréas Papandréou : de grandes attentes*, Publications Patakis, Athènes, 2017.

de toucher les aides économiques européennes<sup>1015</sup>, car on perçoit en parallèle, une volonté de restructurer le parti autour d'une nouvelle identité politique, plus au centre.

Pour répondre aux critiques formulées, les représentants du PASOK ont expliqué que le nouveau programme politique et économique et les modifications structurelles de l'Etat n'étaient pas de leur fait, mais de celui du gouvernement précédent. Ainsi le PASOK se dédouane-t-il, accuse Nouvelle Démocratie d'avoir compromis l'avenir du pays et explique qu'il est difficile de réformer le pays depuis lors.

Pourquoi un tel changement de direction politique et économique, devient ardu à assumer par le PASOK auprès de son électorat ? Car le parti avait fondé une partie de son succès sur la consolidation de son électorat grâce aux fonctionnaires. L'embauche des fonctionnaires avait permis au PASOK de se constituer une armée de fidèles. Mais ce que le PASOK n'avait peut-être pas prévu, c'est que ce corps électoral est structurellement conservateur et peu enclin au changement<sup>1016</sup>. A ceci s'ajoute le fait que ces catégories pratiquaient le plus assidument le clientélisme et dans une moindre mesure, la corruption<sup>1017</sup>. Ainsi, le gouvernement a-t-il promu une classe de travailleurs très mal perçue par la population grecque du fait de leurs pratiques venues d'un autre âge, mais également peu encline aux changements. Il était d'usage qu'une administration publique ne satisfasse aux demandes des citoyens uniquement que si le fonctionnaire y avait un intérêt, qu'il soit financier ou non. Si l'on ne respectait pas cette pratique, les échéances pour traiter un dossier pouvaient être très longues. Il était en général judicieux de promettre une compensation pour faire accélérer la procédure. Nous pouvons observer de longue date ces pratiques, courantes dans l'administration grecque et le fait qu'elles empêchent l'administration d'être efficace et d'avoir une bonne image auprès des

---

<sup>1015</sup> Christophe Chiclet en vient même à parler d'un Papandréou pragmatique, qui serait devenu « pro-européen » dès 1981, mentant ainsi à son corps électoral et de démontrer que ce ne fut jamais un parti « socialiste » au sens strict du terme. Voir dans <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2014-4-page-181.htm>UR. Nous n'adhérons pas à cette idée, car il nous semble par trop exagéré, d'une part de considérer que Papandréou ait pu être pro-européen juste parce qu'il a utilisé les aides européennes pour financer ses politiques économiques, puis d'une autre part d'imaginer que ce changement, s'il a pu s'opérer, ait commencé dès 1981. Il est vrai que Papandréou peut être perçu comme une personne pragmatique, et qu'il est vraisemblable qu'il ait utilisé des messages anti-européens comme programme politique, mais nous savons que ce n'est pas ce qui l'a fait élire, tout du moins, les Grecs à cette époque sont dans leur majorité pour la Communauté européenne. De toute façon cela n'aurait eu aucune incidence sur le déroulement des élections car les Grecs étaient en recherche de changement et c'était le propre du slogan politique de Papandréou. Et nous montrons, dans notre étude, que le changement de cap, est plutôt visible aux environs du milieu des années 80 et non pas à son début.

<sup>1016</sup> PETRAS, James, *op.cit.*, p.23.

<sup>1017</sup> DELORME, Olivier, *op.cit.*, p. 1641.



Grecs. S'ajoute à ces facteurs le fait que la bureaucratie grecque forme une véritable corporation, paralysant les tentatives de changement ou de réforme. Ainsi, le gouvernement a-t-il renforcé les rangs de cette catégorie sociale très soudée.

En réaction à la montée du mécontentement, le parti s'est radicalisé avec un accaparement du pouvoir de plus en plus important, et un refus de laisser s'exprimer les avis contraires. Un télégramme de l'ambassade française d'Athènes, envoyé le 15 juillet 1988 au ministère des Affaires étrangères, rend compte de cette situation particulièrement difficile pour le gouvernement d'Andréas Papandréou.

Arrivé au pouvoir avec un programme ambitieux et dynamique, le Premier ministre a dû au fil du temps procéder à des recentrages qui ont conduit à une révision complète des orientations préélectorales de 1981. L'acceptation de l'appartenance à la CEE. A L'OTAN<sup>1018</sup>. L'application en 1985 d'une politique de rigueur économique. Renoncement aux grandes réformes de structures. A la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ces révisions ont coûté [cher] au PASOK.

- 1- Une partie de son électorat a été déçue.
- 2- Lâché par les communistes, il a subi une cuisante défaite aux élections municipales de 1986, en perdant au profit de la « Nouvelle Démocratie », les trois villes les plus importantes du pays : Athènes, Thessalonique, Le Pirée.
- 3- Conséquences de l'austérité, le climat social s'est assombri depuis 1987. Les grèves se succèdent dans les secteurs les plus divers. Celle des enseignants qui a duré près de deux mois, a même provoqué la démission du ministre de l'éducation nationale, M. Tristis, en mai dernier.<sup>1019</sup>

Lors d'une réunion du parti<sup>1020</sup>, Andréas Papandréou exprima le besoin pour la société grecque « d'une plus grande démocratie, d'un plus grand dialogue et d'un meilleur échange »<sup>1021</sup>. Mais la même année, le Premier ministre démettait de ses fonctions le directeur de la télévision nationale grecque, la ERT, parce que celui-ci avait autorisé la diffusion, au journal de 20h, d'un

---

<sup>1018</sup> La Grèce a certes une place privilégiée dans l'OTAN, mais depuis le conflit avec la Turquie, la relation avec l'OTAN et les Américains est difficile. Les Grecs tiennent pour responsables l'OTAN de la permanence du conflit avec la Turquie, car ils n'ont pas voulu empêcher l'invasion de Chypre. Ainsi, depuis 1980, la Grèce s'est retirée du comité militaire de l'Alliance. La situation est d'ailleurs plutôt compliquée entre la Grèce et la Turquie, car en 1986 un navire militaire turc ouvre le feu sur un croiseur chypriote grec qui circulait dans les eaux territoriales grecques. L'Incident diplomatique est évité au dernier moment, mais la situation est toujours très tendue entre la Grèce et la Turquie. Pour plus de renseignements, voir ARGYRIOS, Pisiotis, « L'OTAN et la persistance du conflit gréco-turc », dans : *Politique étrangère*, n°4 - 1993 - 58<sup>e</sup>année. pp. 905-918.

<sup>1019</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, télégramme 483, 15 juillet 1988.

<sup>1020</sup> Nous n'en savons pas plus quant à cette réunion, le diplomate français l'a inscrit ainsi et nous n'avons pas pu en savoir plus de notre côté.

<sup>1021</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313.

reportage montrant des militaires réprimer violemment une manifestation. La confusion politique est de mise au sein de ce second gouvernement, qui voit apparaître des scandales financiers et des polémiques, en partie dus au mode de gouvernement très personnel d'Andréas Papandréou. C'est le résumé de la suite du télégramme du 15 juillet 1988, qui en parle dans des termes sans équivoque.

## II – ces difficultés sont aggravées par des maladroites

- 1- Des scandales ont terni l'image du pouvoir (Affaires d'écoutes téléphoniques, des cas de gabegie dans l'administration des coopératives publiques, rumeurs autour du couple Papandréou).
- 2- Des flottements au sein même de l'équipe dirigeante.
  - Démission du Ministre de l'économie M. Simitis en novembre 1987. De celui de l'Education nationale en mai.
  - 14<sup>e</sup> remaniement ministériel depuis 1981 en juin dernier.
  - Tiraillement entre le président de la République et le Premier ministre.
- 3- Les interventions brutales du pouvoir dans le domaine de l'information (démission d'office de directeurs de chaîne de télévision au début du mois) sont interprétées comme une volonté de main-mise sur ce secteur.<sup>1022</sup>

En juillet 1988, le Premier ministre est hospitalisé pour des soucis cardiaques et, depuis sa chambre d'hôpital, il refuse de laisser le pouvoir en intérim, traitant les dossiers les plus sensibles, directement depuis sa chambre, alors qu'il vient de subir un triple pontage coronarien<sup>1023</sup>. C'est lors de cet épisode, que la population grecque découvre avec stupéfaction qu'Andréas Papandréou entretient une liaison avec une femme de 36 ans plus jeune que lui. A la veille de l'opération cardiaque du Premier ministre, cette dernière apparaît au grand jour dans la presse à scandales, sur des photos équivoques. C'est un véritable coup de poignard pour le PASOK et les opinions favorables chutent. S'ajoute à cette affaire que la femme d'Andréas Papandréou, très populaire au sein de la population grecque, ayant joué un rôle particulièrement important pour l'avancée sociale des femmes dans la société grecque, se sentant trahie par cette affaire, voit sa popularité augmenter tandis que celle de son mari baisse considérablement.

Tous ces événements successifs sont responsables d'une très forte altération de l'image du PASOK et participent du fractionnement de plus en plus important au Parlement des députés

---

<sup>1022</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313.

<sup>1023</sup> *The Washington Post*, 9/12/1988.

du PASOK. Plusieurs courants se forment à la *Vouli*<sup>1024</sup>. Un camp central, représentant plutôt les professions libérales, et d'autres visant à défendre plutôt les ouvriers. L'événement le plus marquant de cet épisode est la démission, en 1987, de Georges Raftopoulos, qui était à la tête de la Confédération du Travail<sup>1025</sup>, un syndicat affilié au PASOK. Cette démission est révélatrice des malaises présents au sein du parti. Mais chose encore plus rare, tout en annonçant sa démission, Georges Raftopoulos appelle en direct à la télévision, à la grève générale dans toutes les usines de Grèce, pour contester les mesures prises par le gouvernement<sup>1026</sup>. Son destin est tragique ; quelques jours après avoir donné sa démission, l'ancien président de la Confédération est abattu de trois coups de feu, dont deux dans l'estomac et un dans la tête, à la sortie de son domicile, par un groupe ayant revendiqué l'attentat, appelé « May Day », dont personne n'avait entendu parler auparavant<sup>1027</sup>. La police retrouva sur le trottoir où gisait encore le corps ensanglanté de Georges Raftopoulos, une lettre, revendiquant l'attentat et la proclamation des auteurs, ayant agi « au nom de la justice sociale »<sup>1028</sup>, et parlant de l'assassinat « d'un traître à la classe ouvrière ». Autant de tensions qui font vivre le pays dans un climat de grande violence.

De nombreux autres proches du Parti, rompant avec la politique et la discipline imposées par Andréas Papandréou, se sont heurtés au parti, et même au sein de sa propre famille, le Premier ministre est contesté. Son propre fils, Georges Papandréou<sup>1029</sup>, exprime de plus en plus de doutes<sup>1030</sup> quant aux décisions paternelles (ce qui est une forme de continuité, puisqu'en 1966, Andréas Papandréou remettait également en question les décisions politiques de son père).

---

<sup>1024</sup> La *Vouli*, ou autrement appelé la Boulé, est le terme grec qui désigne l'Assemblée nationale. Celle-ci est constituée de 300 députés.

<sup>1025</sup> La dénomination plus exacte est « Confédération générale des travailleurs grecs », en grec c'est la GSEE « Geniki Synomospondia Ergaton Ellados ». A cette époque, il n'existe historiquement que deux grands syndicats majeurs, La GSEE, puis l'ADEDY « Anotati Diikisi Enoseon Dimosion Ypallilon », « Confédération des syndicats des fonctionnaires publics ». Ces deux syndicats, qui font partie tous les deux de la Confédération européenne des syndicats, s'étaient très tôt rapproché du PASOK.

<sup>1026</sup> PETRAS, James, *op.cit.*, p.20.

<sup>1027</sup> *La Repubblica*, 30/2/1987.

<sup>1028</sup> *Ibid.*

<sup>1029</sup> Né en 1952 à Saint-Paul, aux Etats-Unis, le fils d'Andréas Papandréou connaît une ascension politique fulgurante, puisqu'en 1988, à 36 ans, il est nommé Ministre de l'Education nationale et des Affaires religieuses, mais il doit renoncer un an plus tard à sa fonction, les instabilités politiques sont telles que sa nomination est très mal perçue au sein de la population grecque.

<sup>1030</sup> PETRAS, James, *op.cit.*, p.20.

Cependant, l'opposition au sein du parti est peu cohérente et trop disparate, elle se forme sur un souvenir social révolu, fondée sur une nostalgie du socialisme, voulant toucher une population jeune mais avec des idées anciennes.

Mais surtout, il conserve l'initiative et n'affronte gère de concurrence :

- A. A gauche : les forces communistes ou non communistes sont dispersées malgré un dialogue qui se poursuit en vue d'une union de la gauche. Le KKE (PC pro-soviétique) paraît pour le moment plus soucieux de conserver ses positions que de contester le pouvoir.<sup>1031</sup>

Malgré cela, une importante fraction du PASOK quitte le parti, pour fonder leur propre mouvement politique. En 1988, l'aura politique d'Andréas Papandréou est en déclin et il dispose de peu de temps pour renouveler les idées de son parti, car approche l'échéance des législatives de 1989.

Ce qui finit d'achever la lente agonie du parti à la fin des années 80, et la dégradation de l'opinion publique, est l'affaire Koskotas. C'est une affaire trouble et particulièrement confuse, dont on n'a toujours pas complètement élucidé le vrai du faux, malgré diverses enquêtes. En 1988, Georges Koskotas<sup>1032</sup>, alors directeur de la Banque de Crète, reconnaît un « trou » de 100 millions de dollars dans l'exercice financier de l'entreprise depuis qu'il en est à la tête. Ce déficit est difficilement compréhensible, l'affaire commence à attiser la curiosité de la presse hellénique. Koskotas est un personnage ambigu ; au départ présenté comme un Grec ayant fait fortune aux Etats-Unis, il achète la Banque de Crète en 1984, puis le club de football de l'Olympiakos du Pirée, et divers journaux grecs. Il devient une personnalité centrale du milieu des affaires grec. Cependant, on découvre en octobre 1988 que sa prétendue fortune n'est en vérité que fictive. Reconnu comme escroc international, il n'en était pas à son premier coup d'essai, comme le révéla plus tard, la presse américaine, par la voix du *New York Times*<sup>1033</sup>. Il s'enfuit de Grèce en novembre 1988, mais il est retrouvé aux Etats-Unis peu après, un mandat d'arrêt international étant lancé contre lui. Emprisonné aux Etats-Unis, il commence à proférer de graves accusations qui indiquent que de hauts responsables du PASOK, dont le Premier ministre, ont trempé dans l'affaire de la Banque de Crète. En retour, le gouvernement grec

---

<sup>1031</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, télégramme 483, 15 juillet 1988.

<sup>1032</sup> Georges Koskotas, né en 1953, est un homme d'affaire grec, qui aurait fait fortune aux Etats-Unis. Tour à tour banquier, puis propriétaire d'un club de football, il est condamné à 25 ans de prison en 1994.

<sup>1033</sup> *The New York Times*, 17 janvier 1992.

diligente une procédure judiciaire contre Koskotas, qui révèle que ce dernier aurait détourné près de 200 millions de dollars de la banque à son propre compte.

La presse grecque qui s'est emparée de l'affaire, révèle rapidement que l'argent détourné n'a pas profité qu'à Georges Koskotas, mais également au Parti socialiste, qui allait s'en servir pour financer sa campagne de 1989. Le scandale devient insurmontable lorsque la presse hellénique révèle que le ministre de la Justice a fait voter une loi pour instaurer le secret bancaire en Grèce, afin de permettre ainsi à Koskotas d'échapper aux investigations de la presse et de la justice. Découvrant au passage, qu'une semaine après avoir fait voter la loi à l'assemblée, Menios Koutsogiorgas, le ministre de la Justice, avait reçu deux millions de dollars de la part de Koskotas, sur un compte en Suisse. Plusieurs ministres doivent alors démissionner en novembre 1988, la plupart, des membres fondateurs du PASOK, proches d'Andréas Papandréou, dont Menios Koutsogiorgas et Dimitris Tsovolas, le ministre des Finances. Les ramifications de l'affaire Koskotas semblent ne pas connaître de limite, et le *Time*, dans un article du 24 juin 2001, raconte l'affaire dans ses moindres détails.

Le *Time*, qui s'est entretenu pendant six ans avec Georges Koskotas, alors en prison, recueille ses propos qui détaillent ses critiques particulièrement acerbes envers le PASOK, dévoilant une machine politique aux ramifications complexes et opaques. Koskotas y explique d'ailleurs que les millions de dollars manquants de sa banque sont revenus directement aux leaders du gouvernement socialiste, nommant Andréas Papandréou et d'autres membres du PASOK. Il affirme que c'est le Premier ministre en personne qui a autorisé à « piller » la Banque de Crète. Pour le *Time*, l'affaire est « audacieusement construite » : le PASOK, pour constituer une manne financière illégale, une sorte de caisse occulte, a ordonné pendant trois ans à certaines des sociétés gérées par l'Etat, comme la Poste, l'organisation des transports urbains ou même une entreprise pharmaceutique, de transférer d'importantes sommes d'argent des contribuables, vers de grandes banques nationales, comme la Banque de Crète, mais également vers des banques plus modestes. Les membres du gouvernement ont fait en sorte, après ces dépôts, que les taux d'épargne soient particulièrement bas, entre 2% et 3%. Tandis que les comptes d'épargne bancaires, à l'époque, étaient en moyenne plus proche des 15%. Un manque à gagner alors de 13%. Mais le *Time* explique que le taux effectif et le taux réel étaient très différents. Il était affiché dans le rendu comptable que le taux de revenu d'épargne

des sommes déposées était de 3%, alors qu'il était en fait au taux normal, l'excédent d'intérêt gagné revenant directement au PASOK.

En deux ans, selon ce qu'affirme Georges Koskotas, il aurait envoyé plus d'une quarantaine de fois des valises remplies de coupures de 5000 drachmes, sorties de sa banque, et remises à un proche d'Andréas Papandréou, Georges Louvaris. Ce dernier les aurait ensuite livrées au Premier ministre en personne. Cela aurait constitué la somme de 3 milliards de drachmes (environ 20 millions de dollars). Puis, il affirme plus loin qu'il a également personnellement transporté 500 millions de drachmes (3 millions de dollars) au domicile du Vice-Premier ministre, Menios Koutsougiorgas, ce qui concorde avec les dires de la presse grecque. Les autres dirigeants du PASOK auraient reçu deux fois par mois des porte-documents remplis d'argent, totalisant près de 1,5 milliards de drachmes (10 millions de dollars).

Dans ces conditions, le Premier ministre est très affaibli. Mais la diplomatie française, considère, en 1988<sup>1034</sup>, que malgré toutes ces affaires très médiatisées, le camp d'Andréas Papandréou reste encore très puissant en Grèce. « Il reste encore le maître du jeu ». Et que les élections législatives, qui doivent avoir normalement lieu en juin 1989, lui sont dans l'ensemble favorables, car il peut établir la stratégie qui lui semble la plus correcte, tandis que ses adversaires doivent attendre qu'il ait établi ses priorités, avant de pouvoir élaborer une stratégie d'ensemble visant à le battre. Mais après de tels scandales, aucun effort ne permet alors au PASOK de remporter les élections du 18 juin 1989. Mais ce n'est cependant pas la déroute politique attendue, puisque l'opposition de droite du ND, n'obtient pas la majorité absolue. Andréas Papandréou, avec deux autres de ses anciens ministres, est jugé devant un tribunal spécial, créé pour l'occasion. Largement médiatisé, le procès s'achève en janvier 1992, et l'ancien Premier ministre est acquitté, à une voix d'écart. Il échappe ainsi à la prison, au contraire de ses deux anciens ministres, qui sont quant à eux condamnés à respectivement deux ans et trois ans d'incarcération.

---

<sup>1034</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, télégramme 483, 15 juillet 1988.

### Chapitre III. Avec la France, la Grèce perd son dernier soutien indéfectible. Quelles conséquences pour l'évolution de la Grèce au sein de la CEE ?

La question de l'évolution des relations entre la France et la Grèce est une thématique qui a été assez peu traitée par l'historiographie française. Pourtant la question de savoir si ces relations ont évolué et selon quelles variables, que ce soit du point de vue culturel, économique ou diplomatique, est pertinente. Toutefois certaines publications et recherches scientifiques, plus ou moins récentes ont traité de ce sujet. Mathilde Chèze, qui a soutenu à l'INALCO, en 2013, une thèse <sup>1035</sup> sur l'évolution des relations culturelles entre la France et la Grèce, s'attache, entre autres, à analyser les rapports entre la politique culturelle française et la qualité des relations personnelles entre les dirigeants des deux pays, sur une large chronologie, son étude commençant en 1930 pour se finir en 1981. Lorenz Plassmann, qui a soutenu une thèse en Sorbonne en 2007, intitulée « Les relations franco-grecques 1944 - 1981 », analyse de son côté les relations, au sens large du terme, entre la France et la Grèce, pour en offrir une approche globalisante. Plus récemment, un colloque a été coorganisé en 2016 par les Archives nationales françaises<sup>1036</sup> et les Archives générales de l'Etat hellénique, à propos des liens entre la France et la Grèce, de 1915 à 1995, sous le regard croisé de ces archives. Mais, si les thèmes<sup>1037</sup> abordés lors de ce colloque étaient diversifiés, ils ne traitaient pas de la question des rapports diplomatiques entre la Grèce et la France sur la période qui nous intéresse. Si nous prenons des publications plus anciennes sur ce même thème, l'historiographie française s'attache dans son ensemble à ne traiter des relations franco-

---

<sup>1035</sup>CHEZE, Mathilde, *op.cit.*, p. 398 à 427.

<sup>1036</sup>Archives Nationales de France et Archives générales de l'Etat hellénique, « *France-Grèce, 1915 -1995 : archives, histoire, mémoire* », Colloque organisé les 24, 25 et 26 novembre.

<sup>1037</sup> A titre d'exemples, « La Grèce vue par la France dans le premier après-guerre à travers les archives françaises (1919-1924) », par LEMONIDOU, Elli, ou « Les relations entre la France et la Grèce à la lumière des archives du ministère des Affaires étrangères et la question particulière des traités de 1919 à 1923 », par LISKENNE, Anne.

grecques, qu'au regard de la période chronologique des années 30<sup>1038</sup> ou des échanges diplomatiques entre Constantin Caramanlis et le général de Gaulle<sup>1039</sup>.

Force est de constater que l'étude de Lorenz Plassmann comble un vide historiographique particulièrement important en France, sur la question des relations entre la France et la Grèce dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, l'auteur parle même « d'anomalie », quant au peu de goût que manifeste la recherche française à se pencher sur le sujet, au contraire des pays anglo-saxons, qui n'hésitent pas à analyser leurs échanges personnels avec la Grèce<sup>1040</sup>, surtout pour ce qui est de la période de la guerre froide<sup>1041</sup>. Mais si les analyses de Lorenz Plassmann et de Mathilde Chèze comblent ce manque, elles n'en restent pas moins limitées dans le temps, car elles s'arrêtent en 1981. C'est en tenant compte de ce constat que le présent chapitre vise à prolonger ces réflexions au-delà de cette période. Ainsi, tenterons-nous d'approfondir la question des relations entre la France et la Grèce, entre 1981 et 1992, du point de vue diplomatique, culturel et économique. Pour ce faire, nous utiliserons des sources d'archives diplomatiques françaises, qui n'ont que trop peu été utilisées pour parler de cette période. Nous nous appuierons également sur les Archives nationales françaises, dont le fonds d'archives présidentielles de François Mitterrand.

Ces relations, au cours de cette période, baissent en intensité de façon subtile : nous n'avons pas affaire ici à un arrêt brutal des relations franco-grecques, mais à une lente diminution des échanges politiques, économiques et culturels, entre les deux pays. Si en 1981 et jusqu'en 1985, il était encore possible de croire en l'illusion de bonnes relations entre la France et la Grèce et à l'espoir d'une amélioration de celles-ci, en 1988, elles ne sont clairement plus de même qualité qu'au cours des années antérieures. L'étude des sources nous permet d'observer une évolution, au fur et à mesure des années, d'une relation amicale, où le lexique de l'amitié est présent dans les discours des membres du gouvernement français et grec, à

---

<sup>1038</sup> DU REAU, Elisabeth, « Les Balkans dans la stratégie méditerranéenne de la France, avril 1939 – mai 1940 », *La France, la Grèce et les Balkans dans les années 1930, Balkan studies*, Volume 29, n°1, Thessaloniki, 1988, p 71-88.

<sup>1039</sup> VAISSE, Maurice, « La France et l'association de la Grèce au Marché Commun », Actes du Colloque « De Gaulle et Karamanlis. La Nation, l'Etat, l'Europe », Athènes, 5 et 6 octobre 2000, Fondation Kostantonis G. Karamanlis-Patakis, 2001, p 155-167.

<sup>1040</sup> KASSIMERIS, Christos, *Greece and the American Embrace: Greek Foreign policy toward turkey, the US and the Western alliance*, I.B Tauris & Co Ltd, New York, 2009.

<sup>1041</sup> PARAVANTES, Spero Simeon Z., *Britain, the US and Greece after World War II: Anglo-American relations and the Cold war*, I.B Tauris, New-York, 2018.



une relation cordiale, qui voit se substituer à l'amitié entre la France et la Grèce une forme de pragmatisme et de politique réaliste. La perspective de voir des socialistes au pouvoir simultanément en France et en Grèce a pu faire espérer un rapprochement plus important des deux pays, mais l'analyse des faits montre que ces relations souffrent terriblement de la comparaison avec les relations des années précédentes. Les relations franco-grecques ont connu un point culminant dans les années 70, avec des échanges particulièrement propices, qui ont permis à la Grèce d'intégrer la CEE. La France est le pays dont l'influence fut la plus importante auprès de la Grèce, au cours des années 1974 à 1980, par la motivation de son président Valéry Giscard d'Estaing<sup>1042</sup>. La France fut, en quelque sorte, la marraine de la Grèce, pour son adhésion à la CEE, et en tant que telle, elle eut le rôle de tutrice pour les Hellènes, afin que leur pays intègre la Communauté européenne dans les meilleures conditions possibles. Mais ces relations n'ont pas duré, elles n'ont pas résisté aux changements politiques en France et en Grèce.

Pourtant, tout paraissait concourir à ce que les deux nouveaux leaders politiques resserrent les relations entre la France et la Grèce, au nom de la solidarité socialiste. Malgré leur convergence idéologique, entre le PASOK et le Parti socialiste français, les deux leaders ne partagent clairement pas les mêmes liens d'amitiés que leurs prédécesseurs. Nous sommes témoins d'une forme de retour à une diplomatie que nous pourrions qualifier de « distance polie » entre la France et la Grèce, incarnée par les liens entre François Mitterrand et Andréas Papandréou. Si des efforts ont pu être consentis pour se rapprocher, les enjeux de chacun étaient, dès le départ, trop différents. La Grèce veut trouver dans la France une alliée dans son rapport de force avec la Commission européenne, mais également dans son conflit avec la Turquie<sup>1043</sup>, tandis que la France voit dans la Grèce un partenaire économique parmi tant d'autres. La Grèce qui se place dans une position difficile vis-à-vis de la CEE, gêne la France, qui ne veut plus que l'on puisse l'associer au comportement grec. Bien que la France se montre patiente, elle finit par être excédée par le comportement grec. La Grèce, de son côté, ne supporte plus, ce qu'elle perçoit comme une ingérence dans ses affaires internes de la part de la France, qui tente de s'imposer comme une conseillère attentive. Cette situation se conclut

---

<sup>1042</sup> BERSTEIN, Serge et SIRINELLI, Jean-François, *op.cit.*, p. 127 à 132.

<sup>1043</sup> YERASIMOS, Stéphane, « La Grèce et la Turquie dans les Balkans : la complémentarité introuvable », *Cahiers balkaniques* [En ligne], 33 | 2004, mis en ligne le 13 juin 2013, consulté le 09 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ceb/4695>.

par l'analyse sans détour livrée par les gouvernements de Jacques Chirac<sup>1044</sup> et de Michel Rocard<sup>1045</sup>, qui tour à tour, décrivent Andréas Papandréou et son gouvernement comme des partenaires difficiles, imprévisibles, orgueilleux et réclamant les aides européennes avec insistance.

Ce changement est d'autant plus perceptible lorsque le Pasok perd les élections législatives du 23 novembre 1989 et que se constitue un gouvernement de coalition (ND-PASOK) autour de Xénophon Zolotas<sup>1046</sup> qui accepte de devenir Premier ministre en attendant d'avoir une majorité suffisante ; il est remplacé, le 11 avril 1990, par Konstantinos Mitsotakis<sup>1047</sup> qui devient alors Premier ministre. Vient alors le temps, pour le nouveau gouvernement grec, de s'interroger sur l'alignement à adopter face à ses anciens partenaires, conséquence des changements géopolitique de cette époque. La France, partenaire privilégié, à qui la Grèce avait toujours fait appel en cas de besoin, au moins depuis l'époque du général de Gaulle, voyait disparaître ce qui avaient caractérisé les relations, bien particulières, entre la Grèce et la France. La Grèce décide, face aux changements géostratégiques de la fin du bloc soviétique, de normaliser ses rapports diplomatiques avec la plupart des pays de la Communauté économique et de stopper la mise en place de relations privilégiées. Cette normalisation des relations diplomatiques et économiques amène la Grèce et ses leaders à reprendre contact avec les Etats-Unis, malgré la méfiance prégnante qu'éprouve une grande majorité de la population grecque. Nous nous retrouvons alors dans un grand mouvement de rapprochement, dont la Grèce veut faire partie, par les négociations du traité de Maastricht. Aboutissement de longues années d'efforts de la part de la Grèce, pour se faire accepter dans le club très fermé des pays membres de la Communauté économique européenne. Le gouvernement grec de Mitsotakis accepte le traité de Maastricht dans l'espoir sans cesse renouvelé, à l'instar de sa population, que ce nouveau traité lui apporte plus de bénéfices que

---

<sup>1044</sup> Gouvernement Jacques Chirac II, du 20 mars 1986 au 10 mai 1988.

<sup>1045</sup> Gouvernement Michel Rocard I, du 10 mai 1988 au 22 juin 1988, puis Michel Rocard II, du 23 juin 1988 au 15 mai 1991.

<sup>1046</sup> Xénophon Zolotas, né le 26 mars 1904 et mort le 11 juin 2004, était un économiste et un homme politique grec. Il a été Premier ministre pendant quelques mois, dans un gouvernement de coalition, après que les élections législatives du mois de novembre 1989 ne purent dégager une majorité suffisante ni pour le PASOK ni pour la Nouvelle Démocratie. Lorsqu'il prit ce rôle d'intérim, il avait déjà 85 ans.

<sup>1047</sup> Konstantinos Mitsotakis, né le 18 octobre 1918 et mort le 19 mai 2017, fut un homme politique grec, membre de Nouvelle Démocratie, dont il fit partie à partir de 1978. Il a notamment été ministre de la Coordination économique dans le gouvernement de Constantin Caramanlis.

de contraintes. Mitsotakis surestimait la capacité de la Grèce à pouvoir répondre aux exigences de Bruxelles, notamment pour prétendre adopter la monnaie unique.

## A. Deux gouvernements socialistes en 1981, un rapprochement naturel entre la France et la Grèce ?

Tout d'abord, il est bon de rappeler que les relations entre la France et la Grèce, de 1975 à 1981, ce qui coïncide presque avec la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing en France, et celle de Constantin Caramanlis, en tant que Premier ministre en Grèce (avec un petit rappel toutefois, que celui-ci devient Président de la Grèce le 15 mai 1980, laissant son poste de Premier ministre à Georges Rallis<sup>1048</sup>, jusqu'aux nouvelles élections d'octobre 1981), furent des relations exceptionnelles, entre deux hommes qui partageaient, en plus d'être chacun le leader respectif de son pays, un fort lien d'amitié, qui a débouché à travers ces deux personnages sur une nouvelle forme de relations entre deux Etats. Ainsi, est-il difficile de juger des nouvelles relations franco-grecques à l'aune des précédentes, car celles-ci ont créé un précédent d'une telle qualité, qu'il est forcément facile de voir les suivantes comme des relations insuffisantes ou en perte de vitesse. Ceci dit, les relations diplomatiques entre la France et la Grèce connaissent effectivement, à partir du début des années 80, un ralentissement progressif.

Le 10 mai 1981 et le 18 octobre 1981, deux dates qui définissent deux événements très importants pour les relations diplomatiques entre la France et la Grèce : pour la première, l'élection de François Mitterrand à la présidence française et pour la seconde, le résultat des élections législatives grecques. Ces deux faits augurent d'une nouvelle distribution des cartes et de nouveaux enjeux politiques en Europe. La Commission européenne, qui éprouvait une sympathie particulière pour Constantin Caramanlis et pour le camp de Nouvelle Démocratie en général, souhaitait le maintien du parti de Caramanlis au pouvoir, car il semblait représenter pour la Commission le meilleur atout pour parvenir à conduire les réformes tant attendues et mener le pays vers les standards européens. Il fallait alors absolument du point de la Commission, que le parti de ND reste au pouvoir en Grèce. Du côté de la France, c'est

---

<sup>1048</sup> Premier ministre de Grèce du 15 mai 1980 au 21 octobre 1981.

l'espoir que Valéry Giscard d'Estaing, fervent défenseur de l'Europe, puisse être reconduit pour un second mandat, et ainsi poursuivre sa politique, perçue comme bénéfique par la Communauté économique européenne. Dans l'esprit des fonctionnaires de la CEE, il n'était certainement pas attendu que les deux candidats socialistes, François Mitterrand et Andréas Papandréou, remportent la victoire dans leur pays. Cette possibilité n'était écartée ni par les journalistes ni par les médias, qui s'interrogeaient d'ailleurs sur la probabilité et les conséquences de ces victoires.

Les cartes sont alors rebattues, les enjeux politiques revus. De nombreuses questions sont en suspens : ce changement aura-t-il des conséquences sur les relations franco-grecques ? Cette alternance remet-elle en cause le rôle de la France vis-à-vis de la Grèce au sujet de la Communauté économique européenne ? La grande crainte de l'organisation européenne, est que la France ne tienne plus son rôle influent auprès de la Grèce, et la laisse dans une position d'électron libre, alors qu'elle vient juste d'adhérer.

### 1. Des efforts importants de rapprochement de la part des deux gouvernements.

L'apparition simultanée de deux gouvernements de gauche, en Grèce et en France fait partie de ces coïncidences qui aurait pu aboutir à une situation beaucoup plus compliquée, comme celle qu'aurait certainement présenté une présidence de Valéry Giscard d'Estaing concomitamment avec l'arrivée au pouvoir d'Andréas Papandréou. Deux personnages politiques qui ne partageaient pas, il faut bien le dire, grand-chose en commun. Cette apparente similarité idéologique, entre la France et la Grèce, fait espérer, à défaut de ce qui avait été prévu, que la France continue de garder la Grèce sous son aile.

Du 23 au 28 août 1982, François-Xavier Ortoli rencontra, en tant que vice-président de la Commission européenne<sup>1049</sup>, les ministres les plus importants du gouvernement socialiste grec : le Premier ministre Andréas Papandréou, le ministre de l'Economie Gerasimos Arsenis, le ministre de l'Intérieur, Andréas Yennimatas et le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,

---

<sup>1049</sup> Depuis le 6 janvier 1975, François-Xavier Ortoli cède sa place à Roy Jenkins, et prend les fonctions de Vice-président de la Commission européenne, il est plus spécifiquement chargé des affaires économiques et financières.

chargé des problèmes communautaires, Grigoris Varfis. F-X. Ortoli lors de cette visite de plusieurs jours, qui lui permettait de faire le point avec le nouveau gouvernement grec de ce qui était attendu par Bruxelles, a tendu la main à la Grèce, dans un souci de concorde et d'unité. Bien qu'il soit parfaitement conscient du caractère profondément anti-européen du Premier ministre grec, il ne s'en formalise pas et témoigne de discussions constructives. D'ailleurs, dans une note diplomatique, que François-Xavier Ortoli envoie à la Commission, il y décrit ses réunions successives avec tous les acteurs rencontrés lors de ce séjour en Grèce. Il y approuve les efforts du gouvernement socialiste grec, pour inverser la tendance du déficit.

[Approuve] les efforts du ministre de l'Economie Nationale pour réduire le déficit du secteur public.<sup>1050</sup>

Puis d'indiquer un peu plus loin, qu'il manifeste :

Un intérêt particulier pour le projet grec de programmation budgétaire à moyen terme (5 ans) qui permettrait d'être en adéquation [avec] les ressources des finances publiques.<sup>1051</sup>

Mais François-Xavier Ortoli, dans le même temps, estime dans son message que le projet grec reste encore vague, et qu'il n'est toujours pas informé de la méthode que le gouvernement grec compte utiliser pour réduire le déficit. Même s'il a pu s'entretenir avec Gerasimos Arsenis, qui a tenu à le rassurer quant aux objectifs fixés :

Le gouvernement grec espère cette année limiter le taux d'inflation à 22% ou 23% ; pour l'année prochaine, l'objectif sera fixé à 16% ou 17% ; l'accent sera mis sur l'assainissement des entreprises publiques ; enfin, les revenus actuels devant être considérés comme des plafonds, l'indexation des salaires sera remise en question en 1983.<sup>1052</sup>

Pour le vice-président de la Commission, la nature des relations entre la Grèce et la Communauté européenne semble avoir changé en raison de l'alternance politique, et si les aides étaient auparavant fournies presque automatiquement à l'ancien gouvernement, il était devenu obligatoire de la part du gouvernement socialiste grec de montrer patte blanche, pour ainsi pouvoir espérer en profiter encore. Mais François-Xavier Ortoli, dans un effort pédagogique, explique au gouvernement grec que, si celui-ci a des droits, il a également des devoirs, qu'il se doit de respecter. Mais ni la Commission par l'entremise de son vice-

---

<sup>1050</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6308, Grèce – CEE.

<sup>1051</sup> *Ibid.*

<sup>1052</sup> *Ibid.*

président, ni le gouvernement grec ne veulent parler d'une « renégociation » des aides. On parle plus volontiers « d'assistance technique », qui reste une sorte de jargon technocratique.

La Commission, quant à elle, est disposée à accorder à la Grèce une assistance technique<sup>1053</sup> pour faciliter son insertion dans la Communauté.<sup>1054</sup>

La Commission semble s'accorder avec le gouvernement grec, montrant qu'elle est disposée à fournir à la Grèce une aide financière plus substantielle qu'auparavant, pour faciliter son insertion dans la CEE, car elle prend conscience qu'elle a peut-être mésestimé les problèmes structurels grecs, mais à la seule condition que des réductions budgétaires soient lancées avant la fin du premier mandat. Cela dit, chose nouvelle, au-delà de l'aide financière, la Commission veut également apporter à la Grèce une aide administrative, puisqu'elle est prête, pendant deux mois (du 15 septembre au 15 décembre 1982), à envoyer 150 fonctionnaires (qui se succéderont) de la Communauté européenne, pour aider le gouvernement à mieux s'informer sur certains aspects compliqués de la législation européenne.

Les plus importantes porteront sur la TVA, sur les problèmes de concurrence ainsi que sur certaines institutions communautaires (Fonds Social, Fonds régional). La mission sur la TVA aura pour objet de faciliter la mise en place la plus rapide possible de cet impôt, objectif auquel la Commission est très attachée. La Commission a décidé de consacrer à ce programme un crédit exceptionnel de 200.000 écus.<sup>1055</sup>

Andréas Papandréou est d'accord sur le principe, mais il souhaite plutôt mettre ce programme en place après les élections de 1985, afin de ne pas risquer de compromettre ses chances d'être réélu, en se lançant dans des programmes d'austérité économique, toujours très impopulaires. Lors du deuxième jour de cette visite, F-X. Ortoli rappelle, dans un discours, que les aides financières de l'Europe sont nécessaires à la Grèce, mais que la Communauté, par devoir de solidarité, se doit également d'aider la Grèce, de la seconder dans ses problèmes, en faisant une référence à peine voilée à la France, qui devrait assumer cette fonction<sup>1056</sup>.

Cela dit, ce positionnement français, à l'heure de ce changement politique, n'allait pas de soi. François Mitterrand et Andréas Papandréou se connaissaient déjà avant leur arrivée au pouvoir, mais n'étaient pas pour autant très proches. Ils s'étaient déjà rencontrés à de

---

<sup>1053</sup> Souligné dans l'archive, pour appuyer le terme.

<sup>1054</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6308, Grèce – CEE.

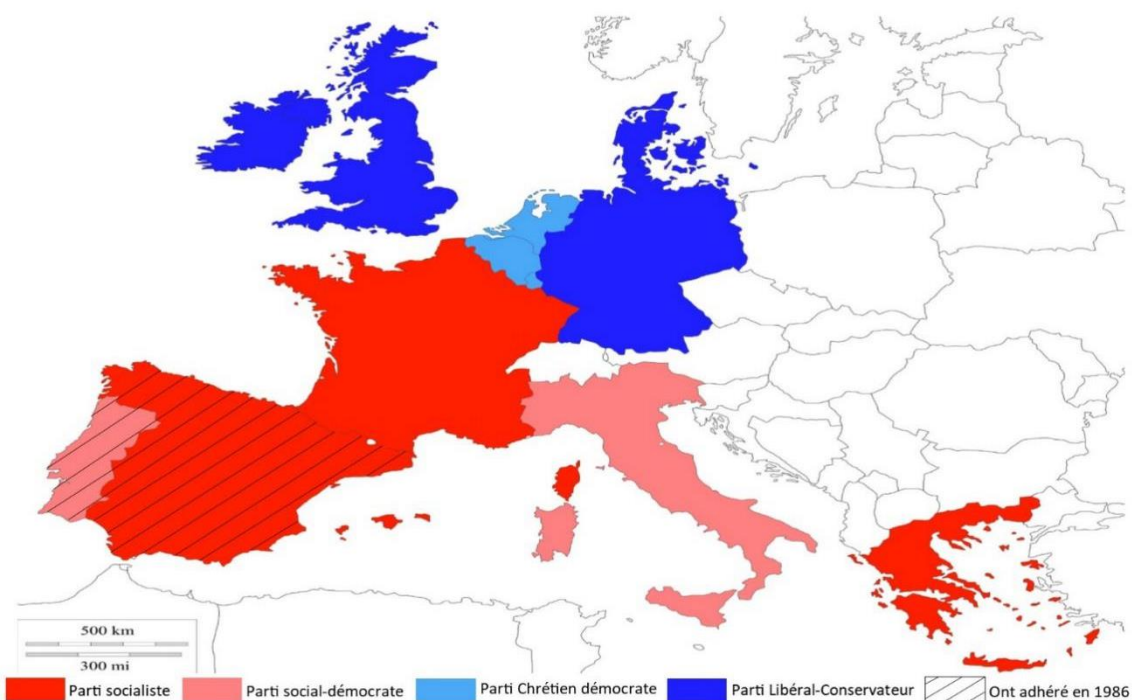
<sup>1055</sup> *Ibid.*

<sup>1056</sup> C'était déjà le discours d'Ortoli lorsque la Grèce est entrée dans la Communauté européenne, voir son intervention dans *L'Europe en formation*. Août-Octobre 1979, n° 233 (numéro spécial). Nice.

nombreuses reprises, lors de réunions de l'Internationale socialiste. Du 15 au 21 mars 1981, Andréas Papandréou, qui n'est alors que le leader du PASOK, est invité à la Conférence des partis socialistes sur la paix et le désarmement ; François Mitterrand est également présent. Les photos montrent une poignée de main formelle entre les deux hommes, puis ce qui s'apparente à quelques échanges polis.

Mais, au regard de l'importance des relations franco-grecques tout au long de leur Histoire, des efforts importants sont faits par le gouvernement français pour se rapprocher assez rapidement du gouvernement socialiste grec. Voir apparaître simultanément deux gouvernements socialistes laisse penser que la solidarité est de mise, en ces temps particulièrement difficiles pour le socialisme en Europe. Tout concorde alors pour que les relations diplomatiques entre la France et la Grèce restent au beau fixe.

**Carte 5 - Carte des différents camps politiques au pouvoir au sein de la Communauté économique européenne 1982 - 1986**



1057

<sup>1057</sup> Fait par l'auteur. Nous pouvons voir sur cette carte qu'en 1982, l'Europe de l'Ouest est clairement divisée en deux, entre un Nord qui penche plutôt à droite politiquement et un Sud, qui est clairement à gauche de l'échiquier politique.

Au lendemain des élections respectives, nous observons un intérêt croissant de l'administration des Affaires étrangères française pour l'acteur grec. Ces notes diplomatiques sont pragmatiques, évacuent assez rapidement le rapprochement idéologique, s'attardant plus volontiers sur les intérêts économiques de la France en Grèce. Puis sur des aspects culturels précis, car la France exerce une influence culturelle particulièrement importante en Grèce, même si l'attraction culturelle anglo-saxonne est de plus en plus prégnante.

Le rapprochement entre les deux gouvernements socialistes débute par le voyage en Grèce du ministre des Relations extérieures français, Claude Cheysson<sup>1058</sup>, du 28 au 29 décembre 1981, deux mois après la nomination d'Andréas Papandréou au poste de Premier ministre. Un voyage important et préparé avec minutie par le ministère français, puisqu'il s'agissait d'activer les relations entre deux gouvernements socialistes. Claude Cheysson y rencontre Ioannis Haralambopoulos, ministre des Affaires étrangères grec. La rencontre est chaleureuse et le dialogue constructif.

La conférence de presse du 29 décembre 1981, qui conclut le second jour du séjour de Claude Cheysson en Grèce, est primordiale pour comprendre les thématiques abordées, mais également pour souligner les différences dans le choix des sujets abordés. Le premier à s'exprimer est naturellement le ministre grec qui, dans un long laïus de présentation de plus de deux pages (alors que l'intervention de son homologue français tient en une vingtaine de lignes), insiste sur la symbolique de cette visite.

Je voudrais dès le début dire que la visite de M. Cheysson est un événement d'une signification particulière pour le gouvernement grec, parce que, d'une part c'est la première visite d'un ministre français dans notre pays après les élections du 18 octobre. Il est aussi connu que les relations avec le parti socialiste français avaient déjà commencé, il y a longtemps, à devenir étroites et nous rappellerons qu'il y a eu des rencontres réitérées des cinq partis socialistes de l'Europe du Sud, et, maintenant qu'en France et qu'en Grèce il y a un gouvernement socialiste, c'est réellement une grande opportunité aussi bien pour la France que pour nous, de développer ces liens, et de les rendre plus étroits et plus concrets.<sup>1059</sup>

---

<sup>1058</sup> Né en 1920 et décédé en 2012, Claude Cheysson fut ministre des Relations extérieures dans le gouvernement de François Mitterrand et deux fois commissaire européen : de 1973 à 1981, il est chargé de la Politique de développement et de coopération, des Budgets et du Contrôle financier. Puis de 1985 à 1989, il est chargé des politiques méditerranéennes et des relations Nord-Sud.

<sup>1059</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Conférence de presse commune donnée à Athènes le 29 décembre 1981.



Ainsi, la ligne grecque reconnaît-elle le rapprochement socialiste, presque obligatoire, entre les deux gouvernements. Ainsi, le ministre grec, semble-t-il particulièrement confiant dans le resserrement à venir des liens entre la France et la Grèce.

Si l'on compare l'intervention de Claude Cheysson à celle du ministre grec, son propos, bien que tourné vers l'avenir, évoque de potentielles divergences de points de vue entre la France et la Grèce, néanmoins gommées par la convergence socialiste.

La France et la Grèce sont décidées à travailler en très étroite coopération. Nous aurons parfois des avis différents, mais il n'y aura jamais entre nous un malentendu. Nous saurons pourquoi nous prenons telle position et croyez-moi deux pays méditerranéens, deux pays où le parti socialiste vient de remporter une telle victoire électorale, vont se trouver très proches l'un de l'autre sur la plupart des grands problèmes.<sup>1060</sup>

Nous observons que Claude Cheysson n'hésite pas à reconnaître qu'il puisse exister des désaccords entre la France et la Grèce, vraisemblablement au sujet de l'attitude au sujet de la Communauté économique européenne.

## 2. Deux conceptions de la gauche au sein de la CEE.

La France est favorable à une amitié de type partisane mais n'en rappelle pas moins que faire partie de la même famille politique ne veut pas dire forcément être en accord avec tout ce que fait son partenaire. D'ailleurs, à la question d'un journaliste sur les désaccords possibles entre la France et la Grèce :

Je voudrais que vous indiquiez les sujets que vous avez discutés au cours de ces deux jours et que me disiez ceux sur lesquels vous n'êtes pas d'accord.<sup>1061</sup>

Ioannis Haralambopoulos est évasif et ne veut parler que du positif, ce qui est logique et ce d'autant lors d'une conférence de presse.

Nous avons aussi discuté des sujets délicats concernant notre région, nous avons discuté des sujets concernant le Moyen-Orient et Chypre. Nous avons aussi discuté certains des aspects touchant ce que l'on appelle les différends gréco-turcs et

---

<sup>1060</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Conférence de presse commune donnée à Athènes le 29 décembre 1981.

<sup>1061</sup> *Ibid.*

naturellement nous avons discuté de notre position dans le cadre du Marché Commun.<sup>1062</sup>

A la question insistante d'un journaliste lui demandant d'être plus précis sur les sujets qui pourraient être conflictuels, il explique que même s'il existe des « différences de point de vue » sur certains sujets, ceux-ci « ne constitueraient pas un obstacle au resserrement des liens entre le gouvernement français et le gouvernement grec ».

Toutefois, derrière les discours officiels, le gouvernement socialiste français n'est pas en accord avec le gouvernement grec sur la possibilité d'accorder un statut spécial à la Grèce au sein de la CEE, ce à quoi le gouvernement grec réfléchit depuis que les socialistes sont arrivés au pouvoir. De son côté, le gouvernement socialiste grec reproche à la France d'organiser une tarification douanière plus élevée pour ses importations textiles, pour ainsi empêcher que la Grèce puisse y exporter ses produits. Si tout semble fonctionner pour le mieux en apparence, certains intérêts économiques sont, de fait, divergents. En parallèle, Claude Cheysson rappelle au cours de cette conférence, à la question posée par un journaliste, que la France veut également revoir les politiques méditerranéennes.

Qu'il ne donnerait pas son accord [...] A une révision qui ne comporterait pas un progrès marqué pour la protection des producteurs méditerranéens. [...] Il est souhaitable pour y parvenir de consacrer une part plus importante du budget agricole aux produits méditerranéens que dans le passé où la majeure partie a été consacrée aux produits du Nord.<sup>1063</sup>

La France et la Grèce s'entendent sur une protection des productions méditerranéennes, même si chacun veille de fait à ses intérêts propres.

Le 2 janvier 1982, quatre jours après le voyage de Claude Cheysson en Grèce, un télégramme de l'ambassade de France à Athènes commente le séjour du ministre français et ce que la presse grecque en a pensé. Dans son ensemble, la presse grecque a largement couvert la visite de Claude Cheysson. La télévision y a d'ailleurs consacré de larges séquences, et relayé de longs extraits de la conférence de presse. L'ensemble de la presse a estimé que les entretiens avaient été plutôt fructueux.

Tel est notamment le cas de « To Vima » : pour le quotidien pro-gouvernemental le point le plus marquant de la visite aura été la reconnaissance de la situation

---

<sup>1062</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Conférence de presse commune donnée à Athènes le 29 décembre 1981.

<sup>1063</sup> *Ibid.*

particulière de la Grèce au sein de la CEE en raison de ses rapports étroits avec le monde Arabe et les Balkans, de l'importance de sa flotte mais aussi de son moindre développement. Le journal assure que le ministre aurait indiqué que ces conditions particulières devraient être prises en considération pour les priorités du fonds régional et du fonds social et que la France insisterait pour une meilleure protection des produits agricoles méditerranéens qu'elle considère comme un préalable à l'élargissement.<sup>1064</sup>

La visite fait dire à la majorité des journaux grecs de gauche, que la plupart des problèmes qui peuvent créer des divergences entre la France et la Grèce sont en voie de résolution. *Avriani*, journal d'extrême gauche, titre le 30 décembre 1982, « France-Grèce Alliance ». La thèse de ce journal est qu'est en train de se matérialiser, entre la France et la Grèce, une alliance de principe qui condamne la Turquie. Pour les médias grecs, la visite de Claude Cheysson permet de constater que la coopération entre la France et la Grèce s'élargit. Les journaux grecs ayant commenté l'événement, sont dans l'ensemble positifs<sup>1065</sup>. *To Vima*, plutôt de gauche, commente d'ailleurs à ce propos que « *ces deux pays européens, méditerranéens, démocratiques et socialistes, seront très proches l'un de l'autre à l'avenir en vue de faire face aux problèmes communs* »<sup>1066</sup>. Bien qu'en apparence, l'interprétation de ces journaux font croire à une bonne entente, la nature des liens entre les deux chefs d'Etat et de gouvernement, illustre tout autre chose.

Un mois auparavant, le 25 novembre 1981, Andréas Papandréou avait effectué un voyage en France pour rencontrer François Mitterrand. C'est Philippe Rebeyrol, l'ambassadeur de France, qui consulte le gouvernement le 17 novembre 1981, pour leur faire part du voyage que celui-ci compte faire en France :

M. Papandréou m'a reçu hier soir, sur sa demande, dans sa résidence privée aux environs d'Athènes. Le Premier ministre m'a confirmé qu'il espérait rencontrer le Président de la République à Paris dans la journée du mercredi 25 novembre. Son temps est compté, car la discussion parlementaire suivant sa déclaration ministérielle ne se terminera à Athènes que le 24 au soir. Il arrivera à Paris par avion spécial à la fin de la matinée du 25 et pense repartir le soir pour aller coucher à Londres. [Au cours de ce bref passage, le Premier ministre souhaite rencontrer

---

<sup>1064</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Télégramme 592, 31 décembre 1981.

<sup>1065</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5248, Etats et Politique intérieure, GRE 2-16 Presse – Informations – radio TV.

<sup>1066</sup> *To Vima*, 30/12/1981.

M. Hernu, auquel il est lié par une ancienne amitié personnelle. Il l'entretiendra des problèmes de la Grèce dans l'Alliance atlantique.<sup>1067</sup>

Un voyage rapidement organisé, et qui se déroule tout aussi rapidement, ce qui détonne beaucoup par rapport au séjour de cinq jours de Valéry Giscard d'Estaing en Grèce. Nous avons, de façon précise, le compte rendu des déplacements d'Andréas Papandréou pendant son court séjour en France<sup>1068</sup>. Il a rencontré à 13h30 le Président français à l'Élysée, a déjeuné avec celui-ci de 13h45 jusqu'aux environs de 15h15, puis le président de la République française l'a raccompagné jusqu'au vestibule d'honneur, d'où il est reparti en voiture pour la résidence de l'ambassadeur. Puis, il a rencontré à 16h Charles Hernu, le ministre de la Défense, pour un entretien qui a duré une heure, puisqu'il est reparti à 17h du ministère de la Défense. A 18h50, il est arrivé à Orly, où l'attendait un pavillon d'honneur, et à 19h, il décollait pour Londres. Un voyage express, où il ne s'est finalement entretenu, qu'un peu plus d'une heure avec le président de la République française, au cours d'un déjeuner, dans un contexte, peut-on imaginer, très protocolaire.

Cette visite permet de constater que les relations entre les deux chefs d'États, sont certes cordiales, mais ne présentent pas le côté chaleureux de celles de leurs prédécesseurs. Les échanges sont redevenus beaucoup plus protocolaires et force est de constater que le Premier ministre grec a pris autant de temps pour s'entretenir avec François Mitterrand qu'avec son ministre de la Défense.

Dans le télégramme du 17 novembre 1981, envoyé par Philippe Rebeyrol, on apprend également qu'Andréas Papandréou, avec lequel il a pu s'entretenir personnellement, prévoyait d'aborder certains sujets avec le Président français et d'éviter ceux ayant trait aux problèmes européens :

Dans sa conversation avec le Président de la République, M. Papandréou évoquera d'abord les problèmes que pose l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne. Il n'envisage pas d'aborder ces questions lors du Conseil européen de Londres. [...] M. Papandréou n'envisage pas d'examiner avec le Président de la République, de façon précise, les diverses revendications qu'il présentera un jour à Bruxelles (problèmes de l'agriculture méditerranéenne, raccourcissement de la

---

<sup>1067</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Télégramme 491, 17 novembre 1981.

<sup>1068</sup> AN, APR, archives de la cellule diplomatique, 5AG4/270, dossier 5, Grèce – Préparation de la visite en France d'Andréas Papandréou, Premier ministre de la République de Grèce, le 25 novembre 1981.

période de transition prévue par le traité d'Adhésion, développement du fonds d'aide régionale).<sup>1069</sup>

A l'issue de cette rencontre, si les journaux français se montrent dans leur majorité, positifs<sup>1070</sup>, *Libération*, à contre-courant, titre « *La rencontre Papandréou-Mitterrand : des nuages sur l'Europe rose* »<sup>1071</sup>. On y apprend dans cet article qu'Andréas Papandréou avait présenté des revendications qui n'ont pas plu au gouvernement français ; un télégramme diplomatique français du 26 novembre en fait justement état. Le journal les résume ainsi :

La Grèce socialiste attend de la France socialiste non seulement qu'elle lui livre des armes, mais qu'elle l'aide à faire de sa propre industrie d'armements une affaire qui marche.<sup>1072</sup>

Autrement dit, les Grecs veulent se sortir de la tutelle des importations d'armes françaises, ce qui ne fait bien sûr pas l'affaire du gouvernement français, la Grèce étant une cliente très importante de la France. En sus, *Libération* précise avec justesse, que « *M. Papandréou a par exemple des mots très durs pour l'Alliance atlantique comme pour la CEE, deux institutions auxquelles la France socialiste est fort attachée.* »<sup>1073</sup>. Et un peu plus loin, « *M. Papandréou, en chemin pour le sommet européen de Londres, qui débute aujourd'hui, n'a pas caché son intention de renégocier les conditions d'adhésion de son pays au Marché Commun, ce que la France voit d'un fort mauvais œil.* »<sup>1074</sup>. Cela rejoint le sentiment effectif que la France n'est pas réellement alignée sur la politique européenne d'Andréas Papandréou, ce qui explique pourquoi celui-ci n'a pas voulu parler de ses revendications avec François Mitterrand, car il savait, qu'il n'obtiendrait pas son soutien. Le journal par ailleurs, n'hésite pas à conclure que « *des nuages assombrissent le ciel rose de l'Olympe socialiste* »<sup>1075</sup>, en décrivant la relation entre les deux dirigeants et par extension celle de la France et de la Grèce. C'est un point de vue intéressant, puisqu'il permet de contrebalancer l'optimisme majoritaire des journaux français, et ce, quelle que soit leur tendance politique.

---

<sup>1069</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France. Télégramme 491, 17 novembre 1981.

<sup>1070</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5263, Visites de personnalités grecques en France, GRE 12 -4, Visite du Premier ministre grec, M. Papandréou, 25 nov 1981, Revue de presse.

<sup>1071</sup> *Libération*, 26/11/ 1981.

<sup>1072</sup> *Ibid.*

<sup>1073</sup> *Ibid.*

<sup>1074</sup> *Ibid.*

<sup>1075</sup> *Ibid.*

Car la presse française pense dans son ensemble, que la rencontre entre Andréas Papandréou et François Mitterrand fut une rencontre réussie. Ils estiment que cela augure de meilleures relations dans de nombreux secteurs : économique, culturel, technologique, militaire, etc. *Le Figaro*<sup>1076</sup>, *Le Matin*<sup>1077</sup> et *Le Monde*<sup>1078</sup> sont à l'unisson. Étonnement, c'est donc de la part d'un journal volontiers affiché à gauche que la critique est la plus virulente.

De son côté, la presse grecque manifesta de grandes attentes. Le 26 novembre 1981, Philippe Rebeyrol transmet au ministère des Affaires étrangères un compte-rendu de ce que la presse grecque a écrit à propos de la rencontre entre Andréas Papandréou et François Mitterrand. La presse de gauche grecque est dans son ensemble prête à souligner les efforts de coopération entre le gouvernement français et grec, notamment en ce qui concerne l'armement. *To Vima*, grand quotidien de gauche, titre « *Papandréou-Mitterrand, coopération pour la défense, le Changement et le socialisme* ». Le journal grec *Ritzospatis*, journal communiste, donne une vision plus contrastée et circonspecte, soulignant que « *le Président français s'est [juste] contenté d'écouter avec compréhension* » les *desiderata* grecs, et lorsque le Premier ministre grec a parlé des problèmes entre la Grèce et la Turquie, le Président français n'a fait aucune promesse. La presse de droite quant à elle souligne l'effort de maintien d'un dialogue amical entre les deux gouvernements socialistes, et note que des divergences existent entre les deux leaders. *Kathimerini* va encore plus loin, puisque pour ce journal grec, dont Philippe Rebeyrol explique qu'il cite des « sources françaises autorisées », donc qu'il serait très bien informé :

M. Mitterrand ne serait pas d'accord avec la politique du PASOK à l'égard de la CEE et de l'OTAN. <sup>1079</sup>

Ce qui rejoint l'idée de l'existence de certaines divergences, surtout en ce qui concerne la politique européenne du gouvernement d'Andréas Papandréou.

Ainsi, malgré le progrès parcouru en un mois, entre la rencontre d'Andréas Papandréou et de François Mitterrand, puis de Claude Cheysson et de son homologue grec, les divergences entre la Grèce et la France, sur le sujet européen, restent-elles encore profondes. La conférence

---

<sup>1076</sup> *Le Figaro*, 26/11/1981.

<sup>1077</sup> *Le Matin*, 26/11/1981.

<sup>1078</sup> *Le Monde*, 26/11/1981.

<sup>1079</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5263, Visites de personnalités grecques en France, GRE 12 -4, Visite en France de M. Papandréou : premières réactions de la presse grecque, 26 novembre 1981.

de presse du 27-28 décembre en Grèce permet, en quelque sorte, d'étouffer dans l'opinion publique grecque les interrogations quant à ces divergences, elle veut afficher une relation profonde et amicale entre la France et la Grèce. D'ailleurs, nous pouvons voir que si les deux ministres des Affaires étrangères se rencontrent, pour justement parler des difficultés entre la Grèce et la France, c'est que la rencontre entre les deux chefs d'Etats ne s'est peut-être pas déroulée aussi bien qu'elle en a eu l'air.

Ce qui légitime l'idée que les contacts entre les deux hommes sont peut-être compliqués, est le fait que c'est Pierre Mauroy<sup>1080</sup>, alors Premier ministre du gouvernement français, qui s'est déplacé en Grèce, du 22 mai au 23 mai 1982<sup>1081</sup>, pour rencontrer Andréas Papandréou. A titre de comparaison, Valéry Giscard d'Estaing n'a jamais envoyé son Premier ministre rencontrer Constantin Caramanlis. Pas de conférence ni de discours, juste une rencontre de travail entre les deux hommes politiques. On constate, grâce aux dépêches diplomatiques, qu'a surtout été abordé le problème européen, notamment la difficulté du pays à lancer les réformes voulues par Bruxelles. On y apprend également qu'Andréas Papandréou, encore une fois, refusa de parler de certains sujets relatifs à la CEE<sup>1082</sup>, mais nous ne savons quels sont les sujets en question. Andréas Papandréou aurait formulé des demandes à propos des délais (qu'il voulait prolonger) mais Pierre Mauroy lui aurait répondu qu'il ne pouvait interférer avec la volonté de la Commission qui ne souhaitait pas renégocier sur ce point. Cela démontre une volonté de la part du gouvernement français de ne pas vouloir s'impliquer trop directement dans les problèmes grecs, ni même de vouloir prendre la défense de la Grèce face à la Commission, ce qui renverse complètement l'ancien comportement français qui, justement, allait volontiers contre les directives de la Commission en faveur de la Grèce. Ainsi, Andréas Papandréou est-il prévenu que la France ne sera pas une alliée face à la Commission ni même une véritable alliée dans la Communauté économique européenne. Elle ne le sera qu'en ce qui concerne les relations bilatérales et les intérêts français. Pour le cas de la Turquie, qui fut le deuxième sujet abordé lors de cette réunion, la France donne son soutien moral et veut bien vendre des armes

---

<sup>1080</sup> Né le 5 juillet 1928, mort le 7 juin 2013, Pierre Mauroy fut Premier ministre de la France, du 21 mai 1981 au 17 juillet 1984, puis Premier secrétaire du parti socialiste du 14 mai 1988 au 9 janvier 1992.

<sup>1081</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5261, Relations politiques avec la France, Voyages en Grèce, GRE 12 – 4 Visite de M. Pierre Mauroy, 22-23 mai 1982.

<sup>1082</sup> *Ibid.*

à la Grèce pour qu'elle puisse se défendre, mais ne promet absolument aucune assistance militaire, en cas de conflit ouvert, ce que le Premier ministre réclame.

Nous relevons donc des divergences dans les relations franco-grecques. Ainsi, l'amitié politique entre les deux pays laisse-t-elle place à un pragmatisme plus visible, alors qu'Andréas Papandréou attendait de la part d'un gouvernement socialiste comme le sien, une forme de solidarité de principe. Cela se constate lorsque François Mitterrand se rend à Athènes, du 1<sup>er</sup> au 2 septembre<sup>1083</sup> 1982. Une visite officielle, au cours de laquelle il rencontre tour à tour le Président grec, Constantin Caramanlis et le Premier ministre, Andréas Papandréou. Lors de ce séjour, dont l'objectif annoncé était de promouvoir les bonnes relations entre la France et la Grèce, le Président français signe un gros contrat de coopération militaire entre la France et la Grèce, avec vente d'armes à la clé. Ce voyage se prolonge, du 3 au 6 septembre, par un séjour privé de François Mitterrand dans le Nord de la Grèce, mais sans rencontre avec des personnalités politiques. Ce jeu diplomatique nous permet de penser que le Président français adopte une position très pragmatique vis-à-vis de la relation qu'il met en place entre la France et la Grèce. La France joue un double rôle : d'un côté, elle veut bien jouer un rôle de soutien pour la Grèce, tout en refusant de s'engager ; d'un autre côté, elle conforte ses relations économiques avec la Grèce. Tandis que du côté grec, il existe une volonté de rapprochement, presque de séduction du gouvernement français, pour trouver un allié militaire dans son conflit avec la Turquie<sup>1084</sup> et par la même occasion d'insister sur certains intérêts communs dans la CEE. A partir de 1982, nous pouvons effacer toute la dimension d'alliance affective qui pouvait exister entre les deux pays au temps de Valéry Giscard d'Estaing et de Constantin Caramanlis. C'est par ce jeu diplomatique que nous pourrions définir la relation de ces deux gouvernements, qui cherchent chacun à manœuvrer l'autre, dans le sens de ses intérêts propres.

Si l'effritement du caractère spécial des relations entre la France et la Grèce, au cours des années 80 est observable, des efforts sont néanmoins fournis de la part des deux pays pour rester proches. Le 15 novembre 1984<sup>1085</sup>, grâce à l'entremise d'Andréas Papandréou, François

---

<sup>1083</sup> AN, APR, Archive de la cellule diplomatique, 5AG4/270, dossier 2, Grèce – Préparation et déroulement du voyage de François Mitterrand en Grèce les 1<sup>ers</sup> et 2 septembre 1982.

<sup>1084</sup> ARGYRIOS, Pisiotis, « L'OTAN et la persistance du conflit gréco-turc. », *Politique étrangère*, n°4 - 1993 - 58<sup>e</sup>année. p 905-918.

<sup>1085</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 5261, Relations politiques avec la France, Voyage en Grèce, GRE 12-4, Visite officielle de M. Mitterrand en Grèce, 15 nov 1984.



Mitterrand rencontre le Colonel Kadhafi sur l'île de Crète. Cette rencontre avait pour but d'éclaircir, entre le Président français et le leader libyen, la question que posait la présence de troupes libyennes au Tchad<sup>1086</sup>. La France, qui a signé un accord, le 17 septembre 1984, de retrait conjoint des troupes françaises et libyennes du Tchad, constate que des troupes armées libyennes sont encore présentes sur le territoire tchadien. L'initiative de cette rencontre entre les deux leaders revient à Andréas Papandréou, car la Grèce entretient à cette période de bonnes relations avec la Lybie et veut, par ces bons offices, se présenter comme une alliée indispensable de la France. La rencontre se conclut par une note positive, puisque le chef d'Etat libyen se félicite de la compréhension du Président français, et tout porte à croire que la réunion s'est bien déroulée. Cependant, cet événement doit être reconsidéré au vu de son bilan. François Mitterrand reste très mesuré sur l'apport de cette rencontre. Les jours suivants, les forces libyennes restent toujours au Tchad, et n'amorcent aucun geste de départ. En France, le camouflet est terrible, l'opposition<sup>1087</sup> dénonce la naïveté du gouvernement français. De plus, Andréas Papandréou, malgré sa présence sur les photos de la rencontre, n'a pas participé à la réunion et aux discussions entre les deux dirigeants.

Un dernier voyage du Président français se déroule en Grèce, du 21 juin au 23 juin 1985<sup>1088</sup>. Un séjour à Athènes, pour fêter la désignation de cette dernière comme capitale culturelle européenne. Cette présence peut être perçue comme un message fort envoyé au peuple grec, car aucun autre dirigeant européen n'a pris la peine de faire le déplacement. Ce voyage peut être perçu comme le sommet des relations franco-grecques des années 80, puisqu'il n'y aura plus, avant 1988, de nouveaux voyages officiels. Nous pouvons avancer l'hypothèse que François Mitterrand nourrissait un profond respect pour la Grèce et éprouvait une attirance toute particulière pour sa culture, mais qu'il ne partageait sans doute pas de lien d'amitié avec Andréas Papandréou ; les deux hommes politiques n'éprouvaient apparemment aucune sympathie l'un pour l'autre.

---

<sup>1086</sup> Suite à de nombreux conflits civils, entre deux bandes armées au Tchad, qui se disputent le pouvoir, la Lybie prend parti pour un des deux camps, et occupe le territoire du Nord. En retour, la France lance l'opération Manta, le 21 juin 1983 sur le territoire tchadien, lorsque la capitale, N-Djamena, est menacée.

<sup>1087</sup> « 10-16 novembre 1984 - Tchad – France – Libye. Rencontre du président François Mitterrand et du colonel Kadhafi à propos du Tchad », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 9 mai 2018.  
<http://www.universalis.fr/evenement/10-16-novembre-1984-tchad-france-libye-rencontre-du-president-francois-mitterrand-et-du-colonel-kadhafi-a-propos-du-tchad>

<sup>1088</sup> AN, APR, Archives de la cellule diplomatique, 5AG4/52, dossier 9, Préparation et déroulement du voyage de François Mitterrand à Athènes, du 21 au 23 juin 1985.

## B. Quand le sujet de la CEE devient trop sensible.

L'évolution des relations franco-grecques est particulièrement complexe, de 1981 à 1986 ; dès 1988, elles connaissent un essoufflement significatif, qui signe le retour à une certaine forme de diplomatie, que nous pourrions définir comme une « distance polie ». La Grèce, qui se place de plus en plus, au cours du mandat d'Andréas Papandréou, dans une position difficile, gêne la France, car elle est perçue comme le pays ayant fait entrer la Grèce dans la CEE. Et si on ne la tient pas non plus comme l'unique responsable du comportement grec, l'idée même que sa réputation puisse être ternie par la Grèce, éloigne la France de la Grèce. Les ponts ne sont pas coupés, loin de là, mais il existe un certain relâchement. François Mitterrand cherche plutôt à réactiver l'amitié franco-allemande<sup>1089</sup>. La véritable amitié se trouve ici dans la relation entre François-Mitterrand et Helmut Kohl.

La France se montra patiente vis-à-vis de la Grèce mais elle finit par être excédée par le comportement du gouvernement grec, qui interprète l'attitude de la France comme une ingérence insupportable alors qu'à l'inverse, la France affirme proposer une aide politique amicale. Il est vrai que les témoignages occidentaux s'accordent à dire qu'Andréas Papandréou et son gouvernement, se comportent en partenaires difficiles, imprévisibles, orgueilleux mais réclamant avec insistance les aides européennes, tout en laissant de côté les recommandations et les efforts demandés par la CEE. La France prend également conscience du fossé qui les sépare de la Grèce, du peu d'effort de celle-ci pour lutter contre la corruption et le clientélisme qui gangrènent son économie. Bien que la réalité de cette corruption soit difficilement contestable, ce n'était certainement pas non plus l'apanage de la Grèce. L'Irlande était un pays qui, lors de son entrée dans la CEE, cumulait des retards d'un point de vue économique et social, jusque dans les années 80. L'Italie du Sud, région pourtant connue pour le rôle des diverses Mafia, n'eut pas à subir de telles critiques ni de contestation aussi violente. La Grèce paya dans les faits son statut de « pays pauvre » mais qui demande beaucoup d'aides, ce qui en faisait alors un pays sous surveillance.

---

<sup>1089</sup> Pour mieux comprendre ce chapitre de l'histoire voir BOZO, Frédéric, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande : de Yalta à Maastricht*, Paris, Odile Jacob, 2005. Mais également, MÉNUDIER, Henri (dir.). *Le couple franco-allemand en Europe*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 1993.

La politique d'Andréas Papandréou fut taxée, et encore de nos jours, de populiste, ce qui plaçait la Grèce au rang des pays dont les gouvernements n'étaient pas considérés comme sérieux ni comme des partenaires enviables. Cette mauvaise image pour la Grèce, dont le gouvernement de Papandréou fut en partie responsable car ne faisant pas de réels efforts pour contrebalancer cette opinion négative, s'est également étendue à l'image de la France. Ainsi, les nouvelles relations entre la Grèce et la France, ne peuvent pas être qualifiées de mauvaises, loin de là, mais elles évoluent lentement, pour se cantonner à des relations diplomatiques classiques, rompant avec le caractère exceptionnel visible dans les années 70.

### 1. Le début de la dégradation des relations franco-grecques.

Les relations franco-grecques commencent à se dégrader dès 1985. Elles se distendent, deviennent plus rares et cela se remarque à la diminution du nombre de notes diplomatiques françaises. Les diplomates français formulent plusieurs critiques contre le gouvernement grec de Papandréou. Didier Quentin, un diplomate français, dans une note<sup>1090</sup>, malheureusement non datée (mais dont nous pouvons faire l'hypothèse qu'elle a été rédigée en 1987), pour le ministère des Affaires étrangères, fait un résumé des relations franco-grecques, depuis 1981. Il décrit une situation relationnelle, politique, économique et culturelle, en deçà de ce qui a pu être au début du mandat de François Mitterrand.

Dans les mois qui ont suivi la formation du gouvernement socialiste à Athènes fin 1981, la France paraissait pour la Grèce, l'interlocuteur privilégié auquel elle s'adressait d'instinct pour équilibrer une présence américaine jugée excessive.<sup>1091</sup>

Didier Quentin<sup>1092</sup>, diplomate au Quai d'Orsay, explique comment les relations entre la France et la Grèce ont évolué au cours des années 80. Pourtant, plusieurs avancées ont été réalisées : la signature, en avril 1982, d'un accord de coopération militaire, les nombreuses visites des membres du gouvernement français. Mais pour Didier Quentin, la situation a évolué car la Grèce ne fait plus les efforts essentiels pour entretenir ses liens avec la France. Ce constat n'est pas surprenant lorsque l'on observe qu'en 1981 les Grecs étaient déjà réticents à aborder

---

<sup>1090</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politique avec la France, GRE 12-1, Note n°837 – relations franco-grecques.

<sup>1091</sup> *Ibid.*

<sup>1092</sup> Né le 23 décembre 1946, Didier Quentin est un homme politique français, il fut conseiller diplomatique au cabinet de Charles Pasqua (ministre de l'intérieur) et travaille au cabinet de Robert Pandraud (ministre délégué à la Sécurité), en 1986. Il est membre du RPR jusqu'en 2002.

certaines sujets. Quentin va plus loin, puisqu'il estime que, si les relations franco-grecques continuent à évoluer dans cette direction, elles se dirigent inéluctablement vers un affaiblissement. Mais alors pourquoi un tel revirement de la part de la Grèce ?

Après avoir décrit le comportement de la Grèce, qui a progressivement contracté des accords de coopération militaire avec d'autres pays (tels que les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne), alors que la France espérait l'exclusivité, Didier Quentin ajoute :

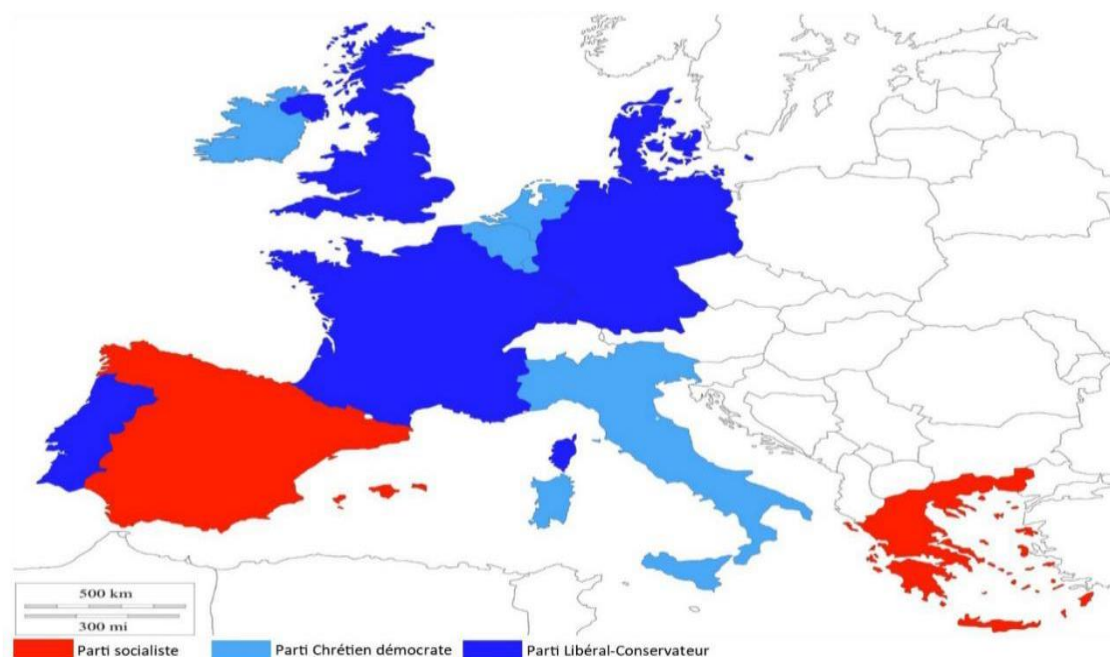
Les relations de la Grèce avec la France ont donc peu à peu perdu ce qu'elles avaient de spécifique. Et notre pays se retrouve placé aujourd'hui au même rang que les autres sur l'échiquier dont joue PAPANDREOU.<sup>1093</sup>

Comme Andréas Papandréou semblait très anti-américain, ce revirement est vu par la diplomatie française comme un "camouflet". Un "camouflet" d'autant plus mal perçu que la diplomatie française redoutait que la Grèce ne continue à affirmer son opposition à la ligne de la Communauté, pour assurer ses propres intérêts. C'est alors que le gouvernement grec semble multiplier les options militaires et ne veut plus uniquement faire confiance qu'au seul gouvernement français. Le Quai d'Orsay considère, à juste titre, que cette nouvelle réalité est un des premiers points qui ont fait perdre ce que les relations franco-grecques avaient de spécifique.

---

<sup>1093</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politique avec la France, GRE 12-1, Note n°837 – relations franco-grecques.

**Carte 6 - Carte des différentes couleurs politiques au pouvoir dans la Communauté économique européenne 1987 - 1988**



1094

Politiquement, le gouvernement d'Andréas Papandréou a commencé à se « radicaliser » à partir de 1986. On ne peut plus lui reprocher son manque d'effort de réduction du déficit budgétaire, puisqu'en 1985, il entame un programme d'austérité. Ce qui est d'autant plus étonnant qu'au début de son mandat, il avait nuancé son discours. Mais le retour à la politique dépensière et à son discours anti-occidental irrite les partenaires, car ils ont l'impression qu'Andréas Papandréou est un partenaire erratique. En 1986, le Premier ministre grec reprend sa rhétorique contre l'Alliance atlantique et contre la Communauté européenne, qu'il avait occultée au début de l'exercice de son pouvoir. Pour le diplomate français, « *M. Papandréou a pris des positions qui [...] n'en constituent pas moins des atteintes à la solidarité atlantique et à l'esprit communautaire* ». Ainsi, note-t-on que la Grèce s'est relancée dans une politique de défiance, car elle se sent de plus en plus isolée par la multiplication des gouvernements conservateurs en Europe.

<sup>1094</sup> Carte faite par l'auteur. Nous pouvons observer, à partir de 1986, un changement de l'équilibre politique à l'intérieur de la Communauté européenne. Auparavant scindé en deux, entre un Nord à droite et le Sud à gauche, la CEE s'est clairement affirmée dans le mouvement du libéral-conservatisme. Seuls restent l'Espagne et la Grèce, comme gouvernements socialistes dans la CEE.

Mais pour Didier Quentin, la Grèce cherche surtout, par ce comportement, à attirer l'attention des Etats-Unis, en vue d'obtenir des avantages militaires stratégiques, et ainsi, pouvoir se passer du soutien de la CEE, *a fortiori* de celui de la France. Cette initiative est très mal vue par le gouvernement français car, au début de son mandat, Andréas Papandréou s'était déclaré hostile aux bases américaines implantées sur son territoire<sup>1095</sup>, demandant leur retrait. Cependant, dès 1983, Andréas Papandréou signait avec les Etats-Unis un accord de cinq ans, pour maintenir deux bases en Crète, celle de la baie de Souda et de la base aérienne d'Héraklion<sup>1096</sup>. En retour, les Etats-Unis avaient promis à la Grèce une aide militaire plus importante<sup>1097</sup>. Donc cette habitude grecque de menacer pour obtenir des avantages, n'est pas nouvelle et le gouvernement français semblait pourtant jusque-là s'en accommoder.

C'est alors qu'il faut nuancer ces propos, car, à partir du 20 mars 1986, une cohabitation s'installe entre François Mitterrand et un gouvernement de droite, dirigé par Jacques Chirac. Il est fort probable que ce changement joue un rôle dans l'analyse des relations que fait Didier Quentin, entre la France et la Grèce. Nous pouvons éclairer cette différence par le fait que le comportement grec n'a pas fondamentalement évolué. Il faut se garder de penser que 1985 représente une rupture soudaine de la politique internationale de la Grèce. Ainsi, faut-il prendre conscience du fait que la majorité en France s'est inversée ; le partenariat se joue maintenant entre le gouvernement socialiste de Papandréou et le gouvernement de droite français, sans nul doute moins patient que son prédécesseur face au premier ministre grec. Nous constatons l'utilisation d'une sémantique peu équivoque quant à la critique du comportement de la Grèce de la part du nouveau gouvernement français. Didier Quentin, par exemple, qualifie d'« imagination protectionniste »<sup>1098</sup> le positionnement de la Grèce, relatif aux échanges économiques avec la France. Critique quelque peu malvenue, surtout lorsque nous savons que la teneur globale de ces échanges était à l'avantage de la France. Quant aux relations culturelles, elles semblent elles aussi menacées :

Sur le plan culturel, l'effort réel de notre mission culturelle pour instaurer un véritable dialogue entre les deux cultures ne suscite finalement chez nos partenaires grec qu'une indifférence à peine courtoise. La France subit les mêmes

---

<sup>1095</sup> *Los Angeles Times*, 13/7/1988.

<sup>1096</sup> *Wall Street Journal*, 30/6/1987.

<sup>1097</sup> *The New York Times*, 24/6/1996.

<sup>1098</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France, GRE 12-1, Note n°837 – « relations franco-grecques ».

avaries et les mêmes vexations quotidiennes de la part de l'administration hellénique.<sup>1099</sup>

Nous pouvons souligner que, si le nouveau gouvernement français déplore la diminution du volume de ses échanges avec la Grèce, c'est bien la France qui en est en partie responsable, puisqu'elle réduit, au cours de la période de cohabitation, les échanges en matière de technologie, d'avancées scientifiques et dans l'éducation<sup>1100</sup>. Auparavant, les rapprochements culturels par le biais de l'Institut Français d'Athènes avaient permis de tels échanges. La France partageait ainsi son expertise et se posait en tant que modèle pour la Grèce. Mais le gouvernement de Jacques Chirac a considérablement réduit ces types d'échanges, estimant que la France n'avait rien à gagner à ces transferts de technologie à la Grèce.

Les voyages officiels des représentants français et grecs se sont réduits. De 1986 jusqu'en 1988, on ne trouve qu'un seul un voyage officiel grec en France, celui du président de la République, Christos Sartzetakis en mai 1986<sup>1101</sup>. Un deuxième voyage aurait dû avoir lieu en 1987 mais il a été annulé sans que l'on en connaisse les raisons. Pour le nouveau gouvernement français de Jacques Chirac, en 1986, les relations ont diminué d'intensité, du fait du comportement d'Andréas Papandréou et de son gouvernement.

## 2. La CEE, le sujet de la discorde ?

Le 21 mai 1988, François Mitterrand est reconduit pour un deuxième mandat à la présidence de la République française ; il peut sortir de la cohabitation et nommer à nouveau un gouvernement socialiste. Ce nouveau contexte va-t-il entraîner un rebond dans les relations entre la France et la Grèce ? On peut en effet noter une embellie mais de courte durée. Les membres du gouvernement grec s'empresent de féliciter François Mitterrand de sa victoire aux élections de 1988. Le PASOK attend beaucoup du nouveau gouvernement français de Michel Rocard. La réélection de François Mitterrand a été accueillie avec une joie non-dissimulée et le parti socialiste grec souhaitait, au plus vite, renouer les liens avec la France. Le 18 juillet 1988, Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, est invité par le

---

<sup>1099</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6313, Relations politiques avec la France, GRE 12-1, Note n°837 – « relations franco-grecques ».

<sup>1100</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6307, Relations économiques avec la France.

<sup>1101</sup> AN, APR, 5AG4/270, dossier 8, Grèce – Préparation de la visite en France de Christos Sartzetakis président de la République de Grèce, du 12 au 14 mai 1986.

gouvernement grec à venir rencontrer son homologue, Karalos Papoulias. Cette rencontre marque la réactivation officielle des voyages ministériels entre les deux pays.

Les deux années de cohabitation ont eu un impact significatif sur les relations franco-grecques : les diplomates français font le constat de la diminution du volume des échanges commerciaux et de l'amointrissement de la présence culturelle. Ils expriment leurs inquiétudes quant au rapprochement de la Grèce du modèle anglo-saxon et de sa culture. En deux ans, on peut constater que l'enseignement du français a été délaissé dans les écoles grecques, remplacé en majorité par l'anglais et l'allemand. Le coup de grâce est donné en 1987, lorsqu'Andréas Papandréou fait voter une loi obligeant les Grecs à apprendre l'anglais, du primaire jusqu'à la fin du lycée, ce qui a pour conséquence de réduire d'année en année, la place du français dans l'enseignement des langues étrangères<sup>1102</sup>.

Du côté économique, d'anciens contentieux, mentionnés dans des notes diplomatiques antérieures<sup>1103</sup>, mais qui avaient été mis de côté, sans doute au nom de la bonne entente entre les deux pays, refont surface. C'est le cas d'un litige financier entre la banque française PARIBAS et la société grecque, Greek Breweries : un consortium bancaire, conduit par PARIBAS, avait prêté en 1980, la somme de 27 millions de dollars à Greek Breweries. Suite à des difficultés financières, cette dernière n'a jamais pu rembourser le prêt. La banque française a alors engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de la société grecque, mais en 1984, Greek Breweries est placée sous tutelle de l'Etat grec, et le ministre des Finances suspend les paiements d'échéances d'emprunts et les décisions de justice contre la société<sup>1104</sup>. En 1988, Greek Breweries devait déjà plus de 40 millions de dollars de créances. Pierre Bérégovoy, alors ministre des Finances, envoie le 12 février 1985<sup>1105</sup>, une lettre (dont nous n'avons pas la version originale), à son homologue grec, Gerasimos Arsenis, pour évoquer cette affaire ; mais cette lettre reste sans réponse. En parallèle, un autre contentieux financier oppose cette fois-ci le Crédit lyonnais à une autre entreprise grecque. En 1980, la banque française avait prêté 20 millions de francs à une filiale grecque de l'entreprise Pechiney, une

---

<sup>1102</sup> VIDAL-NAQUET, Maud. *L'apprentissage du français en Grèce*. Info-Grèce, 19/11/2004. [en ligne]. <http://www.info-grece.com/magazine/l-apprentissage-du-francais-en-grece>, consulté le 9 mai 2018.

<sup>1103</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, 6308, Commerce extérieur. Note n°888, « Grèce : difficultés dans nos relations économiques ».

<sup>1104</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6307, Relations économique avec la France, Note n°863 « questions économiques – contentieux financiers ».

<sup>1105</sup> *Ibid.*



usine d'aluminium, 20 millions de francs. Le remboursement est encore une fois partiel, puisque sur les 20 millions de francs prêtés, seuls 15 millions ont été remboursés. Dans le contexte de ces différends, qui commencent à faire perdre patience au gouvernement français, la visite de Roland Dumas, plus qu'une simple visite de courtoisie, signe également le moment pour la Grèce de devoir rembourser ses dettes.

Le discours français devient plus ferme. Roland Dumas expose la volonté du gouvernement d'obtenir le remboursement complet des sommes dues aux banques françaises, sous peine de voir les relations entre les deux pays se dégrader considérablement. La menace est à peine voilée, puisqu'une note diplomatique conseille à Roland Dumas de dire au gouvernement grec qu'en cas de non remboursement, dans un délai proche, des sommes restantes, la France bloquerait tout simplement toute nouvelle demande bancaire de la Grèce. Mais ce différend est rapidement balayé par la visite de Roland Dumas, qui parvient à négocier la mise en place du remboursement. En réalité, ce qui entache les relations entre la France et la Grèce, c'est la place que la Grèce occupe au sein de la CEE, qui pose un problème bien plus profond et global. Nous le comprenons à travers une note diplomatique, écrite par Pierre de Boissieu<sup>1106</sup>, qui dirige alors le Service de Coopération économique du ministère des Affaires étrangères. Il résume les sujets qui pourraient être abordés par Roland Dumas, lors de son voyage du 12 juillet 1988 en Grèce, mais également évoque le comportement de la Grèce dans la CEE. Sujet sensible, qui touche particulièrement la France.

Pierre de Boissieu décrit en résumé, le positionnement catastrophique de la Grèce au sein de la CEE. Il estime que la plupart des membres de la CEE voient la Grèce comme « l'enfant chéri d'un club de riches »<sup>1107</sup>. La Grèce indisposerait de plus en plus les membres de la CEE, par ses exigences « pécuniaires ». Les formules sont dures, Pierre de Boissieu va même jusqu'à écrire que « tout le monde en a assez des Grecs », la tension est palpable. Le constat est sans appel de la part du diplomate, qui dresse un portrait peu flatteur du gouvernement grec :

Son habitude permanente de la quête, ses chantages, son absence totale de sérieux.

---

<sup>1106</sup> Pierre de Boissieu est un diplomate français, qui a été membre du cabinet de François-Xavier Ortoli, lorsqu'il était vice-président de la Commission européenne. Grand connaisseur des enjeux européens, il fut un conseiller très écouté de la part de François Mitterrand.

<sup>1107</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6307, Relations économique avec la France, Note n°864 « Entretien entre le Ministre d'Etat et le Ministre grec des Affaires étrangères, le 18 juillet ».

Par cette formulation, il décrit une situation particulière, d'une Grèce qui recevrait l'équivalent de 5% de son PNB en transferts budgétaires nets de la part de la Communauté européenne mais d'une Grèce qui continue de réclamer. Il constate que la Grèce est moins bien intégrée dans la CEE, qu'elle ne l'était en 1981. Par exemple, selon le diplomate, la Grèce :

- n'applique aucun des textes communautaires en vigueur, notamment dans le domaine agricole.

- n'a toujours pas achevé en 1988 la période de transition qui aurait dû se terminer depuis 1986.

- demande systématiquement des dérogations à toutes les décisions nouvelles sur le marché intérieur.

- réintroduit sporadiquement des contrôles à l'importation ou des aides à l'exportation.

Le ministère considère cette attitude comme particulièrement dommageable pour la Grèce et la diplomatie française analyse cette situation comme préoccupante pour une Grèce, en train de se marginaliser au sein de la CEE. Pierre de Boissieu démontre que la Grèce ne prend aucune mesure pour sortir de ses difficultés économiques, alors que l'Espagne et le Portugal sont en bonne position pour compenser leur retard, et marginaliser d'autant plus la Grèce :

L'Espagne voudra, sur la période, devenir une France en retard et ne pas rester une grande Grèce ; les pays riches de la Communauté, s'ils peuvent s'offrir une danseuse, n'accepteront pas d'entretenir un corps de ballet.<sup>1108</sup>

Pierre de Boissieu renforce ces critiques, ajoutant que les exigences financières grecques sont outrancières, et que si « vous nous demandez de l'argent pour mieux vous intégrer, nous sommes d'accord mais vous avez déjà reçu suffisamment et la Communauté n'acceptera ce genre de demandes que si vous vous intégrez réellement ». Pierre de Boissieu continue sur le même ton, il parle du « comportement grec [...] inacceptable » par ses « demandes [...] onéreuses et inacceptables ». De Boissieu parle ici des aides financières que la Grèce a

---

<sup>1108</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6307, Relations économiques avec la France, Note n°864 « Entretien entre le Ministre d'Etat et le Ministre grec des Affaires étrangères, le 18 juillet ».

réclamées à la Communauté européenne en 1988, expliquant que ces aides étaient incontournables si la Communauté voulait que la Grèce puisse se réformer.

Six ans plus tard, la CEE et la France ont l'impression de ne pas avoir avancé d'un pouce sur la question. Ils ont même le sentiment de tourner en rond. Ainsi, de Boissieu estime-t-il « que ceci commence à bien faire » et que le « comportement grec est [...] difficile à admettre ». Un comportement d'autant plus difficile à admettre pour le gouvernement français, que la Grèce depuis 1988 occupe la présidence de la Communauté européenne, ce qui est perçu comme un « triste symbole », si elle ne se hâte pas, de se montrer exemplaire.

Si la France se charge de faire le point sur la situation grecque alarmante, c'est que sa position est en jeu. Elle s'est identifiée dès 1975 comme sa garante et par la suite, lors de son entrée comme un partenaire privilégié, pour faciliter son intégration dans la CEE. La France a cru être suffisamment proche de la Grèce pour lui faire entendre raison et profiter d'une plus grande ouverture de son partenariat économique. En 1988, après tant d'années à revenir sur les mêmes problèmes, la France a l'impression que l'on se joue d'elle. On perçoit, en quelque sorte, la frustration et la lassitude qui se sont accumulées à force de devoir défendre les agissements de son partenaire auprès des autres membres de la CEE et de les assurer que la situation évoluerait dans le bon sens. L'année 1988 montre que la France cesse d'accepter ce comportement consistant à vouloir tout réclamer et imposer. Le discours français en conséquence se durcit.

Pierre de Boissieu est dur sur la forme, mais il est plus paternaliste sur le fond. Toutefois, la note parle également « d'encouragement », pour ramener la Grèce à de meilleurs sentiments. La France se veut pédagogue ; passé les reproches des premières lignes, on remarque que Pierre de Boissieu enjoint le gouvernement français à se montrer disponible auprès du gouvernement grec, pour l'accompagner dans ses démarches, et le motiver à respecter les règlements communautaires.

Malgré tout, se pose la question du comportement du gouvernement grec, qui semble être très mal perçu par la direction Europe du ministère des Affaires étrangères français. A plusieurs reprises, ce n'est pas tant la qualité des problèmes évoqués, mais plutôt la façon dont le gouvernement grec réagit. Le comportement grec est d'humeur changeante et

s'illustre par son manque de fiabilité. En juin 1988<sup>1109</sup>, alors que les membres de la CEE doivent adopter le nouveau paquet des prix agricoles, au moment du vote, la Grèce refuse de voter oui, arguant que cela va à l'encontre de ses intérêts. Dans pareil cas, l'adoption devant se faire à l'unanimité, tant que la Grèce refuse, il ne peut y avoir d'avancée. La diplomatie française juge alors le comportement grec « inacceptable »<sup>1110</sup>, car le pays avait, donné son accord, lors de débats précédents, aux résolutions qui avaient été prises. Ainsi, a-t-il attendu le dernier moment, lors du vote, pour tenter une sorte de chantage auprès des membres de la CEE, afin d'assurer ses nouvelles revendications financières. Un comportement qui passe très mal auprès de la Communauté européenne. Alors, le gouvernement français, par la voix de Roland Dumas, tente de persuader la Grèce sur ce dossier des prix agricoles, mais la Grèce de Papandréou reste inflexible et l'adoption est en partie bloquée. Ces événements vont clairement entacher les relations entre la France et la Grèce.

La France a perdu l'influence qu'elle avait en Grèce, et elle a aussi perdu l'image positive qu'elle avait dans les milieux politiques grecs. Les relations sont beaucoup moins fournies, et révèlent le cheminement d'une lente dégradation, au cours des années 80. La France conçoit la Grèce comme un partenaire important, dont le potentiel économique est toujours là, et compte sur ses liens historiques pour faire des affaires. Mais, elle a conscience qu'elle n'est plus avantagée par des rapports privilégiés et que la Grèce cherche à multiplier les partenaires économiques et culturels. La Grèce de son côté, attire, par son comportement erratique, l'animosité d'une grande partie de la Communauté européenne, ce qui finit par agacer le partenaire français.

### C. Le traité de Maastricht ou le besoin pour la Grèce de renouer ses relations intra-européennes.

La Grèce de 1990 se retrouve dans une situation délicate. Après le scandale de l'affaire Koskotas<sup>1111</sup>, le monde politique grec est en difficulté. La population grecque, toujours

---

<sup>1109</sup> *Prix agricoles et mesures connexes 88/9 après la carence du Conseil* [en ligne]. Commission européenne [consulté le 10 mai 2018]. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-88-425\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-88-425_fr.htm)

<sup>1110</sup> MAE, Direction Europe, Série Grèce, Dossier 6307, Relations économique avec la France, Note n°864 « Entretien entre le Ministre d'Etat et le Ministre grec des Affaires étrangères, le 18 juillet ».

<sup>1111</sup> Voir page 420.

attachée à la démocratie, doute, de plus en plus, de la capacité de ses hommes politiques à pouvoir conduire le pays vers la prospérité et semble tourner ses espoirs vers l'Europe pour amener le pays à plus de richesse. Il est particulièrement frappant de constater que la population grecque dans son ensemble, est largement favorable à plus d'intégration européenne et reste parmi les pays les plus ouverts à plus d'unité : que ce soit du point de vue des politiques économiques, de la modernisation des infrastructures, etc. A la question de l'eurobaromètre : « Dans l'ensemble, pensez-vous que la réalisation du Marché européen de 1992 sera, pour des gens comme vous, une bonne chose, une mauvaise chose ou une chose ni bonne ni mauvaise ? », les Grecs ont répondu à près de 58% « une bonne chose », tandis que les Français à 40%, les Danois à 46%, les Britanniques à 40% et la moyenne de la CE, à 51%<sup>1112</sup>. Et à ces questions, les sondages de l'Eurobaromètre donnent la population grecque fréquemment en tête des plus motivées face au projet européen et à tout type d'intégration supplémentaire. Que ce soit du point de vue politique, économique ou même stratégique. Chose particulièrement étonnante, lorsque l'on prend en considération que, pour la plupart des populations européennes, le traité de Maastricht provoque des débats.

C'est ainsi que les Grecs, reconnaissent-ils non seulement tout le bienfait qu'a pu leur apporter l'entrée dans la CEE, mais aussi ressentent le plus d'espoir dans la perspective de l'adoption prochaine du traité sur l'Union européenne. Une motivation que l'on n'observe pas du tout parmi les autres populations, surtout au sein des pays fondateurs. Par exemple, à la question posée « Personnellement, diriez-vous que la réalisation du Grand Marché Européen en 1992 vous donne beaucoup d'espoir, un peu d'espoir, un peu de crainte ou beaucoup de crainte ? », les Grecs sont 33% à exprimer « beaucoup d'espoir » et 35% « un peu d'espoir », tandis qu'un pays comme la France, ils ne sont plus que 17% à exprimer « beaucoup d'espoir », 43% « un peu d'espoir » et même 25% d'entre eux expriment « un peu de crainte ». Selon la moyenne de la CE, c'est 17% qui ont « beaucoup d'espoir », 48% « un peu d'espoir » et 19% « un peu de crainte »<sup>1113</sup>. Cela veut dire que la Grèce est très largement au-dessus de la moyenne de la Communauté européenne en termes d'espoir de réalisation du traité de Maastricht.

Mais alors pourquoi autant d'espoir de la part de la Grèce, lorsque les populations des grands pays n'y trouvent pas les mêmes attentes ? Car la situation politique et géostratégique a

---

<sup>1112</sup> Eurobaromètre N°35, juin 1991.

<sup>1113</sup> *Ibid.*

changé depuis 1990. Si un projet comme le traité de Maastricht avait été formulé beaucoup plus tôt, vraisemblablement la motivation des populations à une plus grande unification du continent européen, face à l'ennemi soviétique, aurait été beaucoup plus grande. Les circonstances jouent beaucoup sur l'acceptation plus ou moins grande, d'un processus qui veut tout de même remettre en question les prérogatives régaliennes des Etats, pour leur substituer progressivement une construction supranationale. Or, depuis 1990, la situation du bloc soviétique tend vers un effondrement progressif de sa puissance et de son influence. Ce qui explique vraisemblablement pourquoi les populations européennes des pays fondateurs et des pays dont l'influence reste encore grande au niveau international, ne sont pas plus motivés que cela à plus d'intégration au sein de la Communauté européenne. Car ils n'ont plus besoin, contrairement à la période précédente, de s'unir face à un ennemi commun pour conduire leurs politiques communes.

De son côté, la Grèce, qui avait su, au fil des années de la Guerre Froide, faire le jeu de cette rivalité américano-soviétique pour obtenir des avantages économiques, ne peut plus du tout adopter cette position de la menace perpétuelle d'une forme de neutralité ou même la perspective de « passer à l'ennemi ». C'est pourquoi, depuis l'effondrement de l'URSS, la Grèce cherche par tous les moyens à s'assurer des partenaires fiables et durables, pour éviter de devoir dépendre des bonnes grâces des Etats-Unis. Etats-Unis qui n'oublient pas que la Grèce fut une épine dans le pied de sa stratégie méditerranéenne à de nombreuses reprises et dont la population grecque redoute plus que tout l'influence. Le traité de Maastricht constitue alors une aubaine, puisqu'il définit ce que la Grèce a toujours cherché à l'intérieur de la Communauté européenne. Une plus grande intégration des décisions politiques, une plus grande intégration des pays entre eux et vraisemblablement l'espoir pour la Grèce de faire partie d'une entité qui, dans son ensemble, est potentiellement « surpuissante ».

### 1. La fin de l'ennemi commun, s'associer à un « un objet politique non identifié ».

Après un Papandréou qui organisait son pouvoir autour d'un anti-américanisme plus ou moins véritable pour tenter d'obtenir des avantages dus à sa position stratégique, reste à savoir comment les dirigeants grecs qui lui ont succédé, allaient organiser la politique étrangère grecque et s'ils allaient radicalement changer leur fusil d'épaule. Il est vraisemblable que la

précédente volonté de chantage avait disparu devant les nécessités d'une nouvelle époque. En effet, si jusqu'ici, le leader du PASOK s'était permis de jouer sur la corde sensible de la menace soviétique et du rôle stratégique de la Grèce<sup>1114</sup> pour négocier de nouveaux contrats<sup>1115</sup> avec les Etats-Unis, sa stratégie n'était plus opérante.

Depuis 1989, les Etats-Unis ont compris que l'URSS, malgré la menace militaire due à l'armement démesuré que les Soviétiques possédaient, était en train de vivre une crise sans précédent. La prise de conscience des difficultés économiques du bloc soviétique et la mise en place, en réaction, de la pérestroïka par Gorbatchev, a clairement fragilisé l'Empire soviétique. Toutes ces incertitudes démontrent que, depuis la fin 1990, l'URSS ne représente plus la menace primordiale ; ce qui révisé tout l'équilibre géostratégique, à différentes échelles. C'est alors que nous observons un désengagement américain en Grèce, à partir du début de l'année 1990, mais également en Europe, ce qui démontre que les Etats-Unis réduisent drastiquement la voilure de leurs dépenses.

Douze Bases militaires américaines à l'étranger, dont neuf en Europe occidentale seront fermées entre 1991 et 1994, selon le projet de budget. [...]

Les bases sur lesquelles la marine et l'aviation américaine vont cesser leurs activités sont les suivantes : en Grèce, la base aérienne d'Hellenikon et la station de communications navales de Nea-Makri. <sup>1116</sup>

Pour la Grèce, la disparition de l'ennemi demi-séculaire est un coup dur car l'influence américaine ne peut plus se négocier comme auparavant. Le pays des Hellènes perd un atout très important dans ses relations avec les Etats-Unis, sur lesquels elle pouvait faire pression en menaçant d'un rapprochement avec le bloc de l'Est<sup>1117</sup>. Ce qui participe d'une lente dépréciation des relations entre les Etats-Unis et la Grèce, parallèlement à la détérioration observée des liens avec la France. Cette lente dégradation des relations entre la Grèce et les Etats-Unis, dynamique enclenchée lors des années d'exercice du pouvoir de Papandréou s'observe à travers les réactions de la population grecque. La méfiance grandissante de la population grecque envers les Etats-Unis, fait que la Grèce continue à vouloir se rapprocher de l'Europe, voyant celle-ci comme son partenaire privilégié.

---

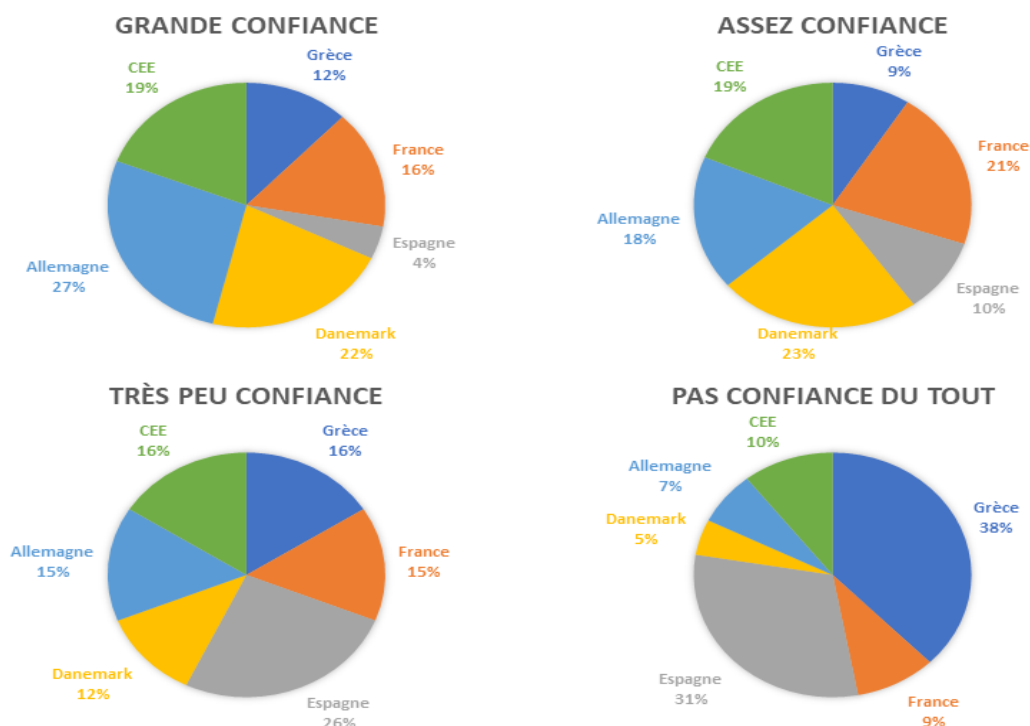
<sup>1114</sup> Ce qu'avaient fait tous ses prédécesseurs avant lui.

<sup>1115</sup> Dont des contrats d'armements, telles que des commandes d'avions.

<sup>1116</sup> *Le Monde*, 31/1/1991.

<sup>1117</sup> BLOUDANIS, Nicolas, *Histoire de la Grèce moderne, 1828 – 2012, Mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, 2013.

**Figure 45 – Comparaison des réponses données à un sondage, par l’Eurobaromètre du mois de juin 1991, à la question « A propos de la confiance que vous inspirent les Américains. Pouvez-vous me dire si vous avez ... »**



1118

Ce glissement se voit à travers les sentiments de la population grecque, dont la suspicion envers les Etats-Unis n’a fait que grandir au cours des années. Nous pouvons voir sur ces graphiques, résultats de plusieurs sondages conduits auprès de la population des Etats membres de la CEE, qu’à la question de la confiance accordée aux Etats-Unis, les avis de la population grecque diffèrent largement de ceux de la moyenne de la CEE et des autres Etats membres. Quand 9% de la population française exprime qu’elle n’a pas du tout confiance dans les Etats-Unis ou 5% de la population danoise, c’est loin des 38% de la population grecque qui expriment ce sentiment. Cet écart est significatif. C’est plus d’un tiers de la population grecque qui exprime son désaccord quant aux politiques américaines et à l’influence que celle-ci exerce sur la Grèce. Alors, serait-il possible qu’à travers sa population, nous comprenions que la Grèce recherche une influence moins invasive en Europe et veut se détacher des Etats-Unis, dont le caractère pressant n’est pas pour plaire au caractère méditerranéen ?

<sup>1118</sup> Fait par l’auteur selon les données de l’Eurobaromètre n°35 de Juin 1991.



La volonté d'association avec l'Europe est évidente. Elle s'observe dans les options du nouveau gouvernement de Mitsotakis, dont les initiatives prises pour plaire à Bruxelles sont nombreuses.

"La Grèce est notre pays, l'Europe est notre avenir ", a déclaré M. Mitsotakis en demandant à ses compatriotes de retrousser leurs manches pour affronter la crise économique qui frappe le pays. Le chef du gouvernement a dépeint dans les termes les plus noirs la situation après huit années de gestion socialiste qui a placé la Grèce, a-t-il dit, " très en arrière dans la course à 93 ".<sup>1119</sup>

De plus, les moyens invoqués par le gouvernement grec pour y parvenir sont clairement des solutions évoquées depuis longtemps par la Commission européenne : austérité, rigueur, assainissement des dépenses publiques. Nous observons également, qu'en liminaire, la déclaration de Mitsotakis confirme le revirement européen du gouvernement grec.

Toutefois, cette envie de rapprochement avec l'Europe ne doit pas se comprendre exclusivement comme résultante de la concurrence par rapport à la relation avec les Etats-Unis. Si la population grecque exprime une grande inquiétude face aux Etats-Unis, ce qui explique, sans doute le pourquoi du rapprochement encore plus grand avec l'Europe de Maastricht, les dirigeants grecs de cette période n'ont pas totalement abandonné l'idée d'une proximité avec les Etats-Unis. Cela se manifeste par la décision du gouvernement Mitsotakis de reconnaître l'Etat d'Israël, ce que s'était toujours refusé de faire son prédécesseur. Connaissant les relations particulièrement étroites qu'entretiennent l'Etat d'Israël et les Etats-Unis, cette initiative marque la volonté grecque de sortir de son isolement.

En matière de politique étrangère, le leader conservateur a insisté sur le besoin de rétablir " le prestige " de la Grèce à l'étranger, qui se trouve actuellement " isolée ". Son gouvernement jouera un " rôle énergique " dans la construction européenne. Il cherchera à conclure un accord avec les Etats-Unis sur la présence américaine en Grèce.[...] M. Mitsotakis a, par ailleurs, réitéré son intention de reconnaître de jure l'Etat d'Israël.<sup>1120</sup>

Ainsi, comprenons-nous que le gouvernement de Mitsotakis, au contraire de ce qu'avait fait Papandréou<sup>1121</sup>, cherche à normaliser les relations avec les Etats-Unis et à apaiser celles avec

---

<sup>1119</sup> *Le Monde*, 26/4/1990.

<sup>1120</sup> *Ibid.*

<sup>1121</sup> DALEGRE, *op.cit.*, p. 208 à 211.

la Communauté européenne. Le Premier ministre grec, malgré un fort sentiment européen, ne cherche pas à opposer une relation par rapport à une autre.

Cela se constate par la négociation d'un accord, par lequel le 30 mai 1990<sup>1122</sup>, Christos Zacharakis, ambassadeur de Grèce aux Etats-Unis et Alan Flanigan, diplomate américain, parviennent à s'entendre sur la présence américaine en Grèce et plus précisément en Crète. Nous comprenons, à travers cet événement, que le gouvernement Mitsotakis, au contraire de celui de Papandréou, qui menaçait fréquemment de faire évacuer les bases américaines de son territoire<sup>1123</sup>, cherche à conserver un minimum de présence américaine sur le territoire grec. L'accord stipule que la plupart des installations de la base aérienne Hellénikon, près d'Athènes, sont transférées à la base navale de Souda, en Crète. Ainsi, au lieu d'un départ, le gouvernement grec cherche-t-il à négocier un renforcement de la base de Souda. Nous interprétons cet accord comme une avancée des relations gréco-américaines d'autant plus que le porte-parole grec du gouvernement explique que celui-ci « sert les intérêts supérieurs de la Grèce »<sup>1124</sup>. A comprendre que le gouvernement Nouvelle Démocratie a vraisemblablement dû convaincre les Etats-Unis de ne pas diminuer drastiquement leur présence en Grèce. Une position d'autant plus compréhensible que des tensions importantes persistent entre la Grèce et la Turquie<sup>1125</sup> dont la présence américaine permettrait, selon la vision du gouvernement, d'atténuer le caractère éventuellement conflictuel.

Le gouvernement grec s'est rendu compte du fait qu'il lui serait impossible de satisfaire sa volonté de rapprochement plus complet avec les membres de la CEE, sans devoir renouer des liens (certes plus faibles) avec les Etats-Unis. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte. Comme nous pouvons le comprendre *via* les données fournies par l'Eurobaromètre, les Etats-Unis conservent une image positive au sein de la majorité des populations de la CEE : vouloir rejeter définitivement son influence, c'est prendre le risque de se faire passer pour un

---

<sup>1122</sup> *Le Monde*, 1/6/1990.

<sup>1123</sup> Il est fort probable qu'Andréas Papandréou n'eut jamais mis ses menaces à exécution. C'était une manière pour lui de se rendre indispensable.

<sup>1124</sup> *Ibid.*

<sup>1125</sup> Le 3 février 1990, il y eut des affrontements, entre des communautés chrétiennes orthodoxes et musulmanes, en Thrace occidentale. Il n'y eut pas de morts mais 21 blessés. La tension diplomatique monta d'un cran entre la Grèce et la Turquie car le ministre grec des Affaires étrangères décida d'expulser le consul général de Turquie basé à Komotini. Celui-ci avait parlé des communautés musulmanes de Thrace comme ses compatriotes, sous-entendus qu'ils étaient Turcs et non Grecs.

agitateur au sein de la Communauté, ce qui ne saurait être toléré, surtout pour un pays comme la Grèce. C'est pourquoi la Grèce bénéficie encore de sa position géographique lors d'interventions contre certains pays du monde arabe, notamment lors de la guerre du Golfe<sup>1126</sup>. Mais ce ne sont que des épiphénomènes, qui ne parviennent pas à occulter le fait que la Grèce, par la disparition du bloc soviétique, vient de perdre un atout majeur auprès de ses alliés.

Le rôle de perturbateur, joué par la Grèce depuis tant d'années, n'est désormais plus possible. Le peu de marge de manoeuvre dont elle dispose désormais pour négocier des avantages économiques l'a fait rentrer dans le rang, modifiant complètement ce qui avait fait sa force au cours des années 60, lors de la signature de l'accord d'association. C'est un véritable changement auquel doit faire face la Grèce, qui ne peut, dès lors, plus se comporter comme elle en avait l'habitude auprès de ses alliés. C'est cette constatation qui nous conforte dans l'une de nos hypothèses de départ, à savoir l'influence de la guerre froide sur l'association de la Grèce avec la Communauté économique européenne. Et si cette influence est avérée, en témoigne tout le travail que nous avons pu faire dans la partie 1 de notre étude, elle est d'autant plus confirmée par ce changement d'attitude grecque, une fois la guerre froide finie ou en passe d'être pacifiquement résolue. Nous sommes alors les témoins d'un changement de cycle, qui affecte fortement le pays hellénique et impacte sa stratégie de négociation perpétuelle. Mais il est également possible d'attribuer ce changement de comportement à la transition entre deux gouvernements très différents. Il n'est pas faux de penser que le gouvernement de Mitsotakis, bien que profondément attiré vers l'Europe, conformément à l'héritage laissé par Caramanlis, aurait vraisemblablement eu un comportement bien différent envers les Etats-Unis et l'Europe si l'URSS avait toujours été en place au début des années 90. Car la tradition du chantage et de la négociation à outrance n'était pas une caractéristique socialiste mais bien hellénique.

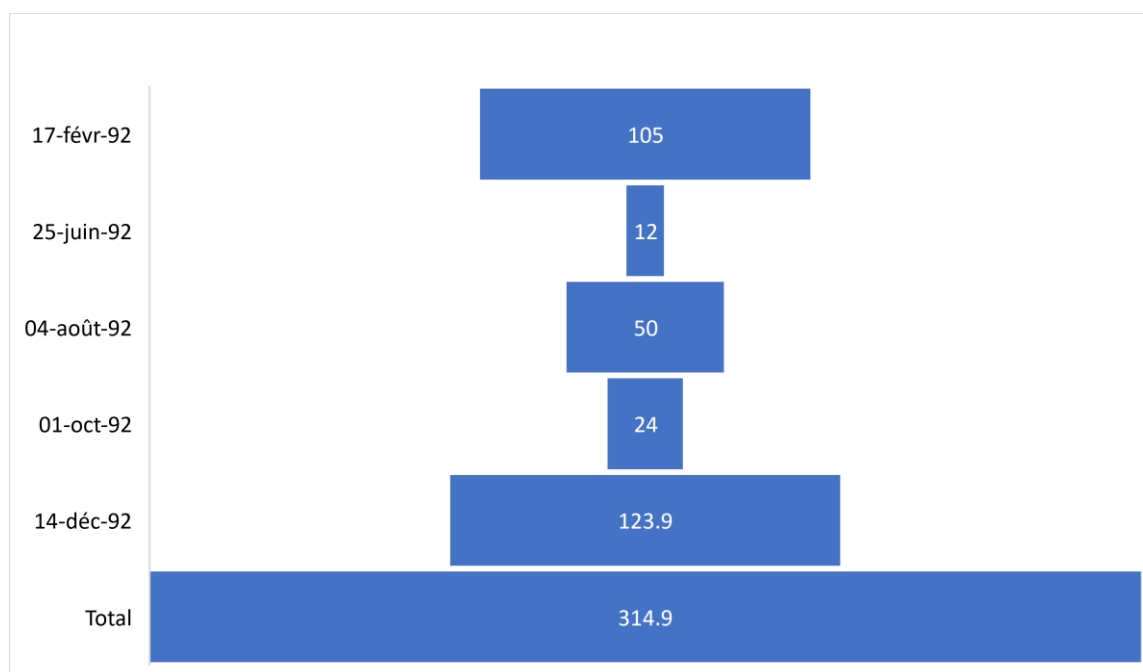
---

<sup>1126</sup> La Grèce n'est pas intervenue directement, mais elle a laissé les Etats-Unis utiliser la base navale qu'elle possède en Crète. La guerre du Golfe dura du 2 août 1990 jusqu'au 28 février 1991.

## 2. La modernisation de la Grèce ? La Grèce ratifie le traité de Maastricht.

Pour se préparer à l'enjeu du traité de Maastricht, le gouvernement grec cherche à montrer toute sa détermination en poussant le pays à la modernisation et à unifier son économie selon les critères de Bruxelles. Une modernisation sans doute trop rapide, qui fait risquer au pays de ne pas être suffisamment préparé, inquiétudes que nous avons pu constater également lors de l'adhésion de la Grèce en 1981. Mais l'enjeu est beaucoup trop important, tout autant que la possible manne financière. Le gouvernement est prêt à supporter les contraintes de Bruxelles en échange d'aides économiques (en forme de prêt) et de l'accompagnement progressif du pays vers la modernité tant recherchée. Cette stratégie s'avère payante, puisque ce ne sont pas moins de cinq prêts successifs que la Grèce obtient, en 1992, auprès de la Banque européenne d'investissement, dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures.

**Figure 46 - Prêts accordés par la BEI à la Grèce durant l'année 1992, exprimés en millions d'ECU (1,34 dollars)**



1127

<sup>1127</sup> AHUEF, Banque Européenne d'Investissement [BEI], PRESSREL, Greece – First European Investment Bank Loan for Athens Metro, 17/02/1992.

Le 17 février 1992, la Grèce obtient un premier prêt de la part de la BEI, pour la prolongation d'une ligne existante du métro d'Athènes. Nous avons vu, dans notre travail<sup>1128</sup>, que le gouvernement socialiste voulait moderniser le métro à Athènes et que les travaux furent lancés par le gouvernement Nouvelle Démocratie de Mitsotakis. Nous avons vu que le coût de cette infrastructure a été considérable et que les travaux n'ont été terminés que plusieurs années plus tard. Une partie du budget nécessaire provient des aides européennes, dont un prêt de 105 millions d'ECU, soit l'équivalent de 140,7 millions de dollars. Une somme non négligeable. La raison donnée par la Banque d'investissement est la volonté d'aider la Grèce à désengorger une capitale en proie à la pollution, problème majeur de la cité, qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesure de la croissance économique.

La BEI soutient l'extension du métro d'Athènes car cela va améliorer les conditions de vie pour les habitants de la ville, en augmentant le système urbain des transports en commun et alléger la congestion du trafic. L'extension du Métro va être une alternative plus propre et plus rapide aux bus et aux voitures. Indirectement aider à réduire les fumées et les oxydes de nitrogène, ce sera fait pour un environnement plus sain dans la grande métropole athénienne.<sup>1129</sup>

Ce n'est pas un enjeu à prendre à la légère et cela s'inscrit dans une politique plus large, à l'échelle européenne, de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère des grandes villes européennes.<sup>1130</sup>

La municipalité n'ayant pas prévu, dès le départ, de procéder à de grands investissements dans les transports publics, la plupart des Athéniens se déplacent en voiture. En conséquence d'une augmentation exponentielle du trafic liée à l'augmentation des revenus, Athènes est marquée depuis plusieurs années par l'apparition d'un nuage de pollution (Néphos) permanent au dessus de la capitale, ce qui en fait, à cette époque, l'une des mégalo-poles les plus polluées d'Europe, occasionnant même des dégâts sur les monuments historiques de la ville<sup>1131</sup>. Les principales sources de cette pollution sont le trop grand nombre d'usines, le manque d'espace vert et un parc automobile vétuste<sup>1132</sup>. Il est vrai, en ce qui concerne ce

---

<sup>1128</sup> Voir page 450.

<sup>1129</sup> AHUEF, Banque Européenne d'Investissement [BEI], PRESSREL, Greece – First European Investment Bank Loan for Athens Metro, 17/02/1992.

<sup>1130</sup> AHUEF, BEI, PRESSREL, Greece: EIB Loans to Improve Transport and Environment, 04/08/1992.

<sup>1131</sup> YOCOM, John E, « Air Pollution Damage To Buildings On The Acropolis », *Journal of the Air Pollution Control Association*, 29:4, 1979, p. 333-338.

<sup>1132</sup> VALAVANIDIS, Athanasios & VLACHOGIANNI, Thomais & LORIDAS, Spyridon & FIOTAKIS, Constantinos, *Atmospheric Pollution in Urban Areas of Greece and Economic Crisis. Trends in Air Quality and Atmospheric*

dernier facteur, que la plupart des Athéniens se déplacent majoritairement avec de vieux véhicules, très polluants, ne possédant pas les filtres modernes des nouveaux véhicules. Le nouveau gouvernement prend le problème à bras le corps et met en place, en 1991, un plan de retrait des vieux véhicules motorisés, dans le but de renouveler le parc automobile par des voitures neuves. C'est alors, qu'au cours de 1991 à 1992, près de 260.000 véhicules sont retirés de la circulation, dont presque 150.000 pour la seule ville d'Athènes<sup>1133</sup>.

Le 4 août 1992, c'est un autre prêt qu'octroie la BEI à la Grèce, toujours pour le même thème objectif, améliorer les transports et lutter contre la pollution<sup>1134</sup>. La description des différents secteurs dans lesquels la BEI intime à la Grèce d'investir est d'ailleurs beaucoup plus complète. La BEI divise le prêt en plusieurs parties, dont la principale doit permettre d'améliorer la construction des routes, mais également de moderniser les aéroports existants ainsi que les ports. Il est vraisemblable que ces deux derniers points visent à faire progresser le tourisme en Grèce, activité dont la Grèce profite pleinement et dont la part dans le PIB ne fait qu'augmenter. Il est alors primordial pour le pays d'améliorer ses moyens de communications routiers mais également les moyens de transports extra-territoriaux. Cependant, le volet écologique n'est pas laissé de côté et la BEI a des exigences très détaillées.

Dans l'objectif de contribuer au tourisme, pour augmenter les revenus économiques, une importance particulière doit être accordée à la réduction de la pollution côtière dans les pays qui bordent la méditerranée. <sup>1135</sup>

C'est donc tout un programme que lance le gouvernement grec, en accord avec les nouvelles directives de Bruxelles auprès des pays méditerranéens, même si, pour ce cas précis, il semble que les efforts à engager soient surtout tournés dans le sens d'une amélioration du tourisme et de la possibilité pour les citoyens européens de pouvoir plus facilement passer leurs vacances en Grèce. La question se pose alors de savoir si les efforts de la BEI à réduire la pollution en Grèce soient uniquement là pour rendre le pays plus attractif pour les touristes ?

---

*Pollution Data, Research and Adverse Health Effects*. WEB SITE [www.chem.uoa.gr](http://www.chem.uoa.gr), Dpt of Chemistry, University of Athens, 2015, p. 1. 1-27.

<sup>1133</sup> *Air pollution in Athens: existing status and abatement practices* [en ligne]. Europa.Eu. [Consulté le 12/04/2018]. Disponible sur : <https://www.eea.europa.eu/publications/2599XXX/page018.html> .

<sup>1134</sup> AHUEF, BEI, PRESSREL, Greece: EIB Loans to Improve Transport and Environment, 04/08/1992.

<sup>1135</sup> AHUEF, BEI, PRESSREL, Greece: EIB Loans to Improve Transport and Environment, 04/08/1992.

Dans les faits, il n'en est rien, puisqu'en octobre, la BEI octroie un nouveau prêt, et cette fois-ci, celui-ci doit financer la construction de plusieurs centrales électriques<sup>1136</sup>, sans aucun lien avec l'augmentation des revenus touristiques. Ce financement doit servir à financer la construction de centrales modernes qui permettent de réduire près de 60% les émissions de gaz nocifs pour l'atmosphère<sup>1137</sup>.

Ces aides obtenues par la Grèce, ne résument pas la totalité des raisons de son acceptation de Maastricht, mais elles concordent à démontrer les racines de l'action du gouvernement conduit par la Nouvelle Démocratie et reflètent fort logiquement l'héritage laissé par Constantin Caramanlis. C'est à ce besoin permanent de chercher à moderniser la Grèce et à la rapprocher des standards économiques européens, que l'on reconnaît l'influence de l'ancien Premier ministre.

Cela dit, la conscience de la nécessité de l'Europe pour la Grèce n'est pas une exclusivité de la Nouvelle Démocratie. Comme nous avons pu le voir avec l'expérience des années Papandréou. Malgré une personnalité explosive, celui-ci a tout de même accepté de signer l'Acte unique européen. Il a certes utilisé majoritairement les aides européennes pour conduire sa politique sociale, vraisemblablement très compliquée à mettre en place sans cette manne financière, mais cette politique, malgré les critiques de Bruxelles, est paradoxalement défendue dans ses discours par Jacques Delors qui a cherché à intégrer dans Maastricht une partie très sociale<sup>1138</sup>, dont les membres de la CEE ne semblaient pas motivés à en faire une priorité<sup>1139</sup>. Cette signature de l'Acte unique rajoute au mystère du personnage de Papandréou, à savoir quelles étaient ses réelles intentions par rapport à l'Europe.

---

<sup>1136</sup> AHUEF, BEI, PRESSREL, Greece: EIB Lends ECU 24 million for Environmental-Friendly Electricity Production, 01/10/1992.

<sup>1137</sup> *Ibid.*

<sup>1138</sup> Jacques Delors, explique plus précisément dans une interview accordée au CVCE qu'il voulait, entre autres, amener le dialogue entre les partenaires sociaux à une échelle européenne. Il voulait qu'une décision prise par les partenaires sociaux, bénéfiques pour les travailleurs, puisse être votée à l'échelle européenne. La composante sociale était pour lui indissociable de la partie économique de l'Europe. Mais la Grande-Bretagne n'en voulait pas, Margaret Thatcher y était farouchement opposée, tandis que les Danois et l'Allemagne, poussaient Delors pour qu'il abandonne son projet. Mais il ne voulut pas l'abandonner, ce qui devint le protocole social, posé en annexe du traité, finalement accepté par 11 pays sur 12 (sauf le Royaume-Uni qui refusa), où l'Union européenne se portait garante d'offrir un niveau élevé de protection pour la santé et des travailleurs.

<sup>1139</sup> *Interview de Jacques Delors / JACQUES DELORS, Hervé Bribosia, prise de vue : Alexandre Germain.- Paris: CVCE [Prod.], 16.12.2009. CVCE, Sanem.*

La question européenne devient, à partir des années 90, une question centrale en Grèce et ne divise plus les partis politiques. En ce qui concerne la question de Maastricht, nous pourrions croire que la venue au pouvoir de Nouvelle Démocratie, ne suscite quelque défiance de la part du PASOK, qui rappelons-le, constituait une force de frappe politique encore très puissante. Mais si Nouvelle Démocratie se porte garante de l'héritage européen laissé par Caramanlis, le PASOK traverse une crise identitaire, qui le transforme d'un parti méfiant envers l'Europe et les Etats-Unis, en parti de centre-gauche, qui voit également en l'Europe un moyen pour la Grèce d'espérer un futur meilleur. C'est alors que le Parlement grec, dans sa grande majorité, ratifie le traité de Maastricht, le vendredi 31 juillet 1992, après la signature du texte, le 7 février 1992, par les ministres des Affaires étrangères. Ce sont 286 députés grecs qui acceptent le traité, sur 300<sup>1140</sup> ; où seuls quelques députés communistes votent contre. La Grèce est alors le quatrième pays à ratifier le traité après l'Irlande (après un référendum le 18 juin 1992), le Luxembourg (le 2 juillet 1992) et la Belgique (le 17 juillet 1992). La France, de son côté, décide de l'autorisation de la ratification du traité par un vote référendaire, où le « oui » l'emporte à 51,04%, le 20 septembre 1992<sup>1141</sup>.

Le Danemark, de son côté, à l'instar de l'Acte unique, rejette le traité par référendum<sup>1142</sup>, et la Grèce, comme le symbole de son changement d'attitude, ne va pas du tout dans ce sens. Les espoirs laissent alors à penser que la Grèce s'est enfin débarrassé de son rôle de trublion de l'Europe pour un avenir meilleur.

---

<sup>1140</sup> *Le Monde*, 2/08/1992.

<sup>1141</sup> La participation fut particulièrement importante, soit 69,70% de la population française en âge de voter.

<sup>1142</sup> La population danoise rejette, le 2 juin 1992, par référendum, le traité de Maastricht d'un tout petit écart. 50,7% des électeurs votent contre. Il faut attendre le 18 mai 1993, lors d'un second référendum, pour que les Danois votent pour à 56,7%.



## Conclusion

Traiter de l'Histoire contemporaine de la Grèce, dans le cadre de ses relations avec la Communauté économique européenne (et dans une moindre mesure avec la communauté occidentale) fut un projet vaste et fascinant. Cela nous a contraints à des choix, dont un des plus importants fut celui de convoquer une certaine catégorie de sources d'archives, après avoir dû délimiter un champ de recherche précis. Tout d'abord, nous ne pouvons pas passer sous silence les faiblesses probables de cette étude : pourquoi l'absence d'archives grecques sur la question de la Grèce ? Il est vrai que nous avons utilisé presque toutes les archives qui étaient à notre disposition, archives françaises, archives européennes, archives américaines, archives de l'OTAN, etc., mais très peu les archives grecques. La question est légitime, mais il est apparu au fur et à mesure de cette étude, que cela semblait de moins en moins pertinent.

Tout d'abord, il peut être important de préciser que nous voulions faire un travail sur la Grèce mais du point de vue de ses partenaires et globalement à partir du regard de la France et des institutions européennes. Nous estimions que les archives grecques étaient certes importantes, mais que, pour les types de sujets à traiter, nous n'en avions pas absolument besoin. De plus, l'accès aux archives grecques est toujours complexe. Il existe une certaine forme de lourdeur administrative et malgré des demandes renouvelées, une difficulté à pouvoir trouver en amont les inventaires en ligne. Il est apparu qu'au vu de la complexité à comprendre le classement et du temps que cela prendrait pour chercher d'hypothétiques documents sur la période nous concernant, il était plus judicieux de le consacrer à d'autres sources. Nous voulions faire un croisement entre le contexte diplomatique, politique, géostratégique et économique, ce qui constitue l'originalité de cette thèse. Il nous semblait alors que les études écrites sur la Grèce, donnant leur point de vue sur ces questions, nous permettaient déjà de bien comprendre la situation. Cela nous permettait alors de faire le lien avec des archives, car nous avons besoin d'informations de première main seulement lorsque nous n'étions pas d'accord avec les interprétations faites sur les raisons de l'adhésion de la Grèce ; ces raisons venant majoritairement d'influences extérieures au pays hellénique.

Ensuite, s'il est apparu, qu'au cours de ces chapitres, nous évoquions parfois trop l'histoire politique intérieure grecque, c'est en raison de la difficulté d'isoler la politique grecque du contexte européen. Le personnage de Papandréou étant une personnalité complexe, nous avons parfois pris le parti de présenter ses politiques en Grèce plutôt que de s'intéresser à la relation qu'il entretenait avec les institutions européennes. Cela n'était pas là volonté initiale mais il nous a semblé qu'il était important, pour démythifier certaines études économiques à propos de la politique du PASOK, d'éclairer quelque peu le personnage de Papandréou, sans toutefois oublier ses zones d'ombres.

Enfin, il nous semble que les mythes les plus importants associés à la Grèce perdurent : le pays de la démocratie et le berceau de l'Europe. Ces mythes ont été instrumentalisés par différents acteurs européens ayant trouvé des intérêts à l'association et à l'adhésion de la Grèce. Il fallait créer une belle image de la Grèce, afin qu'elle soit plus facilement acceptée et légitimer sa participation à la communauté européenne par son glorieux passé.

Dans un premier temps, nous avons présenté les enjeux et les débats des négociations et de la signature de l'accord d'association du 9 juillet 1961 en nous appuyant sur les archives françaises et américaines, les documents concernant les institutions européennes. Les motivations nous paraissent désormais beaucoup plus claires, et nous estimons que la plupart des acteurs ont eu tendance imposer leurs visions dès qu'il s'est agi de parler des bénéfiques des relations entre la Grèce et la CEE. Une déconstruction était alors nécessaire pour dissocier ce qui est de l'ordre de ce que nous pourrions appeler le « roman intracommunautaire », une forme d'histoire que nous retrouvons dans la plupart des ouvrages traitant de l'adhésion et de l'intégration des pays membres et une histoire se rattachant aux incertitudes d'une époque troublée. Certes, le caractère symbolique mis en avant lors de la plupart des événements, entre la Grèce et les différents acteurs européens, était certainement une forme de paravent pour cacher l'importance géostratégique de la Grèce, mais cet aspect symbolique des relations entre la Grèce et la CEE n'est pas non plus à mettre de côté.

Si le caractère stratégique de l'accord d'association et l'influence des Etats-Unis sur la réalisation de cet accord ont été prouvés à de nombreuses reprises dans cette thèse, ce n'est pas pour autant qu'il faille nier la part symbolique de cette association avec la CEE. Lorsque les commissaires expliquaient ce que la candidature grecque symbolisait pour eux et ce que la Grèce représentait à leurs yeux, ils le pensaient réellement. Cela dit, le comportement de la

Commission reste ambigu. Il nous semble que la plupart des membres de la Commission n'étaient pas très partants pour associer la Grèce (encore moins la Turquie), aussi peu de temps après la signature du traité de Rome, le 25 mars 1957, malgré les discours allant dans le sens inverse.

De fait, toutes les raisons de l'acceptation de la Grèce dans le Marché commun et de son rapprochement avec le bloc occidental, évoquées au cours de cette étude, sont justes mais se situent à des échelles différentes. Dès lors, il est difficile de réfuter la raison symbolique au nom de la raison économique ou de la raison stratégique, car les différents jeux d'influence à l'égard de la Grèce démontrent des intérêts divers et variés que la raison stratégique ne saurait expliquer à elle seule.

L'accord d'association fut en réalité l'aboutissement de négociations longues et difficiles. Malgré l'influence des Etats-Unis sur cet accord, les luttes de pouvoir et d'influence au sein de la CEE auront été un facteur freinant le déroulement des négociations. La France a cherché vraisemblablement, dans le cadre de ces négociations, à renforcer son influence sur la Commission européenne. Cette volonté d'influencer les décisions de la Commission se transforme en un combat bureaucratique entre les administrations françaises et européennes. La réaction française face à la Commission européenne et à son supposé manque d'enthousiasme pour la candidature grecque interroge sur l'importance que la France se donnait dans son rôle de soutien à la candidature grecque. Certes, la France connaissait l'influence des Etats-Unis et son opposition à la Commission était une manière pour elle de marquer que rallier la Grèce constituait un intérêt majeur. Nous voyons d'ailleurs que la Grèce devient un enjeu de la bataille d'influence que se livrent les Etats-Unis et la France. Il est intéressant de voir que cette défiance de la France par rapport à la dimension que prend la Commission européenne dans les négociations de l'association de la Grèce annonce, en quelque sorte, ce qui aboutira à la crise dite de la chaise vide.

La preuve de l'intérêt américain pour la candidature grecque est renforcée lors du passage de la Grèce du régime démocratique à la dictature. Cet événement éclaire la nature des relations que la Grèce entretenait avec les membres de la Communauté européenne et les différentes institutions européennes à la fin des années 60. Les pays membres de la CEE et du Conseil de l'Europe se poseront un cas de conscience, à savoir s'il fallait poursuivre leurs relations avec la Grèce des colonels. Une Grèce qui restait un partenaire économique

particulièrement proche pour la plupart de ces pays. La question de la dictature en Grèce nous permet d'appréhender le fait que le caractère démocratique, comme identité de la Communauté européenne, n'en était alors qu'à ses débuts. Il faudra attendre la déclaration du sommet de Copenhague, qui s'est déroulé du 14 au 15 mai 1973, pour que le caractère démocratique de la CEE devienne officiellement une composante essentielle de son identité. Nous comprenons que le cas de la dictature des colonels est vraisemblablement à l'origine de cette prise de conscience européenne et que l'événement a obligé les Etats membres à réfléchir plus précisément sur la notion d'identité européenne.

Nous avons vu que la normalisation des relations diplomatiques entre la Grèce des colonels et les alliés occidentaux montre la complexité des rapports atlantiques. Les considérations économiques prennent le pas, par exemple, sur les considérations d'ordre politique, entre la Grèce des colonels et les Etats membres de la CEE. Tandis que du côté de l'OTAN, c'est logiquement le contexte géostratégique qui définit très largement la ligne de conduite adoptée et dictée par les Etats-Unis. Cela dit, le cas le plus complexe reste celui du Conseil de l'Europe où, à l'exception de la France, une grande majorité de pays est favorable à voter une exclusion de la Grèce du Conseil. Mais ce vote n'a aucune incidence sur les relations bilatérales avec la Grèce ; certains pays, comme l'Allemagne, expriment très clairement que, malgré ce vote, ils continueront à échanger avec la Grèce. Cela nous convainc définitivement de la nature symbolique de l'initiative prise par les pays membres du Conseil de l'Europe. D'ailleurs, il est bon de rappeler que c'est finalement la Grèce (certes pressée par l'échéance d'un vote d'exclusion) qui décida de partir.

Dans le cadre de la normalisation du régime des colonels, nous avons pu, en croisant plusieurs sources, nous rendre compte que l'acceptation, par l'immense majorité des alliés occidentaux, a peut-être été orchestrée par une manipulation des colonels, qui se sont servis de la rivalité entre la France et les Etats-Unis, pour s'assurer du soutien des Américains. Soutien qui n'avait rien de naturel. Contrairement à l'historiographie traditionnelle, les collaborateurs du président Johnson n'étaient pas du tout préparés à l'arrivée des colonels et, loin de les soutenir, les méprisaient. Les administrations américaines sont attentistes pendant les premiers mois, réduisant drastiquement, par la même occasion, l'aide militaire apportée à la Grèce. C'est alors que les colonels entrent dans une phase de séduction des Etats-Unis de Johnson, tout en diffusant en parallèle de fausses informations sur une prétendue amitié avec

le général De Gaulle. Les Etats-Unis accusent presque la France de rencontrer les colonels en cachette, alors que nous avons vu que la seule rencontre informelle fut une rencontre fortuite entre Jacques Baeyens, l'ambassadeur français à Athènes et les membres du gouvernement grec. De leur côté, les Etats-Unis se gardent de parler d'une lettre que Papadopoulos leur envoie, au mois de janvier 1968, pour plaider sa cause. Et, si la plupart des rumeurs sur les liens français avec les colonels sont systématiquement relayées par l'administration américaine à toutes les ambassades alliées, la lettre de Papadopoulos est restée confidentielle jusqu'au bout.

Bien qu'il soit difficile de dissocier le vrai du faux, car les colonels s'étaient très tôt spécialisés dans la désinformation, il est vraisemblable que les colonels aient volontairement fait circuler ces fausses informations pour inquiéter les Etats-Unis. En parallèle, il est probable que l'administration Johnson ait utilisé cette prétendue relation pour légitimer la reprise normale de leur relation avec la Grèce. La France sera d'ailleurs le dernier pays du bloc occidental à normaliser ses relations avec les colonels, ajoutant encore un peu plus de crédit à la théorie de la manipulation.

Par rapport à ces normalisations, la décision des pays scandinaves peut paraître courageuse. Cela dit, il faut quelque peu revoir cette vision. En premier lieu, il faut noter que les pays frondeurs, à l'instar des Pays-Bas, ont très bien su faire la part entre l'action politique contre les colonels et la part économique des échanges avec la Grèce. Il n'est dès lors pas surprenant de remarquer que, malgré une action directe des pays scandinaves et des Pays-Bas pour exclure la Grèce du Conseil de l'Europe, ces pays continuent de faire du commerce avec la Grèce des colonels, et dans des proportions toujours plus importantes. Ce sont d'ailleurs tous les pays occidentaux du continent européen qui voient leurs relations commerciales atteindre un véritable pic avec la Grèce en 1973, alors que c'est à cette période que le régime est le plus violent envers sa population. Cela nous conforte également dans notre analyse, démontrant que l'action des pays frondeurs ne fut, somme toute, qu'une position hautement symbolique, et en réalité, n'a quasiment eu aucune portée concrète dans la lutte contre le régime des colonels.

Il est par ailleurs paradoxal, de se rendre compte que c'est finalement la Turquie qui aura été indirectement le pays ayant eu l'action la plus concrète dans le départ des colonels de la Grèce. Force est de constater que c'est l'invasion de Chypre par la Turquie, suite au coup d'Etat

fomenté par Ioannidis, qui a mis fin à plus de 7 ans de dictature en Grèce et a signé le départ des colonels du pouvoir. Cette pression militaire sans précédent sur la Grèce, conjuguée à la prise de conscience du fait que les Etats-Unis et l'Europe ne prendraient pas parti pour la Grèce tant que les colonels seraient au pouvoir, a précipité la chute du régime.

La Grèce retrouve alors la démocratie après une période de dictature difficile. Constantin Caramanlis reprend sa position de Premier ministre et s'efforce de redonner de la Grèce une image positive. Sa motivation à aller encore plus en avant dans l'intégration de la Grèce à la Communauté européenne demeure intacte. Cette insistance s'explique car, bien que la Grèce ait retrouvé la démocratie, la menace d'une opposition militaire avec la Turquie est toujours présente. Les Etats-Unis ayant bien fait comprendre aux Hellènes qu'ils ne soutiendraient personne, le besoin de la Grèce à se trouver des partenaires fiables demeure le point essentiel de la nouvelle politique de Caramanlis : ce dernier cherche alors dans l'intégration européenne à s'assurer du soutien des Etats membres.

A l'appui de ces faits, nous observons une recrudescence de l'achat d'armements militaires par la Grèce auprès des partenaires européens. Chiffres à l'appui, nous pouvons voir que la Grèce reste un marché particulièrement porteur pour les pays dont l'industrie militaire est développée. Les membres de la communauté européenne vendent des volumes considérables de matériel militaire à une Grèce en proie aux doutes quant à sa souveraineté dans la Mer Egée.

Dans cette quête de l'adhésion, un acteur se démarque à nouveau, c'est la France. C'est pour cela que la pression française sur la Commission européenne est si importante. Si la Commission a tendance à inscrire dans son histoire officielle, qu'elle fut à l'initiative d'un premier rapport positif pour l'adhésion de la Grèce et qu'ensuite ce furent les Etats membres qui décidèrent l'acceptation, nous savons grâce à cette étude qu'il n'en a rien été.

Non seulement en 1975, la Commission européenne n'était pas favorable, mais avant qu'elle ne donne son avis, Valéry Giscard d'Estaing faisait savoir, dès son premier déplacement en Grèce, du 17 au 21 septembre, que le Conseil européen y était favorable et la France très favorable. Allant à l'encontre des traités européens, qui voulaient que la Commission doive donner son avis, en premier, sur les nouvelles candidatures à l'entrée. Bien que majoritaire, le soutien seul de la France ne suffit pas et nous avons vu qu'à cet appui, s'ajoutent ceux de

l'Italie et de l'Allemagne. Au départ réticente, l'Allemagne ne voit pas dans la candidature grecque un moyen de relancer la construction européenne ; il nous semble qu'elle ne se cantonne qu'aux intérêts économiques de l'adhésion. A cette question des influences dans l'adhésion de la Grèce, Eirini Karamouzi s'oppose à notre vision du processus puisque dans son ouvrage<sup>1143</sup>, elle explique que l'influence française est plus un mythe et que c'est l'Allemagne qui organise un vrai soutien à la candidature grecque à partir de 1977.

Nous remettons en question sa vision du processus d'adhésion dans cette thèse. Si nous sommes volontiers d'accord pour conclure à une forte pression américaine sur la question de l'accord d'association, nous récusons que le contexte de la guerre froide puisse expliquer, à lui seul, l'adhésion de la Grèce à la CEE. Nous avons démontré que la candidature grecque s'inscrivait dans un projet, à une plus large échelle, de relance et de révision de la machine européenne outre la création de nouveaux projets comme les Programmes intégrés méditerranéens. D'ailleurs, nous ne voyons pas en quoi l'adhésion à la CEE apporte quelque chose de nouveau en termes d'alliance avec le bloc occidental, alors que la Grèce est déjà présente dans presque tous les organismes internationaux et interalliés du bloc occidental. Nous avons au contraire démontré que l'adhésion de la Grèce à la CEE s'explique vraisemblablement par la recherche de nouveaux partenaires, en dehors des Etats-Unis et la recherche de nouvelles influences. La thèse du déclin de l'influence de la France par rapport à l'Allemagne en ce qui concerne l'adhésion grecque nous semble par trop exagérée, l'influence française demeurant majeure à cette époque, même après l'année 1977. D'ailleurs, quand tous les autres membres ont envoyé leur ministre des Affaires étrangères, Valéry Giscard d'Estaing est le seul chef d'Etat à s'être déplacé pour la cérémonie d'adhésion à Athènes, démontrant ainsi que c'était un projet qu'il défendait très fortement.

Pour notre part, il nous semble que la vision d'Eirini Karamouzi anticipe beaucoup trop sur les événements futurs. Son ouvrage ayant été publié en 2014, il est possible qu'elle ait voulu s'appuyer sur la forte influence allemande qui s'opère désormais sur la Grèce depuis la crise des Subprimes et y voir son origine beaucoup plus tôt qu'elle ne l'est en réalité. De plus, la tentation est dorénavant forte de vouloir contrebalancer la pression de l'Allemagne sur la

---

<sup>1143</sup> KARAMOUZI, Eirini, *Greece, the EEC and the Cold War 1974 – 1979: The Second Elargement*, Palgrave Macmillan UK, 2014.

Grèce, en voulant démontrer que c'est de sa responsabilité si la Grèce a adhéré à la CEE. En tout cas, nous voyons que les interactions avec la Grèce découlent toujours d'un enjeu supérieur et que l'association et l'adhésion avec la Grèce ne représentèrent jamais une fin en soi mais toujours un passage vers un objectif dépassant le cadre exclusif de la Grèce.

L'histoire de la construction européenne a prouvé que chaque nouvelle adhésion a apporté son lot de nouvelles problématiques auxquelles il fallait répondre. La Grèce ne faisant pas exception, il est certain que son adhésion coïncide avec un renouveau de la construction européenne et avec l'achèvement de plusieurs projets, jusque-là laissés en suspens. C'est le cas par exemple de la création du Système monétaire européen en 1979, puis de l'European Currency Unit, la même année ; de la réforme de la PAC aux politiques de financement des agricultures méditerranéennes, qui voient aboutir la création des Programmes intégrés méditerranéens, en 1985. La Grèce, consciente ou pas de ce fait, devient un instrument (tout autant que l'Espagne et le Portugal) du rééquilibrage de la Communauté européenne, volontiers considérée comme trop axée vers le Nord de l'Europe, surtout depuis que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont adhéré en 1973.

Il s'agit alors pour la France, voulant défendre les intérêts de sa production agricole, de s'associer avec des pays méditerranéens pour promouvoir des politiques d'aides qui lui seraient favorables. Paradoxalement, ces nouveaux adhérents ont surtout été perçus comme autant de nouveaux concurrents potentiels aux productions du sud de la France. Pourtant, la Grèce est vue par le Président français comme un soutien potentiel à la renégociation de la PAC que l'Italie et la France trouvent insuffisante pour leurs régions les plus pauvres. Il semble alors que la France se fasse la gardienne des politiques méditerranéennes. Il est vraisemblable que pour faire accepter ces entrées, Valéry Giscard d'Estaing dut promettre des concessions dans d'autres domaines pour satisfaire certains membres de la CEE qui n'y trouvaient pas les mêmes intérêts, alors que, de façon concomitante, apparaît, en plus de la grande amitié entre Constantin Caramanlis et Valéry Giscard d'Estaing, une volonté de la part de la France d'être à l'initiative de la plupart des grands projets européens.

Ce partenariat franco-grec s'érode à partir des années 80, tout autant que le rôle, au sein de la CEE, de la Grèce qui, d'un pays moteur, devient le trublion dont personne ne veut plus entendre parler. Ce nouvel enjeu se repère par un glissement conceptuel assez marquant de ce que doit être l'Europe et qui annonce, en quelque sorte, ce que deviendra Maastricht.



Sans croire que nous sommes en présence d'une Communauté ultralibérale, défendant la compétitivité à tout prix, force est de constater que ce qui est reproché à la Grèce d'Andréas Papandréou, tient plus à un conflit idéologique du point de vue économique, qu'à son envie de sortir de la CEE. Papandréou se présente, dans les années 80, totalement à contre-courant de la pensée économique néolibérale dominante, mouvement lancé par l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher ; il représente un courant économique socialiste, souvent présenté comme radical, alors que nous avons observé que, dans les faits, il n'en était rien. Pour la Grèce, appliquer les règles européennes, c'est appliquer les politiques économiques dictées par les Etats-Unis, et elle s'y refuse. Cela passe mal auprès de la Commission européenne.

Les difficultés relationnelles entre la Grèce, les membres de la CEE et la Commission sont synonymes d'une adhésion ratée pour la Grèce. Il serait fortuit de faire un parallèle entre l'accord d'association-dictature des colonels, puis adhésion-PASOK, mais force est de constater que la Grèce montre une histoire politique complexe qui l'a peut-être empêchée de réussir pleinement certains enjeux. C'est-à-dire que chaque fois qu'elle a pu se lancer dans une dynamique bénéfique, celle-ci fut irrémédiablement stoppée par une alternance politique dure, en opposition avec l'évolution de ses partenaires européens. Ainsi, à la fin des années 80, la Grèce est-elle perçue comme un pays qui pose problème, comme un élément perturbateur du bon fonctionnement de l'exercice européen, loin des espoirs qui avaient pu être formulés au début des années 60. Cela dit, il n'est pas lieu ici de faire le procès du PASOK ni d'en faire la critique, car nous avons démontré qu'il eut des effets positifs ne serait-ce qu'au plan social, malgré les nombreux cas de corruption qui entachent un bilan très contrasté.

Nous pouvons d'ailleurs rebondir sur les effets de la guerre froide, en observant qu'en plein affrontement, la Grèce a semblé plutôt épargnée par les difficultés et les critiques, mais qu'à partir de 1985, lorsque l'on commence à sentir des faiblesses dans la puissance soviétique, la Grèce est sommée, en quelque sorte, de rentrer dans le rang. C'est-à-dire que si, jusqu'ici, on était prêt à lui pardonner son caractère singulier, dès que cet atout a disparu à la fin de la guerre froide, elle ne bénéficiait plus de la même marge de manœuvre que lorsqu'elle représentait une force non négligeable pour la « défense du monde libre ». Et il est possible, en mettant de côté le caractère spécial de l'amitié entre Caramanlis et Valéry Giscard d'Estaing, que la solidarité envers la Grèce n'eut été qu'une solidarité de façade, que la fin du

conflit avec l'Empire soviétique a révélée de façon flagrante, puisque dès 1988-1989, le ton change et les témoignages se multiplient pour décrire la Grèce comme un véritable problème dans la CEE, alors qu'auparavant il n'en était fait mention que très rarement à l'échelle de la Communauté.

D'ailleurs, on ne peut imputer toutes les fautes à la Grèce et à ses alternances politiques car force est de constater que la Commission européenne et les Etats membres possèdent également leur part de responsabilité dans cet échec.

Lorsque la Grèce s'est vu signifier les défaillances de son économie et les modifications à y apporter, lorsqu'elle a bien voulu se lancer dans certaines réformes, nous constatons que celles-ci lui ont été conseillées sans mesurer l'implication sociale et économique qu'elles allaient engendrer. Finalement, nous observons que la Grèce ne peut être tenue comme totalement responsable, car l'économie a toujours pris le pas sur l'aspect politique au sein de la Communauté européenne. Ceci est paradoxal puisque d'aucuns s'accordent à dire que l'adhésion grecque est avant tout une adhésion politique et symbolique, mais pour quels objectifs ? Il est très difficile de discerner une politique unique au sein de la CEE, qui ne soit pas jusque-là, un principe de concurrence, assistée d'une coopération intégrée par les aides économiques et la contribution financière solidaire. Mais il n'existe aucune coopération dans les objectifs à long terme. C'est-à-dire que la Grèce n'a pas adhéré à un projet auquel elle devait se conformer, mais juste à un Marché dont elle devait respecter les règles, sans savoir pourquoi et à qui cela profitait. Nous pouvons nous demander, à travers les premières difficultés qu'elle a rencontrées, si le problème n'est pas plutôt dû à une absence de plan d'ensemble à l'échelle européenne, et ce, depuis les années 80.

Nous observons que la Grèce, à deux reprises, dut subir une crise économique suivie d'une recommandation d'une période d'austérité formulée par Bruxelles : celle de 1985-1987, puis celle de la crise des Subprimes de 2008, avec les premières mises en place de la Troïka<sup>1144</sup> à partir de 2010. A partir de 1985, la Commission européenne a demandé au gouvernement d'Andréas Papandréou de procéder à des politiques d'austérité pour réduire son déficit

---

<sup>1144</sup> La troïka désigne les experts représentant la Commission européenne et la Banque centrale européenne, puis le Fonds monétaire international. Ceux-ci sont chargés, à partir de la crise économique grecque, de réaliser un audit de la situation économique grecque et d'organiser le plan de refinancement de cette dernière, tout en lui imposant des directives pour y parvenir. La Grèce est littéralement placée sous la tutelle de ces organismes internationaux.

budgétaire, son inflation et la dette publique qui commençait à augmenter. C'était également l'occasion pour la Commission de rappeler à Papandréou que celui-ci devait libérer l'économie grecque des mesures protectionnistes. Pour se faire entendre du gouvernement socialiste, la Commission européenne joua sur la volonté de la Grèce d'emprunter sur les marchés internationaux mais ces derniers n'avaient plus confiance dans les politiques économiques du PASOK ; ainsi, la Commission promettait-elle de se porter garante de la Grèce pour ses emprunts, si cette dernière consentait à faire des efforts sur ses dépenses et le respect de son budget. Face à la montée des difficultés économiques, Bruxelles obligea le gouvernement de Papandréou à procéder à des cures d'austérité, seul prérequis pour également débloquer un prêt de la part de la BEI. La Grèce, dans les années 80, en plus d'avoir dû dévaluer sa monnaie, a, entre autres, bloqué l'indexation des salaires de la fonction publique, ce qui a porté un coup terrible à la crédibilité des politiques de Papandréou.

C'est également, à quelques différences près, ce qui s'est reproduit entre la Commission européenne et la Grèce lors de la crise des Subprimes. Des politiques d'austérité sont imposées lorsque la Commission se rend compte que la Grèce ne peut plus subvenir à ses besoins depuis qu'elle a dû rembourser une grande partie de ses créances auprès de banques françaises et allemandes. Ces politiques d'austérité sont alors promues par la Commission européenne comme étant le moyen de juguler le déficit public grec et son immense dette contre la promesse de déblocage de plusieurs emprunts. Si les contraintes imposées ne sont pas aussi importantes entre 1985 et 1987, et sur un temps beaucoup plus court, elles sont bien plus lourdes à partir de 2010. Nous voyons que deux méthodes ont été appliquées, presque de la même façon, mais l'une sur un temps plus long et avec plus de coercition.

Déjà réclamée dans le passé par la Commission européenne, avec la réussite que l'on connaît, la politique d'austérité récemment demandée à la Grèce est allée encore plus loin. Dans cette course à la lutte contre la dette publique grecque, la Commission a obligé la Grèce, après la crise de 2008, à vendre une grande partie de ses services publics à des compagnies privées, ce qui la prive dorénavant de ses revenus, ce qui l'oblige à emprunter indéfiniment sur les marchés européens et internationaux à des taux très importants. Ainsi, la dette grecque, en pourcentage du PIB, qui était de 109% en 2008, a-t-elle atteint le pic de 180% en 2016. Elle reste stable depuis plusieurs années, au-dessus des 175%. Cela démontre que cette politique n'améliore pas les économies des Etats et ne réduit pas la dette publique qui, dans ce cas, a

au contraire grimpé en flèche. Surtout, il nous semble que le but recherché est de réduire la part de l'Etat dans la plupart des politiques économiques, dont l'investissement de l'Etat dans la politique sociale.

Malgré un bénéfice visible dans certains secteurs, dont la modernisation de ses infrastructures, depuis son adhésion à la CEE, la Grèce a vu son économie lentement se dégrader, à cause de cadres de plus en plus contraignants. Une dégradation qui, malgré les nombreuses aides européennes, autant de perfusion sur une économie malade, a conduit la Grèce où elle en est aujourd'hui. Son chômage a fortement augmenté, jusqu'à 18% de la population active, 58% chez les moins de 25 ans. Un taux de pauvreté supérieur à 22% de la population totale. Un PIB, qui entre 2007 et 2017, a perdu 60 milliards d'euros. A l'heure du bilan des réformes, que la Grèce aura bien voulu consentir dans les années 80, sous la pression de la Commission, le seul secteur qui aura été bénéficiaire par rapport à cette adhésion grecque, est celui de la finance et des banques, malgré une nationalisation importante de celles-ci faite par le gouvernement Papandréou. Il faut alors constater que, si la Grèce s'est fortement enrichie des investissements opérés au sein de son pays et des différentes aides économiques dont elle a pu bénéficier depuis qu'elle a adhéré, elle s'est surtout fortement endettée, ce dont nous pouvons observer les prémices à partir du milieu des années 80.

Il est bon d'observer que l'adhésion de la Grèce à la CEE a globalement été insupportable pour son économie fragile et que rien n'a été fait de la part de la CEE pour remédier à cette situation. La plupart des mesures employées n'auront été que des aides économiques supplémentaires. Ces nombreux crédits débloqués pour le compte de la Grèce n'auront représenté que des pis-aller, pour une économie qui ne cessera jamais de s'endetter à partir du moment où elle aura adhéré à la Communauté économique européenne, et ce, quel que soit le type de gouvernement qui aura été mis en place dans le pays. Cette citation, associée à Jean Paul Getty<sup>1145</sup> est proche de notre sentiment par rapport aux problèmes de la Grèce et de son financement :

---

<sup>1145</sup> Jean Paul Getty, né en 1892 et mort en 1976, était un industriel américain ayant fait fortune dans le pétrole. Il est associé à un fait divers particulièrement dramatique puisque son petit-fils est kidnappé en 1973 par la mafia italienne.

Si vous devez cent dollars à la banque, c'est votre problème. Si vous devez cent millions de dollars à la banque, c'est le problème de la banque<sup>1146</sup>.

La Grèce, au cours de son histoire, dans le cadre de sa participation aux grands projets de construction européenne, a toujours cristallisé des fantasmes et des critiques. Ces critiques trouvent leur point culminant dans un article du *Figaro*<sup>1147</sup> qui, en 1999, titre laconiquement : « la Grèce, cancre de l'Europe ».

A l'heure de conclure cette thèse, s'ouvrent à nous de nouveaux pans de recherches et de réflexions, que ce travail, malheureusement, n'a pu totalement élucider. Tout d'abord, il serait peut-être bon de s'attarder plus précisément sur les relations entre Andréas Papandréou et la Commission européenne, de creuser les réactions de la Commission à la plupart de ses décisions.

Nous voyons que la plupart des chercheurs ne dépassent que très rarement la période de 1979. Cette thèse répond en partie à ce manque, en s'attachant à vouloir montrer une période historique de la Grèce peu étudiée, surtout dans le cadre de ses relations avec la Communauté européenne et de ses relations avec les Etats membres, la France au premier chef. Cela dit, nous ne nous sommes arrêtés aux relations avec la France. A l'avenir, peut-être serait-il possible d'aller plus loin et de travailler plus précisément sur les relations avec d'autres Etats-membres, dont la relation avec l'Allemagne.

En dernier lieu, bien que cela ne soit pas notre sujet principal, mais que nous en ayons esquissé les prémices dans une partie sur l'accord d'association et la dictature des colonels, peut-être serait-il bénéfique de faire un travail à plus grande échelle. Au lieu de s'attacher uniquement à la Communauté économique européenne, il serait intéressant de réaliser un travail similaire, mais à l'échelle du bloc occidental, dont l'arrêt de l'étude si situerait aux alentours de la même période, le début des années 1990. Cela demanderait vraisemblablement des efforts très importants pour collecter toutes les informations nécessaires mais permettrait de dresser une véritable vue d'ensemble du rôle de la Grèce. Un rôle plus ou moins différent selon les échelles dans lesquelles on la place. Ce faisant, nous pourrions observer les interconnexions entre les différentes institutions et organisations internationales du bloc occidental, puis de leurs

---

<sup>1146</sup> En 2000, le journal *Weekly World News*, à la page 5, dans la rubrique « juste pour rire », associe la phrase à Jean Paul Getty. C'est également une phrase associée à Getty, dans l'ouvrage de DORSEY, Pat et MANSUETO, Joe, *The five rules for successful stock investing*, Unabridged, 2003, p.234.

<sup>1147</sup> *Le Figaro*, 12/6/1999.

membres, tout en conservant cette idée d'un point central grec, qui ferait le pont entre plusieurs intérêts et nécessités.

## Table des figures

FIGURE 1 - EXPORTATIONS D'ARMES PAR LES ETATS-UNIS A LA GRECE 1966 – 1971 .....	103
FIGURE 2 - EXPORTATIONS EN GRECE 1966 - 1973 .....	124
FIGURE 3 - FOURNITURE DE MATERIEL MILITAIRE A LA GRECE PAR LA FRANCE 1966 - 1974 .....	125
FIGURE 4- EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS GRECQUES AVEC LA CEE 1965 - 1975 .....	134
FIGURE 5 - DEFICIT DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA GRECE AVEC LA CEE 1967 - 1974 .....	135
FIGURE 6 - EXPORTATIONS ALLEMANDES EN GRECE 1966 – 1973 .....	136
FIGURE 7 - IMPORTATIONS DE PRODUITS GRECS PAR L'ALLEMAGNE 1966 - 1973 .....	137
FIGURE 8 - VENTE DE MATERIEL MILITAIRE A LA GRECE PAR L'ALLEMAGNE 1966 - 1971 .....	138
FIGURE 9- DEPENSES MILITAIRES EN GRECE AU TEMPS DES COLONELS 1967 - 1974.....	139
FIGURE 10- CROISSANCE DU PIB DE LA GRECE EN COMPARAISON DE LA MOYENNE DE L'OCDE 1962 - 1973 .....	140
FIGURE 11 - IMPORTATIONS DE PRODUITS GRECS PAR L'ITALIE 1966 - 1973 .....	145
FIGURE 12 - EXPORTATIONS DE PRODUITS ITALIENS EN GRECE 1966 -1973 .....	146
FIGURE 13- VENTE DE MATERIEL MILITAIRE A LA GRECE PAR LA NORVEGE 1967 - 1969.....	147
FIGURE 14- VENTE DE MATERIEL MILITAIRE A LA GRECE PAR LES PAYS-BAS 1966 - 1974 .....	148
FIGURE 15 - EXPORTATIONS DE PRODUITS NORVEGIENS EN GRECE 1966 - 1973.....	149
FIGURE 16- EXPORTATIONS DE PRODUITS HOLLANDAIS EN GRECE 1966 - 1973.....	150
FIGURE 17 – ACHATS DE PRODUITS GRECS PAR LES PAYS FRONDEURS 1966 – 1973 .....	151
FIGURE 18 - COURBES COMPARATIVES DU TOTAL DES EXPORTATIONS EN GRECE, ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA MOYENNE DE LA CEE 1966 – 1976 .....	248
FIGURE 19 - EXPORTATION D'ARMES ALLEMANDES EN GRECE 1975 - 1989 .....	250
FIGURE 20 - EXPORTATIONS D'ARMES FRANÇAISES EN GRECE 1975 - 1989 .....	251
FIGURE 21 - COMPARAISON DES DEPENSES MILITAIRES 1967 - 1988.....	252
FIGURE 22 - COMPARAISON DES DEPENSES MILITAIRES DE LA GRECE ET DE LA TURQUIE 1967 - 1989.....	253
FIGURE 23 - COMPARAISON DU BUDGET ALLOUE AUX DEPENSES MILITAIRES 1967 - 1988.....	254
FIGURE 24 - COMPARAISON DU PIB PAR ANNEE 1967 – 1988 .....	255
FIGURE 25 - COMPARAISON D'EXPORTATIONS D'ARMEMENT MILITAIRE EN DIRECTION DE LA GRECE 1972 – 1990 .....	256
FIGURE 26 - BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA GRECE PAR L'OSCE 1969 - 1974 .....	266
FIGURE 27 - BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA GRECE PAR LA BANQUE DE GRECE 1969 – 1974 .....	268
FIGURE 28 – RESULTAT DE SONDAGES DE L'EUROBAROMETRE – COMPARAISON ENTRE LA GRECE ET LA CEE, JUIN 1981 .....	306
FIGURE 29 - POLITIQUE D'ECONOMIE VERTICALE PAR L'EXEMPLE D'UNE INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE .....	345
FIGURE 30 - POLITIQUE D'ECONOMIE HORIZONTALE EN GRECE PAR L'EXEMPLE DE LA VENTE DU YAOURT .....	346
FIGURE 31 - COMPARAISON DES DEPENSES PUBLIQUES EN POURCENTAGE DU PIB 1975 - 1992 .....	354
FIGURE 32 - INFLATION MESUREE PAR L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 1976 - 1990.....	355
FIGURE 33 - COMPARAISON DE L'EVOLUTION ENTRE LES REVENUS ET LES DEPENSES DE L'ETAT EN GRECE 1975 - 1992.....	357
FIGURE 34 - COMPARAISON ENTRE L'AUGMENTATION DU DEFICIT BUDGETAIRE DE L'ÉTAT GREC SELON LES PERIODES ELECTORALES 1980 - 1997 .....	359
FIGURE 35 - EXEMPLE DU FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE .....	370
FIGURE 36 - RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1981.....	380
FIGURE 37 - COMPARAISON DU TAUX DE FECONDITE AU SEIN DE L'OCDE 1981 - 1989 .....	387
FIGURE 38 - COMPARAISON DES DEPENSES SOCIALES 1981 – 1989.....	388
FIGURE 39 - COMPARAISON DU PIB EN MILLIONS DE DOLLARS US 1981 – 1988.....	389
FIGURE 40 – COMPARAISON DU COUT DES DEPENSES SOCIALES PAR HABITANT 1989.....	390
FIGURE 41- RATIO DETTE PUBLIQUE/PIB EN GRECE 1980 - 1993 .....	393
FIGURE 42 - RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 6 JUIN 1985 .....	396
FIGURE 43- TAUX DE CHOMAGE EN GRECE 1980 - 1990 .....	399
FIGURE 44 - CROISSANCE ANNUELLE DU PIB EN GRECE .....	400
FIGURE 45 – COMPARAISON DES REPONSES DONNEES A UN SONDAGE, PAR L'EUROBAROMETRE DU MOIS DE JUIN 1991.....	454
FIGURE 46 - PRETS ACCORDES PAR LA BEI A LA GRECE DURANT L'ANNEE 1992, EXPRIMES EN MILLIONS D'ECU (1,34 DOLLARS) 458	

## Table des cartes

<b>CARTE 1 - CARTE ELECTORALE DE LA VILLE D'ATHENES LORS DU REFERENDUM DU 29 JUILLET 1973</b> .....	183
<b>CARTE 2 - CARTE REPRESENTANT LES QUARTIERS DU PIREE QUI VOTENT HISTORIQUEMENT A GAUCHE</b> .....	184
<b>CARTE 3 - CARTE DE LA GRECE, EMPLACEMENT DES VILLES DE TRIKALA ET DE KAVALA</b> .....	185
<b>CARTE 4 - COMPARAISON ENTRE LES ZONES D'INFLUENCE ELECTORALE DU PASOK ET DE ND LORS DE L'ELECTION LEGISLATIVE DU 18 OCTOBRE 1981</b> .....	378
<b>CARTE 5 - CARTE DES DIFFERENTS CAMPS POLITIQUES AU POUVOIR AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE 1982 - 1986</b> .....	429
<b>CARTE 6 - CARTE DES DIFFERENTES COULEURS POLITIQUES AU POUVOIR DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE 1987 - 1988</b> .....	443

## Table des tableaux

<b>TABLEAU 1 - PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES PAR LA FRANCE EN GRECE EN 1977</b> .....	246
<b>TABLEAU 2 - DONNEES CROISEES ENTRE LA BANQUE DE GRECE ET L'OSCE SUR L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE GRECQUE 1969-1974</b> .....	269
<b>TABLEAU 3 - EBAUCHE EN 1976 DU BUDGET ALLOUE PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE LA GRECE</b> .....	281
<b>TABLEAU 4 - DIFFERENCES DE PRELEVEMENTS A L'ADHESION DE LA GRECE SUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE</b> .....	282
<b>TABLEAU 5 - COMPARAISON DE L'INVESTISSEMENT DES BANQUES DANS LE PRIVE, EN POURCENTAGE DU PIB 1980</b> .....	364
<b>TABLEAU 6 - COMPARAISON DES DEPOTS BANCAIRES, EN POURCENTAGE DU PIB 1980</b> .....	365
<b>TABLEAU 7 - CONTENU DES CREDITS DEBLOQUES POUR LA GRECE DANS LE CADRE DES PIM 1986 - 1992</b> .....	373



# Table des matières

<u>LISTE DES SIGLES</u>	<u>4</u>
<u>INTRODUCTION</u>	<u>8</u>
<u>PREMIERE PARTIE - DE L'ENTHOUSIASME AU PRAGMATISME. D'UN MARIAGE ARRANGE AUX VICISSITUDES DE L'ACCORD. (1961 – 1975)</u>	<u>36</u>
CHAPITRE I. 1961. ACCORD D'ASSOCIATION : SYMBOLIQUE, POLITIQUE OU STRATEGIQUE ?	37
A. L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE LA CEE ET LA GRECE. UN CARACTERE GEOSTRATEGIQUE OMNIPRESENT.	39
1. Une influence américaine qui expliquerait à elle seule la concrétisation de cet accord ?	40
2. Regards communautaires : la Grèce, le « défenseur de l'Occident » ?	47
B. LES DIFFICILES NEGOCIATIONS DE L'ACCORD, CHASSE-CROISE ENTRE L'INFLUENCE AMERICAINE ET FRANÇAISE.	51
1. Les négociations avec la Commission européenne, la Grèce en quête de partenaires.	54
2. Le non-respect des règles communautaires. Il faut vite associer la Grèce à la CEE.	62
CHAPITRE II. LA DICTATURE EN GRECE ENTRE RECONNAISSANCE ET EXCLUSION	70
A. LES DIVISIONS EUROPEENNES : DE L'ACTION SCANDINAVE AUX HESITATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE.	71
1. « L'affaire grecque » et les pays scandinaves. Une lutte acharnée pour exclure la Grèce.	72
2. Une action tardive prise par le Conseil de l'Europe.	80
B. DEUX VISIONS ET DEUX ENJEUX DIFFERENTS : ENTRE COMMISSION EUROPEENNE ET ETATS-UNIS.	89
1. La Commission européenne se réfugie derrière un discours juridique.	90
2. La reconnaissance du gouvernement des colonels par les Etats-Unis : le moteur de la reconnaissance globale ?	97
C. DES ENJEUX GEOPOLITIQUES AUX INTERETS FINANCIERS : UNE LUTTE D'INFLUENCE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS AUTOUR DE LA GRECE.	108
1. L'OTAN et les intérêts géopolitiques en Grèce : refus de contester les colonels.	109
2. La France : un acteur qui joue un jeu différent.	118
CHAPITRE III. LA LUTTE SYMBOLIQUE CONTRE LES COLONELS. LA LENTE AGONIE D'UN REGIME QUI S'EST ESSOUFFLE DE LUI-MEME.	130
A. LA LUTTE CONTRE LE REGIME DES COLONELS : UNE LUTTE QUI N'A EU AUCUNE PORTEE CONCRETE ?	131
1. Des actions symboliques, entre intérêts militaires et financiers : l'ambivalence du monde occidental.	132

2. Les pays frondeurs, pas exempts d'arrière-pensée.	145
B. DES RELATIONS DIFFICILES AVEC LA COMMUNAUTE OCCIDENTALE : LA MISE A L'EPREUVE DU LEADERSHIP DE GEORGES PAPADOPOULOS.	153
1. Une volonté d'émancipation qui se heurte aux intérêts de la Communauté atlantique.	154
2. Les premières contestations internes à la politique des colonels.	165
3. Un repli paranoïaque.	171
C. DE LA REPUBLIQUE PLEBISCITEE A LA FIN DU REGIME DES COLONELS : UNE GRECE EN GRANDE DIFFICULTE.	176
1. Un référendum pour renforcer le pouvoir de Papadopoulos.	177
2. Une contestation interne de plus en plus importante.	189
3. Dimitrios Ioannidis, l'homme de l'ombre, et la crise chypriote.	195

## DEUXIEME PARTIE - POUR STABILISER LA DEMOCRATIE EN GRECE. LA CANDIDATURE SYMBOLIQUE A UNE COMMUNAUTE EUROPEENNE A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE. (1975 – 1981) 203

### CHAPITRE I. LE BESOIN POUR LA GRECE DE SE RECONSTRUIRE. LE REGARD BIENVEILLANT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE. 204

A. AOUT 1975, LA DEMANDE OFFICIELLE D'ADHESION DE LA GRECE A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.	206
1. Vers une normalisation des relations diplomatiques avec les partenaires européens.	208
2. Des négociations dont la périodisation est difficile à comprendre.	211
B. LES SIGNES ANNONCIATEURS D'UNE NOUVELLE FORME DE RELATION ENTRE LA FRANCE ET LA GRECE.	216
1. 17 -21 septembre 1975. Le voyage en Grèce du président la République française. La promotion de la candidature grecque.	217
2. L'entrée de la Grèce dans la CEE : le projet du président français.	221
C. UNE CANDIDATURE QUI NE MET PAS TOUT LE MONDE D'ACCORD. LA POSITION DE LA FRANCE.	223
1. Qu'en pense la presse française ?	226
2. Un gouvernement français uni autour de la question grecque ?	231

### CHAPITRE II. LE DEBUT DES NEGOCIATIONS, LE SOUTIEN DES MEMBRES LES PLUS INFLUENTS. 237

A. ENTRE SYMBOLIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIE : LES DIFFERENTES MOTIVATIONS QUI ONT Pousse A ACCEPTER LA CANDIDATURE DE LA GRECE.	238
1. Une pression française sur la Commission pour accepter la candidature de la Grèce.	239
2. Le soutien de l'Allemagne s'ajoute à celui de la France.	247
3. Un important acheteur d'armement militaire ?	251
B. 27 JUILLET 1976. LE DEBUT OFFICIEL DES NEGOCIATIONS ENTRE LA GRECE ET LA COMMISSION EUROPEENNE.	257
1. Le rapport de la Commission du 29 janvier 1976. Un double jeu ?	259
2. Les experts européens étaient parfaitement au courant de la situation économique de la Grèce.	265
C. DES CONDITIONS AMENAGEES POUR FACILITER L'ENTREE DE LA GRECE.	269
1. La Commission européenne ménage l'entrée de la Grèce dans la CEE.	272
2. Des efforts sont demandés à la Grèce, mais celle-ci parvient à faire accepter le caractère exceptionnel de sa candidature.	278

CHAPITRE III. ENTRE CRISE ET DYNAMIQUE : LA GRECE SE PREPARE A ENTRER DANS LA CEE. 287

A. LA CRISE ECONOMIQUE STOPPE UNE PARTIE DE LA DYNAMIQUE ENCLENCHEE.	288
1. Une crise qui existe depuis 1973.	289
2. La Grèce au secours de la Communauté ?	295
B. LA GRECE VEUT PARTICIPER AUX ENJEUX EUROPEENS, MAIS DEJA L'OMBRE D'UN PARTI OPPOSE A SON ADHESION APPARAIT.	297
1. Des objectifs multiples pour intégrer un pays pauvre dans un « club de riches ».	298
2. Un nouveau parti politique en Grèce qui peut inquiéter Bruxelles.	300
C. 28 MAI 1979. LA GRECE SIGNE LE TRAITE D'ADHESION A ATHENES ET DEVIENT LE DIXIEME MEMBRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.	303
1. Une opinion grecque majoritairement favorable à l'entrée.	304
2. La signature du traité à Athènes.	308
3. Un appareil économique trop vétuste pour supporter la concurrence ?	316

TROISIEME PARTIE - LA GRECE, DIXIEME MEMBRE DE LA CEE. DE L'ENTHOUSIASME D'UNE ADHESION HISTORIQUE AUX DECEPTIONS D'UNE RELATION CHAOTIQUE. (1981-1992) 322

CHAPITRE I. DE L'ADHESION A LA CONFUSION. L'HISTOIRE D'UN MAUVAIS DEPART DANS L'AVENTURE EUROPEENNE. 323

A. UNE ADHESION TRES MAL ENGAGEE. UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE QUI MET A MAL LES PRECEDENTS EFFORTS DE LA GRECE.	324
1. Andréas Papandréou, le nouvel homme fort de la Grèce.	326
2. Une politique grecque à contre-courant.	333
B. UN BILAN ECONOMIQUE TRES MITIGE APRES LES PREMIERES ANNEES D'ADHESION.	335
1. Un impact en demi-teinte pour l'agriculture.	336
2. Un secteur des entreprises en souffrance dès l'adhésion à la CEE.	342
C. LE BESOIN DE PLUS CONTRAINTES DE LA PART DE LA COMMUNAUTE ENVERS LA GRECE ? QUELS SONT LES CHOIX DE LA COMMUNAUTE ?	348
1. Une vision libérale de l'économie à contrebalancer.	350
2. L'impact des réformes structurelles en Grèce.	360
3. Les programmes intégrés méditerranéens.	367

CHAPITRE II. LES CONTRADICTIONS DU GOUVERNEMENT GREC D'ANDREAS PAPANDREOU EXPLIQUENT-ELLES LES DIFFICULTES DE LA GRECE ? 375

A. LE PASOK : UN PARTI POLITIQUE MODERNE AUX RACINES CONTRASTEES.	376
1. La modernisation de la société grecque : le besoin du changement.	377
2. L'évolution paradoxale de la classe moyenne grecque.	382

B. 1981 – 1985 : L'AGE D'OR DU PASOK, L'ESPOIR D'UNE POLITIQUE DE GAUCHE EN GRECE, EN CONTRADICTION AVEC LA TENDANCE GLOBALE DE L'EPOQUE.	384
1. Les grands chantiers sociaux de la politique du PASOK.	384
2. La politique sociale d'Andréas Papandréou fut-elle trop dépensière ?	387
3. De vieilles pratiques politiques qui grèvent les finances du pays.	391
C. 1985 – 1989 : « KTIPISE I ORA TIS ALLAGIS », L'HEURE DU CHANGEMENT A SONNE, UN VIRAGE TROP BRUTAL POUR LA GRECE ?	394
1. Le changement du ministre de l'Economie, une alternative pour plaire à Bruxelles ?	395
2. L'Acte unique européen : plus de marge de manœuvre pour la Grèce ?	405
3. La radicalisation (mutation) du PASOK.	411
CHAPITRE III. AVEC LA FRANCE, LA GRECE PERD SON DERNIER SOUTIEN INDEFECTIBLE. QUELLES CONSEQUENCES POUR L'EVOLUTION DE LA GRECE AU SEIN DE LA CEE ?	421
A. DEUX GOUVERNEMENTS SOCIALISTES EN 1981, UN RAPPROCHEMENT NATUREL ENTRE LA FRANCE ET LA GRECE ?	425
1. Des efforts importants de rapprochement de la part des deux gouvernements.	426
2. Deux conceptions de la gauche au sein de la CEE.	431
B. QUAND LE SUJET DE LA CEE DEVIENT TROP SENSIBLE.	440
1. Le début de la dégradation des relations franco-grecques.	441
2. La CEE, le sujet de la discorde ?	445
C. LE TRAITE DE MAASTRICHT OU LE BESOIN POUR LA GRECE DE RENOUER SES RELATIONS INTRA-EUROPEENNES.	450
1. La fin de l'ennemi commun, s'associer à un « un objet politique non identifié ».	452
2. La modernisation de la Grèce ? La Grèce ratifie le traité de Maastricht.	458
<b>CONCLUSION</b>	<b>463</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b>	<b>477</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b>	<b>478</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>479</b>

## **La Grèce et la Communauté européenne : d'une relation dynamique à un divorce ? (1961 – 1992)**

L'histoire de la Grèce du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début des années 90, offre une situation propice à l'analyse. Cette étude qui porte sur les liens historiques, entre la Grèce et la Communauté européenne, présente des enjeux visibles à l'échelle du bloc occidental, où les États-Unis font planer leur ombre vis-à-vis de la Grèce ainsi que du point de vue des décisions exclusivement intra-européennes, avec l'enjeu d'intégrer la Grèce dans une Communauté plus méditerranéenne. Cette thèse tente alors de présenter plusieurs perspectives, l'étude de l'évolution dans les institutions européennes, au fur et à mesure de l'évolution de la situation pendant la guerre froide, et en même temps l'observation de la participation de la Grèce à ces enjeux internationaux et européens. Elle tente de montrer que ces composantes internationales, dans une époque particulièrement troublée, peuvent expliquer la nature des relations entre la Grèce et les États membres de la CEE. A travers ces composantes, est effectuée une observation historique de la situation politique et économique de la Grèce, à des moments charnières de sa participation à la Communauté européenne, que ce soit en tant qu'associé et en tant que membre intégré. Ces réflexions permettent de comprendre les difficultés de la Grèce au moment de son adhésion et les fragilités inhérentes de son économie, faiblesses qui n'ont cessé d'émailler son histoire contemporaine récente.

Mots clés : Grèce, Communauté européenne, États-Unis, guerre froide, Méditerranée, économie, politique, adhésion, association.

## **Greece and the European Community : from a dynamic relationship to divorce? (1961 – 1992)**

The history of Greece from the mid-twentieth century to the early 1990s presents for the analyst a interesting situation. This study on the historical links between Greece and the European Community highlights the stakes at the level of the Western block, under the shadow of United States make, but also from an intra-european point of view, to build more Mediterranean oriented community. This study thus attempts to present several perspectives, demonstrating an evolution of the European institutions, in the moving context of the cold war, and at the same time to observe the participation of Greece in these international and European issues. To show that these international components, in a troubled time, can explain the nature of the relations between Greece and the EEC Member States. Through these factors, we will also attempt in this study to make an historical observation of the political and economic situation of Greece, at the crucial moments of its participation in the European Community, whether as a partner or as an integrated member. These reflections will allow us to understand the Greek difficulties at the time of its accession and the inherent fragilities of her economy. Weakness which have not ceased to enamel its recent contemporary history.

Key words: Greece, European Community, United States, cold war, Mediterranean, economy, politic, integration, partnership.

ECOLE DOCTORALE 625 MAGIIE

Université Sorbonne Nouvelle, Maison de la Recherche, Bureau A005, 4 Rue  
des irlandais, 75005, Paris